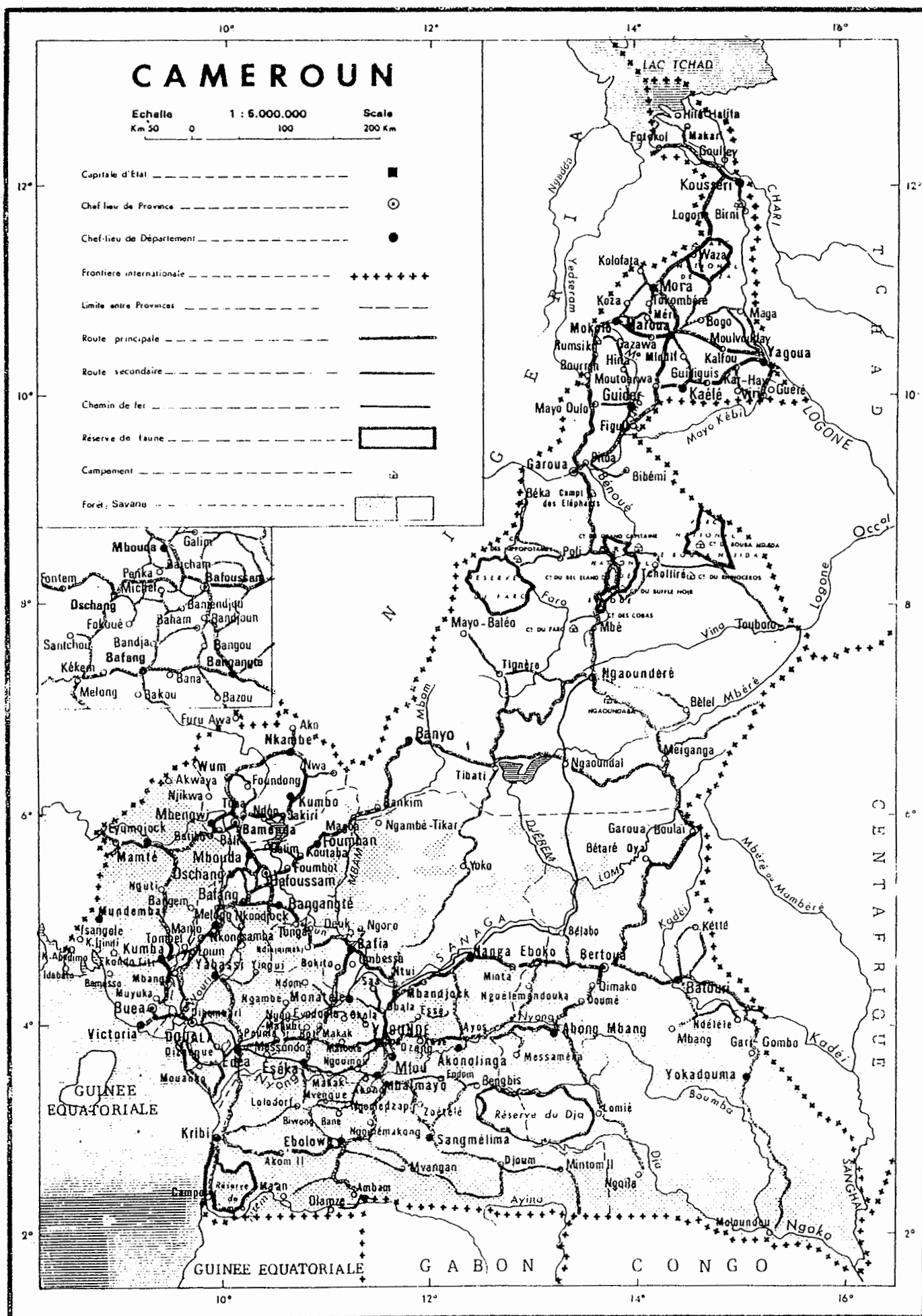


REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

**V^e PLAN QUINQUENNAL
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
SOCIAL ET CULTUREL 1981-1986**

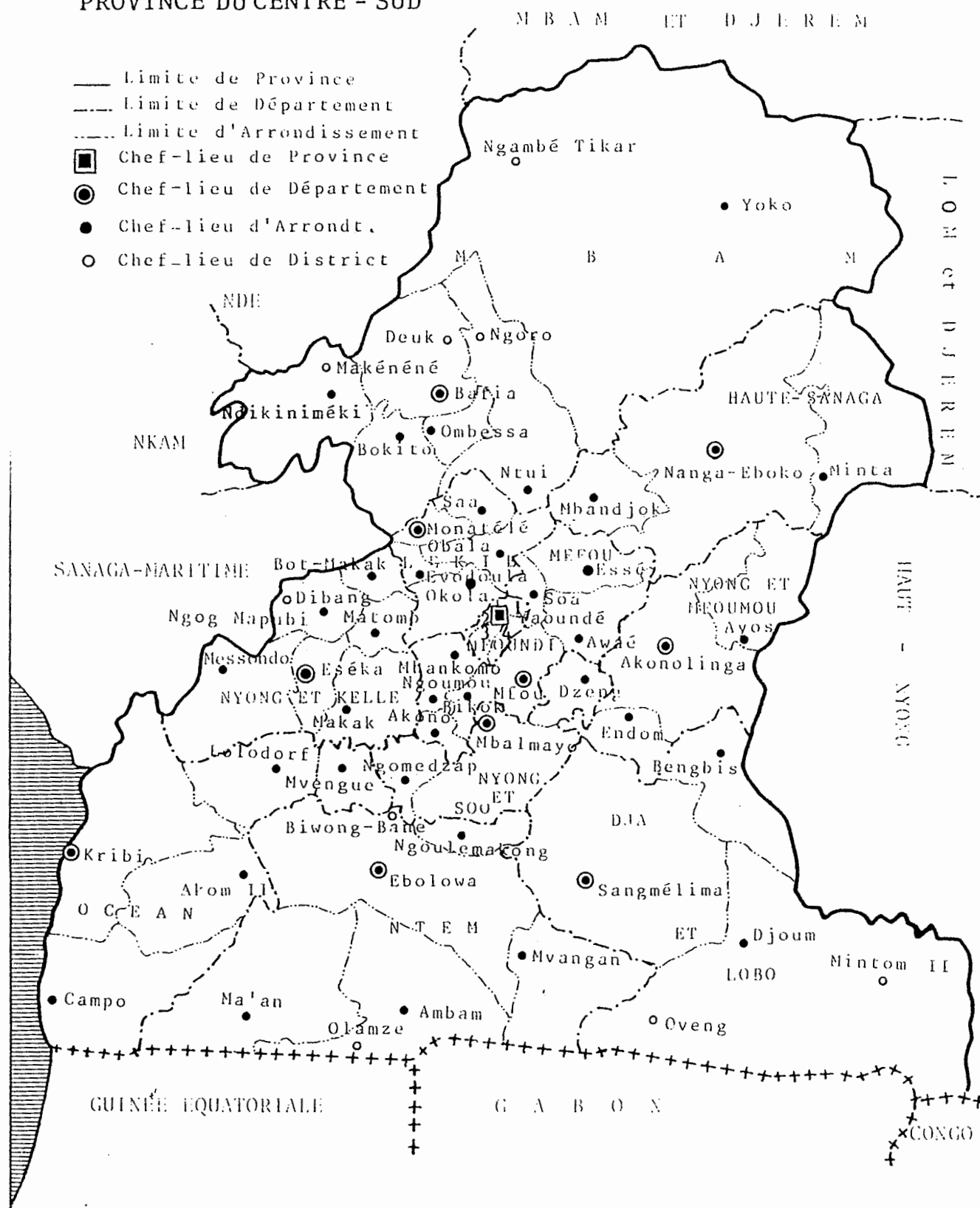
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DU PLAN

CARTES DU CAMEROUN



PROVINCE DU CENTRE - SUD

- Limite de Province
- - - Limite de Département
- · - Limite d'Arrondissement
- Chef-lieu de Province
- Chef-lieu de Département
- Chef-lieu d'Arrondt.
- Chef-lieu de District



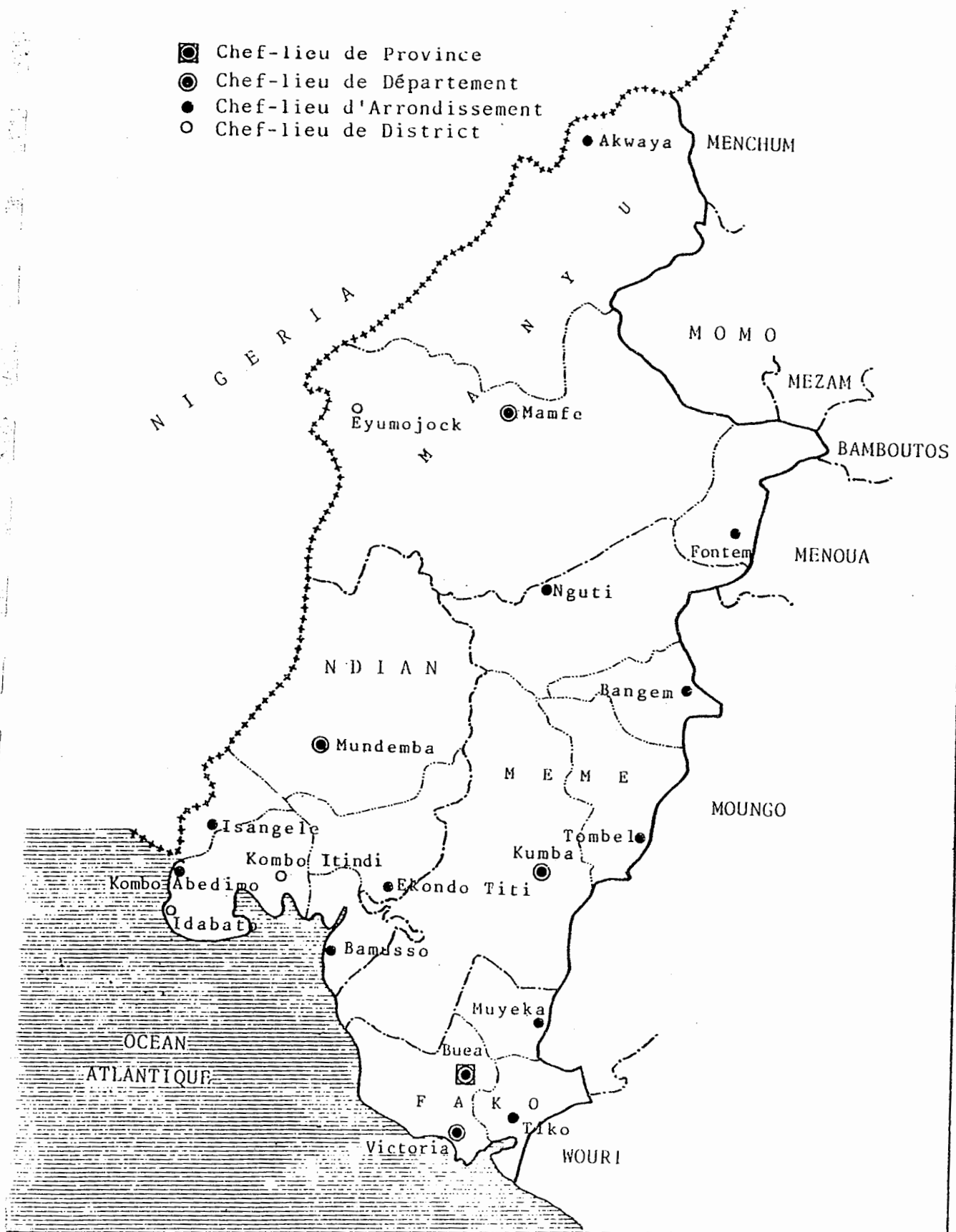
PROVINCE DU LITTORAL

- Chef-lieu de Province
- Chef-lieu de Département
- Chef-lieu d'Arrondissement
- Chef-lieu de District



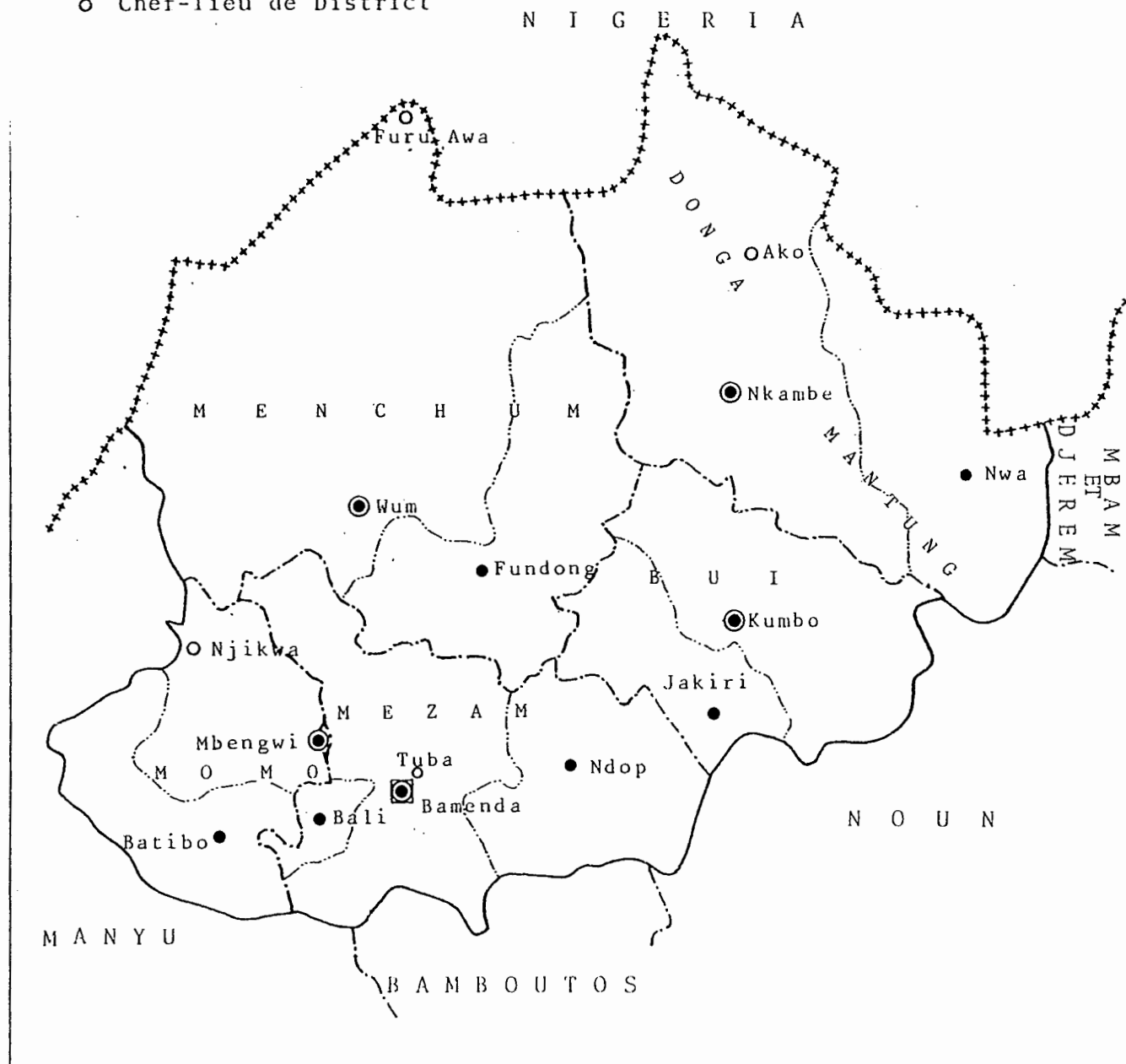
PROVINCE DU SUD - OUEST

- ☐ Chef-lieu de Province
- ⊙ Chef-lieu de Département
- Chef-lieu d'Arrondissement
- Chef-lieu de District



PROVINCE DU NORD-OUEST

- Limite de Province
- - - Limite de Département
- ... Limite d'Arrondissement
- ⊙ Chef-lieu de Province
- Chef-lieu de Département
- Chef-lieu d'Arrondissement
- Chef-lieu de District

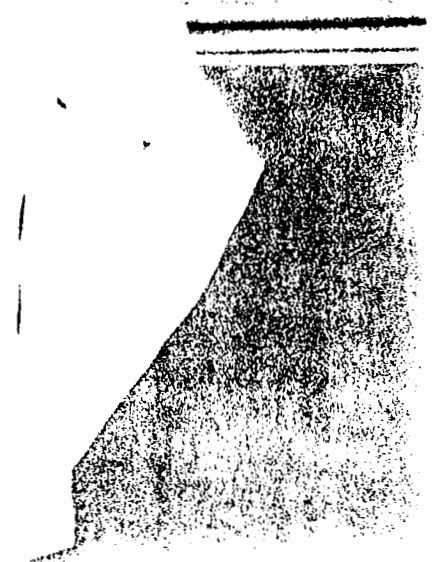
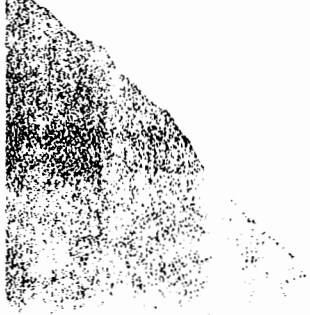
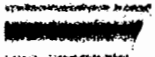
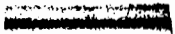


PROVINCE DE L' OUEST

- ☐ Chef-lieu de Province
- Chef-lieu de Département
- Chef-lieu d'Arrondissement
- Chef-lieu de District
- Limite de Province
- - - Limite de Département
- ... Limite d'Arrondissement



S. E. AHMAIDOU AHIDJO



Loi N° 81-12 du 27 novembre 1981
approuvant le V^e Plan
quinquennal de Développement
Economique, Social et Culturel.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}. — Le V^e Plan quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel, annexé à la présente loi, est approuvé comme instrument d'orientation de la croissance économique et du développement social et culturel ainsi que des programmes d'investissement pour la période 1981-1986.

Art. 2. — Le Président de la République peut, en tant que de besoin, adapter les objectifs du Plan ainsi que les moyens de leur réalisation à l'évolution de l'économie nationale.

Art. 3. — La présente loi sera enregistrée, puis publiée au **Journal officiel** en français et en anglais.

Yaoundé, le 27 Novembre 1981.

Le Président de la République
AHMADOU AHIDJO.

PRESENTATION DU V^e PLAN A L'ASSEMBLEE NATIONALE

ALLOCUTION
DE SON EXCELLENCE AHMADOU AHIDJO

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

YAOUNDE, LE 4 NOVEMBRE 1981

du V^e Plan, elles serviront également de base à des plans sectoriels à long terme, s'articulant en objectifs multidimensionnels, et prenant en considération les variables démographiques.

En effet, l'homme étant le capital le plus précieux de notre stratégie de développement, une importance particulière sera attachée aux phénomènes démographiques au cours des 20 prochaines années, d'autant plus qu'à l'horizon 2 000, la population totale du Cameroun, qui oscillera entre 13 et 14 millions d'habitants, sera constituée pour près de 56 % de citadins, contre 28 % seulement aujourd'hui.

Les problèmes que soulèvent ces perspectives démographiques, dont j'ai rappelé la gravité au cours du Congrès de Bafoussam peuvent être regroupés autour de 5 grands axes à savoir :

- L'équilibre entre les villes et les campagnes ;
- L'amélioration du cadre de vie aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- Le problème de l'emploi avec son aspect sous-jacent, l'adéquation formation-emploi ;
- La redistribution des revenus ;
- Enfin et surtout, les problèmes alimentaires qu'entraînerait une urbanisation rapide, se traduisant en termes d'écremage permanent du milieu rural de ses forces vives.

En ce qui concerne la mise en valeur de nos ressources naturelles, les orientations définies dans le cadre des perspectives de l'an 2 000 visent un faisceau d'objectifs dont le premier reste la réalisation d'un développement endogène, puisant ses forces dynamisantes dans la foi en nos propres valeurs et capacités et la réhabilitation de l'esprit de créativité du peuple camerounais.

Dans cette optique, la poursuite d'un développement soutenu du pays passe par la sauvegarde de notre auto-suffisance alimentaire. Pour y parvenir, la production alimentaire devrait croître d'au moins 3 % par an en volume, grâce à des mutations dans les modes de production, avec notamment le passage d'une agriculture paysanne utilisant des outils rudimentaires, à une agriculture de plantations usant d'instruments de travail et du matériel végétal plus performants.

Le slogan « santé pour tous en l'an 2 000 », sera rendu opérationnel grâce à une plus grande humanisation des formations sanitaires, et au renforcement du système d'hygiène et d'assainissement dans toutes les couches de la population qui, en l'an 2 000, devraient connaître un encadrement sanitaire plus dense à raison de un médecin pour 10.000 habitants.

Les besoins en eau et électricité étant fondamentaux pour les populations, il sera, au cours des deux prochaines décennies, entrepris la généralisation de leur distribution notamment en milieu rural.

Il importe qu'une carte scolaire soit mise en place afin qu'à l'horizon 2 000, tous les enfants de 6 à 14 ans reçoivent une formation de base. Cette formation doit se fixer pour premier objectif de renforcer les facultés d'adaptation de l'individu pour que ce dernier puisse s'adapter rapidement et facilement à la nouveauté permanente. L'important est de faire des connaissances acquises le moyen de comprendre les réalités de la vie nationale et ainsi préparer une participation responsable à toutes les activités de développement.

Le rôle de l'enseignement secondaire sera quant à lui la préparation à l'entrée dans les cycles supérieurs et la production des cadres moyens et d'exécution dont le développement de la nation a besoin. Pour ce faire, l'enseignement technique sera privilégié et intensifié. Dans le même temps, l'institutionnalisation de la formation continue permettra une plus grande maîtrise du développement technologique qu'entraîneront les différentes mutations à opérer dans l'appareil de production.

La décentralisation de l'enseignement supérieur sera poursuivie par l'ouverture progressive des Centres universitaires dont ceux de Dschang et Douala, sont déjà opérationnels. Le Centre de Buéa et celui de Ngaoundéré le seront dans un proche avenir.

Une Charte de l'Enseignement supérieur sera adoptée qui définira le statut des institutions, le rôle des associations estudiantines et l'organisation des œuvres universitaires.

Une centralisation des inscriptions à la Chancellerie de l'Université sera organisée, pour que, par la voie de l'orientation scolaire, les jeunes bacheliers rentrant à l'université puissent suivre les filières correspondant à leurs aptitudes et que le déséquilibre des effectifs, observé à l'heure actuelle, soit progressivement corrigé pour une heureuse adéquation de la formation et de l'emploi.

La finalité des réformes dans tous les cycles d'enseignement demeurera la formation d'un Camerounais nouveau, connaissant non seulement l'arithmétique et la logique, mais aussi pénétré d'un sens pratique, ouvert aux autres expériences, et liant l'utile d'une formation sérieuse à l'agréable requis comme vecteur et impératif du développement.

Toutes ces mutations s'effectueront en veillant à l'équilibre entre villes et campagnes, dans le cadre d'une stratégie d'équilibre devant conduire à la résorption des disparités existantes, grâce notamment à un plus fin quadrillage de l'espace territorial, par des infrastructures de communication et de télécommunication, par une relative urbanisation fonctionnelle des communautés villageoises.

Tels sont, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Mesdames et Messieurs les Députés, énoncés dans leur généralité les principes fondamentaux et les options normatives qui guident et orientent la conception du programme opérationnel du projet du V^e Plan soumis à votre examen.

Ce plan, je l'ai dit, intervient à une phase déterminante de notre développement. En effet, après les énormes progrès accomplis depuis une vingtaine d'années et ce, en dépit des turbulences de l'économie mondiale, le V^e Plan s'impose à nous, en cette veille du troisième millénaire, sous le signe d'une plus grande rigueur pour atteindre nos objectifs, dans l'esprit de l'éthique de la maîtrise des leviers de notre développement proclamée lors du 3^e Congrès de notre Parti.

Au niveau de la poursuite de ses aspirations et de la réalisation de ses ambitions, le V^e Plan quinquennal se caractérise par la mise en œuvre d'une stratégie de développement endogène, dont les grands axes passent par la mobilisation réelle des ressources humaines en tant que facteur le plus précieux du développement d'une nation. Cette mobilisation effective de la population sera à tout moment sous-tendue par l'intensification des actions devant déboucher sur une plus grande confiance du peuple, sa large participation à la définition et à la réalisation des objectifs de développement.

En effet, l'accroissement impétueux de notre population pose des problèmes cruciaux dont il faut d'ores et déjà envisager des solutions. Compte tenu de la dimension et de la diversité de ces problèmes, et vu la modicité relative de nos moyens, il s'impose à nous que nous fassions appel à toutes nos ressources d'imagination, d'adaptation et de courage pour raccorder notre stratégie de développement à cette expansion démographique.

Dès lors que nous aurons mobilisé tout ce capital de créativité, nous aurons, sans nul doute, évité de développer ou de couvrir de modèles de croissance extravertie qui tendraient à s'imposer à nous en dehors de nos authentiques ambitions.

Dans cette noble tâche, c'est l'adhésion de tout le peuple et de chaque Camerounais en particulier qui est attendue, afin que soit posé cet acte de conscience, de volonté collective et individuelle, seul capable de cristalliser la maîtrise d'un processus de développement auto-centré susceptible de combler nos aspirations au mieux-être.

Dans la même optique, notre politique de création d'emplois aura pour objectif primordial de rendre la population active plus apte à assurer de meilleures conditions d'existence à tous.

La pierre angulaire de cette politique sera le problème des revenus. Il s'agira en priorité de garantir de prix justes et rémunérateurs aux exploitants agricoles sans pour autant compromettre les efforts engagés pour l'amélioration du niveau de vie des consommateurs urbains. En ce qui concerne les salariés, des actions concrètes seront engagées dans le sens d'un rapprochement étudié des niveaux de salaires entre les secteurs public et privé d'une part, entre les zones de salaires d'autre part, avec, à terme, l'éventualité d'une harmonisation des barèmes par péréquations avantageuses pour les secteurs et zones les moins rémunérés.

En garantissant une camerounisation allant dans le sens de nos objectifs de formation et de spécialisation, l'utilisation des compétences nationales sera le gage de la promotion de l'homme camerounais et de la maîtrise de notre développement.

A cet égard, la réforme du système éducatif déjà amorcée s'accompagnera d'un aménagement de structures avec notamment la création d'un Office d'Emploi et de la Main-d'œuvre.

Avec les problèmes de la formation et de l'emploi, celui de la nutrition constitue le second vecteur qui guide l'action du Gouvernement dans le cadre du V^e Plan. Tel que cela a été dégagé au troisième Congrès ordinaire de l'Union nationale camerounaise à Bafoussam, et comme j'ai eu à le rappeler au Comice agro-pastoral de Bertoua, la nécessité d'un plan alimentaire national pour étayer notre politique en matière d'auto-suffisance alimentaire, s'impose au cours du prochain quinquennat. Ce plan qui s'insère en fait dans un plan à long terme, implique une approche multi-disciplinaire des solutions à apporter aux problèmes posés, solutions qui se dégagent par ailleurs de la dynamisation envisagée des différentes activités économiques et plus particulièrement du secteur agricole.

La mise en œuvre de notre stratégie de développement agricole sera au cours du V^e Plan axée sur sept objectifs principaux :

— L'établissement d'un nouveau type de relations entre l'Administration et les paysans ;

— La création de structures intégrées assumant la responsabilité du développement de chaque zone agricole ;

— L'amélioration des conditions de vie en milieu rural ;

— La détermination d'une politique des prix agricoles non seulement en fonction de l'intérêt de la communauté nationale, mais aussi et surtout, en tant qu'élément d'amélioration du revenu des agriculteurs ;

— La généralisation et l'intensification de la formation et du recyclage des agents d'intervention en milieu rural ;

— L'accroissement de la productivité en milieu rural ;

— La maîtrise de la production, de la commercialisation et de la transformation de nos produits agricoles.

En matière d'élevage et de la pêche, l'objectif global est d'atteindre une consommation de protéine d'origine animale équivalente à 36 kg de viande de bœuf par habitant et par an. Cet objectif sera atteint grâce :

— A la rationalisation du gros élevage ;

— Au développement du petit élevage ;

— A la réorganisation, à la restructuration et à la dynamisation de la pêche maritime et continentale ;

— Au développement de la pisciculture villageoise.

Dans le domaine des forêts, le V^e Plan vise à la fois une meilleure connaissance, une meilleure gestion et une meilleure préservation du patrimoine forestier national.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Toutes ces actions, quelque dynamisantes qu'elles puissent être, n'auraient d'effets probants que si les secteurs secondaire et tertiaire bénéficient parallèlement d'impulsions appropriées.

Le niveau des besoins intérieurs, l'importance de la demande effective et solvable ainsi que les disponibilités nationales en matières premières, imprimeront un essor nouveau au développement industriel au cours du V^e Plan grâce notamment à :

— La mise en exploitation des richesses naturelles connues ;

— L'entrée en exploitation de nouvelles centrales hydro-électriques ;

— L'accent particulier mis sur la transformation sur place de nos matières premières ;

— La nouvelle impulsion donnée au développement des petites et moyennes entreprises et du secteur de l'artisanat.

En particulier, l'industrialisation du Cameroun devra résolument s'affirmer comme facteur décisif d'accélération de notre croissance et de notre développement auto-centré. L'appareil industriel sera davantage intraverti afin qu'il génère des effets d'entraînement sur tous les autres secteurs d'activité. En somme, notre stratégie d'industrialisation sera basée sur :

— La recherche d'une plus grande intégration des entreprises existantes ou à créer ;

— La réorganisation et l'aménagement du paysage industriel ;

— La maîtrise et l'adaptation des technologies les plus appropriées à nos objectifs de développement ;

— Le choix des investissements en fonction de leur aptitude à résorber les graves problèmes d'emploi en perspective.

Quant à l'activité minière, il est attendu qu'elle assume un rôle plus accru dans le développement du pays, grâce à la mise en exploitation des gisements déjà découverts, notamment dans le domaine des hydrocarbures, du fer, de la bauxite, etc. et l'intensification des recherches. A cet effet, l'Etat interviendra encore plus énergiquement pour rendre opérationnelles les structures nationales de recherches géologiques et minières.

L'expérience des perturbations exogènes qui ont eu dans le passé des répercussions fâcheuses sur la poursuite de nos objectifs de développement commande, tout au long de l'actuel quinquennat, que tout soit mis en œuvre pour que la réalisation des programmes retenus se poursuive dans des conditions d'auto-discipline encore plus effective que par le passé.

C'est ainsi qu'une réforme de nos structures s'impose, dans le but de responsabiliser les acteurs du développement et de réduire à tous les niveaux les principaux goulots d'étranglement qui perturbent et bloquent les possibilités de croissance de notre économie.

Il convient dans ce contexte de ne pas perdre de vue que nous vivons dans un monde en évolution rapide et où se développent des désirs et des besoins essentiellement fluctuants. Ainsi faire des plans pour un avenir plus lointain ne veut pas dire s'enchaîner à des programmes rigides et dogmatiques.

Les plans sont susceptibles sinon de révisions continues, du moins d'adaptation. Notre vision de la société doit dépasser la programmation technocratique dans le court ou le moyen terme pour se projeter jusqu'à des décennies et même des générations. Pour cela, il nous faut faire davantage conscience du futur, dans ses implications, à toutes les couches de la population.

Comme le note avec pertinence le célèbre futurologue Alvin Toffler dans son ouvrage « le Choc du futur », je cite : « Chaque Société se trouve à la fois devant une série de futurs probables, un éventail de futurs possibles et de futurs préférables en compétition incessante. Canaliser le changement, cela veut dire en réalité essayer de convertir certaines des possibilités en probabilités, afin de faire passer dans les faits des préférences qui font l'objet d'un consensus général. La détermination des probabilités demande une science de la prospective, l'esquisse des possibilités, un art de la prospective ; la définition des préférences, une politique de la prospective », fin de citation.

Grâce à la prospective, il est possible de suivre le changement social, de l'analyser et d'éclairer les hommes d'action sur les voies et les moyens de parvenir à sa maîtrise relative.

Le moment nous semble venu de nous doter d'instruments permettant d'identifier les variables clés du changement, de préciser nos objectifs, pour analyser avec davantage de soin les différentes voies qui nous sont ouvertes.

Aussi envisageons-nous de mettre à l'étude la création, à un niveau à déterminer, d'une cellule de prospective et de conjoncture ayant pour mission, entre autres, de déceler à temps les influences des innovations, en procédant à l'analyse par anticipation d'enchaînements complexes d'événements sociaux, technologiques ou autres.

Ce souci d'avoir une conscience accrue de l'avenir participe de l'éthique et de la stratégie de la maîtrise.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous l'avons dit au début de cet exposé, la philosophie de notre planification réside dans la participation active des citoyens ou de leurs représentants à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle du plan. Ceci suppose la mobilisation d'une volonté puissante tendue vers l'accomplissement du plan, volonté qui, à elle seule constitue déjà un facteur décisif du succès.

Cette mobilisation n'est possible que dans le cadre d'un Etat assuré de la stabilité de ses institutions, d'une nation toujours plus consciente de la nécessité de son unité, d'un Parti de masse toujours enraciné dans les réalités nationales, d'une mystique de l'effort, de la discipline, de la générosité et de l'intérêt général.

Ces conditions ne relèvent pas du rêve, mais traduisent la quête ambitieuse et obstinée, et largement réalisée et assumée par notre peuple.

Alors, notre enthousiasme dans la construction nationale, notre foi dans les destinées de notre pays, peuvent et doivent raisonnablement s'épanouir dans la libération des forces constructives des forces de l'évolution consciente, pour que la mise en œuvre de ce V^e Plan ouvre plus larges les chemins de l'espoir, à la dimension de l'immense ambition que nous nourrissons pour l'avenir radieux de notre chère patrie. Il s'agit en définitive de réaliser un plan qui projette notre vision d'un Cameroun de demain, maîtrisant le changement, assurant l'émergence, le rayonnement et l'épanouissement d'une société et d'une civilisation de l'équilibre, de la justice, de la solidarité, de la prospérité que l'histoire nous a donné la lourde et exaltante mission de bâtir.

Vive le Cameroun.

— De lutter contre l'exode rural ;

— De protéger la jeunesse contre certains fléaux tels que la violence et la délinquance, en développant en elle le sens du devoir et l'attachement aux valeurs traditionnelles positives de la nation.

— Mais également de prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue de combattre énergiquement les fléaux tels que le banditisme, la prostitution, la drogue, l'alcoolisme, qui tendent à gangrener de plus en plus notre société.

En matière d'information et culture, notre ambition reste d'informer et éduquer au dedans, d'exposer et de persuader au dehors, tout en veillant à la sauvegarde du patrimoine culturel national. Les actions à entreprendre dans ce secteur tendront à promouvoir des structures d'intervention susceptibles de déboucher à d'avantage d'animation, à plus de production et surtout, à une plus grande effervescence créative.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Telles sont, à grands traits brossées, les lignes maîtresses du V^e Plan quinquennal qui vous est soumis, et dont la mise en œuvre ouvre la voie de l'horizon 2000. Inaugurant cette ère nouvelle, d'un développement endogène de la nation camerounaise.

Au total, les projets inscrits au V^e Plan nécessiteront un volume de financement de 2.300 milliards, réparti en financement public pour 60 % dont 49,5 % pour le secteur public local et 16,5 % pour le secteur public extérieur, et en financement privé pour 40 %.

Ce financement est réparti sur les secteurs économiques de manière à atteindre notre finalité d'un développement auto-centré, c'est-à-dire à traduire notre volonté résolue de relever progressivement le double défi du sous-développement et de la dépendance économique, grâce à la promotion intégrée des secteurs agricole et industriel, celui-là conditionnant celui-ci, les deux s'avérant complémentaires.

Ainsi :

- Le secteur de la production rurale aura 23,7 % des investissements totaux soit 545,1 milliards ;
- Au secteur secondaire seront affectés 16,4 % soit 377,2 milliards ;
- Le secteur des infrastructures de communication bénéficiera de 21,2 %, soit 486,4 milliards ;
- Au secteur social (enseignement, santé et culture) seront alloués 15,8 % soit 363,4 milliards ;
- Le secteur de l'équipement, de l'urbanisme et de la recherche aura 15,3 % soit 351,9 milliards ;
- Au secteur tertiaire reviendront 7,7 % soit 176,6 milliards.

On aura sans doute observé que la part réservée à la production rurale, qui approche le quart du total des investissements prévus au V^e Plan est particulièrement importante. Cela illustre, s'il en était besoin, notre détermination de traduire dans les faits la primauté et la priorité de l'économie rurale dans notre stratégie pour un développement auto-centré et endogène.

Notre ambition est d'atteindre au cours des 5 années à venir, un taux de croissance au moins égal à 7 % par an, en termes réels, de porter le produit intérieur brut à environ 2.000 milliards en 1986.

De même nos exportations de biens et services que nous nourrissons pour l'avenir radieux de couverture de nos importations par les exportations dépasserait alors 100 %.

Les besoins de la population devraient largement être couverts grâce à une amélioration du revenu brut disponible des ménages qui devrait croître au taux de 5,7 %.

Il s'agit là, on s'en doute, d'un programme ambitieux, mais qui tient compte des possibilités réelles de notre pays, du dynamisme créateur de notre peuple et des concours qui ne nous ont jamais manqué au niveau de la coopération internationale.

C'est l'occasion de rendre un sincère hommage à tous les pays amis, qui, depuis toujours ont, grâce à l'aide et à l'assistance qu'ils nous offrent, largement contribué au développement de notre pays, et d'exprimer notre profonde gratitude aux organismes internationaux pour les concours divers qu'ils nous ont apportés. Nous sommes persuadés que la coopération fructueuse et mutuellement bénéfique ainsi entreprise s'intensifiera davantage pour contribuer à la réalisation des objectifs du V^e Plan.

S'agissant des activités des services, la finalité des programmes à mettre en œuvre sera une plus grande promotion de notre pays et de nos produits à l'étranger, ainsi qu'un meilleur mouvement des hommes et des biens. La maîtrise du secteur clé de commerce passera par :

- La création de réseaux de distribution intégrés ;
- La promotion d'investissements commerciaux permettant d'améliorer la présentation et la distribution de nos marchandises.

Les actions en faveur du tourisme et de l'hôtellerie porteront sur la poursuite de l'accroissement de la capacité d'accueil. A cet effet, plus de 3 000 chambres devront s'ajouter au potentiel d'accueil existant.

L'intégration de l'espace national reste également l'une des composantes de notre politique d'unité nationale. La fiabilité des réseaux d'infrastructures et de communications constitue à cet effet un atout majeur. C'est pourquoi les actions prévues dans ce domaine visent à assurer une liaison permanente non seulement entre les différentes régions du pays, mais aussi avec l'extérieur.

A cet égard, l'aménagement de nouvelles installations portuaires, ainsi qu'une meilleure maintenance des installations existantes retiendront particulièrement notre attention. Le réaligement du chemin de fer Douala-Yaoundé sera poursuivi, tandis que plus de 2.000 km de routes nouvelles seront dotés d'un revêtement lourd. Les travaux entrepris au cours des plans précédents pour adapter nos infrastructures aéroportuaires aux besoins croissants de notre trafic aérien seront poursuivis.

Tous ces équipements seront conçus et réalisés en tenant compte de la nécessité d'un aménagement judicieux et fonctionnel du territoire, avec le souci de freiner l'exode rural, notamment par l'organisation des établissements humains en général et des communautés villageoises en particulier.

Les autres aspects de la gestion de l'espace national tendront vers :

- L'organisation et la protection de l'environnement ;
- Un développement urbain dynamique et fonctionnel.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Voilà, dans les grandes lignes, les mesures économiques à mettre en branle au cours du prochain quinquennat pour promouvoir encore davantage l'épanouissement de la nation camerounaise, œuvre à laquelle nous sommes attelés depuis toujours. Certes, la mise en œuvre de ces différentes orientations conduit indubitablement à la croissance de la richesse nationale. Mais que vaudrait cette accumulation si, parallèlement, il n'était point envisagé un développement de notre capital humain ? Ce développement sera sous-tendu par des axes fondamentaux au cours du V^e Plan :

— Le développement physique et mental, grâce à la couverture sanitaire, grâce à la promotion accrue de l'éducation physique et sportive, et à la protection des groupes sociaux les plus vulnérables ;

— Le développement intellectuel dans le respect des valeurs culturelles nationales.

Dans cette optique, et conformément à l'objectif de la « santé pour tous en l'an 2 000 », l'action du V^e Plan sera guidée par le double souci :

— D'une couverture sanitaire totale du pays la construction des formations sanitaires et une formation intensive du personnel médical ;

— D'une plus grande intégration des services de santé publique par leur réorganisation et la rationalisation de leur gestion.

En outre la priorité sera accordée à la médecine préventive avec la participation des communautés villageoises.

Dans le domaine des affaires sociales, l'accent sera particulièrement mis sur l'assistance aux handicapés et nécessiteux ; la protection de l'enfance et la promotion sociale et individuelle de la famille.

S'agissant de l'éducation populaire et civique, le V^e Plan poursuivra les actions engagées et dont le but est :

- D'assurer l'insertion des jeunes dans les circuits économiques ;

En ce qui concerne l'aéronautique, le trafic des aéroports camerounais, qui était à peine supérieur à 100.000 passagers par an à l'indépendance, a récemment dépassé le million de passagers par an. L'expansion du transport aérien a nécessité d'importants investissements dans les infrastructures aéroportuaires et leurs équipements annexes, et plus particulièrement au cours du IV^e Plan, ces investissements ont concerné principalement les aéroports internationaux de Douala, Yaoundé et Garoua.

Cameroon Airlines a fait face aux développements du transport aérien international et intérieur. La mise en service d'un Boeing 747 en a été une éclatante illustration. L'amélioration permanente de la gestion est un souci constant des responsables de la Compagnie aérienne nationale.

L'extension, la rapidité et la fiabilité des services postaux et des télécommunications, comme l'état du réseau routier, ont contribué de manière vitale à notre processus de développement. Des progrès appréciables ont été enregistrés dans l'équipement du pays en établissements postaux, ainsi que dans l'extension des services téléphoniques. Le pays compte maintenant plus de 200 bureaux de poste, ainsi deux Centres de Colis postaux, trois Centres de Chèques postaux, un Centre de Contrôle des Mandats. L'Ecole supérieure des Postes et Télécommunications complète cet ensemble. Alors qu'en 1960, six villes étaient équipées d'un réseau automatique, on en comptera 47 à l'issue des programmes en cours.

Le secteur des services, dans son ensemble, n'a pas été négligé. Ainsi tout a été mis en œuvre pour renforcer et améliorer les équipements touristiques à travers le pays. De moins de 900 lits en 1960, la capacité hôtelière du Cameroun est passée à plus de 8 000 lits en 1980-1981.

En ce qui concerne le commerce, certes les circuits intérieurs ne sont pas encore totalement maîtrisés. Mais le Gouvernement a pris d'importantes mesures d'organisation du secteur. Celles-ci vont bientôt être précisées et complétées par des textes d'application.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Voilà rappelées à grands traits, les tendances significatives du développement économique et social du Cameroun telles qu'elles se dégagent des 20 dernières années. Nous sommes conscients, nous l'avons dit, que beaucoup reste à faire. Mais malgré une situation intérieure caractérisée par l'insécurité, l'instabilité et la précarité lors de notre accession à l'indépendance, malgré une conjoncture économique internationale difficile, les réalisations palpables enregistrées donnent l'exacte mesure des efforts créateurs de tout un peuple au cours des deux dernières décennies. Les résultats élogieux et incontestables constituent un cinglant démenti à tous les cassandres, à tous les prophètes de malheur, à tous les détracteurs nostalgiques qui se plaisent à nier l'évidence dans leur contestation de nos options, en dénigrant nos institutions par une propagande mensongère.

Grâce notamment aux résultats probants de son industrialisation et de la Révolution verte d'une part, grâce aussi à l'accroissement continue de la demande intérieure résultant de l'amélioration constante du niveau de vie des Camerounais d'autre part, grâce enfin à la mystique de l'effort qui anime notre peuple dynamique, notre pays, progressivement, a atteint, au terme de cette période, un stade de croissance auto-entretenue qui lui permet d'affronter avec une certaine assurance les échéances de la fin du deuxième millénaire.

Le V^e Plan qui est soumis à l'examen de votre Assemblée s'inscrit dans ces nouvelles perspectives où dominent à la fois incertitude et espoir.

Incertitude d'abord face aux égoïsmes nationaux aux oppositions d'intérêts qu'exacerbe la crise économique qui frappe le monde depuis bientôt une décennie. Le retour au protectionnisme, la diminution constante de l'aide internationale, la dégradation des termes de l'échange, l'instabilité monétaire, les tensions politiques, sociales et culturelles, constituent autant de sujets de préoccupation qui font peser de graves menaces sur le devenir des pays en voie de développement, voire sur la survie même de l'humanité.

Dans cette situation de morosité pour les uns, de désespoir pour les autres, notre espoir repose cependant sur la conviction que le peuple camerounais a définitivement pris en mains son propre destin. Nous sommes pleinement convaincus en effet, qu'il nous faudra, dans les 20 prochaines années, compter avant tout sur nous-mêmes, sur notre propre capacité d'imagination, de travail, d'organisation, en un mot, sur notre capacité de maîtriser l'avenir de la nation camerounaise.

Les orientations définies dans le cadre des perspectives de l'an 2 000 se sont largement inspirées de ces préoccupations. Outre qu'elles sous-tendent tous les programmes retenus dans le cadre

Si l'élevage, dans l'ensemble, a quelque peu conservé son caractère traditionnel avec les migrations saisonnières, force est cependant de reconnaître qu'au cours des dix dernières années des améliorations sensibles ont été enregistrées, se traduisant par des taux nets de croissance du cheptel supérieur à 2 % dans l'ensemble, les plus forts ayant été relevés dans les secteurs volaille et porcin.

Les activités de la pêche, quant à elles, n'auront connu qu'une modeste évolution tout au long des deux dernières décennies. La production halieutique est ainsi passée de 60.000 tonnes en 1960 à 89.000 tonnes en 1976-1977 pour ensuite décroître en raison principalement de la défection de certains armements. C'est pour cette raison que nous avons entrepris la restructuration de certaines sociétés de pêche, tout en assurant à la pêche artisanale un encadrement dense, afin qu'elle puisse combler le déficit de l'offre dans ce domaine.

Parce qu'elle représente l'une de nos richesses les plus sûres, la forêt a fait l'objet d'une attention particulière. Les principales actions entreprises au cours de la période considérée tendaient à sauvegarder notre patrimoine sylvicole par une rationalisation de son exploitation. La production forestière est passée de 475.000 m³ à 1.350.000 m³ dont 50 % sont transformées localement.

Si, comme je l'ai dit, l'agriculture demeure la base de notre développement, ce développement ne saurait s'effectuer sans un secteur secondaire dynamique, intégré et compétitif sur le plan mondial.

C'est cette conviction qui, à la faveur de notre option de libéralisme planifié, nous a amenés à opter pour une politique d'industrialisation fondée, dans un premier temps, sur la promotion d'industrie de substitution à l'importation, pour enfin amorcer la mise en place d'un tissu industriel beaucoup plus intégré, privilégiant la transformation de nos matières premières. Ce secteur aura connu une croissance satisfaisante tout au long de la période sous revue, avec une production augmentant en moyenne de 12 % par an, un chiffre d'affaires en augmentation de 15 % par an et des investissements qui s'accroissent au rythme de 19 % l'an.

La Société nationale d'Investissement est restée l'instrument privilégié de cette politique. A la fin des deux premières décennies de notre indépendance, elle participe au capital social de près de 80 sociétés et gère un portefeuille de plus de 19 milliards de francs pour le compte de l'Etat.

Dans le domaine énergétique, la puissance installée était de 337 mega-watts pour une production annuelle totale de près de 1.400 millions de kilowatts/heure. Cette production d'énergie électrique, qui sera doublée avec la mise en service du barrage de Song-Loulou, est avantageusement complétée, à l'heure actuelle, par une production pétrolière certes modeste, mais qui réussit à couvrir nos besoins en la matière, et qui nous procure des ressources financières appréciables.

Les profondes mutations observées depuis l'indépendance n'auraient certainement pas eu la même intensité en l'absence d'infrastructures de communications répondant aux exigences du développement.

C'est ainsi que le trafic a pratiquement triplé dans tous les ports depuis l'indépendance, le port de Douala assurant à lui seul environ 90 % de ce trafic. Et pour faire face à cette croissance, un important programme d'extension des installations portuaires aura été réalisé, portant la capacité du port de Douala à 7 millions de tonnes par an, et ménageant la possibilité de porter cette capacité à 15 millions de tonnes dans l'avenir.

Parallèlement, des études ont été réalisées ou sont en cours pour la construction de ports en eau profonde à Kribi et à Victoria.

Dans le domaine des transports maritimes, la création de la Cameroon Shipping Lines a traduit la volonté du Gouvernement d'acquérir la maîtrise de ce secteur. Au cours du IV^e Plan cette Société a acquis en toute propriété six navires ; son trafic avoisine les 400.000 tonnes.

En ce qui concerne le chemin de fer, depuis l'indépendance, la longueur des voies en service est passée de 513 km en 1960 à 1.145 km. Après l'achèvement de la voie transcamerounaise, la rectification de la voie ferrée Douala-Yaoundé a été engagée, afin de la doter de caractéristiques modernes. Avec ces infrastructures, la capacité de transport ainsi mise en place sera comprise entre 8 et 10 millions de tonnes par an, susceptible de faire face aux besoins pour de nombreuses années.

Quant au réseau routier qui complète avantageusement le réseau ferroviaire, il comporte actuellement près de 65.000 km de routes et pistes diverses, dont 18.000 km de routes principales et 2.500 km de routes bitumées, contre respectivement 6.000 km de routes principales et 500 km de routes bitumées en 1960.

Dans le domaine du transport routier urbain l'Etat a créé en 1973 la Société des Transports urbains du Cameroun qui transporte actuellement environ 50 millions de passagers par an. Le parc de cette Société est en cours de rénovation complète, et ses installations en cours d'extension.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Je remercie M. le Président de l'Assemblée nationale pour les paroles aimables, chaleureuses et encourageantes qu'il vient de prononcer à mon endroit, en votre nom, Mesdames et Messieurs les Députés, pour me souhaiter une cordiale bienvenue dans cette auguste Assemblée.

Votre Assemblée est réunie, vous vous en doutez, pour accomplir l'une de ses missions les plus fondamentales.

En effet, élaborer une politique de développement qui embrasse tous les aspects de la vie nationale, c'est poser la nécessité d'agir dans le cadre d'une coordination globale pour organiser le soutien mutuel entre tous les secteurs, affecter les ressources, déployer les moyens en fonction des objectifs fixés et, finalement, ajuster ces objectifs selon les capacités disponibles. L'instrument d'une telle coordination réside dans la planification.

Cela implique que l'idée et la pratique de la planification s'imposent, aussi bien au niveau des administrations centrales, qu'à l'échelon des collectivités locales, des organes régionaux de développement, des coopératives, des groupements professionnels, des comités d'entreprises, etc. Cela implique surtout que les lignes directrices de la planification, au même titre que les objectifs et les programmes qui composent les plans, soient discutées et élaborées avec la participation active des assemblées populaires, qui sont l'expression démocratique de la nation.

Nous venons de vivre deux décennies, les premières et les plus décisives dans notre quête pour l'affirmation de notre personnalité, la conquête de notre dignité. Période de tâtonnement, mais surtout d'épreuve et de combat, projetés que nous avons été, dans un monde implacable, marqué par une crise économique généralisée, voire une crise de civilisation, toutes choses aggravant la crise de croissance des jeunes nations condamnées à évoluer sous le signe de la fragilité, face aux multiples pesanteurs que cristallisent les égoïsmes nationaux et les intérêts particuliers d'un ordre mondial inique.

Nous pouvons dire avec fierté que nous avons franchi bien des écueils, et bravé bien des tempêtes. Nous nous sommes efforcés, grâce à une action toujours plus cohérente, à un appareil économique toujours plus efficace et performant, grâce à une volonté populaire qui a su adhérer aux grandes options nationales déterminées par le Gouvernement et s'est mobilisée pour leur mise en œuvre, d'accroître le niveau de vie du peuple camerounais. Certes beaucoup reste à faire. Mais nous sommes conscients d'avoir créé les conditions destinées à consolider l'édification d'un Etat moderne, structuré, ayant l'ambition de faire face aux défis du troisième millénaire naissant.

C'est par conséquent, dans la perspective des réalités de l'an 2000 que se place le V^e Plan qui est soumis à votre Assemblée.

Faut-il le rappeler, le projet du V^e Plan s'inscrit dans la tradition de la planification camerounaise qui s'articule autour des grands principes qui fondent notre politique de développement, je veux parler du libéralisme planifié, du développement auto-centré de la justice sociale, de la politique de développement équilibré, principes qui justifient notre aspiration de dépasser la programmation technocratique pour instaurer une stratégie efficace d'une planification humanisée, clairvoyante et démocratique.

Avec l'année 1981 s'achève la première étape de planification à long terme définie au lendemain de notre accession à la souveraineté internationale, et dont l'objectif global était le doublement du revenu réel par habitant en 20 ans.

Au terme de cette période, et grâce à un système de planification réaliste excluant toute démagogie et associant toutes les forces vives de la nation, je suis aujourd'hui en mesure de proclamer solennellement que l'objectif que nous nous sommes fixés a été largement atteint. De 21.500 francs en effet en 1960, le revenu par tête d'habitant est passé à 187.000 francs en 1980 1981, soit 46.500 en francs de 1961-1962. Ce qui signifie une multiplication par 8,7 en francs courants, et par 2,2 en francs constants durant la période sous revue.

Mais si expressif que puisse être cet indicateur, il ne saurait traduire, à lui tout seul, l'immensité de l'effort accompli en matière de développement, et dont tout un chacun peut aujourd'hui mesurer les résultats, tant le paysage socio-économique du Cameroun a été profondément transformé.

En effet, la population totale du pays qui, en 1960, atteignait à peine quatre millions d'habitants, s'élève aujourd'hui à plus de huit millions six cent mille habitants, grâce aux progrès significatifs accomplis dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de la nutrition.

C'est ainsi que le taux de mortalité qui était de vingt-cinq pour mille en 1964, est tombé à moins de vingt et un pour mille en 1976, relevant conséquemment l'espérance de vie de 37 à 44 ans.

Parallèlement, le nombre de calories consommées en moyenne par chaque Camerounais, qui ne dépassait guère 2 000 unités, s'élève aujourd'hui à près de 2 600, plaçant ainsi notre pays au peloton de tête des pays en voie de développement ayant réussi à dépasser les normes minima fixées à 2 200 calories par jour et par habitant par la FAO.

Dans le domaine sanitaire, alors qu'en 1959 on ne dénombrait que 4 hôpitaux, 4 maternités, 4 centres médicaux, 261 dispensaires, en 1978, la carte sanitaire du pays compte plus de 1200 formations portant la capacité hospitalière de 9 960 lits en 1961 à près de 25 000 en 1980.

La formation du personnel médical et paramédical s'est étoffée concomitamment à la réalisation des infrastructures sanitaires.

Les préoccupations des pouvoirs publics en matière de formation ne se sont pas limitées au seul domaine sanitaire. D'une manière générale, le développement de l'enseignement et de la formation a été, au cours des deux dernières décennies, une des priorités de l'action de l'Etat à laquelle s'est associée la contribution des collectivités privées.

L'accroissement des effectifs scolaires a fait du Cameroun l'un des pays africains les plus scolarisés. En 20 ans, le nombre d'enfants fréquentant les écoles primaires est passé de 340 000 à plus de 1 300 000, portant ainsi le taux de scolarisation à près de 65 %. Au niveau du secondaire, les estimations en 1980-1981 portent sur 180 000 élèves contre 8 500 en 1960-1961 dans l'enseignement général ; dans l'enseignement technique ces estimations sont de 57 000 élèves contre à peine 4 400 au lendemain de l'indépendance.

L'enseignement supérieur, inexistant à la veille de l'indépendance, s'est imposé comme système de formation de cadres capables d'assumer avec compétence des responsabilités aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Effectivement institué en 1961 où il ne comptait alors que 470 étudiants, le système d'enseignement supérieur, qui fait la fierté du pays par la qualité de sa production, compte aujourd'hui plus de 10.000 étudiants.

Conformément à notre vision globale de la personne humaine, aucun effort n'aura été épargné pour donner à notre jeunesse un encadrement des plus complets tant sur le plan de la formation du corps que pour lui inculquer une éthique digne des aspirations que nous avons toujours formulées pour son devenir. Dès lors, comment s'étonner des performances sportives réalisées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays par cette jeunesse camerounaise, performances qui honorent la nation tout en portant à l'humanité entière le message de paix et de fraternité que lui dédie notre société.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Tous ces progrès dans le domaine social, et qui sont conformes à la philosophie de notre Parti qui place l'Homme au centre de nos préoccupations, n'ont été rendus possibles que grâce aux efforts accomplis pour moderniser notre agriculture, développer notre industrie et promouvoir un réseau d'infrastructures économiques et de communications répondant aux exigences de notre développement.

En ce qui concerne l'agriculture, celle-ci est restée un secteur capital de notre économie employant plus de 70 % de la population active camerounaise, sa part dans le produit intérieur brut s'est maintenue à environ 30 %. Secteur stratégique par excellence, il aura permis à la nation d'améliorer les conditions de son auto-suffisance alimentaire, tout en lui assurant environ 70 % de ses recettes en devises.

Ces résultats auront été atteints grâce à la poursuite, tout au long de la période bi-décennale écoulée, d'une politique dynamique de développement de ce secteur, politique dont les deux vecteurs principaux sont restés d'une part l'accroissement de la production, et d'autre part, l'amélioration du niveau de vie des masses rurales.

Alors qu'à la veille de notre indépendance, l'agriculture était surtout orientée vers le développement des cultures d'exportation, nous avons depuis le lancement de la Révolution Verte, mis au point un certain nombre de programme visant à l'essor des cultures vivrières.

Parallèlement, différentes formes d'appui technique ont été expérimentées, depuis les « secteurs de modernisation » créés, avant l'indépendance, jusqu'aux missions et offices divers, en passant par les sociétés de développement institutionnalisées par la loi de 1968.

SOMMAIRE

CHAPITRE PREMIER

CROISSANCE ECONOMIQUE

1.1. — PRODUIT INTERIEUR BRUT (P.I.B.)	1
1.1.1. — PRODUCTION INTERIEURE BRUTE (LA P.I.B.)	1
1.1.1.1. — SECTEUR PRIMAIRE	1
1.1.1.2. — SECTEUR SECONDAIRE	4
1.1.1.3. — SECTEUR TERTIAIRE	4
1.2. — DEMANDE INTERIEURE	4
1.2.1. — CONSOMMATION FINALE	4
1.2.1.1. — CONSOMMATION FINALE PUBLIQUE	4
1.2.1.2. — CONSOMMATION FINALE PRIVEE	4
1.2.2. — LES INVESTISSEMENTS	4
1.2.2.1. — LES INVESTISSEMENTS PUBLICS	5
1.2.2.2. — LES INVESTISSEMENTS PRIVES	5
1.2.3. — EPARGNE	6
1.3. — REVENUS	7
1.3.1. — MASSE SALARIALE	7
1.3.2. — REVENU BRUT D'EXPLOITATION	7
1.4. — LES PRIX	7
1.4.1. — INDICE DES PRIX DE DETAIL A LA CONSOMMATION	7
1.4.2. — PRIX DE GROS	8
1.4.3. — PRIX A L'IMPORTATION CAF	8
1.4.4. — PRIX A L'EXPORTATION FOB	8
1.4.5. — INDICES DES PRIX DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	9

CHAPITRE II

COMMERCE EXTERIEUR

2.1. — EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR	11
2.2. — STRUCTURE DU COMMERCE EXTERIEUR	11
2.2.1. — A L'IMPORTATION	11
2.2.2. — A L'EXPORTATION	14
2.3. — ORIENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR	14
2.3.1. — A L'IMPORTATION	14
2.3.2. — A L'EXPORTATION	14

CHAPITRE III

FINANCES PUBLIQUES

3.1. — RECETTES BUDGETAIRES	17
3.1.1. — RECETTES FISCALES	17
3.1.1.1. — RECETTES DOUANIERES	17
3.1.1.2. — IMPOTS ET TAXES	17
3.1.1.3. — RECETTES D'ENREGISTREMENT DU TIMBRE ET DE LA CURATELLE	17
3.1.2. — AUTRES RECETTES	19

3.2. — DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19
3.3. — DEPENSES D'EQUIPEMENT	19
3.4. — EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET DU SERVICE DE LA DETTE	22
3.4.1. — DETTE PUBLIQUE DIRECTE	22
3.4.2. — DETTE PUBLIQUE INDIRECTE	22
3.4.3. — SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	22

CHAPITRE IV

MONNAIE ET CREDIT

4.1. — RESSOURCES MONETAIRES	23
4.1.1. — DISPONIBILITES MONETAIRES	23
4.1.1.1. — MONNAIE SCRIPTURALE	23
4.1.1.2. — MONNAIE FIDUCIAIRE	23
4.1.2. — QUASI-MONNAIE	23
4.2. — CONTREPARTIES DES RESSOURCES MONETAIRES	24
4.2.1. — AVOIRS EXTERIEURS NETS	24
4.2.2. — CREDITS INTERIEURS	24
4.2.2.1. — CREANCES NETTES SUR L'ETAT	25
4.2.2.2. — CREDITS A L'ECONOMIE	25

CHAPITRE V

RAPPEL DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A L'AN 2000

27

CHAPITRE VI

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU V^e PLAN

6.1. — LES CARACTERISTIQUES DU V ^e PLAN	29
6.2. — STRUCTURES D'ELABORATION DU V ^e PLAN	29
6.3. — ORIENTATIONS GENERALES ET PROCEDURE D'ELABORATION DU V ^e PLAN	30
6.4. — L'ETABLISSEMENT DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE 1985-1986	31

CHAPITRE VII

LA POPULATION DU CAMEROUN ET SES PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU COURS DU V^e PLAN

7.1. — LA POPULATION TOTALE	33
7.2. — LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION	33
7.2.1. — VUE D'ENSEMBLE	33
7.2.1.1. — DENSITE DE LA POPULATION	33
7.2.1.2. — POPULATION URBAINE ET POPULATION RURALE	33
7.2.2. — REPARTITION PAR PROVINCE	33
7.2.2.1. — POPULATION ET DENSITE PAR PROVINCE	33
7.2.2.2. — POPULATION URBAINE ET RURALE PAR PROVINCE	35
7.3. — LES MOUVEMENTS DE POPULATION	36
7.3.1. — VUE D'ENSEMBLE	36
7.3.2. — LES INDICES DE MOUVEMENT DE LA POPULATION SELON LA PROVINCE	36
7.4. — LA STRUCTURE DE LA POPULATION	37
7.4.1. — STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE	37
7.4.1.1. — STRUCTURE PAR SEXE	37
7.4.1.2. — STRUCTURE PAR AGE	37
7.5. — ETAT MATRIMONIAL	38
7.6. — POPULATION SCOLAIRE	38

— POPULATION ACTIVE	39
7.7.1. — LE TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION EN 1976	39
7.7.2. — EVOLUTION PREVISIBLE DE LA POPULATION D'AGE ACTIF	39
7.7.2.1. — EVOLUTION PREVISIBLE DE LA POPULATION ACTIVE DE 15 A 59 ANS	39
8. — EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE, BASE DU DEVELOPPEMENT	39

CHAPITRE VIII

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I. — SITUATION DES PROVINCES ET LEURS PERSPECTIVES	41
8.1.1. — PROVINCE DU CENTRE-SUD	41
8.1.1.1. — CARACTERISTIQUES GENERALES	41
8.1.1.2. — PROBLEMES	41
8.1.1.3. — PERSPECTIVES	42
8.1.2. — PROVINCE DE L'EST	42
8.1.2.1. — CARACTERISTIQUES GENERALES	42
8.1.2.2. — PROBLEMES	42
8.1.2.3. — PERSPECTIVES	42
8.1.3. — PROVINCE DU LITTORAL	42
8.1.3.1. — CARACTERISTIQUES GENERALES	42
8.1.3.2. — PROBLEMES	43
8.1.3.3. — PERSPECTIVES	43
8.1.4. — PROVINCE DU NORD	43
8.1.4.1. — CARACTERISTIQUES GENERALES	43
8.1.4.2. — PROBLEMES	43
8.1.4.3. — PERSPECTIVES	43
8.1.5. — PROVINCE DU NORD-OUEST	43
8.1.5.1. — CARACTERISTIQUES GENERALES	43
8.1.5.2. — PROBLEMES	44
8.1.5.3. — PERSPECTIVES	44
8.1.6. — PROVINCE DE L'OUEST	44
8.1.6.1. — CARACTERISTIQUES GENERALES	44
8.1.6.2. — PROBLEMES	44
8.1.6.3. — PERSPECTIVES	44
8.1.7. — PROVINCE DU SUD-OUEST	44
8.1.7.1. — CARACTERISTIQUES GENERALES	44
8.1.7.2. — PROBLEMES	45
8.1.7.3. — PERSPECTIVES	45
II. — POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	45
8.2.1. — DIAGNOSTIC	45
8.2.1.1. — EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS	45
8.2.1.2. — L'ORGANISATION SPATIALE DU DEVELOPPEMENT	46
8.2.2. — ORIENTATIONS GENERALES	46
III. — PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	49
8.3.1. — L'ELABORATION DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT REGIONAUX	48
8.3.2. — LOCALISATION DES EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES	48
8.3.3. — LES MISSIONS D'AMENAGEMENT	48
8.3.3.1. — LA MISSION D'ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE SUPERIEURE DE LA BENOUÉ	49
8.3.3.2. — LA MISSION D'AMENAGEMENT DU LITTORAL	49
8.3.3.3. — LE DEVELOPPEMENT DU SUD-EST	49
8.3.3.4. — LA MISSION D'AMENAGEMENT DU FLEUVE LOGONE	50
8.3.4. — AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU NYONG	50
8.3.5. — REGIONS FRONTALIERES	50
8.3.6. — COMMUNAUTES VILLAGEOISES	50
8.3.7. — ETABLISSEMENTS HUMAINS	50
8.3.8. — MAITRISE DE L'EAU	50
8.3.9. — AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	51
8.3.10. — ENVIRONNEMENT	51
8.3.11. — COOPERATION REGIONALE	51
8.3.12. — STRUCTURES DE CONCENTRATION	51

CHAPITRE IX

SITUATION ALIMENTAIRE DU PAYS ET SES PERSPECTIVES

9.1. — SITUATION ACTUELLE	53
9.1.1. — DEMANDE ALIMENTAIRE	53
9.1.2. — OFFRE ALIMENTAIRE	54
9.2. — OFFRE FUTURE DES PRODUITS VEGETAUX	56
9.2.1. — PROBLEMES D'ORDRE GENERAL	57
9.2.2. — ECARTS PREVUS ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE	57
9.3. — OBJECTIFS DU SECTEUR ALIMENTAIRE/NUTRITION	59
9.3.1. — OBJECTIFS GENERAUX	59
9.3.2. — ORIENTATIONS GENERALES ET ACTIONS PRIORITAIRES	59
9.4. — PROGRAMME D'ACTION AU COURS DU V ^e PLAN	60

CHAPITRE X

DEVELOPPEMENT RURAL

10.1. — AGRICULTURE	61
10.1.1. — BILAN DU SECTEUR AGRICOLE AU TERME DU IV ^e PLAN QUINQUENNAL	61
10.1.2. — GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL DU IV ^e PLAN QUINQUENNAL	62
10.1.3. — OBJECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE	65
10.1.3.1. — OBJECTIFS DE PRODUCTION DU SOUS-SECTEUR VIVRIER	65
10.1.3.2. — OBJECTIFS DE PRODUCTION DU SOUS-SECTEUR OLEAGINEUX	71
10.1.3.3. — OBJECTIFS DE PRODUCTION DU SOUS-SECTEUR SUCRIER	72
10.1.3.4. — OBJECTIFS DE PRODUCTION DU SOUS-SECTEUR DES PLANTES STIMULANTES ..	73
10.1.3.5. — OBJECTIFS DE PRODUCTION DES AUTRES CULTURES	75
10.1.4. — PROGRAMMES AGRICOLES	81
10.1.4.1. — PROGRAMMES DE PROMOTION DE L'UTILISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION	81
10.1.4.2. — PROGRAMMES DE STRUCTURATION DU MILIEU RURAL	89
10.1.4.3. — PROGRAMMES DE FORMATION	94
10.1.4.4. — PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT	96
10.1.4.5. — PROGRAMMES PROVINCIAUX DE DEVELOPPEMENT	99

CHAPITRE X-2

ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES

10.2.1. — BILAN ET PROBLEME DU SECTEUR	113
10.2.1.1. — ELEVAGE	113
10.2.1.2. — LA PECHE	114
10.2.1.3. — LES INVESTISSEMENTS ET LE FINANCEMENT DU SECTEUR	116
10.2.1.4. — ORGANISMES D'INTERVENTION	116
10.2.2. — ORIENTATION	116
10.2.2.1. — DEMANDE (VOIR TABLEAU RECAPITULATIF)	116
10.2.2.2. — OFFRE	116
10.2.2.3. — DES PRIX RELATIFS	122
10.2.2.4. — LA GESTION DES EAUX	122
10.2.2.5. — LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	122
10.2.2.6. — LA POLITIQUE SANITAIRE	122
10.2.2.7. — INDUSTRIES ANIMALES ET POLITIQUE COMMERCIALE	122
10.2.2.8. — GESTION DE L'EMPLOI	122
10.2.2.9. — FORMATION ET MOYENS MATERIELS	123

10.2.3. — PROGRAMMES DU SECTEUR « ELEVAGE ET PECHE »	126
10.2.3.1. — SANTE ANIMALE	126
10.2.3.2. — PRODUCTIONS ANIMALES	127
10.2.3.3. — PECHE	128
10.2.3.4. — FORMATION	129
10.2.3.5. — CELLULE D'ASSISTANCE AUX ETUDES ET PROJETS DU MINISTERE DE L'ELEVAGE DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES (CASEP)	130
10.3. — LA FORET ET LA CHASSE	136
10.3.1. — EVOLUTION ET PROBLEMES DU SECTEUR FORESTIER	136
10.3.2. — POLITIQUE ET PERSPECTIVES DE PRODUCTION POUR LE V ^e PLAN	141
10.3.3. — LES PROGRAMMES	142

CHAPITRE XI

MINES — ENERGIE — INDUSTRIES P.M.E. ET ARTISANAT

11.1. — MINES-ENERGIE	149
11.1.1. — MINES	149
11.1.1.a. — BILAN DU SECTEUR	149
11.1.1.b. — PROBLEMES DU SECTEUR DES MINES	149
11.1.1.c. — OBJECTIFS ET PERSPECTIVES	150
11.1.1.d. — PROGRAMMES	150
11.1.2. — ENERGIE	151
11.1.2.a. — BILAN DU SECTEUR ENERGIE	151
11.1.2.b. — PROBLEMES DU SECTEUR ENERGIE	154
11.1.2.c. — PERSPECTIVES	155
11.1.3. — PROJETS DE L'ENERGIE	156
11.2. — INDUSTRIE	160
11.2.1. — SITUATION DE L'INDUSTRIE A LA VEILLE DU V ^e PLAN	160
11.2.2. — PROBLEMES	164
11.2.3. — PERSPECTIVES ET OBJECTIFS	164
11.2.4. — PROGRAMMES	165
11.3. — P.M.E. ET ARTISANAT	172
11.3.1. — SITUATION ACTUELLE	172
11.3.2. — OBJECTIFS DU V ^e PLAN	172
11.3.3. — PROGRAMME D'ACTION	172

CHAPITRE XII

COMMERCE ET TRANSPORTS

12.1. — COMMERCE	177
12.1.2. — COMMERCE INTERIEUR	177
12.1.1.1. — BILAN DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION AU CAMEROUN	177
12.1.1.2. — OBJECTIFS, BILAN ET REALISATION DU IV ^e PLAN	178
12.1.1.3. — ACTIONS ET PROGRAMMES	179
12.1.2. — COMMERCE EXTERIEUR	181
12.1.2.1. — LES PROBLEMES	181
12.1.2.2. — OBJECTIFS, BILAN ET REALISATION DU IV ^e PLAN	183
12.1.2.3. — ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU COMMERCE EXTERIEUR	184
12.1.3. — PERSPECTIVES DU V ^e PLAN	185
12.1.3.1. — COMMERCE INTERIEUR	185
12.1.4. — EQUIPEMENTS COMMERCIAUX ET POLITIQUE COMMERCIALE	187
12.1.4.1. — BILAN DES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX ET DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	187
12.1.4.2. — ORIENTATION DES CINQ PROCHAINES ANNEES	187
12.2.1. — TRANSPORTS ROUTIERS	191
12.2.1.1. — SITUATION ACTUELLE	191
12.2.1.2. — OBJECTIFS	193
12.2.1.3. — PROGRAMME ET PROJETS	194

12.2.2. — TRANSPORTS FERROVIAIRES	194
12.2.2.1. — SITUATION ACTUELLE.....	194
12.2.2.2. — OBJECTIFS	195
12.2.2.3. — PROJETS	195
12.2.3. — TRANSPORTS MARITIMES ET FLUVIAUX	195
12.2.3.1. — SITUATION ACTUELLE.....	196
12.2.3.2. — OBJECTIFS	196
12.2.3.3. — PROJETS	197
12.2.4. — TRANSPORTS AERIENS	197
12.2.4.1. — SITUATION ACTUELLE.....	197
12.2.4.2. — OBJECTIFS	198
12.2.4.3. — PROJETS	198
12.2.5. — COORDINATION ET PLANIFICATION DES TRANSPORTS	198

CHAPITRE XIII

TOURISME ET HOTELLERIE

13.1. — PRESENTATION DU SECTEUR	201
13.2. — BILAN DU SECTEUR TOURISME	201
13.3. — PERSPECTIVES	203
13.3.1. — PROMOTION DU TOURISME NATIONAL ET INTERNATIONAL	203
13.3.2. — OPTIONS DU V ^e PLAN	205
13.3.3. — OPERATIONS DE PROMOTION	206
13.3.4. — FORMATION PROFESSIONNELLE	206
13.3.5. — MESURES INSTITUTIONNELLES	206

CHAPITRE XIV

INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

14.1. — INVESTISSEMENTS GLOBAUX PREVUS ET REALISES AU IV ^e PLAN	209
14.2. — PORTS	210
14.2.1. — SITUATION ACTUELLE	210
14.2.2. — OBJECTIFS POURSUIVIS	211
14.2.3. — PROJETS RETENUS	211
14.3. — SOUS-SECTEUR ROUTIER	212
14.3.1. — SITUATION ACTUELLE	212
14.3.1.1. — CONSISTANCE DU RESEAU ET REALISATION DU IV ^e PLAN	212
14.3.1.2. — PROBLEMES DU RESEAU ROUTIER	212
14.3.1.3. — MESURES DEJA PRISES OU ENVISAGEES	213
14.3.2. — OBJECTIFS POURSUIVIS	214
14.3.3. — PROJETS	214
14.3.3.1. — PROJETS DIVERS DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	214
14.3.3.2. — PROJETS DE CONSTRUCTION RENFORCEMENT DE ROUTES OU PONTS	215
14.3.3.3. — ETUDES DES ROUTES ET PONTS	215
14.3.3.4. — RECAPITULATION	215
14.4. — CHEMIN DE FER	220
14.4.1. — SITUATION ACTUELLE	220
14.4.2. — OBJECTIFS	220
14.4.3. — PROJETS	220

3. — POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	221
14.5.1. — POSTES ET INFRASTRUCTURES COMMUNES AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	221
14.5.1.1. — SITUATION ACTUELLE DES POSTES	221
14.5.1.2. — ORIENTATIONS GENERALES DES POSTES	222
14.5.1.3. — PROJETS POSTAUX DU IV ^e PLAN	222
14.5.1.4. — INFRASTRUCTURES COMMUNES AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	223
14.5.1.5. — ECOLE SUPERIEURE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ET LA FORMATION	223
14.5.1.6. — RECAPITULATION DES PROJETS POSTAUX, DES PROJETS COMMUNS AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ET DES PROJETS DE FORMATION	224
14.5.2. — TELECOMMUNICATIONS	224
14.5.2.1. — SITUATION ACTUELLE	224
14.5.2.2. — OBJECTIFS	224
14.5.2.3. — PROJETS	225
14.5.3. — RECAPITULATION POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	228
14.5.3.1. — PROJETS DES POSTES, PROJETS COMMUNS AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ET PROJETS DE FORMATION	228
4.6. — AERONAUTIQUE CIVILE	234
14.6.1. — SITUATION ACTUELLE	234
14.6.1.1. — INFRASTRUCTURES	234
14.6.1.2. — TRAFIC	234
14.6.1.3. — PRINCIPAUX PROBLEMES	236
14.6.2. — OBJECTIFS	236
14.6.3. — PROJETS	236
4.7. — METEOROLOGIE	237
14.7.1. — SITUATION ACTUELLE	237
14.7.2. — OBJECTIFS	238
14.7.3. — PROJETS	238
14.8. — RECAPITULATION GENERALE	239

CHAPITRE XV

JEUNESSE — SPORTS ET LOISIRS

15.1. — BILAN D'EXECUTION DU IV ^e PLAN	241
15.1.1. — JEUNESSE ET ANIMATION	241
15.1.1.1. — REALISATION DE L'ONPD AU COURS DU IV ^e PLAN	241
15.1.1.2. — REALISATION DANS LE DOMAINE DE L'ENCADREMENT ET DE L'EDUCATION POPULAIRE	242
15.1.2. — REALISATIONS DANS LE DOMAINE DES SPORTS	243
15.1.2.1. — PROJETS NON REALISES	243
15.1.2.2. — PROJETS REALISES OU EN COURS DE REALISATION	243
15.1.3. — FORMATION	243
15.1.4. — PROBLEMES	243
15.1.4.1. — PROBLEMES GENERAUX	243
15.1.4.2. — PROBLEMES SPECIFIQUES DE LA JEUNESSE ET SPORTS	244
15.1.4.3. — PROBLEMES DE FORMATION	244
15.1.4.4. — CONCLUSION	244
15.2. — ORIENTATIONS	244
15.2.1. — JEUNESSE ET ANIMATION	244
15.2.1.1. — OBJECTIFS	244
15.2.1.2. — LES ORIENTATIONS DE L'ONPD AU COURS DU V ^e PLAN	244
15.2.1.3. — LES GRANDES ACTIONS DU V ^e PLAN	245
15.2.1.4. — LES REALISATIONS DANS LES AUTRES DOMAINES DE LA JEUNESSE ET DE L'ANIMATION	248
15.2.2. — EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	249
15.2.2.1. — OBJECTIFS	249
15.2.2.2. — PROJETS	249

15.2.3. — FORMATION	250
15.2.3.1. — OBJECTIFS	250
15.2.3.2. — PROJETS	250
*. 15.2.4. — REALISATIONS DANS LES DOMAINES DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	251
15.3. — LES INVESTISSEMENTS	251
ANNEXE	251

CHAPITRE XVI

SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

16.1. — SANTE	255
16.1.1. — BILAN DU IV ^e PLAN	255
16.1.1.1. — LES GRANDES ORIENTATIONS DU IV ^e PLAN	255
16.1.1.2. — LES REALISATIONS	255
16.1.1.3. — LES PROBLEMES	261
16.1.2. — ORIENTATIONS DU V ^e PLAN	261
16.1.2.1. — COUVERTURE SANITAIRE TOTALE DU PAYS	261
16.1.2.2. — INTEGRATION DES SERVICES DE SANTE PUBLIQUE	261
16.1.2.3. — PRIORITE A LA MEDECINE PREVENTIVE	262
16.1.2.4. — PARTICIPATION DES COMMUNAUTES	263
16.1.3. — PROGRAMMES	263
16.1.3.1. — LES ACTIVITES SANITAIRES	263
16.1.3.2. — INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SANITAIRES	266
16.1.3.3. — INFORMATIONS MEDICALES ET STATISTIQUES SANITAIRES	267
16.1.4. — FINANCEMENT DES PROJETS	268
16.2. — AFFAIRES SOCIALES	272
16.2.1. — BILAN DU IV ^e PLAN	272
16.2.1.1. — LES OBJECTIFS DU IV ^e PLAN	272
16.2.1.2. — REALISATION AU COURS DU IV ^e PLAN	273
16.2.1.3. — LES DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU PROGRAMME DU IV ^e PLAN	273
16.2.2. — ORIENTATIONS DE L'ACTION SOCIALE AU COURS DU V ^e PLAN	273
16.2.2.1. — ASSISTANCE — PARTICIPATION AUX HANDICAPES ET AUX NECESSITEUX	273
16.2.2.2. — PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE	273
16.2.2.3. — PROMOTION SOCIALE INDIVIDUELLE ET FAMILIALE	273
16.2.3. — CONDITIONS D'APPLICATION DES ORIENTATIONS DE L'ACTION SOCIALE AU COURS DU V ^e PLAN	273
16.2.3.1. — AU NIVEAU DES STRUCTURES	273
16.2.3.2. — AU NIVEAU DE LA FORMATION DU PERSONNEL	274
16.2.4. — FINANCEMENT DES PROJETS	274
ANNEXE	274

CHAPITRE XVII

INFORMATION ET CULTURE

17.1. — BILAN DU IV ^e PLAN	277
17.1.1. — INFORMATION	277
17.1.1.1. — PRESSE ECRITE	277
17.1.1.2. — RADIODIFFUSION	277
17.1.1.3. — TELEVISION	278
17.1.1.4. — CINEMATOGRAFIE	278
17.1.2. — CULTURE	278
17.1.3. — PROBLEMES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE	278
17.2. — ORIENTATIONS	279
17.2.1. — INFORMATION	279
17.2.1.1. — RADIODIFFUSION	279
17.2.1.2. — TELEVISION	279
17.2.1.3. — IMPRIMERIE ET EDITION	279
17.2.1.4. — CINEMA	280
17.2.2. — CULTURE	280

CHAPITRE XVIII

URBANISME ET HABITAT

18.1. — SITUATION ACTUELLE	285
18.1.1. — LE CADRE STRUCTUREL DE L'ACTION D'URBANISME AURA AU COURS DU IV ^e PLAN, CONNU DE PROFONDES MODIFICATIONS AVEC	285
18.1.2. — EN CE QUI CONCERNE LES PROGRAMMES, SONT EN COURS	285
18.2. — PERSPECTIVES	286
18.3. — LES PROGRAMMES	287
18.3.1. — ETUDES D'URBANISME ET GENERALITES	287
18.3.2. — URBANISME OPERATIONNEL	287
18.3.3. — HABITAT	287
18.3.4. — ZONES INDUSTRIELLES	288
18.3.5. — ADDUCTION D'EAU	288
18.3.6. — ELECTRIFICATION	288
18.3. — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PROGRAMMES ..	289
18.4.1. — TRAITEMENT DIFFERENCIE MAIS SIMULTANE DES VILLES PRINCIPALES ET DES CENTRES SECONDAIRES	289
18.4.2. — PROCEDURE DES PLANS D'URBANISME	289
18.4.3. — PLAN CADASTRE	289
18.4.4. — POLITIQUE DOMANIALE	289
18.4.5. — POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT	289
18.5. — FINANCEMENT	289

CHAPITRE XIX

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

19.1. — SITUATION ACTUELLE	293
19.1.1. — BILAN DES PLANS PRECEDENTS	294
19.1.1.1. — RECHERCHE AGRONOMIQUE ET FORESTIERE	294
19.1.1.2. — RECHERCHE ZOOTECHNIQUE	294
19.1.1.3. — RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE	294
19.1.1.4. — RECHERCHE MEDICALE ET SUR LES PLANTES MEDICINALES	295
19.1.1.5. — RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES	295
19.1.1.6. — L'HOMME ET LA BIOSPHERE (MAB) ET LE COMITE NATIONAL POUR LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES (CNIT)	295
19.1.2. — PROBLEMES	295
19.1.2.1. — CADRE INSTITUTIONNEL	295
19.1.2.2. — RESSOURCES HUMAINES	295
19.1.2.3. — MOYENS FINANCIERS	295
19.1.2.4. — INFORMATION	296
19.2. — ORIENTATIONS POUR LE V ^e PLAN	296
19.2.1. — RECHERCHE AGRONOMIQUE ET FORESTIERE	296
19.2.1.1. — RECHERCHE SUR LES CULTURES VIVRIERES	296
19.2.1.2. — RECHERCHE SUR LES OLEAGINEUX	297
19.2.1.3. — RECHERCHE CONCERNANT LES STIMULANTS	297
19.2.1.4. — RECHERCHE SUR LES PLANTES A LATE	297
19.2.1.5. — RECHERCHE SUR LES PLANTES A FIBRES	297
19.2.1.6. — RECHERCHE SUR LES PLANTES FRUITIERES	298
19.2.1.7. — RECHERCHE FORESTIERE ET BOTANIQUE	298
19.2.1.8. — RECHERCHE PEDOLOGIQUE ET AGRO-METEOROLOGIQUE	298
19.2.2. — RECHERCHE MEDICALE ET SUR LES PLANTES MEDICINALES	298
19.2.3. — RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE	298
19.2.4. — RECHERCHE ZOOTECHNIQUE ET HALIEUTIQUE	299
19.2.5. — RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES	299
19.2.5.1. — RECHERCHE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE	299
19.2.5.2. — RECHERCHE ETHNO-SOCIOLOGIQUE ET ETHNO-CULTURELLE	300
19.2.5.3. — RECHERCHE LINGUISTIQUE	300
19.2.5.4. — RECHERCHE PHILOSOPHIQUE	300
19.2.5.5. — RECHERCHE EN MATIERE D'EDUCATION ET DE PSYCHOLOGIE	300

19.2.5.6. — RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE	300
19.2.5.7. — RECHERCHE GEOGRAPHIQUE	300
19.2.5.8. — RECHERCHE ECONOMIQUE	300
19.2.5.9. — RECHERCHE POLITIQUE ET JURIDIQUE	300
19.2.6. — RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT	301
19.2.6.1. — ETUDES DES ECOSYSTEMES	301
19.2.6.2. — RECHERCHE METEOROLOGIQUE	301
19.2.6.3. — LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET L'ENVIRONNEMENT	302
19.2.6.4. — INFORMATION ET EDUCATION EN ENVIRONNEMENT	302
19.2.7. — RECHERCHE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE	302
19.3. — CONDITIONS DE REALISATIONS DES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	302
19.3.1. — RESSOURCES HUMAINES	302
19.3.2. — COUT DES PROJETS	303

CHAPITRE XX

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

20.1. — PROBLEMES	305
20.2. — OBJECTIFS	305
20.3. — PROGRAMMES	305
20.4. — FINANCEMENT	306

CHAPITRE XXI

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

21.1. — BILAN DU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION AU COURS DU V ^e PLAN QUINQUENNAL	307
21.1.1. — ENSEIGNEMENT MATERNEL	307
21.1.1.1. — EFFECTIFS DES ELEVES	307
21.1.1.2. — PERSONNEL ENSEIGNANT	307
21.1.1.3. — INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	307
21.1.2. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	307
21.1.2.1. — EFFECTIFS DES ELEVES	307
21.1.2.2. — PERSONNEL	309
21.1.2.3. — INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	312
21.1.3. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	313
21.1.3.1. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	313
21.1.3.2. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE	317
21.1.4. — EQUIPEMENT SUPERIEUR	319
21.1.4.1. — UNIVERSITE DE YAOUNDE	319
21.1.4.2. — CENTRE UNIVERSITE DE DSCHANG	320
21.1.4.3. — CENTRE UNIVERSITAIRE DE DOUALA	320
21.1.5. — ENSEIGNEMENT NORMAL	321
21.1.5.1. — EFFECTIFS DES ELEVES	321
21.1.5.2. — PERSONNEL ENSEIGNANT	321
21.1.5.3. — INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	321
21.1.6. — FORMATION PROFESSIONNELLE	321
21.1.6.1. — FORMATION POST-PRIMAIRE (SAR ET SM)	321
21.1.6.2. — FORMATION AGRICOLE	322
21.1.6.3. — ECOLE NATIONALE DE TECHNOLOGIE	322
21.1.6.4. — FORMATION DES PERSONNELS SANITAIRES	322
21.1.6.5. — CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE RAPIDE D'EMPLOYES DE BUREAU ET METIERS INDUSTRIELS	322
21.1.6.6. — CENTRES NATIONAUX DE FORMATION ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE MAROU ET JAKIRI	322
21.1.6.7. — ECOLE NATIONALE DES ASSISTANTS DES AFFAIRES SOCIALE (ENAAS)	322
21.1.6.8. — ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE	323
21.1.6.9. — ECOLE SUPERIEURE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	323
21.1.6.10 — INSTITUT DES STATISTIQUES, DE PLANIFICATION ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	323

21.2. — PROBLEMES	324
21.2.1. — DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL	324
21.2.2. — DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	324
21.2.3. — DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE	324
21.2.4. — DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	324
21.2.5. — DANS L'ENSEIGNEMENT NORMAL	324
21.2.6. — DANS LA FORMATION AGRICOLE	324
21.2.7. — A L'ECOLE NATIONALE DE TECHNOLOGIE	324
21.2.8. — A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE	324
21.2.9. — A L'ECOLE SUPERIEURE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	324
21.2.10. — A L'INSTITUT DES STATISTIQUES, DE PLANIFICATION ET D'ECONOMIE APPLIQUEE (ISPEA)	324
21.3. — ORIENTATIONS	325
21.3.1. — DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL	325
21.3.2. — DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	325
21.3.3. — DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	325
21.3.4. — DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE	325
21.3.5. — DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	325
21.3.6. — DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	325
21.4. — PERSPECTIVES	326
21.4.1. — ENSEIGNEMENT MATERNEL	326
21.4.1.1. — EFFECTIFS DES ELEVES	326
21.4.1.2. — BESOINS EN ENSEIGNANTS	326
21.4.1.3. — BESOINS EN INFRASTRUCTURES	326
21.4.1.4. — BESOINS EN EQUIPEMENTS	326
21.4.2. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	326
21.4.2.1. — EFFECTIFS DES ELEVES	326
21.4.2.2. — BESOINS EN ENSEIGNANTS	327
21.4.2.3. — BESOINS EN INFRASTRUCTURES	328
21.4.2.4. — BESOINS EN EQUIPEMENTS	328
21.4.3. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	328
21.4.3.1. — EFFECTIFS DES ELEVES	328
21.4.3.2. — BESOINS EN ENSEIGNANTS	329
21.4.3.3. — BESOINS EN INFRASTRUCTURES	329
21.4.3.4. — BESOINS EN EQUIPEMENTS	329
21.4.4. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE	329
21.4.4.1. — EFFECTIFS DES ELEVES	329
21.4.4.2. — BESOINS EN ENSEIGNANTS	330
21.4.4.3. — BESOINS EN INFRASTRUCTURES	330
21.4.4.4. — BESOINS EN EQUIPEMENTS	330
21.4.5. — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	330
21.4.5.1. — UNIVERSITE DE YAOUNDE	330
21.4.5.2. — CENTRE UNIVERSITE DE DSCHANG	330
21.4.5.3. — CENTRE UNIVERSITE DE DOUALA	330
21.4.6. — ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	330
21.4.6.1. — ENSEIGNEMENT NORMAL	330
21.4.6.2. — FORMATION POST-SCOLAIRE	330
21.4.6.3. — ENSEIGNEMENT AGRICOLE	331
21.4.6.4. — ECOLE NATIONALE DE TECHNOLOGIE	331
21.4.6.5. — CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE RAPIDE D'EMPLOYES DE BUREAU ET METIERS INDUSTRIELS	331
21.4.6.6. — CENTRES NATIONAUX DE FORMATION ZOOTECNIQUE ET VETERINAIRE	331
21.4.6.7. — ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE	331
21.4.6.8. — ECOLE SUPERIEURE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	331
21.4.6.9. — INSTITUT PANAFRICAIN DE DEVELOPPEMENT	331
21.4.6.10. — INSTITUT DE STATISTIQUE, DE PLANIFICATION ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	331
21.5. — FINANCEMENT	332

CHAPITRE XXII

UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

22.1. — BILAN	349
22.1.1. — POPULATION ACTIVE	349
22.1.1.1. — PROFIL GENERAL DE LA SITUATION D'ACTIVITE	349
22.1.1.2. — REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE	349
22.1.1.3. — POPULATION ACTIVE OCCUPEE	350
22.1.2. — INVESTIGATIONS STATISTIQUES PROGRAMMEES AU COURS DE LA PERIODE DU IV ^e PLAN	351
22.1.3. — PREVISIONS ET REALISATIONS DU IV ^e PLAN	351
22.1.3.1. — LA SITUATION D'ENSEMBLE	351
22.1.3.2. — SITUATION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIVE ET PARA-PUBLIC	351
22.1.3.3. — L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC	353
22.1.4. — PROBLEMES FONDAMENTAUX DE L'EMPLOI AU COURS DU IV ^e PLAN	355
22.1.4.1. — CHOMAGE	355
22.1.4.2. — STRUCTURE DES REVENUS	355
22.1.4.3. — FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE	355
22.2. — ORIENTATIONS GENERALES	355
22.2.1. — ADAPTATION DE LA FORMATION A L'EMPLOI	355
22.2.2. — CAMEROUNISATION DES EMPLOIS	356
22.2.3. — COUTS DE CREATION DES EMPLOIS	356
22.2.4. — REGLEMENTATION ET GESTION DE LA FONCTION PUBLIC	356
22.3. — EQUILIBRE OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOI AU COURS DU V^e PLAN	357
22.3.1. — POPULATION ACTIVE	357
22.3.2. — EMPLOI DANS LES SECTEURS PRIVE ET PARA-PUBLIC	357
22.3.3. — EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC	358
22.3.4. — CONDITIONS DE MOBILISATION DE LA MAIN-D'OEUVRE	358
22.3.4.1. — ACTIONS PRIORITAIRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE	359
22.3.4.2. — ACTIONS PRIORITAIRES D'INCITATION A LA CREATION DES EMPLOIS	359
22.3.4.3. — ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE SOCIALE	359
22.3.4.4. — REAMENAGEMENT DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	360
22.3.4.5. — ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA TRANSPARENCE DES MARCHES DE L'EMPLOI	360

CHAPITRE XXIII

CONDITIONS NECESSAIRES POUR LA MOBILISATION DE L'APPAREIL ADMINISTRATIF ET LA DYNAMISATION DES STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT

23.1. — BILAN DES PLANS PRECEDENTS	361
23.2. — ORIENTATION POUR LE V^e PLAN	361
23.2.1. — LA RESPONSABILITE DES ACTEURS	362
23.2.2. — LA RATIONALISATION DES METHODES DE TRAVAIL	362
23.2.3. — L'HUMANISATION DES STRUCTURES	362
23.3. — DYNAMISATION DES STRUCTURES	362
23.3.1. — STRUCTURES ADMINISTRATIVES	362
23.3.1.1. — NORMALISATION DES ORGANIGRAMMES	362
23.3.1.2. — RESTRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE	362
23.3.1.3. — RESTRUCTURATION DES COMMUNES	362
23.3.1.4. — STRUCTURES D'ANALYSE PROSPECTIVE ET D'ETUDES	362
23.3.1.5. — RAMIFICATION SPACIALE DE L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE	362
23.3.2. — STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT	363
23.3.2.1. — STRUCTURES DE CONCERTATION	363
23.3.2.2. — STRUCTURES DE SOCIETES PARA-PUBLIQUES ET D'ECONOMIE MIXTE	363
23.3.2.3. — STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT ETATIQUES	363
23.3.3. — STRUCTURES ET MECANISMES DE CONTROLE	363
23.3.3.1. — SITUATION ACTUELLE	363
23.3.3.2. — ORIENTATIONS POUR LE V ^e PLAN	363

23.3.4. — LA REFORME ADMINISTRATIVE	364
23.3.4.1. — BILAN DU IV ^e PLAN	364
23.3.4.2. — ORIENTATIONS POUR LE V ^e PLAN	365
23.4. — MOBILISATION ET UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES HUMAINES	366
23.4.1. — CIRCULATION DE L'INFORMATION	366
23.4.2. — VALORISATION DES COMPETENCES NATIONALES	366
23.4.3. — ACCROISSEMENT DU POUVOIR DE RETENTION DES CADRES ET AGENTS QUALIFIES DANS L'ADMINISTRATION	366

CHAPITRE XXIV

CONDITIONS NECESSAIRES POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES HUMAINES FEMININES

369

CHAPITRE XXV

MOYENS TECHNOLOGIQUES OPERATIONNELS

25.1. — INFORMATIQUE ET TELEINFORMATIQUES	373
25.1.1. — BILAN DU IV ^e PLAN	373
25.1.1.1. — PROGRAMMES	373
25.1.1.2. — LOGISTIQUE ET EQUIPEMENTS	374
25.1.1.3. — PROBLEMES	374
25.1.2. — PERSPECTIVES	374
25.1.3. — ORIENTATIONS POUR LE V ^e PLAN	374
25.1.3.1. — INFORMATIQUE	374
25.1.3.2. — TELEINFORMATIQUE	375
25.1.4. — PROGRAMMES	375
25.1.4.a. — RECAPITULATION DES PROJETS	375
25.2. — STATISTIQUES	375
25.2.1. — BILAN DU IV ^e PLAN	375
25.2.1.1. — CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA PREVISION	375
25.2.1.2. — ENQUETES REALISEES AU COURS DU IV ^e PLAN	375
25.2.1.3. — PROBLEMES	375
25.2.2. — ORIENTATIONS POUR LE V ^e PLAN	376
25.2.3. — PROJETS POUR LE V ^e PLAN	376
25.2.3.a. — PROJETS DANS LE DOMAINE DES GRANDES ETUDES ET ENQUETES	376
25.3. — DOCUMENTATION	376
25.3.1. — BILAN DES PLANS PRECEDENTS	376
25.3.2. — PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS	377
25.3.3. — PROJETS	377
25.3.3.a. — PROJETS RELATIFS A LA DOCUMENTATION	377
25.4. — TRADUCTION ET INTERPRETATION	378
25.4.1. — BILAN DES PLANS PRECEDENTS	378
25.4.2. — PROBLEMES	378
25.4.3. — ORIENTATIONS	378
25.4.3.1. — PERSONNEL	378
25.4.3.2. — STRUCTURES	378
25.4.3.3. — EQUIPEMENT	379
25.4.3.a. — PROJETS RELATIFS A LA TRADUCTION ET A L'INTERPRETATION	379

CHAPITRE XXVI

FINANCEMENT

26.1. — SITUATION ET PROBLEMES ACTUELS	381
26.2. — PERSPECTIVES ET POLITIQUES	381
26.2.1. — POLITIQUES BUDGETAIRE ET FISCALE	381
26.2.2. — POLITIQUE FINANCIERE ET MONETAIRE	382
26.2.3. — POLITIQUE D'EMPRUNT	383
26.3. — MOYENS DE FINANCEMENT DU V ^e PLAN	383
26.3.1. — FINANCEMENT PUBLIC	383
26.3.2. — FINANCEMENT PRIVE	384

CHAPITRE XXVII

PERSPECTIVES DE CROISSANCE

27.1. — LA PRODUCTION ET SES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	386
27.1.1. — PRODUIT INTERIEUR BRUT	386
27.1.1.1. — SECTEUR PRIMAIRE	386
27.1.1.2. — SECTEUR SECONDAIRE	387
27.1.1.3. — SECTEUR TERTIAIRE	387
27.2. — INVESTISSEMENTS	388
27.3. — COMMERCE EXTERIEUR	389
27.3.1. — UNE CROISSANCE CONTINUE MAIS SELECTIVE DES IMPORTATIONS	389
27.3.2. — CROISSANCE ET COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS	389
27.4. — CONSOMMATION FINALE ET REVENUS	389
27.4.1. — BESOINS DE LA POPULATION CAMEROUNAISE	389
27.4.2. — REVENUS DES MENAGES	390
27.5. — EPARGNE BRUTE ET FINANCEMENT	390
27.6. — TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE	391

CHAPITRE PREMIER

Croissance économique

l'économie camerounaise a évolué depuis 1974-1975 dans un contexte difficile caractérisé par un effort intense souvent contrarié par une conjoncture nationale instable et particulièrement marquée

- un faible taux de croissance économique;
- la persistance d'une inflation généralisée;
- les hausses successives des prix des produits de base;
- la persistance des désordres monétaires;
- la contraction du commerce international;
- enfin les tensions politiques et sociales.

— PRODUIT INTERIEUR BRUT (P.I.B.)

Le P.I.B. a atteint 579,9 milliards en 1974-1975, le produit intérieur brut est estimé à 1.356,2 milliards en 1979-1980, soit un taux de croissance moyen annuel de 18,5 % en termes réels.

Compte tenu du niveau moyen d'inflation au cours de la période (environ 13 %) de la croissance démographique (2,47 % l'an), le taux de croissance réel par habitant se situe donc à environ 2,4 %. En termes réels, le P.I.B. a crû au taux moyen annuel d'environ 4,9 % au cours de la période à l'étude.

I. — Production intérieure brute (la P.I.B.)

La production intérieure brute a été évaluée à 499 milliards FCFA en 1974-1975, la production intérieure brute est estimée à 1.159,6 milliards en 1979-1980, soit une croissance nominale moyenne de

18,4 % l'an. Ce résultat est surtout imputable au bon comportement du secteur secondaire sous l'impulsion de la branche des industries extractives en plein essor et la reprise de certains produits agricoles d'exportation tels que le cacao, le café robusta, le coton et le bois.

Du tableau 1.1.6, il ressort que la part relative des secteurs primaire et tertiaire, bien qu'importante en valeur absolue, décroît régulièrement au profit du secteur secondaire dont le poids est passé de 17,2 % en 1974-1975 à 23,9 % en 1979-1980.

Cette modification structurelle de la PIB en faveur du secteur secondaire est en partie le fait des industries extractives en pleine expansion qui sont désormais saisies dans le secondaire plutôt que dans le primaire.

1.1.1.1. — Secteur primaire

Le secteur primaire a enregistré au cours de la période à l'étude une croissance moyenne de 16 % l'an en termes nominaux passant de 193,7 milliards de FCFA en 1974-1975 à 404,4 milliards en 1979-1980. Sa contribution dans la PIB a cependant chuté de 38,8 % en 1974-1975 à 34,8 % en 1979-1980.

La composante la plus importante de ce secteur est restée la production agricole du fait du bon comportement des produits de base (comme le cacao, mais surtout le café) et des mesures incitatives qui ont été prises notamment la revalorisation des prix aux producteurs et en plus pour les cafés, les subventions accordées pour les engrais et les produits phytosanitaires. Le bois a été également une des composantes des plus dynamiques.

Tableau 1.1.c.

EVOLUTION DE PRIX AUX PRODUCTEURS

en francs CFA courants

		1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
CACAO	grade I	120	130	150	220	260	290
	grade II	100	120	150	220	260	290
	hors standard	75	90	90	90	90	100
CAFES	arabica	200	235	275	275	300	330
	robusta	135	145	195	250	280	310
COTON	blanc	43	43	50	65	65	70
	jaune	43	43	50	65	65	70
	non trié	38	38	40	60	60	65

Tableau 1.1.a.

EVOLUTION DU PIB

(V = valeurs en milliards de francs courants)

AGREGATS	1974/1975		1975/1976		1976/1977		1977/1978		1978/1979		1979/1980	
	V	%	V	%	V	%		%	V	%	V	%
Secteur primaire	193.7	33.4	220.8	33.6	259.7	32.9	305.4	32.5	359.2	31.6	404.4	29.8
Secteur secondaire	85.8	14.8	104.8	15.9	133.2	16.9	149.9	16.0	207.4	18.2	276.8	20.4
Secteur tertiaire	219.6	37.9	243.6	37.1	286.3	36.2	346.2	36.8	402.7	35.4	478.4	35.3
Production intérieure brute	499.0	86.0	569.2	86.6	679.2	86.0	801.5	85.3	969.8	85.2	1159.6	85.5
Droits et taxes à l'import	28.3	4.9	32.9	5.0	43.1	5.5	54.5	5.8	61.4	5.4	68.1	5.0
IPSBL + gages aux domestiques	9.1	1.6	10.1	1.5	11.3	1.4	13.0	1.4	16.7	1.5	20.3	1.0
Administrations publiques	43.6	7.5	45.1	6.9	56.3	7.1	70.7	7.5	90.4	7.9	108.2	8.0
Produits intérieur brut	579.9	100.0	657.3	100.0	789.9	100.0	939.8	100.0	1138.3	100.0	1356.2	100.0

Tableau 1.1.b.

EVOLUTION DE LA PIB
(V = valeur en milliards de francs courants)

SECTEURS	1974/1975		1975/1976		1976/1977		1977/1978		1978/1979		1979/1980	
	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%	V	%
Primaire	193.7	38.8	220.5	38.8	259.7	38.8	305.4	38.1	359.2	37.1	404.4	34.8
Secondaire dont :	85.8	17.2	104.8	18.9	133.2	19.5	149.9	18.7	207.4	21.4	276.8	23.9
— Indust. extractives	2.3	0.4	2.0	0.3	3.2	0.5	4.2	0.5	23.2	2.4	52.6	4.5
— Indust. manufacturières	56.2	11.3	67.5	11.9	77.7	11.4	87.4	10.9	101.9	10.5	123.0	10.6
— B.T.P.	21.6	4.3	28.6	5.0	42.2	6.2	46.6	5.8	68.0	7.0	84.4	7.3
— Energie	5.7	1.2	6.7	1.7	10.1	1.5	11.7	1.5	14.3	1.5	16.8	1.5
Tertiaire dont :	219.5	44.0	243.6	42.3	280.3	42.2	346.2	45.2	402.7	41.5	478.4	41.3
— Commerce - Hôtellerie	93.3	18.7	107.2	18.8	126.3	18.7	154.1	19.2	183.5	18.9	202.3	17.4
— Transports - Communications	49.6	10.0	55.1	9.2	57.7	8.1	65.9	8.3	77.6	7.9	90.0	7.9
— Services	76.3	15.3	81.3	14.3	104.8	15.4	126.2	15.7	142.1	14.7	186.1	16.0
La PIB	499.0	100.0	569.2	100.0	679.2	100.0	801.5	100.0	969.8	100.0	1159.6	100.0

Tableau 1.1.d.

EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPORTATION
(en tonnes)

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Taux de croissance %
Cacao	117 771	104 604	81 711	101 923	105 792	123 400	+ 1.0
Café arabica	26 131	30 501	17 503	16 395	19 420	31 500	+ 3.8
Café robusta	55 047	94 801	61 493	57 779	71 313	83 311	+ 8.6
Thé	935	976	1 003	1 710	2 015	1 950	+ 15.8
Banane	74 507	85 707	82 270	79 079	76 321	75 850	+ 0.4
Coton	40 043	49 462	47 767	40 549	59 496	80 335	+ 14.9
Caoutchouc	18 028	16 377	17 931	15 799	15 437	15 735	- 2.7
Bois (en m ³)	1 300 000	1 300 000	1 200 000	1 379 151	1 626 899	1 613 207	+ 4.4
Huile de palme	38 200	39 374	37 483	43 476	35 837	45 000	+ 3.3
Palmiste	18 607	9 263	8 108	8 375	7 272	10 000	- 11.7
Tabacs coupe	N.D	741	613	562	635	525	- 8.3
Tabacs cape	N.D	1 570	1 785	1 612	1 482	897	- 13.3

N.D = Non déclaré.

* Taux de croissance au cours de la période 1975-1980.

1.1.1.2. — Secteur secondaire

La production du secteur secondaire a régulièrement et avec satisfaction progressé au cours de la période sous-revenue au taux moyen annuel de 26,4 % en termes nominaux. Cette rapide croissance s'est accompagnée de l'accroissement de la part relative de ce secteur dans la production intérieure brute. Ainsi, de 17,2 % en 1974-1975, puis 19,6 % en 1976-1977, cette contribution se chiffre à 23,9 % en 1979-1980.

Cette amélioration est due à la branche des bâtiments et travaux publics soutenue par les grands travaux d'infrastructure et la forte progression de la valeur ajoutée des industries en général et en particulier celle des industries extractives du fait de la mise en exploitation progressive des champs pétrolifères. Ainsi, l'indice de la production industrielle (base 100 en 1974-1975) se situe-t-il à 160,4 en 1979-1980 soit un taux de croissance moyen annuel de 10 % environ.

1.1.1.3. — Secteur tertiaire

La part du secteur tertiaire dans la production intérieure brute, évaluée à 219,5 milliards F CFA en 1974-1975, est estimée à 478,4 milliards F CFA en 1979-1980, soit une croissance nominale de près de 17 % l'an. Son poids dans la PIB a sensiblement diminué au cours de la période, passant de 44 % en 1974-1975 à 41,3 % en 1979-1980. Cette situation est imputable au tassement des activités dans le sous-secteur « Transports-Entrepôts et Communications » qui détient le plus bas taux de croissance nominal de ce secteur (12,6 %). Le sous-secteur « Services et Institutions Financières » est la composante la plus dynamique du tertiaire avec un taux de croissance de 19 % du fait du renforcement des institutions financières, processus entamé depuis le III^e Plan.

1.2. — DEMANDE INTERIEURE.**1.2.1. — Consommation finale.**

De 1974-1975 à 1979-1980, la consommation finale publique et privée a progressé au taux moyen annuel

de 17,7 % passant de 476 milliards F CFA à environ 1.076 milliards. Compte tenu du niveau observé de l'inflation et de la croissance démographique, le taux de consommation réel par habitant se situe à 1,7 % environ.

Sa part relative dans la demande intérieure a légèrement baissé : de 79,8 % en 1974-1975, elle ne représente plus que 78,8 % en 1979-1980.

1.2.1.1. — Consommation finale publique

Évaluée à 126,8 milliards en 1979-1980 contre 67,9 milliards en 1974-1975, la consommation finale publique a progressé très rapidement au taux moyen de 13,3 % l'an par rapport au III^e Plan où cette évolution n'a été que de 6,5 % l'an.

Cela s'explique par l'accroissement des charges récurrentes qu'implique la poursuite des objectifs de développement et que doit supporter les pouvoirs publics (mise en place des structures d'accompagnement efficaces).

1.2.1.2. — La consommation finale privée

D'un montant de 408,1 milliards en 1974-1975, la consommation finale privée atteint 950 milliards en 1979-1980 soit un taux de progression nominal de 18,4 % l'an. Ce taux de croissance est nettement meilleur que celui enregistré au cours du III^e Plan (10,1 %) et ceci grâce à l'évolution sensible des rémunérations distribuées en général et l'amélioration des revenus des paysans due suite à la révalorisation des prix aux producteurs en particulier.

1.2.2. — Les investissements.

Évalués à 288,2 milliards en 1979-1980 contre 120 milliards en 1974-1975 les investissements (Formation brute de capital fixe + la variation positive des stocks) apparaissent comme l'élément qui aura été le plus dynamique de la demande intérieure puisqu'ils en ont en moyenne progressé de 19 % l'an au cours de la période étudiée.

Leur poids dans la structure de la demande intérieure s'est légèrement amélioré passant de 20,2 % en 1974-1975 à 21,1 % en 1979-1980.

à 21,2 % en 1979-1980 après avoir atteint un sommet de 23,1 % en 1978-1979.

2.1. — Les investissements publics

17,8 milliards en 1974-1975, les investissements publics s'élèvent à 61,3 milliards en 1979-1980, soit un moyen de progression de 28 % l'an en termes réels.

Cette croissance rapide, qui est d'ailleurs liée à celle du budget d'investissement de l'Etat (28,7 % l'an), est due à d'importantes dépenses d'équipement public. Ce n'est pas été le bas taux de consommation des crédits en partie à l'insuffisante concision des projets proposés au financement sur budget de l'Etat, ce taux de croissance aurait été plus élevé.

L'affectation de ces investissements a surtout privilégié le développement des infrastructures qui ont représenté 70 % en 1979-1980 contre 47 % en 1974-1975 de la formation brute de capital fixe (FBCF). Le premier des bâtiments vient au second rang suivi de près par les matériels d'exploitation et ceux des transports.

2.2. — Les investissements privés

Limités à 226,9 milliards en 1979-1980 contre 102,9 milliards en 1974-1975 les investissements privés (entreprises, ménages et entrepreneurs individuels) ont connu un taux moyen nominal de 17,1 % l'an.

a) Les investissements des entreprises

Les investissements des entreprises ont progressé au taux moyen annuel de 12,8 % en passant de 57,7 milliards en 1974-1975 à 105,3 milliards en 1979-1980.

Cette progression est en partie due aux transferts en capital (et avais) de l'Etat pour la poursuite de grands projets d'infrastructure tels que l'extension du port de Douala, le réaligement de la voie ferrée entre Yaoundé et Douala, la construction des routes, etc...

L'affectation de la formation brute de capital fixe a favorisé l'acquisition du matériel d'exploitation, puis le matériel de transport; viennent ensuite les infrastructures et les bâtiments.

b) Les investissements des ménages et des entrepreneurs individuels

Ces investissements ont régulièrement progressé au taux moyen annuel de 21,9 % passant de 45,2 milliards en 1974-1975 à 121,6 milliards en 1979-1980. C'est donc une composante des investissements qui semble prendre de plus en plus de l'importance. Leur part relative, après avoir été de 37,4 % en 1974-1975, puis 41 % en 1976, 1977, représente 42,2 % des investissements en 1979-1980.

La répartition de la formation brute du capital fixe a surtout privilégié le secteur des bâtiments et en second lieu l'acquisition du matériel d'exploitation, puis celle du matériel des transports.

LEAU 1.2.a Evolution de la demande intérieure (en milliards de francs CFA courants).

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Taux de croissance %
Consommation finale dont :	476.0	556.1	627.2	774.5	914.4	1076.0	17.7
- Publique	69.9	74.5	81.9	96.7	112.2	126.8	13.3
- Privée	406.1	481.6	545.3	650.8	802.2	950.0	18.4
Investissements dont :	120.7	121.8	181.8	222.4	274.6	288.2	19.0
- Publics	17.8	20.7	35.9	44.4	55.0	61.3	28.0
- Privés	102.9	96.1	145.9	178.1	219.6	226.9	17.1
Entreprises	57.7	46.1	71.3	89.3	109.4	105.3	12.8
Ménages et entrepreneurs individuels	45.2	50.0	74.6	88.8	110.2	121.6	21.9
Demande intérieure	596.7	677.0	809.0	969.9	1139.0	1365.3	18.0

Structure de la demande intérieure (en %).

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
1. Consommation finale dont :	79,8	82,0	77,5	77,1	76,9	78,8
1.1. Publique	11,4	11,0	10,1	10,0	9,4	9,2
1.2. Privée	68,4	71,0	67,4	67,1	67,5	69,2
2. Investissements dont :	20,2	18,0	22,5	22,9	23,1	21,2
2.1. Publics	3,0	3,8	4,5	4,5	4,6	4,6
2.2. Privées	17,2	14,2	18,0	18,4	18,5	16,6
dont :						
2.2.1. Entreprises	9,7	6,8	8,8	9,2	9,2	8,9
2.2.2. Ménages et entrepreneurs individuels	7,5	7,4	9,2	9,2	9,3	7,7
Demande intérieure	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Structure de la répartition de la F B C F par agent économique et par nature (en %).

	1974/1975				1976/1977				1978/1979			
	Adm.	Ent.	Mén. + E.I.	TOTAL	Adm.	Ent.	Mén. + E.I.	TOTAL	Adm.	Ent.	Mén. + E.I.	TOTAL
Bâtiments	29	22	45	34	22	19	38	28	21	18	36	27
Infrastructures	47	22	6	20	69	25	7	27	70	24	9	27
Matériel de transport	4	26	18	18	3	24	25	20	2	25	25	20
Matériel d'exploitation	20	30	31	28	6	32	30	25	7	33	30	26
Total F B C F	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Adm. = Administrations publiques Ent. = Entreprises

Mén. = Ménages

E.I. = Entreprises industrielles.

1.2.3. — Epargne.

De 90,6 milliards en 1974-1975, le volume d'épargne brute est passé à 269,3 milliards en 1979-1980 soit un taux de croissance annuel moyen de près de 24,3 %. Au cours de la même période, l'épargne nette est passée de 42,2 milliards à 141,1 milliards avec un taux de croissance de l'ordre de 27 % l'an.

Par ailleurs, on remarque une certaine stabilité du taux d'épargne brute par rapport au Produit intérieur brut et à la Formation brute de capital fixe. En moyenne ce taux a été de 18,5 % et 82,3 % respectivement par rapport au Produit intérieur brut et à la Formation brute de capital fixe.

TABLEAU 1.2.3.a.

Evolution de l'épargne

(en milliards de F CFA courants)

AGREGATS	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980
Produit intérieur brut	579,5	789,8	945,8	1138,3	1356,2
Epargne brute	90,6	152,0	187,2	213,4	269,3
Epargne nette	42,2	88,4	96,3	107,8	141,1
Formation brute de capital fixe	120,7	181,8	222,5	274,6	288,2
Epargne brute %					
PIB	15,6	19,2	19,3	18,7	19,8
Epargne brute %					
FBCF	75,1	83,6	81,9	77,7	93,4
Epargne brute %					
FBCF	35,0	48,6	43,1	39,3	49,0

REVENUS

1. — Masse salariale.

valuée à 149,7 milliards en 1974-1975, la masse salariale est estimée à 305,5 milliards en 1978-1979, soit une croissance annuelle moyenne de 19,6 % en francs constants.

Le rapport entre la masse salariale et le PIB a augmenté au cours de la période en passant de 25,8 % à 30,5 %. Cette augmentation résulte des efforts que le gouvernement n'a cessé de déployer pour accroître les salaires afin de donner au Camerounais un niveau de vie toujours meilleur.

Il est à noter également que le nombre de zones de salaire est de trois et que les écarts entre zones se réduisent progressivement.

Les salaires versés par les administrations ont augmenté plus rapidement (20,3 % par an) que ceux versés par les entreprises (19,5 % par an). Pendant la période 1974-1979 les salaires versés par les ménages ont crû au rythme de 17,4 % par an.

1.3.2. — Revenu brut d'exploitation.

Le revenu brut d'exploitation est passé de 348 milliards en 1974-1975 à environ 637,9 milliards en 1978-1979, soit un taux de croissance moyen de 16,4 % par an. Cet accroissement est le fait de l'augmentation du nombre des entreprises.

Evolution de la masse salariale et du revenu brut d'exploitation (en milliards de F CFA courants).

AGREGATS	1974/1975	1976-1977	1978/1979	Taux de croissance %
Masse salariale	149,5	206,2	305,5	19,6
ont :				
1. — Administrations	43,2	56,3	90,5	20,3
2. — Entreprises	97,4	138,9	198,4	19,5
3. — Ménages et IPSBL (1)	8,8	11,0	16,7	17,4
Revenu brut	348,0	470,0	637,9	16,4

PSBL = Institutions privées sans but lucratif.

2. — LES PRIX.

De l'analyse de l'évolution des prix de la période allant de 1974-1975 à 1979-1980, il se dégage une tendance contrastée suivant l'origine du produit et irrégulière suivant les années, qu'il s'agisse des prix de détail à la consommation, des prix de gros, des prix des matériaux de construction ou des prix à l'importation et à l'exportation. Cependant il se précise une permanence dans les tendances constatées : elles ont été marquées à des degrés divers par l'influence de l'évolution de la conjoncture inflationniste internationale de 1974-1975 et 1979-1980.

4.1. — Indice des prix de détail à la consommation.

L'indice des prix de détail à la consommation des ménages est analysé comme indicateur du coût de la vie. Il indique que le coût de la vie aura été relativement plus élevé à Yaoundé qu'à Douala où le taux de

croissance de l'indice a été comparativement plus modéré de 1974-1975 à 1976-1977, et légèrement supérieur les années suivantes.

Au cours de cette période, les sources de pression à la hausse des prix ont été variées :

- hausse des prix des produits importés de 1974-1975 à 1975-1976 ainsi qu'en témoigne l'évolution comparée de l'indice des prix des articles importés et des articles locaux;
- hausse générale des prix à l'importation (CAF) et particulièrement celle des prix des produits alimentaires, de l'énergie et lubrifiants;
- hausse des prix des produits locaux en 1976-1977 et 1977-1978.

Outre ces importantes sources de pression, les hausses des prix ont été modérées de 1978-1979 à 1979-1980 pour les familles de condition moyenne et de 1976-1977 à 1979-1980 pour les familles non originaires.

En valeur relative, la hausse des prix a été de près de 12,1 % en moyenne par an de 1974-1975 à 1977-1978

et de 7,8 % entre 1978-1979 et 1979-1980 pour les familles de condition moyenne à Yaoundé.

Pour les familles non originaires, la hausse a été de 11,2 % de 1974-1975 à 1976-1977, de 6,2 % de 1977-1978 à 1979-1980 (soit en moyenne 8,7 % par an sur la période à Yaoundé) et respectivement de 9,2 % et 8,3 % (soit une moyenne de 8,7 % au cours de la période) à Douala.

De l'analyse de l'évolution des prix sur la période mentionnée il apparaît que la croissance des prix a été plus forte à Yaoundé que dans les localités secondaires. Les taux moyens annuels les plus bas sont ceux de Bertoua et Bamenda.

Suivant les produits, les arachides décortiquées, la viande de boeuf avec os, la banane plantain, le sucre en morceaux sont les produits qui ont coûté plus cher au cours de la période dans toutes les localités, les taux moyens annuels de croissance de leurs prix dépassant généralement 10 %.

À Yaoundé, des taux moyens annuels de croissance des prix de plus de 20 % ont été enregistrés pour le kg de stockfish (44,1 %), d'arachides décortiquées (32,6 %) de bœuf avec os (23,9), de banane plantain (20,3 %) et la stère de bois de chauffage (34,2 %). La croissance des prix dans cette ville a été plus forte en 1974-1975.

Ont connu une croissance modérée de leurs prix dans les différentes localités : le riz et le pain (bien que pour ce dernier produit un saut de 150 % ait été franchi à Victoria entre 1978-1979 et 1979-1980, le prix de la baguette de 250 grammes passant de 20 à 50 francs).

1.4.2. — Prix de gros.

L'évolution des prix de gros entre 1974-1975 et 1979-1980 a été marquée par une forte croissance au cours de 1974-1975 pour toute la gamme des produits suivis. Cette croissance est plus importante pour les carburants et lubrifiants, croissance expliquée par la conjoncture internationale et le choc pétrolier de 1973 et 1974. La tendance de l'évolution observée s'applique aussi bien à Yaoundé qu'à Douala. Dès 1975-1976 une modération de la hausse des prix a suivi la forte croissance enregistrée deux ans plus tôt et a été plus sensible pour les produits d'alimentation que pour ceux des matériaux de construction, des carburants et lubrifiants dont certains produits ont connu une accélération soutenue de leurs prix en 1979-1980 proche du niveau qui a prévalu en 1973-1974 et 1974-1975.

Par groupe de produit, les plus fortes croissances des prix sont intervenues pour les carburants et lubrifiants dont les taux moyens annuels de croissance au cours de la période sont dans l'ensemble supérieur à 20 %.

Pour les produits d'alimentation, la balle de 45 kilogrammes de stockfish s'est distinguée avec des taux de 37,0 % et 46,9 % de la croissance moyenne annuelle de son prix respectivement à Yaoundé et Douala. Les faibles taux moyens annuels enregistrés concernent les boissons, le sel en vrac, et la farine de froment à Douala.

1.4.3. — Prix à l'importation CAF.

Comme pour les prix de gros, l'évolution des prix à l'importation CAF de la période a été marquée par une croissance modérée entre 1975-1976 et 1978-1979. Cette croissance a été plus sensible pour les produits suivant les noyaux d'utilisation. Les produits dont les hausses de prix ont été les plus importantes sont :

- pour l'alimentation : le stockfish (+ 21,5 % et + 34,9 % en 1974-1975 et 1975-1976 respectivement et une baisse sensible de — 25,9 % en 1978-1979; le sel conditionné (+ 95,5 % en 1977-1978, légèrement atténuée par une baisse de — 45,4 % en 1978-1979) et la farine de froment (+ 35,4 % en 1974-1975 atténuée par de légères baisses de prix les 3 années suivantes).
- pour les boissons et tabacs, le vin de raisin + 20 % d'augmentation de prix dès 1975-1976, interrompue par une baisse de — 21,1 % en 1976-1977 et une reprise marquée par un sommet de 177,1 % en 1979-1980; les cigarettes (+ 13,4 %, 10,7 %, 23,4 % et 14,8 % respectivement en 1974-1975, 1975-1976, 1976-1977 et 1977-1978).
- pour l'énergie et les lubrifiants, on notera que les taux ont largement dépassé 60 % en 1975-1976, puis ont retrouvé un niveau modéré entre 1976-1977 et 1978-1979 et sont remontés à plus de 30 % en 1979-1980.
- pour les demi-produits, on notera entre autres produits : le bitume de pétrole (+ 188,6 et 69,3 % en 1974-1975 et 1975-1976), l'engrais azoté (+ 153,7 % en 1974-1975), le fer à béton (+ 48,4 et 33,7 % en 1974-1975 et 1979-1980) et enfin le bitume naturel (+ 59,3 % et + 162,2 % en 1976-1977 et 1977-1978).

1.4.4. — Prix à l'exportation FOB.

La période s'est caractérisée par une alternance d'appréciation et de dégradation des cours de nos principaux produits de base.

L'appréciation des cours qui a prévalu en 1973-1974 et 1974-1975 a été moins prononcée que celle de 1976-1977 et 1977-1978. années au cours desquelles la plupart des produits agricoles ont atteint leur plafond. En particulier pour 1976-1977 les taux d'augmentation de prix de 135,9, 78,5, 78,0, 72,8, 71,4 et 54,1 % ont été enregistrés respectivement pour le café arabica courant, le café robusta courant, le cacao brut supérieur, le coton en masse, les palmistes et le caoutchouc.

La dégradation des cours en 1975-1976 a tout aussi porté sur les produits secondaires (arachides décortiquées : — 38,9%; palmistes — 50,7 %, huile de palme — 45,7 %, thé noir — 12,1 %) que sur les principaux produits (cacao — 18,9 %, banane — 5,5 %). Par contre celle qui a suivi l'appréciation des cours en 1976-1977 est plus marquée pour les principaux produits, particulièrement pour le cacao dont la baisse de prix n'a cessé depuis lors.

À l'exception de l'année 1974-1975 pour laquelle toutes les variétés ont enregistré une chute de leur prix, les bois bruts se sont distingués au cours de la

le par une appréciation ininterrompue de leurs
particulièrement au cours des années 1976-1977
3,0 à 57 %) et 1979-1980 (de 24 % à 40 %).

er les produits industriels à l'exception de quelques
s de prix pour le ciment, tous les autres produits
onnu une amélioration de leurs prix.

— Indices des prix des matériaux de construction.

Sur la période allant de 1977-1978 à 1980-1981
laquelle les informations sont disponibles, l'indice
rix des matériaux de construction pour immeuble
ge administratif a connu une évolution relative-

ment modérée, marquée cependant par une sensible
augmentation de + 12,8 % en 1980-1981.

Par chapitre, on relève en 1980-1981 une hausse sensi-
ble pour la couverture (+ 28,3 %), le revêtement
(+ 27,3 %), la peinture (+ 15,4 %) et la maçonnerie
(+ 12,4 %).

b) L'indice des prix des matériaux de construction
du logement économique pour la période de 1975-1976 à
1980-1981 a été marqué par des hausses de plus de
10 % d'une année à l'autre, à l'exception de l'année
1979-1980 au cours de laquelle la hausse a été infé-
rieure à 4 %. Le gros-œuvre, la menuiserie et l'électricité
sont les chapitres qui ont particulièrement pesé sur
l'évolution observée pour l'indice général. La seule
baisse enregistrée au cours de la période a porté sur
la plomberie et le sanitaire en 1978-1979 soit — 15,3 %.

Evolution de l'indice des prix de détail à la consommation des familles de condition moyenne à Yaoundé
au 1.4.a de 1974-1975 à 1979-1980 (Base 100 = 1968)

POSTES DE DEPENSES	PONDERATION	1974/1975	1976/1977	1979/1980
INDICE GENERAL	1 000	168,5	206,8	279,1
Produits alimentaires	336	177,2	232,0	311,3
Boissons et tabacs	103	136,9	147,5	181,3
Dépenses de maison	146	152,6	178,7	343,6
Logement	163	148,5	197,3	292,5
Transports	105	247,5	275,2	347,7
Santé et santé	50	148,0	160,5	192,9
Services	51	144,8	172,0	297,3
Utilité et services divers	46	164,5	211,6	245,5
Articles importés	502	156,3	187,7	225,8
Articles locaux	311	168,7	225,8	312,2
Services et autres	187	201,2	226,5	318,7

Evolution de l'indice des prix de détail à la consommation des familles non originaires de Yaoundé
au 1.4.b de 1974-1975 à 1979-1980 (Base 100 = mai 1968)

POSTES DE DEPENSES	PONDERATION	1974/1975	1976/1977	1979/1980
INDICE GENERAL	1 000	159,1	196,9	241,6
Produits alimentaires	373	165,2	206,7	269,1
Boissons et tabacs	133	152,5	174,4	223,4
Dépenses de maison	193	147,9	176,3	214,6
Logement	36	170,8	224,6	285,1
Transports	65	163,6	178,7	231,0
Services	59	136,6	155,6	225,9
Santé et santé	35	171,9	194,4	213,7
Services et divers	106	207,5	257,1	308,4
Articles importés	536	175,8	211,0	267,0
Articles locaux	258	151,7	189,4	242,6
Services et autres	206	145,6	168,7	213,9

Evolution de l'indice des prix de détail à la consommation des familles non originaires à Douala
Tableau I.4.c de 1974-1975 à 1979-1980 (Base 100 = mai 1968).

POSTES DE DEPENSES	* PONDERATION	1974/1975	1976/1977	1979/1980
<i>INDICE GENERAL</i>	1 000	161,7	192,8	248,3
1. Produits alimentaires	373	161,2	194,9	260,5
2. Boissons et tabacs	133	158,9	188,3	226,3
3. Dépenses de maison	193	154,1	184,5	226,0
4. Habillement	36	199,4	259,1	415,1
5. Transports	65	163,9	175,6	230,6
6. Loisirs	59	123,0	133,7	153,8
7. Hygiène et santé	35	119,6	139,1	210,9
8. Services et divers	106	202,2	244,9	292,7
9. Articles importés	536	166,1	201,2	258,7
10. Articles locaux	258	155,3	187,3	242,8
11. Services et autres	206	156,7	177,8	229,3

CHAPITRE II

Commerce extérieur

— EVOLUTION DU COMMERCE EXTE- RIEUR.

cours de la période 1974-1975 - 1979-1980, les
ges extérieurs se sont soldés chaque année par
alance commerciale négative au détriment du
oun. Ce déficit est demeuré généralement en des-
se 20 milliards F CFA, sauf en 1976-1977 et 1979-
où il s'est élevé respectivement à 25,4 milliards
et 51,5 milliards F CFA à cause de la détériora-
es termes de l'échange :

hute brutale des cours mondiaux des matières
pres;

enchérisssement des biens importés.

élioration observée en 1979-1980 est dans une
mesure due à la croissance tant en volume qu'en
des exportations, notamment celles du pétrole

e tendance de la croissance des exportations
se maintenir au cours des années à venir grâce
fférentes mesures de stimulation qui seront prises
teur des secteurs productifs. Toutefois, de légères
ns sur l'équilibre commercial continueront d'être
nues notamment par :

es importations sur contrat d'entreprises;

es importations du matériel de transport;

es importations des biens d'équipement, des
produits et des matières premières qui seront

nécessaires pour accroître la capacité de production
industrielle et de l'offre des produits finis;

— les importations différentielles de l'offre par rap-
port aux besoins de consommation finale.

2.2. — STRUCTURE DU COMMERCE EXTE- RIEUR.

2.2.1. — A l'importation.

De 1974-1975 à 1979-1980, les importations ont connu
une progression moyenne d'environ 20 % l'an, passant
de 126 milliards F CFA à 312 milliards F CFA en 1979-
1980. Cette croissance est beaucoup plus le fait de
l'inflation mondiale que celui de l'augmentation très
sensible du volume de ces importations qui ne s'est
accru qu'au rythme moyen de 11 % l'an.

Le renchérissement particulier des produits énergé-
tiques, des demi-produits et des biens destinés à la
consommation finale des entreprises a entraîné une
modification structurelle des importations. Ces trois
catégories de produits représentaient en 1974-1975 res-
pectivement 9,3 %, 16,6 % et 23,5 % de la valeur totale
des importations et en 1979-1980, 12,6 %, 18,4 % et
22,6 %. La part relative des produits finis destinés à
la consommation des ménages est devenue assez impor-
tante et représente en 1979-1980 18,1 % de la valeur
des importations contre 11 % en 1974-1975.

Tableau 2.1.a.

Evolution de la balance commerciale.

	1974/1975		1975/1976		1976/1977		1977/1978		1978/1979		1979/1980	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
EXPORTATIONS	926,6	106,9	952,0	112,3	997,8	161,2	1078,9	191,0	1899,2	198,9	2990,3	297,0
IMPORTATIONS	1229,2	125,9	1059,6	126,6	1352,3	174,0	1613,5	216,1	1796,8	250,3	2064,3	312,0
BALANCE COMMERCIALE		— 19,0		— 14,3		— 12,8		— 25,4		— 51,4		— 15,0
TAUX DE COUVERTURE %		84,5		88,7		92,6		88,6		78,7		95,2

Q = Quantité en milliers de tonnes

V = Valeur en milliards de F CFA courants.

eau 2.2.a.

Evolution des importations par noyaux de regroupement

(V = Valeurs en millions de F CFA courants).

	1974/1975		1976/1977		1979/1980		TAUX DE CROISSANCE EN %
	V	%	V	%	V	%	
1. — ALIMENTATION — BOISSONS ET TABACS	10964	8.7	11313	6.5	17253	5.5	9.5
2. — ENERGIE — LUBRIFIANTS	11756	9.3	16872	9.7	39448	12.6	27.4
3. — PRODUITS BRUTS D'ORIGINE ANIMALE ET VEGETALE	3343	2.6	5341	3.1	5631	1.8	11.0
4. — PRODUITS BRUTS D'ORIGINE MINERALE	3367	2.7	3794	2.2	6041	1.9	12.4
5. — DEMI-PRODUITS	20864	16.6	23587	13.5	57454	18.4	22.5
6. — MATERIELS DE TRANSPORT ET DE TRACTION	12158	9.7	20749	11.9	24031	7.7	14.6
7. — EQUIPEMENT AGRICOLE	715	0.6	1136	0.7	1525	0.5	16.4
8. — PRODUITS FINIS DESTINES A LA CONSOMATION DES MENAGES ..	13836	11.0	32160	18.5	56380	18.1	32.4
9. — EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ...	1933	15.3	18438	10.6	33842	10.9	11.8
0. — PRODUITS FINIS DESTINES A LA CONSOMMATION DES ENTREPRISES	29636	23.5	40687	23.3	70349	22.6	18.9
O T A L	125972	100.0	174077	100.0	311953	100.0	19.9

2.2.2. — Exportations.

Les exportations du Cameroun ont progressé très sensiblement en valeur au taux moyen annuel de 22,7 % passant de 106,9 milliards F CFA en 1974-1975 à 297 milliards F CFA en 1979-1980. En quantité, cette progression a été plus forte et se situe à 26,4 % du fait du relèvement du tonnage des produits de base.

Tableau 2.2.b. Structure des exportations.

PRODUITS	1974/1975	1976/1977	1979/1980
Produits de base	60,20	61,06	44,18
dont :			
— Cacao	27,86	17,60	13,58
— Café	19,27	32,22	22,95
— Caoutchouc	2,16	2,37	0,54
— Bananes	3,41	3,22	1,80
— Arachides	2,11	—	—
— Tabacs	2,88	2,40	1,10
— Coton fibre	1,26	2,73	3,61
— Huile de palme	1,25	0,54	0,60
Pétrole brut	—	—	28,14
Bois	6,80	11,40	11,16
Aluminium brut et S/produits	8,80	3,00	3,37
Sous-produits du cacao	5,40	9,10	6,97
Autres produits	16,60	15,44	6,18
T O T A L	100,00	100,00	100,00

Il ressort du tableau ci-dessus que la structure des exportations a subi quelques mutations, surtout depuis 1976-1977. La part relative des produits de base est passée de 60,20 % en 1974-1975 à 61,06 % en 1976-1977, puis a chuté à 44,18 % en 1979-1980. Cette modification de structure est surtout le fait des exportations de pétrole brut. En effet, le Cameroun a exporté en 1979-1980 environ 1.905.000 tonnes d'huiles de pétrole, ce qui représente 28,14 % de la valeur des exportations de la même année.

Le pétrole devient ainsi le premier produit d'exportation en valeur du Cameroun. Cependant, le cacao, le

café et le bois continuent d'occuper également une place prépondérante dans les ventes à l'étranger.

Au cours de la période étudiée, les exportations sont restées dominées par les produits bruts (plus de 55 % de la valeur des exportations en 1979-1980) tandis que les produits industriels n'en représentent que 23 % environ pour la même année. Néanmoins, il s'opère déjà une légère diversification des produits exportés, tendance qui s'accroîtra au cours des années à venir.

2.3. — ORIENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR

2.3.1. — A l'importation.

A l'importation, les pays européens sont restés les principaux fournisseurs avec 223,8 milliards de F CFA de ventes en 1979-1980 contre 88 milliards de F CFA en 1974-1975. En 1979-1980 les ventes en provenance de la C.E.E. se sont élevées à 207 milliards de F CFA dont 139 milliards pour la France.

Les importations en provenance de l'Europe orientale sont en régression relative. Par contre les Etats-Unis d'Amérique et les pays latino-américains exportateurs de pétrole ont renforcé leurs ventes au Cameroun. Cette tendance pourra être maintenue au cours des années à venir eu égard à la politique de diversification des échanges poursuivie par le Gouvernement.

Les ventes des pays africains au Cameroun se sont renforcées d'une année sur l'autre. En 1976-1977 et 1979-1980, leur part relative représente respectivement 5,0 % et 8,3 %.

2.3.2. — A l'exportation.

Les pays de la Communauté Economique Européenne (la France exclue) sont demeurés le premier client du Cameroun au cours de la période sous revue. Les ventes à destination de cette communauté ont progressé au taux moyen annuel de 25,7 %, passant de 34 milliards en 1974-1975 à 106,7 milliards en 1979-1980 (soit 31,8 % et 35,9 % des exportations de ces années respectives).

Depuis 1979-1980, les Etats-Unis d'Amérique occupent le second rang (avec 24,9 % des exportations) au détriment de la France qui n'en a acheté que pour 22,9 % en 1979-1980. Ce développement des ventes vers les U.S.A. est surtout dû au pétrole dont les exportations ont porté sur 1.418.000 tonnes en 1979-1980 contre 699 mille tonnes en 1978-1979.

La part relative des exportations à destination de l'Europe orientale a diminué au profit des pays africains dont la part est passée de 6 % en 1978-1979 à 6,3 % des exportations totales en 1979-1980.

Tableau 2.3.a .

Evolution de la balance commerciale par région (en millions de F CFA courants).

R E G I O N S	1974/1975			1976/1977			1979/1980		
	EXPORT	IMPORT	SOLDE	EXPORT	IMPORT	SOLDE	EXPORT	IMPORT	SOLDE
Monde	106 900	125 972	19 072	161 242	174 077	— 12 835	296 981	311 953	— 14 972
Europe	93 797	87 895	+ 5 902	131 643	118 694	+ 12 949	188 436	223 846	— 35 410
dont CEE	74 480	88 411	— 13 931	117 488	111 630	+ 5 858	174 838	207 032	— 32 194
dont France	31 061	57 403	— 26 342	43 186	71 974	— 28 788	68 153	139 033	— 70 880
— Royaume Uni	4 337	1 846	+ 2 491	3 951	6 700	— 2 749	6 956	8 695	— 1 739
Autres pays d'Europe occidentale	—	—	—	6 350	5 394	+ 956	12 172	12 926	— 754
Europe orientale	—	—	—	7 805	1 770	+ 6 035	1 426	3 888	— 2 462
dont URSS	9 086	440	+ 8 646	7 462	1 185	+ 6 277	1 237	1 789	— 552
U.S.A.	3 270	9 137	— 5 867	5 207	15 430	— 10 223	78 154	15 379	+ 62 175 [†]
Canada	545	790	— 245	289	754	— 465	79	1 393	— 1 314
Japon	2 114	3 545	—	5 558	10 146	— 4 588	8 363	13 417	— 5 054
Chine populaire	18	2 440	— 2 422	4 302	3 800	+ 1 280	319	5 720	— 5 041
Afrique	11 841	11 640	+ 201	—	—	—	68 710	25 888	— 7 178
— UDEAC	7 168	8 571	— 1 403	10 002	8 232	+ 1 770	11 177	11 637	— 460
— UMOA	—	—	—	—	—	—	3 444	5 848	— 2 404
Afrique du Nord	721	422	+ 299	854	581	+ 273	515	993	— 483

Solde = Balance commerciale.

Tableau 2.3.b.

Evolution des échanges par zone monétaire (en millions de F CFA courants).

ZONES MONETAIRES	1974/1975		1975/1976		1976/1977		1977/1978		1978/1979		1979/1980	
	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.
Zone Franc	40.447	38.140	40.574	68.894	56.479	87.393	67.938	100.938	62.511	127.018	78.956	161.409
Zone Sterling	2.814	9.133	3.968	7.012	3.621	11.091	4.250	15.584	17.032	16.556	6.880	19.471
Zone Dollar	3.980	11.104	3.888	10.834	5.494	19.581	9.540	15.283	22.753	17.011	78.233	24.239
Autres zones	59.659	37.595	63.910	43.697	95.648	56.012	109.282	84.631	96.609	89.771	132.912	106.834
Ensemble	106.900	125.972	112.252	126.557	161.242	174.077	191.010	216.436	198.905	250.356	296.981	311.953

— 16 —

Tableau 2.3.c.

Balance par zones monétaires (millions de F CFA courants).

ZONES MONETAIRES	1974/1975			1976/1977			1979/1980			TAUX DE CROISSANCE %	
	Exp.	Imp.	Solde	Exp.	Imp.	Solde	Exp.	Imp.	Solde	Exp.	Imp.
Zone Franc	40 447	68 140	— 27 693	56 479	87 393	— 30 914	78 956	161 409	— 82 453	15,7	18,8
Zone Sterling	2 814	9 133	— 6 319	3 621	11 091	— 7 470	6 880	19 471	— 12 591	19,6	16,3
Zone Dollar	3 980	11 104	— 7 124	5 494	19 581	— 14 087	78 233	24 239	+ 53 994	81,4	16,7
Autres zones	59 659	37 595	+ 22 064	95 648	56 012	+ 39 636	132 912	106 834	+ 26 078	16,5	23,3
Ensemble	106 900	125 972	— 19 072	161 242	174 077	— 12 836	296 981	311 953	— 14 972	22,7	19,9

Exp. = Exportations

Imp. = Importations.

CHAPITRE III

Finances Publiques

— RECETTES BUDGETAIRES.

1974-1975 à 1979-1980, les recettes budgétaires, réelles par les recettes recouvrées, ont connu une croissance nominale de 21,3 % l'an, passant de 81,2 milliards à 213,4 milliards en 1979-1980.

En tenant compte du niveau moyen d'inflation au cours de la période (environ 13 % l'an), la croissance

réelle de ces recettes se situerait à 7,3 % et celle du produit intérieur brut à un peu moins de 5 %.

Cette expansion des recettes budgétaires est due en partie à l'amélioration du rendement du système fiscal dans la mesure où les taux de recouvrement sont restés depuis 1975-1976 supérieurs à 100 %.

au 3.1.b. Prévisions et recouvrement des recettes budgétaires (en milliards de F CFA courants).

R E C E T T E S		1974/1975	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980
RECETTES DOUANIERES	Prévisions	53,2	62,4	70,6	85,0	97,3	113,6
	Recouvrement	48,4	60,1	69,2	93,9	97,4	109,1
	Taux recouvrement %	91,0	97,0	98,0	111,0	101,0	104,1
POTS ET TAXES	Prévisions	18,9	22,8	22,6	28,0	40,3	44,7
	Recouvrement	20,3	26,4	28,2	42,7	53,7	69,1
	Taux recouvrement %	108,0	116,0	125,0	153,0	134,0	154,6
NREGISTREMENT ET TIMBRE	Prévisions	3,7	5,0	6,5	7,5	8,0	9,6
	Recouvrement	4,5	5,0	7,2	8,8	9,9	11,3
	Taux recouvrement %	122,0	100,0	111,0	117,0	124,0	117,7
AUTRES RECETTES	Prévisions	8,2	9,8	28,3	16,5	19,7	18,7
	Recouvrement	8,0	9,5	25,7	13,4	16,5	23,9
	Taux recouvrement %	98,0	97,0	91,0	81,0	84,0	217,8
TOTAL RECETTES	Prévisions	84,0	100,0	128,0	137,0	165,3	186,6
	Recouvrement	81,2	101,0	130,0	158,8	177,5	213,4
	Taux recouvrement %	96,7	101,0	101,8	115,9	107,4	114,4

1. — Recettes fiscales.

1.1.1. — Recettes douanières

estimées à 109,1 milliards en 1979-1980 contre 69,2 milliards en 1976-1977 et 48,4 milliards en 1974-1975, les recettes douanières apparaissent comme étant la principale composante des recettes budgétaires totales. Leur poids est tombé de 59,6 % en 1974-1975 à 53,1 % en 1976-1977, puis 51,2 % en 1979-1980. Leur rythme de croissance a été de 17,7 % l'an au cours de la période sous revue.

Avec la politique d'industrialisation et de promotion des petites et moyennes entreprises (P. M. E.) préconisée par les pouvoirs publics et qui exemptent des droits de douane les biens d'équipement et les matières premières importées, il faut s'attendre à une diminution relative de ces recettes douanières dans l'avenir.

3.1.1.2. — Impôts et taxes

La part des impôts et taxes dans les recettes recouvrées a progressivement augmenté, passant de 20,3 milliards en 1974-1975 à 28,2 milliards en 1976-1977, puis 69,1 milliards en 1979-1980.

Evolution des recettes budgétaires — Recouvrements (en millions de F CFA courants.)

	1974/1975		1975/1976		1976/1977		1977/1978		1978/1979		1979/1980		TAUX de croissance en %
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Recettes douanières	48 369,5	59,6	60 145,0	59,5	69 208,2	53,1	93 945,5	59,2	97 466,8	54,9	109 108,0	51,1	17,7
Impôts et taxes assimilés	20 362,9	25,1	26 358,8	26,1	28 153,5	21,6	42 745,7	28,9	53 660,9	30,2	69 089,0	32,4	27,7
Droit d'enregistrement du timbre et curatelle	4 468,9	5,5	4 380,2	4,9	7 232,9	5,6	8 774,0	5,5	9 903,5	5,6	11 260,0	5,3	20,3
Total recettes fiscales	73 201,3	90,2	91 484,0	90,5	104 594,6	80,3	145 465,2	91,6	161 031,2	90,7	189 457,0	88,8	20,9
Revenu du domaine	659,5	0,8	1 008,6	1,0	1 115,2	0,8	1 200,1	0,7	1 143,4	0,6	—	—	
Recettes des P. et T.	3 460,6	4,3	3 894,2	3,9	2 560,5	2,0	5 700,0	3,6	4 552,9	2,6	—	—	
Recettes d'exploitation et servi- ces	3 689,0	4,5	4 258,7	4,2	3 243,1	2,5	3 992,9	2,4	6 275,4	3,5	—	—	
Divers	170,0	0,2	384,1	0,4	11 773,4	9,0	519,3	0,3	468,5	0,3	—	—	
Total autres recettes	7 979,1	9,8	9 545,6	9,5	18 692,2	14,3	11 342,3	7,1	12 440,2	7,3	19 960,0	9,3	20,1
Total recettes propres	81 180,4	100,0	101 029,6	100,0	123 286,8	94,6	156 807,5	98,7	173 471,4	97,7	209 417,0	98,1	20,9
Produit intérieur brut (milliards F CFA	579,9	//	657,3	//	789,9	//	939,8	//	1 138,3	//	1 356,2	//	18,5
Taux de pression fiscale (en %),	14,0	//	15,4	//	15,6	//	16,7	//	15,2	//	18,4	//	
Prélèvements	—	—	—	—	7 000,0	5,4	2 000,0	1,3	4 000,0	2,3	3 971,1	1,9	
Total recettes budgétaires	81 180,4	100,0	101 029,6	100,0	130 286,8	100,0	158 807,5	100,0	187 471,4	100,0	213 388,1	100,0	21,3

composantes les plus dynamiques de cette rubrique sont l'impôt sur le traitement et le salaire, la surprogressive, la taxe sur le chiffre d'affaires et la taxe sur la distribution du crédit.

3. — Recettes d'enregistrement du timbre et de la curatelle

Les recettes de l'enregistrement, du timbre et de la curatelle ont évolué au rythme de 20,3 % l'an, passant de 11,3 milliards en 1974-1975 à environ 11,3 milliards en 1979-1980. Leur part relative est restée stationnaire pendant la période sous revue (5,4 % en moyenne).

4. — Autres recettes.

L'évolution des autres recettes budgétaires s'est faite dans une certaine mesure tant au niveau de chacune de ses composantes qu'au niveau de leur montant global.

On est ainsi des recettes domaniales qui, après une relative stabilité entre 1974-1975 et 1976-1977, ont subi une relative régression consécutive probable aux exonérations des droits d'immatriculation et à l'absence de suivi des recettes sur les biens mobiliers et au domaine forestier.

Tableau 3.2.a.

Exécution du budget de fonctionnement

(en milliards de F CFA courants)

	1974/1975	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980
Prévisions	69,2	80,6	91,0	98,6	113,8	129,5
Dépenses engagées		82,6	92,6	117,5	123,3	159,0
Taux d'exécution (en %)		102,5	101,6	119,2	108,8	122,7

L'allocation des crédits de fonctionnement a privilégié les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux ainsi que des télécommunications et travaux publics.

— DEPENSES D'EQUIPEMENT.

Les crédits de paiement au titre des opérations d'investissement ont atteint au cours du IV^e Plan un total de 192 milliards en progressant en moyenne de 5,5 % par an. De 28,4 milliards en 1976-1977, ils s'élèvent à 38,8 milliards en 1980-1981.

Tableau 3.3.a.

Exécution du budget d'investissement

(en milliards de F CFA courants)

	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980	TAUX de croissance
Prévisions	19,4	28,4	29,4	36,3	39,1	19,1
Dépenses engagées	14,4	17,4	17,4	20,5	24,9	19,1
Taux d'exécution (en %)	74,2	61,3	70,1	68,5	74,4	//

En ce qui concerne les recettes des postes et télécommunications, leur recouvrement est resté en-deçà des prévisions du fait presque exclusif du montant élevé d'impayés (9 milliards environ fin juin 1980) dont la plus grande part est due par les administrations publiques.

3.2. — DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

Au cours de la période 1975-1980, les dépenses de fonctionnement effectives ont progressé au taux moyen annuel de 17,8 % passant de 82,6 milliards en 1975-1976 à 159 milliards en 1979-1980. Ce taux de croissance s'est donc maintenu légèrement en-dessous de celui du P.I.B. (18,4 %) pendant la même période.

L'exécution de ces dépenses a été toutefois faite en dépassement des prévisions budgétaires, comme l'indique le tableau 3.2.a. Cette situation résulte essentiellement des dépenses évaluatives (personnel), des dépenses communes, de la dette publique intérieure (pension) dont les prévisions ont été souvent faites en deçà des besoins réels.

Ainsi le taux moyen d'exécution du budget de fonctionnement durant la période sous revue a été d'environ 104,6 %.

Ces différents budgets d'investissement sont restés caractérisés par un taux de consommation de crédit bas en dépit des mesures d'incitation prises. Le phénomène semble essentiellement lié à la faible concision des projets proposés au financement sur budget de l'Etat. Ainsi, le taux d'exécution moyen de ces crédits depuis 1975-1976 est d'environ 70 %.

Néanmoins, ce taux va sûrement s'améliorer progressivement au cours du V^e Plan grâce aux nouvelles mesures prises par le Gouvernement.

L'allocation de ces crédits a surtout privilégié les secteurs des infrastructures de communications et de télécommunications, les équipements administratifs,

l'enseignement et la formation ainsi que le développement rural, la santé, l'urbanisme et l'habitat.

Tableau 3.3.b.

Répartition des crédits d'investissement

(en milliards de F CFA courants)

	PREVISIONS DU IV ^e PLAN		DEPENSES ENGAGEES AU COURS DES 4 PREMIERES ANNEES	
	Montant	%	Montant	%
— Développement rural	10,8	5,6	8,3	9,0
— Infrastructures de communications et télécommunications	48,7	25,4	24,5	26,7
— Enseignement et formation	12,8	6,7	4,8	5,2
— Santé et Affaires sociales	5,2	2,7	2,3	2,5
— Urbanisme et Habitat	10,5	5,5	5,6	6,1
— Equipements administratifs	46,6	24,3	31,8	34,6
— Autres secteurs	57,3	29,8	14,6	15,9
ENSEMBLE	191,9	100,0	91,9	100,0

Tableau 3.3.c. Prévisions budgétaires au cours du IV^e Plan Budget d'investissements (millions de F CFA courants)

	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980	1980/1981	TOTAL
Développement rural	2 175	1 495	2 239	1 476	2 441	10 826
Industries, Mines, Energie	1 068	720	454	130	885	3 257
Commerce, Transports, Tourisme, Hôtellerie	40	130	317	192	165	844
Infrastructures de communications et de télécommunications	11 534	13 723	10 589	6 290	6 658	48 694
Enseignement, Formation	2 420	1 342	2 173	1 111	5 755	12 801
Jeunesse, Sports	405	600	1 180	203	1 150	3 538
Santé, Affaires sociales	750	456	656	907	2 431	5 200
Urbanisme, Habitat	1 432	2 454	3 303	430	2 910	10 529
Information et Culture	408	295	793	359	586	2 441
Equipements administratifs	5 782	4 886	10 727	14 955	6 252	42 602
Etudes et Recherches	739	442	750	839	1 320	4 090
Autres	1 745	2 821	2 081	12 208 (1)	28 117 (1)	47 072
ENSEMBLE	28 398	29 364	36 262	39 100	58 763	191 887

(1) : estimations.

3.3.d.

Règlements effectués sur budget d'investissement (en millions de F CFA courants)

	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980
ment rural	1 330	1 933	2 037	2 233	2 054
Mines, Energie	263	449	742	419	155
transports, Tourisme et Hôtellerie	80	150	240	184	160
ures de communications et de télécommuni-	3 478	8 922	3 718	6 284	5 546
ment et Formation	2 108	1 419	1 296	1 805	313
et Sports	173	107	949	1 029	390
Affaires sociales	385	397	580	516	813
ie, Habitat	493	542	2 381	2 273	392
on et Culture	138	104	313	442	335
ents administratifs	4 193	2 088	3 386	7 996	16 340
et Recherches	1 098	424	555	422	410
.....	434	869	2 428	1 342	2 056
T M B L E	14 373	17 404	20 607	24 945	28 969

au 3.4.

Structure des prévisions des dépenses budgétaires

(en %)

	1974/1975	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980	1980/1981
sonnel	46.2	42.2	37.0	37.4	36.5	37.5	33.3
ériel et autres	14.2	17.8	15.4	16.3	14.9	14.5	15.4
Total fonctionnement des services	60.4	60.0	52.4	53.7	51.4	52.0	48.7
penses communes	11.9	10.5	10.1	9.5	9.6	8.9	8.3
tal dépenses de fonctionnement	72.3	70.5	62.5	63.2	61.0	60.9	57.0
ntributions, Subventions	8.9	8.8	7.5	7.8	7.1	7.7	7.7
tte publique liée au fonctionnement des services	1.2	1.3	1.1	0.8	0.8	0.8	1.7
tal budget de fonctionnement	82.4	80.6	71.1	71.8	68.9	69.4	66.4
udget d'équipement	13.2	19.4	22.2	21.1	22.0	21.0	23.9
tte publique liée à l'équipement	4.4	—	6.7	7.1	9.1	9.6	9.7
tal dépenses budgétaires	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

3.4. — EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET DU SERVICE DE LA DETTE

3.4.1. — Dette publique directe.

Au cours du IV^e Plan, l'encours de la dette publique directe liée aux investissements est passé de 177 milliards en 1976-1977 à 302,7 milliards en 1980-1981, soit un taux de croissance moyen annuel de 14,4 %. L'accroissement brutal de + 43,3 % observé entre 1979-1980 et 1980-1981 est essentiellement conjoncturel et ponctuel. Cette situation devrait être maîtrisée au risque de compromettre l'adéquation du niveau d'endettement public direct. L'évolution en dents de scie constatée entre 1977-1978 et 1980-1981 est due à l'effet de certains remboursements anticipés opérés par le Gouvernement.

3.4.2. — Dette publique indirecte.

La dette publique indirecte est constituée par les avais que l'Etat octroie aux emprunts de certaines entreprises publiques ou para-publiques.

Au 30 juin 1980, le montant total de cette dette indirecte est de 267,3 milliards en principal (dont 52,2 milliards au titre des prêts contractés par l'Etat et rétrocédés aux entreprises publiques ou para-publiques). Ce montant est en dépassement de 42,6 % par rapport aux prévisions du IV^e Plan qui le situaient à 187,4 milliards.

Outre l'importance de cet endettement indirect de l'Etat, il se pose de nombreux problèmes dans le sys-

tème d'octroi et de gestion de ces avais du Gouvernement. Ce sont surtout les problèmes de définition du cadre et des conditions d'octroi de ces avais aux sociétés demanderesse. Au cours du V^e Plan, ces problèmes devront nécessairement trouver des solutions justes et durables.

3.4.3. — Service de la dette publique.

Composé essentiellement des annuités de remboursement des prêts contractés pour réaliser des projets d'intérêt général, des pensions et des allocations viagères, le service de la dette publique est passé de 9,9 milliards en 1976-1977 à 28 milliards en 1980-1981, soit un taux de croissance moyen annuel de 29,7 %.

a) Service de la dette publique liée au fonctionnement

Ce service comprend les pensions et les allocations viagères. Son montant est passé de 1,3 milliards en 1976-1977 à 4 milliards en 1980-1981, soit un rythme d'expansion de 32,4 % l'an.

b) Service de la dette publique liée à l'équipement

En passant de 8,6 milliards en 1976-1977 à 24 milliards en 1980-1981, le service de la dette publique liée à l'équipement a cru au rythme de 29,2 % l'an. Son niveau représente ainsi près de 6,8 % du montant des exportations en 1979-1980 contre 5,3 % en 1976-1977. Son pourcentage par rapport au P.I.B. a sensiblement évolué pour passer de 1,1 % en 1976-1977 à 1,5 % en 1979-1980.

Tableau 3.4.a. Evolution de la dette publique directe et du service de la dette publique
(en milliards de F CFA courants).

	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980	1980/1981	TAUX de croissance %
Dette publique directe	177,0	191,0	186,3	171,4	302,77	14,4
Service de la dette publique	9,0	10,8	19,7	21,7	28,0	29,7
dont :						
— Liée au fonctionnement (1)	1,3	1,2	1,3	1,5	4,0	32,1
— Liée à l'équipement	8,6	9,6	18,4	20,2	24,0	29,2
Valeur des exportations	161,2	191,0	198,9	297,0	—	22,6
Le PIB	789,9	931,6	1138,3	1356,2	—	19,7
RATIO = SCE DETTE DIR. EXPORT %	5,3	5,0	6,2	1,5		
RATIO = SCE DETTE DIR. PIB %	1,1	1,0	1,6	1,5		

(1) — Prévisions.

CHAPITRE IV

Monnaie et crédit

ant la période 1974-75 — 1979-80, la situation
taire et du crédit au Cameroun a été caractérisée

un accroissement substantiel des ressources
taires;

une expansion des crédits intérieurs sous l'impul-
les crédits bancaires à l'économie;

un renforcement de la position créditrice de l'Etat;
une évolution en dents de scie des avoirs exté-
nets.

— RESSOURCES MONÉTAIRES

ressources monétaires sont passées de 137,8 mil-
de F CFA en 1974-75 à 326 milliards de F CFA
79-80, soit un taux de croissance moyen de 18,
an. Ce taux est légèrement supérieur à celui du
it intérieur brut (18,4 %), ce qui traduirait sans
l'existence de tensions inflationnistes.

cours du IV^e Plan, ces tensions inflationnistes ont
us vives à cause de la conjoncture économique
ationale particulièrement instable caractérisée
ne crise très aiguë du système monétaire interna-
. Ainsi, les ressources monétaires ont progressé
s 1976-77 au rythme de 24,8 % l'an, taux de loin
ieur à celui du P.I.B. (19,7 %) au cours de la
période.

. — Disponibilités monétaires.

disponibilités monétaires (monnaie scripturale et
aie fiduciaire) ont cru au taux moyen annuel de
6, passant de 109,7 milliards en 1974-75 à 193,8
rds en 1979-80. Cependant leur contribution a

régulièrement baissé. De 79 % en 1974-1975, puis
63,7 % en 1976-1977, elles ne représentent plus que
59,4 % des ressources monétaires en 1979-80.

4.1.1.1. — Monnaie scripturale

Principale composante des disponibilités monétaires,
la monnaie scripturale a progressé au rythme moyen
de 9,8 % l'an, passant de 80,2 milliards en 1974-75 à
128 milliards en 1979-80. Son évolution s'est faite en
dents de scie. Ainsi sa part relative dans les disponibi-
lités monétaires, après avoir atteint 73,1 % en 1974-
1975, est tombée à 62,9 % en 1976-77 pour remonter
légèrement à 66 % en 1979-80;

Le taux de scripturation de l'économie, rapport entre
la monnaie scripturale et la masse monétaire, a chuté
de 62,1 % en 1974-75 à 43 % en 1976-77 avant de
remonter à 44,4 % en 1979-80.

4.1.1.2. — Monnaie fiduciaire

Au cours du IV^e Plan, la monnaie fiduciaire (billets
et pièces) a conservé une tendance à la hausse en pas-
sant de 39,5 milliards en 1976-77 à 65,8 milliards en
1979-80, soit un taux de progression de 18,5 %.

4.1.2. — Quasi-monnaie.

La quasi-monnaie (ensemble des dépôts à terme et
de l'épargne) a, au cours de la période 1974-80,
enregistré une nette progression de 37,1 % l'an. De
19,5 milliards en 1974-75, elle a atteint 94,6 milliards
en 1979-80 en passant par 49,4 milliards en 1976-77.
Son poids a rapidement augmenté jusqu'en 1976-77 et
s'est stabilisé autour de 29 %.

Evolution des ressources et contreparties du système monétaire (situation en fin d'exercices)
Tableau 4.1.a. (en milliards de F CFA courants).

	1974/1975	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980
1. — Disponibilités monétaires = (A)	109,7	82,4	106,6	132,0	153,5	193,8
1.1. — Monnaie scripturale	80,2	50,8	67,1	84,6	97,5	120,0
1.2. — Monnaie fiduciaire	29,5	31,6	39,5	47,4	56,0	65,8
2. — Quasi-Monnaie = (B)	19,5	35,6	49,4	62,8	68,3	91,6
Masse monétaire (M) = (A)+(B)	129,2	118,0	156,0	194,8	221,8	283,4
3. — Autres = (C)	8,6	10,2	11,7	14,8	24,1	37,6
Total ressources monétaires = (M)+(C)	137,8	128,2	167,7	209,6	245,9	326,0
1. — Crédits intérieurs = (a)	131,4	121,4	170,8	194,6	255,0	302,8
1.1. — Créances nettes sur l'Etat	33,6	+ 0,8	— 1,4	— 41,9	— 42,9	— 58,8
1.2. — Crédits à l'économie	+ 97,8	+ 120,6	+ 172,2	+ 236,5	+ 297,9	+ 361,6
2. — Avoirs extérieurs nets = (b)	+ 6,4	+ 6,8	— 3,1	+ 15,0	— 8,9	+ 23,2
Total contreparties des ressources (a)+(b)	137,8	128,2	167,7	209,6	245,9	326,0

Tableau 4.1.b. Evolution de la structure des ressources et contreparties du système monétaire (en %).

	1974/1975	1976/1977	1979/1980
1. Disponibilités monétaires = (A)	79,6	63,7	59,4
1.1. Monnaie scripturale	58,2	23,8	39,3
1.2. Monnaie fiduciaire	21,4	39,9	20,1
2. Quasi-Monnaie = (B)	14,2	29,3	29,1
Masse monétaire (M) = (A)+(B)	93,8	93,0	88,5
3. Autres ressources (C)	6,2	7,0	11,5
Total ressources monétaires = (M)+(C)	100,0	100,0	100,0
1. Crédits intérieurs (a)	95,4	101,8	92,9
1.1. Créances nettes sur l'Etat	24,4	— 0,8	— 18,0
1.2. Crédits à l'économie	71,0	102,6	110,9
2. Avoirs extérieurs nets (b)	4,6	— 1,8	7,1
Total contreparties des ressources = (a)+(b)	100,0	100,0	100,0

4.2. — CONTREPARTIES DES RESSOURCES MONÉTAIRES.

Les contreparties des ressources monétaires du Cameroun, constituées des avoirs extérieurs nets et des crédits intérieurs (créances nettes sur l'Etat et les crédits à l'économie), ont évolué comme suit :

4.2.1. — Avoirs extérieurs nets.

L'évolution des avoirs extérieurs nets, constitués par le solde entre les créances et les dettes vis-à-vis de l'extérieur, s'est faite en dents de scie, passant d'une

situation créditrice de 6,4 milliards, 15 milliards et 23,2 milliards en 1974-75, 1977-78 et 1979-80 respectivement à une situation débitrice de 3,1 milliards et 8,9 milliards en 1976-77 et 1978-79.

L'amélioration de 1979-80 est le fruit de l'augmentation des réserves internationales (devises) qui sont passées de 17,5 milliards en 1978-79 à 33,6 milliards en 1979-80 et de la progression des avoirs extérieurs des banques alors que leurs engagements ont diminué.

4.2.2. — Crédits intérieurs.

Composés d'une part des créances nettes du système monétaire sur l'Etat et des crédits à l'économie, les crédits intérieurs ont enregistré un accroissement

tiel. De 131,4 milliards en 1974-1975, puis 170,8 s en 1976-1977, ils s'élèvent à 302,8 milliards en 1979-1980, soit un taux de croissance moyen annuel de

Trésor et de leurs correspondants ont très vite progressé alors que les engagements de l'Etat augmentaient également.

— Créances nettes sur l'Etat

Plan a été caractérisé par le renforcement de la position créditrice de l'Etat. De 1,4 milliard en 1976-1977, les créances nettes sur l'Etat sont passées à 41,9 milliards en 1977-1978, 42,9 milliards en 1978-1979 et 42,9 milliards en 1979-1980, soit un rythme de croissance moyenne de 18,5 % sur ces trois dernières années.

La situation résulte essentiellement des opérations des banques commerciales et de la Banque camerounaise de développement pour lesquelles les dépôts du

4.2.2.2. — Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie ont progressé au rythme d'environ 30 % l'an. De 97,8 milliards en 1974-1975, ils s'élèvent à 361,6 milliards en 1979-1980 en passant par 172,2 milliards en 1976-1977.

Les crédits à l'économie sont accordés par la Banque des Etats d'Afrique Centrale (B.E.A.C.), les banques commerciales et la Banque camerounaise de développement (B.C.D.). L'évolution de leur concours durant la période retenue se trouve retracée dans le tableau ci-après :

Tableau 4.2.a. Evolution des crédits à l'économie (en milliards de F CFA courants).

	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980	TAUX de croissance %
Concours BEAC	18,9	24,5	52,8	68,1	39,3	+ 20,0
Effets à C.T. escomptables	10,1	12,7	29,4	33,4	7,3	- 7,8
Effets à M.T. escomptables	8,8	11,8	23,4	34,7	32,0	+ 38,1
Concours des banques commerciales	95,4	139,5	171,0	212,3	302,8	+ 33,5
dont :						
1. Crédits C.T.	59,4	81,2	102,8	123,3	176,9	+ 31,4
2. Crédits M.T.	3,6	7,5	12,5	29,7	52,9	+ 95,8
Concours de la B.C.D.	6,3	8,1	12,7	17,5	19,5	+ 32,6
Total crédits à l'économie	120,6	172,2	236,5	297,9	361,6	+ 31,6
Total dépôts bancaires	98,4	136,7	176,3	218,3	295,1	+ 31,6
Taux de couverture des crédits par les dépôts bancaires (en %)	86,0	94,1	74,5	73,5	81,6	//

Tableau 4.2.b. Structure du financement des crédits à l'économie (en %).

	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978-1979	1979/1980
Concours BEAC	15,7	14,2	22,9	22,9	10,9
Concours des banques commerciales	79,1	81,0	72,3	71,3	83,7
Concours B.C.D.	5,2	4,8	5,4	5,8	5,4
Total crédits à l'économie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'analyse sectorielle des utilisations des crédits à court terme mon'tre la prépondérance du secteur industriel qui a bénéficié au total de 263 milliards depuis 1974-1975. Le secteur commercial et distribution vient au second rang suivi par les exportations. Le secteur agri-

cole, bien qu'occupant encore un rang assez modeste, enregistre des volumes de crédits sans cesse croissants.

Quant aux crédits moyen et long termes recensés, l'industrie occupe également la première place, suivie des particuliers, les services venant en troisième position.

Tableau 4.2.c. Répartition des crédits court terme (en milliards de F CFA courants)

	1974/1975	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980	TOTAL
1. Agriculture	3,3	3,8	7,6	8,0	8,4	12,4	43,5
2. Industrie	18,4	21,5	33,4	49,5	64,7	76,1	263,6
3. Commerce et distribution	21,4	23,4	28,3	48,1	56,1	66,3	243,6
4. Exportations	22,5	23,1	12,6	19,6	16,0	21,6	115,4
5. Transports et services	6,2	8,9	10,3	16,8	11,8	19,1	73,1
6. Particuliers	—	—	—	2,7	4,8	7,7	15,2
7. Autres	—	—	11,8	1,9	2,3	4,1	20,1
8. Crédits non recensés	10,3	13,1	24,8	—	—	—	48,2
TOTAL Crédits C.T.	82,1	93,8	128,8	146,6	164,1	207,3	822,7

Tableau 4.2.d. Répartition des crédits moyen et long termes (en milliards de F CFA courants)

	1974-1975	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980	TOTAL
Agriculture	1,7		1,7	3,9	3,9	4,5	15,7
Industrie	7,0		10,1	17,5	32,2	49,6	117,3
Commerce et distribution	—		—	3,3	5,4	8,4	17,1
Exportations	—		—	0,5	0,9	0,8	2,2
Services et divers	3,5		1,0	5,5	6,5	7,6	24,1
Particuliers	—		—	12,1	16,0	19,6	47,7
Autres	3,9		11,6	1,7	1,2	1,7	20,1
Total crédits M.T. et L.T.	1,7	N.D.	24,4	44,5	66,1	92,2	244,2

N.D. — Données non disponibles.

Rappel des perspectives de développement à l'an 2000

actions de développement en République unie camerounaise reposent sur les options fondamentales suivantes :

- libéralisme planifié, système qui, d'une part, encourage l'initiative privée en tant que puissant facteur de progrès et d'autre part assigne à l'Etat les tâches de mobilisation, de coordination et d'orientation des initiatives dans le respect des exigences de l'unité nationale et de la souveraineté nationale;

- développement auto-centré qui implique le maximum de l'effort productif et créateur du peuple lui-même;

- développement équilibré entre les différents secteurs d'activité, entre les régions, entre ville et campagne, entre les hommes et femmes, adultes et jeunes;

- justice sociale qui vise à redistribuer équitablement les fruits de la croissance entre les différentes couches sociales et à donner à chaque citoyen une chance égale de développer sa personnalité dans le cadre de la solidarité nationale.

En vertu de ces options une volonté politique de développement endogène qui doit se réaliser par le peuple et pour le peuple camerounais.

Cours des deux premières décennies d'indépendance : l'objectif de développement à long terme qui a servi de base à l'élaboration des quatre plans précédents était le doublement du revenu par tête d'habitant en 1981 à 1961.

Cet objectif a été effectivement atteint puisque le revenu intérieur par tête d'habitant estimé en 1980 s'élève à plus de 187.000 F CFA en francs courants, contre 500 F CFA en francs 1961-1962 contre 22.690 en 1961-1962 observé en 1960-1961. Mais cet objectif trop global pour permettre de mesurer l'effort de développement accompli dans tous les domaines, il ne tient pas compte des disparités dans la répartition des revenus, du développement des différents secteurs et des zones. Il ne met pas en évidence les contraintes qui bloquent encore le développement du pays. Il ne permet pas encore moins de jeter les bases du développement du Cameroun à long terme. Aussi a-t-on entrepris

avant la préparation du V^e Plan, une vaste réflexion prospective partant de bilans-diagnostics du développement dans tous les secteurs pendant les deux premières décennies d'indépendance. Les résultats de cette analyse prospective ont été consignés dans un rapport intitulé « Rapport de synthèse sur les perspectives de développement à l'an 2000 ». Des plans sectoriels à long terme seront par la suite élaborés sur la base des orientations contenues dans ce rapport.

En harmonie avec les options fondamentales énoncées ci-dessus, les deux prochaines décennies bénéficieront d'un appareil de planification de plus en plus élaboré vont connaître un développement tous azimuts avec des objectifs multidimensionnels se fondant sur les variables démographiques.

Autrement dit les perspectives à l'an 2000 se fondent sur une analyse de l'évolution démographique et de ses conséquences sur le développement pour déboucher sur l'évolution prévisible des différents secteurs.

En vue d'assurer une vie meilleure à près de 14 millions d'habitants qu'abritera le Cameroun vers l'an 2000, des orientations qui ont été définies devront sous-tendre les différentes actions à entreprendre au cours des deux prochaines décennies et qui visent à atteindre les objectifs suivants :

- la réalisation d'un développement endogène par la croyance aux valeurs propres de la nation et par la réhabilitation de l'esprit de créativité du peuple camerounais;

- la sauvegarde de l'autosuffisance alimentaire. La production alimentaire devra connaître à cet effet un rythme de croissance d'au moins 3 % par an en volume. Pour cela le passage d'une agriculture paysanne à une agriculture d'exploitation s'impose;

- la santé pour tous à l'an 2000;

- l'eau potable et l'électricité pour tous à l'an 2000;

- l'enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous les enfants de moins de 14 ans. Ce qui permettra d'assurer à chaque citoyen le droit à la formation et partant, le droit à la participation et à la responsabilisation de tous les acteurs de développement;

— le développement de l'enseignement technique et l'institutionnalisation de la formation continue qui devra permettre aux Camerounais de maîtriser le développement technologique qu'entraîneront les différentes mutations à opérer dans l'appareil de production;

— la réalisation d'un équilibre entre les villes et les campagnes;

— la diversification de l'appareil de production afin de répondre aux besoins des différents consommateurs;

— une amélioration du niveau de revenu d'au moins 4 % par an et par tête d'habitant.

Ces orientations à long terme ont largement inspiré les travaux d'élaboration du V^e Plan.

Méthodologie d'élaboration du V^e Plan

— LES CARACTERISTIQUES DU V^e PLAN.

V^e Plan a suivi dans son élaboration un processus démocratique, caractérisé par une large consultation de toutes les forces vives de la nation. De ce fait, le V^e Plan est une oeuvre collective qui traduit les préoccupations des agents économiques à la veille de la troisième décennie du développement du Cameroun, et les aspirations du peuple camerounais pour les prochaines années.

Il tient compte des problèmes spécifiques des régions et pose effectivement sur une double approche nationale.

Il est indicatif et concerté pour le secteur privé et indicatif pour le secteur public.

Le plan, parce qu'il cherche à accroître l'efficacité des opérateurs économiques et à rendre efficaces les structures de développement, est le « Plan de la Main-d'œuvre ».

Un objectif final est d'améliorer de plus en plus le niveau de vie des populations et leur cadre de vie et rendre tous les citoyens plus conscients et plus responsables de leur propre développement.

— STRUCTURES D'ELABORATION DU V^e PLAN

Structures politiques

Le Président de la République unie du Cameroun, chef du Gouvernement est chargé par la Constitution d'assurer la conduite des affaires de la République. A ce titre, c'est lui qui arrête les grandes lignes de la politique de planification et de développement économique, social et culturel de la nation et assure les principaux arbitrages. Le Président de la République consulte pour avis le Conseil économique et social du projet de document du V^e Plan.

L'Assemblée nationale discute et vote la loi portant approbation du Plan quinquennal.

Le parti national (l'Union nationale camerounaise) a, de son point de vue du développement économique, social

et culturel, un double rôle à jouer : d'une part, en restant à l'écoute permanente des masses, il doit pouvoir connaître et faire connaître les aspirations et réactions de la population afin d'orienter les décisions, d'autre part, il doit mobiliser et encadrer les populations pour assurer le succès du Plan.

Le V^e Plan, comme les plans précédents, s'est appuyé dans son élaboration sur des structures administratives et de concertation qui se présentent sous une forme pyramidale.

Structures administratives

L'élaboration du V^e Plan a été conduite et coordonnée par le ministre de l'économie et du plan qui est assisté techniquement par la Direction de la planification, chargée de l'élaboration du plan de développement économique, social et culturel de la nation et de la planification des ressources humaines.

Les organismes consultatifs dénommés commissions nationales de planification qui réunissent les services publics et para-publics. Les représentants de toutes les forces économiques et sociales du pays ont assisté le ministre de l'économie et du plan dans l'analyse du bilan-diagnostic, les propositions d'orientation, la définition des objectifs à atteindre, le choix des programmes prioritaires à exécuter et la définition des conditions de leur mise en oeuvre.

Quatorze commissions ont été créées par l'arrêté n° 31-CAB-PM du 6 mars 1981, intitulées :

- Population — Santé — Affaires sociales;
- Education — Formation — Emploi;
- Information — Culture — Jeunesse-Sports — Loisirs;
- Développement rural — Problèmes alimentaires;
- Mines — Energies — Industries — Petites et Moyennes entreprises — Artisanat;
- Commerce — Transports;
- Tourisme — Hôtellerie;
- Infrastructures de communication;
- Urbanisme — Habitat — Cadre de vie;
- Aménagement du territoire — Equipements administratifs;
- Recherche scientifique et technique;
- Financement de la croissance;
- Structures et mesures d'accompagnement;
- Synthèse.

Les travaux de ces commissions ont donné lieu à des recommandations qui serviront avec le document du V^e Plan, de plan d'action du Gouvernement pour cette période quinquennale.

L'élaboration du V^e Plan s'est appuyée aux niveaux des arrondissements, des départements et des provinces sur les structures administratives existantes assistées des organismes de concertation que sont les comités de développement créés par décret n° 77-89 du 24 mars 1977, qui sont chargés de diagnostiquer en permanence les problèmes qui entravent le développement de leur localité et d'en proposer les solutions. À l'occasion de l'élaboration du Plan, les comités provinciaux de développement se sont constitués en commissions provinciales de planification.

Au sein de ces comités siègent tous les services techniques extérieurs, les représentants des organismes publics et para-publics, des forces économiques et sociales de la localité notamment les députés, les membres du Conseil économique et social, les maires, les responsables du Parti et les autorités religieuses.

Le Secrétariat de ces comités est assuré par le service technique extérieur du ministère de l'économie et du plan implanté dans la localité.

6.3. — ORIENTATIONS GENERALES ET PROCEDURE D'ELABORATION DU V^e PLAN.

La lettre-circulaire n° 09-CAB-PRUC du 27 septembre 1980 a fixé les orientations générales et la procédure d'élaboration du V^e Plan.

Selon le contenu de cette lettre-circulaire, l'élaboration du V^e Plan a été guidée par les idées forces ci-après :

a) La réalisation effective d'une autosuffisance sur le plan alimentaire;

b) Une redynamisation des structures de production dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'élevage et de la pêche afin de dégager des excédents susceptibles non seulement de satisfaire toute la demande intérieure mais également d'alimenter un courant d'exportation en constante progression;

c) Une intensification des efforts de recherche et d'exploitation de nos ressources naturelles aussi bien minières qu'énergétiques afin de faire de ce secteur, et à côté de l'agriculture qui demeure la base de notre développement, la nouvelle force d'impulsion de la croissance économique nationale.

d) Une réorientation de l'industrialisation du pays par une politique de revalorisation prioritaire des matières premières d'origine locale et la promotion d'entreprises hautement compétitives.

La réalisation de ces objectifs dans les principaux secteurs de production suppose une mobilisation permanente et effective de l'ensemble de nos ressources humaines pour les tâches de développement. Pour ce faire, le V^e Plan devra s'efforcer à la fois de créer les conditions d'un indispensable équilibre entre les villes et les campagnes, et susciter une plus grande partici-

pation de tous les agents économiques à la définition, la formulation et la réalisation des objectifs de développement.

Ceci implique qu'au moins quatre conditions sont remplies :

1^{re} l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence notamment dans les campagnes afin de contenir le phénomène de l'exode rural dans des proportions compatibles avec une croissance harmonieuse de l'économie nationale;

2^{de} la responsabilisation de chaque agent économique à travers un système d'encadrement socio-éducatif répondant aux exigences du développement et soucieux de produire avant tout des sujets pleinement conscients d'être les premiers artisans de leur propre émancipation économique, sociale et culturelle;

3^{de} un meilleur déploiement sur l'ensemble du territoire national des infrastructures et des activités de transport, de la communication et de distribution de manière à assurer une répartition spatiale équilibrée des fruits de la croissance; et

4^{de} un recyclage judicieux dans notre économie de l'épargne nationale et des contributions d'origine extérieure.

Quant à la procédure, cette même lettre-circulaire l'a décrite clairement ainsi que les différentes phases à suivre qui ont été :

- la définition des objectifs;
- l'élaboration des programmes sectoriels;
- les sessions des Commissions de planification; et
- la synthèse.

Définition des objectifs

Bien que l'élaboration des perspectives de développement à long terme ait permis de dégager les grandes orientations à imprimer au développement pendant les deux prochaines décennies, cette phase devait permettre aux forces vives de la nation de définir les objectifs à moyen terme à assigner au pays à la lumière des grandes orientations de développement à long terme.

Elaboration des programmes sectoriels

Sur la base des objectifs définis, les groupes d'études techniques pluridisciplinaires ont élaboré des projets et des programmes de développement par secteur. Leurs travaux ont abouti ainsi à la mise au point des avant-projets des programmes du V^e Plan et ont donné lieu à la rédaction des rapports qui ont été soumis pour examen aux commissions provinciales et nationales de planification.

Session des Commissions de planification

Les Commissions provinciales de planification se sont réunies les premières. Leurs travaux ont abouti à l'élaboration des avant-projets de plans provinciaux.

Commissions nationales de planification se sont ensuite pour examiner les rapports des groupes des techniques pluridisciplinaires et les avant-projets de plans provinciaux. Des débats engagés à l'échelle nationale ont permis de sortir des projets et des programmes sectoriels qui tiennent compte des préoccupations tant locales que nationales.

thèse

la base des rapports des Commissions nationales de planification et à la lumière des perspectives générales de croissance et compte tenu des équilibres nationaux de l'économie à respecter, la Commission synthétique a eu à examiner la complémentarité et la cohérence des programmes sectoriels proposés et les travaux ont abouti à l'élaboration du projet du 5^e Plan.

— L'ETABLISSEMENT DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE 1985-1986.

perspectives de croissance à l'horizon 1985-1986 ont été élaborées à partir de deux approches différentes :

une première approche procédant de l'analyse économique qui a permis de dégrossir l'économie nationale par grands agrégats, de dégager les tendances, de faire un certain nombre de corrections, d'en déduire les paramètres structurels les plus importants;

une seconde approche plus analytique partant des travaux des commissions nationales de planification.

une méthode itérative, la cohérence globale a été obtenue partant de ces deux approches.

première approche

partir de l'analyse rétrospective détaillée de l'économie camerounaise couvrant les deux dernières décennies (dont la période du IV^e Plan), le comportement des agrégats de la Comptabilité nationale a été scruté. Cette analyse, deux scénarios de croissance ont été élaborés à partir des hypothèses contrastées (croissance avec pétrole, ou avec pétrole). De ces deux scénarios, la Commission nationale de planification « Finance et Croissance » s'est prononcée sur celui des scénarios

la plus plausible à savoir : l'exploitation pétrolière et sa transformation viendront s'ajouter à d'autres activités du pays pour expliquer le niveau général de croissance. Le modèle qui est résulté tient compte non seulement des tendances passées mais aussi des mutations que connaîtra désormais l'économie du fait de ces nouvelles ressources.

Les paramètres de base utilisés dans la projection sont :

— le taux de croissance de la population : il a été admis implicitement que la population croîtra au taux de 2,47 %, taux observé au cours de la période du IV^e Plan;

— les prix : il a été tenu compte d'un taux de dépréciation monétaire consécutive à une augmentation globale moyenne des prix de 11 % par an;

— le taux d'investissement (rapport entre la formation brute du capital fixe et le produit intérieur brut) a été fixé à 23 %. L'économie camerounaise a effectivement enregistré ce taux pendant les deux dernières années d'exécution du IV^e Plan;

— le taux d'épargne utilisé dans les projections a été fixé à 20 % du P.I.B. monétaire;

— le taux de pression fiscale qui devra atteindre 21 % du P.I.B. résultera plus d'un meilleur recouvrement des taxes et impôts existants que d'un relèvement de ces taxes.

Le modèle de projections macroéconomiques qui se fonde sur ces paramètres, devrait être ensuite raffiné à la lumière des possibilités d'expansion des différents secteurs d'activités, des investissements et des emplois qu'il nécessite et enfin leurs répercussions sur les revenus, les finances publiques, le commerce extérieur...

L'année 1979-1980 a été utilisée comme année de base dans toutes les projections. Car c'est l'année pour laquelle on disposait d'une structure d'informations quasi-complète même si l'effet pétrole ne s'est pas manifesté pleinement au cours de cet exercice.

Deuxième approche

La méthode des effets a permis d'évaluer l'incidence des programmes préconisés dans les différents secteurs du plan sur les agrégats de la Comptabilité nationale par des itérations successives et en tenant compte des équilibres.

Les deux méthodes ont été rapprochées et le tableau d'économie d'ensemble (T.E.E.) confectionné.

population du Cameroun et ses perspectives d'évolution au cours du V^e Plan

- LA POPULATION TOTALE.

La population totale du Cameroun a été évaluée à 10 millions d'habitants au recensement d'avril 1976. Pour les années 1981 et 1986, elle a été estimée respectivement à 8.657.000 et 9.783.000 habitants, soit une population supplémentaire de 1.216.000 habitants au cours de la période quinquennale du V^e Plan (1981-1986), ce qui correspond à un taux d'accroissement moyen de 2,47 %.

- LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION.

— Vue d'ensemble.

1. — Densité de la population

La densité moyenne du Cameroun est estimée à 21 habitants au km² respectivement pour les années 1981 et 1986, ce qui correspond à une augmentation théorique d'environ 2,4 habitants au km² au cours de la période 1981-1986.

2 — Population urbaine et population rurale

Le recensement de 1976 a également montré que la répartition totale du Cameroun est très inégalement répartie entre les milieux urbain et rural : 2 190 000 habitants en milieu urbain (28,6 %) contre 5 471 000 habitants en milieu rural (71,4 %).

Les taux d'accroissement moyens de la population urbaine et rurale des périodes 1976-1986 ont été estimés respectivement à 5,5 % et 5,6 % et ceux de la population totale à 1,15 % et 0,78 %.

La proportion de la population urbaine, évaluée à 28,6 % en 1976, a été estimée respectivement à 33,1 % et 38,5 % pour les années 1981 et 1986.

Il apparaît donc, compte tenu de l'ampleur du phénomène d'urbanisation, tous les autres facteurs étant constants, que, dans l'avenir, les campagnes risquent de se voir vider progressivement de leurs éléments les plus dynamiques, ceux qui précisément devraient être à l'origine de leur développement, si des mesures ne sont pas prises à temps au cours du V^e Plan pour améliorer le cadre de vie du paysan.

Un déséquilibre entre l'offre et la demande des produits vivriers, base de l'alimentation des populations, pourra ainsi se faire sentir si, de plus, on ne revoit pas les méthodes culturales en vigueur en vue d'augmenter sensiblement la productivité du travail.

Par ailleurs, avec le développement des infrastructures et des équipements urbains, il faudrait s'attendre à ce que surgissent de sérieux problèmes d'offres d'emploi, de logement, de formation et de nutrition en milieu urbain, ce qui risque d'aggraver la pression sociale.

7.2.2. — Répartition par province.

7.2.2.1. — Population et densité par province

D'après les résultats du recensement de 1976, la population du Cameroun est inégalement répartie entre les sept provinces. Il en est de même pour les densités de population qui varient de 3,3 habitants au km² dans la province de l'Est, à 74,6 habitants au km² dans la province de l'Ouest.

En prenant en considération le fait que différents facteurs vont influencer la répartition de la population et sa densité par province, leur évolution prévisible jusqu'en 1986 sera la suivante :

Tableau 7.2.2.1.a.

Evolution prévisible de la population et de la densité par province de 1976 à 1986.

PROVINCES	SUPERFICIE en km ²	POPULATION (milliers d'habitants)						DENSITE (h/km ²)		
		1976		1981		1986		1976	1981	1986
		Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%			
Cameroun	465 458	7 661	100,0	8657	100,0	9 783	100,0	16,5	18,6	21,0
Centre-Sud	116 172	1 492	19,5	1 714	19,8	1 966	20,1	12,8	14,8	17,0
Est	109 002	364	4,7	424	4,9	489	5,0	3,3	3,9	4,5
Littoral	20 229	935	12,2	1 125	13,0	1 360	13,9	46,2	55,6	47,2
Nord-Ouest	17 409	981	12,8	1 073	12,4	1 164	11,9	56,4	61,6	66,9
Ouest	13 883	1 036	13,5	1 169	13,5	1 321	13,5	74,6	84,2	95,2
Sud-Ouest	24 709	620	8,1	693	8,0	783	8,0	25,1	28,0	31,7
Nord	164 054	2 233	29,2	2 459	28,4	2 700	27,6	13,6	15,0	16,5

Effect. = Effectifs.

pte tenu des observations de 1976 et des
ions pour les années 1981 et 1986, il est proba-
la tendance passée persiste, qu'au cours du V^e
évolution de la population selon la province
e les trois groupes de variations ci-après :

s provinces dont la proportion de la population
port à la population totale croît : Centre-Sud,
et l'Est. Ce sont des provinces d'immigration;

s provinces dont la proportion est stable : Ouest
Ouest : il s'agit des provinces d'émigration dont
issance naturelle est assez élevée;

s provinces dont la proportion baisse : Nord et
Ouest. Ce sont des provinces où l'émigration nette
gement supérieure à la croissance naturelle.

Par ailleurs, les provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest
et du Littoral constituant dans l'ensemble les zones les
plus denses en 1976, cette situation pourrait se mainte-
nir au cours du V^e Plan.

7.2.2.2. — Population urbaine et rurale par province

Par province, l'évolution prévisible de la popula-
tion urbaine et de la population rurale présente les
mêmes caractéristiques qu'au niveau national : aug-
mentation en effectif absolu et en proportion de la
population urbaine et augmentation très lente des effec-
tifs ruraux, accompagnée d'une baisse de la proportion
rurale (voir tableau ci-après).

Evolution prévisible de la population urbaine et de la population rurale par province de 1976 à 1986

au 7.2.2.2.a.

(en pourcentage).

PROVINCES	1976			1981			1986		
	PT	PU	PR	PT	PU	PR	PT	PU	PR
Centre-Sud	100	28,6	71,4	100	33,0	67,0	100	38,2	61,8
Sud	100	33,4	66,6	100	39,6	60,4	100	47,2	52,8
Est	100	21,2	78,8	100	22,9	77,1	100	24,9	75,1
Littoral	100	75,2	24,8	100	84,5	15,5	100	94,9	5,1
Nord	100	14,7	85,3	100	16,9	83,1	100	19,4	80,6
Ouest	100	15,1	94,9	100	17,2	82,8	100	20,0	80,0
Nord-Ouest	100	22,5	77,5	100	24,9	75,1	100	27,5	72,5
Centre-Ouest	100	32,4	67,6	100	35,4	64,6	100	38,6	61,4

population totale.
population rurale
population urbaine.

omme il ressort du tableau ci-dessus, les provinces
Littoral et du Centre-Sud risquent de connaître un
issement très sensible de leur urbanisation au
de la période quinquennale. Cette situation pour-
s'articuler comme par le passé, autour des deux
des métropoles de Douala et Yaoundé sans oublier
Douala-Edéa. Enfin, il convient de ne pas perdre

de vue que l'implantation de nouvelles unités de pro-
duction industrielle autour de la ville de Victoria
entraînera nécessairement l'urbanisation de la province
du Sud-Ouest. Dans l'ensemble, l'évolution prévisible
du taux d'accroissement moyen annuel de la popula-
tion urbaine par province de 1976 à 1986 est la
suivante :

Tableau 7.2.2.2.b.

de 1976 à 1986

PROVINCES	1976		1981		1986		TAUX D'ACCROISSEMENT moyen annuel	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	1976-1981	1981-1986
Centre-Sud	499 000	23	679 000	24	927 000	25	6,3	6,4
Est	77 000	3	97 000	3	122 000	3	4,7	4,7
Littoral	703 000	32	951 000	33	1 291 000	34	6,2	6,3
Nord	328 000	15	416 000	15	325 000	14	4,8	4,8
Nord-Ouest	148 000	7	185 000	6	233 000	6	4,6	4,7
Ouest	233 000	11	291 000	10	363 000	10	4,5	4,5
Sud-Ouest	201 000	9	246 000	9	302 000	8	4,1	4,2
Cameroun	2 190 000	100	2 865 000	100	3 763 000	100	5,5	5,6

D'après le tableau ci-dessus, les taux d'accroissement des populations urbaines resteront sensiblement élevés au cours du V^e Plan, soit en moyenne 5,6 %, indice nettement supérieur à la moyenne d'accroissement naturel de la population totale pendant la même période, estimée à 2,47 %. Cette évolution prévisible ne fait que confirmer l'ampleur du phénomène d'urbanisation évoqué plus haut.

7.3. — LES MOUVEMENTS DE POPULATION.

Les mouvements de population observés en 1976 et qui se sont probablement maintenus entre 1976 et 1981 pourraient aussi se maintenir au cours du V^e Plan.

7.3.1. — Vue d'ensemble.

Le taux de natalité a été estimé à 45 ‰ pour l'ensemble du pays en 1976. Ce taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural; en effet, il dépasse 50,0 ‰ dans les grandes villes (53,2 ‰ à Yaoundé et 50,2 ‰ à Douala); dans les petites et moyennes villes, il est de 47 ‰ et tombe à 43,9 ‰ dans les zones rurales.

Il est peu probable que la fécondité connaisse une baisse au cours du V^e Plan; à la limite on peut supposer une certaine constance.

Le taux de mortalité a été estimé à 20,4 ‰ pour l'ensemble du pays au recensement de 1976.

Ce taux est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain: de 23,9 ‰ en zone rurale, il passe à 15,4 ‰ dans les petites et moyennes villes et à moins de 12 ‰ dans les grandes villes (9,4 ‰ à Yaoundé et 11,9 ‰ à Douala). L'espérance de vie à la naissance a été estimée à 43,2 ans pour les hommes et à 45,6 ans pour les femmes. Cet indice est plus élevé en milieu urbain qu'en zone rurale: 40,1 ans pour les hommes et 42,8 ans pour les femmes en zone rurale; 48,4 ans et 50,1 ans dans les petites et moyennes villes; 55,1 ans et 56,2 ans à Yaoundé; 52,5 ans et 54,5 ans à Douala.

Le taux d'accroissement naturel, compté tenu du niveau estimé de la natalité et de la mortalité, se situe à 2,46 % en 1976. Malgré la tendance à la baisse de la mortalité entre 1981 et 1986 par suite des mesures sanitaires à prendre, on peut admettre que ce taux ne subira pas de grand changement au cours de cette période et avoisinera 2,47 %.

7.3.2. — Les indices de mouvement de la population selon la province.

Les différents indices de mouvement (taux brut de natalité et de mortalité, taux d'accroissement naturel, de migration nette et d'accroissement net) accusent des variations notables d'une province à l'autre, comme on peut le constater dans le tableau ci-après:

eau 7.3.2.a. Indices de mouvement selon la province (variables pour la période 1976-1981).

PROVINCES	Taux brut de natalité ‰	Taux brut de mortalité ‰	Taux d'accroissement naturel ‰	Taux de migration nette ‰	Taux d'accroissement net ‰
Cameroun	45,0	20,4	2,46	—	2,46
Centre-Sud	46,2	20,3	2,59	+ 0,18	2,80
Littoral	44,7	22,4	2,23	+ 0,68	2,90
Nord	45,5	13,3	3,22	+ 0,48	3,70
Nord-Ouest	43,4	22,9	2,05	— 0,13	1,90
Sud-Ouest	40,7	22,0	1,87	— 0,13	1,70
Est	49,4	18,9	3,05	— 0,49	2,60
Ouest	46,7	20,5	2,62	— 0,35	2,30

Le taux brut de natalité est relativement bas dans les provinces du Nord-Ouest (40,7 ‰), du Nord (45,5 ‰) et de l'Est (44,7 ‰); par contre il dépasse la moyenne nationale (45,0 ‰) dans les provinces du Centre-Sud (46,2 ‰), du Sud-Ouest (46,7 ‰), du Centre-Sud (46,2 ‰) et du Littoral (45,5 ‰).

Le taux brut de mortalité est faible dans les provinces du Littoral (13,3 ‰) et de l'Ouest (18,9 ‰); il se situe entre 20 et 23 ‰ dans les autres provinces.

Le taux d'accroissement naturel dépasse 3 ‰ dans les provinces à faible mortalité; il s'agit des provinces du Littoral (3,2 ‰) et de l'Ouest (3,1 ‰). Il se situe entre 2 ‰ et 3 ‰ dans les provinces du Centre-Sud (2,59 ‰), de l'Est (2,2 ‰), du Nord (2,1 ‰) et du Sud-Ouest (2,6 ‰). Le taux d'accroissement naturel le plus élevé est enregistré dans la province du Nord-Ouest (2,05 ‰).

La population du Cameroun est caractérisée par une très grande mobilité interne avec cependant des différences très marquées d'une province à l'autre. Le solde migratoire est positif dans les provinces de l'Est, du Littoral et du Centre-Sud: les taux moyens annuels de migration nette entre 1976 et 1981 y sont respectivement de + 0,68 ‰, 0,48 ‰ et 0,18 ‰. Par contre, il est négatif dans les provinces de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord où les taux moyens annuels de migration nette sont respectivement de — 0,49 ‰, — 0,35 ‰ et — 0,13 ‰. Les échanges migratoires sont équilibrés entre la province du Nord-Ouest et le reste du pays (solde migratoire nul).

Le taux d'accroissement net issu des mouvements naturels et migratoires varie de 1,9 ‰ à 3,7 ‰; il dépasse la moyenne nationale (2,46 ‰) dans les provinces du Littoral (2,9 ‰), de l'Est (2,6 ‰), du Centre-

Sud (2,8 ‰) et de l'Ouest (2,6 ‰). Il est inférieur à la moyenne nationale dans les provinces du Sud-Ouest (2,3 ‰), du Nord (1,9 ‰) et du Nord-Ouest (1,7 ‰).

7.4. — LA STRUCTURE DE LA POPULATION.

7.4.1. — Structure par sexe et par âge.

7.4.1.1. — Structure par sexe.

La structure par sexe de la population du Cameroun observée en 1976 est caractérisée par une légère prédominance du sexe féminin (50,1 ‰) sur le sexe masculin (49,9 ‰). Cette prédominance est surtout prononcée aux âges adultes (25 ans et plus) où la proportion de femmes dans la population passe à environ 51 ‰.

La structure par sexe observée en 1976 se maintiendra probablement entre 1981 et 1986. En conséquence, des mesures seront prises en vue de mieux valoriser les potentialités de la population féminine dans le processus de développement.

7.4.1.2. — Structure par âge.

Le recensement de 1976 a également montré que la population du Cameroun, avec une proportion de 42,2 ‰ d'enfants âgés de moins de 15 ans, est essentiellement jeune.

La pyramide des âges de l'ensemble de la population présente les caractéristiques suivantes:

— une base élargie, conséquence d'une natalité généralement élevée;

— un rétrécissement rapide et régulier avec l'avancement de l'âge, dû surtout à une mortalité assez forte.

En particulier, la pyramide de secteur rural laisse apparaître un déficit très important d'hommes âgés de

15 à 54 ans tandis que celle du secteur urbain accuse au contraire un excédent pour la même tranche d'âge. Cette situation qui est certainement la conséquence de l'exode rural, risque de s'accroître au cours du V^e Plan.

Tableau 7.4.1.2.a.

Evolution prévisible de la structure par âge et par sexe.

ANNEES	GROUPES D'AGES	LES DEUX SEXES en %	SEXE MASCULIN en %	SEXE FEMININ en %
1976	Moins de 15 ans	42,2	21,2	21,0
	15-59 ans	52,6	26,3	26,3
	60 ans et plus	5,2	2,4	2,8
	Ensemble	100	49,9	50,1
1981	Moins de 15 ans	42,8	21,5	21,3
	15-59 ans	52,2	26,1	26,1
	60 ans et plus	5,0	2,8	2,7
	Ensemble	100	49,9	50,1
1986	Moins de 15 ans	43,3	21,7	21,6
	15-59 ans	51,8	25,9	25,9
	60 ans et plus	4,9	2,3	2,6
	Ensemble	100	49,9	50,1

Comme il ressort de ce tableau, la structure par âge et par sexe accusera une légère modification entre 1981 et 1986 en particulier en ce qui concerne la proportion d'enfants âgés de moins de 15 ans qui passera de 42,8 % en 1981 à 43,3 % en 1986 si les niveaux de fécondité et de mortalité demeurent constants. A cet égard, l'Etat multipliera les efforts afin qu'une politique démographique cohérente, donnée dynamique de ce développement, soit mise en pratique. En outre, compte tenu du fait que le rajeunissement de la population a des répercussions directes sur les charges qui incombent à la population active occupée, à la communauté et à l'Etat des dispositions devront être prises dans le souci d'assurer à la population un bien-être décent et une bonne préparation à la vie active.

7.5. — ETAT MATRIMONIAL

Au recensement de 1976, on a observé une proportion relativement forte d'hommes célibataires, soit 39,5 % des hommes âgés de 15 ans et plus contre 15,8 % des femmes de la même tranche d'âge. Ceci est dû principalement à l'âge plus tardif du mariage chez les hommes (âge moyen au 1^{er} mariage : 27 ans pour les hommes et 19 ans pour les femmes) et probablement à l'entrée des femmes dans les foyers polygamiques. Il importe de relever que le veuvage affecte beaucoup plus les femmes (13,9 % des femmes) que les hommes (2,1 %); il en est de même pour le divorce

3,4 % des femmes âgées de 15 ans et plus sont divorcées alors que 2,6 % seulement des hommes de la même tranche d'âge le sont.

Enfin, il convient de faire ressortir que la polygamie est encore très répandue dans notre pays, puisqu'elle concernait en 1976, 23,6 % des hommes mariés (25,4 % en milieu rural et 18,6 % en milieu urbain).

7.6. — POPULATION SCOLAIRE.

En 1976, les deux tiers des enfants âgés de 6 à 14 ans sont scolarisés (64,8 %). Au niveau de l'enseignement primaire, les garçons sont légèrement plus scolarisés que les filles (68,8 %) contre 61,0 % entre 6 et 14 ans. Au-delà de 15 ans les garçons sont pratiquement deux fois plus nombreux à poursuivre leurs études que les filles (29,8 % contre 14,6 % entre 15 et 24 ans). Entre 15 et 19 ans, 33,3 % d'enfant fréquentent un établissement d'enseignement secondaire.

La scolarisation est beaucoup plus forte dans les villes que dans le reste du pays : entre 6 et 14 ans, le taux de scolarisation est de 31,9 % en milieu urbain contre 58,4 % en zone rurale.

Alors que la population de 0 à 14 ans était, en 1976, de 3.912.000, dont 1.941.000 de 6 à 14 ans, elle passera en 1981 et 1986 respectivement à 4.492.000 et 5.144.000 dont 2.209.000 et 2.551.000 enfants âgés de 6 à 14 ans, comme le montre le tableau ci-après :

évolution prévisible de la population de certains groupes d'âges caractéristiques de 1976 à 1986 (en milliers).
 Tableau 7.6.a.

SEXE OU GROUPE D'ÂGE	1976			1981			1986		
	Deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Hommes	1 059	533	526	1 227	614	613	1 375	690	685
Femmes	233	117	116	268	136	132	310	156	154
Ensemble	223	111	112	260	130	130	299	150	149
Ensemble	456	228	228	528	266	262	609	306	303
Ensemble	1 941	974	967	2 209	1 105	1 104	2 551	1 276	1 275
Ensemble	3 456	1 735	1 721	3 964	1 985	1 979	4 535	2 272	2 263

Il convient de souligner au vu du tableau ci-dessus d'ores et déjà, des problèmes de scolarisation, de prévention sanitaire et de protection de la petite enfance se posent de manière accentuée au cours du V^e Plan. En conséquence, des dispositions devront être prises en vue d'adopter le rythme d'accroissement des structures démographiques dans ces différents domaines, à l'évolution prévisible de ces groupes d'âge.

7. — POPULATION ACTIVE.

7.1. — Le taux d'activité de la population en 1976.

9,9 % de la population totale dénombrée en 1976, soit 2 personnes sur 5, font partie de la population active qui, selon les critères du recensement, a été évaluée à 3.057.000, ce qui signifie qu'une personne active a en plus de sa charge, en moyenne 1,51 personne à charge, indépendamment du fait qu'elle soit ou

non occupée. Par ailleurs, l'activité économique repose essentiellement sur les adultes. Elle est largement dominée par le secteur primaire : 79,4 % de la population active est employée dans l'agriculture et les branches annexes. À côté du secteur secondaire naissant (6,7 % des actifs) apparaît un secteur tertiaire relativement important (13,9 % des actifs.)

Le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 59 ans est de 65,2 %. Dans cette tranche d'âge, la participation des femmes à l'activité économique n'est pas négligeable (50,0 % contre 84,6 % pour les hommes).

7.7.2. — Evolution prévisible de la population d'âge actif.

Le tableau ci-après montre que l'effectif de la population d'âge actif (15 à 59 ans), évalué en 1976 à 4.028.100 et 4.516.600 en 1981, sera de 5.070.100 en 1986, avec une légère prédominance des femmes jusqu'en 1981.

Tableau 7.7.2.a. Evolution de la population d'âge actif.

TYPE DE POPULATION	SEXE	1976	1981	1986
Population d'âge actif (15-59 ans)	Total	4 028 100	4 516 600	5 070 100
	Masculin	2 011 200	2 258 000	2 535 200
	Féminin	2 016 900	2 258 600	2 534 900

7.7.2.1. — Evolution prévisible de la population active de 15 à 59 ans.

Parallèlement à cette évolution, la population active de la même tranche d'âge connaîtra également un accroissement appréciable, passant de 2.615.000 en 1976 à 2.955.000 en 1981 pour atteindre 2.341.000 en 1986 avec une nette prédominance des hommes. Il faut noter que des mesures soient prises en conséquence pour valoriser le travail de la femme dans le processus de développement.

7.8. — L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE, BASE DU DEVELOPPEMENT.

L'analyse des facteurs démographiques a fait ressortir l'importance que revêt ce problème dans l'évolution des différents secteurs de développement économique, social et culturel de la nation. Ainsi, il a été mis en évidence que l'évolution prévisible de la structure de la population dans le sens d'un rajeunissement de la population dans le sens de son rajeunissement entraînera un accroissement de la charge par actif, des problèmes afférents à l'enseignement, à la formation, à la santé et, d'une manière générale, aux conditions d'un bien-être décent de cette population.

Les phénomènes liés aux mouvements migratoires et, en particulier, à l'urbanisation imposent une organisation plus rationnelle de l'espace urbain et rural, au cours du V^e Plan. Enfin, il convient de relever comme il a été souligné plus haut, que le poids par actif risque de devenir préoccupant pendant cette période.

Pour remédier à cette situation et dans le souci de permettre à la population active d'exercer une activité susceptible de lui assurer un bien-être décent, des mesures doivent être prises afin d'organiser les emplois existants, de créer de nouveaux emplois et d'organiser la production des biens et services aussi bien en milieu rural que dans les zones urbaines.

L'Amenagement du Territoire

Sur plus de 1.200 km du Lac Tchad à la Baie de
la République unie du Cameroun présente la
d'un triangle de 465.458 km² de superficie entre
rallèles de 2° et 12° de latitude Nord.

est limitée à l'Ouest et au Nord-Ouest par le
a, au Nord et au Nord-Est par le Tchad, à l'Est
République Centre-Africaine, au Sud-Est et au
ar le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale.

ganisation administrative du territoire national
pe celui-ci en sept grandes zones aux caractéris-
très diverses qui se répartissent comme suit :

vince du Centre-Sud;

vince de l'Est;

vince du Littoral;

vince du Nord;

vince du Nord-Ouest;

vince de l'Ouest;

vince du Sud-Ouest.

SITUATION DES PROVINCES ET LEURS PERSPECTIVES.

1. — Province du Centre-Sud.

1.1. — Caractéristiques générales.

ndue sur 116.172 km², la province du Centre-Sud
de la partie centrale du sud du pays et compte
partements, 52 arrondissements et 9 districts.

relief comprend la plaine côtière située dans le
tement de l'Océan et un plateau d'une altitude
ne de 200 à 600 mètres.

végétation laisse apparaître trois zones distinctes:
zone de forêt primaire à l'extrême sud, une zone
rêt secondaire au centre et une zone de savane
au nord.

province est soumise à un climat de type équato-
avec deux saisons sèches et deux saisons des
s :

de mars à mai, petite saison des pluies;

— de juin à août, petite saison sèche;

— de septembre à novembre, grande saison des
pluies;

— de décembre à mars, grande saison sèche.

La province du Centre-Sud comptait 1.492.000 habi-
tants en 1976. Cette population est estimée à 1.714.000
habitants en 1981 avec 679.000 urbains 1.035.000 ruraux.
Elle atteindra 1.966.000 habitants en 1986 soit 927.000
urbains et 1.039.000 ruraux.

L'activité économique de la province est essentielle-
ment agricole, elle occupe 66 % de la population et
concerne aussi bien les produits de rente que le vivrier.
La province a fourni 80.000 t de cacao et 4.500 t de
café au cours de la campagne 1980-1981.

La consommation vivrière intéresse principalement
les produits tels que : macabo, banane plantain, manioc,
banane douce, igname.

L'élevage est essentiellement pratiqué au niveau des
petites espèces, le gros élevage n'étant pas florissant.
La pêche demeure artisanale.

L'exploitation forestière contrôlée par les étrangers
occupe déjà près de 65 % des surfaces disponibles.

L'industrie ne connaît pas encore un réel essor.

Le commerce, le transport et l'hôtellerie sont en
pleine expansion et se trouvent concentrés dans la
ville de Yaoundé en raison des difficultés de commu-
nication. Seul le tourisme est en pleine expansion dans
la zone de Kribi.

8.1.1.2. — Problèmes.

Le développement de la province du Centre-Sud se
heurte à un certain nombre de problèmes dont les prin-
cipaux sont :

— l'insuffisance des infrastructures de communi-
cation;

— l'insuffisance des activités industrielles;

— l'accentuation de la croissance urbaine;

— l'inorganisation des centres urbains suivi de
l'inadaptation des équipements publics.

8.1.1.3. — Perspectives.

Les perspectives de développement de la province du Centre-Sud devraient s'articuler autour de trois points principaux :

- le désenclavement par la création et l'amélioration des infrastructures routières, aériennes et des pistes de collecte;

- l'amélioration du tissu industriel;

- l'aménagement des zones rurales et urbaines afin de freiner l'exode rural et améliorer le cadre de vie dans les centres urbains.

8.1.2. — Province de l'Est.

8.1.2.1. — Caractéristiques générales.

Située au Sud-Est du Cameroun, la province de l'Est s'étend sur 109.002 km² soit près du quart de la superficie du pays. Elle compte 4 départements, 16 arrondissements et 3 districts.

La région présente trois grandes zones de végétations :

- la zone forestière. Elle occupe 92.000 km² soit 84 % de la province avec des sols argilo-sableux très riches en matières organiques;

- la zone de transition ou forêt-savane. Elle couvre 8.000 km² avec des caractéristiques pédologiques voisines de celles de la zone forestière;

- la zone de savane. Sur 32.000 km² elle englobe toute la partie nord et présente des conditions favorables à l'élevage et à la culture attelée.

Le climat de type guinéen dans la partie sud et soudanien dans la partie nord comporte quatre saisons dont :

- une petite saison des pluies de mi-mai à fin juin;
- une petite saison sèche de mi-juillet à mi-août;
- une grande saison des pluies de mi-août à fin novembre;
- une grande saison sèche de décembre à avril.

La province de l'Est comptait 364.000 habitants en 1976. Estimée à 424.000 habitants en 1981 soit 3,8 h/km², cette population est essentiellement rurale à 79 %.

L'économie de la province de l'Est est dominée par l'agriculture, l'exploitation forestière et l'élevage. La production agricole est basée sur le café, le cacao, le tabac et une gamme de produits vivriers dont le manioc, le macabo, la banane plantain, l'arachide notamment.

Le potentiel forestier de l'Est constitue plus de la moitié du patrimoine forestier national. La région possède 18 unités de transformation de bois, mais les conditions d'exportation du bois demeurent incertaines.

Le tissu industriel se réduit à la transformation du bois.

Les activités commerciales sont à peine naissantes dans la province.

8.1.2.2. — Problèmes.

Les contraintes qui bloquent encore le développement de la province de l'Est sont :

- le sous-peuplement;

- l'absence ou l'insuffisance du réseau routier.

8.1.2.3. — Perspectives.

Le développement de la province de l'Est sera axé sur :

- l'extension du réseau routier et particulièrement l'axe lourd Yokadouma-Rocher du Loup;

- la création des conditions favorables au peuplement de la région (création d'activités économiques à forte intensité de main-d'oeuvre... etc);

- le contrôle systématique du sanctuaire forestier de Moloundou;

- l'évaluation et l'exploitation judicieuse des ressources minières.

8.1.3. — Province du Littoral.

8.1.3.1. — Caractéristiques générales.

La province du Littoral couvre une superficie de 20.229 km², et est constituée de 4 départements et 19 arrondissements.

Elle est divisée en trois zones de relief étagées entre la plaine au sud, les plateaux et les montagnes au nord (Monts Koupé 2050 m., Manengouba 2400 m., Nlonako 1800 m.).

Le climat de la province du Littoral est de type tropical avec deux saisons : une saison sèche de novembre à mars et une saison des pluies d'avril à octobre.

La population estimée à 1.125.000 habitants en 1981 est très inégalement répartie entre les villes et les campagnes. Elle est fortement urbanisée puisque 85,5 % de cette population vit en milieu urbain et 15,5 % en milieu rural.

Le département du Wouri avec la ville de Douala abrite plus de la moitié de cette population.

Près de 90 pour cent des activités industrielles du pays sont concentrées dans la province du Littoral. Les activités du secteur tertiaire (commerce et services) sont aussi intenses.

L'évolution industrielle de la province paraît certaine pour l'avenir avec la découverte du gaz, l'entrée en production du barrage de Song-Loulou, les recherches pétrolières.

L'agriculture industrielle moderne occupe une place importante dans la province. L'élevage s'y développe au niveau des petites espèces : volaille, porc. Cette province est largement déficitaire en protéines animales.

1.3.2. — Problèmes.

La province du Littoral connaît un phénomène d'immigration et d'émigration dans certaines zones. La zone d'accueil demeure particulièrement la ville de Douala.

On relève également :

- une insuffisance des équipements collectifs due à l'accroissement très rapide du nombre d'habitants;
- un chômage massif en particulier parmi les jeunes;
- l'absence de mécanisation de l'agriculture;
- l'insuffisance de la production vivrière;
- l'inorganisation des circuits de commercialisation;
- l'enclavement de certaines zones économiquement défavorisées.

1.3.3. Perspectives.

Les efforts au cours du V^e Plan devront porter sur la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions susceptibles d'atténuer les problèmes susmentionnés.

Il s'agira surtout :

- de décongestionner Douala par une déconcentration des activités de production de biens et services;
- de doter Douala d'équipements collectifs à l'adaptation de sa population;
- de lancer tout autour de Douala des projets de production vivrière afin de répondre aux besoins toujours croissants de sa population;
- de rationaliser le circuit de distribution;
- d'assurer le désenclavement de certaines zones défavorisées.

1.4. — Province du Nord.

1.4.1. — Caractéristiques générales.

La région administrative du Nord couvre une superficie d'environ 164.054 km². Elle compte 10 départements, 11 arrondissements et 17 districts.

Le relief assez varié comprend le plateau de l'Adamaoua au sud, la plaine de la Benoué au centre, les hauts Mandara et l'Atlantika à l'ouest et au nord, la zone du Tchad — vaste cuvette de l'ancienne mer méditerranéenne.

La végétation présente deux grandes variétés : une zone boisée dans l'Adamaoua et le sud de la Benoué et une steppe à épineux dans le reste de la province.

Le climat est de type tropical humide dans l'Adamaoua et devient sec dans l'extrême-nord.

La population du Nord est estimée à 2.459.000 habitants en 1981 soit 15 habitants au km² et à 2.700.000 habitants en 1986. Cette densité est extrêmement variable d'une zone à l'autre.

L'économie de la province est basée sur l'agriculture et l'élevage. Le mil et le sorgho demeurent la base de l'alimentation des populations. Le coton est la principale culture industrielle, l'arachide et le riz sont également cultivés. La province possède le plus important troupeau bovin du pays environ 3.000.500 têtes en 1980.

L'industrie prend de l'essor avec la mise en place des projets de développement intégrés dans la province.

L'infrastructure sociale y est encore insuffisante.

Le tourisme constitue un important atout pour la province.

1.4.2. — Problèmes.

Les problèmes de la province du Nord sont nombreux mais on y relève trois principales contraintes.

Il s'agit :

- de la sous-scolarisation;
- de l'insuffisance de l'infrastructure économique et sociale;
- d'une insuffisance de maîtrise de l'eau.

1.4.3. — Perspectives.

Le développement de la province du Nord au cours de la période quinquennale devra s'appuyer sur la mise en place des infrastructures économiques et sociales de base — pistes, écoles, dispensaires, puits d'eau, postes vétérinaires... etc.

Le secteur secondaire devra connaître un nouvel élan par l'intensification de la recherche minière, le développement de l'énergie et la création des unités agro-industrielles prévues dans le cadre des projets intégrés.

1.5. — Province du Nord-Ouest.

1.5.1. — Caractéristiques générales.

La province du Nord-Ouest s'étend sur une superficie de 17.409 km² et compte 3 départements, 11 arrondissements et 4 districts.

La zone présente un relief montagneux; avec un climat plus ou moins tempéré.

La région du Nord-Ouest est peuplée de 981.000 habitants en 1976 et 1.073.000 habitants en 1981. Cette population atteindra 1.164.000 habitants en 1986. Le Nord-Ouest avec le Nord sont les provinces où l'émigration nette est largement supérieure à la croissance naturelle.

Les activités économiques sont essentiellement orientées vers l'agriculture et l'élevage. La zone produit la banane plantain, la banane douce, le maïs, le riz, l'igname et le manioc, l'arachide et le haricot.

Le Nord-Ouest est une région propice à l'élevage. Mais le développement de l'élevage y est limité par le développement de l'agriculture.

8.1.5.2. — Problèmes.

La province du Nord-Ouest connaît des problèmes essentiellement liés : au manque ou à l'insuffisance des infrastructures de communication et à l'inorganisation des circuits de commercialisation.

Cette situation accentue le phénomène d'exode rural dû en particulier au fait que les paysans ne parviennent pas à écouler leurs produits.

Le conflit entre l'agriculture et l'élevage dû à l'étroitesse de terres disponibles constitue l'un des principaux problèmes de la zone.

Le secteur secondaire connaît un important retard. L'insuffisance d'infrastructures sociales favorise le déplacement des populations vers le pays voisin. Le réseau bancaire peu développé et l'inexistence de place bancaire justifieraient l'intensification du trafic dans cette zone.

8.1.5.3. — Perspectives.

Compte tenu de ses potentialités humaines et économiques, les actions dans la province au cours du V^e Plan devraient porter sur la création et l'extension des infrastructures bancaires et de communication suivies de l'organisation des circuits de commercialisation et de la création des infrastructures sociales de base (Ecoles, dispensaires, eau...).

La production des aliments pour bétail et le développement de la médecine vétérinaire devront connaître un nouvel essor au cours de la période.

La province devra se doter d'une station radio afin de jouir d'une autonomie en matière d'information.

8.1.6. — Province de l'Ouest.

8.1.6.1. — Caractéristiques générales.

La province de l'Ouest apparaît comme la plus petite des provinces. Elle couvre une superficie de 13.883 km² et compte 6 départements, 24 arrondissements et 2 districts.

La province présente trois principaux types de relief :

- des plaines et vallées au-dessous de 800 m;
- des plateaux élevés compris entre 800 et 1500 m (Batié, Bana, Foreké);
- des massifs de la chaîne montagneuse de l'Ouest avec les monts Bamboutos.

Le climat de type tropical présente quatre saisons dont : une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars et une grande saison des pluies de juillet à mi-novembre. Le climat se trouve tempéré par l'altitude, la température moyenne est de 22°.

La végétation est constituée par la savane herbeuse de la partie nord favorable à l'élevage bovin et la forêt-

galerie le long des cours d'eau qui complète les faibles réserves forestières de la partie sud.

La province abrite une population estimée à 1.169.000 personnes en 1981 et 1.360.000 en 1986 soit des densités respectives de 84,2 et 95,2 habitants au km².

L'économie de la province de l'Ouest est caractérisée par la prédominance du secteur primaire — agriculture et élevage. La production vivrière y est excédentaire (maïs, légumes surtout). Les excédents alimentent un courant d'échanges entre l'Ouest et les autres provinces (Littoral en particulier). Le secteur secondaire demeure embryonnaire tandis que le tertiaire évolue remarquablement. L'Ouest reste tributaire du Littoral et du Nord en matière de pêche. L'artisanat y est assez prospère notamment dans le Bamoun.

8.1.6.2. — Problèmes.

Région à forte densité de population, la province de l'Ouest connaît bon nombre de problèmes liés à l'étroitesse de son territoire. Sa population est très inégalement répartie avec un taux d'accroissement naturel de 3,10 pour cent. Les mouvements migratoires y sont également les plus accoutumés : 41,34 % des migrants du pays sont originaires de l'Ouest.

L'un des grands problèmes de la région est l'insuffisance des infrastructures sociales (écoles, dispensaires, eau, électricité); à cela il convient d'ajouter l'insuffisance des infrastructures de communication, et l'inorganisation des circuits de commercialisation des produits vivriers ce qui freine l'expansion de certaines productions.

8.1.6.3. — Perspectives.

Les actions au cours de la période tendront à organiser les circuits de commercialisation en vue d'une exportation croissante des produits de base. Cela devrait s'accompagner d'une amélioration des méthodes culturelles, une meilleure organisation des campagnes, accompagnée de la protection des réserves forestières existantes et du reboisement de zones sujettes à la désertification.

Le V^e Plan devra procéder à l'accroissement de la puissance énergétique, l'intensification de la recherche minière et la promotion des Petites et Moyennes Entreprises.

8.1.7. — Province du Sud-Ouest.

8.1.7.1. — Caractéristiques générales.

La province du Sud-Ouest couvre une superficie de 27.520 km² et compte 4 départements, 16 arrondissements et 3 districts.

La province présente un relief montagneux : le Mont-Cameroun atteint 4.070 mètres. Le climat chaud et humide comporte deux saisons :

saison sèche d'octobre-novembre à avril et une de pluies de mai à octobre.

En 1976, la population de la province du Sud-Ouest estimée à 620.000 habitants. Cette population de habitants en 1981 atteindra 783.000 habitants.

l'économie de la province est dominée par l'agriculture — notamment les grandes plantations modernes par la Cameroon Development Corporation et la PAMOL. Les principales cultures sont le caoutchouc, le manioc et les arachides.

Les principales activités industrielles se limitent au traitement de l'huile de palme, du thé, du caoutchouc, et la fabrication de savon. L'unité de raffinage de pétrole (SONARA) qui y est implantée, vient à peine de commencer sa production. Elle va contribuer désormais à augmenter la quote-part de la province dans la production industrielle du pays.

2. Problèmes.

Les problèmes de la province du Sud-Ouest sont : l'insuffisance des infrastructures routières et le mauvais état des routes existantes. Les voies qui relient les producteurs aux consommateurs deviennent de plus en plus difficiles à pratiquer et rendent de plus en plus difficile l'évacuation des produits agricoles d'où un retard dans l'expansion.

L'absence de structures industrielles viables.

7.3. — Perspectives.

Le développement de la zone pendant la période à venir sera sur :

l'expansion industrielle basée sur la décentralisation des industries du Littoral en faveur de la Province du Sud-Ouest;

l'accroissement de la production vivrière pour l'auto-consommation et le commerce;

l'extension et l'aménagement des réseaux de communication, l'aménagement des grandes rivières de la zone et du Ndian.

— POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Le fondement de la politique d'aménagement du territoire national réside dans la volonté de restructurer l'économie nationale, compte tenu des déséquilibres régionaux observés, de l'inégalité de la mise en valeur de la vaste exploitation des ressources et potentialités locales.

Le cours du V^e Plan quinquennal, l'aménagement du territoire tendra à une organisation socio-économique nationale de l'espace géographique à l'intérieur duquel les hommes et leurs activités seront judicieusement répartis et l'espace national rationnellement utilisé.

8.2.1. — Diagnostic.

L'ensemble des actions à mener devront avoir des répercussions sur l'évolution des établissements humains tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

8.2.1.1. — Evolution des établissements humains.

En 1976, la population du Cameroun 7.661.461 habitants était répartie entre 10.576 localités :

— plus de 5.000 habitants : 169 localités (dont 72 villes) avec 38 % de la population totale;

— moins de 5.000 habitants : 10.407 localités (dont 76 villes) avec 62 % de la population totale.

La répartition de la population (densité moyenne : 16,46) est inégale.

Trois grandes zones de densité plus ou moins forte :

— la zone centrale du Nord (Diamaré, Margui-Wandala);

— l'Ouest-Cameroun (de Bamenda à Douala);

— la zone centrale du Centre-Sud (Lékié et région de Yaoundé), regroupent à elles trois 61 % de la population sur 13,30 % du territoire.

Quatre zones de faible densité :

— l'Adamaoua dans le Nord;

— le Sud-Est;

— la partie occidentale du Sud-Ouest;

— la partie méridionale du Centre-Sud,

regroupant à elles quatre 19 % de la population sur 67 % du territoire.

Les mouvements de population ont affecté 12,51 % de la population totale du Cameroun; dont 41,34 % originaires de l'Ouest, 15,97 % du Centre-Sud, 12,54 % du Littoral et 13,74 % du Nord-Ouest.

Ces migrations amplifient un mouvement d'exode rural qui alimente un important processus d'urbanisation.

Avec une croissance urbaine actuellement de 5,6 % par an et un taux dynamique d'urbanisation (population urbaine/population totale) de 33,10 %, la poursuite du phénomène d'urbanisation suit une courbe ascendante préoccupante. La puissance de son intensité polarise les aspirations des populations rurales qui désertent les campagnes. La croissance de la population rurale suit un taux de croissance annuellement dégressif. Elle amorce une phase de plafonnement à l'issue de laquelle (1985) elle aborderait une phase régressive irréversible.

Les populations urbaines s'accroissent à un rythme très important sans que l'offre d'emploi suive ce rythme. Le secteur industriel n'est ni très étoffé, ni très diversifié. Les disparités sont très fortes entre les grands complexes industriels à fort coefficient de capital, et les unités de taille moyenne ou petite concentrées pour la plupart dans le Littoral. Les chaînes systématiques de transformation ne sont pas fréquentes. Cette insuffisance se traduit par une part relative moins importante du secteur industriel dans la Production Intérieure Brute (PIB).

Il y a une forte déperdition de main-d'œuvre au détriment du monde rural.

L'approvisionnement urbain prend progressivement de l'importance. L'ampleur des besoins futurs imposera à terme une modification profonde des structures de la production vivrière (productivité, substitution des céréales aux tubercules, à moins d'améliorer leur conservation ou leurs transformations industrielles). Cette évolution pourrait se faire au détriment des cultures commerciales ou industrielles dans les zones de culture extensive.

La mise en valeur rationnelle des ressources et des potentialités du pays, l'adaptation des réseaux d'infrastructures de transport et de communication, la croissance harmonieuse des villes et des campagnes à partir d'objectifs de production bien définis et spatialement équilibrés constituent autant de sujets de préoccupation pour la promotion d'une politique d'aménagement du territoire.

Les villes deviennent des centres dominateurs vis-à-vis des campagnes périphériques qui se marginalisent et se déstructurent en perdant leur capacité d'assurer à la fois l'indépendance alimentaire de la région et le développement du secteur rural dans l'économie nationale.

8.2.1.2. — L'Organisation spatiale du développement.

Le développement du Cameroun s'articule à partir d'une façade maritime de 400 kilomètres vers laquelle convergent les grands axes de trafic et d'échanges d'importance variable, plus ou moins ramifiés et desservant des terres d'inégale valeur, aux caractéristiques géographiques contrastées.

On distingue trois grands groupes régionaux :

Le Sud-Cameroun :

Il rassemble les provinces du Centre-Sud, de l'Est et la partie la plus méridionale du Littoral (Edéa et Dizangué dans la Sanaga-Maritime). Ses problèmes sont essentiellement :

- la faible densité, le dépeuplement, le vieillissement et la dispersion de la population ($d = 13,61$ dans le Centre-Sud et $d' = 3,36$ dans l'Est);
- un appareil urbain très déséquilibré avec la position dominante de Yaoundé au milieu d'une hiérarchie de villes de moyenne importance;
- une mise en valeur déséquilibrée axée sur Yaoundé ou certains axes routiers;
- une grande extraversion de la zone du Sud-Est;
- une diminution du poids économique des campagnes mises en valeur de manière extensive (sols ferrallitiques de qualités médiocres ou surexploités comme dans la Léké);
- la dispersion du réseau routier pour assurer une qualité aux échanges des populations parsemées dans des régions forestières difficilement pénétrables;
- la faible exploitation du potentiel touristique de la côte;

— l'absence d'exploitation rationnelle des ressources forestières. Ce processus conduit à l'écrénage des ressources actuellement mises en valeur;

— l'inorganisation des établissements humains autour des grandes opérations industrielles ou agro-industrielles.

L'Ouest-Cameroun :

Il associe le Sud-Ouest, l'Ouest, le Nord-Ouest et la majeure partie du Littoral (Moungo, Wouri, Nkam et la partie septentrionale de la Sanaga-Maritime) et se caractérise par :

- les fortes densités qui voisinent avec des zones vides de l'axe Yabassi - Ngambe - Ndom ou des régions de Mundemba, de Mamfé, de Wum et de Kumbo;
- une forte migration vers le Moungo et la partie méridionale du Sud-Ouest;
- la faiblesse de l'organisation socio-économique des zones frontalières;
- une importante urbanisation (dans la partie méridionale de la région) encadrée par une mise en valeur intensive des zones rurales périphériques;
- une insuffisance du développement des échanges complémentaires Nord-Sud et Est-Ouest;
- une exploitation systématique insuffisante des ressources touristiques, en particulier du Nord-Ouest.

Le Nord-Cameroun :

Il se caractérise par :

- l'importance des aléas climatiques et l'absence de maîtrise de l'eau;
- l'inégale répartition de la population avec surcharge dans le Margui-Wandala et le Diamaré où la pauvreté des sols ne laisse que des possibilités de développement limitées;
- le faible niveau technique de l'agriculture et de l'élevage et la mauvaise coexistence agriculture-élevage;
- l'absence de production d'énergie bon marché, facteur limitant de l'industrialisation;
- les difficultés de maintenance des infrastructures de transport;
- l'importance des aménagements touristiques.

Il s'agira donc de susciter au niveau de ces trois ensembles des actions qui tendent à organiser chaque région afin de mieux l'orienter sur elle-même et de favoriser son intégration au reste de l'espace national.

8.2.2. — Orientations générales.

Les grandes orientations de l'aménagement du territoire restent celles définies dans les plans précédents. Au cours du V^e Plan, les actions devront surtout tendre à :

- freiner l'exode rural grâce à l'organisation des communautés villageoises;
- organiser l'espace national :

plus particulièrement, autour du nouveau port à profonde du Rocher du Loup,

autour du barrage de Lagdo et de la Vallée de l'oué;

autour des grands équipements d'intérêt national;

- assurer la maîtrise des problèmes de l'eau.

Le dégagement des orientations générales que l'aménagement du territoire devra chercher les voies et les moyens assurant à une société camerounaise en croissance (14 millions en l'an 2000) :

un développement rural cohérent et harmonieux par des objectifs de production, et atténuant les effets de l'exode rural par une meilleure organisation des établissements humains (croissance interne, plantation plus conforme à une mise en valeur rationnelle des potentialités naturelles) tout en assurant une politique de promotion du monde rural (promotion, encadrement, organisation des établissements humains, maîtrise de l'eau et des terres);

- un développement urbain dynamique en harmonie avec un développement industriel effectif et, en accord avec l'ossature de la hiérarchie urbaine et la modernisation des infrastructures de transport.

Les priorités devront se porter sur la valorisation des zones urbaines secondaires ou leur répartition jugée plus conforme à une mise en valeur rationnelle des ressources nationales, ou à un encadrement des grands projets nationaux de mise en valeur de production ou d'équipement.

Un réseau d'infrastructure de transport et de communication répondant aux impératifs :

nationaux et internationaux favorisant les échanges avec l'extérieur;

bleau 8.2. 2.a.

Répartition spatiale des centres urbains et leur importance.

Nombre de centres Importance (hab.)	CENTRE-SUD	EST	LITTORAL	NORD	NORD-OUEST	OUEST	SUD-OUEST	TOTAL
moins de 2 000	27	6	5	3		2	2	45
2 000 à 5 000	7	1	4	6	3	8	2	31
AL (1)	34	7	9	9	3	10	4	76
5/10 000	8	3	1	5	4	4	5	30
10/20 000	5	3	2	5	2	3	2	22
20/30 000	1	—	2	1	1	2	1	8
30/40 000	—	—	—	—	1	1	1	2
40/50 000	—	—	—	1	—	—	—	1
50/60 000	—	—	1	—	—	—	1	2
60/70 000	—	—	—	2	1	1	—	4
70/80 000	—	—	1	—	—	—	—	1
80/100 000	1	—	—	—	—	—	—	1
AL (2)	12	6	8	17	8	11	10	72
AL (1) + (2)	46	13	17	25	11	21	14	148

○ régionaux permettant d'intégrer tous les établissements humains au sein d'espaces homogènes leur assurant une évolution sans disparité ni déséquilibre.

— Une organisation et une protection de l'environnement.

Le développement engendre des conséquences qui ne sont pas du tout bénéfiques. Certaines sont néfastes à l'équilibre naturel.

— L'organisation des établissements humains doit faire l'objet d'une promotion accrue :

○ définition d'unités socio-économiques humainement viables et solidaires : les communautés villageoises,

○ équipement des communautés villageoises : définition des ratios d'équipement, évolution du cadre de vie,

○ articulation des communautés villageoises entre elles,

○ articulation des échanges et des équipements entre les communautés villageoises et la hiérarchie urbaine qui les ossaturent : relations ville-campagne. Recherche d'une cohérence et d'une continuité dans la mise en place des équipements,

○ détermination de la puissance économique des campagnes vis-à-vis des villes et évaluation du processus de mise en valeur suivant chaque région considérée,

○ détermination des actions de développement effectivement intégré (nature, consistance et mise en oeuvre, cohérence des actions de tous les programmes et ajustement permanent entre la croissance et l'amélioration du cadre de vie (santé, éducation, habitat, culture),

○ soutien aux mouvements spontanés de peuplement par l'aménagement de casiers d'accueil.

Il convient d'assurer un meilleur équilibre de la hiérarchie urbaine actuellement répartie comme suit :

Yaoundé et Douala représentent à elles deux 35,25 % de la population urbaine.

Les villes progressent en nombre et en importance (29 villes de plus de 10.000 habitants en 1967 et 42 en 1976 avec 86,10 % de la population urbaine).

Le renforcement des pôles d'équilibre doit s'effectuer à plusieurs niveaux:

- celui des pôles régionaux qui devront limiter les rôles abusifs de Yaoundé et de Douala: il s'agit de Bertoua, Garoua, Bafoussam et Bamenda;

- celui des pôles secondaires qui servent de relais intermédiaires entre les pôles régionaux et la hiérarchie urbaine innervant directement le monde rural. Ce sont les chefs-lieux des préfectures qui ossaturent cette catégorie;

- celui des pôles d'influence rurale constitué par les chefs-lieux d'arrondissement et de district qui doivent retrouver un rôle dynamique à partir d'une meilleure adéquation de leurs équipements. Ce seront les points d'engrène du développement rural.

Outre ces actions directes sur les centres urbains existants, il conviendra d'assurer une adéquation entre le milieu ambiant et les grands programmes de développement (création de villes nouvelles ou animation de villes d'intérêt secondaire encadrant des projets d'équipement).

- L'industrialisation (petites industries ou grands complexes industriels) devra être judicieusement répartie en fonction de son impact socio-économique. Toutefois, le désir d'une meilleure répartition spatiale de l'équipement industriel se heurtera toujours aux avantages géo-économiques des régions côtières.

- La mise en valeur des ressources naturelles permettra de jeter les bases d'un processus national d'industrialisation. L'inventaire de ces ressources recevra une promotion accrue (minerais, massifs forestiers, ressources énergétiques). Cette action assurera une meilleure diversification et répartition de ce processus. La définition de plans nationaux de production rurale permettra d'améliorer le processus d'industrialisation. L'indépendance énergétique (hydro-électricité et ressources pétrolières) est en bonne voie.

- Une analyse des fonctions des villes permettra de mieux apprécier leur rôle et leur importance, ainsi que le processus d'urbanisation.

Le problème de l'équipement urbain et de la gestion des collectivités devra faire l'objet d'une attention particulière. Les changements d'échelle escomptés entraînent un changement radical des méthodes d'approche des problèmes urbains auxquels les collectivités ne sont que peu préparées pour en assurer la gestion (importants problèmes de trafic, d'approvisionnement et d'assainissement d'hygiène).

- L'habitat du plus grand nombre devra faire l'objet d'une promotion accrue (organisation du logement et du secteur de la construction: valorisation des matériaux locaux, promotion des petites et moyennes entreprises camerounaises, mise en place d'importants équipements urbains et des réseaux de liaison).

8.3. — PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Les actions d'aménagement du territoire porteront sur:

8.3.1. — L'élaboration des schémas d'aménagement régionaux.

Ces schémas constituent les cadres de référence pour la mise en valeur d'espaces régionaux géographiquement homogènes et identifiés de manière suivante:

- Centre-Sud, Est, Littoral-Sud;
- Sud-Ouest, Nord-Ouest, Ouest et Littoral-Nord;
- Nord.

Ces schémas intègrent:

- les grandes contraintes nationales (production et réseaux),
- l'évaluation des potentialités physiques et humaines de la région,
- l'organisation spatiale et humaine du développement à long terme,
- l'installation physique du plan de développement économique et social dans le contexte propre de la région,
- le développement cohérent et équilibré des établissements humains en milieu rural, comme en milieu urbain,
- les réseaux d'infrastructures intéressant la mise en valeur du pays et des espaces régionaux,
- la promotion d'une politique de l'environnement.

La collecte et le traitement de ces informations permettent de mettre l'accent sur la région d'aménagement dont il sera possible d'assurer la planification du développement à partir d'un cadre commun de référence et de concertation.

Les plans seront conçus de manière à être désagrégés en unités opérationnelles conformes à leur exploitation à partir des grandes unités administratives (régions administratives). Ce niveau d'intervention facilite la désagrégation des programmes nationaux et permet d'intégrer les actions locales dans leur contexte régional.

A terme ces schémas permettront d'établir un schéma d'intérêt national.

8.3.2. — Localisation des équipements aéronautiques.

Leur localisation et leur aménagement doivent être compatibles avec l'évolution des établissements humains (adéquation de ces équipements avec la croissance). Leur adaptation aux conditions modernes de trafic posera des problèmes délicats d'intégration spatiale des villes. L'aéroport de Kribi devrait faire l'objet d'une promotion dynamique.

— Les missions d'aménagement.

constituent, grâce à leur autonomie, des cadres gés qui assurent l'intégration du développement les zones homogènes reconnues. Elles encadrent e en place de grands équipements d'intérêt nation- dont les effets induits sur les établissements ns (en particulier socio-économiques) imposent pproche pluridisciplinaire.

tion entreprise depuis les plans précédents sera ivie.

3.1. — La Mission d'étude d'aménagement de la : supérieure de la Benoué.

uis sa création au début du III^e Plan, cette struc- 'est intéressée à la mise en valeur des terres à llation des migrants et à la réalisation des études nagement liées à la construction du barrage de , sur la Bénoué.

cours du V^e Plan, les interventions de la Mission ont sur l'aménagement de la Vallée de la Benoué tement de la Benoué, moins l'arrondissement de r) en particulier:

xtension du volet Nord-Est Benoué orientée vers nagement du Mayo-Kébi :

rganisation du développement rural par la diver- ion des cultures, l'aménagement de périmètres bles, la promotion de l'élevage et l'intensification boisement,

accueil des migrants (des régions peuplées du Cameroun et des zones de déguerpissement de enue du barrage de Lagdo),

rganisation des établissements humains par ification et la structuration de pôles de dévelop- nt, la promotion des programmes d'hydraulique, itat, d'équipement collectif et l'artisanat (Nord- t Sud-Est Benoué).

Barrage de Lagdo.

Mission devra chercher les voies et moyens pour ber les effets induits dus à la mise en eau du bar- de Lagdo (important équipement hydro-électrique pensable à l'autonomie énergétique de la pro-) en initiant et en réalisant les études de base loivent aboutir :

à la maîtrise du nouveau régime des crues des ; d'eau affectés par l'ouvrage;

à la maîtrise de l'utilisation de l'eau (hydro- rité, périmètres irrigués, cultures pluviales, navi- lité de la Benoué);

à la promotion de cultures commerciales irriguées ne à sucre, riz, tomate);

à la réalisation à terme du schéma d'aména- t à long terme de toute la Vallée de la Benoué artement de la Benoué sans les arrondissements de ler et de Mayo-Oulo).

8.3.3.2. — La Mission d'aménagement du Littoral.

Créée depuis 1972, la Mission du Littoral ne vient que d'être mise effectivement en place.

En entrant dans sa phase opérationnelle, elle doit développer des actions pertinentes en matière d'aménagement, assurer l'encadrement de l'étude du port en eau profonde du Rocher du Loup, lancer des études qui tendent à une meilleure connaissance de son cadre d'intervention :

— l'organisation du développement régional intégrant l'urbanisation de Kribi et de la zone s'étirant entre Campo et Kribi;

— l'organisation du développement régional autour des pôles stratégiques de développement autres que Kribi (Edéa et la Sanaga-Maritime; Buea-Victoria-Tiko-Kumba et le Sud-Ouest; Nkongsamba et la Vallée du Mungo; Yabassi et le Nkam);

— la structuration des infrastructures de transport de la zone (en particulier la promotion de l'axe routier Edéa-Kribi-Rocher du Loup dont l'urgence est prioritaire);

— la ville nouvelle du Rocher du Loup;

— la définition des premiers équipements industriels (usine de liquéfaction de gaz) et urbains à installer au Rocher du Loup pour organiser l'accueil de la main-d'oeuvre tout en évitant une destruction de l'environnement naturel;

— la main-d'oeuvre et l'approvisionnement dans les bassins de la Sanaga et de la Kienké;

— le développement des cultures pérennes;

— l'urbanisation et le développement rural dans les vallées du Nkam et du Mounjo;

— la mise en valeur de la province du Sud-Ouest par le développement des cultures pérennes;

— les zones côtières et leur désenclavement.

Cependant l'absence du Plan national forestier freinera le développement des activités de cette structure d'intervention, et par contre-coup la mise en valeur du Sud-Cameroun.

8.3.3.3. — Le développement du Sud-Est.

La Mission d'aménagement, créée en 1972 n'est pas encore opérationnelle. L'opportunité de dynamiser cette structure est liée à la réalisation d'un plan forestier dont les bases ont été seulement esquissées jusqu' à ce jour. Dans le cadre d'une approche plus globale des problèmes d'aménagement de la province de l'Est, des démarches ont été entreprises. L'esquisse d'organisation met en évidence la très grande dépendance de la mise en valeur de cette province vis-à-vis de celle de la province du Centre-Sud : potentialités forestières, peuplement, voies d'évacuation.

L'avenir de cette structure doit être repensé en fonction de l'évolution des facteurs déterminants présentés ci-avant.

8.3.3.4. — La Mission d'aménagement du fleuve Logone.

Créée conjointement par les Républiques du Tchad et du Cameroun en 1978, la Mission a pour but essentiel la régularisation des eaux du Logone. Après la construction des deux ouvrages de retenue, dont le barrage de Koumban (au Cameroun) il sera procédé à la mise en valeur des plaines le long du fleuve.

Dans le cadre du développement à long terme du Bassin du Lac Tchad, le Cameroun devra conduire des actions tendant à développer la riziculture irriguée, la pisciculture, l'élevage et à préserver l'écologie (Yaérés).

8.3.4. — Aménagement de la vallée du Nyong.

Les différentes actions qui sous-tendent ce projet concernent :

- l'étude de navigabilité du fleuve Nyong;
- l'étude des possibilités d'exploitation touristique de la Vallée du Nyong;
- l'étude des possibilités de mise en valeur hydro-agricole de la Vallée du Nyong;
- l'étude des possibilités de développement de la pisciculture, de la pêche et de l'élevage dans la Vallée du Nyong;
- l'étude des possibilités d'assainissement systématique de la Vallée du Nyong (santé humaine et animale);
- l'étude des possibilités de mise en place d'une structure de coordination et de gestion pour la Vallée du Nyong.

8.3.5. — Régions frontalières.

Les actions préconisées pour le IV^e Plan n'ayant pas été exécutées entièrement, la priorité au cours du V^e Plan sera portée au désenclavement des zones frontalières afin d'assurer la protection, l'administration et le développement économique de ces zones et réduire au minimum l'extraversion de l'activité économique de ces régions.

Les actions de mise en valeur concerneront principalement les régions de :

- Mundemba — Mamfé — Akwaya (Sud-Ouest);
- Margui-Wandala (Nord);
- Ambam — Mbala (Centre-Sud).

8.3.6. — Communautés villageoises.

Cette étude intéresse la dynamique du monde rural telle que préconisée par les discours du Chef de l'Etat au Congrès de Bafoussam et au Comice agro-pastoral de Bertoua. Elle a pour but d'établir un programme d'actions visant à organiser et à équiper les établissements humains en milieu rural dans leurs zones de production. Une identification et une évaluation de l'orga-

nisation et des équipements existants permettront aux instances de cohérence, tels que le Conseil supérieur du développement rural de dégager les grandes orientations des interventions à conduire dans ce domaine.

Il devra être procédé :

- à l'identification, à la définition et à la hiérarchisation des communautés villageoises;
- à l'élaboration des programmes et définition des actions prioritaires à entreprendre (équipement, production, cadre de vie);
- à l'évaluation de leur incidence sur les structures existantes (de production, d'animation, d'équipement et d'administration);
- à l'intégration et la synchronisation des activités des services et organismes œuvrant sur le terrain;
- à la définition de la stratégie de mise en œuvre des programmes (recours aux structures existantes ou à une structure spécifique).

Cette enquête doit aboutir à une organisation cohérente et équilibrée des établissements humains en milieu rural pour améliorer leur cadre de vie et à terme réduire sensiblement l'exode rural.

8.3.7. — Etablissements humains.

Sous ce titre, se trouve rassemblée toute la réflexion sur le problème de l'urbanisation et de développement rural. Il s'agit en effet de déterminer les relations existantes entre l'urbanisation et la mise en valeur des espaces ruraux et notamment dans le Littoral (vallée du Moungo...) et dans la province du Nord (Adamaoua — Benoué — Diamaré — Margui-Wandala).

Ce diagnostic conduit :

- à la détermination des conditions d'évolution des établissements humains situés dans l'aire d'influence des centres urbains (structuration des établissements humains en milieu rural, relation ville-campagne, hiérarchie urbaine au sein de zones ou régions homogènes);
- à la canalisation des effets socio-économiques des projets d'équipement, de production ou de formation d'intérêt national implantés en dehors des centres urbains.

8.3.8. — Maîtrise de l'eau.

Le programme de la maîtrise de l'eau sera axé sur :

- la mise sur pied d'une politique nationale d'hydraulique tant en milieu urbain qu'en zone rurale pour la consommation humaine, pour l'utilisation agricole ou la production énergétique (grands barrages et micro-centrales), après en avoir au préalable évalué les ressources et déterminé leur exploitation et leur gestion;
- la prise en compte des effets socio-économiques des grandes retenues (environnement).

— Aménagements touristiques.

Le cadre de la mise en valeur et la protection des ressources naturelles, il devient impérieux d'élaborer des plans d'aménagement touristiques dont les actions sont intégrées à celles, plus globales, de l'aménagement régional. Cette préoccupation impose :
— l'organisation des établissements humains installés dans des zones d'intérêt touristique sans entraîner la dégradation de l'équilibre culturel des popula-

— l'intégration des aménagements touristiques dans l'aménagement régional;

— la protection de la faune et de la nature;

— la valorisation des infrastructures de transport.

0. — Environnement.

Comme l'ensemble des éléments naturels et humains qui entourent l'homme, l'environnement est, au cours d'une décennie, classé comme une discipline à part entière, une capacité de nuisance qui, si aucune action n'est entreprise, risque de compromettre l'existence humaine (pollutions industrielles, surexploitation des ressources, déséquilibre agro-sylvo-pastoral, déséquilibres écologiques).

Au cours du V^e Plan, il conviendra d'étudier les différents problèmes d'environnement qui se posent et d'élaborer des programmes dans les domaines de l'eau, la forêt, les sols, de leur mise en valeur, ainsi que de l'habitat.

La démarche vise à alerter les pouvoirs publics sur les effets de la mise en exploitation des ressources naturelles dont une mise en valeur anarchique provoque des désordres irréversibles qu'il est possible de contenir. Les interventions sont cohérentes et lancées à l'échelle nationale.

La pollution industrielle fera l'objet d'un contrôle renforcé.

Le niveau de la recherche et de la documentation, le Comité MAB assurera un rôle important de concertation.

11. — Coopération régionale.

Au cours de ce plan, les actions entreprises dans le cadre de la mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres d'intérêt continental (bassin versant du lac Tchad, bassin du fleuve Niger et de ses affluents) seront poursuivies.

Au lac Tchad, le cadre de référence des activités sera le programme établi par la Commission du bassin du lac Tchad en 1980.

Le programme proposé concerne :

— l'agriculture irriguée;

— l'aménagement des périmètres le long de la rive sud du Logone et de l'El Beid;

— l'agriculture pluviale :

○ projet Mayo-Tsanaga,

○ projet Centre-Nord,

○ amélioration de la productivité en agriculture pluviale,

— l'élevage et pêche :

○ éradication des glossines,

○ amélioration des zones de pâturages,

○ piscine pilote;

— l'environnement :

○ approche environnementale du développement du bassin et de ses effets sur les grands yacérés.

Pour l'Autorité du fleuve Niger le programme portera sur :

— l'étude hydrologique de la Benoué, de la frontière nigérienne au barrage de Lagdo;

— la résolution des problèmes de navigabilité de la Benoué, de Garoua jusqu'à la confluence avec le Niger;

— l'aménagement de la zone de Poli - Tchamba (Faro).

8.3.12. — Structures de concertation.

Afin de bien asseoir la politique d'aménagement du territoire, il convient d'organiser un cadre de réflexion collectif par :

— la mise en place du Comité national d'aménagement du territoire.

Cette structure aura pour mission d'harmoniser les différents modes et cadres de développement déployés sur le territoire national, de coordonner la mise en œuvre des projets reconnus au cours de la période quinquennale, d'assurer une prise en compte des problèmes d'environnement liés à l'exécution des projets.

— La création du Comité Technique des Travaux Cartographiques.

Dans la mesure où la cartographie est un préalable à toute approche spatiale des actions de développement, le Comité technique interministériel assurera :

— la coordination dans la programmation de tous les travaux de cartographie et de couverture aérienne de tout le Territoire National;

— la liaison entre les services demandeurs et la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique.

Tableau 8.3.a.

Récapitulatif des Projets (coût estimé en millions FCFA).

	FINANCEMENT			REPARTITION ANNUELLE					TOTAL
	Coût Projet	Etat	Subs. ext.	I	II	III	IV	V	
1. Schémas d'aménagement régionaux	1.500	1.500	—	300	300	300	300	300	1.500
2. Aménagement Logone	3.000	2.000	1.000	600	600	600	600	600	3.000
3. Aménagement Sud-Est	2.000	1.000	1.000	400	400	400	400	400	2.000
4. Aménagement de la vallée du Nyong	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
5. Zones frontalières	1.000	1.000	—	200	200	200	200	200	1.000
6. Cartographie, photo-interprétation, télédétection	1.050	1.050	—	210	210	210	210	210	1.050
7. Communautés villageoises ..	500	500	—	100	100	100	100	100	500
8. Hydraulique humaine ...	750	750	—	150	150	150	150	150	750
9. Evolution des établissements humains	500	500	—	100	100	100	100	100	500
10. Environnement	700	700	—	140	140	140	140	140	700
TOTAL (1)	11.000	9.000	2.000	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200	11.000
11. Coopération régionale :									
-- Commission du Bassin du Lac Tchad	1.400	1.000	400	280	280	280	280	280	1.400
-- Autorité du Fleuve Niger ..	1.400	1.000	400	280	280	280	280	280	1.400
TOTAL (2)	2.800	2.000	800	560	560	560	560	560	2.800
TOTAL (1) + (2)	13.800	11.000	2.800	2.760	2.760	2.760	2.760	2.760	13.800

Situation alimentaire du pays et ses perspectives *

— SITUATION ACTUELLE

— Demande alimentaire

Le problème alimentaire étant fortement lié à celui de l'exode rural, il a été retenu deux hypothèses possibles de l'évolution de cet exode, d'ici 1985 :

L'hypothèse d'exode rural faible (ou hypothèse « stabilisée ») fait passer la distribution urbaine/rurale de la population de 1980 à l'an 1985 de 31,5 %/68,5 % à 34,5/65,5 %. Le taux d'accroissement global est égal à 2,4 %/an sur toute la période;

L'hypothèse d'exode rural fort fait passer la distribution urbaine/rurale de 33,4/66,6 % en 1980 à 39,6/60,4 % en 1985.

normes alimentaires humaines.

La projection des normes alimentaires à l'horizon 1985 s'est faite sous les hypothèses suivantes :

« L'évolution sera très modérée, due à une faible augmentation du pouvoir d'achat; il n'y aura pas de changement radical dans les habitudes alimentaires, sauf à un changement de résidence »;

La consommation se tournera de préférence vers les produits secs (céréales, légumineuses) car :

le prix de la calorie-céréale a tendance à être plus cher que la calorie-féculente;

L'élasticité de la demande (par rapport aux revenus) sera supérieure pour les céréales par rapport aux autres produits d'après des observations réalisées à Yaoundé pendant plus de 15 ans ...

L'alimentation sera plus diversifiée (davantage de légumes, corps gras et légumineuses);

Une certaine augmentation du pouvoir d'achat entraînera un accroissement de la valeur calorifique...

* L'étude approfondie de ce secteur a été réalisée pendant les travaux de préparation du V^e Plan. Voir « Plan alimentaire à long terme » MINEP-SEDA, février 1981.

Evaluation des calories par ration.

Si on privilégie les normes nettes (= brutes moins 15 %) pour l'appréciation de l'équilibre calorifique des rations alimentaires des Camerounais, il apparaît que les zones recouvrant les hauts plateaux de l'Ouest et la zone forestière se trouveront en deçà de la norme FAO de 2.200 calories/jour/habitant.

La moyenne nationale, le Nord rural et les autres centres urbains du Sud dépassent cette norme de 1 à 15 %; tandis que Douala, Yaoundé et le Nord urbain qui la dépassent dans un intervalle représentant 12 à 37 % de cette norme semblent être les plus aisés du point de vue calorifique.

Dans ces centres urbains, on trouve les différences de revenus les plus marquées par conséquent, on peut supposer que la moyenne calorifique acceptable qu'ils montrent ne représente pas clairement la réalité de la pénurie calorifique pour au moins 30-40 % des populations urbaines.

100 % des calories (aliments) à Douala et Yaoundé proviennent des autres zones du pays ou de l'extérieur; il en va de même pour 60 % des aliments pour les autres centres urbains du Sud et du Nord. La majeure partie du riz et du blé consommés dans ces villes est importée, mais le maïs, le mil-sorgho et tous les féculents proviennent des zones agricoles rurales du pays où on trouve les déficits calorifiques et les signes de malnutrition. C'est pour cette raison que les interventions rurales devront être orientées en vue d'augmenter et d'assurer la consommation locale de ces produits alimentaires en même temps (ou avant) que de produire des surplus pour la consommation urbaine.

Les calories par nutriment font ressortir que les citoyens obtiennent par rapport à la campagne 32 % de plus des calories provenant des protéines, 33 % de plus des lipides et 11 % des hydrates de carbone.

En ce qui concerne les autres nutriments, des pénuries spécifiques ont été relevées par des enquêtes antérieures plus ou moins partielles. En particulier il a été mis en évidence les carences ci-après :

- carence de fer dans tout le pays;
- carence d'iode principalement dans l'Est;

— carence saisonnière de vitamines A et C principalement dans le Nord;

— carence de vitamines B2 et B12 dans le Centre-Sud et l'Est.

Pour pallier à ces carences, la consommation effective des produits suivants est nécessaire :

- les produits d'origine animale (soit B12 et fer);
- les légumineuses (fer);
- le sel iode (iode);
- les fruits et légumes frais (vitamines A et C);
- l'huile de palme (vitamine A);
- les céréales (vitamine B2).

Il est intéressant de noter que tous les aliments de cette liste ont un déficit de production au niveau national et au niveau des régions où les carences apparaissent.

Demande alimentaire moyenne et demande réelle.

Les estimations de la demande faites attribuent une demande égalitaire fictive pour les différents produits des rations proposées. Les moyennes calculées sont certes, commodes en l'absence d'informations détaillées et pour une analyse globale comme la nôtre, mais elles cachent des disparités dans les moyens et le comportement économique des populations que l'on a regroupées au sein des zones alimentaires.

Cette hétérogénéité dans les possibilités d'acquiescer la nourriture dans les différentes zones alimentaires spécialement pour les villes de Douala et Yaoundé, peut être dans les décennies à venir, occasionner des tensions sociales consécutives à une inégale répartition des revenus : parce que la demande alimentaire ne devient effective que lorsqu'elle est soutenue par un « pouvoir d'achat » réel des individus ou des ménages. On entend ici par « pouvoir d'achat » la part des revenus disponibles pour faire face à l'alimentation du ménage. On conçoit ainsi que ce « pouvoir d'achat » dépend principalement du niveau absolu des revenus du ménage, des dépenses non alimentaires, des niveaux de prix des différents aliments et de l'élasticité de la demande pour les principaux aliments par rapport à leurs prix.

Le coût de la ration moyenne de Yaoundé en 1980 pour un ménage de 5 individus sur la base des prix observés par la direction de la statistique s'élève approximativement à 36.000 FCFA/mois.

La demande moyenne de Yaoundé n'est pas solvable, ou effective, pour au moins 40 % des ménages, parmi lesquels une proportion probablement importante doit se trouver en situation de déficience calorique (moins de 2.200 cal/j/hab.).

La demande effective en milieu rural ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en milieu urbain. L'un des

problèmes les plus importants semble être celui de la disponibilité saisonnière d'emploi productif et des aliments de base selon les régions. Le nombre élevé des paysans qui vendent leur production après la récolte lorsque les prix sont théoriquement bas, de peur de subir des pertes de stockage prévisibles, contribue à aggraver l'écart entre la demande moyenne que nous avons estimée et la demande effective. On comprend que les plus grandes tensions se manifestent en période de soudure.

Quantités nécessaires aux divers horizons pour satisfaire la demande humaine.

Que l'exode rural envisagé soit faible ou fort, la demande prévue des centres urbains du Sud s'accroît grossomodo deux fois plus vite que la demande prévue de l'ensemble de la nation. En particulier, en dehors des féculents, les taux observés pour ces centres sont supérieurs à 5 % l'an. Ces rythmes particulièrement élevés mettent l'accent sur les efforts à fournir l'organisation des structures et circuits d'approvisionnement dans le plan quinquennal à venir en ce qui concerne l'organisation des structures et circuits d'approvisionnement des deux plus grandes villes du pays (Douala et Yaoundé) qui sont à l'origine de ces taux.

9.1.2. — Offre alimentaire

Production traditionnelle.

Elle est à l'heure actuelle, la composante la plus importante de la production nationale. En effet, elle représente en 1980 :

- 90 % de la production totale de céréales (avec 97 % de la production pour le maïs et le mil-sorgho);
- pratiquement 100 % de la production de féculents et de légumineuses;
- 90 % de la production de fruits et légumes;
- et 26 % de celle des huiles (essentiellement l'huile de palme).

Les importations de céréales (riz et blé) sont très importantes car la totalité du blé consommée est importée alors que les importations de riz atteignent 60 % de la production nationale. Par ailleurs, le chiffre des exportations de riz sous-estime la part des exportations frauduleuses.

Production des projets.

A l'heure actuelle, la contribution des projets est significative notamment dans la production des céréales (10 % de la production totale), des fruits et légumes (10 % également), des huiles alimentaires (74 %) et sucre (100 %).

La production totale de produits végétaux pour l'année 1980 est donnée par le tableau 9.1.

Tableau 9.1.

Offre de produits végétaux en 1980 (en tonnes).

	PRODUCTION Traditionnelle	PRODUCTION des projets	PRODUCTION Totale	DISPONIBLE à la consommation (1)
CÉRÉALES				
Riz paddy	385 900	11 600	407 500	346 400
Autres céréales	389 000	17 300	416 200	353 800
Produits agro-industriels	14 300	50 700	69 000	38 000
Céréales	809 100	83 600	892 700	738 200
LEGUMES				
Haricots plantains	2 358 100	—	2 358 100	1 532 800
Haricots	618 700	—	618 700	402 200
Haricots doux	66 900	—	66 900	43 500
Haricots	415 100	—	415 100	269 800
Haricots/Taro	808 000	—	808 000	525 200
Haricots de terre	24 300	—	24 300	15 800
Haricots	4 291 100	—	4 291 100	2 789 200
PRODUITS MINÉRAUX				
Produits décoratifs	78 800	1 600	80 400	60 300
Produits et pois	16 800	400	17 200	12 900
Produits de courge	46 500	—	46 500	34 900
Produits	5 300	—	5 300	4 000
Produits légumineuses	147 400	2 000	149 400	112 000
FRUITS ET LEGUMES				
Haricots doux	742 600	80 000	820 600	628 900
Haricots fruits et légumes	69 800	18 000	87 800	68 600
Haricots fruits et légumes	812 400	98 000	910 400	697 500
PRODUITS	23 000	84 200	113 200	101 900
PRODUITS	—	60 000	60 000	60 000
T A L	6 089 000	327 800	416 800	4 428 800

Source : Ministère de l'Agriculture — Ministère de l'Economie et du Plan.

Notes :

— riz paddy 45 %
— autres céréales 15 %
— produits agro-industriels 35 %
— légumineuses 25 %

— Fruits et légumes
— Production traditionnelle 25 %
— Production agro-industrielle 10 %
— Huiles et corps gras 10 %.
(*) Ananas uniquement.

Perspectives globales de l'offre intérieure.

L'offre future de produits végétaux a été évaluée

d'après les deux scénarios de population retenus. Les résultats obtenus apparaissent dans le tableau 9.2.

Tableau 9.2.

Offre future des produits végétaux.

	HYPOTHESE D'EXODE RURAL FAIBLE HORIZON 1985 (milliers de tonnes)				HYPOTHESE D'EXODE RURAL FORT HORIZON 1985			
	Production traditionnelle	Production des projets (1)	Production totale	Disponible à la consommation	Production traditionnelle	Production des projets (1)	Production totale	Disponible à la consommation
CEREALES								
Mil-Sorgho	432	37	469	399	397	37	434	369
Maïs	447	86	533	453	410	86	496	422
Riz	16	114	130	72	15	114	129	71
Blé	—	—	—	—	—	—	—	—
S/T céréales	895	237	1 132	924	822	237	1 059	862
FECULENTS								
Banane plantain	2 630	17	2 647	1 720	2 361	17	2 378	1 546
Manioc	686	—	686	446	618	—	618	402
Patate douce	75	—	75	49	69	—	69	45
Igname	466	27	493	320	427	27	454	295
Macabo/Taro	906	—	906	589	827	—	827	538
Pomme de terre	27	6	33	21	25	6	31	20
S/T féculents	4 790	—	4 890	3 145	4 327	50	4 377	2 846
LEGUMINEUSES								
Arachide décortiquée	87	12	99	74	79	12	91	68
Haricots et pois	25	2	28	21	24	2	26	19
Graines de courge	52	—	52	39	47	—	47	35
Sésame	6	—	6	4	5	—	5	4
S/T légumineuses	171	14	185	138	155	14	160	126
FRUITS ET LEGUMES								
Banane douce	824	—	824	618	761	—	761	571
Autres fruits et légumes	78	—	78	53	71	—	71	53
S/T fruits et légumes	902	—	902	676	832	—	832	624
HUILES								
.....	32	111	143	129	29	111	140	126
SUCRE								
.....	—	80	80	80	—	80	80	80
T O T A L	6 790	492	7 282	5 092	6 185	492	6 657	4 666

(1) Il s'agit des projets en cours ou déjà financés, bananes et ananas d'exportation non compris.

PERSPECTIVES DU COMMERCE EXTERIEUR

Céréales.

Les importations de céréales ont augmenté à des rythmes très élevés au cours des 5 dernières années :

- 19 % en moyenne annuelle pour le riz;
- 12 % en moyenne annuelle pour le blé.

Pour le riz, l'évolution des importations dépendra certainement du niveau relatif de la production intérieure par rapport à la demande. Celles-ci seront

d'autant plus accentuées que parallèlement à la croissance de la demande, on continuera d'exporter de grandes quantités de riz local vers le marché nigérian.

Par contre pour le blé, on peut s'attendre à une augmentation des importations d'autant plus que la production nationale (SODEBLE) demeure quasiment nulle et que l'on ne sait pas quelle sera la production de blé camerounais d'ici 1985. Aussi, on peut penser que le rythme de croissance des importations devrait se maintenir autour de 20 % par an.

En trois ans, on constate une stagnation des importations de sucre.

Les prix devraient baisser régulièrement à mesure que le COC s'approchera de sa vitesse de croisière (tonnes/an) qu'elle devrait atteindre d'ici 1985.

— Problèmes d'ordre général

Les perspectives de l'alimentation des Camerounais du futur sont inséparables de l'évolution des prix, et surtout macroéconomiques et démographiques sur l'ensemble du pays.

Si l'on entre en détails on peut cependant relever les principaux problèmes qui constituent un obstacle à une alimentation adéquate de toute la population; ce sont notamment :

— l'exode rural : lequel milite contre la possibilité de maintenir une certaine autosuffisance alimentaire au Cameroun;

— le manque de motivations économiques aux producteurs de denrées alimentaires (crédit, encadrement, coopératives, prix garantis);

— les pertes post-récolte des denrées alimentaires (perte, transformation, acheminement et commercialisation);

— le faible pouvoir d'achat des couches sociales les plus démunies alors même qu'on constate une hausse de prix des denrées de base au niveau des consommateurs urbains;

— l'impact négatif de l'environnement et les maladies infectieuses et parasitaires sur l'état nutritionnel des populations (assainissement, eau potable, vaccins);

— le manque de recherche agricole sur les produits agricoles;

— l'accroissement sensible et surtout rapide des importations de blé, de riz et de poisson congelé.

9.2.2. — Ecart prévu entre l'offre et la demande.

Evolution des totaux nets des principaux produits végétaux aux différents horizons.

Pour faire cette étude des écarts entre la demande et l'offre, on est parti d'une perspective tout à fait différente de celle qu'on avait retenue pour le chapitre de la demande. En effet on a ramené dans cette nouvelle perspective, l'écart entre l'offre et la demande à 0 (zéro) en 1980 en supposant que les quantités disponibles à la consommation ont été effectivement consommées par la population dans la situation idéale décrite par l'équation :

$$\text{Production} + \text{Importations} - (\text{Exportations} + \text{Pertes}) = \text{Consommation}$$

Dans cette situation on suppose donc qu'il y avait un équilibre alimentaire net en 1980 et on examine l'évolution des tendances vers 1985. Le but de cette présentation est de mettre clairement en évidence l'effet néfaste d'un fort exode rural sur la situation alimentaire nationale.

Ce scénario suppose en outre qu'aucune action nouvelle n'est entreprise pour accroître la production agricole et que seules les actions en cours continuent.

Les déficits auxquels on aboutit montrent donc l'ampleur de l'effort qui doit être accompli à moyen terme pour faire face à la demande alimentaire.

Les résultats de l'analyse sont très explicites. Ils présentent, en effet, une fourchette très nette entre les prévisions pour une situation d'exode rural fort et une d'exode rural faible.

Le tableau 9.3. montre les écarts prévus pour les produits végétaux à l'horizon 1985.

Demande ajustée à l'offre 1980 (écart 1980 — 0) : Evolution des déficits et surplus de production

Tableau 9.3.

à l'horizon 1985 (milliers tonnes).

	CONSUMMATION 1980 *	1 9 8 5			
		Exode rural	Demande	Offre nation.	Ecart
Mil		Faible	365	399	34
Sorgho	346	Forte	362	369	7
		Faible	414	453	39
Maïs	354	Forte	410	422	12
		Faible	112	72	— 40
Riz	79	Forte	115	71	— 44
		Faible	127	—	— 127
Blé	100	Forte	129	—	— 129
		Faible	1 611	1 720	109
Banane plantain	1 533	Forte	1 582	1 546	— 36
		Faible	432	446	14
Manioc	402	Forte	424	402	— 22
		Faible	45	49	4
Patate douce	444	Forte	45	45	0
		Faible	278	320	42
Igname	270	Forte	278	295	17
		Faible	554	589	35
Macabo/Taro	525	Forte	550	538	— 12
		Faible	19	21	2
Pommes de terre	16	Forte	19	20	1
		Faible	71	74	3
Arachide	60	Forte	71	68	— 3
		Faible	20	21	1
Haricots/Pois	17	Forte	20	19	— 1
		Faible	46	39	— 7
Grains de courge	35	Forte	47	35	— 12
		Faible	4	4	—
Sesame	4	Forte	4	4	—
		Faible	674	618	— 56
Banane douce	557	Forte	670	571	— 99
		Faible	73	58	— 21
Fruits/Légumes	67	Forte	79	53	— 26
		Faible	119	129	10
Huiles	107	Forte	112	126	4

Écarts par rapport à la demande effective des principaux produits végétaux.

Si l'on tient compte de la demande effective (demande solvable) les écarts réels calculés par rapport aux niveaux de revenus (pouvoir d'achat des ménages) apparaissent sans doute comme l'écart le plus préoccupant, ce dernier écart est beaucoup plus difficile à évaluer quantitativement avec les données disponibles, mais est sûrement très marqué dans les couches socio-économiques les plus basses (au moins le tercile inférieur). Autrement dit, un pourcentage appréciable de la population se trouve dans une situation de pénurie chronique de calories. Seules des mesures d'ordre économique peuvent aider à combler cet important écart qui traduit une mauvaise distribution des aliments disponibles à la consommation au Cameroun au détriment des secteurs les plus pauvres.

L'écart entre l'offre et la demande effective s'aggrave davantage en cas d'exode important vers les villes.

Quand on fait une analyse par région productrice, les déficits de production observés se situent au niveau des produits suivants : le blé dans tout le pays, le riz dans tout le pays sauf le Nord, les patates douces dans le Sud, tous les féculents dans le Nord, les haricots et les pois dans tout le territoire sauf les hauts plateaux, les grains de courge, les bananes douces et les fruits et légumes frais dans le Nord. Tous ces produits sont produits en quantité insuffisante même pour nourrir les populations rurales selon les normes établies et dans les deux hypothèses d'exode rural - fort et faible.

Evolution des écarts brut et net des productions animales au niveau national.

Tous les écarts pour des produits animaux sont négatifs en 1985. Dans la plupart des cas, l'écart en cas d'exode rural fort est plus grave qu'en cas d'exode faible, y excepté pour la volaille.

peut penser que la demande carnée moyenne avoisine 30 kg/tête/an en 1980.

La demande moyenne en 1985 se situe à environ 42 kg/tête/an (ce qui est satisfaisant puisque l'on se situe entre 21 et 42 kg/tête/an recommandés par la FAO).

En nette, de l'autre côté, met à la disposition tête à tête à 1985; si les évolutions prévues de l'offre et de la demande se réalisaient, la demande moyenne diminuerait de 2 kg de 1980 à 1985. Ce qui occasionnerait des tensions sur le marché et serait néfaste, tant du point de vue nutritionnel, pour les populations à faible revenu.

La demande moyenne très forte comme celle ci-dessus (proche de la limite supérieure de la recommandation FAO) suppose une demande effectivement distribuée dans toute la population. Une demande pour des produits carnés ne paraît pas réaliste. Les couches les plus pauvres de la population bénéficient de quantités très probablement inférieures à la consommation minimum de 21 kg/tête/année. L'écart entre la demande moyenne et la demande réelle est beaucoup plus marquée pour les produits animaux que pour les produits végétaux.

Les politiques à mener selon les données présentées doivent mettre l'accent surtout sur l'augmentation de la production du petit élevage et de la pêche, produits plus susceptibles de devenir plus fortement consommés par les couches à faible revenu.

— OBJECTIFS DU SECTEUR ALIMENTAIRE/NUTRITION

1. — Objectifs généraux

Augmenter la production et assurer l'autosuffisance alimentaire du Cameroun dans le but de stabiliser ou même diminuer le niveau des importations des produits de base.

Assurer une distribution plus équitable des produits alimentaires aux populations en garantissant la satisfaction de la demande effective (pouvoir d'achat effectif) des tranches socio-économiques les plus défavorisées d'une part, et dans les différentes régions du pays d'autre part. *

2. — Orientations générales et actions prioritaires

Il a été donné l'importance, les implications sérieuses de l'influence des aspects alimentaires et nutritionnelles sur le succès ultérieur du V^e Plan, en général, les

* La disponibilité calorique moyenne pour le pays est inférieure aux normes F.A.O. Par contre l'enquête nationale sur la nutrition au Cameroun (1978) a montré selon les provinces que entre 5 et 30 % de la population de moins de 5 ans présentent des signes de malnutrition chronique.

grandes orientations et actions prioritaires proposées pour une politique alimentaire/nutritionnelle au Cameroun pour les cinq prochaines années incluent :

1^{re} Des mesures décisives pour freiner l'exode rural, lequel milite contre la possibilité même de maintenir l'autosuffisance alimentaire du Cameroun au niveau actuel. Toute action dans ce domaine a un double effet puisque tout candidat à la migration qui reste à la terre constitue un producteur de plus et un consommateur urbain de moins. Le problème se situe avant tout au niveau macro-économique et la solution de ce problème passe par une diminution importante des prélèvements faits sur le secteur primaire pour financer la croissance des autres secteurs.

Les actions prioritaires tendant à endiguer l'exode rural sont :

— l'investissement aux opérations de développement rural intégré;

— la création massive d'emplois dans le secteur rural;

— la création d'infrastructures de base pour desservir les populations rurales;

— la fixation de prix plus rémunérateurs pour les produits agricoles de rente;

— la participation plus active des paysans dans la prise des décisions qui les concernent.

2^{de} Des mesures pour accroître les motivations économiques aux producteurs des denrées alimentaires et ainsi combattre l'essoufflement du secteur qui semble avoir à présent de la difficulté à augmenter sa production et à suivre la demande urbaine notamment les communautés rurales ont déjà démontré qu'elles sont susceptibles de répondre à des incitations économiques (politique de prix) par un plus grand effort de production.

Ces motivations prioritaires sont :

— l'octroi des crédits agricoles aux petits producteurs vivriers;

— l'encadrement et la dynamisation du secteur agricole traditionnel producteur de denrées alimentaires;

— le renforcement plus systématique des efforts d'organisation en coopératives du secteur vivrier;

— une allocation beaucoup plus importante des engrais pour la production vivrière;

— l'application d'une politique de prix garantis rémunérateurs aux producteurs de produits alimentaires de base. (1)

— une attention particulière doit être réservée au prix relatifs des cultures vivrières et des cultures d'exportation en même temps que les investissements dans chacun des secteurs doivent trouver un équilibre plus adapté aux réalités nationales pour maintenir une

(1) Cette politique peut, à court terme, être contradictoire avec la volonté d'assurer l'alimentation des villes au prix le plus bas possible. Mais à long terme, la politique d'ouverture des frontières aux produits importés pour nourrir Douala et Yaoundé n'aboutira pas à une alimentation bon marché.

croissance harmonieuse de l'une et l'autre de ces productions toutes deux assurées par les mêmes paysans. (2).

3° Des mesures pour combler les déficits identifiés, produit par produit, dans l'étude du plan alimentaire à long terme au regard des tendances futures des variables démographiques, de l'offre et de la demande alimentaires. La plupart des actions prioritaires spécifiques dans ce sens sont retenues dans les documents des secteurs agricole et élevage/pêche qui ont pris en considération lesdits déficits prévus dans le Plan et qui portent spécialement), sur la production céréalière (maïs principalement), la production de légumineuses (arachides principalement), la production des fruits et légumes, le petit élevage diffus et la pêche continentale.

4° Des mesures pour éviter les pertes de denrées alimentaires déjà produites. Il s'agit d'améliorer l'efficacité des opérations post-récolte (stockage, transformation, acheminement et commercialisation des produits alimentaires). Dans ce domaine les actions sont plus prioritaires au niveau des exploitations même. A cet égard, un investissement croissant dans les activités de recherche en technologie alimentaire apparaît comme fondamentale.

5° Des mesures pour augmenter le pouvoir d'achat des couches sociales urbaines les plus démunies*.

Les actions prioritaires y relatives sont :

- la création d'emplois productifs et rémunérateurs;
- la réalisation d'une enquête sur la consommation des ménages urbains à bas revenu, et l'établissement du coût d'un panier minimum de la ménagère pour tous les grands centres urbains afin que l'évolution des revenus réels en milieu urbain permette d'assurer une consommation suffisante et plus équilibrée des aliments.
- l'établissement des indices des prix pour les centres urbains afin de mieux suivre les fluctuations des prix des denrées dans les marchés urbains;
- l'établissement d'un système efficace de contrôle des prix aux consommateurs.

6° Des mesures de santé publique pour diminuer l'impact négatif de l'environnement et les maladies infectieuses et parasitaires sur l'état nutritionnel des populations, spécialement infantile et juvénile.

(2) Les actions entreprises au bénéfice de l'agriculture doivent porter sur le secteur traditionnel pour la très grande majorité des moyens financiers et humains engagés, contrairement à ce qui s'est passé au cours des plans précédents au cours desquels la majorité des moyens ont été alloués au secteur moderne (62 %).

* 30 % environ de la population urbaine dispose de revenus beaucoup trop faibles pour s'alimenter d'une manière suffisante quantitativement et qualitativement.

Les actions prioritaires spécifiques dans ce domaine ont été retenues dans les documents des secteurs Santé, Education, Urbanisme et Aménagement du territoire. Ces actions concernent spécialement les problèmes du sevrage, de couverture des immunisations (vaccination), d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement (rural et urbain), de la surveillance nutritionnelle, du recyclage du personnel de la santé et de l'éducation sanitaire et alimentaire en général.

7° Comme mesure d'accompagnement, le V^e Plan assurera aussi :

— l'incorporation en priorité de l'éducation nutritionnelle dans les écoles primaires, secondaires et normales;

— la création d'un centre de formation de nutritionnistes avec la collaboration du centre universitaire de Dschang, l'Université de Yaoundé et les départements ministériels intéressés;

— la création du « Comité national chargé de l'alimentation et de la nutrition » (CONAN) comme organe technique au sein du Conseil supérieur du développement rural, chargé de coordonner des activités entreprises dans les domaines de l'alimentation et la nutrition sur l'ensemble du territoire national, d'appuyer le MINEP dans ses efforts visant à incorporer dans les plans de développement toutes les mesures susceptibles d'améliorer le statut nutritionnel des populations, et de veiller à l'évaluation des projets appliqués en matière d'alimentation et de nutrition. Le Comité sera doté d'un secrétariat permanent qui sera pourvu des moyens budgétaires propres pour son fonctionnement.

9.4. — PROGRAMME D'ACTION AU COURS DU V^e PLAN

Dans le domaine de l'alimentation et la nutrition, des projets et programmes ont finalement été retenus par des autres secteurs, notamment le développement rural, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la santé, l'éducation/formation, la recherche scientifique et technique et les affaires sociales, car le secteur alimentation n'a pas de budget propre.

Une coordination constante entre lesdits secteurs devient donc indispensable. En dernière instance, une des plus grandes garanties de la préoccupation permanente pour les aspects alimentaires dans le processus de développement sera matérialisée par la création et le fonctionnement régulier du CONAN qui veillera à l'amélioration constante de l'alimentation et nutrition des Camerounais.

Développement rural

I. — AGRICULTURE

1. — Bilan du secteur agricole au terme du IV^e Plan quinquennal.

IV^e Plan quinquennal a été l'occasion d'accomplir des progrès importants dans le secteur agricole. Effet :

La production caféière et cacaoyère, après avoir connu une tendance à la régression pendant plusieurs années, a marqué à partir de 1975-1976 un net redressement qui s'est confirmé les années suivantes. Cette hausse de la production résulte directement de la déflation substantielle des prix au producteur et des subventions accordées pour les engrais et les produits phytosanitaires.

La situation de l'approvisionnement vivrier, qui était alarmante au terme du troisième Plan quinquennal, s'est progressivement améliorée et les inquiétudes se sont estompées, même si quelques tensions subsistent sur certains marchés. Certes, les prix des produits de base localement restent élevés par rapport au pouvoir d'achat d'une fraction importante de la population urbaine, mais ils reflètent davantage des déséquilibres intersectoriels et les difficultés de commercialisation (organisation des réseaux et qualité des infrastructures) qu'une rareté des produits. Les mesures prises pour combler le déficit en riz ont porté leurs fruits pour l'essentiel. Par contre, la production de blé a été heurtée à des difficultés agro-techniques non encore résolues.

Les principaux projets de complexes agro-industriels qu'il était prévu d'étendre ou de créer ont été réalisés même si les performances obtenues se sont avérées parfois inférieures aux objectifs par suite notamment d'une mauvaise gestion et de la faible productivité de la main-d'œuvre.

Le métier d'agriculteur a été l'objet d'une sollicitude particulière de la part du Gouvernement, ce qui a contribué à le revaloriser aux yeux des citoyens et attirer l'attention des responsables sur l'importance sociale du secteur agricole pour le développement du pays. Parmi ces mesures, il faut notamment souligner le rôle joué par le comice agro-pastoral, les concours agricoles et les multiples occasions saisies par le Chef de l'Etat pour insister sur le rôle fondamental des agriculteurs.

Ce bilan largement positif du IV^e Plan agricole ne doit cependant masquer ni les limites des progrès réalisés, ni l'importance des obstacles qui continuent d'empêcher que le secteur agricole accomplisse avec succès et à temps les mutations qui lui permettront de répondre aux besoins du pays dans les dix ou vingt prochaines années.

Les limites des progrès réalisés se traduisent d'abord par la faiblesse des taux d'exécution des objectifs physiques des différents programmes sectoriels et par les difficultés qu'ont rencontrées les différentes sociétés de production dans l'accomplissement de leur mission.

Ces limites se manifestent aussi par la persistance des problèmes qui avaient été constatés au terme du III^e Plan quinquennal et qui ont été rappelés par le Chef de l'Etat au comice agro-pastoral de Bertoua, notamment :

- le vieillissement continu et marqué des plantations paysannes et de la population rurale;
- l'insuffisance grave de l'approvisionnement des paysans en inputs (engrais et matériel végétal amélioré surtout) et en autres facteurs de production;
- la densité très hétérogène d'un encadrement dont la qualité est trop souvent contestable;
- la stagnation à un niveau faible de la productivité moyenne des exploitations agricoles;
- des difficultés de gestion dans les sociétés d'Etat qui compromettent l'efficacité des efforts de la collectivité en faveur du secteur agricole au point que l'opportunité du maintien de ces sociétés, et en tous cas l'extension de leurs activités, sont parfois remises en cause.

Cependant, le fait que ces problèmes subsistent encore au terme du IV^e Plan quinquennal témoigne moins des lacunes de la mise en oeuvre du Plan que de la puissance des contraintes qui s'opposent au progrès de l'agriculture. Ces contraintes ont été identifiées à l'occasion de l'établissement du « Bilan diagnostique » du secteur agricole depuis l'indépendance et ont motivé les choix qui ont été faits dans les « perspectives du secteur agricole à l'an 2000 ».

Les plus lourdes de ces contraintes, c'est-à-dire celles qu'il n'est possible de desserrer qu'à long terme et moyennant des efforts importants et continus, sont les suivantes :

— l'exode rural continuera à drainer surtout les jeunes actifs agricoles, donc à vieillir la population rurale;

— les revenus dans le secteur agricole auront beaucoup de peine à rattraper les revenus dans les autres secteurs. Ces derniers continueront donc à offrir de meilleures opportunités d'emploi ce qui favorisera l'exode rural;

— le niveau d'équipement des campagnes est tellement faible comparé à celui des villes, que ces dernières continueront à exercer un attrait irrésistible. Cette situation ne peut changer avant longtemps en raison des énormes investissements requis pour redresser la situation;

— le retard accumulé par la recherche agronomique, surtout pour les cultures vivrières et principalement en zone forestière ne pourra être rattrapé avant dix ans, si bien qu'on ne peut escompter des progrès très sensibles de productivité de l'agriculture durant cette période;

— la prééminence du droit traditionnel sur la législation foncière constitue en pratique un obstacle important à l'extension des surfaces cultivées et à l'investissement privé. Même si la législation foncière était aménagée pour être plus favorable à l'initiative, des jeunes, notamment, le droit foncier coutumier resterait pour longtemps encore un obstacle difficile à surmonter;

— l'insuffisance de la formation tant des agriculteurs que de tous les agents qui contribuent de près ou de loin au développement du secteur agricole ne pourra être résorbée que sur une longue période et continuera donc à handicaper pour longtemps encore sa modernisation.

Pour desserrer le jeu de toutes ces contraintes, des orientations générales ont été choisies dans le cadre des travaux sur les perspectives à l'an 2000. Ces orientations ont été précisées par le Chef de l'Etat lors du Comice agro-pastoral de Bertoua avec l'annonce d'un train de mesures vigoureuses, voire audacieuses, qui devront être prises dès le V^e Plan quinquennal pour infléchir à long terme le développement du secteur agricole dans le sens de l'intérêt de la communauté nationale.

10.1.2. — Grandes lignes de la politique de développement rural du V^e Plan quinquennal.

Le V^e Plan quinquennal concentrera ses efforts non seulement sur le développement de l'agriculture mais aussi, et de façon plus générale, sur le développement rural dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle le Chef de l'Etat a annoncé lors de l'ouverture du comice agro-pastoral de Bertoua, « la création d'un Conseil supérieur du développement rural qui assurera, au plan national, un rôle de conception, d'orientation, d'impulsion et d'harmonisation de l'action des pouvoirs publics sur l'ensemble du secteur rural ». Dans cette perspective, la politique agricole n'est donc qu'un élément particulier de la politique du dévelop-

pement rural qui comporte, outre les autres activités productives telles que l'élevage et l'exploitation forestière, tous les autres éléments qui conditionnent leur développement, notamment la commercialisation, la structure des prix, les conditions de vie et la formation.

La politique de développement rural du V^e Plan quinquennal s'articulera autour de sept objectifs prioritaires.

PREMIER OBJECTIF

Etablir de nouvelles relations entre l'administration et les paysans.

Le paysan de 1980 est très différent du paysan de 1960 : il a d'autres aspirations de consommation et est beaucoup mieux informé (notamment sur le fonctionnement du marché et les progrès de la technologie). Alors qu'il y a vingt ans ou même dix ans, il fallait le convaincre d'entrer dans l'économie marchande, aujourd'hui il faut le convaincre que cette économie peut se développer à son profit dans le secteur agricole et non pas seulement dans les autres secteurs. Or, les systèmes de prix et de marché, tout autant que la qualité de son environnement, l'incitent à croire le contraire et l'Administration, y inclus les institutions intervenant en milieu rural, n'est pas encore en mesure de le convaincre d'avoir confiance en l'avenir de l'agriculture. En effet, les relations de l'Administration avec les paysans ont eu tendance à se dégrader faute de s'être adaptées à leurs nouvelles préoccupations, aspirations et comportements, et les agriculteurs ont eu maintes occasions par le passé, de constater que les efforts qui leur étaient destinés arrivaient difficilement jusqu'à eux (inefficacité et laxisme des institutions...).

Pour que les ruraux reprennent confiance dans l'agriculture et dans l'efficacité du soutien de l'Etat, cinq sous-objectifs spécifiques ont été retenus :

a) Continuer à revaloriser par tous les moyens possibles le métier d'agriculteur;

b) Encourager toutes les formes d'organisation et de groupements paysans (et principalement les coopératives) qui doivent jouer un rôle dans la promotion de la production agricole et artisanale, et dans la commercialisation et la transformation des produits. Ces encouragements doivent être notamment d'ordre politique et économique (création de ressources suffisantes pour les coopératives, subventions d'équipement...).

c) Répartir de façon plus équilibrée le pouvoir de décision et de contrôle de l'utilisation des aides de l'Etat entre les groupements paysans et les institutions chargées de les donner. Il s'agit donc de faire participer effectivement les paysans à travers leurs groupements aux décisions qui les concernent et au contrôle de l'utilisation des fonds de l'Etat. Cette politique est certes ambitieuse, mais elle est nécessaire à la restauration des relations de confiance entre l'Etat et les agriculteurs, et à l'amélioration des performances des institutions responsables du développement rural. A cet effet les coopératives seront regroupées au sein d'unions qui seront étroitement liées aux Sociétés de développement régional dont le rôle sera notamment de les assister et de canaliser les aides de l'Etat.

Importants programmes d'aides seront établis pour des jeunes agriculteurs (hommes et femmes); l'approche du développement communautaire sera d'un soutien particulier en se voyant les moyens humains et financiers supplémentaires afin de lui permettre d'atteindre la communauté villageoise et d'y réaliser les objectifs de développement.

DEUXIEME OBJECTIF :

La responsabilité du développement de la grande zone agricole à une structure dotée d'une administration administrative et financière. Chaque structure sera responsable de la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets de développement rural intégré dans le plan.

Les structures de développement existantes seront évaluées dès le début du V^e Plan et leur rôle sera, le cas échéant, redéfini par rapport aux objectifs du Plan;

Les relations entre les services traditionnels de l'administration et les Sociétés de développement seront revues afin de définir leur rôle respectif et d'éviter le chevauchement de leurs compétences;

Les structures responsables du développement rural suivront une approche intégrée, c'est-à-dire qu'elles s'adresseront à des exploitants agricoles (et éventuellement à des planteurs) et qu'elles auront la capacité de programmer (et non réaliser) les investissements en amont et en aval de la production (ce qui conditionnent l'expansion des exploitants...) ou l'activité des agriculteurs (santé...);

Aucune nouvelle structure ne sera créée avant qu'il ne soit défini le ou les projets de développement rural intégré qu'elle sera chargée d'exécuter et que les financements correspondants ne soient en place;

Des systèmes de suivi, de contrôle et d'évaluation des activités et de l'impact des structures responsables du développement rural seront systématiquement introduits et effectivement utilisés dans les processus de décision;

Les sociétés agro-industrielles d'Etat se verront attribuer la responsabilité de promouvoir l'agriculture dans leur zone d'influence ou, si ce n'est pas possible, une structure appropriée sera créée à cet effet dans la même région.

TROISIEME OBJECTIF :

Améliorer sensiblement les conditions de vie en milieu rural.

Les besoins en équipement de base des quelques villages du Cameroun sont considérables, qu'il s'agisse de l'électrification, de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, des loisirs, des pistes, de l'habitat. La satisfaction de ces besoins est un élément clé de la politique de lutte contre l'exode rural et le développement du secteur agricole. Aussi les investissements d'équipement consentis par l'Etat au cours du V^e Plan seront-ils beaucoup plus importants qu'au cours du plan quinquennal précédent. Cependant, comme il n'est pas possible de satisfaire tous les besoins au cours de la période quinquennale et que les masses considérables en jeu sont très grandes, il est essentiel :

— que les programmes d'investissement soient très soigneusement élaborés;

— que pour chaque région ou zone, des priorités soient définies pour le choix des villages bénéficiaires et des équipements qui seront construits;

— qu'enfin, le choix des villages et des investissements tiennent le plus grand compte, non seulement des objectifs d'équilibre inter-régionaux, mais aussi de l'impact de ces investissements sur les capacités productives des villages.

A cet effet :

— Les programmes d'équipement seront définis pour chaque région sur une période décennale, et les échéanciers tiendront compte de l'importance économique de chaque zone de sorte que les efforts financiers bénéficient en priorité aux zones les plus actives dans chaque région;

— A l'intérieur de chaque zone ce sont les communautés villageoises elles-mêmes qui détermineront les niveaux de priorité des divers équipements à réaliser;

— Les structures responsables du développement devront jouer un rôle déterminant dans la définition des programmes d'investissement;

— L'Etat se dotera d'outils institutionnels suffisamment souples et efficaces pour faire réaliser les équipements, et instaurera parallèlement un fonds spécial pour leur financement et un système de suivi et de contrôle particulièrement serré.

QUATRIEME OBJECTIF :

Déterminer la politique des prix agricoles non seulement en fonction de l'intérêt de la collectivité nationale et de celui des consommateurs urbains, mais aussi en fonction d'une politique des revenus des agriculteurs.

L'évolution de la production agricole au cours des vingt années écoulées témoigne de ce que les agriculteurs réagissent immédiatement aux augmentations du prix des principaux produits agricoles vivriers et d'exportation par des augmentations de production. Le relèvement du prix des productions agricoles (ou leur stabilisation au-delà d'un seuil d'incitation) reste donc le moyen le plus efficace d'accroître les productions agricoles.

Cependant, la structure des prix des produits agricoles doit réaliser un triple compromis :

— entre les prix d'achat aux producteurs pour les produits vivriers et pour les produits agricoles d'exportation;

— entre l'intérêt de la collectivité nationale (prélèvements douaniers et de l'ONCPB) et celui des agriculteurs (revenus élevés) pour les produits d'exportation;

— entre l'intérêt des consommateurs urbains (alimentation bon marché) et celui des agriculteurs (revenu élevé) pour les produits vivriers.

Or, ce triple compromis est délicat à réaliser car la pression des consommateurs urbains est plus forte que celle des agriculteurs qui sont dispersés. Dans ces conditions, les populations urbaines pourraient être amenées dans les années à venir à demander aux agriculteurs de financer leur alimentation maintenant à niveau bas le prix des produits vivriers, de la même

façon qu'il leur a été demandé par le passé de financer la croissance nationale par des prix relativement faibles pour les cafés et le cacao. Les conséquences d'une telle tendance seraient graves puisque les agriculteurs réduiraient leur production vivrière et ceci d'autant plus vite que les coûts de la production vivrière augmenteraient puisqu'ils devront incorporer de plus en plus de moyens de production et d'inputs onéreux. Pour réaliser un compromis optimum dans l'intérêt de toute la collectivité nationale, la politique de développement rural prévoit :

a) de créer un indice des coûts de production pour les principales cultures. Cet indice sera utilisé pour définir les prix aux producteurs ou les seuils d'intervention de l'Etat sur les marchés;

b) de mettre en place un système de suivi permanent des prix agricoles sur le marché intérieur et sur le marché extérieur pour les productions vivrières;

c) de fixer des prix aux producteurs pour les produits d'exportation en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la production et à la consommation de manière à maintenir les revenus agricoles à un niveau attractif;

d) de soutenir les prix des principaux produits vivriers par la mise en place d'organismes pouvant acheter sur le marché à des prix plancher (rôle que ne joue pas à l'heure actuelle l'Office céréalier, puisqu'il achète au prix du marché des quantités très faibles). Ce système impliquera la création d'infrastructure de stockage et d'industries de transformation pouvant contribuer à compenser les variations de production;

e) d'accorder progressivement à la politique d'incitation par les prix et les primes une part plus grande qu'aux politiques de subvention des inputs.

CINQUIEME OBJECTIF

Généraliser et intensifier la formation et le recyclage de tous les agents intervenant dans le milieu rural. Réorganiser la formation des agriculteurs pour la simplifier et la rendre plus efficace.

Au cours des III^e et IV^e Plans un effort important a été consenti pour la formation des cadres du secteur agricole, si bien que la pyramide de cadres est plus équilibrée que par le passé. Cependant, la base de cette pyramide est très fragile car les agents qui sont en contact direct avec les paysans sont trop peu nombreux et restent très insuffisamment formés au point que toute l'efficacité de l'appareil est compromise faute de pouvoir compter sur ce rouage essentiel. L'encadrement des paysans et la formation des agents n'ont réellement été opérationnels que dans les zones encadrées par des sociétés de développement assurant elles-mêmes la formation de leurs agents de base. En outre, les méthodes d'approche des paysans n'ont guère évolué depuis l'indépendance alors que des techniques beaucoup plus performantes ont été mises au point depuis.

Aussi, au cours du V^e Plan l'accent sera-t-il mis plus particulièrement sur :

a) une meilleure adéquation de la formation des agents du développement rural aux besoins du secteur;

b) un renforcement très important des moyens de formation des agents en contact avec les paysans;

c) une réforme des méthodes de formation et de vulgarisation qui fera notamment appel aux moyens modernes de communication;

d) les écoles et collèges formeront non seulement des agents de l'Etat mais aussi des cadres pour les exploitations privées dans la perspective notamment du développement des exploitations de taille moyenne.

SIXIEME OBJECTIF

Accorder la plus haute priorité à l'accroissement de la productivité de l'appareil de production agricole.

La productivité moyenne des exploitations agricoles a peu progressé depuis vingt ans. Pourtant seul un accroissement régulier de la productivité permettra dans les années à venir de faire croître les productions car la population active agricole est appelée à diminuer dans beaucoup de régions.

On a pu espérer un temps que la productivité moyenne progressait grâce à la création d'entreprises de production agricole gérées par l'Etat parce que celles-ci pouvaient utiliser des techniques modernes et des cadres formés. En fait, l'expérience prouve que ces entreprises ont certes une productivité de la terre et du travail plus élevée dans certains cas (palmier à huile, canne à sucre...) mais que la productivité du capital reste faible, alors qu'elles mobilisent des masses considérables d'investissement. L'expérience montre aussi que les entreprises d'Etat du secteur agricole ne peuvent que contribuer marginalement à la production du secteur et qu'elles ont un effet dépressif sur l'appareil de production paysan dans la mesure où elles mobilisent en leur faveur d'importantes ressources qu'elles détournent l'attention des décideurs de l'agriculture paysanne et qu'elles prélèvent des actifs agricoles-paysans pour les transformer provisoirement en actifs agricoles-ouvriers puis en urbains.

Les sociétés de développement chargées d'encadrer les paysans ont eu, quant à elles, un impact parfois encourageant, parfois discutable mais en tout cas globalement marginal puisqu'elles n'encadrent en 1980 qu'environ 10 % des actifs agricoles.

En dépit de ces maigres performances, le paysan camerounais est également un paysan dynamique et sa demande en moyens de production et en inputs est élevée. L'accroissement de la productivité a été bloqué parce que :

— la terre existe mais elle n'est pas disponible;

— le crédit est difficilement accessible et, quand il est obtenu, il arrive souvent trop tard;

— les inputs ne sont pas disponibles à temps et en quantité suffisante;

— la recherche agronomique n'a pas mis au point assez de technologies applicables dans le contexte des exploitations agricoles et le système de vulgarisation des technologies existantes est généralement inefficace.

Pour redresser cette situation, cinq sous-objectifs prioritaires sont retenus :

a) Tous les agriculteurs doivent pouvoir accéder facilement aux informations techniques et disposer en

de tous les inputs et moyens de production requis à un prix incitatif et en quantité suffisante :

gard :

les modes actuels d'encadrement des paysans évalués sans concession, et on choisira un cadre de référence dans la perspective des nouvelles relations administration-paysans et de la politique de formation de vulgarisation retenue;

plans sectoriels pour le crédit agricole, les produits phytosanitaires et le machinisme seront élaborés dès la première année du Plan national. Les plans sectoriels expliciteront les politiques sectorielles et préciseront les objectifs quantifiés;

des dispositions particulières seront prises pour l'exécution et apprécier l'impact des plans précédents et du plan semencier;

on créera un réseau dense de « Centres de services » (approvisionnement, crédit...) gérés, en partie, par des groupements paysans et des associations d'appui, situés à proximité des précédents auxquels seront canalisés les aides publiques, notamment pour la vulgarisation agricole (champs de démonstration). Ce réseau s'appuiera sur les infrastructures existantes au niveau des coopératives, des associations agricoles ou des secteurs mis en place par les pouvoirs de développement.

la législation et la réglementation foncières aménagées en vue de faciliter l'accès de la terre aux jeunes agriculteurs et aux entreprises agricoles et en vue de garantir à ces derniers une jouissance durable des terres qu'ils mettent en

la recherche agronomique accordera une priorité aux recherches sur l'accroissement de la productivité des exploitations paysannes compte tenu de contraintes particulières.

Il sera mis sur :

des recherches vivrières et sur la mécanisation des cultures pour rattraper les retards accumulés dans les cultures vivrières;

la mise en place de programmes de recherche agronomique accompagnant auprès de tous les projets agricoles la mise en œuvre des innovations technologiques en milieu rural, non pas seulement pour faire progresser les techniques mais pour en suivre l'utilisation par les paysans et en mesurer l'impact. A cet égard, la généralisation des champs de démonstration dans les centres de vulgarisation devrait fournir à la recherche, un cadre de référence et à la vulgarisation agricole, une occasion de collaboration efficace avec la recherche agronomique;

la multiplication des essais en vraie grandeur de l'agriculture et de l'élevage au niveau des exploitations agricoles;

une forte intensification des liaisons entre la recherche agronomique au Cameroun et les autres centres existants en Afrique, et sur la création d'un cadre souple d'échanges d'expertises et de documentation.

d) Les entreprises agricoles d'Etat, consolideront l'acquis jusqu'à atteindre des niveaux de productivité satisfaisants avant d'entreprendre des programmes d'extension

e) L'Etat favorisera la création d'exploitations agricoles de taille moyenne. A cet effet, une étude devra préciser le type d'exploitation techniquement et économiquement viable à promouvoir ainsi que les modalités d'intervention et soutien de l'Etat.

SEPTIEME OBJECTIF :

Accorder la priorité à la maîtrise de la production, de sa transformation et de sa commercialisation.

Les ressources naturelles du Cameroun constituent un atout majeur pour accroître considérablement le volume de la production agricole. Mais, que ce soit pour les produits agricoles d'exportation ou pour ceux destinés à la consommation locale, le Cameroun est handicapé à l'heure actuelle par la qualité de ses produits, quand il s'agit de lutter non seulement sur les marchés extérieurs contre les autres pays exportateurs mais aussi sur le marché intérieur contre les produits importés. Parce que cette double compétence deviendra de plus en plus dure, seule une politique systématique d'amélioration de la qualité permettra aux produits agricoles camerounais de conserver ou d'acquérir une position favorable sur les marchés intérieurs et extérieurs et donc de créer de nouvelles opportunités de production. Une telle politique est difficilement applicable au niveau de la production dans le cadre de systèmes extensifs qui prévalent actuellement. Par contre, elle pourrait être immédiatement mise en œuvre au niveau de la conservation, de la commercialisation et de la transformation des produits.

A ce titre, quatre objectifs spécifiques sont retenus :

a) Mise au point et diffusion des techniques qui accroissent l'efficacité des opérations après récoltes effectuées par l'exploitant agricole (produits d'exportation et produits vivriers).

b) Assainissement énergétique de certains circuits commerciaux (pour quelques produits d'exportation notamment) et assistance importante de l'Etat pour le commerce des produits agricoles (notamment investissements d'infrastructure et de stockage; crédit divers, par exemple pour l'acquisition de transport).

c) Politique de prix en faveur de la qualité des produits.

d) Identification systématique de toutes les opportunités de transformation des produits agricoles (notamment alimentaires) et intervention de l'Etat pour promouvoir et faciliter l'investissement privé dans ce type d'entreprise.

10.1.3. — Objectifs de production agricole.

10.1.3.1. — Objectifs de production du sous-secteur vivrier.

Plan vivrier.

Dans le cadre des perspectives pour l'an 2000, il est apparu nécessaire d'élaborer un plan alimentaire à

long terme. Ce plan permet de mesurer les déficits et surplus envisageables pour les principaux produits vivriers si aucune action nouvelle n'était entreprise et d'en déduire les principaux axes d'une politique de production vivrière dans le cadre du V^e Plan quinquennal.

En effet, si à court terme l'analyse offre/demande permet de mettre en évidence un problème qui n'est pas encore crucial, puisque les risques de déficit restent modérés pour les céréales, la pomme de terre, les légumineuses, les fruits et légumes et qu'il y a des surplus pour la plupart des féculents, par contre, à long terme, surtout après 1990, les problèmes pourraient se poser de façon beaucoup plus grave, les surplus de féculents diminuant et les déficits traditionnels (céréales, légumineuses, fruits et légumes) portant sur des quantités considérables.

Or les changements requis pour satisfaire la demande à cette échéance sont très importants et requièrent des actions immédiates pour préparer l'avenir. Ainsi se justifie la réalisation d'un véritable plan de production vivrière pour la période quinquennale 1980-1981 - 1985-1986 dont les principaux axes seront les suivants :

1^o introduction systématique d'une composante vivrière dans tous les projets de développement;

2^o priorité accordée à la distribution de semences de bonne qualité;

3^o stabilisation effective des prix de certains produits particulièrement importants (maïs, sorgho) effectuée parallèlement à la création d'une capacité de stockage adéquat;

4^o intensification des programmes visant à la réduction des pertes après récoltes;

5^o octroi plus fréquent de crédits aux entrepreneurs privés voulant créer des exploitations à dominante vivrière dans des zones proches des centres urbains;

6^o désenclavement systématique des zones productrices de cultures vivrières;

7^o intensification des activités de recherche et d'expérimentation. Pour les céréales et les légumineuses, l'effort visera la fourniture de matériel végétal à haut rendement, alors que pour les féculents on s'efforcera de promouvoir la multiplication de clones résistants aux maladies les plus graves. La recherche portera aussi sur l'expérimentation des systèmes de production les plus aptes à la savane (introduction de la mécanisation et protection des sols) et à la zone forestière pour y réduire voire supprimer la jachère forestière de longue durée tout en conservant la fertilité des sols. Enfin, la recherche devra aussi intéresser le secteur des fruits et légumes, en réalisant des vergers expérimentaux et des points d'appui technique, particulièrement pour les agrumes. Toutes ces actions en faveur de la recherche et l'expérimentation démarreront ou se développeront à partir de 1981-1982.

8^o mesures en faveur de l'installation des jeunes ayant reçu une formation agricole approfondie sur des exploitations vivrières conduites rationnellement;

9^o étude d'un plan légumier et fruitier qui devra être élaboré dès le début du V^e Plan (1981-1982);

10^o étude des problèmes de commercialisation et détermination des investissements nécessaires dans ce domaine ainsi que dans celui du stockage, afin de réduire les taux de pertes sur récoltes. Cette étude sera réalisée dès 1981-1982 ;

11^o étude de marché portant sur les économies des pays voisins (Nigeria, UDEAC, Zaïre) qui sera effectuée en 1982-1983.

En fait, seules les actions réalisées dans le cadre des projets intégrés, ou celles ayant un délai de réaction immédiat ou très rapide telles les actions sur les semences, la fixation des prix, l'octroi de crédit et les programmes de réduction des pertes, auront un effet au cours du V^e Plan. Les autres grands axes du plan vivrier n'auront d'effets sensibles qu'au cours du VI^e Plan.

Les objectifs de production pour la période quinquennale ont été choisis pour chaque culture en fonction de l'analyse détaillée de l'impact probable des grands axes de la politique retenus pour le plan vivrier.

Aussi pour chaque produit distinguera-t-on :

— la production additionnelle qu'il faudrait créer pour satisfaire la demande telle qu'elle a été évaluée par le plan alimentaire et les projets spécifiques qui ont été prévus à cet effet;

— la production attendue des actions déjà entreprises dans le cadre du IV^e Plan.

CEREALES

En 1985-1986 on enregistrerait un important déficit de production par rapport à la demande de céréales aucune action nouvelle n'était entreprise au cours du V^e Plan quinquennal. Ce déficit pourra être réduit pour le maïs et le riz mais il subsistera pour le blé.

a) Mil et Sorgho.

Compte tenu des taux de croissance de la productivité ainsi que de la prise en compte des effets dus aux projets en cours d'exécution (Nord-Est et Sud-Est Benoué...) ou de ceux dont le démarrage est proche (Centre-Nord), la production peut atteindre 434.000 tonnes en 1985-1986, soit un taux de croissance annuelle au cours du V^e Plan de 1 %. Cette production serait suffisante pour permettre de satisfaire les perspectives de consommation car l'évolution du régime alimentaire des populations nordistes, consommatrices traditionnelles de sorgho, est caractérisée par la tendance à une substitution progressive du sorgho par le maïs.

En fait, ce chiffre de production diminué des pertes (15 %) donne un disponible à la consommation légèrement supérieure à la demande prévisible.

On assistera au cours du V^e Plan à une légère augmentation de la productivité due aux effets des projets dont un projet de réduction des pertes après récolte.

La contribution à la production des diverses catégories d'agents économiques sera la suivante, en 1985-1986 :

- secteur paysannal très encadré : 9 %;
- secteur paysannal encadré (SODECOTON) : 39 %;
- secteur paysannal peu encadré : 52 %.

Maïs.

Compte tenu du taux actuel de croissance annuelle de la productivité et de l'exécution des projets existants, il ou dont le démarrage est prévu au cours du 5^e plan, la production en 1985-1986 pourrait atteindre 100 000 tonnes, soit un taux de croissance annuelle de 10 %. La contribution à la production des diverses zones d'agents agricoles serait alors la suivante, 1985-1986 :

Secteur paysannal : 83 %;

Secteur paysannal très encadré : 17 %.

La production obtenue serait alors, compte tenu du taux actuel des pertes sur récoltes, insuffisante pour atteindre l'objectif d'autosuffisance en maïs puisqu'il faudrait environ 38.000 tonnes de production brute pour couvrir les besoins estimés de consommation (incluant ceux destinés à l'alimentation du bétail).

Le déficit pourrait être corrigé par le démarrage de la production industrielle sur environ 10.000 ha en tenant compte du rendement moyen 4t/ha (SODEBLE, Agado, Maïs du Mbam, West Corn, etc...) ce qui est réalisable. Il pourrait aussi être corrigé par un accroissement, même modéré, de la productivité du paysannat (10 % sur 5 ans) qui pourrait être facilement obtenu aux conditions suivantes :

— politique de prix garanti au producteur;

— contrôle strict des importations;

— développement d'un volet maïs dans toutes les stratégies de développement intégré;

— efforts, surtout dans l'Ouest, le Nord-Ouest et le Centre, pour construire des moyens de stockage afin de réduire le taux de perte après les récoltes;

— recherche et vulgarisation de variétés à plus haut rendement adaptées aux diverses zones écologiques et aux besoins des utilisateurs.

L'objectif choisi pour le plan sera :

— d'une part, un accroissement de productivité de 10 % sur cinq ans des productions paysannes;

— d'autre part, la mise en route, sur environ 5.000 ha, de projets industriels déjà identifiés et/ou d'exploitations de moyenne importance pour préparer le pays à faire face au grave déficit prévisible pour les années 1985-1986.

Blé.

La production nationale de blé est passée par un maximum de 1.600 t (en 1979-1980). Au cours du 5^e plan, compte tenu de la nouvelle définition de la politique à court terme de la SODEBLE, on ne peut guère espérer augmenter ce chiffre de production nationale au-delà de 5.000 t, sauf si les variétés adéquates sont déterminées.

En même temps, la demande de consommation continuera à s'accroître au rythme annuel minimum de 10 %. De ce fait, l'importation de blé et de farine atteindra un chiffre de 125.000 t en 1985-1986. Les mesures seront prises au cours du 5^e Plan pour comprendre

deux séries de dispositions dont les effets seront surtout sensibles à long terme. Ces mesures concernent :

— la production : on continuera l'expérimentation de la production dans l'Adamaoua d'une part, et on entreprendra un projet expérimental de production de blé irrigué dans le Nord d'autre part;

— la commercialisation et la consommation : comme la production nationale ne pourra pas couvrir les besoins de consommation, il faudra :

— généraliser l'introduction dans le pain, de farines de maïs, soja et manioc;

— adopter une politique d'importation au meilleur prix;

— réduire au maximum les coûts de fret de ces importations;

— construire des silos portuaires.

d) Riz (paddy).

Dans les conditions actuelles de croissance de la productivité et compte tenu de la contribution escomptée des projets en cours, la production de paddy atteindrait 129.000 t en 1985-1986, soit 71.000 t de riz marchand. Le taux de croissance annuelle correspondant serait de 18,6 % et la répartition de la production entre les divers agents économiques du secteur agricole serait la suivante :

— paysannat encadré : 11 %;

— paysannat fortement encadré : 89 %.

Cependant, la production en 1985-1986 serait encore insuffisante d'environ 44.000 t par rapport aux besoins de consommation. Pour combler partiellement ce déficit, il faut passer à un rythme de croissance annuel de 22 %.

Pour y parvenir :

— on mettra en exécution une série de projets envisagés mais non encore démarrés, notamment : Agri-lagdo, Mbaw Plain, Haute-Sanaga, Baïgom...;

— on généralisera la double culture sur les aménagements déjà réalisés qui la permettent (SEMRY);

— on maintiendra une politique de prix garanti et incitatif ainsi que le contrôle des importations ;

— on réintroduira le riz dans la zone forestière du Sud, en vulgarisant les variétés de riz pluvial sur défri-chage, et en lançant quelques petites opérations sur les bas-fonds favorables.

TUBERCULES ET BANANE PLANTAIN

Le bilan production-consommation en 1985, pour l'ensemble des féculents devrait continuer à se révéler positif.

En conséquence, les principaux efforts porteront essentiellement sur :

— la recherche et la vulgarisation des clones améliorés et résistants;

— l'amélioration des circuits et méthodes de commercialisation dont l'état actuel explique à lui seul les épisodiques tensions sur les marchés urbains et semi-urbains de tubercules;

— une réorganisation des actions projetées dans les projets en faveur des féculents, vers ceux dont la demande risque de croître le plus rapidement, à savoir la pomme de terre, la banane plantain et le manioc.

a) Banane plantain.

Les perspectives de production dans les conditions actuelles de productivité et d'intervention des projets sont de 2.400.000 t en 1985-1986, soit un taux de croissance annuelle de 0,3 %. Cette prévision de production est basée sur l'estimation de la production actuelle qui sera revue lors du prochain recensement agricole. Il semble, en dépit du taux de perte élevé qui a été retenu pour ce produit, que la production couvrira approximativement les besoins de consommation qui s'exprimeront. Les tensions qui sont constatées périodiquement sont davantage dues aux conditions de commercialisation qu'à un déficit de production.

Dans le court terme, on s'efforcera :

— de développer la recherche et la diffusion de clones améliorés;

— de favoriser l'installation, dans les zones bien desservies par une route, de petites exploitations produisant du vivrier pour le vendre;

— d'améliorer le réseau de pistes dans les zones productrices;

— de développer des formes nouvelles de commercialisation.

En 1985-1986, la banane plantain continuera à être essentiellement produite par le secteur paysannal traditionnel, pour 94 %, 5 % de la production sera cependant le fait des paysans encadrés par les projets de développement intégré en cours de réalisation et 1 % sera produit par des plantations de moyenne importance.

b) Manioc.

Compte tenu du niveau actuel de productivité et des méthodes de culture, la croissance de la production au cours du V^e Plan serait légèrement insuffisante pour couvrir les besoins. Ce déficit pourrait s'élever à environ 22.000 t. En fait, compte tenu de l'évolution prévisible (tendance à la baisse relative) de la demande et les imprécisions sur les statistiques de production, il faut apprécier l'importance de ce déficit avec précaution puisqu'il correspond à 4 % de la production disponible estimée et peut donc être assimilé à la marge d'erreur. L'insertion de volets manioc dans plusieurs projets de développement intégré ou agro-industriels (attribution de lopins vivriers dans les plantations) permettrait de combler largement ce déficit. Toute production supplémentaire devrait être absorbée par des agro-industries transformant le manioc à des fins industrielles ou d'élevage.

Les mêmes mesures de politique d'incitation que celles prévues par la banane plantain sont à envisager. Il faudra cependant prévoir en plus une action importante en matière de recherche. Dans les conditions actuelles, les maladies, particulièrement la mosaïque, peuvent s'étendre rapidement et empêcher la réalisation des objectifs.

La production sera répartie de la façon suivante entre les divers agents économiques :

- 92 % environ pour le paysannat;
- 5 % pour le paysannat très encadré;
- 2 % pour le secteur moderne industriel;
- 1 % pour les plantations de moyenne importance.

c) Taro, macabo et igname.

Les perspectives d'évolution sont à peu près les mêmes que pour la banane à savoir, une production en croissance modérée (0,8 % par an pour le macabo et 1,3 % pour l'igname), ce qui satisferait en 1985 les besoins estimés de la consommation et dégagerait même un léger surplus.

Les priorités d'action en faveur de ces tubercules sont les mêmes que pour la banane plantain et le manioc. Une de ces priorités concerne la recherche sur la « maladie du macabo » et sur les viroses dont les effets peuvent compromettre les objectifs de production.

d) Patate douce.

Les perspectives d'évolution de la production, compte tenu du niveau actuel de productivité et de l'impact des projets de développement intégré en cours, permettraient d'atteindre une production de 70.000 t en 1985-1986, soit un taux de croissance annuel de 0,8 %. La prise en compte du taux de perte (35 %) ferait apparaître à l'horizon 1985 un équilibre entre la demande et l'offre.

Au cours de la période du V^e Plan, on mettra l'accent essentiellement :

— sur une amélioration des circuits de commercialisation;

— et, à plus long terme, sur un effort dans les domaines de l'expérimentation et de la production de semences adaptées et résistantes aux maladies.

e) Pomme de terre.

Le taux actuel de croissance de la productivité et l'impact des projets en cours (Hauts Plateaux de l'Ouest) permettent d'envisager pour 1985-1986 une production de 33.000 tonnes (soit un taux de croissance annuel de 4,7 %, le plus fort parmi les féculents) qui permettrait en dépit d'un taux de perte très élevé (35 %) et d'importantes fluctuations saisonnières de satisfaire les besoins estimés de consommation, car les perspectives d'accroissement de la consommation sont encore modestes. Les efforts prévus dans le cadre du V^e Plan porteront sur :

— la poursuite de l'action multiforme en faveur de la pomme de terre, menée dans le cadre du projet Hauts Plateaux de l'Ouest;

— l'inclusion d'un volet « pomme de terre » dans divers projets intégrés;

— un programme de fourniture de semences sélectionnées;

— un programme de protection des produits après récolte;

mélioration des systèmes de commercialisation et stockage.

MINEUSES

Le maïs, le blé et le riz, les légumineuses dans l'ensemble (arachide, soja, haricots) seront les productions vivrières prioritaires du V^e Plan. La réussite du développement ne conditionne pas seulement la production de l'autosuffisance alimentaire et une diète équilibrée, mais aussi le développement de l'élevage et la production des tourteaux. Enfin, les légumineuses sont des éléments-clé des assolements avec les tubercules et les céréales.

Arachide.

Le développement des tonnages d'arachide commercialisée a été insuffisant au cours du IV^e Plan, puisque la production commerciale en arachide coque n'est en 1980 que de 173.000 tonnes au lieu de 173.000 tonnes prévues.

Les tensions se sont manifestées sur les marchés où les prix ont pu atteindre à certaines périodes un niveau prohibitif de 125 F/kg coque. Les besoins de production commerciale tant pour la production de table, que pour l'arachide de bouche vont continuer de croître. Pour les satisfaire, et produire au moins 100.000 t d'arachide décortiquée à l'horizon 1985, les actions suivantes devront être entreprises :

— la fixation de prix minima garantis aux producteurs à un niveau suffisamment attractif;

— l'accroissement des moyens de stockage et l'amélioration des circuits de commercialisation évitant les tensions actuelles sur les marchés;

— la poursuite et l'intensification des actions déjà entreprises pour mettre au point un système efficient de production et de distribution de semences sélectionnées; l'intégration dans certains projets de développement d'un volet arachide prioritaire;

— la diversification des zones de production — le producteur traditionnel continuera son action traditionnelle dans le cadre du projet Centre-Nord, mais poursuivra aussi de près les résultats de l'expérimentation qui démarrera à l'Est dans le cadre du projet de développement intégré de la zone Bertoua-Batouri.

Enfin, on développera la culture arachidière dans la zone forestière dès que des variétés sélectionnées auront été mises au point et des techniques culturales adaptées dans le cadre du Plan semencier national.

L'objectif visé en 1985 est fixé à 150.000 t d'arachide commercialisables. Il permettra de satisfaire la demande prévisible à cette date et correspond à un taux de croissance annuelle de 4,3 %.

Sésame.

La production traditionnelle, principalement localisée dans le Nord (53 %), l'Est (22 %) et le Centre-Sud (25 %) devrait, au cours du V^e Plan, rester stationnaire, à un niveau d'environ 15.000 tonnes par an. Seul le projet de développement intégré de la zone Bertoua-Batouri prévoit une production améliorée destinée à l'exporta-

tion mais il sera limitée à environ 1.000 tonnes en 1985-1986 et pourrait atteindre 2.000 tonnes en 1990.

c) Haricot (et pois).

La poursuite des tendances actuelles tant en matière de production que de consommation laisse présager un déficit de production encore important en 1985 (environ 5.000 t). En effet, la production au cours du V^e Plan s'accroîtrait de 2,7 % par an, soit une production de 20.000 t en 1985-1986 (contre 17.000 tonnes en 1979-1980) et un disponible pour la consommation de 15.000 tonnes tandis que pendant cette même période la demande de consommation passera à 20.000 t environ. La demande de haricot s'accroît assez rapidement du fait de sa richesse en protéines, alors que la production ne s'accroît que lentement du fait de la faiblesse des rendements et du maintien de cette culture dans des systèmes de production peu productifs. Le haricot et le pois figurent parmi les cultures qui seront le plus encouragées au cours du V^e Plan. A cet effet il est prévu :

— une intensification des efforts de recherche et de production des semences, et un effort de vulgarisation pour améliorer les rendements;

— une amélioration des systèmes de commercialisation, en particulier le développement des zones productives proches des centres urbains et le long des axes routiers ou ferroviaires praticables en permanence;

— une intensification des efforts pour réduire le taux de pertes après récolte;

— une politique de prix garanti au producteur.

d) Grains de courge.

La production ne croîtra pas considérablement au cours du V^e Plan et la consommation non plus. La production à l'année terminale du plan est estimée à 47.000 t. Compte tenu de cette lente évolution de la production et de la consommation, le déficit ne se révèle pas très important. S'agissant d'une production de consommation traditionnelle et facile à cultiver, il ne se pose pas beaucoup de problèmes dans les villes, la consommation ne progresse pas aussi rapidement que pour les autres légumineuses. La situation des circuits et système de commercialisation (qui sont à améliorer) n'a donc pas autant d'effets perturbateurs que pour les autres vivriers de base.

FRUITS ET LEGUMES

La production de légumes prend deux formes :

— la production de légumes traditionnels (oseille, piments, oignons, feuilles de manioc, etc...) qui est réalisée dans tout le pays de manière diffuse;

— une production plus spécialisée, concentrée chez des maraîchers qui écoulent leur production vers les centres urbains.

Cette dernière forme de production comprend à la fois des légumes traditionnels tels les oignons et les tomates, et des légumes d'origine européenne.

La production fruitière, à part les régions du Moungo, du Mbam, de la Lékoué et du Nord, n'est pas orientée

réellement vers l'approvisionnement des villes. Il n'y a donc pas, à proprement parler, de production commercialisable, et la pénurie de fruits se fait souvent sentir.

Dans les conditions actuelles du système de production et compte tenu de la quasi inexistence de projets de développement pour ces cultures, les perspectives de production pour 1985-1986 seraient de 71.000 t (voisin du chiffre estimé en 1980), ce qui équivaut à un disponible à la consommation de 53.000 t. Face à cette production, les estimations de consommation sont de 79.000 t déterminant ainsi un large déficit estimé à 26.000 t.

La répartition de la production entre les agents agricoles serait la suivante au terme du plan :

- secteur privé moderne (sociétés et élites) 20 %
- secteur paysannal 70 %
- secteur paysannal très encadré 10 %

En fait, le déficit en matière de fruits et légumes est sans doute un des plus graves enregistrés dans le secteur agricole, alors que les possibilités de production sont très importantes.

Aux fins de remédier partiellement à ce déficit, les actions suivantes seront entreprises :

- définition d'un plan fruitier et d'un plan légumier dès 1981-1982;
- création de blocs de vergers expérimentaux dans les zones productrices, ou proches des centres urbains à ravitailler, qui serviront de points d'appui technique au développement de l'arboriculture fruitière;
- expérimentation et vulgarisation des semences légumières performantes et résistantes aux principales maladies;
- implantation d'un réseau de pistes de desserte permettant de relier les zones productrices aux centres de consommation. A cet égard, l'ouverture des axes Yaoundé-Bafoussam et Yaoundé-Douala aura un impact positif sur les productions fruitières et maraîchères en permettant à l'Ouest et au Mbam d'utiliser toutes leurs potentialités;
- étude de projets pour le développement de la culture de l'ananas et de la tomate en vue de la production de concentré;
- étude et réalisation de projets de transformation (conserves, jus, concentrés, essence de citron, etc...) pour permettre une substitution aux importations, voire même une exportation vers les pays voisins (Gabon, Nigeria et Zaïre en particulier). Ces projets prendront la forme de nombreuses petites unités de transformation situées sur les lieux même de production.

a) Banane d'exportation.

Au cours des cinq prochaines années l'O.C.B. devra intensifier ses interventions dans les domaines de la production et de la commercialisation. Sa restructuration permettra la mise en place de deux départements, le premier se chargeant de l'amélioration du secteur plantation de l'O.C.B. qui dispose déjà d'un patrimoine appréciable et le second s'occupant de l'organisation de la profession.

La réorganisation de l'O.C.B. devra être accompagnée d'autres mesures visant à :

- accélérer le programme de reconversion bananière déjà amorcé et poursuivre le programme d'irrigation sur 2.500 ha;
- mettre à la disposition de l'O.C.B. des cadres compétents pour l'encadrement des producteurs;
- assurer à l'O.C.B. un approvisionnement régulier en produits phytosanitaires et en engrais;
- imposer certaines normes aux producteurs afin d'obtenir des fruits de bonne qualité appréciés par le consommateur;
- envisager l'achat d'un avion pour les traitements aériens;
- prévoir la construction d'un quai bananier éloigné de celui du clinker;
- programmer l'arrivée des bateaux en fonction de la coupe des bananes et de leur acheminement au port;
- remplacer progressivement le train par les camions pour les transports de la plantation au quai d'embarquement;
- affréter un second navire de la CAMSHIP;
- élaborer un texte accordant à l'O.C.B. des moyens juridiques pouvant lui permettre d'imposer des normes aux autres producteurs;
- réaliser une étude de la demande de ce produit pour la consommation intérieure et procéder à la prospection d'autres marchés, notamment ceux des pays arabes et de l'Europe de l'Est.

Les programmes de reconversion bananière mis en place et envisagés, la poursuite des opérations d'irrigation, la réforme des structures de l'O.C.B. et toutes les actions d'accompagnement devraient permettre de porter la production autour de 100.000 tonnes en 1985-1986. Cet objectif correspond à un taux de croissance de 3,8 % par an, la production de 1979-1980 ayant atteint 83.000 tonnes.

b) Ananas d'exportation.

L'ananas d'exportation dont la production, localisée dans le Mounjo, est encore très limitée (9.000 tonnes) connaît des problèmes semblables à ceux de la banane. La situation du marché européen de consommation qui avait été bonne jusqu'en 1976 ne cesse de se dégrader depuis la campagne 1977-1978, l'offre étant sensiblement supérieure à la demande. Les producteurs camerounais ont été particulièrement pénalisés par ce retournement de tendance en raison de la faible qualité de la production exportée résultant du manque d'encadrement et l'inorganisation de la profession. Ce n'est qu'en octobre 1978 que l'ANACAM, syndicat de producteurs d'ananas du Cameroun, a été doté d'une structure opérationnelle et d'un statut juridique. Mais, l'absence de moyens ne lui a pas permis d'engager toutes les actions nécessaires.

Pour obtenir un redressement de la situation, les objectifs suivants seront poursuivis au cours de la prochaine période quinquennale :

- renforcer l'organisation et les moyens de l'ANACAM;

assurer la formation technique et l'encadrement
producteurs;

faciliter leur accès au crédit FONADER;

améliorer les conditions de transit et courtage
rope.

mission interministérielle sera constituée en 1981-
fin d'établir un diagnostic du secteur et déter-
les mesures à prendre pour atteindre les objec-
dessus. En particulier, une étude prospective des
européens et de la situation des autres produc-
approvisionnement ces marchés sera effectuée, à
de ce qui a été déjà réalisé pour la banane.

3.2. — Objectifs de production du sous-secteur oléagineux.

cours des cinq prochaines années, le Gouverne-
poursuivra ses efforts en vue de continuer à
et l'autosuffisance du pays en lipides végétaux à
de la décennie en cours.

palmer à huile.

compte tenu de la saturation du marché mondial de
de de palme et des coûts de production nettement
élevés au Cameroun et en Afrique en général que
les pays d'Asie, l'extension excessive des com-
s palmiers agro-industriels pourrait poser des
problèmes graves d'écoulement des produits. Déjà, les

exportations actuelles d'huile (ou de palmistes) se font
souvent à perte.

Au cours du V^e Plan, la consommation d'huile et de
corps gras passerait de 108.000 t environ (estimation
1980) à 134.000 t en 1985, soit un taux de croissance de
4,40 %. Cependant, cette consommation, dont 20 %
proviendront des deux agglomérations Yaoundé et
Douala, se portera de plus en plus sur des produits
plus élaborés que l'huile brute, telles que les huiles
raffinées, et sans doute davantage vers les graisses
d'origine animale que vers les huiles.

L'ensemble des plantations industrielles de palmier
à huile existantes devraient produire en 1985-1986 envi-
ron 100.000 tonnes auxquelles s'ajoutera la production
des plantations traditionnelles estimée à environ 30.000
tonnes. La production d'huile de coton et d'arachide de
la SODECOTON devrait atteindre environ 14.000 tonnes.
Les besoins de consommation du marché national
seront donc assez largement couverts. Dans ces condi-
tions et sauf renversement de tendance sur le marché
mondial, les surfaces des plantations industrielles ne
pourront s'étendre qu'au rythme de croissance de la
consommation nationale. Au cours du V^e Plan, l'objectif
se limitera donc à l'achèvement des programmes de
plantations en cours (PAMOL), à l'extension des plan-
tations industrielles (3.000 ha autour d'Edéa notamment)
et à l'extension des plantations villageoises dont les
coûts de production sont plus faibles et qui contribuent
au développement des zones de grandes plantations.

L'évolution des surfaces et de la production des
grandes plantations au cours du V^e Plan est donnée
dans les tableaux suivants :

Tableau 10.1.3. (a) Evolution des surfaces de plantations de palmier à huile (en hectare)

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
SOCAPALM	21 000	22 000	23 000	24 000	10 000
S.D.C.	17 000	17 000	17 150	17 300	25 000
PAMOL	8 000	9 000	10 000	10 000	17 300
SAFACAM	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
S.P.F.S.	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Plant. villa	2 000	3 000	3 500	3 500	3 500
	53 000	56 000	58 650	59 800	60 800

Tableau 10.1.3. (b) Evolution de la production industrielle d'huile de palme (en tonne)

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
SOCAPALM	28 000	33 000	38 000	43 000	48 000
S.D.C.	23 000	24 000	25 000	25 000	25 000
PAMOL	17 500	18 000	18 500	19 000	20 000
SAFACAM	1 000	2 000	3 000	4 000	5 000
S.P.F.S.	200	800	1 200	1 600	2 000
	69 000	77 800	85 700	92 600	100 000

Dans le même temps, outre l'extension des usines de Mbongo et d'Eséka, qui sera réalisée à partir de 1981-1982, et la réalisation de l'usine de la Kienké, déjà programmée, une nouvelle usine sera montée à Edéa, en fin de période du V^e Plan.

Par ailleurs, un programme de création d'unités de raffinage de l'huile de palme sera mise en œuvre, en complément de l'usine HURACA en cours de construction. En effet, la consommation d'huile de table raffinée, qui est estimée actuellement à 14.000 t par an, devrait passer à près de 50.000 tonnes en 1990. Une première unité devant traiter 11.000 tonnes d'huile brute et produire 5.770 tonnes d'huile raffinée (11.500 tonnes après extension) doit être construite sur le site actuel des usines CCC. Le projet d'une deuxième unité capable de traiter 22.000 tonnes d'huile brute et 44.000 tonnes après extension est à l'étude. Pour le long terme, les actions suivantes seront réalisées :

- poursuite des travaux de recherche en vue de l'amélioration de la productivité des plantations;

- amélioration des circuits de distribution de l'huile de palme afin d'assurer un approvisionnement régulier de toutes les provinces;

- étude du marché national de consommation des huiles en vue de l'élaboration d'un plan national de production des oléagineux et protéagineux déterminant pour chaque région les quotas de production pour chaque spéculation (cultures pérennes et annuelles, productions industrielle et villageoise).

Cocotier

Les 16.000 ha de superficie plantables qui ont été identifiés à Mouanko et dans la plaine de Baï ne pourront être mis en valeur que lorsqu'auront été déterminées les modalités d'infestation de la maladie dite « de Kribi » et les moyens de lutte les plus appropriés. C'est l'objet du programme de champs de comportement de nouveaux hybrides qui a été rattaché au projet SOCA-PALM. Une première tranche de 4.000 ha à Mouanko pourrait être éventuellement réalisée au cours du V^e Plan.

Soja.

Lors de son évaluation en janvier 1980, le projet de complexe agro-industriel soja dans l'Ouest avait pour objectifs, dans sa première phase d'une durée de 4 ans :

- la création d'une ferme semencière en régie de 500 ha;

- une production paysanne de 6.000 tonnes de graines de soja;

- l'installation d'une unité de transformation industrielle limitée au toastage et à la meunerie pour la production de 2.700 tonnes de farine pour l'alimentation humaine et de 2.400 tonnes de « full fat grits » et de 500 tonnes de téguments pour l'alimentation du bétail.

Dans une deuxième phase, il était prévu la construction d'une huilerie d'une capacité de traitement de 20.000 tonnes, dimension minimum au stade actuel, produisant 3.500 tonnes d'huile de soja, 100 tonnes de lécithine, 13.300 tonnes de farine et tourteaux et 1.600 tonnes de téguments. Pour permettre à cette unité de

fonctionner à pleine capacité, il était prévu de compléter, pendant les premières années, la production paysanne par des importations.

Lors de la mission de réévaluation du projet en mai 1980, il a été décidé d'en différer l'exécution et de procéder à une phase préliminaire expérimentale de deux ans qui vient de démarrer et dont l'objectif est de tester en vraie grandeur les hypothèses de base du projet relatives à la production (techniques culturales, rendement, caractère incitatif du prix payé au producteur...) et aux débouchés (acceptabilité dans la provende et la farine boulangère).

Cette période de deux ans sera également mise à profit pour suivre les essais d'huileries modulaires à colonne pulsée (extraction par solvant) de faible capacité, qui permettraient de passer directement à un stade de transformation beaucoup plus élaboré en fournissant des produits (huile et tourteaux délipidés) mieux acceptés et en assurant une meilleure rentabilité du projet.

Autres huiles (coton, arachide).

La production d'huile de coton (DIAMAOR) dans les huileries de Kaélé et Maroua et la raffinerie de Garoua suivra l'évolution de la production de graines et devrait atteindre 12.000 tonnes en 1985-1986. Afin de mieux utiliser sa capacité d'usinage, la SODECOTON produit également de l'huile raffinée d'arachide (ABBIA) mais la production reste faible en raison de l'approvisionnement insuffisant en graines d'arachide. Elle devrait atteindre 2.000 tonnes en 1985-1986.

Le projet de développement intégré de la zone Bertoua-Batouri a prévu la construction d'une huilerie traitant 6.800 tonnes d'arachide en coques et 9.800 tonnes d'huile de palme brute et produisant en année 12 du projet 8.000 tonnes d'un mélange d'huile de table à 80 % d'huile de palme et 20 % d'huile d'arachide. Cependant, cette huilerie ne sera construite qu'au vu des résultats d'une phase expérimentale préliminaire de 3 ans qui doit démarrer en 1981-1982.

10.1.3.3. — Objectifs de production du sous-secteur sucrier.

Le V^e Plan a permis dans l'ensemble de satisfaire la demande exprimée au cours de la période par une offre purement nationale. Cependant, la demande de consommation continuera à croître au rythme accéléré de 5,8 % et le marché international (qui représente une très faible partie des quantités du sucre produites dans le monde) est très instable. En conséquence, il convient d'envisager un accroissement des productions au cours du V^e Plan. On estime actuellement que la consommation nationale du sucre sera d'environ 90.000 tonnes en 1985-1986. La production nationale à cette date peut atteindre ce niveau à condition que les actions suivantes soient entreprises :

- poursuite du développement de la CAMSUCO jusqu'à la saturation de sa capacité de production estimée à 48.000 tonnes de sucre, pouvant être produites dès 1983. Cela suppose, entre autres, que soient résolus les actuels problèmes financiers de la Société;

abilisation de la production de la SOSUCAM déjà atteint sa capacité maximum (28.000 t de

complément de production nationale nécessaire t) pourrait être réalisé, soit par l'extension de JCO, techniquement possible, soit par la réalisation d'un complexe sucrier de Lagdo, dont l'étude de faisabilité et l'expérimentation agronomique sont déjà en cours. On optera pour la seconde solution, qui per-

mettra de rentabiliser l'investissement du barrage de

pour réaliser une production sucrière dans le Nord, en tant que consommateur, et géographiquement excén- tré par rapport aux complexes sucriers existants;

d'utiliser une main-d'œuvre potentielle nom- breuse, qui actuellement se déplace vers le Sud (en direction des chantiers de la SOSUCAM et de la UCO.

La capacité prévue du complexe de Lagdo est es- timée à 50.000 t, mais au cours du V^e Plan, on peut attendre au mieux une production de 30.000 t de sucre pendant la période 1985-1986. La réalisation de ce complexe au cours du V^e Plan devrait donc permettre de satisfaire la consommation nationale, et de laisser un surplus disponible pour l'exportation licite.

Le programme d'autosuffisance sucrière suppose d'abord une série de mesures d'accompagnement : étude du marché national et du marché des pays voisins dans les premières années du Plan afin d'évaluer la demande réelle des ménages et des industries à différents niveaux de prix du sucre. Cette étude est préalable aux investissements du complexe de

contrôle assez strict de la commercialisation pour empêcher les exportations illicites de sucres en mor- ceaux vers les pays voisins.

La politique de prix de vente ex-usine et à la con- sommation permettant de satisfaire à la fois les exi- gences d'une exploitation équilibrée pour les produc- teurs et les intérêts des consommateurs;

la mise en œuvre (ou refaire) des montages financiers tant pour le troisième complexe que pour la CAMSUCO qui ne tient pas compte du prix de revient réel du sucre. Actuellement, le prix de revient du sucre de la CAM- SUCO est grevé pour 1/3 de son montant par des frais dus à un montage financier défavorable. Le cément de la Société devra être réaménagé dès les premières années du V^e Plan.

En outre, dans le cadre de la politique de promo- tion de l'agriculture paysanne, on favorisera la culture de la canne à sucre en la considérant comme une culture vivrière et en s'efforçant, le cas échéant, d'augmenter la production sera suffisante, de créer des petits producteurs susceptibles d'effectuer une première transfor- mation en sucre roux. L'objectif de production de la canne traditionnelle peut être fixé à 380.000 t en 1985-1986 (taux de croissance annuelle 5 %).

Enfin, on s'efforcera de chercher les moyens d'utili- ser au maximum le sous-produit de la

canne et notamment la bagasse (panneaux aggro- mériques) et la mélasse (embouche bovine, distillerie de rhum, fabrication de levure).

13.1.3.4. — Objectifs de production du sous-secteur des plantes stimulantes.

Cacao.

En 1980-1981, la production de cacao sera d'environ 120.000 tonnes pour une superficie cacaoyère estimée à 445.000 ha.

Pendant le V^e Plan, la production passera de 124.000 t en 1981-1982 à 139.000 t en 1985-1986, soit un taux de croissance moyen de la production de 3 % par an. Cette production exprimera le potentiel de la cacaoyère qui a été effectivement renouvelée ou mise en place au cours du IV^e Plan quinquennal puisque les délais d'entrée en production sont d'en moyenne 5 ans.

Le taux de renouvellement annuel des surfaces est fixé à 3,2 % pendant le V^e Plan. Les plantations nouvelles représenteraient 15.000 ha dont 7.600 ha plantés en hybrides. Le taux moyen de croissance de la cacaoyère est ainsi d'environ 2 % par an. Les rendements moyens progresseront de 268 à 278 kg/ha. Cet accrois- sement relativement faible est dû au programme de rajeunissement de la cacaoyère en 5 ans et au vieillis- sement simultané de l'ancienne cacaoyère. Une partie des plantations nouvelles sera réalisée par le program- me jeunes agriculteurs. Une extension plus large de la cacaoyère grâce au programme jeunes agriculteurs ou à la création de plantations de moyenne importance se heurterait à l'insuffisance de la production de maté- riel sélectionné, du moins au cours de la première moitié du plan quinquennal.

A ces objectifs quantitatifs sont associés des objectifs qualitatifs concernant la qualité du cacao produit.

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre d'ac- tions sont à entreprendre :

— programme d'appui à la recherche cacaoyère.

La pourriture brune est le principal fléau du cacao entraînant une chute sensible de la production et une dégradation de la qualité du produit. Il s'agit de repren- dre un travail de sélection d'hybrides tolérants à la pourriture brune et adaptés aux conditions effectives de culture de la cacaoyère;

— parallèlement à ce programme de recherche appliquée, doit être développé un programme d'instal- lation de champs semenciers de taille moyenne répartis dans la zone de production de cacao afin d'y maîtriser la pourriture brune mieux qu'à Nkoemvone actuelle- ment.

Les deux actions ci-dessus n'auront d'effet qu'au cours du VI^e Plan.

— La production et la distribution des semences à partir des champs semenciers devront être confiées à un organisme doté de l'autonomie administrative et financière et spécialement organisé en vue d'assurer un meilleur rendement que celui constaté actuellement dans la distribution des cabosses.

— Une politique de prix incitatifs reste le facteur déterminant du développement de la cacaoculture. Dans la plus grande partie de la zone cacaoyère, le cacao reste la principale sinon la seule culture de rente. Les récentes augmentations de prix se sont traduites très rapidement par une augmentation du cacao commercialisé et par une amélioration de la qualité (écart accru entre le niveau de prix des grades et du hors standard).

— La lutte phytosanitaire reste une action prioritaire. Elle doit être menée avec plus d'efficacité et notamment avec une meilleure maîtrise technique et économique.

— La recherche de la qualité sera assurée par l'introduction chez les cacaoculteurs de la bûche de séchage en film plastique noir et, à titre expérimental, de la caisse de fermentation en plastique.

— Le système de primes à la création de nouvelles plantations sera aménagé pour devenir plus incitatif.

Café arabica.

En 1980-1981, la production de café arabica aura été d'environ 27.000 t pour une superficie estimée à environ 153.000 ha. Pendant le V^e Plan, la production passera de 28.000 t environ en 1981-1982 à 38.300 t en 1985-1986, soit un taux de croissance moyen de 6,9 % par an. Le rendement au cours de la même période passera de 180 à 243 kg/ha, soit une croissance annuelle de 6,10 %.

Le taux de renouvellement moyen annuel des plantations a été fixé à 4 %, soit environ en moyenne 6.200 ha/an. Ce taux soutenu est nécessaire pour maintenir le potentiel d'une caféière durement traitée par la pratique quasiment généralisée de la coplantation avec le vivrier.

Le taux de croissance global de l'ensemble de la caféière sera ainsi d'environ 0,5 % par an. Une extension plus large de la caféière arabica sur la base des programmes jeunes agriculteurs et plantations de moyenne importance se heurterait au manque de terres disponibles. Cependant, le système de primes à la création de nouvelles plantations qui sera mis en place pour le café robusta et le cacao sera aussi appliqué pour l'arabica afin d'assurer une mobilisation maximum des terres agricoles disponibles.

Pour atteindre ces objectifs quantitatifs, un certain nombre d'actions sont prévues :

— amélioration du système de production et de distribution de plants produits en pépinières centrales menées parallèlement à la distribution de semences Java en milieu paysan;

— politique cohérente de mise à la disposition des producteurs des engrais nécessaires en qualité, en quantité et aux dates opportunes pour l'épandage, associée à une politique incitative de prix garanti aux producteurs ;

— poursuite des luttes contre l'entestia et l'antracnose et amélioration de leur efficacité sur le Plan technique et économique.

L'amélioration de la qualité du café marchand sera recherchée par des actions à tous les niveaux de la filière :

- équipement en points d'eau des villages;
- diffusion chez les caféiculteurs de dépulpeurs individuels et de bâches plastiques pour le séchage;
- achat à la qualité du café parche : sur prime élevée pour le café de bonne qualité (tests dans les boîtes à U.V. installées dans les centres d'achat);
- équipement industriel pour le triage aux ultra-violet.

Café robusta.

En 1980-1981, la production de café robusta aura été d'environ 70.200 tonnes pour une superficie de près de 234.900 ha.

Pendant le V^e Plan, on estime que la production passera à 90.900 tonnes, soit un taux moyen annuel de croissance de 5,1 %.

Le taux de renouvellement annuel sera de 3 % au début de la période quinquennale pour atteindre 4 % en année terminale à laquelle environ 18.000 ha nouveaux auront été plantés.

Le taux de croissance moyen annuel de la caféière sera proche de 1,2 %. Le rendement moyen passera de 300 kg/ha en 1980 à 357 kg/ha en 1985, soit un accroissement global de 19 % sur 5 ans. A ces objectifs quantitatifs est associé un objectif de diminution du taux de brisure à l'usinage du café.

Pour atteindre objectifs, un certain nombre d'actions seront entreprises :

— parallèlement à la production de boutures en bacs, un programme de multiplication par semences devra être développé. Ce programme ne portera ses fruits qu'au cours du VI^e Plan;

— la formation des caféiculteurs à l'utilisation du matériel clonal et par la suite aux hybrides sera développée;

— un système de production et de distribution rationnel des boutures produites dans les bacs des stations de bouturage sera mis au point. Les services qui en seront responsables devront être dotés d'une autonomie administrative et financière suffisante. Ils devront contrôler et coordonner les plans de charge et l'approvisionnement des pépinières;

— une politique cohérente de mise à la disposition des producteurs des engrais nécessaires en qualité, quantité et aux dates utiles sera associée à une politique incitative de prix garanti au producteur;

— la lutte phytosanitaire sera poursuivie avec persévérance en recherchant le moindre coût;

— la qualité du café sera améliorée au niveau des producteurs par l'usage généralisé des bâches plastiques pour le séchage et, au niveau des usines, par une rénovation du matériel et une restructuration des entreprises sur une base coopérative.

L'ensemble des mesures ci-dessus permettra d'assurer un renouvellement convenable de la caféière, de tirer le meilleur parti des plantations en place et d'accroître légèrement la surface de la caféière. Pour étendre davantage la caféière, des programmes de création de plantations par les jeunes agriculteurs et

te seront mis au point au cours des deux premières années du Plan. A cet égard, il faut souligner que la caféière robusta présente un potentiel d'extension d'intérêt économique plus vastes que la cacao-arabica.

Programmes jeunes agriculteurs et plantations : ces programmes s'appuieront sur un système de primes à la production de plantations nouvelles. Mais ces programmes pourront se développer vraiment qu'en fin de quinquennal étant donné l'insuffisance de matériel végétal qui, pendant les premières années, suffira tout juste à satisfaire les besoins renouvellement de la caféière.

Programme de plantations du projet Djuttitsa sera mis en œuvre avec la réalisation de trois tranches annuelles pendant les trois premières années du V^e Plan. Les surfaces plantées seront alors de 440 ha comprenant 25 ha plantés pour la recherche à partir de laquelle on peut entrer en production à tout moment, après la taille. Il restera encore sur la concession environ 200 ha susceptibles de faire l'objet d'une plantation. De plus, une étude sera réalisée pour déterminer les possibilités de création de plantations villageoises dans un rayon de 10 km autour de l'usine.

En 1983-1984, lors de l'entrée en fonction de l'usine, les rendements des parcelles de recherche et des premières années qui seront encore réputées immatures devraient être une production de 20 tonnes de thé sec (à partir de l'usine) et en dernière année du Plan, la production de la plantation de Djuttitsa devrait être de 100 tonnes et celle de l'ensemble des plantations de la CDC devrait être de 2.400 tonnes pour 1.453 ha.

Les perspectives du marché mondial du thé (sur lequel le Cameroun ne peut occuper qu'une place marginale) apparaissent favorables, il serait possible d'exploiter largement les surfaces de théiers, en plantations industrielles ou villageoises, notamment dans les zones les plus hautes de la province du Nord-Ouest où la caféière arabica est en situation marginale. Plusieurs sites ont été identifiés : Santa - Nkambe - Tadu (Kumba) - Essos (versant occidental du Manengouba) - Essos - Kumba - Tombel) et des parcelles d'expérimentation installées. L'étude de faisabilité d'un projet de plantation de 600 ha de plantations à Santa dont les 300 ha de plantations industrielles et 300 ha de plantations villageoises est en cours d'exécution. L'évaluation est en cours pour 1982 et le projet doit démarrer en 1984. Le coût total du projet sera environ 2,4 milliards de CFA francs dont 165 millions FCFA seulement seront engagés au cours du V^e Plan.

10.1.3.5. — Objectifs de production des autres cultures.

Coton.

La poursuite de la tendance actuelle de la production cotonnière au cours des cinq prochaines années permet d'envisager une augmentation de la production de 8,1 % par an, soit une production de 128.000 t sur une superficie de 98.000 ha à l'année terminale (1985-1986) contre 80.346 t sur une superficie de 56.594 ha en 1979-1980.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu :

- de maintenir un encadrement dense pour améliorer les techniques culturales au niveau des exploitations traditionnelles;

- une intensification de la vulgarisation de la culture attelée et de la petite motorisation (extension des essais de motorisation dans le S.E. Benoué à d'autres zones);

- une généralisation de l'utilisation des engrais, des traitements phytosanitaires et des herbicides;

- une politique de prix incitatif au producteur qui tienne compte en particulier du prix des vivriers afin de ne pas réduire l'attrait de la culture cotonnière.

Tabac.

a) Tabac de coupe.

Bien que le tabac camerounais soit apprécié en particulier pour sa faible teneur en nicotine, les perspectives du marché mondial ne permettent pas de prévoir une augmentation des tonnages exportés et la production de tabac de la SACTA devrait se stabiliser autour de 500 tonnes par an. Ces prévisions ne pourraient être révisées en hausse que par une réduction des droits de sortie et par l'aménagement des taux de fret qui, actuellement, pénalisent les exportations camerounaises.

b) Tabac de cape.

Les pertes importantes enregistrées par la STC au cours des deux derniers exercices n'autorisent que des prévisions très prudentes et obligent à ajuster les perspectives de production à celles de la demande qui ne sont qu'en très légère hausse. Dans ces conditions, et sauf revirement du marché international, il n'est pas prévu d'extension des superficies aussi, le léger accroissement de production ne doit provenir que d'une intensification des techniques culturales. Les prévisions s'établissent comme suit :

au 10.1.3.5. Objectifs de production et d'exportation de la SCT (tonnes).

ANNEE	PRODUCTION achetée	PRODUCTION COMMERCIALISEE		
	Cape-Coupe	Cape	Coupe	Total
2	1 800	680	720	1 400
3	2 200	840	900	1 740
4	2 400	840	1 060	1 900
5	2 600	920	1 080	2 000
6	2 750	960	1 140	2 100

Afin de valoriser les moyens dont elle dispose, la STC utilisera son encadrement, qui est particulièrement dense, pour promouvoir les cultures en rotation avec le tabac et s'orientera ainsi progressivement vers une diversification de ses activités.

Caoutchouc.

Le marché mondial du caoutchouc naturel continue à être un des plus favorables aux pays en développement. Le Cameroun a entrepris au cours du IV^e Plan un programme important de régénération des plantations et d'extension des superficies sous hévéa qui verra ses premiers effets se manifester au cours du V^e Plan.

Les cinq prochaines années seront caractérisées par les actions suivantes :

1^o réalisation par HEVECAM des 9.200 hectares de nouvelles plantations restant du programme général;

2^o poursuite par la CDC de la création des nouvelles plantations prévues dans le cadre de CAMDEV II (environ 5.000 ha de nouvelles plantations);

3^o le secteur privé, PAMOL et SAFACAM, poursuivra son programme d'extension (ou de régénération) des surfaces sous hévéa, qui devrait concerner 300 ha pour PAMOL 1.000 ha pour SAFACAM.

Le planning d'entrée en production des nouvelles plantations déjà existantes devrait permettre d'atteindre une production d'environ 20.000 à 22.000 t de latex à l'horizon 1985-1986.

Au cours de la période couverte par le V^e Plan, l'usine de transformation de latex d'HEVECAM sera installée et commencera à fonctionner dès 1983-1984.

Un effort particulier sera fait en faveur des plantations villageoises d'hévéa qui permettent d'obtenir une production brute à meilleur marché, tout en diversifiant et en accroissant les sources de revenu du paysan. Cet effort sera poursuivi par CDC et PAMOL et entrepris par HEVECAM (250 ha à créer dans le cadre du Projet HEVECAM II).

Enfin, on démarrera un programme d'expérimentation agronomique et on lancera des études d'identification et de factibilité visant à définir et tester un programme de culture d'hévéa hors de la zone côtière. En particulier HEVECAM effectuera des tests de comportement dans la province de l'Est qui était au début du siècle, une zone fortement productrice de caoutchouc naturel.

Ces divers objectifs ne pourront se réaliser effectivement que si les divers organismes qui en ont la charge, en particulier HEVECAM, résolvent leurs pro-

blèmes d'approvisionnement en produits vivriers et de stabilisation de leur main-d'œuvre, problèmes qui sont liés et qui ont été un des handicaps du secteur hévécicole au cours du IV^e Plan.

Fibres de sacherie.

Un avant-projet de développement de la culture de kénaf dans l'Adamaoua a été élaboré au cours du IV^e Plan et les résultats de la phase expérimentale ont donné des informations qui permettent de définir un projet d'exécution dont la viabilité économique devra être étudiée.

Par ailleurs, les conditions de la province de l'Est étant favorables à la culture de jute, un avant-projet sera élaboré et des essais en vraie grandeur seront réalisés dans cette province.

Anacardier.

Le programme de production de noix d'anacarde au cours du V^e Plan prévoit :

— la création d'une plantation agro-industrielle de 10.000 ha à Sangaré (Garoua). Le planning de plantation comprend cinq tranches de 2.000 ha. La production attendue en 1985-1986 est de 1.000 tonnes.

— la mise en place d'une usine de transformation.

Un dossier de factibilité a été préparé, mais le financement n'est pas encore trouvé.

Quinquina et plantes médicinales.

Le rythme de création des plantations de quinquina est fonction des disponibilités en plants. De 10 ha en première année, il passera à 20 ha en 1982-1983 et ne pourra sans doute pas dépasser 30 ha par an ensuite, d'où la nécessité de planter une surface totale de 120 ha pendant le V^e Plan sur le terrain domanial de Bansoa (département de la Menoua) à laquelle on pourra ajouter 30 ha de plantations villageoises pour la promotion desquelles une action sera engagée à partir de 1983 dans les deux provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Les premières plantations commenceront à produire à la fin du V^e Plan à raison de 300 kg d'écorces par hectare et les arbres seront abattus en fin du VI^e Plan.

Un projet « Assistance à l'exploitation des plantes médicinales » a commencé à être préparé en 1981. L'étude de factibilité déterminera la surface, la localisation, et les conditions de création des plantations industrielles et villageoises de Voacanga à réaliser.

Tableau 10.1.3.(a).

Récapitulatif des objectifs de production pour les céréales en 1985-1986.

CEREALES (taux de perte égal à 15 %)	Production enregistrée en 1979-1980	Production minimum en 1985-1986 (1)	Equivalent disponible à la consomma- tion	Demande à satisfaire en 1985-1986	Déficit ou surplus en 1985-1986 en l'absence de nouveaux projets	Objectif de production choisi pour 1985-1986	Surplus ou déficit subsistant 1985-1986	Taux de croissance annuelle nécessaire pour réaliser l'objectif %	Demande vraisem- blable en 2 000	Production brut objectif en 2 000 (auto-suffi- sance)
<i>Mil-Sorgho</i>	410 000	434 000	369 000	362 000	+ 7 000	434 000	+ 7 000	1	407 000	480 000
dont secteur paysannal encadré (SODE- COTON)		(39 %) 170 000				170 000				
dont secteur paysannal très encadré ..		(9 %) 39 000				39 000				
dont secteur paysannal peu encadré		(52 %) 225 000				225 000				
<i>Mais</i>	410 000	496 000	422 000	454 000	— 32 000	537 000	0	4,8	623 000	730 000
dont secteur paysannal		(82 %) 407 000		(inclus les		(76 %) 411 000				
dont secteur paysannal très encadré		(17 %) 84 000		besoins en		(20 %) 106 000				
Société d'Etat (Régie)		(1 %) 5 000		provende)		(4 %) 20 000				
<i>Riz (Paddy) taux transformation 45 %</i> ..	46 000	129 000	71 000	115 000	— 44 000	153 000	0	22	281 000	430 000
dont secteur paysannal		(12 %) 16 000				(12 %) 18 000				
dont secteur paysannal très encadré		(88 %) 114 000				(80 %) 125 000				
dont Société d'Etat						(8 %) 16 000				
<i>Blé : (en régie)</i>	1 600	1 600	1 400	129 000	127 600	5 000	124 000	20	261 000	310 000

(1) c'est-à-dire si aucun nouveau projet ne vient s'ajouter à ceux qui sont déjà financés et si la productivité paysanne s'accroît au même rythme qu'au cours du IV^e Plan.

Tableau 10.1.3. (b). Récapitulatif des objectifs de production pour les légumineuses et fruits en 1985-1986 (en tonnes).

LEGUMES ET FRUITS (Taux de pertes 25 %)	Production enregistrée en 1979-1980	Production minimum en 1985-1986 (1)	Equivalent disponible à la consom- mation	Demande à satisfaire en 1985-1986	Déficit ou surplus en 1985-1986 en l'absence de nouveaux projets	Objectif de production choisi pour 1985-1986 (%) et tonnes	Surplus ou déficit subsistant en 1985-1986	Taux de croissance annuelle nécessaire pour réaliser l'objectif (%)	Demande vraissem- blable en l'an 2 000	Production brute objectif (auto-suffi- sance)
<i>Haricots dolique</i>	17 000	20 000	15 000	20 000	— 5 000	30 000	0	10	35 000	55 000
— secteur paysannal		(90) 18 000				(80) 24 000				
— secteur paysannal très encadré		(8) 1 600				(15) 4 500				
— plantation de moyenne importance ..		(2) 400				(5) 1 500				
<i>Graine de courge</i>	47 000	47 000	35 000	43 000	— 8 000	57 000	0	3,25	70 000	95 000
— secteur paysannal		(100) 47 000				(83) 47 000				
— secteur paysannal très encadré						(17) 10 000				
<i>Arachide décortiquée</i>	81 000	90 000	63 000	71 000	— 3 000	100 000	0	3,6	130 000	150 000
<i>Sésame</i>	3 500	5 300	4 000	4 000	0	5 500	0	7,9	110 000	7 700
<i>Fruits et légumes</i>	71 000	71 000	53 000	79 000	— 26 000	105 000	0	6,8	5 000	175 000
— secteur paysannal		(70) 49 000				(70) 74 000				
— secteur paysannal très encadré		(10) 7 100				(10) 10 000				
— secteur privé moderne (élites et socié- tés)		(20) 14 200				(20) 21 000				

(1) C'est-à-dire si aucun nouveau projet ne vient s'ajouter à ceux qui sont déjà financés et si la productivité paysanne s'accroît au même rythme qu'au cours du IV^e Plan.

Tableau 10.1.3. (c).

Récapitulatif des objectifs de production pour les féculents en 1985-1986 (tonnes).

FECULENTS (Taux de perte à 35 %)	Production enregistrée en 1979-1980	Production minimum en 1985-1986 (1)	Equivalent disponible à la consom- mation	Demande à satisfaire en 1985-1986	Déficit ou surplus en 1985-1986 en l'absence de nouveaux projets	Objectif de production choisi pour 1985-1986 (%) et tonnes	Surplus ou déficit subsistant en 1985-1986	Taux de croissance annuelle nécessaire pour réaliser l'objectif (%)	Demande vraisem- blable en l'an 2000	Production brute objectif (auto-suffi- sance)
<i>Banane plantain</i>	2 360 000	2 400 000	1 550 000	1 500 000	- 30 000	2 430 000 (94) 2 284 000 (5) 122 000 (1) 24 000	0	0,6	1 665 000	2 560 000
— dont secteur paysannal										
— dont secteur paysannal très encadré										
— plantation de moyenne importance ..										
<i>Manioc</i>	620 000	620 000	402 000	424 000	- 22 000	657 000 (92) 600 000 (5) 33 000 (2) 13 000 (1) 7 000	0	0,9	466 000	750 000
— dont secteur paysannal										
— dont secteur paysannal très encadré ..										
— plantation de moyenne importance ..										
— régie plantations industrielles										
<i>Taro-Macabo</i> tout en secteur paysannal	810 000	227 000	538 000	550 000	- 12 000	850 000	0	0,8	628 000	965 000
<i>Igname</i>	420 000	454 000	295 000	273 000	+ 17 000	454 000 (91) 430 000 (5) 24 000	+ 17 000	1,3	281 000	430 000
— dont secteur paysannal										
— dont secteur paysannal très encadré ..										
<i>Patate douce</i>	67 000	70 000	45 000	45 000	0	70 000 (77) 55 000 (23) 15 000		0,8	48 000	74 000
— dont secteur paysannal										
— dont secteur paysannal très encadré ..										
<i>Pomme de terre</i>	25 000	33 000 (90) 29 000 (8) 3 000 (2) 1 000	21 000	19 000	+ 2 500	35 000 (51) 18 000 (20) 7 000 (29) 10 000	+ 2 500	5,6	32 000	50 000
— dont secteur paysannal										
— dont secteur paysannal très encadré ..										

(1) C'est-à-dire si aucun nouveau projet ne vient s'ajouter à ceux qui sont déjà financés et si la productivité paysanne s'accroît au même rythme qu'au cours du IV^e Plan.

Tableau 10.1.3. (d). Récapitulatif des objectifs de production pour le cacao et les cafés en 1985-1986.

SITUATION DE DEPART 1980-1981			
	PRODUCTION (en tonnes) 1980-1981	SUPERFICIE (ha) 1979-1980	RENDEMENT moyen kg/ha 1980-1981
Cacao	120 000	449 000	267
Café robusta	70 000	234 900	300
Café arabica	27 400	153 000	180

O B J E C T I F S 1 9 8 5 - 1 9 8 6								
	PRODUCTION 1985-1986 (tonnes)	SUPERFICIE en 1985-1986 (ha)	RENDEMENT moyen en 1985-1986 (kg/ha)	PROGRAMME d'accroisse- ment de super- ficie plantée sur 5 ans (ha)	TAUX de croissance annuelle de production	TAUX annuelle de renouvel- lement (%)	Perspectives de production à l'an 2000 (tonnes)	TAUX de croissance annuelle de la production sur 20 ans (%)
Café robusta	139 000	499 000	279	50 000	3	3,2	280 000	4,40
Café arabica	90 900	252 000	357	17 600	5,1	3,0	226 000	6,00
Cacao	38 300	157 000	243	4 800	6,9	4,0	120 000	7,65

Récapitulatif des objectifs de production pour les autres produits agricoles en 1985-1986 (tonnes).

Tableau 10.1.3 (e).

	Production 1979-1980	Production 1985-1986	Equivalent disponible à la consommation	Demande à satisfaire en 1985-1986	Déficit ou surplus en 1985-1986	Objectif de production en 1985-1986	Taux de croissance annuelle %	Production objectif en 2000 (auto-suffi- sance)
Huile de palme	72 520	130 000	121 000	121 000	—	130 000	10,3	200 000
— secteur moderne y compris plant. villag.	52 520	100 000	93 000	—	—	100 000	—	115 000
— secteur traditionnel	20 000	30 000	28 000	—	—	30 000	—	85 000
Palmistes	14 000	25 000	—	—	—	25 000	10,3	38 000
— secteur moderne	10 000	20 000	—	—	—	20 000	—	22 000
— secteur traditionnel	4 000	5 000	—	—	—	5 000	—	16 000
Sucre (secteur moderne)	56 000	76 000	76 000	90 000	15 000	90 000	8,3	160 000
Canne à sucre traditionnelle ..	300 000	380 000	—	non spécifiée	—	380 000	4,0	500 000
Banane douce exportée	83 000	100 000	—	export.	—	100 000	3,2	—
Thé	1 950	—	—	export.	—	2 400	3,6	4 000
Ananas d'exportation (secteur traditionnel)	9 000	—	—	export.	—	10 500	2,6	—
Coton	80 346	—	—	export.	—	128 000	8,1	200 000
Tabac de cape (1)	1 856	—	2 100	export.	—	2 750	6,8	—
Tabac de coupe	525	—	—	180 t export. + 320 t consom- mation locale	—	500	— 1	—
Caoutchouc	18 500	—	—	export.	—	—	3,6	58 000
Soja	—	—	2 500 y compris ali- ments bétail	non spécifiée	—	2 500	—	28 000 t en 1990-1991
Huiles et corps gras (global) ..	103 000	—	135 000	134 000	+ 1 000	145 000	5,20	155 000
secteur industriel	20 000	—	110 000	—	—	—	—	—
Secteur artisanal	23 000	—	25 000	—	—	—	—	—

(1) La production en 1979-1980 a été réduite par suite de la mévente observée sur le marché mondial au cours de la campagne précédente.

4. — Programmes agricoles

olitique de développement rural et la réalisation
jectifs de production agricole impliquent la mise
vre de programmes d'action cohérents dont cer-
ont prioritaires. Parmi ces derniers programmes
Plan distingue :

- es programmes de promotion de l'utilisation des
s de production;
- es programmes de structuration du milieu rural;
- es programmes de formation;
- es programmes d'accompagnement de la produc-
agricole;
- es programmes régionaux.

4.1. — Programmes de promotion de l'utilisation des facteurs de production.

Programme de production et de distribution de
el végétal.

ourniture de matériel végétal, suffisante en qua-
quantité, conditionne dans une large mesure la
ation des objectifs de production inscrits au V^e
C'est pourquoi, dès l'année 1980 un Plan semen-
ational a été élaboré pour préparer les actions
aient être inscrites au V^e Plan quinquennal. Les
s axes de ce Plan semencier sont les suivants :

ne instance supérieure (Comité national semen-
sera créée pour inventorier, décider et coordon-
ensemble des activités de la production semen-
ationale;

es relations entre la recherche, la production
cière et les utilisateurs de semences seront pré-
et ces différents partenaires recevront une assis-
leur permettant d'être plus efficaces;

es productions vivrières (maïs, riz, arachides,
ins, ignames), fruitières, cacaoyères et caféières
t les domaines prioritaires d'intervention.

n semencier.

Grands axes du programme :

structures d'intervention;
la recherche semencière sera renforcée;
toutes les structures concernées auront une poli-
commune;
les modes de diffusion seont communs à toutes
structures.

la qualité des semences diffusées sera contrôlée.

la priorité pour les investissements sera accordée
zone forestière et à la province du Nord.

la recherche s'appuiera sur un réseau de fermes
Unités de Production, d'Expérimentation et de
onstration : UPED) pour créer un maillage suffisant
ais multilocaux.

e) la multiplication sera confiée :

— d'une part à un réseau dense de structures
légères pour les productions végétales pondéreuses, ou
rendues pondéreuses par leur conditionnement;

— d'autre part à un petit nombre de grands centres
spécialisés pour la multiplication des semences
vivrières en graines.

f) la diffusion — vulgarisation sera confiée aux struc-
tures de vulgarisation existantes (Société de Dévelop-
pement, Coopératives, Postes agricoles etc...).

Objectifs :

a) Installer dès 1981-1982 le Comité national semen-
cier. Le contrôle de la qualité ne commencera qu'en
3^e année du V^e Plan, mais le suivi des différents essais
et la fourniture des semences mères démarreront dès
1981-1982.

b) Renforcer le centre de production de semences
du Nord et limiter ses fonctions à la production et au
traitement des semences.

c) Démarrer le Centre de production et d'application
semencière pour la zone forestière dès 1981.

d) Echelonner l'ouverture des UPED selon le pro-
gramme suivant :

1982 : Abong-Mbang et Batouri;

1983 : Sabalé et Tonga;

1984 : Ebolowa et Obang.

e) Démarrer en 1982-1983 le programme de renforce-
ment des postes agricoles (construction de magasins,
fourniture de moyens de déplacement).

f) L'assistance à l'IRA prendra la forme :

— d'un appui aux actions « essais multilocaux » et
« contrôle de la qualité »;

— de la création dès 1982 d'« Unités Types de Pro-
duction » (UTP) de 15 à 20 ha pour la recherche frui-
tière dont les objectifs seront définis par le plan frui-
tier.

g) Les objectifs de production de semences pour
1985-1986 sont les suivants (en tonnes) :

— maïs	550 t
— sorgho, mil (pluvial)	4,2 t
— sorgho de décrue	1,6 t
— pommes de terre	480 t
— arachides (coque)	574 t
— haricots	270 t
— riz pluvial	215 t

Plan semencier café-cacao.

Actuellement, les productions de matériel végétal
permettent la réalisation des surfaces suivantes de
plantations nouvelles :

Tableau 10.4.1.(a). Capacité de production de matériel végétal pour la caféière et la cacaoyère.

	Surface de champs semenciers ou parcs à bois	Production de matériel végétal (par an)	Potentiel théorique de plantations
Cacaoyer :			
— Nkoemvone	93 ha	théorique : 1 200 000 cabos- ses. réelle : 900 000	14 000 ha théoriques 10 600 ha réels
— Barombi Kang	20 ha		
Café robusta :			
— Nkolbisson	2 ha	théorique : 10 000 000 bou- tures réelle : 5 800 000	4 760 ha théoriques 2 000 ha réels
— Abong-Mbang	1 ha		
— Barombi Kang	7 ha	théorique : 12 tonnes réelle : 6,1 tonnes	12 000 ha théoriques
Café arabica :			
— Foubot et Santa	12 ha		6 100 réels.

Programme de production.

Cacaoyers.

Le programme de création de plantations nouvelles et de replantation est estimé à un total de 88.000 ha pour les cinq années couvertes par le V^e Plan. Le programme annuel passerait de 15.800 ha en 1981-1982 (dont 14.000 ha de replantation) à 19.000 ha en 1985-1986 (dont 16.000 ha de replantation).

Les besoins minima de cabosses à fournir par les stations productrices de matériel végétal sont donc de 1.300.000 cabosses en 1981-1982 et 1.620.000 cabosses en 1985-1986.

Les objectifs pourront être réalisés grâce au projet d'appui aux centres de production de matériel végétal qui a été élaboré en 1979-1980 et qui débutera en 1981-1982. Ce projet prévoit :

- l'amélioration du fonctionnement des deux centres de production actuels en insistant sur la production de cabosses d'hybrides sélectionnés;
- l'amélioration du système de fourniture aux planteurs du matériel végétal produit;
- l'accroissement, en fin du V^e Plan, de la superficie des champs semenciers de Nkoemvone et de Barombi Kang pour répondre aux besoins qui s'exprimeront à partir de 1986;
- un programme d'encadrement et de formation des planteurs ainsi que la formation et le recyclage du personnel d'encadrement.

caféiers Robusta.

Le programme de création de plantations nouvelles et de replantation d'ici à 1985-1986 est estimé à un total de 60.000 ha au cours des 5 années du V^e Plan. Les programmes annuels devraient passer de 9.000 ha en 1981-1982 (dont 7.000 ha de replantation) à 15.500 ha en 1985-1986 (dont 10.000 ha de replantation).

En réalité, les conditions actuelles de fourniture de matériel végétal, et surtout les taux de pertes (80 %) enregistrés entre la production de boutures et leur fourniture au planteur font qu'on ne pourra guère planter ou replanter avec du matériel sélectionné que 2.000 ha pendant les 3 premières années du V^e Plan.

Le projet d'appui aux centres de production qui démarrera en 1981-1982, permettra cependant de disposer à partir de 1984 de 1 ha nouveau de parcs à bois en production et de 72 batteries de 10 propagateurs à Abong-Mbang, ce qui permettra de disposer de 800.000 nouvelles boutures par an.

D'autre part, l'amélioration des stations actuelles de production permettra à celles-ci d'augmenter progressivement à partir de 1981 leur production jusqu'à la réalisation en 1983 de leur potentiel théorique de 10.000.000 de boutures.

Enfin, l'amélioration du système de distribution de boutures permettra de réduire le taux de perte de 80 à 25 %. En définitive, on pourra donc à partir de 1984 disposer de 11.000.000 de boutures qui, permettront de planter ou de replanter effectivement 5.200 ha par an.

En définitive le programme de plantation sera le suivant :

1 ^{re} année du V ^e Plan		2.000 ha;
2 ^e " "		2.500 ha;
3 ^e " "		3.100 ha;
4 ^e " "		5.200 ha;
5 ^e " "		5.200 ha.
		18.000 ha.

Le reste du programme devra se réaliser par prélèvement de matériel végétal dans les plantations des planteurs, en dépit de la faible productivité des plantations qui seront ainsi créées.

Le projet d'appui aux centres de production vise :

- l'amélioration du fonctionnement des actuels centres productifs;
- l'amélioration du système de fourniture aux planteurs du matériel végétal produit;
- l'accroissement de la superficie des parcs à bois;
- l'encadrement et la formation des planteurs et le recyclage des encadreurs.

Un programme spécifique de formation des planteurs au choix des boutures à réaliser à partir de leurs propres caféiers et aux techniques du recépage démarrera dès 1981-1982.

ers Arabica.

rogramme de création de plantations nouvelles
eplantation d'ici 1985-1986 prévoit :

uperficies nouvelles plantées sur 5 ans 4.000 ha;

plantations : 6.200 ha/an soit sur 5 ans 31.000 ha

Total sur 5 ans 35.000 ha

rogramme est donc d'environ 7.200 ha/an. Or,
acité théorique des deux stations de Foubot et
permettrait un disponible théorique de 12.000
de plantations. Ces deux stations sont situées
es régions Nord-Ouest (Santa) et Ouest (Foubot)
nt couvertes chacune par un projet de développe-
intégré. Elles bénéficient donc des efforts d'enca-
ent et de formation prévus dans le cadre de ces
s.

conséquence on peut estimer que le taux de perte
la production théorique (12 t de semences en
et la mise à la disposition des planteurs (6 tonnes
emences en 1980), soit 50 %, sera rapidement
t à 35 % au plus, ce qui équivaudra à un dispo-
rél à la plantation de 9.000 ha/an, soit une super-
largement supérieure aux besoins du programme.
ogramme Arabica pourra donc se réaliser, dans la
re où les deux projets intégrés prendront effecti-
ent les mesures propres à améliorer le fonctionne-
des stations de Santa et Foubot.

ogramme engrais.

utilisation des engrais au Cameroun est ancienne
qu'elle a commencé avant l'indépendance. Actuel-
ent, quoi qu'appreciable, elle n'atteint pas encore
besoins exprimés par le secteur agricole faute d'un
ème efficace à la fois au niveau des importations
le la distribution. Pour ce qui concerne les seules
ons menées par la Direction de l'agriculture, la
sommation d'engrais est passée de 17.000 t en 1968-
à 36.000 t en 1979-1980 soit une augmentation
uelle d'environ 7,8 %. La consommation totale
engrais peut être évaluée à près de 95.000 t en 1979-
0 et 105.000 t en 1980-1981 (total des commandes
isemblables y compris le complément pour l'OCB
e secteur bananier).

a consommation actuelle d'engrais se répartit com-
suit :

Répartition de la consommation d'engrais en 1980-1981.

Tableau 10.1.4.1.(b).

SELON LE SECTEUR consommateur	SELON LA NATURE d'engrais
Programme MINAGRI, UCCAO 49 000 t	Sulfate ammoniac .. 39 000
OCB & secteur bananier 11 000 t	Potasse 14 745
Consortium des planta- tions CDC, SOCAPALM HEVECAM, SAFACAM + PAMOL 13 265 t	Urée 6 760
SOSUCAM et CAMSUCO 9 000 t	Magnésium 2 325
SODECOTON 14 000 t	Divers simples 2 515
SODEBLE 2 200 t	Total engrais simples 65 345
SEMRY 3 000 t	20.10.10. et 18.9.9. .. 17 880
Divers 3 000 t	Engrais « coton » .. 14 000
T O T A L 104 565 t	Autres complexes .. 7 340
= 105 000 t	Total engrais comple- xes 33 220
	T O T A L 104 565
	= 105 000

Cette consommation aurait certainement été plus
élevée si l'inflation et la crise de l'énergie n'avaient
pas entraîné un accroissement très important du prix
des engrais et si les systèmes d'approvisionnement et
de crédit étaient mieux adaptés. A l'heure actuelle,
grâce aux actions menées par le Gouvernement pour
promouvoir l'utilisation des engrais et principalement
les subventions aux engrais pour la caféiculture et les
aides pour l'installation des jeunes agriculteurs, les
superficies fumées se sont accrues, aussi bien dans le
domaine des cultures pérennes que dans celui des
cultures vivrières. La création des grandes exploitations
agro-industrielles (SEMRY, CDC, HEVECAM, OCB,
SOCAPALM, CAMSUCO...) a contribué largement à
cette augmentation des besoins en engrais (près de
50 %). Compte tenu de cette situation de départ et des
perspectives d'évolution des surfaces cultivées inscrites
au V° Plan, les perspectives de consommation d'engrais
à l'horizon 1985-1986 sont de 180.000 tonnes dont 75.000
t d'engrais complexes divers, 30.000 t d'engrais divers
(urée, potasse, phosphates) et 75.000 t de sulfate d'amo-
nium. D'une manière générale, la répartition par cul-
ture de ces engrais sera la suivante :

Tableau 10.1.4.(c).

Objectifs de consommation d'engrais en 1985-1986.

- 6.000 t pour le secteur rizicole;
- 53.000 t pour le café robusta;
- 50.000 t pour le café arabica;
- 12.000 t pour le secteur bananier;
- 18.000 t pour le coton;
- 13.000 t pour le secteur sucrier;
- 18.000 t pour le secteur des plantations;
- 10.000 t pour les cultures vivrières.

Cet objectif de consommation correspond à une croissance annuelle de 11,40 %.

**** Consommation d'engrais du secteur paysannal.**

Café Robusta.

Cette culture à l'horizon 1985-1986 couvrira une superficie de 252.500 ha en caféières traditionnelles et en plantations de moyenne importance qui nécessiteront 53.000 t d'engrais, soit 29 % de la totalité des engrais consommés.

Evolution de la consommation d'engrais pour la robustaculture.

Tableau 10.1.4.1.(d).

ANNEE	SUPERFICIE (ha)	ENGRAIS consommés (t)
1981-1982	239 000	20 000
1982-1983	241 000	23 000
1983-1984	247 000	34 600
1984-1985	247 100	43 200
1985-1986	252 500	53 000

Café Arabica.

Cette culture s'étendra sur une superficie d'environ 107.800 ha à l'année terminale du plan. Les besoins en engrais à cette période peuvent être estimés à 50.000 t, soit 28 % de la totalité des engrais consommés. L'évolution de cette consommation au cours du plan sera la suivante :

Tableau 10.1.4.1.(f). Evolution de la consommation d'engrais sur cultures vivrières.

A N N E E	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Quantité totale d'engrais consommé (t)	5 000	5 400	5 900	8 300	10 000

Autres cultures.

Les quantités d'engrais pour les autres cultures peuvent être estimées à 49.000 t à l'horizon 1985-1986 soit 27 % de la totalité des engrais consommés.

Grands axes du programme engrais du secteur paysannal.

Pour que les objectifs de consommation ci-dessus se réalisent et procurent les résultats escomptés, certaines mesures seront prises :

— mise au point d'une nouvelle politique de subvention des engrais qui prévoit notamment sa généralisation à toutes les cultures;

Tableau 10.1.4.1.(e).

ANNEE	SUPERFICIE (ha)	QUANTITES d'engrais consommés (en tonnes)
1981-1982	154 000	23 200
1982-1983	156 000	31 250
1983-1984	157 000	39 250
1984-1985	157 400	47 000
1985-1986	157 000	50 000

Sur Coton.

En 1985-1986, les besoins de consommation en engrais pour le coton seront de 18.000 t, soit 10 % de la totalité des engrais consommés. Les engrais seront distribués aux paysans soit à crédit, soit au comptant, par l'intermédiaire de la SODECOTON.

Cultures vivrières.

Il n'y a pas longtemps les cultures vivrières n'étaient pratiquées par les femmes que pour la subsistance de la famille et seuls les surplus étaient commercialisés. Depuis quelques années, le système des cultures vivrières a évolué pour les raisons suivantes :

— les prix des vivriers deviennent concurrentiels avec ceux des produits traditionnellement de rente;

— la disponibilité des terres diminue dans les zones à forte densité de population, d'où la nécessité d'intensifier les systèmes de production .

Pour toutes ces raisons, les paysans sont amenés à utiliser plus fréquemment des engrais sur leurs parcelles vivrières et de plus en plus les élites mettent en place des exploitations vivrières intensives.

A l'horizon 1985-1986, la consommation d'engrais pour ces cultures sera de 10.000 t environ, ce qui ne représentera que 6,0 % de la consommation totale d'engrais.

— organisation d'une campagne de vulgarisation pour l'utilisation des doses optimales d'engrais;

— implantation d'unités de démonstration en milieu paysan pour convaincre les producteurs des effets positifs de l'utilisation des engrais;

— réorganisation du système d'approvisionnement et distribution des engrais pour les rendre disponibles aux périodes optimales d'épandage;

— création d'un comité technique au sein du ministère de l'agriculture pour définir et proposer au cours de l'exercice 1981-1982 les modalités pratiques de réalisation des politiques et programmes ci-dessus.

programme des lutttes phytosanitaires.

programmes nationaux des lutttes phytosanitaires
riment :

la cacaoculture pour les lutttes anticapsides et
e la pourriture brune;

l'arabica culture pour les lutttes contre l'anthe^{stia}
ntracnose;

la robusta culture pour les lutttes contre les scolytes
ntracnose;

— la culture du coton;

— les céréales du Nord-Cameroun pour les lutttes
antiacridiennes et antiaviaires.

Toutes les autres lutttes phytosanitaires sont conduites
dans le cadre de projets particuliers.

Les objectifs des lutttes phytosanitaires sur la caféière
et la cacaoyère pour la période du V^e Plan sont les
suivants :

Objectifs des programmes nationaux des lutttes phytosanitaires sur la caféière et la cacaoyère
bleau 10.1.4.1.(g). (1985-1986) (hectares à traiter).

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
.....	460 000	468 000	475 000	483 000	499 000
.....	460 000	468 000	475 000	483 000	499 000
.....	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
IR	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
YTE : T.T.	70 000	70 000	80 000	85 000	85 000
T.A.	7 700	7 700	8 900	9 300	9 300

LPAC = Lutte phytosanitaire anticapside;
LPB = Lutte contre la pourriture brune;
ANTE = Lutte contre l'anthe^{stia};
ANTHR = Lutte contre l'antracnose;;
Scolyte : TT = Traitements terrestres;
T.A. = Traitements aériens.

Programme de stockage et de réduction des pertes après récolte.

Un projet expérimental visant à la réduction des
pertes après récolte sur les céréales et les tubercules
par l'amélioration des conditions de séchage, de stoc-
kage et de conservation a été lancé dans la province
du Nord-Ouest en fin 1979. Des résultats très significatifs
ont été obtenus dans le domaine de la conservation
du maïs avec la construction de cribles en bois et en
bambou avec couverture en tôle qui permettent de
réduire le taux de perte après 9 mois de stockage de
25-30 % à environ 5 %. Ces résultats permettent de
lancer dès le début du V^e Plan un programme de cons-
truction de cribles dont la capacité totale de stockage
en 1985-1986 devrait atteindre 30.000 tonnes. Les rédu-
ctions des pertes seraient d'environ 6.000 t par an en fin
de période quinquennale.

Afin d'obtenir une réduction des coûts, les cribles
doivent être réalisés au niveau des groupes de pay-
sans. Le coût d'un crible d'une capacité de 25 t étant
d'environ 150.000 FCFA, il sera nécessaire de faire
appel au crédit. Le programme sera développé en prio-
rité dans les zones fortement productrices et bénéfi-
ciant d'un encadrement dense, ce qui est le cas des
provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest où s'exécutent
des projets de développement intégré.

Le projet expérimental sera poursuivi pour la mise
au point de méthodes de séchage du maïs récolté

Le programme de lutttes phytosanitaires ne pourra
réalisé qu'à certaines conditions. Dès la première
ée du Plan, il faudra :

- réunir une commission chargée de proposer une
velle politique de subvention visant à améliorer le
s des responsabilités des paysans à l'égard des
s grâce à une augmentation de leur contribution
tamment en nature);

- améliorer l'approvisionnement des paysans en
areils de pulvérisation;

- sensibiliser les paysans à l'importance de la pré-
ation du terrain avant l'intervention des brigades
tosanitaires et à la nécessité d'assister au maximum
dernières lors des traitements;

- mettre en place un système de suivi et de contrôle
manent des lutttes ainsi qu'un système d'évaluation
leur impact.

es lutttes antiacridienne et antiaviaire sont conduites
des organismes internationaux auxquels le Came-
n apporte une contribution. Il est prévu cependant
créer un comité national de lutte antiacridienne et
iaviaire.

pendant la saison des pluies et de méthodes de conservation des tubercules (pommes de terre, taro, et macabo). Enfin, le projet sera étendu à la province du Nord pour la conservation du mil et du sorgho. En fonction des résultats obtenus, d'autres programmes visant à améliorer les conditions de stockage et de conservation de ces produits au niveau paysan seront mis en œuvre avant la fin du V^e Plan.

Un programme de stockage des céréales en grandes unités dans les grands centres sera également élaboré et exécuté afin d'une part, de constituer des stocks de sécurité et d'autre part de constituer des stocks régulateurs pouvant contribuer à la stabilisation des prix. Les mesures nécessaires seront évidemment prises pour assurer la bonne conservation de ces stocks.

Programme crédit.

Le crédit agricole est une des sources les plus importantes de financement du secteur rural. Il prend actuellement deux formes principales :

— le crédit direct au monde rural (crédit à la production ou crédit de caractère social);

— le crédit pour la commercialisation des produits de base (café, cacao et coton) qui est, pour l'essentiel, du ressort du secteur bancaire commercial (crédits de commercialisation accordés par un consortium de banques commerciales sous l'égide de la BCD et rées-comptables à la BCEAC). On estime que ce type de crédit atteint près de 40 milliards de FCFA en moyenne par an.

En ce qui concerne les crédits à la commercialisation, l'évolution au cours du V^e Plan sera la suivante :

— leurs montants évolueront en fonction de la progression des productions commerciales;

— le FONADER, transformé en banque, pourra mieux intervenir dans ce domaine et s'efforcera de promouvoir la commercialisation des produits par les coopératives de paysans qui prendront en charge une part de plus en plus importante de la commercialisation des productions de leurs adhérents. On estime qu'à l'horizon 1985, les crédits à la commercialisation octroyés par le FONADER aux coopératives représenteront environ 20 % du total des crédits de ce type.

En ce qui concerne le crédit accordé directement au monde rural, la situation de départ et les perspectives sont les suivantes :

Situation de départ.

Le FONADER (Fonds National de Développement Rural) dispose de fonds de plusieurs origines :

a) Des « fonds spécifiques » mis à sa disposition par l'Etat ou des organismes de financement internationaux pour lui permettre d'attribuer des crédits à des paysans ou des éleveurs dans le cadre des projets de développement particuliers. Ainsi en est-il des crédits attribués pour les projets tels que SOCAPALM, Hauts Plateaux de l'Ouest, Nord-Est Benoué, SEMRY, FSAR, Plan Viande .

b) Des financements lui sont apportés par l'Etat pour lui permettre :

— d'assurer la gestion financière des grandes opérations de développement rural à vocation nationale : lutte phytosanitaire, régénération des caféières et cacaoyères, fourniture de semences et de boutures, subventions-engrais, programmes d'hydraulique villageoise, installation de jeunes agriculteurs;

— d'assurer la mise en œuvre de quelques projets supervisés et financés par les seuls fonds du Gouvernement ou par des cofinancements (FSAR) ;

— d'accorder aux divers agents économiques du secteur rural une masse de crédits à la production ou de caractère social (habitat, écolage). Ces crédits intéressent à la fois les secteurs agriculture et élevage, et sont attribués soit à des exploitants individuels, soit à des groupements d'exploitants (Groupement d'Agrisoit enfin à des structures de développement (ZAPI EST, culteurs Modernes) soit à des coopératives agricoles, SOCAPALM' etc...).

— Enfin, le FONADER dispose de ressources propres, provenant de ses excédents d'exploitation ou de fonds non remboursables

Le montant total des crédits accordés par le FONADER a atteint en 1979-1980 le chiffre de 2 milliards de FCFA. Les crédits accordés se répartissent comme suit :

Selon la catégorie de client

— crédits individuels	799 millions FCFA	
— groupements d'agriculteurs modernes	147	—"
— coopératives	507	—"
— structures de développement	551	—"
	2.004	—"

Selon la nature de crédit :

— crédit écolage	48 millions FCFA	
— crédit habitat rural	117	—"
— crédit moyen transport	9	—"
— crédit à la production agricole	1.308	—"
— crédit pour l'aviculture	116	—"
— crédit à l'élevage	241	—"
— crédit à l'équipement	165	—"
	2.004	—"

A ces montants qui représentent les crédits accordés par le FONADER sur ses fonds généraux, doivent s'ajouter les crédits accordés sur des fonds mis à sa disposition dans le cadre de projets spécifiques :

FSAR :

— crédit à l'agriculture	18 millions FCFA	
— crédit à l'élevage	23	—"
— crédit aux plantations villageoises de palmiers	50	—"

SEMRY :

— crédit aux planteurs	134	—"
------------------------------	-----	----

NORD-EST BENOUE :

crédit pour la culture attelée 85 —"—

SODECAO et SOCOODER :

crédit aux planteurs de cacao 139 —"—

UCCAO :

crédit aux planteurs 400 —"—

Plan Viande BIRD :

crédit aux éleveurs 33 —"—

Plan Viande du Gouvernement :

crédit aux éleveurs 20 —"—

Crédits et primes pour l'installation de jeunes agriculteurs 459 —"—

Crédit d'approvisionnement aux coopératives 90 —"—

Equipement des paysans du Nord 30 —"—

Soit pour la totalité de ces crédits spécifiques 1.481 millions FCFA

total des crédits accordés au monde rural est très faible, puisqu'il représente moins de 1 % du produit intérieur brut du secteur rural (élevage + agriculture).

Les raisons principales de cette situation sont les suivantes :

- difficultés habituelles rencontrées en matière de crédit aux paysans dont la capacité de remboursement est très faible;
- complexité des dossiers préalables à l'attribution de crédit dans le souci de limiter les risques d'impayés;
- tendance des paysans à privilégier les demandes de crédit social plutôt que de crédit à la production;
- structuration insuffisante du monde rural, structure qui permet en principe de corriger les inconvénients précédents;
- situation statutaire du FONADER mal adaptée : exigences financières de sa mission — ses ressources générales restent très faibles par rapport aux besoins et, n'ayant pas le statut de banque, il ne peut avoir accès, ni au réescompte de la Banque centrale, ni à l'épargne publique, ni aux emprunts sur le marché financier national et international.

C'est pour toutes ces raisons que, d'une part, le FONADER n'a pu développer suffisamment ses activités de crédit et que, d'autre part, les crédits accordés aux individus dans le secteur rural représentent un faible pourcentage du total des crédits, ceux-ci étant d'ailleurs surtout accordés à des fonctionnaires ou salariés surs de se lancer dans des opérations agricoles plutôt qu'aux paysans, réputés moins solvables.

C'est ce qui a conduit le Gouvernement à décider la transformation du FONADER en une véritable banque de crédit agricole.

Programme d'action du crédit agricole au cours du V^e Plan.

La Banque de crédit agricole aura un statut juridique de Banque. En conséquence, elle aura la possibilité :

- de faire appel au réescompte;
- de mobiliser l'épargne publique et privée;
- de souscrire des emprunts pouvant d'ailleurs être garantis par l'Etat.

Disposant de ressources supplémentaires et soumise aux règles bancaires, elle pourra mieux maîtriser ses ressources accrues et augmenter ses octrois de crédits.

La Banque de crédit agricole diffusera le crédit agricole selon les grands axes suivants :

a) Son intervention visera essentiellement l'accroissement de la production agricole et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

b) Elle s'efforcera de favoriser la participation des élites nationales aux activités agricoles par le financement de plantations de moyenne importance.

c) Elle favorisera le regroupement des paysans, notamment dans le cadre de coopératives.

e) Elle tiendra compte des conditions particulières du crédit en milieu rural par l'application de taux bonifiés pour le crédit accordé aux paysans et par l'adaptation de la durée des crédits accordés à la nature de la spéculation envisagée.

f) Elle modulera les bonifications d'intérêts en fonction :

- de la nature des productions concernées : les critères d'attribution des bonifications d'intérêts seront fonction du caractère prioritaire des productions tel qu'il apparaît dans les objectifs du Plan de développement;
- de la nature du bénéficiaire : les demandes formulées par les structures paysannes (coopératives et structures d'encadrement) seront plus encouragées que celles formulées par les individus ou par les Groupements d'Agriculteurs Modernes, qui posent des problèmes de remboursement au FONADER; et enfin,
- de la durée des crédits accordés : les crédits à court terme (intrants essentiellement) bénéficieront d'une moindre bonification que les crédits à moyen terme dont on estime que la part parmi le total des crédits accordés s'accroîtra considérablement.

Les ressources nécessaires au financement de ces bonifications seront évaluées chaque année et dégagées par le Gouvernement.

g) L'extension des activités de la Banque de crédit agricole et l'amélioration de son financement (en particulier l'abaissement du taux d'impayés) impliquent trois séries de mesures :

— La banque de crédit agricole continuera d'ouvrir de nouvelles agences et bureaux de façon qu'à l'année finale du V^e Plan, il y ait au moins une agence par province et des bureaux en nombre suffisant pour répondre aux besoins sous-régionaux, bureaux qui

seront ouverts en fonction des potentialités économiques des zones concernées, et des demandes de crédit provenant des habitants ruraux y exerçant leurs activités.

— La Banque de crédit agricole travaillera en liaison très étroite avec les services techniques des sociétés de développement et des départements ministériels concernés par les actions de développement rural (essentiellement agriculture et élevage) ainsi qu'avec les coopératives dès lors qu'elles seront suffisamment structurées. En principe, ce sont les coopératives qui devront regrouper et présenter les demandes de crédit formulées par leurs membres, ou par les coopératives elles-mêmes. Elles seront chargées de la récupération des intérêts et des remboursements. Les services techniques devront continuer à avaliser les demandes de crédit en provenance du milieu rural, et le faire en toute connaissance de cause. Cela implique un effort de formation en leur faveur dans les domaines économiques et bancaires. Le service de formation de la Banque de crédit agricole sera chargé d'organiser la formation des agents des services techniques pour qu'ils assurent un bon suivi technique et économique des actions menées au moyen des prêts octroyés. Un programme de formation devra aussi être organisé au bénéfice des responsables des coopératives.

— La Banque de crédit agricole créera un fonds de garantie alimenté au départ par une dotation de l'Etat et par la suite par des cotisations des emprunteurs. Ce fonds sera destiné à couvrir les risques exceptionnels liés au financement de la production agricole.

h) Les encours annuels des crédits directs octroyés par la Banque de crédit agricole évolueront assez rapidement à partir du moment où elle disposera des nouvelles ressources financières que son nouveau statut lui permettra d'obtenir et parce que les besoins s'accroîtront par suite du démarrage de projets nouveaux.

Ainsi, les encours de crédit, qui sont estimés en 1979-1980 à 3,5 milliards de FCFA, passeraient dès 1981-1982 à 7 milliards de FCFA et pourraient atteindre 20 milliards en 1985-1986. Cela correspond à un taux de croissance annuelle des crédits accordés d'environ 30 %, qui est indispensable pour accompagner les divers programmes de développement rural inscrits au V^e Plan.

i) La Banque de crédit agricole continuera à gérer les fonds spécifiques affectés aux opérations de crédit aux paysans inscrites dans le cadre des divers projets de développement en cours ou nouveaux. Par ailleurs, la Banque pourra éventuellement recevoir en dépôt d'autres fonds spécifiques destinés à permettre la réalisation de divers projets ou opérations de développement rural, dans les conditions arrêtées par le Gouvernement.

Programme de mécanisation.

L'impact de l'exode rural sur la production vivrière est considérable puisque chaque actif qui quitte l'agriculture non seulement ne contribue plus à alimenter la population rurale inactive et la population urbaine mais constitue, lui et sa famille, de nouvelles bouches à nourrir pour les agriculteurs restants. Au cours des années 80, ce phénomène va complètement bouleverser

la situation alimentaire du pays et réduire fortement la contribution du secteur agricole au développement national, à moins que la mutation d'une agriculture extensive en une agriculture intensive à forte productivité s'effectue dans l'intervalle. Après l'amélioration de l'utilisation des inputs, l'introduction de la mécanisation sera le facteur-clé de la réussite de cette mutation. L'introduction de la mécanisation, et surtout de la motorisation, a en outre d'autres avantages pour l'exploitant agricole dans la mesure où elle réduit considérablement la pénibilité de son travail et contribue à valoriser le métier d'agriculteur par l'élément de modernité qu'elle introduit.

Mais pour que les agriculteurs ne fassent pas les frais d'une mécanisation irréfléchie, cette mutation doit être soigneusement préparée et la mécanisation doit rester légère, souple et adaptée.

Dans cette perspective :

— le CENEEMA poursuivra ses recherches sur l'adaptation du matériel agricole, l'amélioration des techniques culturales et les énergies non conventionnelles (BIOGAZ...);

— par ailleurs, à l'image de ce qui a déjà été entrepris avec succès dans le cadre du projet Sud-Est Benoué, le CENEEMA entreprendra un programme d'essai en vraie grandeur avec des groupements de paysans, sur des blocs mécanisés d'une surface correspondant au plein emploi d'une chaîne de culture mécanisée. Il est prévu de créer deux unités par département. Ces opérations seraient conduites conjointement avec les sociétés de développement qui seraient par la du CENEEMA;

— dans la mesure où il existe déjà une demande pour la location du matériel agricole (surtout pour les exploitations agricoles de moyenne dimension) chaque zone écologique sera dotée d'unités mobiles de mécanisation agricole ayant pour fonctions de louer du matériel agricole et de former les exploitants à la mécanisation. En outre, le travail de ces unités sera en permanence suivi et évalué afin d'une part, d'améliorer le matériel en l'adaptant toujours davantage aux conditions locales et, d'autre part, d'aider les utilisateurs à s'équiper eux-mêmes. Il est prévu de créer 4 unités de défrichement à Yaoundé, Bafoussam, Bamenda et Garoua et 9 unités de mécanisation des travaux agricoles dont 2 unités dans le Centre-Sud (Yaoundé et Ebolowa), 2 unités dans le Nord (Garoua et Maroua) et 1 unité au chef-lieu de chacune des autres provinces;

— un programme de promotion d'ateliers artisanaux de mécanisation agricole sera également réalisé au cours du V^e Plan par la formation (en 6 mois) et l'installation d'artisans chargés de fabriquer les matériels conçus et mis au point par le CENEEMA. Il est prévu de créer, avec la participation financière du FONADER, 10 ateliers dont 2 dans le Centre-Sud, le Nord et le Nord Ouest et 1 dans chacune des autres provinces;

— enfin, un centre de formation au machinisme agricole sera créé à Nkolbisson pour assurer la formation des conducteurs, des mécaniciens et des réparateurs de matériel agricole et le recyclage et la spécialisation des cadres spécialisés en machinisme agricole.

2. — Programmes de structuration du milieu rural.

que institutionnelle du V^e Plan quinquennal.

Plan quinquennal (1966-1970) a introduit l'idée d'implémenter différentes formes institutionnelles pour servir le monde rural et à cet effet, l'Etat s'est doté en 1968 d'un outil législatif nouveau : la loi sur les sociétés de développement.

Le Plan quinquennal a poursuivi cette expérimentation, entre 1971 et 1975, on a enregistré la naissance de sociétés de développement dans le secteur agricole avec des objectifs très variés. Dans l'intervalle les coopératives jugées beaucoup trop administratives ont été transformées dans le sens d'une participation et d'une responsabilité accrues des paysans, le but de les orienter vers des activités productives.

Le Plan quinquennal a été l'occasion de mettre en évidence le danger de multiplication des sociétés et de nombreux problèmes de coordination et de gestion. De ce fait, peu de sociétés de développement ont été créées au cours du IV^e Plan. Par ailleurs, le Gouvernement a accéléré la mutation des coopératives en modifiant leurs statuts pour qu'elles deviennent multifonctionnelles et puissent servir en unions ayant une dimension économique viable.

Pendant, les sociétés créées au cours du IV^e Plan ont continué à croître et les problèmes constatés à l'origine du Plan se sont aggravés au cours de la période quinquennale passée.

Comme l'a indiqué le « bilan-diagnostic » du secteur rural de 1960 à 1980, le paysan peut se trouver confronté dans trois situations très différentes suivant les zones où il habite :

soit qu'il se trouve dans une zone couverte par un type de développement intégré » (type ZAPI de Hauts Plateaux de l'Ouest...), auquel cas il a en face de lui deux interlocuteurs : les autorités du projet disposent de l'ensemble des moyens nécessaires pour répondre à ses besoins (information technique, intrants, commercialisation) et les services du ministère de l'agriculture qui, dépourvus de moyens propres, ne peuvent guère apporter de contribution autre que de nature strictement administrative. C'est le cas de 3 % des paysans;

soit qu'il se trouve dans une zone couverte par un type spécifique type SODERIM, SEMRY...) ou par une forme de développement sectorielle (SODECAO) auquel cas il a en face de lui les interlocuteurs suivants : les autorités de la société de développement qui répondent à ses besoins quand ils sont directement liés à la culture considérée;

les services du ministère de l'agriculture qui n'ont pas les moyens alors qu'ils devraient être en mesure de satisfaire des besoins analogues pour les autres zones;

les responsables des coopératives qui, suivant les zones, assument des fonctions diverses, en général commerciales;

— les responsables locaux d'un certain nombre d'organismes spécialisés ayant une vocation nationale (MIDEVIV, FONADER, ONPD...) c'est le cas de 7 % des paysans;

— soit, enfin, qu'il ne se trouve pas dans une zone couverte par un projet — c'est le cas de 90 % des paysans et alors, il a en face de lui les services de l'agriculture toujours aussi démunis et des responsables de coopératives ou d'organismes à vocation nationale comme dans le cas précédent.

C'est dire qu'à l'heure actuelle, la très grande majorité des paysans ne peuvent résoudre leurs problèmes qu'en faisant appel à des interlocuteurs très divers, plus ou moins dotés des moyens nécessaires. Ces barrières entre l'agriculteur et ceux qui peuvent l'aider sont encore renforcées par le fait que le plus souvent les groupements paysans (coopératives, SOCOODER, GAM...) sont très pauvres faute de ressources stables et suffisantes et de formation en matière de gestion et d'encadrement du « management ».

Généraliser l'effort d'encadrement et le regroupement des producteurs, et limiter le nombre d'interlocuteurs du paysan en concentrant les forces et les moyens, si possible au sein d'un même organisme, apparaît donc comme une nécessité.

Cette nécessité s'impose d'autant plus qu'il faut désormais harmoniser les structures et les méthodes d'intervention en milieu rural sur la base des leçons des deux décennies passées, et mettre un terme au chevauchement des compétences, voire des zones d'action des différents organismes existants.

A cet égard l'expérience accumulée permet de faire trois observations fondamentales

1^o Le choix entre les sociétés de développement de « type sectoriel » ou de type « intégré » qui a longtemps été inspiré par des hypothèses d'école, tend dans la pratique à s'estomper. En effet d'une part, les sociétés de type « sectoriel » sont obligées de se préoccuper de plus en plus d'autres aspects de l'exploitation paysanne et de la vie rurale pour atteindre leurs objectifs et, d'autre part, les sociétés de type « intégré » sont obligées quant à elles de concentrer plus particulièrement leurs efforts sur des « cultures locomotives » pour équilibrer leurs actions sociales et sur les infrastructures avec leurs activités productives; faute de quoi elles apparaissent ou deviennent réellement des « gouffres à subventions » sans pour autant développer le secteur.

2^o Malgré la nécessité de généraliser et d'intensifier l'encadrement de l'agriculture, le nombre des sociétés de développement et des missions n'a guère besoin de s'accroître; peut-être même devrait-il diminuer si l'on veut généraliser les structures d'intervention, supprimer ou absorber celles qui ne se justifient plus et accélérer la convergence entre les approches sectorielle et intégrée pour créer des structures responsables du développement rural dans chaque région. L'examen de la carte localisant les Sociétés de développement et les projets agricoles existants ou à venir illustre à l'évidence cette nécessité. Elle s'impose d'ailleurs d'autant plus que certaines sociétés éprouvent d'importantes difficultés de gestion.

3° Le caractère multifonctionnel de plus en plus marqué que prennent les coopératives, le succès de certaines d'entre elles, la mise en place des SOCOODER et la généralisation des unions de coopératives, ainsi qu'une prise de conscience par les paysans du rôle essentiel qu'ils jouent dans la nation, laisse augurer un développement important dans les prochaines années des organisations professionnelles de type coopératif. Ces organisations constitueront de plus en plus le relais privilégié entre l'Etat et les paysans et ces derniers se verront donc confier de plus en plus de responsabilités. Il est vraisemblable que, comme c'est déjà le cas dans certaines régions, les unions de coopératives finiront même par se substituer purement et simplement aux sociétés de développement chargées d'encadrer les paysans après avoir progressivement absorbé leurs différentes fonctions. Dans ce cas, il faut éviter que les unions de coopératives ne se développent comme des super-structures coiffant des coopératives d'un certain nombre de fonctions ou de services en vue de réaliser des économies d'échelle. Dans le cas contraire, les coopératives finiraient par être complètement étouffées par une structure progressivement bureaucratisée et irresponsable.

Les leçons du passé qui peuvent être tirées en 1980 ne permettent pas encore de fixer de façon précise et définitive le ou les types d'institutions qui seront développés au cours du V^e Plan car, d'une part, le bilan détaillé et sans concession des performances et de l'impact de toutes les institutions existantes n'est pas encore achevé et, d'autre part, chaque institution doit être adaptée au milieu socio-économique spécifique sur lequel elle doit intervenir et ces milieux sont très variés au Cameroun; c'est-à-dire qu'il n'y a pas de solution unique.

Une commission spéciale sera créée par le « Conseil Supérieur du Développement Rural » dès sa création, pour faire le bilan de la politique institutionnelle dans le secteur rural et pour proposer au Gouvernement les décisions à prendre au cours du V^e Plan.

D'ores et déjà, les grandes orientations suivantes peuvent être avancées :

1° Rôle des différentes institutions.

Au terme du Plan quinquennal, dans chaque région, le rôle des différentes catégories d'institutions serait le suivant :

— L'administration locale : le Comité de développement, qui doit être renforcé, est responsable de la coordination des programmes régionaux et de la planification régionale. Les services provinciaux de l'agriculture assumeraient les fonctions qui ne sont pas assurées par les autres institutions du secteur rural, notamment les tâches administratives et la statistique agricole, et se verraient confier en outre le rôle fondamental de l'évaluation permanente de l'impact des divers projets et sociétés de développement de la province. Lorsque dans une province il n'existe pas de structures responsables du développement des différentes régions agricoles, les services de l'agriculture seraient renforcés et

dotés de moyens adéquats pour prendre en charge les fonctions qui devraient à terme être confiées à de telles structures.

Structures chargées du développement rural : pour des raisons d'efficacité ces structures doivent être dotées de l'autonomie administrative et financière tout en restant étroitement supervisées et contrôlées par l'administration centrale. La forme juridique de ces structures pourrait s'appuyer sur la loi sur les sociétés de développement de 1968 ou sur tout autre texte existant ou à élaborer selon les décisions qui seront prises par le Conseil Supérieur du Développement Rural.

Ces structures doivent être réparties en trois catégories suivant les fonctions qui leur sont assignées :

a) les structures dont la fonction est de développer l'agriculture d'une région déterminée (voire d'une province) grâce à la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets. Le nombre de ces structures dans une province dépendrait de la taille et de la complexité de l'agriculture de cette province. Mais, en tous cas, chaque structure serait responsable du développement de toutes les principales cultures dans sa zone d'activité. Ces structures seraient en contact direct avec les paysans et assumeraient toutes les fonctions techniques qui ne sont pas prises en charge par les coopératives (au moins provisoirement) comme par exemple la formation et l'encadrement des paysans, les investissements productifs etc... En outre, elles auraient la responsabilité de négocier avec l'administration centrale les programmes d'investissement économiques et sociaux non directement productifs, programme qu'elles auraient élaborés avec les villages selon des procédures à fixer. Mais ces structures n'auraient pas la responsabilité de l'exécution de ces programmes qui seraient confiée à d'autres structures opérationnelles adéquates.

b) les structures dont la fonction est d'exécuter pour le compte des structures de développement précédentes des tâches sectorielles spécifiques comme la production de semence, la construction d'équipements collectifs pour les villages, le stockage de produits agricoles dans le cadre des politiques de stabilisation des prix, etc...

c) les sociétés agro-industrielles dont les fonctions seraient centrées sur la production et la transformation industrielle et qui seraient en liaison étroite avec les structures de développement régional pour les programmes villageois fondés sur les mêmes cultures industrielles (programme villageois palmier à huile par exemple).

— Unions de Coopératives : Les coopératives qui ont atteint un degré de maturité suffisant seraient dans chaque province regroupées en une union dont les fonctions et le degré d'autonomie par rapport aux structures de développement varieraient suivant le niveau de maturation. Par exemple, dans les provinces où les coopératives sont les moins développées, les unions seraient fortement appuyées par les structures de développement qui prendraient la responsabilité d'un certain nombre de services qui doivent être rendus aux paysans (crédit, approvisionnement notamment). Dans d'autres provinces au contraire, les unions pourraient

en charge la plupart des services au point de constituer complètement la structure de développement, ce qui à long terme reste l'objectif visé. Dans les zones en fin de cycle — et ce sera le cas le plus fréquent — les structures assumeront toutes les fonctions productives (production, commercialisation, transformation, approvisionnement, crédit) tandis que les structures de développement canaliseront les aides de l'Etat en faveur de la mise en œuvre des activités agricoles (formation, vulgarisation et les investissements non directement productifs : infrastructure économique et sociale).

Allocation de moyens humains et financiers adéquats aux structures chargées du développement rural.

Il ne faut pas disposer des moyens humains et/ou financiers suffisants, beaucoup de structures intervenant en milieu rural éprouvent actuellement des difficultés et ne jouent pas complètement le rôle qui leur est dévolu. Il faut reconnaître l'importance que le V^e Plan accorde au développement du secteur rural, un effort très important consenti par l'Etat pour doter de moyens adéquats les structures qui auront été choisies.

Formation des cadres.

Les institutions intervenant en milieu rural manquent de la plupart de cadres formés et font appel à une expertise technique étrangère importante. Le rôle de l'assistance est certes fondamental, mais il ne doit pas perdre de vue son caractère provisoire aussi. Les programmes de formation seront élaborés dans le cadre des organismes eux-mêmes grâce à une action effective sur le terrain et dans le cadre des programmes nationaux qui sont prévus dans les objectifs de formation du V^e Plan. Cette formation doit prioritairement concerner toutes les disciplines liées au développement agricole et à la gestion.

Contrôle de l'efficacité des institutions.

L'autonomie administrative et financière des structures de développement est leur raison d'être et, en ce sens, ne doit en aucune manière être remise en cause. Dans la pratique, cette autonomie doit avoir pour contrepartie un système très efficace de contrôle (notamment la gestion), de suivi (administratif, financier et technique) et d'évaluation de l'impact de l'institution qui est effectivement intégré dans le processus de décision. Ce système est actuellement testé au ministère de l'Agriculture. Après avoir tiré les leçons de son efficacité, il sera amendé puis généralisé à l'ensemble des structures autonomes du secteur rural.

Programme d'encadrement des paysans.

La situation actuelle de la vulgarisation au Cameroun est caractérisée par les problèmes généraux suivants :

— formation du personnel de vulgarisation agricole basée sur des connaissances théoriques offrant peu d'applications pratiques;

— dilution des efforts par suite d'une définition imprécise des tâches attribuées à l'agent de vulgarisation;

— moyens logistiques très insuffisants pour couvrir la zone d'action très souvent trop étendue;

— absence de relations avec la recherche qui pourtant pourrait apporter à la vulgarisation des conseils pratiques adaptés aux besoins des agriculteurs;

— organisation souvent défectueuse des services de vulgarisation et des relations avec les autres services contribuant au développement rural.

De plus on constate que les agents de vulgarisation sont mal classés, mal rétribués, peu motivés et que les agriculteurs qui les voient rarement n'ont guère de considération pour eux alors qu'un contact effectif entre l'exploitant agricole et le service d'encadrement est la condition essentielle de l'efficacité de la vulgarisation agricole.

Cette situation prévaut dans les zones encadrées par les services traditionnels du ministère de l'Agriculture. Dans les zones encadrées par les Sociétés de développement, les services de vulgarisation sont généralement denses, mieux structurés et bien équipés. Cependant leur efficacité reste parfois faible à cause du niveau de formation des agents et des méthodes utilisées.

Le vulgarisateur étant l'agent directement en contact avec les paysans, la qualité de son travail est déterminante pour l'amélioration de la production. Il doit donc être techniquement bien préparé pour répondre aux besoins d'une agriculture en constante évolution, tant pour la transmission des messages que pour sa capacité de comprendre lui-même les problèmes qui se posent au niveau de l'exploitation paysanne. Le niveau de formation des moniteurs agricoles ne répond pas à ce profil. Il est donc indispensable de former systématiquement les cadres et agents de base dans des structures adéquates, de créer des opportunités de promotion à l'issue de la formation et de doter tout ce personnel d'encadrement de moyens logistiques adéquats.

Au cours du V^e Plan quinquennal, les méthodes de vulgarisation seront homogénéisées en s'inspirant d'un système déjà éprouvé (appelé système de formation et visites SFV) qui constitue essentiellement :

— à ne pas demander aux vulgarisateurs d'être en relation directe avec chaque agriculteur de la zone dont il a la responsabilité, mais de choisir seulement quelques « paysans-contact ». Ces paysans sont choisis moins parce qu'ils sont des leaders que parce qu'ils acceptent de mettre en pratique sur une partie de leur exploitation les recommandations du vulgarisateur. Les modalités de choix de ces paysans sont évidemment un facteur essentiel de réussite;

— à superviser régulièrement et à former en permanence les vulgarisateurs;

— à créer à un niveau intermédiaire entre les responsables d'une zone (ou d'un secteur) et les vulgarisateurs un groupe de techniciens agricoles bien formés chargés de conseiller et superviser le travail des vulgarisateurs et d'assurer une liaison permanente avec les stations de recherche.

Afin d'améliorer l'efficacité de la formation, il sera créé un service de production de matériel audio-visuel.

Ce service sera placé sous la responsabilité du Centre de documentation et d'appui audio-visuel qu'il est prévu de créer. Ce service aura pour tâche :

- de produire, expérimenter et diffuser les documents techniques audio-visuels nécessaires aux établissements de formation agricole;

- de former les formateurs et les agents du développement communautaire à l'emploi des méthodes et techniques audio-visuelles, à la création d'auxiliaires visuels simples et à l'exploitation pédagogique des documents;

- de fournir un appui (équipements, personnel spécialisé, documents audio-visuels) aux opérations ponctuelles telles que stages de formation ou recyclage, séminaires, campagnes de sensibilisation en milieu paysan.

Il est essentiel que les services de vulgarisation puissent s'appuyer sur des services très efficaces pour la fourniture des intrants (semences améliorées, engrais, pesticides) et du crédit, et pour la commercialisation mais qu'ils ne s'en occupent pas directement eux-mêmes. En effet, de telles responsabilités empêchent l'agent de vulgarisation de se consacrer à sa tâche principale en absorbant la plus grande partie de son temps.

En attendant que des structures de développement existent dans toutes les zones, certaines dispositions seront prises pour renforcer l'appareil d'encadrement du ministère de l'agriculture notamment :

- les services de vulgarisation seront dotés de moyens logistiques adéquats;

- le système de vulgarisation utilisé sera le même que celui choisi pour les autres zones (les services seront donc réorganisés à cet effet);

- un intense programme de formation des agents sera entrepris dès la première année du Plan et sera l'occasion de sélectionner les moniteurs à reclasser.

Toutes les mesures de renforcement de l'encadrement agricole qui sont prévues dans le V^e Plan requièrent d'importants moyens tant financiers qu'humains qui seront effectivement programmés par l'Etat.

Programme coopératif.

L'analyse de l'état actuel du secteur coopératif permet de faire ressortir la vitalité, la diversité et l'importance des coopératives au Cameroun. En effet, près de 1.500.000 agriculteurs bénéficient des services des coopératives, lesquelles emploient en permanence 2.300 agents, commercialisent plus de 115.000 tonnes de café et de cacao et dégagent un excédent net d'exploitation de 2,5 milliards de FCFA. D'autre part, les types de coopératives sont très divers et l'importance relative des coopératives varie beaucoup suivant les régions. Au total, on compte 413 sociétés coopératives.

Le développement du mouvement coopératif et le renforcement des coopératives existantes sont des priorités du Plan quinquennal. En effet, non seulement les coopératives contribuent directement, comme l'a indiqué le Chef de l'Etat au Comice Agro-Pastoral de Bertoua, à la dynamisation des communautés villageoises

mais elles répondent à un besoin fondamental des producteurs car seuls des regroupements en leur sein de la multitude de petits producteurs dispersés peut leur permettre d'une part, de bénéficier des avantages des économies d'échelle (notamment au niveau de la commercialisation, de l'approvisionnement et de la transformation des produits) et d'autre part, de constituer des groupes de pression suffisamment forts pour protéger leurs intérêts.

Cependant, le développement des coopératives se heurte à de nombreux obstacles parmi lesquels il faut surtout souligner :

- le manque de ressources des coopératives dû en grande partie à la rémunération inadéquate par l'Etat des services qu'elles rendent notamment pour la commercialisation et le transport des produits, le crédit agricole et la production des plants;

- la pénurie de personnel qualifié tant au niveau des coopératives qu'au niveau de l'administration de tutelle, situation qui se traduit par un manque d'encadrement et de contrôle de la gestion des coopératives;

- le manque crucial de moyen des centres de formation.

Etant donné l'importance que sera amené à jouer le mouvement coopératif au cours du V^e Plan quinquennal, un effort particulier sera consenti pour résoudre tous ces problèmes. Les actions suivantes seront entreprises :

- renforcement des projets (notamment projet PNUD de formation et CENADEC) visant d'une part à accélérer la formation des adhérents, du personnel des coopératives et des COOP/MUT et, d'autre part, à intensifier l'encadrement des coopératives. Ces projets constituent des conditions préalables à un plus ample développement du secteur coopératif et en particulier à la mise en œuvre de tout autre projet dans ce secteur. La priorité accordée à la formation vise à la fois à doter les coopératives d'un encadrement qualifié et à créer une capacité de planification de ce secteur au niveau central;

- augmentation des ressources des coopératives grâce à une rémunération adéquate des services qu'elles rendent, ce qui conduira notamment à revoir le barème de l'ONCPB;

- regroupement des coopératives pour atteindre des dimensions économiquement viables pour toutes les fonctions qu'elles doivent assumer. A l'issue du V^e Plan chaque province devrait avoir une union de coopératives;

- assistance à la gestion des unions coopératives et intensification des contrôles financiers. La première fonction sera assumée par les structures de développement spécialisées intervenant en milieu rural, la seconde fonction sera assumée par la direction des COOP/MUT qui sera dotée à cet effet d'un véritable corps d'inspecteurs et des moyens adéquats.

Programme d'animation des populations rurales.

Pour dynamiser les villages, objectif hautement prioritaire du V^e Plan, il faut aider les paysans à prendre conscience de leurs problèmes, à en chercher les solu-

aides publiques prévues qui sont versées par l'intermédiaire du FONADER. Le suivi des jeunes après leur installation est plus ou moins assuré suivant les organismes. Dans la pratique, les meilleurs résultats sont obtenus avec les jeunes qui bénéficient de l'encadrement et des services des sociétés de développement.

L'extension du programme « Jeunes Agriculteurs » au cours du V^e Plan (au moins 3.000 jeunes en début de période quinquennale) nécessite un certain nombre de mesures :

- bilan détaillé (en 1981-1982) de l'opération « Jeunes Agriculteurs » depuis sa création, nombre de jeunes en place, causes de départ et d'identification des problèmes rencontrés lors de leur installation puis par la suite, tant au niveau des jeunes eux-mêmes qu'au niveau des services responsables.

- coordination voire même dans certains cas harmonisation des interventions des différents organismes installant des jeunes;

- adaptation des procédures et méthodes de sélection de recrutement et de formation aux conditions écologiques et socio-économiques des différentes zones d'installation;

- octroi à tous les jeunes installés et dans les mêmes conditions des aides publiques et bénéficie d'un encadrement dense et des différents services essentiels aux producteurs;

- suivi des jeunes, une fois installés, par un service spécial créé dans les structures de développement ou dans les délégations quand il n'y a pas de structure de développement;

- réévaluation de montant des aides, dont les taux sont restés inchangés depuis 1977;

- décentralisation de la gestion des aides au niveau provincial et création d'un service de suivi et contrôle de leur utilisation au sein du ministère de l'agriculture;

- allégement des procédures d'établissement et d'étude des dossiers de demande de manière à réduire les délais d'attribution des aides;

- accroissement de la capacité de formation des jeunes;

- création d'un environnement attractif dans les zones d'installation (désenclavement, minimum d'infrastructure économique et sociale);

- interventions de l'Etat en faveur de l'amélioration de l'environnement rural réalisées en priorité dans les zones où sont installés de jeunes agriculteurs.

10.1.4.3. — Programme de formation.

En dépit des efforts importants consentis pour les programmes de formation au cours du IV^e Plan, un certain nombre de lacunes importantes subsistent :

- insuffisance de nombre des cadres formés. Cependant, les besoins à moyen terme n'ont pas été évalués avec précision et une politique d'utilisation optimale des cadres a besoin d'être définie;

- formation trop académique et peu adaptée aux besoins réels du secteur agricole;

- insuffisance des moyens pour assurer le recyclage permanent des formateurs et des cadres;

- absence de formation des chefs d'exploitations agricoles privées de moyenne ou grande taille;

- absence de formation des vulgarisateurs;

- absence de formation des formateurs.

Pour intensifier, moderniser et finalement accroître l'efficacité du système de formation, le V^e Plan concentrera ses efforts sur cinq objectifs principaux :

Premier objectif : Définir précisément la politique de formation des cadres du secteur rural.

a) La stabilité du corps professoral au sein des établissements d'enseignement doit être assurée grâce à des plans de carrière et des opportunités de recyclage fréquentes.

b) Il existe de nombreux établissements privés de formation agricole dont le contrôle échappe au ministère de l'agriculture et dont les objectifs ne sont pas toujours bien définis. Dans le souci d'harmoniser la politique de formation agricole, il sera nécessaire d'élaborer un statut régissant tous les établissements privés d'enseignement agricole.

c) Une étude des besoins en cadres à tous les niveaux du secteur agricole (privé et public) sera entreprise en 1981-1982. Cette étude aura pour objectifs principaux de :

- définir des rythmes de recrutement annuel;

- mieux évaluer les besoins par type de formation et par spécialité;

- affecter les cadres formés de façon plus rationnelle;

- porter à la connaissance des agents formés et des jeunes en général les différents plans de carrière au sein du secteur agricole.

d) L'absence des relations entre la recherche agromique et les établissements scolaires chargés de former les agents du secteur agricole est très préjudiciable à la fois à la recherche et aux établissements scolaires. Différentes formes de relations seront essayées au début du V^e Plan en vue de leur généralisation ultérieure.

Deuxième objectif : Formation professionnelle dans les établissements scolaires.

La formation doit préparer les cadres à être opérationnels dans des structures qui évoluent constamment. Il est donc indispensable que des relations étroites soient maintenues entre les formateurs à tous les niveaux et les futurs utilisateurs des cadres formés. Pour y parvenir :

- les fermes, les laboratoires et les ateliers pédagogiques des écoles constitueront le lieu où se fera l'apprentissage gestuel et la recherche des techniques adaptées au milieu rural;

à s'organiser pour les résoudre (notamment en comités villageois de développement et en comités villageois de développement dans un effort d'auto-assistance. Ce travail d'auto-assistance est réalisé par le « Développement communautaire » depuis plusieurs décades dans les provinces. Les résultats obtenus ont conduit, lors de la mise en œuvre du ministère de l'agriculture en 1976, à l'ensemble du pays et des sections du développement communautaire ont été créées à l'échelle provinciale et départementale. Une étude, en fonction des besoins des populations et des services du développement communautaire » permettra de prioriser les actions à entreprendre pendant le V^e Plan.

Un objectif est de consolider les institutions, de renforcer les infrastructures en bâtiments, de recruter et de former le personnel, de fournir des matériels et équipements de manière à pouvoir répondre aux besoins exprimés par les populations. Le programme d'activités comportera plus particulièrement des actions des femmes et des jeunes et des investissements d'intérêt communautaire.

Les actions d'éducation tendront à aider les populations rurales à :

— identifier les contraintes et les obstacles à la modernisation du village et des exploitations agricoles;

— rechercher les moyens permettant de résoudre par elles-mêmes les problèmes posés;

— planifier et réaliser leurs propres programmes de développement dans le cadre des programmes provinciaux et nationaux.

Les programmes d'éducation doivent reposer sur des bases solides. A cet effet, les 16 centres d'éducation d'action communautaires existants seront renforcés et d'autres centres seront créés dans les départements où il n'en existe pas encore. Des sessions d'éducation et de formation seront organisées dans les villages pour étudier tous les aspects du développement rural. La collaboration et la participation actives des populations et des services du ministère de l'agriculture et des autres ministères seront recherchées en vue d'assurer l'éducation communautaire globale.

Des actions spécifiques seront engagées en faveur des femmes dans les domaines de l'économie domestique, de l'éducation nutritionnelle, de la protection maternelle et infantile, de l'hygiène domestique, de l'artisanat féminin etc..., en vue d'accroître leurs capacités et leur savoir-faire et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement économique, social et culturel de leurs communautés et de la zone rurale toute entière. Un appui concret sera apporté aux groupes de femmes actives grâce à la mise en œuvre de petits projets générateurs de revenus et à la création de fonds de roulement pour financer les petits projets communautaires productifs. Un travail particulier sera entrepris pour la recherche et la mise en œuvre de technologies intermédiaires qui permettraient de réaliser des économies de temps sur le travail des femmes.

Enfin, comme par le passé, des programmes d'intérêt collectif seront réalisés. Ces programmes portent notamment sur l'adduction d'eau

dans les villages, l'aménagement de points d'eau, la réalisation de pistes de désenclavement, la construction d'écoles, de centres de santé, de bâtiments communautaires pour les activités socio-culturelles et de villages-centres. L'exécution de ces programmes sera progressivement adaptée aux dispositions institutionnelles qui seront prises au cours du V^e Plan pour l'aménagement du cadre de vie en milieu rural. Un effort important devra être consacré à la formation des cadres du « Développement Communautaire » tant pour permettre la camerounisation des postes d'expatriés que pour pourvoir les nouveaux postes.

Afin de faciliter la participation de bailleurs de fonds extérieurs et l'utilisation de toutes les ressources mobilisables (extérieures, publiques, privées), un système de gestion plus souple que celui actuellement en vigueur sera créé. Par ailleurs, des recommandations pour améliorer l'efficacité des actions de promotion de l'auto-assistance des populations rurales et les étendre devront être faites dès la première année du Plan quinquennal.

Programme d'assistance aux jeunes agriculteurs.

L'exode rural des jeunes et le vieillissement de la population active agricole qui en résulte constituent des « tendances lourdes » qui limitent étroitement le développement du secteur agricole. Pour réduire l'exode rural, des efforts considérables devront être consentis à la fois en vue d'améliorer l'attractivité des zones rurales et de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

Entre le décret du 29 octobre 1977 instituant les aides publiques pour l'installation des jeunes agriculteurs et la fin du IV^e Plan, un peu plus de 3.000 jeunes auront été installés.

Le programme « Jeunes Agriculteurs » comporte plusieurs opérations distinctes :

- sélection et recrutement des jeunes;
- formation;
- installation (octroi des aides);
- suivi des jeunes après leur installation (encadrement).

Actuellement, les critères de sélection et le mode de recrutement varient selon l'organisme qui assure ensuite leur formation. Ces organismes sont les suivants :

- le Centre de formation des jeunes agriculteurs (CFJA-Direction de l'Enseignement Agricole - Ministère de l'Agriculture);
- l'Office National de Participation au Développement (ONPD - Premier Ministère);
- les organismes chargés d'exécuter des projets de développement (dans le cadre de leurs programmes de formation et d'encadrement);
- les organisations non gouvernementales de formation des jeunes.

Ces différents organismes assurent ensuite l'installation des jeunes suivant des procédures qui leur sont propres. Une partie seulement de ces jeunes reçoit les

s stages et voyages d'études notamment auprès
objets de développement en cours d'exécution
multipliés de manière à permettre aux élèves
e des situations professionnelles concrètes;

s écoles et collèges d'agriculture doivent for-
vantage de jeunes entrepreneurs agricoles.

ième objectif : Suivi des établissements de forma-
tion.

iveau des établissements agricoles nécessite la
n au niveau central d'un Centre national d'infor-
de formation et de documentation agricoles.
tre aura pour principales tâches :

a concevoir, élaborer et actualiser les program-
e formation des établissements d'enseignement
e;

'expérimenter, élaborer et diffuser les moyens
ogiques et éducatifs;

e former et encadrer les enseignements et d'as-
l'inspection pédagogique des écoles;

e concevoir et suivre les programmes de recy-
des cadres;

'assurer la coordination des stages des écoles et,

'actualiser les besoins en cadres de façon perma-

trième objectif : Modernisation des infrastructures
agents du développement rural.

'accroître l'efficacité de la formation et l'adaptat-
ix méthodes de pédagogie active, il sera élaboré
1981-1982 un programme d'actions qui concernera
maines suivantes :

modernisation des infrastructures des centres de
ion agricole et notamment de ceux devant former
agriculteurs;

équipement en moyens matériels (équipements
ques et pédagogiques) et humains des centres
mation qui en sont encore dépourvus;

financement dudit programme.

quatrième objectif : Formation permanente des
des agents du développement rural.

vaste progrmame de formation permanente
rrera dès l'exercice 1981-1982 pour les catégories
nts suivantes : cadres des services centraux, des
es extérieurs et des sociétés de développement,
s techniques et moniteurs en contact avec les
ins. Ce n'est qu'après une phase expérimentale
ou deux années que ces programmes seront
alisés et confiés à des institutions existantes, ou
s échéant, à créer; il s'agit des cadres suivants :

Cadres des services centraux.

formation permanente des cadres des services
aux s'impose à plus d'un titre. L'expérience accu-
e par le programme de formation du projet d'Assis-
Technique financé par la Banque mondiale est
d'enseignements à cet égard et servira de base à
nception du programme. Ce programme combinera

la formation en séminaires répartis sur une année et
intercalés par des travaux spécifiques liés aux activités
professionnelles des séminaristes et la formation sur le
tas complétée le cas échéant par des stages spécialisés.
Ce type de formation s'adresse à l'ensemble des cadres
d'une même direction ou de plusieurs directions ayant
des préoccupations voisines, de sorte qu'ils acquièrent
un langage et des méthodes de travail communs et
que se développe l'esprit d'équipe qui fait si souvent
défaut au niveau des services centraux. Ce programme
continuera à être expérimental pendant la première
année du Plan quinquennal, puis un projet sera éla-
boré en vue de sa généralisation dans un cadre insti-
tutionnel qui devra être précisé.

— Cadre des services extérieurs.

Les cadres des services extérieurs viennent d'horizons
différents. Ils ont des responsabilités variées et surtout,
ont rarement une formation qui leur permette d'insérer
leur activité dans le cadre plus général du développe-
ment régional. Un programme de formation s'adres-
sant aux cadres des délégations pour compléter leur
information dans le domaine particulier du dévelop-
pement rural sera entrepris dans l'année 1982-1983.

— Cadres des sociétés de développement.

Les multiples problèmes de gestion rencontrés par
les sociétés de développement témoignent de l'import-
tance des besoins de formation dans ce secteur. Un
programme expérimental est prévu pour quelques
sociétés sous tutelle du ministère de l'agriculture au
cours des deux premiers exercices du V^e Plan. Le pro-
gramme sera adapté et étendu les années suivantes.

— Moniteurs agricoles et agents techniques.

Tous les agents des services du ministère de l'agri-
culture ou des sociétés de développement qui sont en
contact direct avec les paysans ont besoin d'être incor-
porés dans un système de formation permanente. Un
tel programme sera mis en place pour les agents du
ministère de l'agriculture dès l'exercice 1981-1982.
Certaines sociétés de développement ont déjà des sys-
tèmes de formation internes pour les agents. Celles
d'entre elles qui n'en ont pas en créeront ou utiliseront
les structures existantes dans les autres sociétés. A
terme, les systèmes mis au point pour les agents du
ministère de l'agriculture et pour ceux des sociétés de
développement seront homogénéisés.

L'ensemble de ces objectifs sera concrétisé au cours
du V^e Plan quinquennal par les objets suivants :

— création et équipement des nouveaux centres de
formation des jeunes agriculteurs (CFJA);

— projet d'équipement des foyers des élèves dans
les centres d'agriculture;

— projet de création d'un Institut de formation en
pédagogie rurale;

— projet de création d'un Centre national d'informa-
tion, de formation et de documentation agricoles;

— projet de construction et d'équipement des ETA
de Bafang et d'Abong-Mbang;

— projet d'extension des écoles pour la formation des spécialistes de la coopération d'Ebolowa et de Bamenda;

— projet de création des Ecoles des eaux et forêts de Kumba et Belabo;

— projet de création de l'Ecole des gardes-chasses de Maroua;

— projet de création d'un Institut de développement rural;

— projet de construction de l'Ecole de développement communautaire de Santa;

— projet d'équipement des fermes et des écoles;

— projet de création d'une cellule d'appui pédagogique à la direction de l'enseignement agricole;

— projet de formation du corps professoral des écoles de formation des personnels de la production rurale;

— projet de formation des moniteurs agricoles;

— projet d'étude d'organisation et de mise en place d'un système permanent de recyclage des cadres et des agents du développement rural;

— projet d'étude d'actualisation des besoins en cadres du secteur rural.

10.1.4.4. — Programmes d'accompagnement.

Remarques préliminaires.

Les programmes d'accompagnement sont ceux qui, sans contribuer directement à l'effort de production, sont essentiels à la réalisation des objectifs agricoles et, plus généralement, de développement rural.

Parmi ces programmes on peut distinguer :

— les programmes de recherche agronomique mais aussi, par exemple, ceux relatifs aux sources d'énergie en milieu rural;

— les programmes de promotion du secteur agricole commercial (produits agricoles vivriers et d'exportation);

— les programmes de développement des industries agricoles;

— les programmes d'infrastructure routière, y compris les pistes de collecte;

— les programmes d'infrastructures sociales, et plus particulièrement : les points d'eau, les dispensaires et les écoles;

— les programmes de développement des connaissances sur le secteur rural.

Les programmes sur la recherche, le commerce agricole, les agro-industries et les infrastructures économiques de la zone rurale sont développés dans d'autres chapitres du Plan quinquennal.

Seules les deux dernières catégories des programmes (connaissance du secteur rural et infrastructures sociales) sont présentées dans ce paragraphe.

Il est néanmoins essentiel de souligner ici l'importance que revêt une coordination étroite et permanente

entre l'agriculture proprement dite et les autres secteurs dont elle dépend ou qu'elle contribue à faire vivre. En effet, il ne fait plus de doute en 1980, après avoir passé en revue l'évolution du secteur rural au cours des 20 années passées, que :

— l'accroissement des productions agricoles, quelles qu'elles soient, passe par une amélioration du réseau routier, y compris les pistes de desserte des exploitations agricoles. Le transport de régimes de banane plantain, de sacs de café ou de céréales sur la tête pendant des kilomètres est de moins en moins accepté par le paysan de 1980. Par ailleurs, c'est l'existence de routes qui amène le commerçant à aller vers le producteur et c'est la qualité de ces routes qui détermine pour une large part la possibilité d'évacuer les produits et les prix aux consommateurs;

— très peu d'innovations techniques ont été mises au point par la recherche agronomique au cours des vingt dernières années (tant au niveau des variétés que des techniques et des facteurs de production) qui puissent être proposées aux paysans pour faire croître la productivité de leur travail et leur revenu dans le cadre de risques acceptables. Un effort intense pour accélérer le développement de la recherche agronomique s'impose donc aussi comme un autre préalable à de plus amples progrès de l'agriculture;

— pour la grande majorité des produits agricoles d'exportation, la commercialisation est dominée par l'Etat et quelques exportateurs privés face à des agriculteurs inorganisés qui ne peuvent pas faire valoir leurs intérêts; une nouvelle répartition des responsabilités et des marges entre les différents partenaires est devenue nécessaire, pourvu que les coopératives bénéficient effectivement du soutien que ce V^e Plan prévoit de leur accorder;

— le commerce des vivres est pour l'essentiel entre les mains de petits commerçants qui n'ont guère les moyens d'investir pour accroître leur productivité et qui ne disposent pas de l'infrastructure de base nécessaire (marchés...). Une étude approfondie de ce secteur en 1981-1982 devrait programmer les investissements et les aides de l'Etat au commerce des vivres, faute de quoi les efforts en faveur de la production vivrière seraient sans effet;

— l'incitation à produire repose non seulement sur l'existence de prix attractifs mais aussi sur la création de débouchés sûrs, rôle que pourraient jouer des industries agro-alimentaires; l'identification de toutes les opportunités sur les filières de transformation des produits agricoles et la promotion de ces opportunités est donc essentielle à une relance de la croissance du secteur agricole;

— l'exode des forces vives de l'agriculture ne pourra être contenu dans des limites tolérables pour un développement national équilibré que dans la mesure où l'environnement rural sera très fortement amélioré; les programmes d'investissements en faveur de la production agricole doivent donc être accompagnés et étroitement coordonnés avec des programmes d'investissements pour la production, par exemple).

ne de développement des connaissances
secteur agricole.

améliorer la planification du secteur agricole
au cours du V^e Plan les travaux d'élabo-
rations du V^e Plan, une meilleure connaissance du sec-
teur sera recherchée spécialement dans quatre

recueil de statistiques agricoles;

évaluation des potentialités et aptitudes culturelles

collecte et la diffusion de l'information;

études générales et d'aménagement rural.

de statistiques agricoles.

La planification du secteur agricole est fortement
limitée par le manque de statistiques fiables. Le
recensement mondial de l'agriculture qui
a été effectué en 1982-1983 permettra d'actualiser les
données obtenues lors du premier recensement de
1967 et de corriger les séries statistiques existantes. Il
y aura l'occasion de recruter les agents des services
agricoles qui viennent d'être équipés dans
le cadre d'un projet financé par l'USAID.

En outre, au-delà du recensement et en liaison
avec lui, une attention particulière sera apportée au
passage de l'exploitation rapide, chaque année, des
données du secteur. En effet, la produc-
tion de séries continues permet, d'une part, de suivre
l'évolution et de dégager des tendances et, d'autre
part, de déceler les accidents de parcours et de pren-
dre rapidement les mesures correctives nécessaires.

Un effort particulier sera consacré au recueil continu
de statistiques significatives sur la situation des pro-
ducteurs afin de fournir au Gouvernement une
information régulière sur l'évolution prévisible de ce
secteur :

— au niveau national par des enquêtes légères sur
les rendements de base, au niveau de la production, du
commerce et de la consommation;

— au niveau international en suivant la conjoncture
du riz, blé, maïs, sorgho et épisodiquement
autres produits.

En outre, des cellules de suivi et d'évaluation des
projets seront mises en place au niveau de chaque
région pour mesurer l'impact des projets sur le
terrain grâce à des indicateurs soigneusement choisis.

évaluation des potentialités et aptitudes culturelles de base.

La planification du développement agricole néces-
site une bonne connaissance des sols non seulement
en termes de répartition géographique, mais surtout
en termes de potentialités et d'aptitudes culturelles. Bien
que cinq institutions relevant de trois autorités diffé-
rentes participent aux études pédologiques, la situation
actuelle de la couverture pédologique du pays est encore loin
d'être satisfaisante puisque, par exemple, la reconnais-
sance au 1/500 000 n'a été effectuée que sur 17,5 % du
territoire.

Afin d'utiliser au mieux les ressources humaines et
financières disponibles, les activités des différentes
sections de pédologie seront intégrées dans un service
national des sols dont elles seront les antennes sur le
terrain et qui sera créé au sein de l'Institut de la recher-
che agronomique.

Plutôt que sur des études fondamentales, l'accent sera
mis au cours du V^e Plan, d'une part sur l'inventaire des
ressources en sol compte tenu des objectifs de dévelop-
pement et, d'autre part, sur l'aménagement et la conser-
vation des terres (problèmes de fertilisation, recyclage
de la matière organique...).

Collecte et diffusion de l'information.

Afin, d'une part, de contribuer à accroître les con-
naissances et de renforcer les capacités de formation,
d'encadrement et de planification du secteur agricole
et d'autre part de diversifier et d'intensifier les échanges
technologiques et culturels du Cameroun avec la com-
munauté internationale dans le domaine du dévelop-
pement rural, un centre de documentation pour l'agri-
culture sera créé au sein du ministère de l'agriculture.
Ce centre sera chargé de collecter, d'organiser et de
diffuser l'information agricole nationale et internatio-
nale nécessaire au développement économique et
social du pays. Ses objectifs seront les suivants :

— mettre en œuvre un réseau d'information agricole
et assurer une liaison permanente entre les différentes
catégories d'utilisateurs;

— développer les moyens de collecte, la sauvegarde,
la publication et la diffusion de l'information en fonc-
tion des besoins des utilisateurs;

— mettre en place une méthodologie moderne de
traitement de l'information permettant au pays de
s'insérer dans les réseaux d'information agricoles
AGRIS et CARIS;

— développer une bibliothèque centrale agricole;

— organiser la formation du personnel camerounais
nécessaire à l'accomplissement de ces objectifs.

Ce centre regroupera en outre le service d'appui
audio-visuel qu'il est prévu de créer par ailleurs.

Etudes générales et d'aménagement rural.

a) Une meilleure connaissance du secteur agricole
sera recherchée par l'actualisation des études régio-
nales et la réalisation d'enquêtes sur les budgets de
consommation dans les différentes zones écologiques,
sur les coûts de production et sur les prix agricoles;

b) L'approvisionnement en vivres des villes du Litté-
ral va poser des problèmes croissants dans les années
80, problèmes qui deviendront graves au cours de la
décennie suivante si aucune action énergique est
entreprise dans l'intervalle. On sera donc amené au
cours du V^e Plan à élaborer un véritable plan vivrier
pour les zones littorales sud et nord.

En outre, pour les principaux centres urbains d'autres
régions du pays, on étudiera le problème de l'appro-
visionnement :

— la demande intérieure;

— l'offre des produits vivriers;

- les agents et facteurs économiques intervenant dans la commercialisation des produits vivriers;
- les circuits commerciaux.

Ces études devront déboucher sur des propositions de développement et la définition d'une politique du commerce des vivriers.

c) Pour dynamiser les communautés villageoises, lutter contre l'exode rural et accélérer la modernisation du milieu rural, celui-ci doit être mieux structuré tant sur le plan économique que social. Cette structuration conduira à une organisation spatiale nouvelle qui doit être préparée par un aménagement de l'espace rural organisé selon trois idées-force :

- faciliter les échanges à tous les niveaux;
- améliorer les conditions de vie dans les campagnes;
- permettre une diversification élémentaire des activités au niveau du village-centre et du bourg rural.

L'aménagement de l'espace rural sera préparé en liaison avec l'aménagement du territoire par des études comportant :

- la sélection des villages-centres et des bourgs ruraux en évaluant ceux dont le développement aura le plus d'effets sur le milieu environnant;
- l'établissement de plans sommaires d'aménagement, simples et réalistes;
- la répartition des investissements prévus entre les différents pôles et l'échéancier de leur réalisation de manière à obtenir le maximum d'efficacité;
- le schéma sommaire de l'infrastructure à créer :
- tracé des pistes communales;

- infrastructure des centres (marchés, silos ou hangars, écoles, dispensaires, mairie...);
- amélioration de l'habitat rural.

Programmes d'infrastructure sociale.

Tout comme les infrastructures économiques, les infrastructures sociales nécessaires aux villages doivent faire l'objet d'une analyse détaillée qui, si elle a été faite au coup par coup dans le cadre de projets particuliers, reste encore à faire à l'échelle nationale en liaison avec l'aménagement du territoire. Une telle étude a été inscrite dans les programmes de développement des connaissances sur le secteur rural du V^e Plan sous la rubrique études d'aménagement rural. Cependant, d'ores et déjà, un programme indicatif d'investissement doit être inscrit au Plan pour l'alimentation en eau des villages étant donné à la fois l'importance économique et sociale du programme et les mesures d'ordre institutionnel qu'il est nécessaire de prendre dès le début du Plan.

En effet, la couverture du territoire national en points d'eau aménagés est d'environ 35 % à l'heure actuelle soit à peu près 4.800 points d'eau existants alors que les besoins actuels sont de l'ordre de 8.200 à 10.200 ouvrages nouveaux.

Par ailleurs, les ouvrages existants nécessitent de travaux de réfection pour les uns et des réaménagements pour d'autres. La création des ouvrages nécessite donc un plan de maintenance à l'instar de tous les autres équipements (infrastructure routière, bâtiments, usines...).

Les besoins des villages en équipements pour assurer leur alimentation en eau sont donc considérables. Le V^e Plan pourrait se fixer pour objectif de satisfaire environ la moitié des besoins des villages, c'est-à-dire d'assurer l'alimentation en eau de tous les villages à la fin de la décade 1980-1990.

Tableau 10.1.4.4.(a). Plan d'équipement des villages en hydraulique villageoise.

A N N E E	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL
— Adduction d'eau potable	10	10	10	10	10	50
— Points d'eau potable	100	800	800	800	800	3 300
— Barrage à vocation hydraulique villageoise	10	12	11	—	—	33

Pour exécuter un programme de cette envergure, les moyens tant institutionnels que financiers actuels sont très insuffisants.

En effet :

1^o Il existe actuellement de nombreux services qui interviennent en matière d'hydraulique villageoise notamment :

- le service d'hygiène et assainissement (ministère de la santé);

- le développement communautaire (ministère de l'agriculture avec ses organismes d'aide bilatérale (CARE, SATA...);

- le génie rural (ministère de l'agriculture);
- les municipalités;
- les missions.

Certes, la multiplicité des organismes témoigne de l'importance que revêt l'hydraulique villageoise pour le bien-être des populations rurales, mais elle rend diffi-

boration d'une véritable politique du secteur vi de sa mise en œuvre, ceci d'autant plus différents organismes ne coordonnent pas leurs et que les réalisations ne s'harmonisent pas ondent pas aux mêmes techniques de qualité antité.

blème s'est aggravé ces dernières années du presque tous les projets de développement cours d'exécution, même ceux à l'étude, comme forte composante alimentation en eau des ons. C'est le cas du FSAR au Nord, des hauts de l'Ouest, du Centre-Nord, des hauts plateaux Ouest, etc. De même, plusieurs projets isolés atation en eau sont en cours de réalisation : cas des adductions d'eau des centres de santé par le Danemark, du projet hydraulique villa- le l'UNICEF dans le Centre-Sud.

2° L'une des caractéristiques de tous les projets d'hydraulique villageoise en cours est que les ouvrages sont soit sophistiqués (exemple : captage, refoulement, filtration, chloration, stockage : cas du projet UNICEF et du FSAR etc.). L'introduction de systèmes sophistiqués crée un problème qui réside moins dans le manque de personnel compétent pour la réalisation et, par la suite, pour la maintenance, que dans la nécessité récurrente, de disposer de services de maintenance beaucoup plus efficaces qu'ils ne le sont actuellement, faute de quoi les collectivités peuvent à tout moment être brusquement privées d'eau (ce qui n'est pas possible avec les systèmes rustiques).

3° L'un des facteurs limitant les possibilités d'intervention au cours des précédents plans a été le manque de moyens matériels et financiers. En effet le budget d'investissement public pour l'hydraulique villageoise réalisée par le Génie rural a évolué de la manière suivante au cours de IV^e Plan :

is allouées à l'hydraulique villageoise et à l'équipement du Génie rural (B.I.P. 1976-1981) millions CFA. au 10.1.4.4.(b).

A N N E E	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
draulique villageoise	50,0	45,701	30,0	70,0	50,0
upement chantier du génie rural	50,0	20,0	0	60,0	60,0
O T A L	100	65,701	30,0	130,0	110,0

oyens financiers requis pour équiper les villages its d'eau sont élevés, non seulement parce que énéagements eux-mêmes sont onéreux (environ ons pour un puits), mais aussi parce que les ons d'aménagement sont difficiles : villages dissépistes existantes ou défectueuses.

s le souci d'élaborer une politique d'hydraulique oise cohérente, d'en programmer l'application igueur, de faire face au vaste programme prévu e V^e Plan, il sera créé un organisme doté de omie administrative et financière, qui sera chargé ois d'équiper les villages pour leur alimentation u et d'assurer la maintenance des équipements. ganisme se verra en outre confier la réalisation utres équipements ruraux qui relèvent actuelle- le la responsabilité du Génie rural et du Dévelop- nt communautaire.

4.5. — Programmes provinciaux de développement.

arques préliminaires.

programmes agricoles du V^e Plan sont répartis ux catégories distinctes :

es programmes qui regroupent les projets de développement rural, à vocation régionale, c'est-à-dire les s dont l'intervention est circonscrite à une zone aphique délimitée et vise à développer cette zone son ensemble. Ces projets peuvent être déjà en d'exécution ou être proposés pour le V^e Plan

comme projets nouveaux. Ils sont exécutés par des sociétés de développement (ou missions).

b) Les programmes nationaux (par exemple : crédit, coopératives, installation de jeunes agriculteurs, renforcement des postes agricoles, luttés phytosanitaires...). Ces programmes nationaux sont découpés en tranches provinciales qui sont constituées de projets spécifiques. Ces projets, suivant le cas, peuvent être exécutés par des organismes nationaux spécialisés (crédit, machinisme...) ou bien par les services traditionnels du ministère de l'Agriculture (Développement communautaire...) ou bien par des sociétés de développement régional (encadrement des paysans...) ou bien par des particuliers (plantations de moyenne importance par exemple).

Le présent chapitre ne traite que des projets de développement rural à vocation régionale (anciens ou nouveaux). Les projets qui composent les programmes nationaux seront présentés pour chaque province seulement lorsque l'enveloppe de financement des programmes nationaux aura été fixée et répartie par région.

Les projets sectoriels visant le développement d'une culture particulière (palmier, tabac...) seront rappelés seulement ici pour mémoire dans la mesure où ils ont été déjà présentés dans les programmes de production correspondants.

L'évaluation du coût des projets de toutes les catégories est faite dans le paragraphe 4-6 qui traite du financement du Plan quinquennal agricole.

Pour chaque province on distinguera :

- les organismes du développement rural existants dans la province;
- les projets de développement rural en cours;
- les projets de développement rural nouveaux.

PROVINCE DU CENTRE-SUD.

Organismes de Développement rural.

Le dispositif institutionnel de la province comprend actuellement :

- des sociétés de développement sectoriel de type agro-industriel (SOSUCAM-CAMSUCO) dont certaines réalisent également des programmes de plantations villageoises (SOCAPALM et HEVECAM);
- des sociétés de développement sectoriel assurent l'encadrement et le soutien de la production (SODECAO) ou des organismes coopératifs (CENADEC);
- des missions de développement, dont l'une, la MIDEVIV, opère au niveau national mais, de fait, exerce une grande partie de ses activités dans le Centre-Sud, et l'autre, la MIDO, exécute un projet de développement intégré dans les arrondissements d'Ombessa et Bokito (département du Mbam).

Au cours du V^e Plan, ce dispositif sera maintenu dans ses grandes lignes mais il sera complété de la manière suivante :

- la SODECAO étendra sa zone d'intervention et couvrira non seulement le cacao, mais aussi les principales cultures des exploitations paysannes;
- le CENADEC qui a concentré jusqu'à maintenant ses activités dans la Lékié, interviendra sur toute la province pour le renforcement des SOCOODER.

Une nouvelle structure sera créée pour l'exécution des projets de développement intégré de la Haute-Sanaga et du Mbam.

Projets en cours.

HEVECAM.

Le projet doit atteindre en fin du V^e Plan l'objectif des 15.000 ha de plantations industrielles. Il est prévu de réaliser en outre un programme de 250 ha de plantations villageoises.

SOCAPALM.

Le projet doit achever le programme de plantation de 6.000 ha à la Kienké et procéder à la construction de l'usine.

Un nouveau programme de 380 ha de plantations villageoises sera également créé à Eséka.

SODECAO.

Un projet de développement rural intégré sera défini au cours de l'exercice 1981-1982 pour être exécuté par la SODECAO. La zone du projet inclura le département de la Lékié.

Renforcement des SOCOODER.

Avec l'appui du CENADEC, les SOCOODER du Centre-Sud seront renforcées afin de leur permettre de remplir efficacement les tâches qui leur sont assignées dans les domaines de la commercialisation, de l'approvisionnement en inputs et du crédit.

Mido.

Le projet MIDO, dont la phase actuelle se termine en juin 1982, poursuivra son intervention en visant principalement à consolider l'acquis et en mettant l'accent sur la dynamisation des communautés villageoises.

Nouveaux projets.

— Développement intégré de la Haute-Sanaga et du Mbam.

Le projet, en cours d'élaboration, démarrera en 1982 et sera exécuté par une mission de développement à créer.

— Développement intégré de la zone frontalière d'Ambam.

Ce projet préparé au cours du IV^e Plan, sera exécuté au cours du V^e Plan. Il comportera principalement des activités de développement de la production et d'amélioration de la commercialisation et de la transformation (décorticage du paddy).

— Complexe agro-industriel Ananas de Ntui.

L'étude du projet de production de 40.000 tonnes d'ananas à Ntui, préparé au cours du IV^e Plan sera reprise et les objectifs seront réajustés pour tenir compte de l'évolution du marché national et d'exportation.

— Complexe agro-industriel en Haute-Sanaga.

Un projet de complexe agro-industriel riz-maïs-soja, à créer sur la concession anciennement attribuée au projet SARICECO, a été préparé au cours du IV^e Plan. Il ne sera mis en œuvre qu'en fonction d'un projet expérimental préliminaire portant sur 400 ha.

— Développement de la production rizicole en zone forestière.

Une étude d'identification des zones rizicultivables dans la zone forestière sera réalisée en 1981. Elle permettra d'élaborer le dossier de factibilité d'un programme de mise en valeur dont l'exécution pourrait commencer en 1983.

PROVINCE DU LITTORAL

Organismes de développement rural de la Province.

1^o Il n'existe actuellement qu'une société de développement régional dans la province : la SODENKAM, Société de Développement de la vallée du Nkam, qui a pris en charge le développement intégré de la zone de Nkondjock par l'installation de pionniers, et apporte un appui technique multiforme à la production des produits de rente et de produits vivriers.

Une partie de l'arrondissement de Ndom (Sangha-time) est dans la zone d'intervention de la SODE-

La FEMEC a développé une action de développement intégré (projet Babimbi) dans les arrondissements de Ngambé et Ndom, mais ses interventions ont tout concerné pour l'instant le secteur routier.

L'OCB a directement pris en charge l'exploitation d'une superficie importante de plantations, mais aussi de par ses statuts organiser et coordonner l'ensemble de la production de bananes douces du Moungo.

Il existe toute une série d'organisations de type coopératif, surtout dans le Moungo mais aussi dans d'autres départements, qui ont besoin d'être restructurées et réorganisées.

Des sociétés agro-industrielles interviennent aussi dans la province (CDC et SAFACAM pour l'hévéa, SOCAPALM, SPFS et SAFACAM pour le palmier) et certaines de ces sociétés peuvent développer une action de développement intégré par le biais des plantations villageoises, de la réalisation d'infrastructures, de puis à la réalisation de plantations moyennes par petites unités, ou d'une action de développement des plantations vivrières pour faciliter l'approvisionnement des producteurs salariés.

Projets de développement rural en cours.

1. SODENKAM devra faire l'objet d'une évaluation préalable de ses actions avant de voir s'il convient :

- de diversifier le domaine de ses actions;
- d'étendre sa zone géographique d'activités.

En priorité, il est permis de penser que c'est toute la zone du Nkam qui devrait bénéficier d'une politique de développement intégré. Les terres étant favorables à des cultures diversifiées, la vallée du Nkam pourrait devenir un véritable grenier de la province, et participer à l'approvisionnement de la ville de Douala.

La FEMEC, structure financée par les Missions chrétiennes, continuera son action dans les arrondissements de Ngambé et Ndom, mais devra les coordonner ou les intégrer avec celles menées par le projet de développement de zone Edéa-Babimbi.

SOCAPALM, SAFACAM, FERME SUISSE : Ces sociétés ont à peu près achevé leur programme d'extension des plantations industrielles. Leur action future sera caractérisée par une consolidation de l'appareil de production mis en place. Toutefois, la SOCAPALM fera une nouvelle plantation de palmiers de 3.000 hectares et une plantation de cocotiers de 4.000 hectares. En outre, elle étendra ses actions en faveur du développement des plantations villageoises, du développement de la production vivrière autour des villages producteurs, et apportera un appui technique aux éventuels promoteurs de plantations de moyenne importance.

L'OCB sera réorganisée pour pouvoir jouer effectivement son rôle de coordination du secteur bananier et réalisera son projet d'irrigation sur 2.500 hectares

de plantations qui a été reconnu comme indispensable du fait de l'impact de la sécheresse.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT RURAL NOUVEAUX

Développement du département du Moungo.

Une étude de préfaisabilité (réalisée en 1979) a fait ressortir la possibilité de réaliser un projet de développement rural dans le Moungo, s'appuyant sur une restructuration du système coopératif actuel, la création d'une union de coopératives, un appui technique à la production et à la commercialisation des produits de rente. La remise en ordre et la création des actions en faveur de la production. Ce projet devrait pouvoir démarrer dès 1982 en 2 phases, la première phase étant consacrée à la restructuration et l'équipement des coopératives, et la deuxième phase étant consacrée aux actions de promotion de la production agricole.

Développement de la zone Edéa-Babimbi.

La présence de la CELLUCAM et d'ALUCAM, et la croissance rapide de l'urbanisation aggravent les problèmes vivriers du département et créent des déséquilibres graves dans le secteur rural. En outre, la création des axes Yaoundé-Bafoussam et Yaoundé-Douala va complètement modifier les flux de marchandises et les structures de coût, et créer de nouvelles opportunités de production dans la région comprise entre ces deux axes nationaux et Edéa.

Un projet de développement rural de toute la zone ainsi définie sera élaboré au début du V^e Plan. Ce projet prendra en compte et étendra les actions déjà entreprises par le projet FEMEC dans la zone de Babimbi.

Le secteur de production de l'ananas (Moungo) pose actuellement un problème grave, du même genre que celui posé par le secteur bananier. Par ailleurs, la situation est aggravée parce qu'une structure semblable à l'OCB n'existe pas; il y a seulement une association de défense des planteurs : l'ANACAM. Deux solutions seront étudiées :

1^{re} rattachement de l'organisation du secteur ananas à la structure OCB, l'ananas et la banane douce, produits d'exportation l'un et l'autre, présentant beaucoup de similitudes du point de vue des difficultés rencontrées.

2^e regroupement des planteurs d'ananas en une coopérative spécifique susceptible de mieux organiser la production et la commercialisation, et d'être l'interlocuteur valable pour tout le secteur, vis-à-vis des banques ou des partenaires techniques et commerciaux.

PROVINCE DE L'EST

Organismes de développement rural de la province.

En 1980 il existe deux sociétés dans la province :

— les ZAPI de l'Est, Société de développement rural étendant ses actions à partir de Bertoua et de 4 Entreprises de Progrès Local (EPL) sur une partie de la province;

— la S.C.T. (Société Camerounaise des Tabacs) chargée de promouvoir la culture du tabac de cape.

Au cours du V^e Plan, les projets agricoles nouveaux seront rattachés à l'une ou l'autre de ces structures.

Par ailleurs il existe par département une SOCOOPED dont les activités et le dynamisme sont relativement réduits. Ces coopératives seront restructurées et renforcées au cours du V^e Plan en tenant compte du rôle joué par les EPL des ZAPI.

Projets de développement rural en cours.

ZAPI de l'Est.

Les ZAPI de l'Est seront consolidées au cours des deux premières années du Plan quinquennal (renforcement de l'organisation et de la gestion) puis étendues à d'autres parties de la province, tandis que les EPL les plus mûres acquerront davantage d'indépendance pour se transformer finalement en coopératives.

Les principales activités des ZAPI, en prolongement des activités en cours, seront les suivantes :

- amélioration de l'appui technique à la production paysanne en portant l'accent sur la qualité de l'encadrement;

- intensification des programmes de formation;

- volet vivrier plus important tant pour ce qui concerne la commercialisation que l'appui à la production;

- prise en charge par les producteurs d'une plus grande partie des actions de commercialisation de leurs produits de rente (consolidation des comités villageois, intervention des EPL ou des coopératives les remplaçant);

- programmation des investissements en infrastructures économiques et sociales de la zone rurale.

S. C. T.

La S.C.T. diversifiera ses activités à la fois pour acquérir une certaine indépendance vis-à-vis des marchés du tabac et d'autre part pour promouvoir le développement rural dans sa zone d'intervention qui est contiguë avec les zones ZAPI.

Dans une première phase la S.C.T. doublera son action sur le tabac d'une action sur les cultures vivrières en rotation et conduira la phase expérimentale du projet agro-industriel de production d'huile d'arachide qui est prévu.

Projets de développement rural nouveaux.

Développement agricole de la zone Bertoua-Batouri.

Un projet de développement de la production arachidière dans la zone Bertoua-Batouri a été entrepris au cours du IV^e Plan quinquennal. Ce projet a conduit à définir une phase d'essais en vraie grandeur sur 300 hectares qui sera confiée à la S.C.T. L'objectif final est de définir un projet agro-industriel avec des plantations paysannes satellites produisant des oléagineux et du bétail.

Développement agricole de la zone de Mombal.

Une étude d'implantation d'une agro-industrie du manioc dans la zone de Mombal a été effectuée au cours du IV^e Plan quinquennal. Un certain nombre de problèmes techniques (assolements, prix...) et d'organisation, rôle du paysannat) n'ont pas encore été résolus. Mais ce projet, au moins pour une phase expérimentale ou d'essais en vraie grandeur, démarrera au cours du V^e Plan.

Projet de production et transformation d'ananas.

La province de l'Est est une zone traditionnellement productrice d'ananas. Cette production pourrait être facilement augmentée si les paysans disposaient d'un matériel végétal plus performant et d'un débouché sûr. On étudiera donc dès l'année 1981-1982 un projet d'implantation d'une unité de transformation industrielle, associée le cas échéant à une plantation, qui serait responsable de la promotion de la culture d'ananas chez les paysans. Cette culture étant développée dans la zone couverte par les ZAPI, la responsabilité de la promotion du projet serait confiée aux ZAPI.

PROVINCE DE L'OUEST

Organismes de développement rural de la province.

Au terme du IV^e Plan, la province de l'Ouest bénéficie de différents types de projets :

1^o Un grand projet de développement intégré qui couvre toute la zone Arabica (Hauts-Plateaux) et qui est exécuté par l'UCCAO.

2^o Des projets de développement sectoriel :

- plantation de thé de Djuttitsa exécuté par la CDC;

- développement de la production du tabac, exécuté par la SACTA et qui s'étend également sur la province du Nord-Ouest;

- développement de la culture du quinquina, exécuté par le ministère de l'agriculture;

- développement de la riziculture dans la région de Tonga, exécuté par la SODERIM;

- développement des cultures maraîchères exécuté par la SAFEL.

3^o Des projets de développement sectoriel ou intégré à caractère expérimental :

- développement de la riziculture dans la Plaine des Mbo, exécuté par la SODERIM;

- mise en valeur de la Plaine de Baïgom exécuté par le ministère de l'agriculture;

- développement de la culture du soja, exécuté par l'UCCAO;

- développement agro-sylvo-pastoral du Ndé, exécuté par le ministère de l'agriculture;

- développement de la culture du maïs en pays Bamoun, exécuté par la Société West Corn Mill.

Ce dispositif sera peu modifié au cours du V^e Plan. La deuxième phase du projet « Hauts-Plateaux » étant appelée à s'étendre aux zones café Robusta et cacao

vrira ainsi toute la province toutes les opérations de développement intégré de la province lui seront confiées et seront donc exécutées par l'UCCAO. Il va ainsi par exemple du projet de développement du Ndé quand il entrera en phase d'extension. Les actions sectorielles à introduire au cours du V^e Plan (Réduction des pertes après récolte), seront également intégrées au projet « Hauts-Plateaux ». L'UCCAO est un organisme privé dont l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration sont élus par les conseils d'administration des 6 coopératives-membres pour assurer le contrôle de la gestion des fonds. Un comité de contrôle et de coordination placé sous la présidence du Gouverneur est en voie de constitution. Outre le contrôle financier, ce comité assurera la coordination de tous les projets de développement de la province.

Projets de développement rural en cours.

et Hauts-Plateaux de l'Ouest.

La deuxième phase de ce projet de développement intégré, cofinancé par l'AID, le Gouvernement et l'AO, doit démarrer en 1983 et couvrir toute la province. L'étude de faisabilité de cette phase, qui doit être effectuée au deuxième semestre 1981, déterminera les dépenses et le coût du projet.

Développement de la culture du quinquina.

Le projet dont l'objectif est la création d'une plantation industrielle de 200 ha à Bansa est actuellement géré directement par le ministère de l'Agriculture. La création des plantations villageoises et la commercialisation des écorces qui seront entreprises au cours du V^e Plan seront confiées à l'UCCAO.

et de développement du Ndé.

L'objectif du projet est principalement de lutter contre le développement rural en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs sur des nouvelles zones aménagées. L'opération cours sur le site « Route du Noun » vise à mettre en œuvre les méthodes de mise en valeur et de colonisation. Elle est complétée par un programme d'expérimentation agronomique confié à l'IRA. Au cours du V^e Plan le projet s'étendra sur deux ou trois nouvelles zones (Sankié, Bassamba, Moulap).

Développement agricole dans la Plaine des Mbo.

En tenant compte des conclusions des difficultés rencontrées par le programme d'expérimentation sur la riziculture, le Gouvernement entend donner une nouvelle orientation à l'ODERIM au cours du V^e Plan. Ses activités porteront en effet, sur un programme de développement agricole de la Plaine où la riziculture n'est plus la principale occupation mais une possibilité de diversification (exploitations basées sur les cultures traditionnelles vivrières) et élevage.

Développement de la riziculture dans la région de Tonga.

L'objectif de ce projet est de faire passer en 5 ans les surfaces aménagées et exploitées en riziculture irriguée de 15 ha à 150 ha réparties en 6 plaines. Le projet sera exécuté par la SODERIM.

Mise en valeur de la Plaine de Baïgom.

L'étude de faisabilité d'un projet d'aménagement de la partie amont de la plaine, dont le drainage ne nécessite pas des investissements lourds, sera entreprise en 1981-1982. La surface ainsi aménagée (environ 500 ha) sera mise en valeur en paysannat avec la riziculture ou les cultures maraîchères en fonction des résultats du programme d'expérimentation en cours.

Développement de la culture du soja.

Le projet de complexe agro-industriel de production et de transformation de soja sera lancé en 1983. La nature et l'importance de ses composantes agricole et industrielle seront fonction des résultats du projet expérimental en cours. Il sera exécuté par la SOJACAM, société créée à cet effet.

Plantation de thé à Djuttitsa.

Le programme de plantation de 425 ha exécuté par la CDC sera achevé en 1984 et la production de la plantation sera d'environ 200 tonnes en fin du V^e Plan. Une étude à réaliser prochainement, déterminera les possibilités d'extension de cette plantation industrielle sur les 200 ha encore disponibles sur la concession CDC et de création de plantations villageoises.

PROVINCE DU NORD-OUEST

Organismes de développement rural de la province.

En 1980-1981, il existe dans le Nord-Ouest deux sociétés de développement qu'il est prévu de maintenir au cours du V^e Plan :

— la Wum Area Development Authority (WADA) dont les activités sont limitées au département de la Menchum;

— la Upper Nun Valley Development Authority (UNVDA) dont les activités sont limitées à la haute vallée du Noun.

Il existe aussi une union de coopératives (la North-West Cooperative Association ou NWCA).

Par ailleurs, le Gouvernement a déjà décidé de créer une mission de développement qui devra exécuter le projet de développement des Hauts-Plateaux du Nord-Ouest et dont les activités seront réparties sur toute la province du Nord-Ouest à l'exception des zones d'intervention des deux sociétés sus-mentionnées.

Tous les projets nouveaux qui démarreront au cours du V^e Plan seront rattachés à l'une ou l'autre de ces structures même s'ils sont dotés, le cas échéant, d'une relative autonomie, à l'exception du projet Thé de Santa qui sera exécuté par la CDC.

Deux cas particuliers doivent être mentionnés, celui de la « Ndu Tea Estate », rattachée à la CDC et celui de la « Santa Coffee Estate » rattachée à la NWCA.

Projets de développement rural en cours.

Wum Area Development Authority (WADA) .

La mission doit étendre ses activités sur l'ensemble du département de la Menchum au cours du V^e Plan. Un projet de développement rural sera élaboré à cet effet en 1981-1982, qui prendra en compte les résultats de l'étude du projet Wum-Akwaya-Mamfé et les besoins spécifiques de la zone de Fundong. Les interventions de ce projet de développement seront harmonisées avec le projet de développement des Hauts-Plateaux du Nord-Ouest. Le projet pourrait démarrer lors de l'exercice 1982-1983 si les financements sont mis en place à temps. Dans l'intervalle, les actions déjà en cours seront consolidées.

Projets de développement rural nouveaux.

Projet de développement des Hauts-Plateaux du Nord-Ouest.

Le projet de développement rural des Hauts-Plateaux du Nord-Ouest doit démarrer au cours de l'exercice 1981-1982 et comporte les volets suivants :

- vulgarisation agricole et travaux de recherche associés;
- approvisionnement des paysans en facteurs de production;
- financement des infrastructures routières qui conditionnent les investissements agricoles;
- financement de lignes de crédit pour l'agriculture.

Le financement du projet est assuré par la République unie du Cameroun, le FED, le FIDA et la RFA.

Projets de la mise en valeur de la « Plaine des Mbaw ».

L'étude du projet de mise en valeur de la Plaine des Mbaw sera réalisée au début du V^e Plan et son exécution pourra démarrer au cours de l'exercice 1982-1983 si des financements sont rapidement trouvés. Ce projet sera placé sous la responsabilité de l'une des sociétés de développement (ou mission) existantes ou déjà décidées.

Projet de mise en valeur du département de la Momo.

Le département de la Momo est inclus dans le projet des Hauts-Plateaux du Nord-Ouest, mais peu d'actions seront entreprises au cours du V^e Plan.

Aussi est-il prévu d'étudier un projet spécifique pour ce département, qui consisterait à réaliser dès le V^e Plan une action particulière en faveur de la production d'huile de palme et un certain nombre d'investissements de base (route, coopératives...) qui permettent d'accélérer l'extension des activités du projet Hauts Plateaux du Nord-Ouest lors de sa deuxième phase.

Projets de riziculture irriguée dans les vallées de la Mezam-Menchum et Katsina-Kimbo.

Les études de mise en valeur de ces deux vallées seront lancées au début du V^e Plan et, si elles s'avèrent positives, l'exécution du projet pourra démarrer dans la deuxième moitié de la période quinquennale sous la responsabilité des sociétés ou mission en place.

Projet de relance de la production paysanne d'huile de palme.

Les paysans de la province produisent traditionnellement de l'huile de palme qui est commercialisée, notamment à travers des coopératives de femmes. Il est prévu de rénover la palmeraie sur l'équivalent de 400 ha par an grâce à la production et à la distribution de plants améliorés et de promouvoir la transformation artisanale de l'huile en particulier autour de Widikum et dans la Momo. Ce projet serait rattaché à la Mission de développement des Hauts-Plateaux du Nord-Ouest qui en confierait l'exécution à divers partenaires.

Projet de plantation de thé à Santa.

L'étude de factibilité d'un projet de création de 600 ha de plantations de thé à Santa dont 300 ha de plantations industrielles et 300 ha de plantations villageoises est en cours d'exécution. L'évaluation du projet est prévue pour 1982 et le projet doit démarrer en 1984, les plantations devant s'étaler sur 6 années .

PROVINCE DU SUD-OUEST

Organismes de développement rural.

1^o Actuellement, il n'existe pas de projet de développement intégré dans la province, sinon à l'état d'identification projets Tombel-Bangem et Wum-Akwaya-Mamfé).

Par contre, il existe deux grands groupes agro-industriels qui ont étendu leurs actions récemment à des opérations de développement (plantations villageoises et appui aux plantations moyennes); il s'agit de :

— la CDC : société d'Etat qui possède des plantations de bananiers, de palmiers, d'hévéas, de thé et de poivre, et appuie depuis le IV^e Plan des plantations villageoises;

— la PAMOL : groupe privé (Unilever) qui poursuit l'exploitation de ses complexes agro-industriels de palmiers et d'hévéas, mais aussi prévoit de démarrer un programme de création de plantations villageoises.

En outre, il faut souligner une caractéristique du Sud-Ouest qui est l'importance du nombre de personnes privées ou groupe de personnes privées qui réalisent des plantations souvent importantes.

2^o Les coopératives interviennent essentiellement dans le domaine de la commercialisation et sont regroupés dans une union, la SOWEFOU.

3^o Les différentes missions chrétiennes (presbytérienne, catholique, etc...) sont les promoteurs de projets de développement rural souvent très importants.

jets de développement rural en cours.

DC prévoit au cours du V^e Plan :

la stabilisation relative des plantations agro-forestières de palmiers à huile (830 ha de nouvelles plantations en 5 ans);

la réalisation d'une plantation expérimentale de palmiers à Illoani à partir de 1983;

l'extension des plantations villageoises de palmiers à huile à Debusha (500 ha), et à Idenau (118 ha);

l'extension des plantations villageoises d'hévéas à Fakou et la Meme (3.937 ha) à partir de 1983;

la poursuite des investissements industriels et agro-industriels programmés dans le cadre des projets CAMDEV I et CAMDEV II en cours d'exécution;

l'extension de la plantation de thé de Tolé (Fakou) à partir de 1983.

AMOL prévoit :

la poursuite de son programme d'extension des plantations villageoises agro-industrielles de palmiers à Lobé et Ndian, et d'hévéas à Baï;

la réalisation d'une usine de traitement de latex.

l'appui à la création de 200 ha de plantations agro-forestières à Ndian.

des nouveaux.

Le V^e Plan verra se concrétiser deux projets de développement intégrés dans le Sud-Ouest :

Le projet Tombel-Bangem qui a été identifié en l'étude de faisabilité sera réalisé au début du V^e Plan et le projet devrait commencer à partir de 1983. Le projet pourrait comporter, outre les volets classiques de développement rural (production, infrastructures, éducation, volets sanitaire et social), un volet touristique.

Le projet Wum-Akwaya-Mamfé est à l'étude. Il s'agit d'étudier l'impact de la route Wum-Akwaya et de prévoir de construire et de définir des opérations de développement sur la zone d'Akwaya-Mamfé. Le projet de Wum est déjà l'objet d'un projet (voir les missions du Nord-Ouest). Ce projet permettra :

le développement des importantes potentialités agricoles (agriculture et élevage) de la région de Mamfé;

le désenclavement de la petite, mais riche région d'Akwaya qui jusqu'à maintenant voit ses perspectives de développement plutôt orientées vers le Nigéria.

Les autres projets nouveaux de la province sont gérés par le secteur privé et les missions chrétiennes.

PROVINCE DU NORD

Programmes de développement rural.

SODECOTON a été créée pour promouvoir le développement de la culture du coton en assurant

l'encadrement de la production, la collecte, la transformation et la commercialisation des produits (fibres, huile et tourteaux). Dans un deuxième temps, elle a aussi été conduite à encadrer la production des cultures en rotation avec le coton (sorgho, riz pluvial, arachide et maïs) dans certaines zones en se voyant confier l'exécution du projet Sud-Est Benoué. Au cours du V^e Plan, cette approche sera suivie pour l'ensemble de la zone Centre-Nord.

La SEMRY encadre les riziculteurs du Mayo-Danay et du Logone-et-Chari mais a été amenée à diversifier ses activités (embouche bovine et actions sociales).

La SODEBLE, société agro-industrielle, a été créée pour le développement de la culture du blé, mais par suite des impératifs de la rotation et des difficultés rencontrées sur la culture du blé, elle accorde maintenant une place plus importante aux productions de maïs et soja et sera conduite au cours du V^e Plan à promouvoir le développement des cultures fourragères et de l'élevage.

La Mission d'Etude pour l'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Benoué (MEAVSB) est chargée de la coordination de toutes les activités de développement du département de la Benoué et exécute le projet Nord-Est Benoué. Elle est encore le maître-d'œuvre du projet Agri-Lagdo.

L'Office Céréalière, à vocation nationale, s'est limité jusqu'à maintenant à la commercialisation du sorgho. Ses activités seront étendues grâce notamment à l'augmentation de sa capacité de stockage et la constitution d'un stock de sécurité alimentaire. Il devra aussi jouer le rôle d'organisme de stabilisation des prix des céréales (sorgho, mil et maïs) en intervenant sur le marché quand les prix sont trop bas.

Le Comité Provincial de Lutte contre la Sécheresse (CPLS) n'a eu jusqu'à maintenant qu'une activité réduite.

Le Fonds spécial d'actions rurales.

Le FONADER, outre ses activités traditionnelles de crédit, est plus particulièrement chargé de l'exécution du projet FSAR qui consiste à financer des petites opérations agricoles ou d'équipement dans la province.

Projet en cours

SEMRY.

Le projet SEMRY I est en régime de croisière mais sa capacité de stockage sera augmentée et les efforts seront concentrés sur la généralisation de la double culture.

Le projet SEMRY II achèvera son programme d'aménagement de 7.000 ha et développera des programmes d'embouche bovine, de reboisement et de pisciculture. Un effort particulier sera consacré à la stabilisation de la digue de Maga.

Le projet SEMRY III achèvera d'abord l'aménagement des 4 périmètres de la première phase (600 ha) et une étude de faisabilité déterminera les nouvelles surfaces

susceptibles d'être aménagées et irriguées par pompage dans la nappe phréatique.

— Nord-Est Benoué.

Le programme de la troisième phase qui doit couvrir la durée du V^e Plan visera d'abord à consolider et étendre les actions entreprises antérieurement dans la zone. Le projet établira le schéma général d'aménagement de la vallée supérieure de la Benoué et commencera l'exécution des travaux d'endiguement de la Benoué et de construction des canaux primaires et secondaires.

— Sud-Est Benoué.

Le projet achèvera d'abord le programme d'infrastructure économique et sociale de la première phase. L'étude de faisabilité qui sera réalisée prochainement déterminera les conditions du développement de la production agricole et de l'installation de migrants et le programme d'action de la deuxième phase.

— SODEBLE.

L'objet du projet est de porter les surfaces cultivées en fin du V^e Plan à 5.000 ha pour le maïs, 2.000 ha pour le soja et 3.500 ha pour le blé. Ce programme serait revu si une variété de blé adaptée aux conditions écologiques de l'Adamaoua était mise au point dans l'intervalle.

— Projet de développement de la zone de Mbé.

La culture du kénaf pourrait être promue dans le cadre d'un projet de développement de la zone de Mbé dans l'Adamaoua si l'étude de faisabilité qui doit être faite confirme la viabilité de cette culture. Le projet de développement de la zone de Mbé prévoyait en outre la réalisation d'infrastructures économiques et sociales, l'intensification des cultures vivrières et l'installation de migrants.

— FSAR.

L'étude de faisabilité d'une deuxième phase du projet FSAR sera réalisée en 1981-1982 et déterminera les modalités de la poursuite et de l'intensification des actions déjà entreprises au cours de la première phase.

Projets nouveaux.

— Projet Centre-Nord.

Le projet couvrira la durée du V^e Plan. Au niveau de la province, les objectifs poursuivis sont le développement des activités de recherche, le renforcement des capacités de planification et de coordination des activités de développement et la création d'une unité d'évaluation des projets.

Au niveau du Centre-Nord, le projet vise à l'intensification de l'ensemble des productions agricoles, le développement de l'élevage bovin et ovin, l'association de l'agriculture et de l'élevage, l'amélioration de l'infrastructure routière et de développement de l'hydraulique villageoise.

— Ouest-Benoué.

Un projet de développement intégré de la région Ouest-Benoué sera étudié au début de la période quinquennale. Comme les projets Nord-Est et Sud-Est Benoué, ce projet visera à rééquilibrer la démographie du Nord du pays par la création d'une infrastructure économique et sociale, la création de pôles de développement et des mesures d'intensification de la production agricole.

— Projet Mindif-Moulvoudaye.

Les principaux objectifs de ce projet sont l'amélioration de la gestion des pâturages et des services vétérinaires, l'intensification de la production agricole et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans la zone de Mindif-Moulvoudaye. Ce projet a démarré en 1980-1981, mais les difficultés rencontrées en particulier au niveau de la cohérence du projet avec le projet « Centre-Nord » ont amené à redéfinir les principaux axes du projet. Ce travail sera terminé pour la fin de l'exercice 1981-1982.

— Projet de développement des ressources hydrauliques des Monts Mandara.

Ce projet, dont les études sont en cours, a pour objectif la fourniture d'eau potable par la construction de 37 barrages collinaires. Ce projet sera associé au projet CARE en cours d'exécution, dont l'objectif est l'éducation sanitaire pour une meilleure exploitation des eaux des barrages collinaires.

— Projet de développement intégré des Monts Mandara.

L'étude de ce projet est en cours, mais les financements sont déjà acquis si bien que le projet pourrait être mis en œuvre dès le démarrage du V^e Plan. Il a pour principales composantes :

- l'intensification de la production agricole;
- le développement de l'embouchure bovine et ovine;
- la réhabilitation du réseau de routes et de pistes;
- la réalisation d'un programme d'hydraulique villageoise;
- l'installation d'une huilerie d'arachide et le développement de l'artisanat;
- la création de groupements coopératifs;
- la construction de 80 classes et logements de maîtres et de 20 centres de santé.

— Aménagement du Mayo Tsanaga.

Les études en vue de la construction d'un barrage de retenue sur le Mayo Tsanaga à Gazawa pour l'irrigation de 7.000 ha seront poursuivies au cours du V^e Plan.

— Aménagements hydro-agricoles de Lagdo.

La mise en service du barrage en 1983 va entraîner un laminage des crues et une réduction de la production de mouskouari. En revanche, les terres du lit majeur de la Benoué pourront être aménagées pour l'irrigation, après endiguement du fleuve.

laboration du schéma général d'aménagement pré-ur 1981-1982 indiquera les priorités dans les de factibilité à réaliser (projet sucrier, projet es maraichères », projet rizicole).

ojet anacardier.

le de factibilité d'un projet de création d'une ion de 10.000 ha et de construction d'une unité sformation à Sangueré a été réalisée pendant Plan. Le projet entrera en exécution dès que les ments nécessaires auront été mobilisés.

FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.

La réalisation des programmes mentionnés ci-dessus nécessiteront des efforts de financement considérables aussi bien de la part du Gouvernement que des collectivités privées. Les tableaux ci-après montrent ces besoins financiers du secteur agricole qui sont estimés à 434.700 millions de francs CFA pour la période quinquennale, soit 18,9 % de l'enveloppe globale du V^e Plan.

a 10.1.4. (a) Financement des programmes agricoles nationaux (en millions de francs).

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	FINANCEMENT		
							National public	Extérieur	Privé
me de promotion de tion des facteurs de tion. od. et distrib. mat. vég. vriers	500	900	900	900	1 000	4 200	2 900	1 000	300
ité/Cacao	500	1 200	1 200	1 200	1 200	5 300	3 000	1 300	1 000
grais	5 000	6 500	8 500	11 000	14 500	45 500	45 500	—	(3)
ytosanitaire									
ité/Cacao	4 500	5 000	5 500	6 000	6 500			—	
on et autres cultures.	1 500	1 800	2 000	2 300	2 500	27 600	31 600	—	
ock. et réduc. perte ...	50	80	100	120	150	500	150	350	6 000
édit agricole	6 000	8 000	11 000	13 000	13 000	56 000	22 000	6 000	
icanisation	500	1 300	1 500	1 500	1 700	6 500	2 500	4 000	28 000
T TOTAL	18 550	24 780	30 700	36 020	45 550	155 600	107 650	12 650	35 300
me de restructuration lieu rural. idrement des paysans ...	500	1 200	2 000	1 000	600	2 500	4 600	700	
ératives (1)	400	1 100	800	100	100	5 300	1 800	700	
nat. des pop. rurales ...	500	1 000	1 200	1 100	1 000	4 800	3 400	1 000	
os agriculteurs	700	1 200	1 500	1 500	1 500	6 400	5 200	1 200	400
T TOTAL	2 100	4 500	5 500	3 700	3 200	19 000	15 000	3 600	400
ame formation	400	1 000			1 500	5 900		3 600	
ame d'accompagnement.									
erche	PM	—	1 500	1 500	—	PM	2 300	—	—
mercialisation	PM	—	—	—	—	PM	—	—	—
istries agricoles	PM	—	—	—	—	PM	—	—	—
ipostage d'ordures mé- gères et de développe- ent des centres de pro- uction horticole	PM	—	—	—	—	PM	—	—	—
structures routières ...	PM	—	—	—	—	PM	—	—	—
structures sociales ...									
drauliques villageoises ...	1 300	1 400	1 500	1 000	1 100	6 000	2 500	3 000	500
is	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
naissance du milieu. istiques agricoles	150	200	200	100	100	750	250	400	
umentation et appui pé- agogique	50	350	100	50	50	600	300	300	
ologie	20	150	150	150	140	610	235	375	
les générales (2)	200	200	250	250	300	1 200	1 200	—	—
T TOTAL	420	900	700	550	590	3 160	2 085	1 075	—
TOTAL GENERAL	22 470	32 580	39 900	42 770	51 940	18 660	129 535	23 925	36 200

ors les montants prévus dans le cadre des projets de développement intégré.

on compris les études de factibilités financées dans le cadre de projets qui sont en cours ou dont le financement est acquis.

monants ne correspondent qu'au montant de la subvention à son niveau actuel : La participation des paysans apparaît au niveau du cré- agricole.

montants correspondent à la contribution de l'épargne privée et du FONADER lui-même au financement du crédit agricole.

Tableau 10.1.4.5.(b). Financement des projets agricoles de la province du Centre-Sud

A N N E E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	F I N A N C E M E N T S	
							Nationaux publics	Extérieur
HEVECAM	2 000	3 000	4 000	5 000	6 000	20 000	5 000	15 000
SOCAPALM	1 000	500	—	—	—	1 500	500	1 000
SODECAO	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500	2 500	5 000
MIDO	100	150	200	250	300	1 000	1 000	—
Haute-Sanaga-Mbam	—	1 000	1 000	1 500	1 500	5 000	2 000	3 000
Ananas Nhui	100	700	1 200	2 000	3 000	7 000	3 000	4 000
Projet Ambam	100	100	100	100	100	500	500	—
Mais/Riz Nanga-Eboko	300	400	500	2 000	2 000	5 200	1 600	3 600
SOSUCAM/CAMSUCO	10 000	—	—	—	—	10 000	3 000	17 000
Riz en zone forestière	—	300	500	800	1 200	2 800	1 400	1 400
T O T A L	15 100	7 650	9 000	13 150	15 600	60 500	20 500	40 000

Tableau 10.1.4.5.(c). Financement des projets agricoles de la province du Littoral (en millions de F CFA).

A N N E E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	F I N A N C E M E N T S		
							Nationaux publics	Extérieur	Privé
SODENKAM	500	500	500	500	500	2 500	1 000	1 500	—
SOCAPALM	500	1 000	3 000	3 000	3 000	10 000	3 000	7 500	1 600
SOCAPALM Plant. villag.	1 000	1 400	700	500	500	4 100	1 500	1 000	250
Coopératives du Mungo	100	1 750	1 250	650	450	4 200	2 100	1 850	1 000
D.C.B.	1 000	2 000	1 000	650	650	5 300	4 300	—	1 300
Projet annas	200	600	600	400	400	2 200	500	400	—
Projet Edéa-Babimbi	50	200	500	600	650	2 000	700	1 300	—
T O T A L	3 350	7 450	7 550	6 300	6 150	30 800	13 100	13 550	4 150

Tableau 10.1.4.5.(d) Financement des projets de développement rural de la province de l'Est. (en millions de F CFA).

A N N E E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	F I N A N C E M E N T S	
							Nationaux	Extérieurs
st	600	1 000	1 000	1 000	1 000	4 600	2 300	2 300
veloppement intégré zone Muri-Bertoua	500	300	200	1 000	2 000	4 000	1 000	3 000
veloppement zone Mombali ..	500	300	200	1 000	2 000	4 000	1 000	3 000
uction et transformation nas	50	100	500	200	250	1 100	500	600
T A L	1 650	1 700	1 900	3 200	5 250	13 700	4 800	8 900

Le projet SCT qui est en phase de croisière ne nécessite plus de nouveaux investissements.

Tableau 10.1.4.5.(c) Financement des projets agricoles de la province de l'Ouest (en millions de F CFA).

A N N E E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	F I N A N C E M E N T S		
							Nationaux publics	Extérieurs	Privés
its plateaux	800	1 200	1 500	2 000	1 500	7 000	2 500	3 000	1 500
nquina	20	50	100	100	100	370	370	—	—
.....	80	100	120	150	150	600	600	—	—
lerim	600	600	600	1 000	1 300	4 100	1 100	3 000	—
gom	30	50	100	100	100	380	380	—	—
ga	—	20	50	100	100	270	270	—	—
a	100	100	2 200	200	200	2 800	1 200	1 300	300
ttica	400	600	500	—	—	1 500	300	1 200	—
est Corn	—	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	1 000	3 000	—
ine Tikar	20	100	100	200	200	620	420	200	—
at Nkam	—	20	100	100	100	320	320	—	—
ncentré tomate	—	1 400	1 200	400	400	3 400	1 200	2 200	—
T A L	2 050	5 240	7 570	5 350	5 150	25 360	9 660	13 900	1 800

Tableau 10.1.4.5(g)

Financement des projets agricoles de la province du Sud-Ouest (en millions de F CFA).

A N N E E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	F I N A N C E M E N T S		
							Nationaux publics	Extérieurs	Privés
C.D.C.	5 700	2 800	2 200	3 200	2 100	16 000	1 000	11 000	4 000
Pamol	—	1 000	2 000	2 000	1 200	6 200	—	—	6 200
Tombel-Bangem	—	100	100	500	1 000	1 700	500	1 200	—
Wum-Akwaya-Mamfe	—	300	600	600	800	2 500	600	1 900	—
T O T A L	5 700	4 200	4 900	6 500	5 100	26 400	2 103	14 100	10 200

Tableau 10.1.4.5.(f)

Financement des projets agricoles de la province du Nord-Ouest (en millions de F CFA).

A N N E E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	F I N A N C E M E N T S	
							Nationaux publics	Extérieurs
Wada	100	400	500	400	400	1 800	800	1 000
Mbaw Plain	50	100	100	400	400	1 050	350	700
Hauts plateaux du Nord-Ouest	—	—	—	2 500	2 500	9 000	2 100	6 900
UNVDA	500	1 600	1 900	800	800	3 200	1 200	2 000
Mise en valeur du département de Momo	400	500	700	100	100	450	200	250
Thé Santa	50	100	100	40	90	130	100	30
Riziculture dans les vallées ..	—	50	100	150	150	450	200	250
Production paysane d'huile de palme	50	70	80	100	100	400	200	150
T O T A L	1 100	2 820	3 480	4 490	4 540	16 430	5 150	11 280

au 10.1.4.5.(h)

Financement des projets agricoles dans la province du Nord

(en millions de F CFA).

A N N E E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	F I N A N C E M E N T S	
							Nationaux publics	Extérieurs
.....	2 000	2 500	1 200	1 300	1 400	8 400	3 400	5 000
oué	2 500	2 300	2 000	2 000	2 000	10 500	4 000	6 500
oué	1 500	2 000	2 000	2 000	2 000	9 500	3 000	6 500
.....	300	400	400	200	200	1 500	300	1 200
e Mbo	100	200	200	200	300	1 000	300	700
l	500	1 000	1 000	1 000	1 000	4 500	1 500	3 000
Nord	2 000	2 500	1 000	3 000	3 000	13 500	5 000	8 500
Benoué	—	100	3 000	1 500	2 000	4 600	2 000	2 600
Moulvoudaye	50	350	400	300	300	1 400	400	1 000
ces hydrauliques	50	500	500	500	500	2 050	650	1 400
ppement intégré des	200	1 000	1 200	1 300	1 300	5 000	1 500	3 500
ts Mandara	500	2 000	2 000	2 000	2 000	8 500	3 500	5 000
adier	50	550	300	200	300	1 400	600	800
A L	9 750	15 100	15 200	15 500	16 300	71 950	26 150	45 700

it des coûts du projet FSAR pour la province du Nord seulement. Les coûts pour les autres provinces n'ont pas été comptabilisés dans les mmes agricoles. Ils sont cités, par mémoire, dans les programmes d'accompagnement.

eau 10.1.4.5.(i)

Récapitulatif des financements.

(en millions de F CFA).

P R O G R A M M E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL	F I N A N C E M E N T S		
							National	Extérieur	Privé
rammes nationaux									
Util. fact. Product.	18 550	24 780	30 700	36 020	45 550	155 600	107 650	12 650	35 300
Structure du milieu rural	2 100	4 500	5 500	3 700	3 200	19 000	15 000	3 600	500
Formation	400	1 000	1 500	1 500	1 500	5 900	2 300	3 600	
Emploi	1 000	1 400	1 500	1 000	1 000	6 000	2 500	3 000	400
Naissance du milieu	420	900	700	550	590	3 160	2 088	1 075	
Totaux programmes nationaux :	22 470	32 580	39 900	42 770	51 949	183 660	129 535	23 925	36 200
rammes provinciaux									
Centre-Sud	15 100	7 650	9 000	13 150	15 600	60 500	20 500	40 000	4 150
Centre	3 350	7 450	7 550	6 300	6 150	30 800	13 100	13 550	
Centre	1 650	1 700	1 000	3 200	5 250	13 700	4 800	8 900	
Centre	2 050	5 240	7 570	5 350	5 150	25 260	9 060	14 500	1 800
Centre-Ouest	1 100	2 620	3 480	4 525	4 540	16 430	5 150	11 285	
Centre-Ouest	5 700	4 200	4 000	6 500	5 100	26 400	2 100	14 100	
Centre	9 750	15 100	12 200	15 500	16 300	71 350	26 150	45 700	10 200
Totaux programmes provinciaux :	23 700	44 150	40 600	54 490	58 630	245 040	80 860	148 030	16 150
TOTAL GENERAL	61 170	76 740	89 500	97 260	110 030	434 700	210 395	171 955	52 350

CHAPITRE X-2

Élevage, Pêche et Industries animales

— Bilan et problème du secteur.

— Elevage.

rts conjugués des services du MINEPIA et des

éleveurs durant les cinq dernières années ont permis d'obtenir les résultats probants.

L'évolution de notre cheptel a été le suivant au cours du IV^e Plan :

0.2.1.1. Evolution du cheptel au cours du IV^e Plan.

	PREVISION du IV ^e Plan	RECENSEMENT 1978-1979	PROJECTIONS 1980-1981 (1)	Taux de réalisation en % (2)
.....	4 000 000	3 433 000	3 603 000	90,0 %
CAPRINS	5 200 000	4 680 000	5 160 000	99,2 %
S	1 300 000	1 362 000	1 475 000	113,3 %
LE	15 000 000	12 315 000	11 590 000	77,26 %

ffres de 80-81 sont obtenus par projection
La base de ces projections est l'année 1978-
ours de laquelle il y a eu un recensement
l. Les taux de croissance utilisés sont de :

% par an pour les bovins;
pour les ovins caprins;
pour les porcins; et
pour la volaille.

ffres pour les porcins et volailles ne doivent
pris tels quels, c'est une approximation. Ce
gnificatif c'est le nombre de poussins d'un jour
23.

mations obtenues en 1980-1981 nous permettent
raison avec les prévisions du IV^e Plan de
l'effort dans le secteur.

state donc que le IV^e Plan a été réalisé à :

% en ce qui concerne les bovins;
% pour les ovins et caprins;
3 % pour les porcins;
3 % pour les volailles.

est un score honorable, compte tenu des pro-
ue connaît le secteur.

Parmi les contraintes qui pèsent sur l'élevage dans son ensemble, il faut signaler :

- le manque d'organisation des circuits de commercialisation qui tient surtout à la déficience des infrastructures routières (routes coupées en saison des pluies, par exemple);
- le conflit permanent entre agriculteurs et éleveurs dans certaines régions;
- la faible productivité de nos exploitations;
- les difficultés d'accès au crédit;
- l'insuffisance de la recherche, et les difficultés que l'on rencontre à vulgariser ses résultats;
- enfin, il faut signaler que, si le MINEPIA dispose des spécialistes compétents dans les disciplines zootechniques et vétérinaires, il lui manque cependant une équipe capable d'aborder les problèmes dans leur ensemble, sur l'aspect économique (évaluation, gestion, productivité...). Une équipe capable de présenter des projets bancables dans un programme coordonné; nécessaire à la génération des nombreux projets indispensables au renforcement du secteur de la production animale et halieutique.

— Le gros bétail.

Les contraintes spécifiques à ce type d'élevage sont :

— le fait que les modifications portant sur le gros bétail ne peuvent avoir des effets appréciables qu'à moyen et long terme;

— les effets néfastes de la sécheresse;

— la lente régénération des pâturages ainsi que leur infestation par les glossines.

Le petit bétail.

Pour le petit élevage, surtout porcins et volailles, le goulot d'étranglement réside surtout au niveau de la mise à la disposition des éleveurs de jeunes animaux et d'aliments de bonne qualité et en quantité suffisante. D'où l'importance qu'attache le MINEPIA aux projets avicoles et porcins.

Il y a d'autre part, une méconnaissance de la gestion rationnelle du troupeau et de ses possibilités réelles.

La protection sanitaire.

Elle est nettement mieux assurée que par le passé, puisque l'on chiffre à plus de 5 millions par an le coût des interventions en matière de protection du cheptel. Malgré leur coût élevé, les traitements chimio-préventifs et curatifs ont apporté partout des résultats encourageants. Cependant, bien des efforts restent encore à accomplir dans ce domaine. Le problème essentiel est la réinfestation des aires éradiquées.

10.2.1.2. — La pêche.

La pêche au Cameroun est bien connue, pour la place qu'y tient la pêche aux crustacés (callianasse) dont le pays tire son nom.

Il n'est que de considérer la part qui revient au poisson dans l'alimentation des populations (11,90 kg d'équi-

valent viande par habitant et par an en moyenne en 1980) pour mesurer l'importance du secteur.

La production halieutique nationale progresse régulièrement, mais les taux de croissance régressent tout aussi régulièrement depuis quelques années. Elle s'élève à 103.000 t environ en 1980-1981. La situation est préoccupante, eu égard aux besoins croissants en poisson.

Deux types de pêches sont pratiqués au Cameroun. La pêche maritime et la pêche continentale.

La pêche maritime.

Les eaux de la zone économique exclusive camerounaise situées toutes sur le plateau continental comprennent environ 360 km de longueur de côtes.

La productivité moyenne de ces eaux, est de l'ordre de 60 kg par hectare et par an. Ce qui représente 80.000 t (T) de poisson au total par an. On peut penser que 80 % de ces stocks sont « pêchables ». En fait une question rationnelle de ce patrimoine exigerait de rester en deçà de ce taux, soit 40 - 50.000 t/an environ, afin d'assurer un rendement soutenu. Or le secteur industriel produit déjà 20.500 t/an et la pêche artisanale 35 à 40.000 t/an (estimations statistiques récentes de la Direction des pêches). Il devient évident que ce secteur est déjà en surpêche. Il paraît d'autre part certain qu'une proportion considérable des captures n'est pas recensée.

1° La pêche maritime industrielle.

La flottille de la pêche maritime industrielle au Cameroun compte sept sociétés. Six sont privées et la septième est à participation majoritaire du Gouvernement.

Les sept sociétés exploitent une flottille de 40 bateaux dont 24 chalutiers et 16 crevettiers. L'âge moyen de ces bateaux est actuellement de 9 ans.

Tableau 10.2.1.b. Tendances de la production industrielle de la pêche maritime.

A N N E E S	NOMBRE Bateaux	PRODUCTION Poissons frais (T)	PRODUCTION Poissons congelés (T)	PRODUCTION Crevettes (T)	TOTAL Production nationale (T)	IMPORT. de poissons congelés (T)
1975-1976	39	14 300	1 348	1 539	20 195	8 046
1976-1977	40	16 977	687	2 432	20 096	11 226
1977-1978	37	18 359	79	1 449	19 308	11 332
1978-1979	36	18 027	—	975	19 002	13 015
1979-1980	40	18 851	—	432	19 283	17 741
1980-1981 (1)	42	20 000	—	500	20 500	20 000

SOURCES : Direction des pêches.

(1) Estimations du MINEPIA.

Ce tableau montre qu'en dépit de l'effort accompli ces dernières années par le Gouvernement et les professionnels pour augmenter le nombre de bateaux, la production nationale est restée stagnante.

On remarque la forte progression des importations pour satisfaire la demande. Elles passent de 8.046 t en 1975-1976 à 20.000 t en 1980-1981 ce qui représente une progression annuelle moyenne de 20 %. Ce qui est

compte tenu de notre option d'autosuffisance. La production de poisson congelé s'arrête en 1978-1979.

Il faut noter qu'un seul type de pêche, la pêche fraîche, est pratiquée par les unités de la pêche locale et uniquement par chalutage. La surexploitation des stocks de nos eaux paraît évidente.

La capacité actuelle de la flotte de pêche dépasse de loin la densité des stocks dans nos eaux. Donc, les unités exercent à présent leurs activités dans la zone économique exclusive camerounaise.

Si cette situation persiste d'ici 5 ans au plus, ce sera la fin totale de cette industrie.

D'autre part, la pêche artisanale se développe et une part croissante de ces mêmes stocks.

Les effets négatifs de développement industriel, agro-industriel et autre, causeront une perturbation du milieu et d'une pollution croissante (industrie chimique surtout). Ce qui diminuera d'autant la productivité naturelle de nos eaux.

La production de crevettes ne cesse de chuter depuis 1977, passant de 2.439 t à 500 t entre 1976-1977 et 1981, chute en partie justifiée par la nouvelle orientation des sociétés, plus tournées vers la capture du poisson.

Pêche maritime artisanale.

Le secteur de pêche est très important au Cameroun. Il est encouragé car il économise du capital. La pêche artisanale est exercée par environ 20.000 pêcheurs qui emploient surtout des filets maillants (dorsales, sennes de palangres) et lignes ainsi que les « petites sennes à main » pour les crabes et autres principalement. Entre le cap Cameroun et Douala, on pratique aussi la pêche au « piquet », une poche cylindrique, attachée à un piquet planté dans le fond et tournant autour avec les courants. La production, mal connue, est estimée à 35.000 t/an, dont 20.000 t de petites crevettes et 15.000 t de poisson. Ce secteur malgré son dynamisme souffre cependant d'un manque de moyens matériels pour se développer.

Le manque d'organisation et de moyens matériels pour se développer.

Les rendements de la pêche artisanale restent bas, les pirogues non motorisées sont de l'ordre de 2 t/an alors que les pirogues motorisées ont des rendements de 10 à 20 t/an. Quand on sait qu'à peine 10% des pirogues sont motorisées à Douala, on mesure l'impact du développement du secteur.

La pêche au « piquet » pose un problème sérieux. Les filets perdus ont atteint des quantités telles qu'ils nuisent à la pêche et même la navigation.

Pêche continentale (artisanale).

La pêche continentale compte parmi les principales activités de l'économie rurale du pays.

Pratiquée dans tout le pays, elle est encore au niveau artisanal. La production plafonne depuis quelques

années (1975) à 50.000 t/an, ce qui représente 15 % de notre biomasse halieutique, la superficie totale de nos eaux intérieures est estimée à 4.000.000 ha avec un stock de poissons important, environ 330.000 t/an.

Les pêcheries sont exploitées par les collectivités familiales, pêcheurs professionnels, semi-professionnels ou occasionnels.

Les ethnies installées le long des grands fleuves sont dans presque toutes les provinces, aptes à pratiquer la pêche.

Généralement la pirogue constitue la base de l'activité halieutique. Les engins utilisés vont de la senne à l'épervier en passant par le filet maillant et la ligne.

Les principales contraintes sont :

— le fait que la plupart des pêcheurs ne comprennent pas toujours le bien fondé de la réglementation en matière de pêche et se livrent à des activités portant préjudice aux stocks de poissons (emploi d'explosifs et de produits toxiques);

— les pêcheurs artisans ne sont pas suffisamment équipés, les chaînes de froid et les structures qui doivent permettre l'écoulement du produit de la pêche et accroître la rentabilité n'existent pas.

— la pénurie du matériel de pêche et le manque d'assistance satisfaisante aux pêcheurs;

— le manque de personnel qualifié pour encadrer les pêcheurs, mener des campagnes de vulgarisation de nouvelles techniques de pêche pour assurer une bonne planification et l'exploitation optimale des pêcheries.

Pisciculture.

Le IV^e Plan avait mis l'accent sur la redynamisation de ce secteur mais force est de constater que la pisciculture ne fait pas encore l'objet d'un engouement généralisé de la part des Camerounais. Les actions menées ont cependant apporté quelques améliorations.

Le nombre de stations piscicoles s'est sensiblement accru. La production annuelle d'alevins pour l'empoisonnement des étangs est actuellement de 3 millions par an environ et se répartit comme suit :

— Tilapia niloticus	2.935.000 têtes/an
— Clarias lazera	35.000 »
— Cyprinus carpio	30.000 »
— Hétérotis niloticus	P-M »

On compte actuellement au Cameroun environ 4.000 pisciculteurs propriétaires de 5.000 étangs et produisant 3.000 à 4.000 t de poisson par an.

La formation technique et l'encadrement des pisciculteurs sont assurés par 130 moniteurs piscicoles et une trentaine de cadres expatriés du Corps de la paix américain.

Les principales contraintes du domaine piscicole :

— l'encadrement des pisciculteurs est insuffisant;

— le manque d'équipements pour les vulgarisateurs;

— le manque d'écloseries pour la production en masse d'alevins de silure et de carpe; et

— le manque d'aliments pour poisson.

10.2.1.3. — Les investissements et le financement du secteur.

Nous pouvons suivre la part des ressources affectées au secteur depuis 1975-1976 (hormis le budget de fonctionnement) pour le dynamiser à travers le tableau (p. 64), toutes les sources de financement confondues, le secteur a bénéficié au cours des quatre premières années du IV^e Plan de 11.782 millions de francs CFA.

On peut estimer, compte tenu des informations déjà recueillies que le montant des ressources affectées au secteur s'élèvera à 3.500 millions de francs CFA, à l'année terminale du IV^e Plan.

Les ressources allouées au secteur au cours du IV^e Plan (budget d'équipement de l'Etat et autres sources de financement du secteur) s'élèvent donc à 15.282 millions de francs CFA. Il serait souhaitable d'accroître de façon notable cette enveloppe au cours du V^e Plan en vue d'atteindre les objectifs assignés au secteur.

10.2.1.4. — Organismes d'intervention.

L'ensemble des structures du MINEPIA participe au développement de ce secteur. Mais les principaux organismes d'intervention en matière de production animale et halieutique qui jouent un rôle dans sa modernisation sont :

- la société de Développement et d'Exploitation des Productions animales (SODEPA);
- la Mission de développement de l'embouche bovine de Mbandjock (MIDEBOM);
- l'Institut de recherche zootechnique (I.R.Z.);
- la Mission spéciale d'éradication des glossines (M.S.E.G.);
- l'Office pharmaceutique vétérinaire (O.P.V.);
- la Société des tanneries et peausseries du Cameroun (S.T.P.C.);
- la caisse de développement de la pêche maritime (C.D.P.M.); et
- la Mission de développement de la pêche artisanale maritime (MIDEPECAM).

10.2.2. — Orientation.

10.2.2.1. — Demande. (Voir tableau récapitulatif.)

Compte tenu de l'évolution prévisible des différentes variables du secteur et de la croissance démographique, nous nous sommes fixés comme objectif de donner à chaque Camerounais une quantité de protéines équivalente à 36 kg de viande de bœuf, à l'année horizon du V^e Plan de développement économique, social et culturel.

L'optimum de consommation est estimé par la F.A.O. à 42 kg de viande par habitant et par an. Il nous sera difficile d'atteindre cette norme au terme du V^e Plan, compte tenu des contraintes évoquées plus haut et de notre option fondamentale du développement auto-centré (autosuffisance alimentaire). Cette option devrait se traduire au cours du V^e Plan par une réduction progressive de nos importations de produits d'origine animale. Ces importations devraient passer de 2 kg/hab/an en 1981-1982, à 1 kg/hab/an en 1985-1986.

Les effets attendus des projets avicoles, porcins et autres, apporteront le supplément de protéines d'origine animale nécessaire pour atteindre notre objectif.

10.2.2.2. — OFFRE

10.2.2.2.1. — L'élevage.

Les nouvelles orientations du secteur au cours du V^e Plan seront les suivantes :

Le gros bétail (évolution probable (tableau 10.2.2.)

Le taux de croissance du troupeau, 2,5 % par an constitue une moyenne modeste.

Pour un taux d'exploitation moyen de 10 %, nous constatons pour les années à venir, compte tenu du taux d'accroissement de la population (2,4 % en moyenne par an), une certaine stagnation de l'offre par rapport à la demande potentielle.

L'objectif dans l'immédiat sera non d'augmenter outre mesure le nombre d'animaux, mais d'augmenter leur poids et le taux d'exploitation.

Il faut donc :

— Rationaliser cet élevage, continuer les exemples (plan viande, zone SODEPA - FONADER) qui ont fait leurs preuves;

— Développer l'alimentation complémentaire en saison sèche (fouin, tourteau...) ainsi que les différents types d'embouche à base de sous-produits agro-industriels (farines basses de riz, mélasse, tourteau de coton).

— Intensifier l'effort pour l'amélioration des méthodes d'élevage par :

— un octroi plus large de crédits aux éleveurs;

— une gestion rationnelle des pâturages et la recherche des solutions adaptées au problème de manque d'eau pour abreuver le bétail en saison sèche;

— Développer les espèces tripano-tolérants (N'dama), et sensibiliser le paysan à ce mode d'élevage.

		Budget Etat	Cpte hors budget	Collec- tivités	Fonds et caisses	Organe Public et parapublic Subvention supérieure Emprunts Extérieurs											Financement privé			
						Empr. locaux	autofi- nancem.	FAC	FED	Autrtes	BIRD	IDA	CCEE	BEI	COFACE	Autrtes	Emprunts locaux des Stés priv.	Financem. privé local	Financem. privé ext.	TOTAL
1976/1977	Elevage	316	20	-	15	-	64	-	-	-	507	-	-	-	-	274	-	-	-	1196
	Pêche	54	-	-	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	434	-	5	144	717
1977/1978	TOTAL	370	20	-	95	-	64	-	-	-	507	-	-	-	-	708	-	5	144	1913
	Elevage	415	122	-	15	-	123	33	-	-	867	-	33	-	-	438	-	-	-	2046
	Pêche	69	-	-	160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	-	211	500
	TOTAL	484	122	-	175	-	123	33	-	-	867	-	33	-	-	438	60	-	211	2546
1978/1979	Elevage	518	203	-	-	-	239	-	-	-	1091	-	61	-	-	399	-	-	-	2511
	Pêche	135	-	-	96	150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	440	219	129	216	1385
	TOTAL	653	203	-	96	150	239	-	-	-	1091	-	61	-	-	839	219	129	216	3896
1979/1980	Elevage	508	235	-	-	110	149	-	-	-	257	-	60	-	-	614	-	-	-	1933
	Pêche	69	-	-	389	72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	293	671	1494*
	TOTAL	577	235	-	389	182	149	-	-	-	257	-	60	-	-	614	-	293	671	3427
1980/1981	(1)	650	235	-	389	182	149	-	-	-	257	-	60	-	-	614	-	293	671	3427
	TOTAL 5 ans																			

(1) Estimations.

10.2.2.a.

Evolution prévisible du gros élevage.

A N N E E S	POPULATION	TAUX de croissance annuel du cheptel	EFFECTIF du cheptel	TAUX d'exploitation 10 % du troupeau	Production (T) Tête = 175 kg + Abats : 25 % carcasse	KG/Habitant par an
1980-1981	8 657 000	2,5 %	3 602 960	10 %	78 815	9,10
1981-1982	8 871 000	2,5 %	3 693 031	10 %	80 785	9,10
1982-1983	9 090 000	2,5 %	3 785 359	10 %	82 803	9,10
1983-1984	9 316 000	2,5 %	3 879 992	10 %	84 875	9,10
1984-1985	9 547 000	2,5 %	3 976 992	10 %	86 397	9,10
1985-1986	9 783 000	2,5 %	4 873 416	10 %	89 171	9,10

Le petit bétail.

Ovins-Caprins (Voir tableau 10.2.2.b.)

Le taux de croissance retenu est 5 % et le taux d'exploitation 30 %. Ces taux sont construits à partir des séries statistiques qui montrent le comportement de cet élevage au cours des dernières années.

Ce cheptel devait atteindre 6,6 millions de têtes en 1985-1986, soit l'équivalent d'environ 22 700 tonnes de viande de bœuf.

Les actions qui suivent devront être menées au cours du V^e Plan :

— Le recensement du troupeau devra avoir lieu au début du V^e Plan; la connaissance du troupeau devant permettre de déterminer les paramètres de production (fécondité, rendement pondéral...) sur lesquels il faut agir ;

— Il faudra accroître l'encadrement des éleveurs afin d'arriver à gagner 1 à 2 % sur le taux actuel de croissance et environ 10 % sur le rendement actuel.

10.2.2.b.

Evolution prévisible du petit élevage ovins-caprins.

A N N E E S	TAUX de croissance	EFFECTIF	TAUX d'exploitation	PRODUCTION (T) 10 kg carcasse + abats 15 %	KG/HABITANT par an
1980-1981	5 %	5 159 700	30 %	17 800	2,06
1981-1982	5 %	5 417 685	30 %	18 687	2,11
1982-1983	5 %	5 688 569	30 %	19 625	2,16
1983-1984	5 %	5 972 997	30 %	20 606	2,21
1984-1985	5 %	6 271 646	30 %	21 634	2,27
1985-1986	5 %	6 585 228	30 %	22 718	2,32

Porcins.

L'effectif actuel est d'environ 1 470 000 têtes. Le taux de croissance de ce type d'élevage est de 4 % par an, et son taux d'exploitation de 40 % par an en moyenne au Cameroun.

L'objectif à atteindre à la fin du V^e Plan Quinquennal est 1 793 000 têtes, ce qui équivaut à 31 500 tonnes de viande de bœuf.

Les performances actuelles ont été atteintes grâce aux méthodes modernes d'élevage mises au point à Kounden et à Mankon notamment. Il faut donc étendre

le pays l'expérience de ces stations, ce qui permet de mettre des porcelets de race en nombre suffisant à la disposition des éleveurs.

Cours du V^e Plan, il faut assurer aux éleveurs :

des intrants de qualité (porcelets, aliments, médicaments) et en quantité suffisante.

— Des infrastructures de distribution et des informations sur les possibilités offertes par les différents segments (spatial) du marché.

— Un meilleur encadrement.

Les éleveurs pourront ainsi obtenir de meilleurs rendements aux moindres coûts (aliments locaux).

Les rendements actuels devraient doubler au terme du V^e Plan.

10.2.2.(c)

Evolution prévisible de l'élevage des porcins.

A N N E E S	TAUX de croissance	EFFECTIF	TAUX d'exploitation	PRODUCTION (T)	KG/HABITANT
1	4 %	1 473 490	40 %	25 934	3,0
2	4 %	1 532 430	40 %	26 971	3,04
3	4 %	1 593 736	40 %	28 850	3,09
4	4 %	1 657 486	40 %	29 172	3,13
5	4 %	1 723 786	40 %	30 339	3,18
6	4 %	1 792 737	40 %	31 552	3,23

taux d'exploitation très bas 40 %.

Il.

Le taux de croissance du cheptel a été déterminé en fonction de la demande potentielle due essentiellement à l'accroissement de la population. Cela, ainsi que la volaille, avec la viande de porc, constituent de plus en plus la source principale de produits d'origine animale des populations à l'avenir.

Le cheptel est évalué à 11,6 millions de têtes en 1981. Il doit être porté à 15,5 millions de têtes en 1986.

Les mesures à prendre ici sont les suivantes :

Comme pour la production porcine, assurer aux éleveurs les intrants en quantité suffisante et de bonne qualité (poussins d'un jour, aliments, médicaments) ;

— Encadrer les éleveurs pour leur permettre d'appliquer les techniques les plus rentables ;

— Doter les laboratoires vétérinaires de moyens nécessaires pour contrôler les aliments du bétail, et élaborer une législation en la matière.

Au cours du V^e Plan, la production de volaille doit pouvoir satisfaire la demande intérieure et faire face à une augmentation de la consommation consécutive à une diminution des prix. Cette baisse des prix peut provenir d'un meilleur approvisionnement des éleveurs en poussins d'un jour et ou de l'amélioration des circuits commerciaux, ainsi que d'une transparence des marchés (informations des producteurs et des consommateurs). Ceci aura pour effet d'élever la productivité et par voie de conséquence, le revenu de l'éleveur.

10.2.2.(d)

Evolution prévisible de la production de la volaille

	V O L A I L L E S				
	TAUX de croissance	EFFECTIF	TAUX d'exploitation	PRODUCTION (T) l'0kg/animal	KG/HABITANT par an
1981	6 %	11 589 269	100 %	11 589	1,34
1982	6 %	12 284 625	100 %	12 284	1,38
1983	6 %	13 021 703	100 %	13 021	1,43
1984	6 %	13 803 005	100 %	13 803	1,57
1985	6 %	14 631 185	100 %	14 631	1,59
1986	6 %	15 509 056	100 %	15 509	1,59

— LES PRODUCTIONS ANNEXES

1° Production d'œufs :

Elle a été estimée pour l'ensemble du cheptel sur la base de 3.5 millions de poules pondeuses, donnant 60 œufs de 15 gr par an.

L'objectif est de porter cette production en 1985-1986 à 4 500 tonnes d'équivalent viande de bœuf (1).

2° Les produits laitiers.

La production totale en 1980-1981 est estimée à 43 000 tonnes, soit 8 600 tonnes en équivalent viande de bœufs. La production laitière est exclusivement

(1) l'œuf = 15 grammes de viande

artisanale, et presque entièrement localisée dans le Nord du pays.

Il devient nécessaire de passer au cours du V^e Plan, de la production artisanale à la production industrielle pour atteindre l'objectif des 10 500 tonnes en équivalent viande que nous nous sommes fixés à l'année terminale du Plan.

3° Gibiers et divers.

C'est une source de protéines d'origine animale non négligeable, qui est cependant appelée à diminuer compte tenu de l'augmentation de la population et des mesures prises par le Gouvernement pour la protection de la faune.

10.2.2.e. Statistique pour productions annexes = Gibiers, produits laitiers, œufs.

A N N E E S	PRODUITS laitiers en équivalent viande	TAUX de croissance	GIBIERS (T) et divers	TAUX de croissance	ŒUFS (en équivalent viande)	TAUX de croissance	KG/HABITANT par an gibier prod. laitiers-œufs
1980-1981	3 653	4 %	24 725	1,5 %	3 370	6 %	4,24
1981-1982	3 990	4 %	25 096	1,5 %	3 572	6 %	4,25
1982-1983	9 359	4 %	25 472	1,5 %	3 787	6 %	4,25
1983-1984	9 733	4 %	25 854	1,5 %	4 014	6 %	4,25
1984-1985	10 123	4 %	26 242	1,5 %	4 225	6 %	4,25
1985-1986	10 527	4 %	26 636	1,5 %	4 510	6 %	4,26

5 kg de lait = 1 kg de viande.

Tableau 10.2.2.f Récapitulation (En équivalent kg de viande par habitant et par an).

ANNEES	BOVINS	OVINS CAPRINS	PORCINS	VOLAILLES	POISSONS	GIBIERS PRODUITS Laitiers ŒUFS	IMPORT. des produits d'origine animale	TOTAL 1+2+3+ 4+5	EFFETS attendus des projets avicoles et porcins	TOTAL 6+7+8+9
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
1980-1981	9,10	2,06	3,00	1,34	11,30	4,24	2,11	27,44		33,15
1981-1982	9,11	2,11	3,04	1,39	11,58	4,25	2,00 (1)	27,91	0,25 (2)	33,72
1982-1983	3,11	2,16	3,09	1,43	11,87	4,25	1,75 (1)	28,38	0,50 (2)	31,16
1983-1984	3,11	2,21	3,13	1,48	12,16	4,25	1,50 (1)	28,86	0,75 (2)	34,59
1984-1985	9,11	2,27	3,18	1,57	12,46	4,25	1,25 (1)	29,36	0,75 (2)	34,84
1985-1986	9,11	2,32	3,23	1,59	12,76	4,26	1,00 (1)	29,87	0,75 (2)	35,02

Pêche aquaculture.

Objectif, à l'année horizon du V^e Plan quinquennal d'atteindre une production totale de 130.000 tonnes équivalent viande de bœuf (1). Des mesures, spécifiques à chaque type de pêche, sont nécessaires pour mener de l'élan à ce secteur.

Divisions : Production de poissons frais en tonnes en équivalent viande (tableau VI).

A N N E E S	PRODUCTION (T)	TAUX de croissance	Kg/Habitant par an
1980	97 842	5 %	11,30
1981	102 734	5 %	11,50
1983	107 871	5 %	11,67
1984	113 264	5 %	12,16
1985	118 929	5 %	12,46
1986	124 874	5 %	12,75

3 kg de poissons = 1 kg de viande de bœuf.

— PECHE MARITIME

Pêche maritime industrielle.

Les mesures suivantes seront prises en vue de développer la pêche industrielle camerounaise et atteindre nos objectifs :

1° Réorganiser et rajeunir la flotte par la mise en place d'une société nationale de pêche.

2° Etudier la possibilité de la mise en place de la pêche hauturière au cours du V^e Plan et passer des accords de pêche avec les pays voisins, mais aussi avec des pays comme l'Angola, la Mauritanie, le Sénégal dont les eaux sont très poissonneuses.

3° Etudier la possibilité de la mise en place de la pêche de pêche (notamment en dehors des limites de dix milles marins) et des engins de pêche (maillage tout) soit respectée.

4° La recherche dans son programme d'évaluation des stocks et de biostatistique doit déterminer s'il y a lieu de déclarer des saisons fermées en certains lieux où permettre la pêche industrielle à certaines époques sur des stocks non utilisés par la pêche artisanale.

5° Mettre sur pied un système de statistiques de pêche efficace dont les fiches ont déjà été élaborées.

6° Systématiser le patrouillage des eaux nationales et octroyer des primes aux personnels habilités à constater les infractions.

7° Accentuer la détaxation des carburants et lubrifiants.

Cette série de mesures en conjonction avec la nouvelle loi de pêche en élaboration, devrait permettre au secteur de la pêche industrielle d'exercer ses activités de manière rationnelle et soutenue. Ce qui profitera autant aux sociétés qu'au pays.

2. Pêche maritime artisanale.

Pour donner du fouet à ce secteur, les mesures suivantes seront prises :

1° Modernisation plus poussée des embarcations.

2° Perfectionnement des techniques de pêche ;

3° Accélération du processus de mise en place du projet MIDEPECAM.

4° Dans le nouveau code de pêche en élaboration il faudra prévoir une licence de pêche pour tous les pêcheurs artisanaux, renouvelable annuellement. Cette licence doit être sujette à une redevance (qui pourra tenir lieu d'impôt et remplacer les taxes existantes que les pêcheurs réussissent souvent à éviter). Cet impôt (ou taxe) devra être beaucoup plus élevée pour les étrangers que pour les nationaux. L'énorme avantage de ce système de licence annuelle est qu'il permet :

— De prélever les taxes de manière simple et directe, en limitant au maximum les possibilités d'évasion, ce qui produira en plus les statistiques de pêche plus fiables.

5° Il faudra faciliter l'accès au campement de pêche Youpwe. Ces mesures relativement simples auront déjà un impact considérable sur la quantité, la qualité et la commercialisation du poisson.

— Pêche continentale.

L'accent sera mis sur :

— La modernisation des équipements des artisans pêcheurs ;

— La modernisation des équipements des artisans produits ;

— La formation du personnel d'encadrement des pêcheurs ;

— Les infrastructures de commercialisation ;

— Dans le nord du pays ces mesures seront particulièrement indiquées ;

— L'installation des petits moulins pour la fabrication d'aliments pour poisson.

Il faudra enfin, initier les pisciculteurs ruraux aux méthodes de gestion modernes, seul gage qu'ils pourront intégrer le progrès technique.

10.2.2.3. — Des prix relatifs.

Le taux d'accroissement annuel moyen du prix du kilogramme de la viande est de 15 % par an depuis 1975-1976. Le prix du kilogramme de poisson grimpe moins vite, mais tout aussi régulièrement.

Au cours du V^e Plan, il faudra élaborer un indice des prix sur les produits d'élevage de la pêche et des industries animales et l'utiliser effectivement comme instrument de politique économique, devant concilier les intérêts des producteurs et des consommateurs.

10.2.2.4. — La gestion des eaux.

L'eau est une ressource naturelle de base, essentielle pour l'agriculture, la pêche-pisciculture, l'élevage, l'industrie, l'homme. Elle doit donc être conservée et protégée.

Au cours du V^e Plan, il faudra renforcer les moyens de contrôle, élaborer une loi anti-pollution et constituer des réserves aquatiques.

Il faudra toujours inclure dans les projets de développement un volet concernant la gestion des eaux.

10.2.2.5. — La recherche scientifique et technique.

Les résultats de la recherche sont encourageants mais lents à passer dans le domaine productif.

Au cours du V^e Plan, il faudra donc transférer rapidement les résultats acquis de la recherche au niveau de la production, afin d'améliorer les techniques de production et de conservation dans le secteur.

Il faudra :

— Orienter cette recherche vers les rendements économiquement les plus rentables ;

— Poser à la recherche des thèmes précis, correspondant aux besoins réels des éleveurs encadrés ;

— Développer l'amélioration génétique en fonction des besoins ;

— Tester et vulgariser les résultats acquis dans d'autres pays en matière d'élevage, de pêche et des industries animales (transfert de technologie).

La recherche halieutique visera en outre :

— La connaissance des potentialités halieutiques des eaux marines et intérieures du pays ;

— L'étude et l'amélioration des méthodes de pêche traditionnelles ;

— La promotion de l'aquaculture en eaux marines et intérieures.

10.2.2.6. — La politique sanitaire.

Il s'agit de protéger la santé humaine et de sauvegarder l'économie domestique.

La valeur nutritive et les qualités sanitaires des aliments d'origine animale dépendent essentiellement des conditions de production, de conservation et de mise en consommation.

L'effort dans le domaine sanitaire portera essentiellement sur l'amélioration de la distribution des produits vétérinaires aux éleveurs en vue d'assurer des mesures de prophylaxie appropriées (produits de vaccination, de traitement, de déparasitage, de désinfection des locaux).

10.2.2.7. — Industries animales et politique commerciale.

Dans ces domaines, les efforts au cours du V^e Plan porteront sur :

— La mise en place des infrastructures de traitement et de transformation de produits animaux (abattoirs modernes, charcuteries, unités de fumage et séchage).

— L'étude et la réorganisation des circuits de distribution des produits alimentaires d'origine animale pour permettre un écoulement plus aisé des produits pastoraux vers les lieux de consommation.

— L'étude et la mise en place d'une chaîne de froid dans les différents centres de production et de consommation pour la conservation et le stockage des produits.

10.2.2.8. — Gestion de l'emploi.

Evolution prévisible de l'emploi dans le secteur.

A N N E E S SECTEURS	1976	1981	1986
Elevage, chasse, piégeage	78 000	89 000	100 000
Pêche	38 000	43 000	49 000
TOTAL	116 000	132 000	149 000

Il faut s'attendre :

— D'une part, à un accroissement notable du nombre des pisciculteurs ;

— D'autre part à une forte progression des personnels assurant différents services aux éleveurs, pêcheurs et industriels du secteur au cours du V^e Plan.

Le Gouvernement devra donc faciliter la mise au travail de ces personnes.

2.2.9. — Formation et moyens matériels.

analyse et objectifs.

Au cours du IV^e Plan, les programmes de formation en matière d'élevage, pêche et industries animales ont été très disparates, souvent inexistant, au point que les réalisations les plus importantes dans ce domaine ont été hors plan.

Il est ainsi que bien que non programmés, de lourds investissements ont été consentis pour augmenter sensiblement la capacité d'accueil du Centre national de formation zootechnique et vétérinaire de Maroua, qu'un nouveau centre de formation de cadres vétérinaires a vu le jour à Jakiri à l'intention des étudiants allophones.

Pour les cadres supérieurs dont presque tous sont étrangers formés à l'extérieur, le Département est resté tributaire de dons en bourses et du hasard du choix des candidats dans les écoles et instituts de formation, le rythme de retour des docteurs vétérinaires, bien qu'étant amélioré, est resté bien en deçà des prévisions.

Cette situation a perturbé la réalisation effective de certains grands projets par manque de cadres qualifiés et spécialisés.

Les éleveurs et professionnels quant à eux sont restés jusqu'au même niveau de formation pour la plupart, beaucoup de projets privés initiés en matière de production animale ont connu de graves échecs suite à l'impréparation et au manque d'encadrement des moteurs.

Malgré tout, pendant, le Département aura beaucoup innové dans ce domaine : en dehors d'importantes réalisations déjà planifiées et dont le coût de financement est de 500 millions de francs, diverses mesures ont été prises pour améliorer l'encadrement, notamment :

- L'appel à un plus grand nombre de cadres formés dans diverses disciplines : Ingénieurs agro-techniques de travaux agricoles, de génie rural, statistiques, etc. détachés au sein du Département pour le souci de mieux maîtriser l'ensemble des don-

nées concourant à la production animale et halieutique ;

— La mise sur pied d'un organigramme qui couvre judicieusement l'ensemble du territoire national par un encadrement structurel progressivement mis en place au niveau de chaque province, de chaque département, de chaque arrondissement, etc. ;

— Le réaménagement des statuts des centres de formation de cadres moyens qui formeront désormais plus d'agents dans un plus grand nombre de cycles de formation ;

— Compte tenu des besoins ci-après exprimés, cet effort d'amélioration constant de l'encadrement devra être poursuivi et accéléré au cours du V^e Plan par un plan cohérent et global de formation répondant aux objectifs prioritaires suivants :

a) Pourvoir à l'insuffisance accentuée du personnel dans toutes catégories en matière d'élevage, pêches et industries animales.

b) Assurer un juste équilibre entre les différentes catégories des corps des fonctionnaires du Département dont certaines catégories apparaissent très déficitaires (cadres et agents des pêches des industries animales de catégories A1 et A2 du corps des fonctionnaires de l'élevage).

c) Assurer la formation professionnelle des éleveurs, pêcheurs, artisans et professionnels des industries pour une meilleure productivité dans le secteur de l'élevage et des pêches.

2. Possibilités et besoins de formation :

a) Possibilités :

— Cadres et agents.

Pour la formation des cadres et agents, les possibilités actuelles sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ces possibilités tiennent compte uniquement de la capacité d'accueil des établissements de formation à l'extérieur et du nombre d'étudiants connus mis en formation à l'intérieur pour la période 1981-1986.

Tableau 10.2.2.8.2.2. Besoins en personnel services publics 1981-1986

CADRE/CATEGORIE	A2	A1	B2	B1	C	D	TOTAL
Docteurs vétérinaires	90						90
Spécialistes laboratoires	9	--	--	--	--	--	9
Spécialistes ou Ingénieurs principaux des pêches	5	--	--	--	--	--	5
Ingénieurs principaux des industries animales	41	--	--	--	--	--	41
TOTAL	145						145
Statisticiens et Economistes	1	--	--	--	--	--	145
Techniciens supérieurs d'élevage	--	31	--	--	--	--	31
Ingénieurs des travaux industries animales (zootechniques)	--	30	--	--	--	--	30
Ingénieurs des travaux industries animales (range-ménagement)		15	--	--	--	--	15
Techniciens supérieurs de laboratoire		10	--	--	--	--	10
Techniciens des pêches		40	--	--	--	--	40
TOTAL	1	126					127
Techniciens principaux des industries animales	--	--	30	--	--	--	30
Techniciens principaux des laboratoires	--	--	10	--	--	--	10
Techniciens principaux des pêches	--	--	1	--	--	--	1
Techniciens principaux des statistiques							
TOTAL			41				41
Infirmiers vétérinaires	--	--	--	85	--	--	85
Techniciens des industries animales	--	--	--	35	--	--	35
Techniciens des industries des pêches	--	--	--	80	--	--	80
Techniciens des industries de statistique	--	--	--	1	--	--	1
TOTAL				201			201
Infirmiers adjoints	--	--	--	--	135	--	135
Techniciens adjoints des industries animales	--	--	--	--	181	--	181
Agents techniques de statistique	--	--	--	--	7	--	7
Techniciens adjoints des pêches	--	--	--	--	100	--	100
TOTAL					423		423
Agents vétérinaires	--	--	--	--		75	75
Agents des industries animales	--	--	--	--	--	50	50
Moteurs de pêches	--	--	--	--	--	200	200
TOTAL	145	127	41	201	423	325	325

L'on notera surtout :

- Qu'aucun agent ou cadre connu n'a été mis en formation pour les pêches ;

- Que le nombre d'étudiants mis en formation et qui optent pour les industries animales ou la zootechnie n'est pas connu ;

- Que les cadres A1 du corps de l'élevage et des pêches (techniciens supérieurs d'élevage) ne sont pas encore formés.

Eleveurs et professionnels.

La formation de quelques éleveurs est assurée par certaines stations d'élevage : Mvog-Betsi et Kouonden notamment.

Mais cette formation atteint des effectifs trop faibles. On notera par ailleurs que la formation dans les secteurs clés de la production tels que :

- L'élevage du gros bétail et le range-management ;

- Les techniques de production animales (provenances, etc.) ;

- Et les techniques de pêches ne sont encore assurées nulle part.

b) Besoins en formation.

Les besoins en formation tiennent compte principalement des paramètres ci-après :

- Les effectifs en place auxquels s'ajoutent le disponible théorique des cadres déjà en formation et qui tiennent en déduction des besoins en personnel exprimés ;

- Les besoins en personnel exprimés par les services publics ;

- Les besoins en personnels des projets nouveaux.

3. Résultats attendus des projets de formation.

a) Formation des cadres moyens existants.

La poursuite des projets en cours doit permettre aux centres de formation zootechnique et vétérinaire :

- D'augmenter leur capacité d'accueil et par conséquent pouvoir ouvrir les nouveaux cycles de formation (B2 et D) déjà créés ;

- De former au cours du V^e Plan :

- 28 infirmiers vétérinaires principaux ;

- 75 infirmiers vétérinaires ;

- 150 infirmiers vétérinaires adjoints ;

- 575 Agents vétérinaires.

- D'améliorer la qualification des agents formés dans un cadre et des équipements mieux adaptés.

b) Formation des cadres inexistants :

La création :

- Du centre universitaire de Ngaoundéré (projet à démarrer) ;

- Et de l'école technique des pêches et pisciculture devra pouvoir combler le grand vide noté pour les cadres et agents des pêches, et la catégorie A1 du corps de l'élevage et des pêches.

c) Formation des cadres supérieurs.

Aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur, le Département utilisateur est resté éloigné des orientations de formation pour ses cadres supérieurs.

Pour remédier à cette situation dont la conséquence reste une orientation hasardeuse en matière de formation des cadres supérieurs, il apparaît indispensable de mettre en place un organisme consultatif permanent en matière de formation des cadres supérieurs de l'élevage, et des pêches.

Organisme regroupant le MINEL, le MINEDUC, le MINAGRI et les instituts formant les cadres supérieurs pouvant être intégrés dans les services du Département.

d) Formation des éleveurs pêcheurs professionnels :

Les différents centres de formation à mettre en place devront permettre de former d'ici la fin du plan (1985-1986) :

- 180 jeunes éleveurs en range-management ;

- 180 jeunes pêcheurs pour les techniques de pêche ;

- 60 jeunes bouchers, et charcutiers ;

- 60 jeunes en techniques de laiterie ;

- 660 jeunes en techniques de provenderies.

e) Stages - Séminaires - Colloques.

Au cours du V^e Plan, l'accent sera mis sur la formation permanente des cadres et professionnels, seule capable d'instituer une dynamique de changement indispensable dans les activités de développement de l'élevage et des pêches.

A cet effet des plans cohérents annuels seront mis en place pour permettre aux cadres, agents, éleveurs, pêcheurs et professionnels de participer aussi souvent que possible :

- Aux stages de perfectionnement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ;

- Aux séminaires et colloques organisés à l'intérieur ou à l'extérieur ;

- Aux voyages d'études organisés par groupe.

Le projet du Centre de Diffusion et Vulgarisation des techniques d'Elevage et Pêche sera équipé et organisé pour suivre cet aspect important des programmes de formation.

Enfin, le Gouvernement procèdera à l'accroissement des moyens mis à la disposition des éleveurs, pêcheurs, professionnels et encadreurs, en vue d'atteindre nos objectifs retenus.

10.2.3. — Programmes du secteur « élevage et pêche ».

10.2.3.1. — Santé animale.

- Projets en cours d'exécution ;
- Protection sanitaire.

Ce projet a pour objectif la couverture et la maintenance sanitaire des animaux, en vue d'une meilleure protection de la santé de l'homme : ceci par l'achat de médicaments, de vaccins, du matériel ; par l'équipement et l'approvisionnement des structures techniques, le dépistage rapide des maladies et l'étude de la pathologie dans toutes les espèces ; par l'organisation de campagnes sanitaires contre les épizooties et la prophylaxie, des zoonoses ainsi que l'établissement de la carte pathologique, la mise en place et l'équipement d'autres structures cliniques indispensables.

Coût du projet 1 718 663 000 F CFA.

— Office pharmaceutique vétérinaire.

Ce projet vise à mettre à la disposition des fermes publiques et privées, des éleveurs et des propriétaires d'animaux de compagnie, des médicaments, des instruments et produits à usage vétérinaire, ceci par l'achat à l'extérieur des médicaments, des instruments et des produits à usage vétérinaire, ainsi que la construction et l'équipement du siège, des agences et points de vente.

Coût du projet : 2 174 485 000 F CFA.

— Eradication des glossines en Adamaoua.

Le but de ce projet est la libération de vastes pâturages de l'Adamaoua actuellement infestés par les glossines. Les opérations à mener concernent la location des hélicoptères, l'achat et l'épandage aérien des insecticides dans les zones à assainir, ainsi que l'achat des moyens matériels nécessaires à l'exécution de ce vaste programme.

Le coût du projet s'élève à 5 479 449 000 F CFA.

— Eradiction des glossines dans la Benoué.

Le but de ce projet est d'empêcher la réinfestation possible de l'Adamaoua assaini et de récupérer des millions d'hectares de pâturages et de terres fertiles, par l'augmentation de la couverture sanitaire.

Le coût du projet : 6 660 457 F CFA.

— Projet à démarrer ;

— Réalisation du Laboratoire national vétérinaire d'analyses et de fabrication de vaccins de Boklé - Garoua.

Ce projet vise la couverture de nos besoins en vaccins pour la protection du cheptel, compte tenu des difficultés d'approvisionnement.

Les opérations à mener concernent le forage de reconnaissance, l'aménagement du site, la construction des logements, la réalisation et l'équipement du laboratoire, ainsi que la formation des cadres et agents.

Coût du projet : 4 243 000 000 F CFA.

— Projets nouveaux ;

— Campagne conjointe Cameroun-Nigéria d'éradication des glossines dans la plaine de Koutine.

La plaine Koutine s'étend sur les deux pays. L'éradication des glossines dans cette région ne peut avoir des effets satisfaisants que si elle est menée conjointement par les deux pays. Le but du projet est la protection efficace de la Haute Vallée du Faro.

Les opérations à mener sont :

— La prospection et l'établissement de la carte de répartition des glossines dans la région considérée ;

— La protection de la zone éradiquée et sa mise en valeur.

Coût du projet : 2 500 millions de F CFA.

— Laboratoire d'analyse et d'expertise des produits d'origine animale.

Ce projet vise à élargir le champ d'action de l'inspection sanitaire vétérinaire. Ce laboratoire est d'une importance primordiale.

Cet organisme procédera :

a) A des analyses bactériologiques, toxicologiques et bromatologiques ;

b) Au contrôle des normes des denrées alimentaires d'origine animale : conserves, produits de charcuterie, laits et produits laitiers, etc., plats cuisinés, autres produits importés ;

c) Au contrôle de fabrication des aliments du bétail ;

d) A des analyses et expertises diverses.

Coût du projet : 500 millions de F CFA.

— Campagne conjointe de lutte contre la péripneumonie contagieuse des bovidés.

Ce projet a pour but l'éradication totale de la péripneumonie au Cameroun. Il nécessitera la mise en place d'un personnel national et international, d'un matériel technique nécessaire et de campagne ; la constitution des équipes et l'organisation des campagnes de vaccination, ainsi que la création de postes de contrôle sanitaire et de quarantaine.

Le coût du projet : 582 280 000 F CFA.

Mise en place de quatre équipes mobiles de prophylaxie.

Le but du projet est de disposer de quatre équipes d'intervention rapide dotées de moyens adéquats.

Coût du projet : 103 576 000 F CFA.

0.2.3.2. — Productions animales :

- Projets en cours d'exécution :

- La Société de Développement et d'Exploitation Productions animales (SODEPA).

Le projet vise à accroître la production afin de satisfaire la demande toujours croissante en produits d'origine animale. Cela, grâce à un encadrement technique des éleveurs, à la création d'unités modernes de production, à l'octroi aux éleveurs des moyens matériels pour améliorer leurs élevages, à l'organisation et l'amélioration du circuit de commercialisation des produits et sous-produits d'origine animale.

Coût du projet : 10 550 millions de F CFA.

- Développement de la production porcine (station Kounden).

Le but est la production de porcelets sélectionnés mettre à la disposition des éleveurs.

L'unité de production devra fonctionner avec 200 es et produire annuellement 5 000 porcelets.

Coût du projet : 1 179 millions de F CFA.

- Embouche bovine de Mbandjock phase I.

Le projet vise l'utilisation des sous-produits de la canne à sucre pour engraisser le bétail.

Le projet consiste à acheter des bovins maigres dans les zones de production (Adamaoua, Est) et à les engraisser avec une alimentation dont la base est la paille produite par la SOSUCAM et la CAMSUCO.

Coût du projet : 597 000 000 F CFA.

- Projet de Développement intégré Mindif Moulvoudaye.

La zone Mindif - Moulvoudaye étant représentative de l'ensemble des départements voisins, a été choisie pour tester divers facteurs de développement dont la culture attelée et l'embouche des bœufs en fin de carrière.

Coût du projet : 1 972,64 millions de F CFA.

- Projet à démarrer ;

- Construction et équipement de la station avicole Bali dans la Province du Nord-Ouest

Le projet a pour but de produire 5 000 tonnes de viande et 500 000 poussins d'un jour par an. Il faut créer l'infrastructure nécessaire (clôture, électricité, eau...), construire des poulaillers, des hangars, logements, installer des équipements et acheter les moyens de production.

Coût du projet : 600 millions de F CFA.

- Développement de l'élevage de petits ruminants Cameroun.

Le projet vise à développer l'élevage des ovins et caprins sur toute l'étendue du territoire camerounais,

par la création des stations à Batouri, Garoua et dans le Mbam. L'effort de ces stations portera sur la production, la multiplication et la sélection d'espèces les plus productives.

Coût du projet : 800 millions de F CFA.

- Création de deux ranches dans la Benoué de 4 000 têtes chacun.

Le projet vise à utiliser de façon rationnelle les zones éradiquées de la mouche tsé-tsé au Sud de Garoua, dans le but de mettre en place des unités de production destinées à ravitailler en viande la ville de Garoua.

Coût du projet : 600 millions de F CFA.

- Construction et équipement des divisions d'aménagement de pâturage et de l'hydraulique pastorale.

Dans les régions à vocation pastorale, les éleveurs rencontrent des difficultés croissantes en ce qui concerne la recherche des points d'eau en saison sèche ; la sauvegarde puis l'amélioration des cultures fourragères des pâturages.

Ce projet vise donc à réduire ces difficultés, par l'édification des barrages, en creusant des puits, par l'aménagement des points d'eau, la vulgarisation des cultures fourragères et l'organisation de la lutte contre la dégradation des pâturages.

Coût du projet : 1500 millions de F CFA.

- Modernisation et extension de la station avicole de Muyuka.

Le but de ce projet est de rendre les stations avicoles dont celle de Muyuka encore plus opérationnelles auprès des éleveurs, tant sur le plan de la fourniture de poussins d'un jour que sur la mise à la disposition des éleveurs d'aliments de qualité.

Pour ce faire, il convient de rénover la station en poulaillers, incubateurs et usine d'aliments et assurer un encadrement efficace des éleveurs avoisinants.

Coût du projet : 150 millions de F CFA.

- Développement du secteur laitier national.

Ce projet a pour but de promouvoir la production de lait frais par action directe sur le milieu traditionnel et création de structures modernes plus intensives, en vue de réduire les importations de lait.

Ce projet nécessitera la création de 3 complexes laitiers organisés autour de 3 fermes pilotes dans le Nord-Ouest, l'Ouest et l'Adamaoua.

Coût du projet : 851 millions de F CFA.

- Equipement de la station zootechnique de Wankwa.

Ce projet se propose de renouveler les moyens de production ainsi que certaines infrastructures mises en place depuis la création de la station. Enfin, il se pro-

pose d'aménager les parcs et les infrastructures de la station, et d'aménager les bâtiments d'accueil pour les éleveurs. Il convient pour cela, d'acheter du matériel agricole.

Coût du projet : 250 000 000 de F CFA.

— Modernisation de la station d'élevage de Mvog-Betsi.

Ce projet a pour but d'accroître la capacité de production de poussins d'un jour et de provende, et de vulgariser les méthodes modernes de production. Il consiste à reconstruire la station, à mettre en place des infrastructures, des équipements de service d'élevage et de production de poussins et d'aliments de bétail.

Coût du projet : 1 094 200 000 F CFA.

— Modernisation de la station d'élevage de Douala-Bassa.

Ce projet a pour but d'accroître la capacité de production de poussins d'un jour et de provende.

Il convient pour cela, de reconstruire la station sur un nouveau site, de mettre en place des infrastructures et équipements nécessaires.

Coût du projet : 1 194 200 000 F CFA.

— Equipements de la station zootechnique de Louguere (Guider) Nord Bénoué.

Le projet vise à équiper la station en moyens de transports et de locomotion, pour assurer un ravitaillement et un encadrement des éleveurs suivis.

Coût du projet : 70.000.000 F CFA.

— Nouveaux projets;

— Embouche bovine de Mbandjock phase II.

Ce projet a pour but l'utilisation des sous-produits de la canne à sucre pour engraisser le bétail.

Le projet consiste à acheter les bovins maigres dans les zones de production et à les engraisser avec une alimentation dont la base est la mélasse de canne à sucre produite par la SOSUCAM et la CAMSUCO.

Coût du projet : 2.400.000.000 F CFA.

— Recensement national du bétail.

Ce projet a pour but de recenser le cheptel national. Il doit permettre un meilleur suivi du cheptel et une appréciation exacte et permanente du capital bétail national.

Ce projet nécessite la mise en place de la structure du recensement national, la formation des cadres, la conception et la mise à jour des fiches de recensement ainsi que la surveillance et la tenue de ces fiches.

Coût du projet : 350.000.000 F CFA.

— Charcuterie industrielle :

Le but de ce projet est la valorisation totale des viandes de porc, par la création d'un abattoir à Bafoussam, l'installation d'une unité de transformation non loin de l'abattoir, la formation des techniciens charcutiers et la mise sur pied d'un circuit de distribution.

Coût du projet : 1.500.000.000 F CFA.

10.2.3.3. — Pêche.

— Projet en cours d'exécution;

— Renforcement de la flotille de pêche fraîche et mise en place d'équipements nouveaux.

Le but de ce projet est de couvrir la demande croissante des produits de mer, par l'acquisition des nouvelles unités de pêche et la mise en place des équipements nécessaires. Ce qui accroîtra la capacité d'intervention des unités de pêche.

Coût du projet : 15.302.000.000 F CFA.

— Modernisation de la pêche artisanale maritime.

Le but de ce projet est de moderniser les moyens de travail des pêcheurs-artisans camerounais, par la mise en place des infrastructures — approvisionnement en équipement de moyens de conservation, organisation de la distribution et de la commercialisation adéquats.

Coût du projet : 2.490.000.000 F CFA.

— Pisciculture villageoise.

Ce projet vise à développer la pisciculture intensive en milieu rural dans les provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest. Ceci afin d'accroître la production du poisson. Il consiste d'une part à réaménager les stations piscicoles pour la relance de la production d'alevins afin de faciliter l'approvisionnement des paysans en alevins, d'autre part à former des personnels techniques pour l'encadrement des paysans-pisciculteurs.

Coût du projet : 610.000.000 F CFA.

— Projet pisciculture ZAPI-BIRD.

Ce projet a pour but le développement de la pisciculture intensive en milieu rural afin d'accroître la production de protéines animales dans la ration de paysans dans la province de l'Est. Il consiste à réaménager des stations piscicoles à Bertoua et à construire un centre de démonstration à Doumé.

Ces stations permettront l'approvisionnement des paysans en alevins.

Coût du projet 60.000.000 FCFA.

— Projet à démarrer;

— Société Nationale de Pêche (SONAPEC).

Le but du projet est d'accroître la production, renforcer les infrastructures de distribution afin de ravitailler les populations défavorisées en produits halieutiques. Cela, par la mise en place de chambres froides, l'acqui-

trois unités de pêche et des moyens de trans-
ports et wagons frigorifiques.

Le coût de ce projet : 2.000.000.000 F CFA.

aux projets :

aquaculture.

Le but du projet est d'accroître nos devises par la
vente d'espèces d'exportation (crustacés et mollus-

qu coastaux) et de mettre en place les infrastructures pour
la production intensive de crustacés et de mollusques.

Le coût du projet : 1.000.000.000 F CFA.

Mise en valeur des plans d'eau (lacs, retenue,
rivières).

Le but du projet est la mise en valeur des ressources
halieutiques des eaux intérieures afin d'augmenter les
rendements existants de ces plans d'eau.

Le projet nécessite l'étude physico-chimique et biologique
des plans d'eau et leur empoissonnement. Enfin, il
encadre les populations riveraines.

Le coût du projet : 800.000.000 F CFA.

Entreprise piscicole pilote d'Obala.

Le projet vise à promouvoir les techniques modernes
de pisciculture en milieu rural afin d'augmenter les
rendements en protéines animales. Cela, par la construc-
tion d'infrastructures et la formation de pisciculteurs.

Le coût du projet : 600.000.000 F CFA.

Mise en place d'un centre pour la promotion de
la pêche continentale (Bassin du Logone-et-Chari).

Le projet a pour but l'amélioration des techniques
de pêche, de conservation et de distribution des pois-
sons. Il consiste à mener une étude pour l'organisation
générale de l'exploitation des ressources de ce sec-

Le coût du projet : 300.000.000 F CFA.

Société mixte de pêche hauturière (pêche au thon).

Le but de ce projet est la relance des activités de
pêche en haute mer interrompues depuis la dissolution
S.I.P.E.C. (Société Industrielle de Pêche au Came-
roun) et la possibilité de mise en place d'une industrie
de transformation.

Les principales opérations concernent l'achat de
navires, la construction des infrastructures pour la
pêche proprement dite et pour la transformation.

Le coût du projet : 5.000.000.000 F CFA.

— Société de pêche crevette.

Le but de ce projet est la relance de la production
de crevettes par la mise en place d'une société opérant
avec cinq ou six crevettes, une unité de traitement et
de conservation.

Le coût du projet : 2.000.000.000 F CFA.

— Etablissement de deux petits centres de pêche sur
les rivières Nyong et Sanaga.

Le but de ce projet est de développer la production et
la commercialisation du poisson qui semble être abon-
dant dans le bief du Nyong entre Abong-Mbang et
Akonolinga puis dans celui de la Sanaga au nord de
Yaoundé.

Pour cela, on procédera à la création de deux centres
de pêche, des pistes d'accès requises à l'appui techno-
logique et organisationnel des pêcheurs.

Le coût du projet : 23.050.000 F CFA.

— Projet pilote pour la pêche côtière de cordiers et
casiers au sud de Kribi.

Le projet a pour but d'exploiter les stocks démers-
sels — poissons et langoustes — dans les eaux
côtières au sud de Kribi.

Une unité pilote utilisant de nouvelles techniques
(lignes de fond et casiers) sera mise en service et basée
à Kribi. La création ultérieure d'un centre de pêche
permettra la vulgarisation de cette technique de pêche.

Le coût du projet : 65.000.000 F CFA.

10.2.3.4. — Formation.

— Projets en cours d'exécution.

— Construction du centre national de formation zoo-
technique et vétérinaire de Maroua.

Le projet vise la construction et l'équipement du
centre national de formation zootechnique et vétérinaire
de Maroua qui disposera alors d'installations et équipe-
ments fonctionnels augmentant sa capacité d'accueil :
120 étudiants au lieu de 30 actuellement.

Le coût du projet : 550.000.000 F CFA.

— Construction du centre national de formation zoo-
technique et vétérinaire de Jakiri (Nord-Ouest).

Le projet a pour but la construction et l'équipement
du CNFZV de Jakiri, destiné à former des cadres moyens
anglophones en matière vétérinaire et d'élevage.

Le coût du projet : 450.000.000 F CFA.

— Nouveaux projets.

— Centre universitaire de Ngaoundéré.

Le but de ce projet est de former au sein du Centre
universitaire de Ngaoundéré, des techniciens supérieurs
en matière d'élevage et industries animales.

Le coût du projet : P.M.

— Ecole de pêche et pisciculture de Fouban.

Les cadres et agents de pêche font défaut et le projet vise la création d'un Centre de formation pour cadres moyens de la fonction publique en matière de pêche et pisciculture. Il s'agit de construire et d'équiper un centre de formation pouvant dispenser un enseignement technique et pratique à 60 étudiants à la fois en matière de pêche et de pisciculture.

Coût du projet : 600 millions de francs CFA.

— Centre professionnel des techniques d'élevage de l'Adamaoua.

Le projet vise à donner une formation minimale, suivant les régions, aux éleveurs.

Il s'agit de créer un centre professionnel d'élevage en Adamaoua qui assurera la formation en range management pour le gros bétail.

Coût du projet : 300 millions de F CFA.

— Centres de formation professionnelle des pêcheurs.

La formation des pêcheurs paraît indispensable en vue de leur faire acquérir les nouvelles techniques de pêche ainsi que la préparation des engins de pêche dont certains sont importés des pays voisins à grands frais.

Il s'agit de construire et d'équiper un centre professionnel à Kribi, un à Douala et un à Victoria.

Coût du projet : 600.000.000 F CFA.

— Centre de formation professionnelle des métiers de la viande.

Le Centre à créer est destiné à former des professionnels en matière de boucherie, charcuterie, laiterie, etc...

Il s'agit de construire et équiper un centre professionnel pour l'enseignement des techniques de conditionnement et de préparation en matière de boucherie, charcuterie, laiterie provenderie notamment.

Coût du projet 200.000.000 F CFA.

10.2.3.5. — Cellule d'assistance aux études et projets du ministère de l'élevage des pêches et des industries animales (CASEP).

Le but du projet est de renforcer les services des études et projets de manière à lui permettre d'assurer une évaluation permanente de la situation de l'élevage au Cameroun, d'imaginer et de proposer les actions à entreprendre en fonction de l'analyse de la situation, d'élaborer, de rédiger et de présenter les projets nécessaires à la réalisation des actions proposées, d'assurer le contrôle et l'évaluation permanente des projets sur le terrain.

La C.A.S.E.P. aura pour mission :

— d'élaborer un système d'évaluation permanente de la situation numérique et économique de l'élevage;

— de collaborer étroitement avec le Plan;

— de proposer au gouvernement un plan d'action structuré et coordonné orienté sur la production et le rendement économique des productions animales;

— d'élaborer, rédiger et éditer les projets à mettre en œuvre pour réaliser la politique définie;

— de suivre sur le terrain la réalisation des projets.

Coût du projet : 500 millions de F CFA.

Coût total des projets : 82.800.000.000 F CFA.

I. — Santé animale

N° d'ordre	I N T I T U L E	ORGANISME d'exécution	COUT en millions	SOURCE DE FINANCEMENT (EN MILLIONS CFA)					
				A C Q U I S			A RECHERCHER		
				ETAT	PRIVE/EXTERIEUR		ETAT	PRIVE/EXTERIEUR	
					Organisme	Montant		Organisme	Montant
1	Protection sanitaire	Etat	1 718,663			771,402	600		1 118,663
2	Office pharmaceutique vétérinaire	Etat	2 174,485	2 440					
3	Eradication des glossines en Adamaoua	Mission spéciale d'éradication des glossines	5 470,449	480	BIRD IDA RFA	1,450 496,37 1 367,3	1 676,779		
4	Eradication des glossines dans la Benoué	Etat	6 660,457	90			2 000		4 570,457
1	Laboratoire national vétérinaire de Boklé	Etat	4 243	180	FAC	230			3 000
1	Campagne conjointe Cameroun-Nigéria d'éradication des glossines dans la plaine Koutine	Etat	2 500						
2	Laboratoire d'analyse et d'expertise des produits d'origine animale	Etat	500						
3	Campagne conjointe de lutte contre la péripneumonie contagieuse des bovins	Etat	582,280	240,0			264,76	IBAR	317,5
4	Mise en place de quatre équipes mobiles de prophylaxie	Etat	103,576						

II. — Production animale et halieutique

N° d'ordre	INTITULE	ORGANISME d'exécution	COUT en millions	SOURCE DE FINANCEMENT					
				A C Q U I S			A RECHERCHER		
				ETAT	PRIVE/EXTERIEUR		ETAT	PRIVE/EXTERIEUR	
					Organisme	Montant		Organisme	Montant
1	Embouche bovine de Mbandjock	MIDEBOM	597		CCCE				
2	Société de développement d'exploitation des productions animales (SODEPA)	SODEPA et MINEPIA	10 550	795,16	Organ. Pub. et Para-Publiq. FONADER BIRD	681,91 26,9 1 920,14			
3	Projet de développement intégré Mindif-Moulvoudaye	Comité provincial de lutte contre la sécheresse	1 972,64	30	USAID	1 002,6	20	USAID	920,04
4	Modernisation de la pêche artisanale maritime	MIDEPECAM	2 490	250			De 700 à 1 000		
5	Renforcement de la flotille de pêche fraîche et mise en place d'équipements nouveaux	Société de pêche au Cameroun	15 032		Autofinancem. Banq. extér. SNI Banques locales Crédits fournis Autres	318,9 1 761 1 072,2 1 552,6 2 005,4 6 648,9		Banques extér. Banques loc. Autofin. Crédit f. fourni. SNI Autres	310 820 870 2 941 212,6 2 521,3
6	Pisciculture villageoise USAID-CAMEROUN	MINEPIA	610		Amérique	65			500 (Montant global)
	Projet ZAPI-BIRD	MINEPIA	60		(USA)	25 (Montant global)			200 (Montant global)

N° d'ordre	INTITULE	ORGANISME d'exécution	COUT en millions	SOURCE DE FINANCEMENT					
				A C Q U I S			A RECHERCHER		
				ETAT	PRIVE/EXTERIEUR		ETAT	PRIVE/EXTERIEUR	
					Organisme	Montant		Organisme	Montant
1	Construction et équipement de la station avicole de Bali dans la province du Nord-Ouest	MINEPIA et Belgique	600				200	Gouvernement Belge	400
2	Développement de l'élevage de petits ruminants au Cameroun	MINEPIA	800	550	Aide extér.	250			
3	Création des ranches dans la Benoué de 4.000 têtes chacun	MINEPIA	600				600		
4	Construction et équipement des divisions d'aménagement des pâturages et de l'hydraulique pastorale	MINEPIA	1 500		FONADER C DENO C DENO				
5	Modernisation et extension de la station avicole de Muyuka	MINEPIA	150		FONADER			R.S. Roumanie FONADER	
6	Développement du secteur laitier national	MINEPIA	851						
7	Equipement de la station zootechnique de Wakwa	MINEPIA	250				250		
8	Modernisation de la station d'élevage de Mvog-Beis	MINEPIA	1 094,2				393,9	BAD	700,1
9	Modernisation de la station d'élevage de Douala-Basso	MINEPIA	1 194,2				405,2	BAD	789
10	Equipement de la station zootechnique de Logguere (Guider) Nord-Benoué	MINEPIA	70					FAC FONADER	35 35
11	Société nationale de pêche	MINEPIA	2 000				1 500	Italie	500

II. — Production animale et halieutique (suite II)

N° d'ordre	INTITULE	ORGANISME d'exécution	COUT en millions	SOURCE DE FINANCEMENT					
				ACQUIS			A RECHERCHER		
				ETAT	PRIVE/EXTERIEUR		ETAT	PRIVE/EXTERIEUR	
					Organisme	Montant		Organisme	Montant
1	II ^e phase embouche bovine Mbandjock		2 400,3						
2	Recensement national du bétail	MINEPIA	350				200	Aide extér.	150
3	Charcuterie industrielle	Secteur privé	1 500					Secteur privé	1 500
4	Aquaculture	Secteur privé	1 000					Secteur privé	1 000
5	Mise en valeur des plans d'eau	MINEPIA Secteur privé	800				500,0	Secteur privé	340
6	Centre piscicole pilote à Obala	MINEPIA Secteur privé	600				430	Secteur privé	200
7	Mise en place d'un centre pour la promotion de la pêche continentale	MINEPIA	300				150	Aide extér.	150
8	Société mixte de pêche hauturière	Secteur privé	5 000					Secteur privé	5 000
9	Société de pêche crevettière	Secteur privé	2 000					Secteur privé	2 000
10	Etablissement de deux petits centres de pêche sur les rivières Nyong et Sangha	MINEPIA	23,050				23 23		
11	Projet pilote pour la pêche côtière des cordiers et casiers au Sud de Kribi	MINEPIA	65				65		
12	Développement de la production porcine (station de Kounden)	Station de Kounden	1 179	70	Subv. Belge Emprunt extér	87 40	107,785	Belgique	573,125

N° d'ordre	INTITULE	ORGANISME d'exécution	COUT Total en millions CFA	SOURCE DE FINANCEMENT					
				ACQUIS			A RECHERCHER		
				ETAT	PRIVE/EXTERIEUR		ETAT	PRIVE/EXTERIEUR	
					Organisme	Montant		Organisme	Montant
1	Centre de formation national zootechnique et vétérinaire Maroua	Etat	550	30	Belge	300	50		200
2	Centre national de formation zootechnique et vétérinaire de Jakiri (N — O)	Etat	450	200			50		200
3	Centre universitaire de Ngaoundéré	Etat	P.M.						
4	Ecole de pêche et pisciculture de Fouban	Etat	600				100		500
5	Centre professionnel des techniques d'élevage de l'Adamaoua	Etat	300				50		250
6	Centre de formation professionnel des pêcheurs	Etat	600				100		100
7	Centre de formation professionnel des métiers de la viande	Etat	200				50		150
	— Equipement administratif								
	— Nouveau projet								
	Cellule d'assistance aux études et projets du MINEPIA	MINEPIA	500				250	PNUD	250
	TOTAL		82.800						

10.3. — La forêt et la chasse.

10.3.1. — Evolution et problèmes du secteur forestier.

— Forêt dense.

Au cours du IV^e Plan la remise à jour d'une carte des forêts a été faite. L'ensemble des forêts exploitables représente 17.400.000 hectares.

Le IV^e Plan avait fixé à 2.500.000 m³ la production de grumes à atteindre en 1981. Cette production ne s'élèvera qu'à 1.600.000 m³ environ. Cet objectif n'a pu être atteint à cause de difficultés d'évacuation tant routières, ferroviaires que portuaires. On doit aussi noter que cet objectif était ambitieux car il n'était réalisable qu'à condition que l'axe lourd devant déboucher au futur port du Rocher du Loup soit construit.

Tableau 10.3.a.

Evolution de la production en forêt dense.

A N N E E	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Volume en m ³	1 300 000	1 200 000	1 379 151	1 626 899	1 613 207	1 700 000

A ce jour, 7.740.000 ha sont attribués en licences à une centaine de particuliers ou sociétés dont 15 % aux nationaux et 17 % aux sociétés d'économie mixte.

Quant à la transformation locale des grumes fixée à 60 % de la production des grumes, elle a atteint au

cours du IV^e Plan un taux de 50 %. On peut constater que ce taux de transformation a été de 77,3 % à l'Ouest, 76,8 % dans le Centre-Sud et 69,9 % dans le Littoral. Les taux de transformation les plus faibles sont constatés à l'Est et au Sud-Est en raison de la faible demande locale en bois débités.

Tableau 10.3b.

Transformation locale.

A N N E E	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Volume en m ³	521 523	569 000	724 963	779 585	798 100	850 000
% de transformation	40 %	47 %	52 %	48 %	49 %	50 %

Les exportations des bois (grumes et débités) se sont élevées à 662.447 tonnes pour une valeur de 33,647 milliards de francs contre 417.830 m³ pour 5,849 milliards

il y a 8 ans. La consommation locale des bois débités est passée de 80.000 m³ en 1970 à 230.000 m³ en 1980, soit une croissance de plus de 10 % par an.

Tableau 10.3.c

Consommation locale.

A N N E E	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Débité en m ³	231 685	255 850	326 233	250 013	339 145	382 500
Consommation locale en m ³	102 968	183 967	246 233	246 959	230 555	242 500

L'exploitation forestière a ainsi contribué pour environ 5 % à la production intérieure brute et 7 % de l'emploi. Elle contribue pour environ 7,8 milliards de francs aux diverses rentrées budgétaires du pays.

Par ces tableaux, on constate une progression régulière de la production. Ces chiffres ne tiennent pas compte des volumes en bois à usage domestique, en perches ou en bois de pâtes, exploités par la CELLUCAM (environ 600.000 m³).

	1975-1976	%	1976-1977	%	1977-1978	%	1978-1979	%	1979-1980	%	1980-1981	%
en m ³	778 477	85,5	631 820	89,9	654 973	89,1	613 383	85,5	740 616	85,2	850 000	85,9
en m ³	131 717	14,5	71 883	10,1	80 000	10,9	103 854	14,5	128 590	14,8	140 000	14,1
en m ³	910 194	100	703 503	100	743 973	100	717 237	100	869 206	100	990 000	100

PRODUITS FORESTIERS SECONDAIRES

produits forestiers secondaires sont des produits de la forêt indépendamment de la production trielle du bois.

exploitation de ces divers produits est actuellement ée par 22 détenteurs de permis spéciaux (individus iétés). Cette exploitation intéresse en premier chef lantes médicinales et se pratique sur toute l'éten- lu territoire national à l'exception de la province Vord. Cependant, certaines essences spéciales ie awong, l'ébène, le funtumia et le difon, sont itées en quantités appréciables soit 17.191 tonnes 199-1980.

en que le marché des bois tropicaux ait connu difficultés conjoncturelles au cours des dix dernières es, la production et la transformation du bois au eroun se sont maintenues et ont même sensiblement essé. En vingt ans, la production de grumes a plus triplé, passant de 475.000 m³ en 1959-1960 à 1.207 m³ en 1979-1980, mais n'a pas atteint les ctifs du IV^e Plan qui préoyaient la production ée à 2.500.000 à l'année terminale du Plan.

transformation quant à elle a évolué positivement. a presque quadruplé tout en se diversifiant. Le e de transformation s'est amélioré et se stabilise ur de 50 % de la production globale. Bien que la slation forestière prévoit que ce taux doit être de %, ce résultat est toutefois exceptionnellement bon rapport à ceux des grands pays forestiers voisins et e une valeur ajoutée intéressante à la production stière nationale.

évolution du secteur forestier est la conséquence deux phénomènes :

1) — La production — 97 industriels se partagent superficies concédées — 56 expatriés 72,20 % et ociétés d'économie mixte 14,54 %. Donc l'arrivée que'ques nationaux et la création des sociétés d'éco- nie mixte dans l'exploitation forestière ont donné un p de pousse à la production qui n'a cessé d'évoluer.

Répartition des licences et des superficies octroyées aux différentes catégories d'exploitants.

Tableau 10.3.e.

CATEGORIES DE DETENTEURS	NOMBRE de licences	SURFACES en ha
Expatriés	56	5 603 849
Nationaux	34	1 028 503
Société d'économie mixte	7	1 128 940
T O T A L	97	7 761 292

b) — La transformation — l'installation et l'extension des complexes intégrés autres que les scieries et la consommation intérieure diversifiée ont favorisé l'évo- lution et l'augmentation des produits transformés.

On peut cependant remarquer que, malgré ces chiffres, le Cameroun exploite encore sa forêt en dessous de ses potentialités de production.

Savane. — La production forestière en savane se limite actuellement au bois domestique et montre que sur l'ensemble du Cameroun, environ 8 900 000 m³ sont utilisés par an dont 7 000 000 m³ en milieu rural et 1 900 000 m³ en milieu urbain.

EVOLUTION FORESTIERE EN VALEUR COMMERCIALE

Forêt dense. — En valeur absolue et en valeur relative par rapport aux autres productions nationales, l'évolu- tion de la valeur des produits du bois accuse une nette et régulière amélioration dans la valeur des pro- duits exportés. A l'exportation, le bois constitue depuis longtemps le troisième produit en valeur. Sur le marché intérieur, les statistiques sont incomplètes et les estima- tions plus ou moins précises.

Enfin avec l'entrée en production de l'usine de cellu- lose CELLUCAM, la valeur des produits forestiers com- mercialisés va augmenter sensiblement de plusieurs milliards et améliorer ainsi sa position relative.

Savane. — La valeur commerciale des produits à usage domestique est difficile à chiffrer. On remarque que seule la consommation urbaine donne lieu à transactions commerciales et qu'elle est d'autant plus difficile à apprécier que le bois y est vendu par petits

paquets de dimensions très variées. Néanmoins, certains contrôles effectués à Maroua et Garoua montrent que le stère est revendu au marché sur la base minimum de 3.500 F CFA stère soit 5.000 CFA/m³.

Tableau 10.3.f. Analyse de l'évolution des valeurs à l'exportation des produits du bois (en millions).

	1977-1978		1978-1979		1979-1980	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Bois bruts	—	—	14 582	66,57	22 335	67,41
Bois débités	2 988	51,09	3 284	14,25	4 661	14,07
Traverses	1 110	18,98	1 490	6,78	2 017	6,09
Feuillards	1 310	22,41	1 987	9,04	3 041	9,18
Contre-plaqués	440	7,52	629	2,86	1 078	3,25
T O T A U X	5 848	100	21 972	100	33 132	100

Source : DEF.

Il faut dire qu'avec l'entrée récente en période de croisière de la SOFIBEL (5 milliards de francs par an) et bientôt de la CELLUCAM (plus de 10 milliards par an). L'impact de la forêt sera de plus en plus grand dans l'avenir.

A ce sujet des projets spécifiques se sont poursuivis. D'autres ont vu le jour au cours du IV^e Plan :

— le projet forestier qui a abouti à la création de la SOFIBEL;

— le Centre de Promotion du Bois de Nkolbisson chargé de vulgariser l'utilisation des espèces forestières peu connues;

— le Programme forestier camerouno-canadien pour le renforcement de l'impact entrepris par la direction des Eaux et Forêts.

La période du IV^e Plan ayant démarré avec une grave sécheresse dans le Nord du pays, il a été décidé d'ajouter un volet forestier à tous les programmes de développement intégré : la SEMRY, le Projet Centre-Nord, le Projet Nord-Est Benoué, le Projet Hauts Plateaux de l'Ouest. Parallèlement, le Gouvernement a mis sur pied l'opération Sahel Vert dont l'intérêt se fait déjà sentir.

INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FORESTIER

Les industries forestières en pays tropicaux exigent la mobilisation de moyens de production importants, du fait de la dimension des arbres à exploiter, de leur densité à l'hectare et du degré de formation de la main-d'œuvre locale disponible.

Le chiffre total des investissements dans le secteur forestier est actuellement de plus de 100 milliards pour 92 entreprises forestières dont environ 75 milliards pour la CELLUCAM et environ 5.574 milliards pour la SOFIBEL. En dehors de la CELLUCAM, ces différentes entreprises totalisent un chiffre d'affaires global de l'ordre de 30 milliards par an.

Les investissements dans l'exploitation des produits forestiers secondaires ne sont jusque-là constitués que par l'usine installée par Plantecam, qui transforme environ 1000 tonnes de pygeum par an. Un effort est donc à faire dans ce domaine notamment par les plus grandes sociétés d'exploitation de plantes médicinales telles que la SONACOM.

Financement des projets forestiers au cours des 4 premières années du IV^e Plan.

Tableau 10.3.g.

(en millions de F CFA).

SOURCE DE FINANCEMENT	ETAT	FONDS ET CAISSE	PNUD	TOTAL
COUT TOTAL PREVU	2 590	2 925	1 200	6 715

INVESTISSEMENTS REALISES	1976-1977	57	520	—	577
	1977-1978	25	763	—	778
	1978-1979	175	750	—	925
	1979-1980	135	—	—	135
	TOTAL	392	2 023	—	2 415

bleau 10.3.h.

Financement de l'industrie du bois.

(en millions de F CFA.)

SOURCES DE FINANCEMENT	EMP. ORG.	AUTOFIN. ORG.	SUBV.	EMP. EXT.	EMP. LOC. SOCIETES PRIVEES	FONDS PROPRES LOC.	FINAN. PRIVE EXT.	TOTAL
COUT TOTAL PREVU	1 115	1 085	33	1 680	1 150	2 547	2 072	9 682

INVESTISSEMENTS REALISES	1976-1977	296	98	14	—	385	650	26	1 468
	1977-1978	1 022	346	9	1 353	385	687	850	4 652
	1978-1979	750	245	—	647	380	626	—	2 648
	1979-1980	327	331	—	—	—	251	—	909
	TOTAL	2 394	1 020	23	2 000	1 150	2 214	876	9 677

faune.

La faune contribue de plusieurs manières à l'économie nationale surtout en raison de sa valeur scientifique, esthétique, récréative, culturelle et commerciale.

Le manque des statistiques dans ce sous-secteur ne nous permet pas de chiffrer exactement le pourcentage de sa contribution à l'économie nationale. Il importe cependant de noter que pour le seul exercice 1976-1977, les recettes globales provenant de la chasse ont été estimées à 120 millions et représentent ainsi les revenus nets de l'exploitation de la faune.

Il faut également souligner que la faune joue un rôle important dans l'artisanat camerounais.

Institutions relevant du secteur forestier.

Les principales institutions qui relèvent du secteur forestier sont au nombre de quatre et placées sous l'autorité du ministère de l'agriculture. Elles assurent à l'économie forestière une tendance particulièrement significative vers un équilibre aussi bien qualitatif que quantitatif dans le processus de sa croissance.

Direction des eaux et forêts et des chasses.

Prérogatives : Placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un adjoint, la direction des eaux et forêts et des chasses est chargée :

— de la gestion et de la protection des forêts domaniales et de celles appartenant aux collectivités publiques ou faisant partie du patrimoine collectif national;

— de la protection et du contrôle de la gestion des forêts faisant l'objet d'un titre de propriété individuelle ou collective;

— de la conception et du contrôle technique d'exécution des programmes de régénération et de l'aménagement forestier;

— de l'élaboration et de l'application du règlement d'aménagement des forêts domaniales;

— de la gestion et de la protection de la faune sauvage;

— du développement de la pisciculture et de la pêche continentale;

— de la liaison avec les organismes professionnels.

Moyens : a) moyens financiers; un budget de 430 millions de francs dont 395.000.000 de francs pour le personnel et 35.000.000 pour le fonctionnement et les investissements.

b) moyens en personnel : 900 agents parmi lesquels il y a peu d'ingénieurs de travaux et de techniciens de niveau moyen.

Fonds national forestier et piscicole.

Prérogatives : régénération forestière, recherche forestière appliquée, développement de la pisciculture et de la faune, contribution au contrôle de l'exploitation.

Moyens : a) moyens financiers très importants puisqu'ils représentent 1.200.000.000 F CFA à 1.400.000.000 F CFA qui sont le produit de certaines taxes forestières.

b) moyens en personnel : 3 cadres supérieurs, 5 cadres moyens, 65 cadres de contrôle de terrain.

Centre national de la recherche forestière.

Prérogatives : recherches sylvicoles, génétiques et éventuellement sur le bois. Les moyens tant financiers qu'en personnel sont encore insuffisants.

Centre de promotion du bois.

Créé en 1970 dans le cadre du projet forestier PNUD/FAO, le centre de promotion est installé à Yaoundé et s'occupe de la mise en valeur des essences forestières et du développement des industries du bois.

Formation forestière.

La formation des ingénieurs des eaux et forêts est assurée à Yaoundé (Nkolbisson) par la section forestière de l'Ecole nationale supérieure d'agriculture.

La formation des ingénieurs de travaux est encore assurée à l'extérieur du pays.

La formation des techniciens et agents techniques est assurée par l'Ecole forestière de Mbalmayo.

D'une manière générale, l'efficacité de ces institutions nous paraît difficile à apprécier tant pour leur organisation générale que pour les limites de leur compétence. La direction des eaux et forêts, qui est l'organisme principal pour la gestion et le contrôle du domaine forestier, souffre d'un manque évident de moyens et de personnel qualifié, ce qui explique la non-réalisation de ses missions essentielles.

Problèmes du secteur forestier.

L'analyse du bilan du secteur forestier fait ressortir certains problèmes essentiels qui entravent le développement du secteur forestier et de notre patrimoine faunique.

Forêts.

La première contrainte réside dans les infrastructures de transport et d'évacuation.

Le développement de la commercialisation du bois restera encore longtemps tributaire du développement de nos infrastructures portuaires, ferroviaires et routières.

Le manque d'infrastructures routières encourage la poursuite des activités d'exportation dans le Sud-Est du Cameroun via la République populaire du Congo. Il convient donc de rechercher les solutions adéquates pour remédier à cette situation.

Transport routier.

Le transport des grumes en dehors des exploitants forestiers installés dans le Littoral et le Sud-Ouest reste tributaire du chemin de fer.

L'insuffisance et le mauvais état des voies d'évacuation des bois provoque le ralentissement de l'évacuation des bois vers les centres d'utilisation et d'exportation. La création de nouveaux axes de transport lourd améliorerait considérablement ce secteur-clé de l'économie nationale. Le cas de l'axe lourd Yokadouma-Moloundou vers Campo-Kribi est une ouverture certaine de la province de l'Est sur la côte camerounaise et permettra par conséquent la révalorisation de toutes les richesses que recèle cette partie du pays. Mais auparavant d'autres axes devront être ouverts en priorité notamment des axes Kribi-Ebolowa-Sangmélina et l'axe Yaoundé-Akonolinga-Abong-Mbang.

Transport ferroviaire.

Le chemin de fer constitue le maillon indispensable pour l'évacuation des bois. La réfection de la voie ferrée Yaoundé-Douala-Nkongsamba donnera un souffle nouveau dans notre système de transport.

La difficulté d'assurer le transport des produits par chemin de fer n'a pas favorisé l'évacuation des grumes en 1979-1980. Néanmoins il a été mis 1 220 wagons/mois pour le transport du bois, grumes et débités : 294 422 m³ grumes — 67 510 m³ débités, total, 361 932 m³ pour les 11 premiers mois de l'exercice 1979-1980.

Transport maritime et ports d'évacuation.

Le port de Douala assure la plus grande partie de l'exportation du bois du Cameroun. Il faut également citer Pointe Noire au Congo, par où est évacuée toute la production du Sud-Est du pays. Kribi et Campo assurent également l'exportation des bois de la région Sud du Littoral.

METRES CUBES	DOUALA	KRIBI	CAMPO	POINTE NOIRE	T O T A L
ames	491.191,277	66 216,574	72 671,068	110 538,000	740 616,919
bités	88 603,246	7 291,986	23 464,294	9 231,000	128 590,526
O T A L	579 794,523	73 508,530	96 135,362	119 769,000	869 207,445

Absence d'un inventaire forestier national.

Les forêts productives nationales sont estimées à 500.000 ha mais n'ont jamais été inventoriées. Seul 0.000 ha ont fait l'objet d'un inventaire de préinvestissement et 2.200.000 ha d'un inventaire de reconnaissance.

Problèmes de personnel en qualité et en quantité, et des moyens matériels et financiers.

La gestion du patrimoine forestier national, qui prévoit une relance efficace de ce secteur et une réalisation effective des objectifs fixés à cet effet, vit une crise alarmante dans le domaine de la formation des cadres et agents divers des eaux et forêts et chsses.

L'autre problème majeur des institutions relevant du secteur forestier reste la faiblesse de leur budget de fonctionnement. Le service des eaux et forêts par exemple dispose actuellement d'un budget qui n'atteint pas 1 % de la valeur de la production forestière commerciale et dont 92 % sont consacrés aux dépenses de personnel — 900 personnes travaillent avec un budget annuel de fonctionnement de 35 millions de francs CFA (environ 39.000 francs CFA par an et par personne). Un service de cette importance ne peut pas fonctionner normalement.

Faible participation des nationaux à la profession forestière.

Sur le plan des intérêts nationaux, l'exploitation forestière est encore entre les mains des étrangers malgré la création de quelques sociétés d'économie mixte et les sociétés nationales parmi lesquelles figurent souvent en très bonne place des intérêts étrangers. Les nationaux ne détiennent que 15 % de l'exploitation du bois l'œuvre.

10.3.1.4.2. — Faune.

Méconnaissance quantitative et qualitative du patrimoine faunique.

Le Cameroun regorge de la plupart des espèces animales africaines de forêts, des savanes et de la zone de transition forêt-savane, dont certaines sont en voie de disparition.

Insuffisance des moyens de l'administration (agents de surveillance et cadres pour l'aménagement);

Inadéquation des textes en vigueur (faiblesse des textes de la réglementation surtout non-application effective sur le terrain et manque de protection);

Absence de collaboration avec les autres administrations comme le tourisme, et l'administration territoriale.

La délivrance des autorisations d'achat de cartouches insuffisamment contrôlée et parfois sans permis de chasse encourage le braconnage.

10.3.2. — Politique et perspectives de production pour le V^e Plan.

— Forêts.

Les objectifs qui seront poursuivis dans le secteur visent essentiellement :

— L'amélioration de la reconnaissance du patrimoine forestier national.

L'ensemble de la forêt dense sera couvert par un inventaire. Parmi les programmes à réaliser, la priorité sera accordée aux programmes de photographie aérienne, de cartographie, de sondages au sol et d'aménagement. Il sera créé à cet effet un Centre national de développement forestier qui sera chargé notamment de ces opérations.

— La rationalisation de la gestion forestière.

Un effort particulier sera fait pour rationaliser la gestion des forêts. A cet effet, une législation plus adaptée sera mise au point dès le début du V^e Plan et sera suivie d'une stricte application sur le terrain.

Il sera établi pour toute la forêt dense un plan général de gestion indiquant les zones à exploiter chaque année, chacune d'elles fera l'objet d'un inventaire préalable et des règles d'exploitation seront fixées.

La régénération des forêts sera intensifiée grâce à la réorganisation du Fonds forestier, à la production de semences forestières améliorées et à la formation continue du personnel.

Le domaine forestier permanent sera porté de 9,42 % à 15 % de la superficie du territoire national. Les forêts concédées en licences pourront être selon le cas, érigées en forêts classées selon une procédure unique.

De plus, des mesures adéquates seront prises pour intéresser les populations à la conservation et à la protection des ressources forestières.

— La promotion du bois.

L'objectif est de développer la consommation locale de bois et de la porter au moins à 400.000 m³ de débités en 1986, grâce à l'action du centre de promotion de Nkolbisson, qui sera doté à cet effet d'un statut particulier, et surtout grâce au rôle concret que le Gouvernement jouera notamment en encourageant l'utilisation du matériau bois dans la construction des bâtiments publics et dans les logements résidentiels.

— La promotion des nationaux à la profession forestière.

L'insertion des nationaux à la profession forestière sera facilitée par :

- des octrois de crédit;
- l'exonération des droits et taxes sur les biens d'équipement importés;
- l'organisation de la commercialisation de leur production.

— renforcement des moyens pour la gestion forestière.

L'important programme prioritaire qui devra être exécuté au cours du V^e Plan nécessite l'accroissement des moyens financiers mis à la disposition de ce secteur. A cet effet, afin de lui assurer des ressources financières permanentes, une part importante des revenus forestiers lui sera allouée.

Faune.

— Mise en œuvre d'une politique cohérente de protection et d'aménagement de la faune sauvage.

En matière de chasse et protection de la faune, il sera procédé :

1^o à l'évaluation systématique des réserves existantes, éventuellement au déclassement de celles qui ne méritent plus d'efforts, au renforcement de la protection de celles qui sont encore intéressantes (notamment Douala-Edéa et Dja), à la création et à l'aménagement de la réserve du Pangas-Djerem;

2^o à un inventaire du patrimoine faunique (notamment les pachydermes) en vue d'organiser leur protection, et à la mise en place de structures de gestion comme l'aménagement des aires, constitution des réserves et des parcs nationaux;

3^o à la création ou à l'aménagement de jardins zoologiques à Yaoundé, Douala, Victoria et Garoua en vue de sensibiliser le public à la conservation de la faune sauvage. De même des games ranching seront créés dans le Nord;

4^o au renforcement de la répression : il s'agira notamment de renforcer la répression des infractions de la faune, d'assurer la publication des sanctions dont font l'objet toutes personnes coupables de braconnage (ceci a un effet psychologique certain sur les populations);

5^o au renforcement des moyens de l'administration et à l'instauration d'une collaboration franche et agissante entre toutes les autorités

Objectifs de production et d'exportation.

Production de grumes : elle devra passer de 1 million 600.000 m³ en 1980 à 2.350.000 m³ en 1986 dont 860.000 m³ destinés à l'exportation et 1.490.000 m³ à la transformation locale.

La consommation locale du matériau bois devra atteindre ou dépasser 400.000 m³ en 1986 grâce à l'action de promotion du bois exercée par le centre spécialisé de Nkolbisson et aux efforts et encouragements du Gouvernement.

La production des plantes médicinales dépassera 15.000 t en 1986. La régénération des forêts intéressera 26.800 ha en forêt dense dont 9.000 ha à Edéa pour l'approvisionnement de la CELLUCAM en bois de Pâte et 13.650 ha en savane.

10.3.3. — Les programmes.

Les orientations du secteur forêt et chasse au cours du V^e Plan visent à dynamiser la production et la productivité de ce secteur afin qu'il contribue davantage à la promotion de l'économie nationale.

Les programmes à réaliser pour promouvoir le développement de ce secteur sont de deux ordres :

- les projets en cours d'exécution;
- les projets à démarrer.

— Projets en cours d'exécution.

— Finition de l'aménagement de la forêt de Deng-Deng.

La mise en valeur du massif forestier de Deng-Deng nécessite un plan précis de développement qui doit respecter des règles d'exploitation devant servir de modèle pour les futures unités forestières de développement. Ce projet va contribuer également à la gestion rationnelle des ressources du massif et au développement économique de la province de l'Est.

Les principales activités du projet sont les suivantes :

— vérification des données disponibles sur les ressources potentielles de cette forêt grâce à des études par sondage;

— la formulation des règles d'exploitation sur la base des objectifs économiques et sylvicoles;

— la formation d'un noyau de nationaux chargés de l'abattage, du reboisement afin d'assurer la pérennité du massif.

La superficie à aménager est de 300.000 ha de forêt dense. Cette activité créera 200 emplois nouveaux pour une production moyenne annuelle de 150.000 m³ de bois : coût du projet : 50 millions F CFA.

— Centre de promotion du bois.

Les inventaires forestiers réalisés à Deng-Deng et à Edéa et les sondages menés par ailleurs ont dénombré plus de 300 essences différentes parmi lesquelles 11 seulement sont exportées. On note également que la consommation locale du bois d'œuvre est encore très faible, environ 0,03 m³ par habitant et par an.

Le Centre de promotion du bois devra se consacrer entièrement aux activités relatives à la promotion des essences peu exploitées, la vulgarisation de l'utilisation locale du bois notamment dans l'ameublement et la construction. On devrait s'attendre à 50 emplois nouveaux dans cette activité.

Coût du projet : 500 millions.

— Régénération en forêt.

Si le patrimoine forestier national est important et permet d'envisager une augmentation de la production forestière, il n'en demeure pas moins que l'exploitation l'épuise et sa reconstruction naturelle se fait très lentement.

Le projet de régénération en forêt dense vise à prévenir la chute de la production et comporte les volets suivants :

l'aménagement des forêts domaniales devant produire une partie de la production par plantation artificielle;

- la régénération des nouvelles plantations;
- le suivi des anciennes plantations.

Les caractéristiques de ce projet sont les suivantes :

- Superficie à régénérer 17.794 ha
- Suivi des anciennes plantations 7.000 ha
- Plantation artificielle d'Eucalyptus à Edéa pour la CELLUCAM 9.360 ha

Coût du projet : 10 milliards.

— Reboisement en savane.

Le programme vise la satisfaction des besoins en bois de service et de chauffage des populations en zones de savane et également la lutte contre l'érosion et les problèmes de désertification.

Il s'agit de mettre en œuvre un programme multiple et intégré en y associant l'homme. Le projet couvrira 13.650 ha répartis de la manière suivante :

- Nord 1.200 ha
- Nord-Ouest 750 ha
- Ouest 900 ha

Coût du projet : 4 milliards de F CFA.

— Surveillance continue de la couverture forestière de la partie Nord du Cameroun.

L'objectif majeur du projet est la cartographie du couvert végétal de la partie Nord Cameroun et l'étude des modifications quantitatives et qualitatives de ce couvert végétal dans l'espace et dans le temps.

Le projet vise en plus :

- la mise en surveillance périodique des zones critiques;
- la finition de la carte du couvert végétal.

Coût du projet : 150 millions de F CFA.

— Projets à démarrer.

— Inventaire forestier national.

L'imprécision dans les estimations sur l'importance des ressources forestières nationales ne permet pas de confirmer les 20 millions d'hectares de forêts dense comme étant la superficie réelle du potentiel forestier national. Le programme envisagé portera sur la détermination de la superficie totale, de la composition en espèces et en volume des massifs forestiers nationaux. Ceci permet d'élaborer un plan d'aménagement et d'exploitation rationnelle des ressources forestières nationales. Près de 300 emplois nouveaux sont attendus dans cette investigation.

Coût du projet : 5,4 milliards de F CFA.

— Formation forestière.

Pour une relance du secteur forêt et chasse et une réalisation effective des objectifs fixés à cet effet, il faut disposer des cadres et agents des eaux et forêts et des chasses compétents et en nombre suffisant. Pour éviter la carence dans le domaine de la formation des cadres et agents divers des eaux et forêts et des chasses. La création d'un Institut national des forêts à Mbalmayo qui devrait intégrer la formation des ingénieurs d'application dans le domaine des forêts et des industries du bois, des nouvelles écoles dans la zone forestière à Belabo et à Kumba et également une école de formation de garde-chasse dans le Nord à Maroua s'avère nécessaire.

Coût du projet : 4 milliards F CFA.

— Constitution et aménagement des forêts domaniales.

Selon les dispositions de l'ordonnance n° 73-18 du 22 mai 1973 fixant le régime forestier national, la superficie du domaine forestier permanent devrait représenter à terme 20 % du territoire national soit 9.500.000 ha. 4.385.479 ha représentant 9 % du territoire national sont déjà classés et il importe de poursuivre cet objectif et de maintenir la permanence de ces forêts.

Ce programme comportera également les opérations suivantes :

— estimation du taux d'occupation — réactualisation des limites de ces forêts — déclassement partiel ou total selon le cas — ouverture des limites — bornage et signalisation des réserves — élaboration des plans d'aménagement. Au cours du V^e Plan, 6.000.000 ha feront l'objet d'un classement dans le domaine privé de l'Etat pour atteindre les 20 % prescrits par la loi. Le projet compte ouvrir 100 emplois nouveaux.

Coût du projet 500 millions de F CFA.

— Production des semences forestières.

Il est nécessaire de s'assurer d'une source d'approvisionnement locale de graines en quantité et en qualité suffisantes car en ce moment la réalisation des plantations et les reboisements sont faits grâce à l'importation des graines et semences de Malaisie, de l'Amérique du Sud et du Gabon.

Le projet consiste à mettre sur pied des vergers à graines à partir des graines initiales provenant des sources traditionnelles d'approvisionnement.

Coût du projet 170 millions de F CFA.

— Aménagement des forêts en vue de la création des complexes intégrés d'exploitation et d'industries forestières.

La mise en valeur de l'immense forêt de la région Sud et Sud-est doit être envisagée avec optimisme. Cette zone qui sera désenclavée par la construction d'une part de l'axe lourd Yokadouma - Kribi et d'autre part la mise en service du port du Rocher du Loup est appelée à connaître un développement important. Il est donc normal d'envisager dès lors la création dans cette zone d'unités aménagées pour permettre un approvisionnement soutenu de ces futurs complexes.

Le projet consistera d'abord en une identification des massifs forestiers portant sur une superficie de l'ordre de 300.000 ha. Un inventaire qui tiendra compte de la présence des essences de petits diamètres sera entrepris dans ces massifs. Ce programme comportera deux volets : une étude de faisabilité pour l'installation des unités et l'analyse des plans d'aménagement.

Coût du projet : 480 millions F CFA.

— Création de « Game Ranching » dans la province du Nord.

Un « game ranching » est une réserve de faune où se pratique un élevage des animaux sauvages.

Le projet consiste à laisser les animaux dans leur habitat et à y effectuer des aménagements de manière à accroître leur productivité naturelle. L'opération exige un inventaire préalable des ressources afin d'entrer en possession de nombreuses informations indispensables notamment : la capacité de charge, l'aire de répartition, la dynamisation des populations. Le projet sera localisé dans le Mayo-Oldiri, Foro-Coron et couvrira une superficie de 102.000 ha.

Coût du projet : 400 millions F CFA.

— Restauration des jardins botanique et zootechnique de Victoria.

Le jardin botanique de Victoria, créé en 1892 a été l'un des meilleurs d'Afrique. Le but du projet est de restaurer ce jardin et de lui donner son importance d'antan. Le programme consiste à reconduire l'objectif de base collecte d'espèces tempérées et tropicales — constitution d'un grand arboretum ou une réserve floristique et assurer dans une certaine mesure la conservation des espèces animales et végétales du pays.

Superficie à aménager : 32 ha;

Emplois nouveaux : 50;

Coût du projet : 280 millions CFA.

— Office de commercialisation des bois du Cameroun (O.C.B.C.).

Les objectifs premiers de « cet organisme » sont :

— la dynamisation de la commercialisation des bois en harmonie avec les perspectives de production des prochaines années (4 millions m³ en 1990);

— la collecte et la diffusion des informations sur le marché international des bois non connus en vue de promouvoir leur commercialisation;

— la coordination des opérations de contrôle de la qualité et du classement du bois pour assurer à notre produit un très haut pouvoir de compétitivité.

L'office de commercialisation du bois est appelé à devenir une structure dynamisante devant assurer le lien nécessaire entre les producteurs et les consommateurs afin de mieux satisfaire la demande. Le projet créera 1.000 emplois nouveaux.

Coût du projet : 240 millions.

— Inventaire de la faune sauvage éléphants et rhinocéros.

Le Cameroun rassemble dans son patrimoine faunique deux variétés d'éléphants : l'éléphant de savane et celui des forêts. Les effectifs d'éléphants et rhinocéros vont en diminuant et se trouvent sur le seuil critique. Il convient donc de les protéger ainsi que d'autres espèces en voie de disparition. Le projet d'inventaire national vise essentiellement :

— l'étude de la dynamisation des populations afin de déterminer le seuil critique d'abondance;

— l'étude des différents biotopes;

— l'établissement des cartes des aires de répartition et sondage sur le terrain;

— l'identification des zones particulières mais nécessitant des interventions spéciales (plans d'aménagement en vue d'une exploitation rationnelle et d'une protection soutenue).

Coût du projet : 240 millions.

— Création d'un parc mobile pour la mécanisation en savane.

Le reboisement des zones de la savane nécessite la création d'un parc à matériel pour la mécanisation des travaux.

Il s'agit de monter une équipe suffisamment outillée pour effectuer rapidement et dans les délais les travaux relatifs aux reboisements des grands chantiers du Nord Cameroun : préparation du terrain, édification des pépinières, arrosage et irrigation, entretien.

Emplois nouveaux : 50;

Coût du projet : 280 millions CFA.

— Jardins zoologiques nationaux à Douala et à Yaoundé.

La grande diversité du paysage national fait que le Cameroun dispose d'une richesse faunique considérable et très variée qui comprend de nombreuses espèces sauvages tant aquatiques que terrestres.

Les jardins zoologiques nationaux permettent la conservation de certaines espèces rares menacées ou en voie de disparition et la mise à profit de la faune nationale.

Le projet consiste en l'acquisition des sites convenables, la mise en place d'une infrastructure adéquate, la formation des spécialistes, la capture des animaux, la gestion et l'entretien permanents des jardins.

Coût du projet 110 millions CFA.

Superficie par jardin : 10 ha.

— Création d'un centre de formation continue pour perfectionnement du personnel des chantiers de reboisement.

Le programme vise la formation d'un personnel dynamique plus compétent et bien adapté pour les travaux de reboisement des chantiers du FNFP et ceux d'intérêt particulier dans tout le pays;

— une meilleure préparation pour la prochaine mécanisation des travaux sylvicoles dans le pays.

Le développement du secteur de plus en plus déterminant nécessite la mise sur pied des structures permanentes de perfectionnement et de formation pour un personnel spécialisé dans des tâches précises.

Coût du projet : 500 millions.

— Implantation d'usines de fabrication du méthanol à partir du bois du Cameroun.

Les objectifs consistent à préparer l'installation d'unités de production industrielle du méthanol à partir de immenses richesses forestières nationales, à contribuer à la couverture d'un grand marché du méthanol dont les utilisations laissent présager un avenir certain; à promouvoir à l'intérieur du pays de nombreuses utilisations connues de ce produit, à l'exemple du méthanol combustible à haut pouvoir énergétique.

Le projet, après une étude de préfactibilité devra comporter deux volets, l'un forestier prédominant, l'autre économique succinct. Il s'agit d'identifier quelques sites propices à l'établissement d'usines de production de méthanol et dont le potentiel forestier puisse garantir la pérennité de la ressource. Cette mise en valeur va déboucher sur le problème de l'aménagement des forêts denses déjà épuisées sur le plan du bois d'œuvre d'une part et d'autre part à celui des plantations forestières d'essences à croissance rapide.

Superficie : 1.000 ha;

Emplois nouveaux : 250;

Coût du projet : 300 millions CFA.

N° d'ordre	NOM DU PROJET	COUT du projet en millions	ORGANISME d'exécution	SOURCE DE FINANCEMENT					
				ETAT	PNUD/FAO	FED/FAC	B. Mondiale		AUTRES
1	PROJETS EN COURS								
1.1	Finition de l'aménagement de la forêt de Deng-Deng	50	MINAGRI (DEFC CNDEF)	20	30				
1.2	Centre de promotion du bois (C.P.B.)	500	MINAGRI (C.P.B.)	250	150			CEE Autres	100
1.3	Régénération en forêt	10 000	Fonds Forestier	500			3 000	FNFP + Autres	6 500
1.4	Reboisement en savane	4 000	Fonds Forestier Les projets de développement des Communes et des particuliers		300		300	Fonds forestiers collectifs + particuliers projets de développement	1 700 700 1 000
1.5	Surveillance continue de la couverture forestière de la partie Nord du Cameroun	150	MINAGRI (DEFC)	100	50				
2	PROJETS A DEMARRER								
2.1	Inventaire forestier national	5 400	DEFC, Organisme d'inventaires	1 000	500	500		ACDI Autres	3 000 400
2.2	Formation forestière	4 000	DEFC; DEA MINEDUC						4 000
2.3	Constitution et aménagement des forêts domaniales	500	DEFC	300				FNFP et autres	200
2.4	Production de semences forestières	170	MINAGRI + FNFP	70	100				
2.5	Aménagement des forêts en vue de la création des complexes	480	MINAGRI (DEFC + Org. d'invent)	150	130	200			
2.6	Création de game ranching dans la province du Nord	400	MINAGRI (DEFC)	200				W.w.f. UICN	200
2.7	Restauration des jardins botaniques et zoologiques de Victoria	280	MINAGRI (DEFC)	80				PNUD Allemagne Autres	200
2.8	Office de commercialisation des bois du Cameroun	240	MINAGRI MINEP	240					
2.9	Inventaire de la faune sauvage (éléphant et rhinoceros)	240	MINAGRI (DEFC, Délégation générale au tourisme)	100				W.w.f. et UICN	140
2.10	Création d'un parc mobile pour la mécanisation des plantations en savane	280	MINAGRI (FNFP)	80	200				
2.11	Jardins zoologiques nationaux à Yaoundé et à Douala	110	Direction des EFC, Ecole de faune de Garoua	60	20			Allemagne Autres	30
2.12	Création d'un centre de formation continu pour le perfectionnement du personnel des chantiers de reboisement	500	MINAGRI (DEFC, FNFP)	200 150	350 250			Autres	100
2.13	Implantation d'usines de fabrication du méthanol à partir du bois au Cameroun	300	MINAGRI	50	250				
T O T A L		27,600		3		700	3 300		18 270

PROJETS PROVINCIAUX

Secteur forêt et chasse (en millions).

INTITULE	ORGANISME D'EXECUTION	COUT		TOTAL Coût	Observation:
		Etat	Autres		
PROVINCE DU CENTRE-SUD					
— Création et construction des postes forestiers	MINAGRI	120		120	
— Contrôle des exploitations forestières	MINAGRI	240		240	
PROVINCE DU LITTORAL					
— Création réserve de faune	MINAGRI	30		30	
— Création et construction de 11 postes forestiers	M'NAGRI	75		75	
— Création forêts récréatives	Commune de Douala		15	15	
— Aménagement des forêts de « Bois de Singe »	Délégation générale au tourisme	10		10	
PROVINCE DU SUD-OUEST					
— Construction postes forestiers	M NAGRI	20		20	
— Création de plantation pour plantes médicinales	D.G.R.S.T.	15		15	
— Création jardin pour fleurs ornementales	F.N.F.P.	40		40	
PROVINCE DU NORD-OUEST					
— Extension réserve de chasse de Kimba et de Mbi-Crater	M NAGRI	15,5		15,5	
— Aménagement du jardin zoologique de Bamenda-Herborium	MINAGRI	50		15	
— Production de perches, entretien et traitement	M'NAGRI	100		100	
PROVINCE DE L'EST					
— Reboisements des centres urbains	Communes rurales		9,5	9,5	
— Création et ocstruction de 10 postes forestiers	MINAGRI	100		100	

Les projets des provinces du Nord et de l'Ouest sont inclus dans les rubriques des projets nationaux à savoir la régénération en forêt et le reboisement en savane.

Mines - Energie - Industries P.M.E. et Artisanat

11.1. — MINES - ENERGIE

11.1.1. — Mines.

11.1.1.a. — Bilan du secteur.

L'évolution du secteur mines a été très lente dans le temps. Cette évolution qui s'est faite de façon autonome n'a pas suivi celle de l'industrialisation qui s'est développée plutôt sur la base de matières premières pour la plupart importées.

Dans le domaine minier, le Cameroun dispose de potentialités en grande partie non encore suffisamment identifiées, à savoir :

- la cassitérite de la région de Banyo;
- l'or de la province de l'Est;
- des possibilités de rutil, de disthène et de silicate d'alumine dans les régions d'Edéa et de Nanga-Eboko;
- le fer de Kribi dont le projet d'exploitation est assez avancé, et le fer de Mbalam dans la province de l'Est.

La bauxite et le fer demeurent à l'heure actuelle les ressources du sous-sol qui, avec le gaz et le pétrole, seront appelées à véhiculer et à dynamiser une réelle industrie de base.

Deux gisements de bauxite ont été jusqu'à présent identifiés dans deux régions du pays :

a) Le gisement de l'Adamaoua (Minim-Martap) dont les réserves sûres sont estimées à 800 millions de tonnes. Ce sont des bauxites de très bonne qualité présentant près de 43 % d'alumine et — 3 % de silice.

b) Les bauxites de l'Ouest :

Plusieurs petits gisements de bauxite ont été récemment découverts dans la province de l'Ouest à Fongo-Tongo, Dschang, Foumban, Banbam.

Les réserves globales atteindraient 80 millions de tonnes et sont de bonne qualité. Mais elles contiennent plus de 3 % de silice. Le ministère des Mines procède en ce moment à l'évaluation des potentialités réelles de ces gisements.

On envisage de faire de l'exploitation de ces bauxites une priorité du V^e Plan et ce, dans le cadre d'un projet de développement intégré de l'Ouest.

De nombreux gisements de substances non métalliques déjà en exploitation alimentent diverses industries légères. Il s'agit :

- des calcaires pour cimenteries;
- du marbre pour marbreries;
- des argiles pour briqueteries;
- de la pouzzolane pour cimenteries;
- des sables pour les verreries;
- du kaolin pour la céramique.

Il existe des indices assez encourageants de certains minerais tels que :

- le plomb-zinc de la région de Mamfé;
- le rutil (titane);
- l'imenite (fer-titane).

Le pays recèle aussi des possibilités en eaux therminérales et des sources ont été repérées dans le golfe de Mamfé, dans l'Ouest et dans la région de l'Adamaoua.

Au cours du IV^e Plan, de gros efforts ont été consentis pour l'étude de l'exploitation et de la mise en bouteilles de ces eaux.

Tout récemment des études d'exploitabilité d'une source à Tangui près de Mbanga ont été réalisées et les négociations pour l'installation d'une unité industrielle d'eau minérale sont en cours.

11.1.1. b. — Problèmes du secteur des mines.

Le secteur des mines et de la géologie connaît à l'heure actuelle bien de problèmes auxquels il est urgent de chercher des solutions appropriées au cours du V^e Plan.

Les principaux problèmes sont :

- le fait que la plupart des gisements minéraux sont inexploités;
- le coût très élevé des investissements en matière de recherche, d'exploration et d'exploitation minières;
- la pénurie d'industries locales consommatrices de ressources minières;
- le caractère incomplet de l'inventaire des ressources minières du pays;

— les difficultés d'accès à certaines zones riches en potentialités minières;

— l'absence de cartes topographiques à grande échelle;

— le manque de données de bases (banque de données);

— les difficultés de conservation des échantillons;

— une politique de formation de cadres peu appropriée aux besoins quantitatifs et qualitatifs en personnels (pénurie de cadres moyens);

— la modicité des moyens matériels disponibles dans les structures et des moyens d'exploitation minière.

11.1.1. c. — Objectifs et perspectives.

L'activité minière devra assumer un rôle moteur dans le développement économique du pays. Les gisements déjà existants (fer, bauxite, gaz) seront par conséquent mis en exploitation et les recherches intensifiées dans les bassins sédentaires côtiers et dans la province du Nord en ce qui concerne les hydrocarbures de base. Ces mesures stimuleront l'industrialisation générale de notre pays.

Par ailleurs, des mesures plus efficaces seront prises pour freiner les activités spéculatives (exploitation et transaction) dont souffrent certains types de minerais (substances précieuses).

Il est urgent de doter le pays d'une banque de données et d'une cartographie de base (levé des zones intéressantes au 1/50 000 et restitution au 1/20 000) pour le suivi permanent du secteur et pour une meilleure connaissance de nos ressources naturelles.

Il est nécessaire de quantifier les ressources minérales de l'ensemble du territoire, de conduire une étude de rentabilité s'appuyant sur des données qualitativement bonnes et d'intensifier les recherches et les prospections.

L'Etat interviendra encore plus énergiquement pour rendre opérationnelles et dynamiser les structures nationales de recherches géologiques et minières (IRGM — Université).

Afin de doter le secteur de cadres et de techniciens nationaux suffisamment nombreux et qualifiés, le V^e Plan accordera la priorité à la formation des personnels de recherche et de prospection minières.

La formation de cadres supérieurs à l'extérieur sera poursuivie en attendant la mise sur pied de structures nationales à cet effet; en ce qui concerne les techniciens et cadres moyens du secteur des mines et de la géologie, une section appropriée devra être créée dans les écoles existantes (Ecole nationale de technologie).

11.1.1.d. — Programmes.

Pour atteindre les objectifs et réaliser les perspectives du secteur minier les principales actions du V^e Plan concerneront les projets suivants :

1^{er} Projets des hydrocarbures.

Les projets hydrocarbures porteront sur la poursuite et l'intensification des programmes de recherches et d'exploitation du pétrole et du gaz naturel entrepris au cours du IV^e Plan.

2^e Projet de recherches minières Sud-Est.

— Ce projet couvre 65.000 km²;

Ce projet est en cours; les premières phases des travaux ont coûté près de 1,2 milliard de F CFA et permis la découverte d'indices d'uranium, de diamant, de fer, de cuivre, de nickel et de chrome et la réalisation de cartes photo-géologiques;

— les phases suivantes du projet concerneront une étude approfondie des résultats des phases antérieures dans le but de conclure sur les possibilités d'exploitation des gisements.

3^e Projet Sud-Ouest.

Il s'agit d'un projet de recherches géologiques et minières ayant pour but la réalisation de l'inventaire, par des méthodes appropriées (prospection alluvionnaire, géochimique, géophysique, radiométrie, sondages, etc.), des indices minéraux que recèle la région située au sud du IV^e parallèle et à l'ouest du méridien 13^e.

Superficie : 70.000 km²;

Coût global : 880 millions de francs CFA.

Ce projet est en cours et les premières phases ont débouché sur des indices de rutil de fer, de terres rares et de syénites néphéliniques (matériaux pour industrie du verre).

Prévisions approfondies pour la ou les phases suivantes :

Les phases suivantes concerneront, au cours du V^e Plan la réalisation d'une étude approfondie des résultats des phases antérieures pour juger de l'exploitabilité de ces ressources.

4^e Bauxite de l'Adamaoua.

Les conclusions des études de la SEBACAM sur les conditions d'exploitation des gisements ont freiné les discussions et le processus d'exécution de ce projet au cours du IV^e Plan.

On procédera au cours du V^e Plan à un réexamen critique du rapport de la SEBECAM afin de justifier le bien-fondé de la non rentabilité de ce projet suggérée par la SEBACAM.

L'étude de la rentabilité du projet Minim-Martap doit maintenant intégrer bien des éléments dont la SEBACAM, en 1972, ne pouvait tenir compte, à savoir :

— la création de l'Association internationale de la bauxite de Conakry en 1974;

— la crise de l'énergie;

— l'évolution des cours mondiaux des bauxites;

— le fait que certains partenaires sont susceptibles de s'intéresser au projet : Japon, Chine, etc.;

— l'évolution des besoins de l'ALUCAM;

Camerounais le moteur du développement industriel, a conduit à la création de deux instruments techniques et financiers d'encouragement des promoteurs camerounais à savoir :

— le Centre d'assistance aux petites et moyennes entreprises (CAPME);

— le Fonds d'aide et de garantie de crédits aux petites et moyennes entreprises (FOGAPE).

De plus, la Société nationale d'Investissements (SNI), est passée d'une prise de participation minoritaire dans les créations d'entreprises industrielles à une prise de participation de plus en plus majoritaire.

A partir de 1975, l'industrialisation du Cameroun subit les conséquences des difficultés économiques de l'environnement international.

De 1976 à 1980, en dépit de la situation de crise économique internationale, l'économie camerounaise a connu une très grande diversification de ses activités. La situation économique s'est caractérisée, à travers différents secteurs, par une reprise de la croissance des investissements productifs et ce, au lendemain de la récession constatée en 1974-1975.

L'industrie camerounaise connaît une expansion remarquable pendant cette période; un grand effort d'investissement visant à l'expansion des capacités ou à la création de nouvelles unités de production a été enregistré. Pendant cette période, le taux annuel de création de sociétés industrielles a été de l'ordre de 15 %; la contribution du secteur industriel à la PIB totale a été de 19,4 % environ. Les produits industriels ont procuré environ 25 % de l'ensemble des recettes budgétaires. Il convient de noter que la part de ce secteur dans la PIB totale demeure faible, lorsqu'on la compare à celles des secteurs primaire et tertiaire.

REPARTITION PAR SECTEUR DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

ANNEES	Secteur primaire (1)	Secteur secondaire (2)	Secteur tertiaire (3)	TOTAL (4)	(2)/(4) en %
1960-1961	40,3	24,4	45,4	110,1	22
1965-1966	55,7	33,4	64,4	153,5	22
1969-1970	90,5	46,0	119,7	256,2	18
1974-1975	166,1	73,5	195,7	435,3	17
1977-1978	305,4	147,4	348,2	801,0	18

De 1975-1977 à 1979-1980, les importations en valeur des équipements industriels, en hausse progressive, ont représenté en moyenne 18,3 % du total des importations. La consommation des biens par les entreprises

a représenté environ 39 % de l'ensemble des importations. Les exportations de biens industriels ont représenté en moyenne 23 % de l'ensemble des exportations.

IMPORTATIONS PAR NOYAUX (en millions de F CFA courants).

Rubriques	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Demi-produits	19,3	23,6	33,5	41,7	57,5
Consommation des entreprises	31,5	40,7	48,3	55,8	70,3
Equipement industriel	20,9	32,2	36,9	52,0	56,4
TOTAL des importations	122,7	174,1	216,4	250,4	311,9

La structure par branche d'activité industrielle en 1977-1978 est la suivante :

BRANCHE D'ACTIVITE	Chiffres d'affaires en milliards	%
Industries alimentaires, boissons et tabacs	56,2	35,0
Industries textiles et confection, chaussures, cuir maroquinerie	27,5	17,2
Aluminium, transformation des métaux	22,6	14,1
Montage et réparation des véhicules industries mécaniques et électriques	14,3	8,9
Energie	11,3	7,0
Industries des corps gras	10,3	6,5
Matériaux de construction	8,0	5,1
Chimie et caoutchouc	3,6	2,2
Industrie du bois	3,4	2,1
Industries extractives	2,9	1,9

Le taux de transformation des matières premières locales dans l'industrie a été de 14 % en moyenne.

Le taux de substitution des biens industriels importés, en décroissance, a été de 8,5 %.

La part des produits industriels exportés provenant de la transformation des matières premières locales a été de 70 % des exportations en moyenne. On constate

cependant une stabilisation des exportations des produits industriels qui s'explique surtout par des difficultés de placement sur les marchés extérieurs.

L'analyse faite en francs courants de l'évolution des principales composantes globales de l'activité industrielle montre qu'entre 1976 et 1980 le taux d'accroissement annuel moyen :

— de la production industrielle a été de l'ordre de 12 %;

— du chiffre d'affaires des entreprises a été de 15 % avec 128 milliards en 1976 ;

— de la valeur ajoutée a été de l'ordre de 16 %, passant de 55,5 milliards en 1976 à 96 milliards environ en 1980.

La valeur ajoutée a par ailleurs représenté en moyenne 40 % du chiffre d'affaires. Le taux de croissance :

— des investissements des sociétés a été de l'ordre de 19 %, passant de 43 milliards en 1976 à 94 milliards environ en 1980;

— des impôts des sociétés a été d'environ 24 %, passant de 12 milliards environ en 1976 à 32 milliards environ en 1980;

— des emplois industriels a été d'environ 7 %, passant de 29.000 en 1976 à 35.000 environ en 1980;

— des salaires industriels a été de l'ordre de 24 %, passant de 18 milliards en 1976 à 43 milliards environ en 1980.

En termes réels, en considérant les déflateurs des biens de consommation des entreprises et des biens d'équipement importés, et avec la base 100 en 1965-1966, on obtient les données suivantes :

EVOLUTION DES INDICES DES PRIX DES BIENS IMPORTES

(100 en 1965-1966).

PERIODES Rubriques	1965-1966	1969-1970	1972-1973	1976-1977	1977-1978	Taux de croissance moyenne
Biens de consommation courante ...	100,0	157,1	189,0	292,9	321,4	10,2
Consommation intermédiaire	100,0	108,0	124,0	184,0	208,0	6,4
Biens d'équipement	100,0	256,3	256,4	537,5	481,3	14,0
Biens industriels	100,0	162,6	170,5	306,4	326,3	10,4

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE TOTALE EN TERMES REELS

PERIODES Rubriques	1965-1966	1969-1970	1972-1973	1976-1977	1977-1978
Valeur ajoutée en termes courants	27,1	36,4	46,4	87,7	103,2
Valeur ajoutée en termes réels (65-66 = 100)	27,1	23,1	24,5	29,9	32,1
Evolution (65-66 = 100)	100,0	85,2	90,4	110,3	118,4

On constate ainsi qu'entre 1965-1966 et 1977-1978, la valeur ajoutée n'a cru que de 5 milliards en 12 ans soit moins de 0,5 milliard en moyenne par an; confirmant ainsi sa faible incidence dans le processus global de la croissance : à peine 19 % sur 12 ans ou moins de 6 % en moyenne par an.

Il est évident, dans ces conditions et compte tenu de l'accroissement annuel de la population, que le secteur industriel reste en deçà du minimum d'efficacité auquel on devrait s'attendre surtout compte tenu des dispositifs divers d'incitation mis en place depuis plus de quinze ans.

Le développement industriel du Cameroun nécessite plus que jamais la transformation des produits primaires locaux pour leur valorisation et la production des biens d'équipement nécessaires.

Cependant, au regard des données historiques, cette transformation s'avère encore assez timide.

Contribution par rapport à la production industrielle total des principales industries de traitement des matières premières locales en %.

INDUSTRIES	1964-1965	1970-1971	1975-1976
Alimentation	10,1	19,1	16,3
Cotonnades	6,0	6,0	5,0
Produits du bois, mobilier compris	2,4	3,1	3,5
Ensemble	26,5	28,2	24,8

Le tableau ci-dessus montre qu'il y a un effort à faire pour accroître l'utilisation des matières premières dans nos industries.

Au cours des plans précédents, la proportion du total de l'investissement en capital fixe a été modeste : 12,9 % au cours du I^{er} Plan, 9,7 % au cours du II^e Plan, 12,6 % au cours du III^e Plan, 13,7 % au cours du IV^e Plan.

De même, au regard de nos exportations au cours des années 1973-1974 à 1979-1980, la contribution de nos produits industriels avoisine, en volume, 13,3 % pour les quantités et 16,5 % pour les valeurs.

Ces données traduisent une fois de plus le souci constant que doivent avoir nos industriels de rendre nos produits quantitativement et qualitativement compétitifs sur les marchés extérieurs.

EVOLUTION DE LA FBCF DU SECTEUR SECONDAIRE 1964-1977.

PERIODE	F B C F (en milliards de F CFA)
1964-1965	9,2
1965-1966	10,0
1966-1967	14,3
1967-1968	16,7
1968-1969	21,3
1969-1970	36,2
1970-1971	36,2
1971-1972	43,1
1972-1973	46,7
1973-1974	52,3
1974-1975	57,7
1975-1976	46,1
1976-1977	71,3

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR SECONDAIRE DE 1969-1970 A 1977-1978

ANNEES	EFFECTIFS	SALAIRES (en millions)	SALAIRES effectifs
1969-1970	14 244	6 597	0,463
1970-1971	16 842	7 810	0,463
1971-1972	17 998	8 424	0,468
1972-1973	17 852	9 449	0,529
1973-1974	23 504	11 962	0,509
1974-1975	24 480	15 575	0,636
1975-1976	28 534	19 067	0,668
1976-1977	29 497	20 842	0,707
1977-1978	30 661	27 987	0,913

3. STRUCTURE DE L'EMPLOI

Importance relative de l'emploi dans l'industrie.

	1970-1971	1975-1976	1979-1980
Emploi dans l'industrie (en milliers)	16 842	28 534	35 000
En pourcentage du total de la population active	0,6	0,9	1,0
Taux de croissance en %		69,0	23,0

Il faut noter que la production du secteur suit avec un taux moyen de 9,9 % au cours de la même période.

CONTRIBUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL A LA MASSE SALARIALE GLOBALE (en milliards de F CFA).

	1969-1970	1974-1975	1976-1977
Masse salariale globale	68,1	149,7	206,3
Salaire du secteur industriel	6,6	15,6	20,8
Salaire industriel			
Masse salariale en %	9,7	10,4	10,1

I. — COEFFICIENT DE CAPITAL, TAUX D'UTILISATION DE LA CAPACITE INSTALLEE, STRUCTURE DE L'EMPLOI

1. Coefficient du capital.

Si l'on se base sur les données de 1975-1976, le coefficient de capital dans l'industrie est ventilé de la manière suivante :

Biens de consommation	0,75 ;
Alimentation, boissons et tabacs	0,55 ;
Textiles et habillement	1,34 ;
Biens intermédiaires	1,68 ;
Bois et dérivés	2,47 ;
Industries chimiques	2,15 ;
Produits minéraux non métalliques ...	1,36 ;
Métaux	1,58 ;
Industrie métallique	0,80 ;
Biens d'équipement	0,42 ;
Autres produits manufacturés	0,09 ;
Ensemble	0,99 ;

2. Taux d'utilisation de la capacité installée.

Faute d'enquête précise, l'estimation grâce aux données de l'année 1975-1976 a permis de dresser le tableau suivant :

Biens de consommation	83,3 ;
Alimentation, boissons et tabacs	86,8 ;
Textiles et habillement	74,6 ;
Biens intermédiaires	67,8 ;
Bois et dérivés	68,7 ;
Industries chimiques	72,6 ;
Métaux	58,9 ;
Industries métalliques	64,1 ;
Biens d'équipement	64,3 ;
Ensemble	77,9 ;

11.2.2. — Problèmes.

A l'heure actuelle, l'industrialisation connaît de sérieux problèmes dont la réduction des conséquences s'imposera au cours du V^e Plan comme condition nécessaire au développement d'une industrie compétitive et économiquement intégrée.

Les problèmes décélés sont les suivants :

- Forte concentration industrielle dans le Littoral;
- Forte prédominance d'industrie de substitution travaillant à partir de matières premières importées et dont la capacité installée de production se trouve limitée face à l'évolution croissante du marché. On note parallèlement que 40 à 60 % des besoins solvables sont couverts par ces industries :
- Coût élevé en devises de nos industries locales ;
- Participation quasi-majoritaire des capitaux privés extérieurs ;

— Association de capitaux publics intérieurs et de capitaux privés extérieurs dans les affaires déséquilibrées financièrement ;

— Faible participation des nationaux dans le capital des entreprises industrielles ;

— Utilisation d'une main-d'œuvre locale dont la structure à prépondérance de main-d'œuvre banale, n'a pas facilité l'assimilation de la technologie mise en place ;

— Caractère encore nettement extraverti du tissu industriel (biens d'équipement, matières premières, capitaux et cadres techniques importés) ;

— Faible emploi de la main-d'œuvre par les industries implantées (2 000 emplois sont créés en moyenne par an) ;

— Coût élevé de la création d'emploi dans le secteur industriel (5 millions de F CFA en moyenne, et même 17 à 50 millions de F CFA dans certaines branches) ;

— Faible contribution des produits industriels aux recettes d'exportation ;

— Interventions de la S N I qui ne se font pas sur la base d'une allocation optimale de nos ressources ;

— Gestion non efficiente des entreprises parapubliques ;

— Le système fiscal en vigueur, avec la taxe sur le chiffre d'affaires et l'impôt sur le capital bloque le développement du tissu industriel, la sous-traitance et freine l'accumulation du capital.

11.2.3. — Perspectives et objectifs.

Au regard de ces insuffisances, les propositions suivantes sont formulées pour mettre en application un plan industriel visant une meilleure maîtrise de notre développement industriel et de son intégration effective dans notre processus de développement :

— Concevoir l'industrialisation du Cameroun comme un facteur déterminant de la stratégie nationale de développement, comme l'un des facteurs décisifs de l'accélération de notre croissance et de notre développement auto-centré, afin que les nationaux aient une responsabilité plus accrue dans tous les secteurs stratégiques de l'économie ;

— Mettre en place une industrie de base fondée sur l'exploitation de notre fer. A cet effet, afin d'accorder à cette industrie plus d'importance, une coopération sous-régionale s'avère indispensable ;

— Introvertir notre appareil industriel afin qu'il assure des effets d'entraînement aussi bien en amont qu'en aval de tous les secteurs d'activité en général et du secteur agricole en particulier ;

— Une stratégie cohérente d'industrialisation doit intégrer tous les éléments suivants :

— la recherche d'une grande autonomie industrielle nationale par la satisfaction de la demande nationale solvable et potentielle par les industries locales ;

— la réorganisation et l'aménagement du paysage industriel national dans le sens d'une meilleure régionalisation des activités industrielles en fonction de la vocation naturelle ou potentielle des régions ou des villes d'implantation ;

— la maîtrise des technologies les plus appropriées à nos objectifs de développement exige que le Gouvernement intensifie les efforts de formation dans le domaine scientifique, et encourage les petits inventeurs camerounais et les fasse suivre par l'organisme spécialisé à créer par la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique avec la participation du secteur privé ;

— l'industrialisation devra contribuer fortement à résoudre les graves problèmes de l'emploi. Le choix des investissements industriels à promouvoir devra donc également tenir compte des effets internes et externes de ces investissements sur la création d'emplois.

— la réalisation des infrastructures de base (aménagements collectifs, écoles, dispensaires, aires de jeu, bureau de poste, eau, électricité, téléphone, télex, routes, etc.), qui devront précéder les implantations industrielles ;

— des mesures d'ordre institutionnel et administratif doivent accompagner cette stratégie d'industrialisation.

Ces mesures devront viser à rendre nos industries plus compétitives afin de rendre le rapport prix-qualité de plus en plus élevé. Elles devront permettre une réorganisation des circuits de distribution, l'allongement du processus interne de transformation industrielle grâce aux structures de sous-traitance à stimuler ou à l'amélioration des circuits nationaux de financement de l'industrie ;

— la mise en place d'un organisme financier avec des ressources appropriées pour le financement de l'industrie ;

— le choix des responsables des entreprises publiques et para-publiques en fonction des critères de compétence, d'efficacité et d'intégrité ;

— la définition d'une juste politique de rémunération des facteurs travail et capital.

Une meilleure maîtrise de notre développement industriel devra passer par le réaménagement du cadre institutionnel :

a) Révision du Code des investissements.

Le Code des investissements actuellement en vigueur est dépassé. Il ne s'adapte plus aux impératifs du développement économique actuel et futur du pays d'où la nécessité de sa révision et de son application dès l'entrée en vigueur du V^e Plan.

b) La Société nationale d'investissement (S N I).

La SNI créée depuis 1964 a permis au Gouvernement de pallier à la carence des investissements privés intérieurs en stimulant la réalisation des « joint venture projects ». Mais on constate malheureusement

que la majorité des entreprises à participation SNI sont déséquilibrées financièrement (4 602 millions de perte en 1977-1978). On pourrait se demander si cet organisme doit continuer à promouvoir et à protéger des unités de production mal gérées et dont certaines de surcroît inadaptées à l'économie nationale.

Malgré les errements constatés dus à sa jeunesse dans le monde des affaires, la SNI devrait en être aguerrie et mieux avertie pour jouer pleinement son rôle au cours des prochaines décennies de développement.

Elle devra jouer un rôle de tout premier plan dans la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation endogène en accélérant :

— La transformation prioritaire de nos matières premières locales ;

— La mise en place d'une industrie lourde devant stimuler la création d'industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement ;

— Le processus de la rétrocession de ses actions aux investisseurs camerounais ;

— L'instauration et le développement d'un système efficace de gestion dans les sociétés d'économie mixte.

11.2.4. — Programmes.

A. — ELEMENTS DE JUSTIFICATION DES PROGRAMMES INDUSTRIELS

(demande et offre de produits)

Branches 06, 08 :

INDUSTRIES ALIMENTAIRES, BOISSONS, TABAC

Les problèmes alimentaires du pays seront, dans les prochaines années, fortement liés au phénomène d'urbanisation et d'exode rural. Même sous l'hypothèse très prudente d'une distribution urbaine/rurale de la population qui passerait de 31,5 %/68,5 % en 1980 à 43,5 %/56,5 % en l'an 2000, le poids alimentaire des villes deviendrait dans son évolution particulièrement lourd pour l'agriculture nationale. Les industries alimentaires seront donc appelées à soutenir fortement l'agriculture pour répondre à la demande alimentaire croissante qu'imposera une urbanisation de plus en plus forte de la population camerounaise.

Ces branches sont appelées à jouer, au cours du prochain Plan, un rôle essentiel dans l'équilibre alimentaire du pays. Les mesures de développement et de dynamisation de ces branches sont justifiées par le degré d'évolution de la consommation intérieure des produits de ces branches (dans les ménages et dans les industries).

Mais : de 1980 à 1985, on estime que les utilisations totales intérieures passeront de quatre cent ou cinq cent mille tonnes de maïs (consommation humaine et animale). Si à cette consommation de maïs, on ajoute les utilisations des industries de brasserie et les possibilités d'exportation, la demande totale en maïs qui connaîtra

une croissance annuelle de près de 3 %, devra, pour être satisfaite, trouver en face d'elle une importante offre qu'alimenteront des projets de production, de traitement et de conservation des grains de maïs.

Riz : La consommation nationale est appelée à passer de 52.000 tonnes en 1980 à 90.000 tonnes en 1985 avant de prendre la trajectoire 200.000 tonnes en l'an 2000.

La culture du riz fluvial ayant été pratiquement abandonnée par le paysannat, les offres qui doivent répondre à cette demande ne proviennent à l'heure actuelle que de trois organismes : SEMRY, UNVA et SODERIM. Les besoins intérieurs en riz connaîtront une croissance d'au moins 3,5 % l'an au cours de la prochaine période quinquennale, ce qui justifie l'urgence des projets rizicoles destinés au cours du V^e Plan à améliorer la production, l'usinage, le conditionnement et la distribution du riz. Les importations de riz connaissent une évolution très rapide : 1,5 milliard en 1978 et 2,5 milliards en 1979. En 1980 elles sont descendues à 2,0 milliards.

Blé et farine de blé : La culture du blé n'est pas encore au point au Cameroun et le blé et la farine de blé sont en grande partie importés. La demande nationale est importante et croît fortement. On évalue à 84.000 tonnes la consommation de blé en 1980 et on pense que cette consommation atteindra 118.000 tonnes en 1985 et près de 240.000 tonnes en l'an 2000.

Avec ce développement de la demande, il est urgent, au risque de détériorer sérieusement le solde du commerce extérieur, de développer la culture du blé au Cameroun. Parallèlement, compte tenu des difficultés de la SODEBLE à atteindre une phase opérationnelle, il y a lieu :

- d'expérimenter et de généraliser l'introduction de farine composée au Cameroun;

- d'amener les boulangeries locales et les consommateurs à adopter le pain de farine composée (maïs-blé, mil-blé, soja-blé, manioc-blé);

- d'être très attentif à l'évolution des importations de blé et de farine qui, déjà, connaît un rythme de plus de 15 % l'an avec 2,3 milliards en 1979.

Les actions et les projets touchant blé et farine de blé seront, en dépit de la forte évolution de la demande de ces produits, particulièrement prudents : poursuite et dynamisation des expérimentations de l'Adamaoua, relance du blé irrigué dans le Nord.

Les problèmes de blé et de farine demeureront très préoccupants au cours du V^e Plan en raison de leurs données quasi-irréductibles :

- consommation intérieure croissant fortement;
- production nationale de blé inexistante;
- importations en augmentation très rapide.

Sucre : La consommation de sucre (dans les ménages et les industries) continuera de croître au cours du V^e Plan. Mais les réels problèmes du sucre seront non pas au niveau de l'offre et de la production, mais au niveau de la distribution. Le potentiel de production nationale, 80.000 tonnes l'an, est suffisant à moyen

terme pour faire face à la demande intérieure. Les importations (1,1 milliard en 1978, 1,1 milliard en 1979 et 0,9 milliard en 1980) continueront à baisser.

Les principales mesures concernant le sucre porteront essentiellement sur :

- l'amélioration et la libéralisation du circuit de distribution du sucre;

- la politique des prix et des marges;

- le lancement de ventes promotionnelles par SOSUCAM et CAMSUCO, avec des marges de commercialisation réduites.

Cependant, les perspectives de demande à long terme (environ 110.000 tonnes) autorisent d'ores et déjà la poursuite des dossiers techniques pour un troisième complexe sucrier à l'aval du barrage de Lagdo.

Branches 12 : Matériaux de construction.

Au cours de la période quinquennale 1981-1986, l'accroissement rapide de la population camerounaise et le renforcement prévisible de l'exode rural conduiront à une demande supplémentaire de logements.

La croissance démographique au cours de la période va entraîner avec elle des besoins théoriques en logement de 200.000 logements pour l'ensemble du pays. Pour les principaux centres urbains, ces besoins sont estimés à 123.000 logements (non compris les besoins en renouvellement du parc et des populations déguerpies des zones à rénover) dont 80.270 solvables.

Pour satisfaire cette demande supplémentaire de logements on devra disposer d'une offre conséquente de matériaux de construction. La composante nationale (production locale) de cette offre sera de plus en plus importante compte tenu de la prudence de la politique du pays en matière d'importations, ce qui justifie les actions et les projets qui au cours du V^e Plan contribueront à produire les matériaux de construction les plus consommés, les équipements ménagers de premier ordre. Il s'agit :

- des unités de production de ciment;

- des briqueteries;

- de la céramique;

- de l'exploitation des carrières, c'est-à-dire des projets visant l'utilisation de sable, calcaire, pierres, pouzzolane, graviers, marbre, briques, carreaux, béton, fer à béton, charpente, menuiseries. L'urgence de ces actions se justifie encore plus au regard des importations de certains produits.

Branche 15 : Chimie et Caoutchouc.

Les perspectives de la demande et de l'offre des produits de cette branche s'annoncent bonnes et contribueront au développement à la dynamisation et à l'efficacité du secteur agricole.

Au niveau de la demande :

La consommation d'engrais pour les seules actions de la direction de l'agriculture a atteint 36.000 tonnes en 1979-1980; les utilisations totales d'engrais dans le pays

ont été évaluées à 90.000 tonnes au cours de la même période. On compte porter cette consommation à 153.000 tonnes en 1985-1986, avec 70.000 tonnes d'engrais complexes, 15.000 tonnes d'engrais divers (urée, potasse, phosphate), 65.000 tonnes de sulfate d'ammonium, par culture, les perspectives de consommation prévoient :

- 53.000 tonnes pour le café Robusta;
- 50.000 tonnes pour le café Arabica;
- 25.000 tonnes pour le coton;
- 10.000 tonnes pour les cultures vivrières;
- 15.000 tonnes pour les autres cultures.

Ces perspectives ainsi qu'une forte poussée s'exercera sur la demande d'engrais au cours du V^e Plan, avec une grande impulsion sur les importations qui, déjà, sont passées de 2,0 milliards en 1978 à 4,0 milliards en 1980.

Du côté des produits phytosanitaires, les programmes de lutte s'intensifieront :

- la lutte anticapside sera généralisée au cours du V^e Plan, dans toutes les zones cacaoyères (460.000 ha à traiter en 1981-1982 et 500.000 ha en 1985-1986);
- la lutte contre la pourriture brune du cacao se généralisera elle aussi.
- sur les cafés, les traitements phytosanitaires connaîtront un élan important et concerneront la lutte contre l'anthracnose, l'antracnose et les scolites.

A tous ces éléments d'appréciation de l'évolution de la demande en produits phytosanitaires, il convient d'ajouter les mesures gouvernementales d'installation et d'encadrement des jeunes agriculteurs : les perspectives pour l'an 2000 nécessitent l'installation de près de 20.000 jeunes ruraux tous les ans.

Les autres produits de cette branche 15 connaîtront aussi, en raison soit des besoins en logements nouveaux, soit du développement des industries du bois, soit des femmes camerounaises travaillant de plus en plus hors du foyer, soit des travaux d'infrastructures, une importante poussée au niveau de la demande.

Il s'agit :

- du gaz comprimé;
- des peintures et vernis;
- des insecticides;
- des allumettes;
- des produits de parfumerie
- des colles et bougies;
- des bitumes;
- du traitement du latex;
- etc...

Au niveau de l'offre :

Compte tenu du niveau actuel de la production locale des produits de la branche 15 et de l'importance des importations de ces produits, l'offre de produits chimiques aura du mal à répondre, au cours du prochain plan, à une demande en augmentation rapide : les difficultés récentes de SOCAME ont consi-

dérablement ralenti la production locale d'engrais; les importations de fongicides à elles seules sont passées de 2,3 milliards de FCFA en 1977-1978 à 5,0 milliards en 1979-1980.

Les importations d'engrais sont, de leur côté passées de 2,1 milliards de FCFA en 1977-1978 à 4,0 milliards en 1979-1980.

L'écart entre la demande et l'offre locale ira donc croissant ce qui, compte tenu de la politique nationale d'importation encourage l'accroissement de la capacité et du nombre d'unités de production locale de la branche.

Les actions et les projets tendant au développement et à la dynamisation de la production de la branche 15 seront donc encouragés au cours du V^e Plan. Cette politique se justifie non seulement par l'évolution de la demande intérieure des produits de la branche, mais encore et surtout par la disponibilité des matières premières (pétrole et gaz) nécessaires aux activités de cette branche.

Les projets de développement de la branche porteront principalement sur :

- l'électro-chimie (soudé, chlore);
- les polymères, pour l'approvisionnement en P.V.C. (plastique) des industries locales;
- la pétrochimie;
- la liquéfaction du gaz;
- la fabrication des produits phytosanitaires.

Branche 17 : Industries mécaniques et électriques.

Cette branche produit bon nombre de biens utiles à la construction ou à l'équipement des logements domestiques. Les actions et les projets de cette branche trouvent donc leur justification dans l'évolution de la demande en logements nouveaux développés à la branche 16. Ces actions et ces projets concerneront particulièrement :

- la charpente métallique;
- la menuiserie métallique;
- les tôles et articles en tôles;
- les articles ménagers en aluminium;
- les réfrigérateurs et les climatiseurs;
- la quincaillerie et la serrurerie;
- les boulonneries et les clouteries;
- le montage et la réparation de machines;
- les récepteurs radio-électriques et les lampes lampes.

Le nombre de femmes travaillant hors du foyer croît rapidement et régulièrement, cette évolution sera plus forte au cours du V^e Plan, ce qui augmentera considérablement la demande en équipements ménagers modernes.

Au risque de détériorer la balance commerciale avec l'extérieur, il y a lieu d'encourager au cours du prochain Plan les actions de production, de montage, de réparation et d'entretien d'articles et équipements ménagers (cuisinières électriques et gaz, réfrigérateurs, machines à laver, machines à coudre etc...).

Branche 21 : Corps gras.

Les huiles de cuisine constituent une des composantes principales du panier de la ménagère camerounaise, avec l'évolution de la population, la consommation des ménages et la consommation d'huile en particulier sont appelées à connaître une forte augmentation.

La matière première existant et la demande s'annonçant importante, les actions et les projets de cette branche trouveront un terrain de réalisation très favorable au cours du V^e Plan.

Ces projets concerneront le développement des unités de production des huiles de coton, d'arachide, de palme, de palmiste, d'avocat et la fabrication de détergents et de margarine.

Branche 22 : Articles en plastique et caoutchouc.

L'importance et le développement du parc camerounais de véhicules et cycles et la disponibilité en matières premières (caoutchouc) justifient l'encouragement au cours du V^e Plan, de la création d'unités de production d'articles en caoutchouc :

- pneumatiques : 2,7 milliards d'importation en 1980;
- chambres à air : 250 millions d'importation en 1980;
- articles en plastique;
- rechapage de pneus.

Branches 23 : Industries diverses.

Le développement de l'enseignement, les demandes supplémentaires en logements et les besoins nationaux en emballage imprimeront au cours du prochain Plan une forte croissance à la consommation des produits de cette branche.

Les actions et les projets qui permettent d'accroître l'offre de ces produits seront encouragés au cours de cette période.

Il s'agira du développement des unités :

- de confection d'emballages (868 millions d'importation en 1980);
- de production de verres divers;
- de production de pâtes à papier et de papiers;
- de céramiques;
- d'imprimerie;
- de papeterie (2,7 milliards d'importation de papier carton en 1980).

Les tableaux ci-après indiquent l'évolution du niveau des importations de quelques produits et suggèrent par là-même la nécessité de la production locale de certains de ces biens.

Importation de quelques produits au cours des trois dernières années (données en millions de F CFA).

	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Riz	1 526	2 431	1 945
Farine de blé	886	2 338	1 381
Sucre	1 099	1 135	885
Huiles comestibles	113	398	596
Concentré de tomates .	347	364	628
Conserves de viande ..	200	230	227
Eaux minérales	126	248	615
Bougies	12	44	32
Produits de parfumerie	675	665	840
Chaussures	2 120	1 921	2 346
Vêtements	962	1 035	1 432
Fournitures scolaires ..	1 265	1 498	2 437
Alumine	2 401	2 736	3 814
Ciment (demi-produits) .	2 751	4 304	6 734
Profilés simples, laminés	1 107	1 109	1 536
Verres de bâtiment ...	36	25	92
Tubes, tuyaux en fer-acier	2 580	6 853	5 425
Tubes, carreaux, appareils sanitaires vais. fai	1 002	1 030	828
Charpentes métalliques	4 560	5 796	6 517
Chaux vive	93	107	121
Clouterie	520	514	973

SOURCE : D.S.C.

Importation de quelques produits au cours des trois dernières années (données en millions de F CFA).

	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Poterie et briques	126	102	78
Ampoules électriques ..	6	7	8
Articles de ménage en aluminium	44	31	42
Réfrigérateurs	435	647	1 046
Climatiseurs	626	885	849
Récepteurs radio	298	129	127
Lampes tempêtes	129	90	71
Serrurerie	303	357	515
Verre plats-mi-blancs ..	94	73	81
Colles et vernis	262	242	403
Gaz comprimé	387	404	595
Insecticides	2 271	4 890	5 108
Bitume	59	76	280
Engrais	2 119	2 647	3 922
Essence lourde	2 141	2 792	4 330
Fibres synthétiques	2 765	2 921	3 524
Matières plastiques	4 270	5 093	7 625
Nitrate et sulfate d'ammoniac	1 733	1 980	2 847
Pneumatiques	1 715	1 549	2 718
Chambres à air	148	2 154	252
Emballages	535	154	368
Papier carton	2 446	2 205	2 743

SOURCE : D.S.C.

B. — Les projets.

Au cours du V^e Plan, les actions et les projets appelés à promouvoir le développement et la croissance du secteur industrie devront être assez diversifiés, assez efficaces et assez réalistes pour assurer la concrétisation des orientations et des perspectives fixées dans le cadre du développement économique et social en général et dans le cadre du secteur industrie-Mines et Energie en particulier. Ces projets, classés par branche d'activité, se présentent comme suit :

Branche 6 : Industries alimentaires.

Les actions dans cette branche toucheront la production et la conservation de la farine, du riz, du maïs et du manioc.

1. Complexe maïsier : plantation et production industrielles de maïs;

- participation S.N.I.;
- localisation : Ouest.

Ce projet dont la seule phase pourra être réalisée au cours du V^e Plan avec possibilité d'extension, est déjà un projet du IV^e Plan.

2. — Unités agro-industrielles de manioc :

- localisation : Est;
- production des dérivés du manioc; 6.000 tonnes de féculs par an;
- au cours du IV^e Plan, les études de factibilité du projet ont été réalisées.

3. — Projet rhumerie : Transformation de la mélasse en alcool et levure.

4. — Etude de la filière industrielle d'huile de palme.

5. — Aliments pour enfants.

Branche 8 : Production d'eaux minérales.

Branche 9 :

1. — Projet de production de concentré de tomate : la demande intérieure solvable progresse rapidement et il existe des zones écologiques propices à la culture de tomate.

2. — Etude pour la mise en place d'une conserverie d'ananas (la phase pilote pourra suivre si les études sont positives).

3. — Complexe sucrier de la Benoué.
— volet du projet agri-Lagdo.

Branche 12 :

1. — Briqueteries rurales : à partir des argiles locales et en vue de l'amélioration de l'habitat en milieu rural.

2. — CIMENCAM V et étude d'une cimenterie traitant essentiellement les matières premières locales.

3. — Unité de production de colles industrielles.

Branche 14 :

Cette branche « Transformation de métaux » est appelée à jouer à l'avenir un rôle moteur dans le cadre du processus national d'industrialisation. Il s'agira pour cela de réaliser au cours du prochain Plan des unités de production d'une gamme de produits dans le but de rentabiliser et de valoriser les ressources naturelles du pays et de doter certaines branches des matières premières dont elles ont besoin. Les principales actions dans cette branche seront :

- la réalisation d'une aciérie électrique;
- la création d'une fonderie;
- l'exécution du projet de production titane.

Branche 15 :

Les projets devant sous-tendre le développement de cette branche au cours du V^e Plan concerneront :

- les unités de production de produits phytosanitaires;
- la production d'engrais (urée potasse, phosphate);
- l'électro-chimie : production de sulfates;
- la production de bitume;
- la production de polymères;
- la pétrochimie;
- la liquéfaction du gaz.
- la production d'ammoniac.

— Etude de production de quinine à partir du quinquina de la province de l'Ouest.

Branche 16 :

Etude de réalisation d'une usine de montage de véhicules et de tracteurs.

Branche 17 :

1. — Création d'unités de production de biens de construction et de finition de bâtiments et de logements :

- chaux;
- charpentes métalliques;
- menuiserie métallique;
- armatures;
- tôles et articles en tôles;
- emballages métalliques;
- boulons, écrous et pointes;
- verres plats et creux;
- compteurs et ampoules électriques;
- tuyaux et raccords.

2. — Unités de production d'articles ménagers et électro-ménagers.

3. — Etude de création d'un complexe de bois dans la région Sud-Est du pays;

4. — Réalisation d'un complexe bois dans la région de Sangmélima.

- 25.000 m³ de sciage;
- 12.000 m³ de contreplaqués;
- 35.000 m³ de tranchage;

— promotion SALA avec le concours financier de la Banque mondiale.

5. — Industrie du meuble (modèle et fabrication).

Branche 19 :

— Deuxième complexe textile;

— production de pagnes, de chemises, de vêtements de travail, de tissus d'ameublement (12 millions de mètres de tissus);

— les promoteurs existent; études à faire.

Branche 20 :

Unités de production de :

- chaussures en cuir;
- chaussures en plastique;
- produits de tannerie;
- produit de maroquinerie.

Branche 21 :

1. — Etude d'un projet soja à l'Est.
2. — Expérimentation d'un projet soja à l'Ouest.

Branche 22 :

1. — Unité de fabrication de pneumatiques et de chambres à air.

2. — Etude d'un projet de transformation du latex.

3. — Etude d'un projet de production de polyester pour tuyaux et réservoirs.

Etudes générales.

3. — Etude de la capacité installée des entreprises.
4. — Etude sur le plan directeur d'industrialisation.

C. — COMMENTAIRE DE QUELQUES NOUVEAUX PROJETS

1. — Unités de création de modèles et de fabrication de meubles par les jeunes nationaux.

Ce projet vise le développement de l'industrie du meuble au Cameroun par une participation accrue des nationaux, en vue de maîtriser aussi rapidement que possible la technologie dans ce secteur qui se prête le mieux aux aptitudes des populations et aux importantes ressources forestières du pays. Il s'agira de spécialiser de jeunes nationaux dans les différentes sections de fabrication et de création de modèles de meubles de haute qualité et de leur faciliter l'association en de petites unités après un stage d'une durée déterminée dans une usine d'un pays ami qui serait

disposé à apporter son appui technique à l'installation de ces jeunes. Les unités bénéficieraient d'un financement bancaire avec la garantie du FOGAPE et le suivi permanent de leur gestion par le CAPME. La sélection et l'implantation de ces jeunes industriels devront tenir compte du niveau de formation technique de base, de l'esprit d'entreprise et de la répartition spatiale de la matière première (le bois). La mise en place de cette opération nécessite au préalable la réalisation d'une étude systématique.

2. — Complexe intégré de bois de Sangmélina.

Localisation : zone de Sangmélina (65.000 ha);

Capacité de production : 25.000 m³ de sciage;
12.000 m³ de contreplaqués;
3.500 m³ de placages +
une menuiserie.

Les études de ce projet, comprenant l'inventaire forestier et la commercialisation des produits, ont été entrepris au mois de mars 1981 par la Société INDECO, sur co-financement de la Banque mondiale, de la SALA et du gouvernement pour un coût total de 187.000.000 de FCFA.

3. — Unité de production d'ampoules électriques et d'accessoires.

Ce projet se justifie par la croissance soutenue de la consommation des articles prévus qui résulte du développement du secteur de la construction et de l'utilisation croissante de l'énergie électrique dans tout le pays.

4. — Unité de production du bitume routier.

La conception de ce projet réside dans la nécessité de satisfaire le marché local en produits bitumeux pour la construction des routes. La capacité de production prévue est de 42.000 tonnes par an. Le projet sera localisé à Victoria.

5. — Unité de production de colles industrielles.

La création d'une unité de production locale de colles industrielles doit permettre la valorisation accrue du secteur du bois et des autres industries utilisatrices (chaussures, imprimeries, brasseries, cigarettes etc...) en utilisant les matières premières locales (pétrole, féculé de manioc ou de maïs, caoutchouc, huile de palme etc...).

6. — Unité de fabrication de charpentes et d'autres structures métalliques.

Localisation : zones industrielles.

L'objet du projet est de créer un complexe industriel capable de produire au moins 12.000 tonnes par an d'éléments de charpentes en acier pour bâtiments, ponts, pylônes et installations industrielles de toutes sortes.

Il constituera un des premiers jalons de l'industrie de l'acier au Cameroun.

7. — Unité de production de lampes tempête.

L'évolution croissante des importations de lampes se justifie d'une part par la nécessité pour les ménages en zones urbaines (utilisatrices privilégiées du courant électrique) de disposer d'un moyen d'éclairage en raison de la fréquence des pannes d'électricité et, d'autre part, par la consommation habituelle des ménages n'ayant pas encore accès à l'électricité.

8. — Unité de production d'électrodes (baguettes de soudure).

La baguette de soudure constitue un élément important dans la fabrication métallique. La consommation en est sans cesse croissante au Cameroun avec le développement des unités de constructions métalliques (charpentes, structures et superstructures para-pétrolières, containers, menuiseries métalliques etc...), d'où l'opportunité d'installer une unité de production sur place.

9. — Fonderie pour tuyaux et raccords en fonte.

La plupart des industries locales utilisant de nombreuses pièces de rechange en fonte et en particulier des tuyaux et des raccords. Une telle fonderie peut être adaptée à la production de la plupart des types de produits en fonte grise.

10. — Unité de revêtements de métaux (métalisation des pièces neuves ou usagées).

Les revêtements de surface ont pour but de conférer aux pièces traitées un certain nombre de propriétés qui renforcent les qualités propres du métal de base.

Deux catégories de techniques sont utilisées :

— les revêtements électrolytiques à caractère décoratif protégeant les pièces contre la corrosion atmosphérique en leur donnant un aspect ou une présentation agréable;

— les procédés non électrolytiques ou revêtements épais à caractère industriel augmentent les propriétés mécaniques et de résistance à la corrosion des pièces neuves ou usagées.

11. — Usine d'aciérie électrique.

Ce projet devrait contribuer à la mise en place d'une industrie lourde en rapport avec le projet de fer de Kribi dans sa phase finale.

12. — Unité de production de résine alkydes pour la fabrication des peintures.

Ce projet doit valoriser notre gaz naturel qui est la matière première principale dans la production des résines destinées à la fabrication des peintures.

13. — Unité de production de polyesters insaturés.

Ce projet vise la production d'articles par moulage au contact (sanitaires, toitures etc...) et par enroulement filamentaire (fabrication de tuyaux pour adduction d'eau, de réservoirs pour industries chimiques et alimentaires).

L'ensemble du programme industriel nécessitera un investissement de près de 175 milliards de francs CFA.

11.3. — P.M.E. ET ARTISANAT

11.3.1. — Situation actuelle.

En vue de favoriser la promotion des P. M. E. et de l'artisanat au Cameroun, le gouvernement avait prévu au IV^e Plan quinquennal de développement économique et social de mettre un accent particulier sur la réorganisation de l'artisanat et une meilleure utilisation des organismes chargés de la promotion et de l'encadrement des P.M.E.

A cet égard neuf projets avaient été retenus dont sept à réaliser par les entreprises privées et deux par l'Etat. à savoir :

1. la création et aménagement des centres provinciaux d'artisanat;
2. la création d'une société de promotion artisanale ou d'un Office national de l'artisanat.

Parmi tous ces projets, seul CAMLAIT initié par le privé a vu le jour.

La plupart des projets réalisés ont été hors plan et les investissements correspondants se sont chiffrés à 9 milliards de FCFA.

Ce résultat important montre l'impact du secteur P.M.E. dans l'économie nationale, son dynamisme et les larges possibilités qu'il présente. Il est clair que l'apport de ce secteur pouvait dépasser largement les résultats obtenus ces dernières années, s'il n'était pas freiné par des multiples problèmes parmi lesquels on peut citer :

- l'absence d'une définition précise de la P.M.E.;
- une législation fiscale peu adaptée aux P.M.E.;
- l'insuffisance de formation des entrepreneurs et des encadreurs nationaux;
- la faiblesse des moyens financiers des entrepreneurs et des encadreurs;
- la difficulté pour les entrepreneurs de faire face aux diverses garanties exigées par les banques commerciales;
- les difficultés d'accès des P.M.E. à certains marchés publics et à la sous-traitance.

11.3.2. — Objectifs du V^e Plan.

Les objectifs des secteurs P.M.E. et artisanat au cours du V^e Plan s'articuleront autour du fait que la plupart des entrepreneurs camerounais, de par leurs moyens financiers modestes et leurs capacités de gestion encore insuffisantes, ne peuvent pas encore créer et gérer les grandes industries; en conséquence, ils s'orientent de plus en plus vers les P.M.E. et artisanat.

Par ailleurs, le bilan du IV^e Plan a fait ressortir une grande capacité d'absorption de la main-d'œuvre dans ce secteur. En effet, à investissement égal, les petites et moyennes entreprises et l'artisanat créent beaucoup

plus d'emplois que les grandes entreprises et procurent un revenu immédiat.

Ces orientations générales correspondent à la politique industrielle du Cameroun qui vise à encourager les investissements dans les petites et moyennes entreprises, et par conséquent celles à forte intensité de main-d'œuvre, politique que le chef de l'Etat a demandé de renforcer lors du III^e Congrès de l'U.N.C. à Bafoussam.

Aussi, la priorité sera accordée aux P.M.E. nationales en ce qui concerne la création, le bénéfice de certains avantages, surtout aux entreprises utilisatrices d'une main-d'œuvre abondante et dont la localisation respecte le principe de l'équilibre régional. Tout en encourageant l'artisanat d'art, source de devises étrangères, l'artisanat de production et de service qui occupent la majorité de la population seront développés.

Des mesures seront prises pour permettre aux P.M.E. les plus qualifiées de participer à l'exécution des marchés publics, et afin de rendre possible la sous-traitance.

11.3.3. — Programme d'action.

Dans le souci d'atteindre les objectifs sus-énoncés et de donner aux secteurs P.M.E. et artisanat la place qu'ils méritent dans le processus de développement économique et social du pays, l'Etat continuera au cours du V^e Plan à multiplier les efforts comme par le passé afin de renforcer les mesures et institutions mises en place pour leur encadrement et leur promotion.

Ces mesures consisteront essentiellement à :

- redéfinir les P.M.E. en tenant compte des réalités nationales, bref, à reconcevoir la politique générale des P.M.E. de manière qu'elle soit en harmonie avec le développement économique national;
- adapter le code des investissements en tenant compte des préoccupations nationales, cette adaptation consistant à reformuler le régime P.M.E. en le réservant exclusivement aux entreprises nationales et à l'accorder pour une durée de 10 ans;
- réaménager la fiscalité afin qu'elle puisse stimuler les activités des P.M.E.;
- renforcer les structures existantes en mettant un accent particulier sur leur décentralisation avant d'envisager la création de nouvelles structures;
- renforcer les cellules de formation et assurer la formation des formateurs et leur recyclage par le truchement de séminaires de courte durée ou d'autres moyens lorsque cela s'avérera nécessaire.

A cet effet, une étude sera faite pour voir dans quelle mesure les centres de formation et de recyclage des entrepreneurs pourraient être renforcés par un service d'appui ou de conseil qui aurait pour rôle de définir les modalités d'un auto-encadrement et d'une auto-formation;

- accroître les moyens financiers des encadreurs selon les possibilités de l'Etat et plus particulièrement voir dans quelle mesure aider le FOGAPE à mettre en place un fonds de participation;

— sensibiliser les institutions financières de manière qu'elles revoient la politique de crédit en faveur des P.M.E. nationales;

— faire une étude pour voir dans quelle mesure on pourra :

1. créer des caisses de cautions mutuelles ou inter-professionnelles, lesquelles pourront être remplacées progressivement par les Banques régionales qui collecteraient et redistribueraient les fonds des artisans.

2. constituer une centrale d'achat qui assurerait l'approvisionnement des artisans en matières premières devant être vendues en petite quantité au prix de gros et ravitaillerait les artisans en outillage et pièces de rechange tout en les obligeant à constituer un plan d'équipement à la caisse populaire.

3. créer une structure de coordination ayant pour mission de coordonner les activités au niveau des ministères et des institutions intéressées.

— rechercher les voies et moyens en vue de :

a) favoriser l'accès des P.M.E. les plus dynamiques à certains marchés publics et la sous-traitance, ainsi que leur promotion au degré supérieur;

b) favoriser la co-traitance en ce qui concerne les marchés d'études complexes confiés aux bureaux d'études étrangers.

— faire participer les artisans aux différents comices agro-pastoraux.

Projets à inscrire au V^e Plan : P.M.E. et artisanat.

N° d'ordre	PROJETS	COUTS estimatifs en millions de F CFA	Département MINEP
1	Recensement des P.M.E. camerounaises	50	
2	Recensement du secteur informel et extension de l'enquête de Yaoundé dans d'autres centres urbains ..	150	"
3	Registre des métiers	10	"
4	Office camerounais de l'artisanat	100	"
5	Centres pilotes	980	"
6	Petites industries	370	"
7	Caisse de caution mutuelle Foire exposition	10 P.M.	"
8	Zones artisanales	P.M.	"
9			"
10	Ateliers CAPME	550	"
	TOTAL financement de l'Etat	2 220	

N°	PROJET	OBJET	COUT en millions de F CFA	LOCALI- SATION	NOMBRE d'emplois prévus	PROMOTEURS
1	Ets KAMOKWE B.P. 466 Douala	Fabrication de chaussures	30	Douala	31	KAMOKWE
2	Ets NDIKUM Engineering works B.P. 5132 Douala	Fabrication de pièces mécaniques	180	Douala	19	NDIKUM
3	Hôtel le Kousseri B.P. 19 Nkongsamba	Hôtellerie	241	Nkongsamba	40	Mohamed Adam ARAH
4	U.C.E. B.P. 91 Bonabéri — Douala	Fabrication des climatiseurs	273	Bonabéri	58	SILIEYOU Christophe
5	FAF Sanitaire B.P. 1311 Douala	Fabrication d'appareils sanitaires	270	Douala	34	FOSSI Antoine
6	Hôtel la FALAISE — Bafang	Hôtellerie	413	Bafang	25	MONKAM Pascal
7	K.D. Electronic — Douala	Fabrication de chaînes HI-FI	413	Douala	52	KAMSU Dieudonné
8	S.C.M.I. — Douala	Fabrication boutons	70	Douala	30	FOKO F.
9	Malterie — Douala	Transformation du malt	3 000	Douala	A déterminer	NGAYO Fots
10	Hôtel le MASSANGUI — Edéa	Hôtellerie	400	Edéa	30	KITT KITT
11	JOUETS	Fabrication de jouets en bois et en plastique	A déterminer	Douala	A déterminer	NONO
12	ZAKI ZAKI Family poultry B.P. 89 Bamenda	Fabrication d'aliments pour bétail et volaille	60	Santa (Dép. de Mezam)	16	CHANG CHI S.
13	B.A. ANGUE Agric Tools Manufacturing P.M.B. 43 Bamenda	Fabrication d'outils agricoles		Big Babanki Dpt Mezan	17	B.A. ANGUH
14	Boulangerie PACAM B.P. 620 Bafoussam	Panification	72,100	Kumba	20	KENGNE Paul et associés
15	Central Hôtel B.P. 60 Nkambo	Hôtellerie	131	Nkambo	31	NSO Gringet Philémon
16	Décorticage et emballage du riz Ndop	Emballage du riz	A déterminer	Ndop	Avoir	UNDUA ou autre
17	SCMGRIPO SARL B.P. 169 Garoua	Fabrication d'éponges métalliques, de pointes, grillages et ressorts	73,308	Garoua	16	El Hadji Djibrilla Bouba
18	ZOKE SARL B.P. 300 Ngaoundéré	Fabrication de provende pour le gros bétail	30	Ngaoundéré	12	H. AMADOU BEN BAPPA
19	Menuiserie métallique et bois ABDOUL KARIM MOHAMED — B.P. 449 Garoua	Fabrication industrielle de meubles	77,606	Garoua	36	El Hadji Aou KARIM Mo hamed

A N N E X E — P.M.E. et Artisanat (Promoteurs privés)

suite liste des projets

N°	PROJET	OBJET	COUT en millions de F CFA	LOCALI- SATION	NOMBRE d'emplois prévus	PROMOTEURS
20	Entreprise camerounaise de chaudronnerie feronnerie-soudure — B.P. 249 Garoua	Produits de la chaudronnerie tuyauterie, ferronnerie-soudure	144	Garoua	17	A.hadji Mana BELLO
21	Imprimerie Papeterie de l'extrême Nord B.P. 297 Maroua	Imprimerie, édition, papeterie	52,213	Maroua	13	BELLO Abdou
22	SOGEOA SARL B.P.242 Maroua	Mécanique générale et automobile	87,438	Maroua	36	Abdouraman YOUNGODA
23	Boulangerie-Biscuiterie de Melong B.P. 26 Melong	Fabrication du pain et des biscuits	46,5	Melong	21	NGAMALEU Dominique
24	Source de miel B.P. 20 Meiganga	Fabrication de miel	12,384	Meiganga	33	MBEN Michel
25	Hôtel de l'Unité B.P. 99 Bafoussam	Hôtellerie (capacité d'accueil de 26 chambres + 2 appartements)	165	Bafoussam	32	CHOUOB Samuel
26	Collège d'enseignement général et technique — B.P. 304 Bafang	Enseignement général et technique (1 ^{er} cycle)	28,9	Bafang	17	SIEWE Peude
27	Société générale de production de fruits et légumes africains (G.P.F.L.A)	Production et commercialisation de vivres frais	21,3	Foumbot	24	MOULIOM Salifou
28	S.O.F.C.A.O B.P. 934 Bafoussam	Fabrication cahiers scolaires	229,9	Bafoussam	31	FOKA Deffo KAMGA Fosso TAGNE Henri KANGNE Gaston
29	Ferme GUEMENT OTHON B.P. 34 Bafang	Elevage de porcs	18,5	Bafang	12	NGUEMENI OTHON le Fils

30	Boulangerie de Kékem BP. 37 KEKEM	Panification	16	Kékem	22	WANDJI Silas
31	Site industriel de Moloundou Foumbot	Production et commercialisation de vivres frais	200	Foumbot	237	TCHOKONTE Kamga
32	FACAM B.P. 6153 Douala	Visserie-Boulangerie-Fonderie	1 600	Douala	—	KOLOKO Robert
TOTAL			8,463,753			

CHAPITRE XII

Commerce et transports

12.1. — COMMERCE

12.1.1. — Commerce Intérieur.

12.1.1.1. — Bilan des circuits de distribution au Cameroun.

Au cours des années passées, il a été constaté un recul relativement sensible du commerce traditionnel vis-à-vis du commerce de type moderne.

— Les circuits traditionnels à niveau technologique bas portent souvent sur le transport de quantités peu importantes qu'une main-d'œuvre nombreuse commercialise en prélevant des marges modestes, le coût modéré de la distribution provenant uniquement de l'utilisation d'une faible quantité de capital, de la modicité frais généraux et de la quasi-absence de fiscalité.

— Les circuits dits modernes, c'est-à-dire, ceux à niveau de technologie élevé traitant des quantités importantes, produites industriellement à des prix relativement bas. La transformation et la distribution exigent des investissements élevés.

Le mouvement de recul ci-dessus évoqué se poursuit et s'amplifie en raison du développement régulier des transactions avec l'extérieur, de l'épaississement du tissu industriel, et de la reconversion des structures commerciales traditionnelles au niveau des grands centres.

En effet, dans les années 1960, plus des 3/4 du chiffre d'affaires commercial venaient du secteur traditionnel; à partir de 1970 le renversement est assez net; le secteur dit moderne représente 50,6 % du chiffre d'affaires total en 1970-1971 et atteint déjà près de 55 à 60 % en 1980-1981.

Les activités commerciales camerounaises sont assez variées. Il existe plusieurs types de commerce que l'on pourrait classer selon :

— La nature des transactions (commerce général et spécialisé);

— La nature de la clientèle (commerce de gros, de demi-gros, et de détail);

— Le lieu où l'activité commerciale s'exerce (commerce local et commerce avec l'extérieur).

Des imbrications évidentes existent au niveau de ces formes de commerce.

En ce qui concerne le commerce intérieur, la réussite des opérations productives dépendra en grande partie de la création d'une structure de commercialisation efficace au niveau de la nation.

A travers les analyses de bilan, l'on a pu relever les lacunes suivantes :

1. Lacunes concernant la situation globale.

— Le commerce intérieur du Cameroun a connu une certaine organisation qui ne demande qu'à être complétée et suivie, par exemple en facilitant et en encourageant le développement économique en général et en particulier celui du monde rural et des programmes de production à mettre en place.

— L'importance des courants commerciaux à l'intérieur du pays n'est pas complètement maîtrisée.

— La commercialisation et la distribution des vivres et des produits manufacturés sont entre les mains de plusieurs petits détaillants non spécialisés et sans formation professionnelle adéquate.

En ce qui concerne les denrées vivrières locales, l'échelon grossiste n'existe pas.

Ces multiples lacunes ont pour conséquences les faits suivants :

— l'approvisionnement des grands centres de consommation reste tributaire des équipements commerciaux et des voies de communication;

— les prix évoluent à un rythme irrégulier pénalisant surtout le consommateur final.

2. Lacunes du commerce intérieur.

Ces lacunes en grande partie expliquées par l'inadaptation des réseaux de communication en général et de celui des transports routiers en particulier sont dues, dans une large mesure, au désordre qui règne au niveau de la commercialisation et de la distribution. Cette situation nécessite la mise en place d'une organisation rationnelle du marché.

La commercialisation devrait susciter des projets qui dépassent le cadre de l'organisation des réseaux uniquement. A cet effet, il faut désormais proscrire de notre politique de développement tout obstacle susceptible de l'entraver. Il faudra par ailleurs motiver les producteurs et les inciter à produire plus que par le passé de manière à assurer la satisfaction des besoins autonomes et induits croissants liés soit à l'évolution galopante de la population et partant de la demande, soit à l'urbanisation rapide.

3° Forme de vente.

Il est à noter que le commerce occupe encore au Cameroun une foule d'entreprises organisées ou non. Il mobilise un nombre important d'initiatives diverses que l'on peut classer en deux secteurs : le secteur organisé et le secteur non organisé. La distinction se fonde uniquement sur la taille des entreprises et les méthodes de négoce adoptées par ceux qui les gèrent.

Comme il a déjà été souligné précédemment, on assiste, depuis 1975 à une nette régression du poids du secteur non structuré au profit du secteur organisé. Le commerce traditionnel non organisé ne touche que la distribution finale de produits locaux ou importés dans les villages ou dans les quartiers. Il est en principe exercé dans des échoppes ou des magasins modestes et, dans de nombreux cas, par des vendeurs en plein air ou par des vendeurs « à la sauvette ».

Mais le problème lié au commerce organisé est celui du non respect des limites concernant le gros, le demi-gros et le détail. Il existe entre les trois formes de commerce un tel cafouillage que le plus lésé est le consommateur final. Cet état de chose contribue à créer certaines difficultés : manque à gagner fiscal, perturbation de la distribution et multitude de commerçants intermédiaires entre le producteur et le consommateur final favorisant l'inflation.

Ces petits commerçants qui offrent sur le marché de faibles quantités dans les conditions délicates entretiennent l'incertitude sur les normes utilisées, la qualité et les prix.

12.1.1.2. — Objectifs, bilan et réalisations du IV^e Plan.

Les projets du IV^e Plan dans le cadre du commerce intérieur visent l'organisation des circuits et des structures du commerce intérieur.

Commercialisation des denrées vivrières.

Le programme de commercialisation des produits vivriers a été confié à la Mission de développement des cultures vivrières (MIDEVIV) qui essaie d'établir un

circuit direct entre les producteurs par la création de centres de collecte des produits dans les zones de production et les magasins de vente dans les centres de consommation.

Réalisations.

Au cours de la période quinquennale écoulée, l'opération de commercialisation des produits vivriers a donné des résultats encourageants. La MIDEVIV a construit de nouveaux locaux à Yaoundé, Mbalmayo et Garoua, après avoir hérité de ceux de COOPCONY.

Parallèlement la MIDEVIV intervient dans le lancement de la campagne de formation pour l'organisation d'une coopérative de production vivrière dans la province du Centre-Sud, en créant des comités de marchés villageois qui fournissent la quasi-totalité des produits commercialisés par la MIDEVIV.

L'étude d'un système coopératif pour la distribution des produits vivriers à Bamenda, Buéa et Baloussam ne pourra être effective qu'en 1980-1981.

Construction de marchés dans les centres urbains.

Les deux projets inscrits au IV^e Plan sont relatifs à la construction des marchés centraux de Yaoundé et de Douala.

Le marché central de Yaoundé est déjà achevé et son coût est d'environ 1.000 millions de F CFA; celui de Douala est en cours d'achèvement, les investissements réalisés s'élèvent déjà à 2.279 millions de F CFA sur financement des communes.

Office céréalier.

L'office céréalier a pour objectif la promotion de la politique céréalière du Gouvernement notamment par la stabilisation des prix et la régularisation des coûts de céréales, en vue de la constitution au cours du IV^e Plan d'un stock régulateur de 5.000 t de céréales par an.

Réalisations.

En raison de l'insuffisance des moyens mis à sa disposition, l'Office ne maîtrise que partiellement les circuits de commercialisation des céréales et de ce fait même, ne parvient pas à contrôler des prix des céréales compte tenu de la spéculation intense qu'entretiennent certains commerçants en période de soudure. Le projet de constitution d'un stock régulateur en est au niveau de la recherche de financement; son coût est estimé à 404 millions de F CFA.

Financement du programme de l'Office céréalière.

SOURCE DE FINANCEMENT		ETAT	SUBVENTION PNUD/PAM	AUTRES	TOTAL
COUT TOTAL PREVU		1.150	387	688	2.205
INVESTISSEMENTS REALISES	1976-1977	150	18		168
	1977-1978	130	22		152
	1978-1979	150	75		225
	1979-1980	300	122		412
	TOTAL	750	227		977
TAUX DE REALISATION		65 %	62 %	—	44 %

Commercialisation des produits pétroliers.

La création de la Société camerounaise des dépôts pétroliers (SCDP) dont les activités ont démarré au cours de la 4^e année du plan répond au souci du Gouvernement de rationaliser la distribution des produits pétroliers font l'objet de vives spéculations.

Les réalisations portent actuellement sur la construction, l'aménagement des dépôts pour le stockage. 1.331 millions de F CFA financés sur fonds privés, ont été investis au cours de l'exercice 1979-1980.

12.1.1.3. — Actions et programmes.

12.1.1.3.1. — Moyens à mettre en place pour résoudre les problèmes posés.

Infrastructures de transport.

La réalisation d'infrastructures de transport ou l'amélioration des infrastructures existantes constitue un facteur déterminant du développement économique du pays.

Quels peuvent être les effets de la construction ou de l'amélioration d'un réseau routier par exemple ?

— diminution des coûts de transport, ce qui aura une répercussion très importante sur l'ensemble de l'économie;

— opportunité sur les échanges qui étaient impossibles ou économiquement non rentables.

Cette opportunité a plusieurs conséquences: les régions isolées vivant dans une économie de subsistance, peuvent échanger leurs produits et établir une économie d'échanges avec les autres régions; le contact crée des besoins nouveaux et encourage l'accroissement de la production et la spécialisation.

A cet égard, il est significatif de constater le phénomène d'installation spontanée de villages nouveaux

le long des routes nouvelles ou à proximité d'infrastructures de transport nouvelles.

A côté des échanges de produits, les déplacements des hommes devraient permettre la création d'activité de loisir et une discussion des techniques dont les conséquences sont profondes dans l'évolution économique de la nation.

Les facilités de transport permettent une action plus pénétrante et plus efficace de la puissance publique. Ainsi, dans le domaine sanitaire, cette puissance se manifeste par la création d'hôpitaux ou de dispensaires; dans le domaine culturel par la création d'écoles, dans le domaine de la protection de la puissance publique par des interventions plus rapides en cas de nécessité.

Toutes ces activités sont rendues efficaces et parfois possibles grâce à la création d'infrastructures de transport telles que le réseau routier, le réseau fluvial et le réseau aérien.

Ces trois réseaux ont une influence manifeste aussi bien sur la population en tant que centre et moteur de tout développement économique, social et culturel, mais également sur l'appareil productif dynamisé par cette même population.

A l'heure actuelle, bon nombre de pays consacrent plus du tiers de leur budget d'équipement aux investissements d'infrastructures de transport. Cela prouve l'intérêt que les responsables de ces pays portent aux infrastructures de transport et à l'évaluation des conséquences de ces investissements sur le développement de leur pays. Il est important de noter que, quelle que soit l'analyse qu'on pourra faire, l'évaluation sous-estime toujours l'intérêt économique-social qu'apporte une route, une liaison fluviale ou un pont aérien dans un pays. Les effets qu'on pourra percevoir sont trop peu nombreux par rapport à tous les effets attendus ou qui se créeront du fait de la mise en place d'une telle infrastructure. La mise en place des réseaux de transport doit s'accorder

pagner, au niveau de distribution d'infrastructures de stockage susceptibles d'assurer la régularisation des stocks.

Infrastructures de stockage dans les centres de distribution.

Les actions à mener dans cette rubrique devront être conduites conjointement avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Mines et l'Administration chargée des petites et moyennes entreprises (PME).

Au Cameroun, les infrastructures de stockage constituent un besoin urgent. Ce besoin se fait particulièrement ressentir dans les centres urbains et les zones à forte concentration humaine.

Les populations sont de plus en plus sensibles à la consommation de vivres frais de produits périssables dont l'espérance de vie est de trois mois l'an (orange, mangues, prunes, etc.).

Il convient par conséquent d'installer au cours du V^e Plan. Ce qu'il faut faire c'est d'essayer de la modeler et de l'adapter le mieux possible aux exigences des consommateurs et de faire tendre son action vers une commercialisation de type moderne.

Ces centres de stockage seront installés en fonction de la forme de commercialisation qui pourrait être adoptée : en tous cas, la forme de commercialisation du V^e Plan. Ce qu'il faut faire c'est d'essayer de la modeler et de l'adapter le mieux possible aux exigences des consommateurs et de faire tendre son action vers une commercialisation de type moderne.

Pour pouvoir lutter contre la hausse illicite des prix, il convient de favoriser la concurrence parmi les vendeurs. Cette concurrence devra être soutenue par une production suffisante et de meilleure qualité car il faudra s'attendre au cours des années à venir à ce que les consommateurs deviennent plus exigeants.

Dans ces conditions, les formes de vente à mettre en place seront les suivantes :

a) Les libre-services qui ont les caractéristiques suivantes : tout est à la portée du client qui se sert librement; les prix sont affichés, les articles sont généralement préemballés. Les achats, groupés dans un panier ou chariot du magasin, sont réglés en une seule fois à la caisse située à la sortie du magasin.

b) Les maisons de gros qui ont un rôle très important dans la distribution en raison de la grande dispersion de la population.

c) Les maisons à succursales où se pratique le commerce intégré. Les maisons à succursales possèdent souvent plusieurs filiales de vente administrées par des gérants. Ordinairement, le siège s'occupe de toutes les opérations sauf de la vente proprement dite. Elles pratiquent également la politique des grandes surfaces.

d) Les coopératives ne diffèrent des magasins à succursales que par le fait qu'elles versent des ristournes

aux coopérateurs clients en raison de l'organisation représentative de l'ensemble.

e) Les discounts qui signifient escomptes ou rabais. Ce sont des magasins qui appliquent sur leurs prix de vente un rabais ce qui entraîne la baisse des prix. Cette forme de vente a les caractéristiques suivantes :

— rotation élevée des articles vendus;

— installations de vente sommaires : entrepôts, garages, bâtiments peu aménagés;

— frais de vente faibles et service après-vente nul ou très limité;

— pas de service de proximité car leur installation devra se faire en banlieue ou même en campagne pour éviter les loyers trop chers.

Toutes ces formes de ventes ont pour caractéristiques de faire naître la concurrence parmi les producteurs et les distributeurs. C'est effectivement une approche bénéfique pour nos structures en place auxquelles un tel mécanisme pourra être injecté (MIDEVIV, coopératives, etc.), ceci sans perdre de vue leurs attributions spécifiques.

Importance des autres facteurs connexes.

La politique de distribution n'est pas uniquement liée à celle des transports et du stockage mais également à tout un arsenal de facteurs dont les principaux sont : la politique du crédit bancaire, la politique de production, la politique de la formation, la politique des normes et des prix et la politique de l'organisation des marchés.

Production.

Pour assurer une meilleure distribution des produits agricoles et particulièrement des produits alimentaires, le système doit mettre en place un programme de production très important qui permette de disposer à chaque instant des quantités de produits nécessaires à distribuer.

Le secteur traditionnel doit donc disposer de terrains pour accroître la production agricole.

Pour ce faire, l'Etat exploitera la législation foncière en vigueur pour faire passer dans son domaine privé toute terre n'ayant pas le titre foncier et la rétrocéder aux jeunes agriculteurs dynamiques.

Il a été constaté qu'au niveau des villages, l'extension d'une exploitation agricole ou d'un groupe d'exploitations et, à fortiori, l'installation de nouvelles exploitations (jeunes agriculteurs par exemple), rencontre des obstacles fonciers importants car elle est encore soumise au droit coutumier qui s'oppose le plus souvent à l'imputation de son domaine surtout si cette imputation doit favoriser des individus qui pourraient, à terme, constituer un « contre pouvoir » économique au pouvoir traditionnel. Cette situation limite les possibilités d'extension des surfaces cultivées.

L'accroissement des surfaces cultivées et l'augmentation de la production lorsqu'il s'agit de l'installation de jeunes agriculteurs, nécessitera la création de concessions délimitées du domaine privé de l'Etat qui seront concédées à ces jeunes.

Pour ces raisons, il convient de généraliser l'approche intégrée pour les projets agricoles, ce qui implique notamment une approche interdisciplinaire au niveau de la préparation et de l'évaluation des projets agro-industriels dans les zones d'implantation afin qu'ils jouent un rôle moteur dans le développement de la zone d'implantation.

Par ailleurs, le jeune agriculteur doit être mieux encadré; il faut pour cela multiplier les mesures incitatives en sa faveur et créer un environnement attractif de manière à pouvoir l'installer dans les zones disposant d'un minimum acceptable d'infrastructures économiques et sociales.

Formation.

Le réseau de distribution doit s'appuyer sur un programme de formation tous azimuts: les gestionnaires, les producteurs et les techniciens de tous ordres.

Prix, poids et mesures.

Les circuits de commercialisation actuels fonctionnent en l'absence d'une uniformisation adéquate des poids et mesures et de méthodes de fixation des prix au niveau national, ce qui entrave l'action des contrôleurs des prix qui limitent essentiellement cette action du « bayam-sallam » (1).

Le commerce de produits vivriers est surtout pratiqué par les « bayam-sallam » dans les grandes villes éloignées des centres de production.

Pour ce qui est des produits manufacturés, d'autres intermédiaires jouent également sur la disparité des prix sur le marché.

Pour remédier à cet état de choses, il est indispensable de restructurer le marché rural en incitant les producteurs à constituer des pré-coopératives opérationnelles et efficaces au niveau des villages.

Il convient en outre d'entreprendre une étude sur la transformation et le stockage de nos denrées alimentaires afin d'en améliorer la distribution.

En matière de produits manufacturés, le prix pratiqué au niveau du consommateur final ne doit pas dépasser celui fixé par le Gouvernement quel que soit le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Un effort particulier, en ce qui concerne les poids et mesures, doit être déployé pour vulgariser l'utilisation des poids et mesures classiques: litre, kilogramme et l'utilisation d'ustensiles en verre calibrés et de contenance connue sur les marchés de vivres.

La politique du crédit.

Le souci premier de l'époque coloniale a toujours été de favoriser l'exportation des produits tropicaux vers l'Europe. Le système bancaire mis en place a servi de soutien à cette politique. C'est ainsi que les banques commerciales de la place octroient généralement des crédits pour le commerce import-export. Ceci peut s'expliquer dans la mesure où des sociétés importantes

répugnent encore à prendre en main le secteur de la distribution, sans doute à cause des difficultés liées à l'absence d'infrastructures de transport et de communication, au manque de pièces détachées et au manque de moyens financiers.

La politique de crédit à mettre en place doit se rapprocher le plus possible du producteur et du consommateur qui ne disposent malheureusement pas de moyens suffisants pour faire face aux exigences du crédit.

Le FONADER, devenant une banque, devra jouer un rôle plus déterminant et permettre l'octroi de crédits en gardant une certaine souplesse et en décentralisant, dans un premier temps, ses agences au niveau des chefs-lieux de province et dans certains départements administratifs dont l'activité économique s'avère déjà dynamique.

À cet effet, il importe de simplifier la formule du taux d'intérêt et des garanties afin qu'à tous les niveaux le Camerounais dynamique puisse bénéficier de crédits.

Il faudra aussi opérer une redistribution au sein des coopératives qui bénéficieront également de plus de moyens et de pouvoir pour centraliser la collecte de fonds.

On arrivera donc à une formulation simplifiée et plus ramifiée conférant à l'action du FONADER le caractère d'une banque vraiment populaire, dynamique et promotrice pour le développement.

Organisation des marchés.

Au niveau de chaque unité administrative il existe un marché permanent et parfois des marchés périodiques suivant l'importance de la localité. Cependant, au niveau des villages, les populations rurales éprouvent des difficultés pour vendre leurs productions agricoles (bananes plantains, patates, ignames, macabo, mil, légumes).

12.1.2. — Commerce Extérieur.

La période 1974-1975 à 1979-1980 a été marquée par un déficit de la balance commerciale au détriment du Cameroun.

Les échanges extérieurs du Cameroun ont connu une augmentation tant en volume qu'en valeur.

12.1.2.1. Les problèmes.

A partir de l'analyse du bilan présenté dans la partie rétrospective (cf. chap. .), il est possible de dégager les causes profondes du manque de dynamisme des échanges extérieurs du Cameroun; ce sont: les faiblesses des structures économiques internes, les imperfections et les carences de la politique commerciale mise en place, le rôle important que jouent encore les expatriés dans l'import-export et l'absence de participation de leurs revenus à l'investissement dans le pays.

(1) Acheurs et revendeurs.

Structures peu viables de notre commerce extérieur.

Parmi les faiblesses du commerce extérieur du Cameroun on peut citer :

1° L'insuffisance quantitative des exportations: la structure de nos exportations est caractérisée par une très grande diversité de produits. Ce qui frappe, c'est le volume réduit des exportations par produit, phénomène qui provient de l'insuffisance de la production dans les différents domaines. Cette insuffisance se manifeste de deux manières :

— les quantités de produits de base ont tendance à stagner, voire à régresser; le cacao, le coton, le café arabica connaissent souvent d'importantes chutes de quantités à l'exportation en raison de la baisse de la production due souvent aux aléas climatiques;

— les produits vivriers, les produits industriels, les fruits et légumes de contre saison, les produits de l'artisanat sont, en volume, extrêmement réduits à l'exportation.

Le problème peut se poser soit en termes de manque d'organisation rationnelle de la production, soit en termes d'insuffisance de l'offre qui provient elle-même de l'inadaptation des options fondamentales de la production.

2° La prédominance des produits primaires et la faible proportion des exportations d'origine industrielle.

a) Prédominance des produits primaires souvent à l'origine d'une triple conséquence sur le commerce extérieur du Cameroun :

— les moindres perturbations climatiques ont une influence néfaste sur le niveau de production et engendrent une chute des quantités exportées et des recettes en devises;

— l'instabilité du marché international des matières premières est une cause d'incertitude et subordonne toutes les prévisions des recettes d'exportation aux aléas de l'évolution des cours;

— les prix des matières premières ne sont pas rémunérateurs et ont constamment exposé le pays à la détérioration des termes de l'échange.

Ces différences conséquences expliquent l'évolution en dents de scie du taux de couverture des importations par les exportations.

b) Faible proportion des exportations d'origine industrielle :

Les exportations de produits industriels occupent une place bien modeste dans les échanges du Cameroun avec l'extérieur.

Toutefois, on note une augmentation en valeur absolue, bien que la part relative de ces produits soit en diminution. Au cours des trois dernières années, le tonnage commercialisé de produits industriels a continuellement baissé, ce qui a stabilisé les recettes à 14,5 milliards de francs courants.

La politique d'industrialisation suivie jusqu'ici, et fondée sur la substitution à l'importation expliquerait cette situation car, à part les industries de l'aluminium, du cacao et du bois, qui étaient conçues dès le départ

pour le marché d'exportation, le plus grand nombre des industries agréées au code des investissements ont eu pour objectif d'adapter leur capacité de production aux besoins du marché local et plus tard, à ceux du marché de l'UDEAC, il en est résulté une politique d'exportation très timide qui a cependant commencé à se dynamiser grâce aux mesures de relance économique décidées en 1973.

La politique d'industrialisation à mettre en place devra être plus ambitieuse en vue d'accroître la part des produits transformés dans nos exportations et, de ce fait, susciter l'entrée de devises et améliorer notre balance commerciale qui connaît un déficit persistant lorsqu'on comptabilise à part l'apport du pétrole.

3° Le commerce extérieur est concentré, par pays et par produit.

a) Concentration par pays :

L'Europe du Marché commun est le principal partenaire commercial du Cameroun et une forte domination des liens avec la France.

Il s'en suit qu'à l'exportation comme à l'importation, la concentration du commerce extérieur du Cameroun sur certains pays nous oblige à subir, quelles que soient les situations des monnaies, les inconvénients des transactions liées.

Il en résulte qu'aucune mesure d'ordre interne ne peut réussir à contenir la hausse généralisée et effrénée des prix ainsi que la détérioration constante du pouvoir d'achat du consommateur dont les revenus ne peuvent suivre la hausse des prix, hausse largement expliquée par les biens de consommation importés.

b) La concentration par produit :

Elle concerne essentiellement les exportations. En effet, malgré la diversité des produits exportés par notre pays, nos recettes dans ce domaine proviennent surtout du cacao en fèves, du café et du bois. En 1979-1980 ces trois produits ont fourni 54,7 % de nos recettes d'exportations contre 57 % en 1975-1976, 53,7 % en 1970-1971 et 51,6 % en 1965-1966.

Les imperfections et les lacunes de la politique commerciale.

Vu à travers notre politique commerciale, le commerce extérieur du Cameroun comporte des faiblesses dont les 3 causes fondamentales sont :

1° La quasi-pauvreté de la politique de promotion commerciale qui comporte la participation aux foires et aux journées économiques.

Ces actions ont certes permis la diversification de nos partenaires commerciaux et l'augmentation de nos exportations, mais ont très peu contribué à l'amélioration de notre appareil de production intérieur.

Toutefois, notre participation aux foires apparaît beaucoup plus comme une entreprise de prestige que comme une véritable action de promotion commerciale.

Elle devrait être mieux pensée, mieux encadrée et conduite d'une manière appropriée, appuyée par une politique plus intégrée de promotion commerciale, pour donner des résultats plus concluants.

2° Le manque de cadres appropriés et opérationnels et l'absence de schéma approprié pour conduire l'action commerciale.

Pour être opérationnelle, la promotion commerciale doit être menée d'une manière permanente par des cadres entièrement versés à cette profession, c'est le rôle des agents, attachés ou représentants commerciaux disséminés dans le monde et chargés de prospecter systématiquement les marchés étrangers.

Ces agents actuellement sont en nombre insuffisant et sans formation requise, ils confondent leur rôle avec la diplomatie pure et sont de ce fait, inefficaces.

La création du Centre national du commerce extérieur (CNCE) devrait permettre de résoudre ces insuffisances.

3° L'absence de politique d'incitation à l'exportation.

Une politique active d'incitation à l'exportation devrait s'accompagner d'une participation active aux manifestations commerciales et d'une prospection systématique des marchés étrangers. L'absence d'une telle politique se fait sentir à travers le poids qu'exerce la fiscalité sur les exportations et l'absence de structure de financement de ces activités.

a) Le poids de la fiscalité sur les exportations :

En plus des taxes destinées à la rémunération de l'activité de certains services, tous les produits exportés par le Cameroun supportent le droit de sortie, cela alourdit les prix des produits exportés, réduit les aptitudes concurrentielles de nos produits et pénalise toute politique de promotion des exportations.

b) L'absence de structure intégrée de financement des exportations :

En dehors des crédits de campagne qui ont une portée interne, le crédit n'est pas utilisé à grande échelle comme facteur de promotion des exportations. La Banque centrale a certes déjà mis sur pied toute une série de mesures en faveur des exportations : rées-compte hors plafond et financement de certains stocks. Mais ces mesures sont inefficaces et ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une politique de promotion des exportations.

c) L'accumulation des revenus contre la dynamique des échanges dans le développement :

On constate l'absence de liens entre les revenus tirés du commerce par les expatriés et l'investissement dans le pays, il se produit un manque d'accélération manifeste du développement par ces agents économiques. Le manque à gagner ainsi subi par l'investissement intérieur pourrait être rattrapé par une reconsidération des conditions d'exercice du commerce dans le pays et un assouplissement voire une amélioration des conditions d'accès à l'activité par les Camerounais; le libéralisme planifié et le principe de développement traint à l'intérieur du pays, l'application des contraintes à l'itinéraire du pays, l'application des corrections nécessaires pour atteindre l'objectif du développement.

12.1.2.2. — Objectifs, bilan et réalisations du IV^e Plan.

Le IV^e Plan a poursuivi les objectifs suivants :

- la diversification des courants d'échanges et de la gamme des biens exportés;
- une bonne politique des importations;
- l'amélioration de la balance commerciale;
- la création d'un centre national de commerce extérieur.

Les réalisations du IV^e Plan.

Les objectifs du IV^e Plan ayant été essentiellement d'ordre qualitatif, on peut déterminer le niveau des mesures ayant un impact sur le commerce extérieur.

Malgré la création de missions économiques à l'étranger et une participation de plus en plus active aux manifestations économiques (foires, expositions et autres salons internationaux), la Communauté économique européenne (CEE) est restée, au cours du IV^e Plan, le principal partenaire commercial du Cameroun, bien que le pourcentage en valeur des exportations et des importations ait baissé en 1978-1979 de 77,50 % des exportations et 66,70 % des importations en 1977-1978, on est tombé à 69,20 % des exportations et 66,20 % des importations en 1978-1979 pour passer à 58,8 % des exportations et 66,4 % des importations en 1979-1980.

Les échanges commerciaux avec les USA ont connu une évolution satisfaisante; de 3,23 % d'exportations et 5,4 % d'importations en 1978-1979, on est passé à 26,3 % d'exportation en 1979-1980.

Concernant l'amélioration de la balance commerciale, les mesures proposées par le comité d'études sur la balance commerciale ont reçu l'approbation du chef de l'Etat, il a donc été demandé à chaque responsable sectoriel de prendre chacun à son niveau les mesures de redressement qui s'imposent, à savoir :

— des mesures conjoncturelles : Elles concernent la poursuite des actions de relance de la production agricole déjà engagées par le Gouvernement et les mesures administratives et réglementaires notamment la refonte de la chaîne douane en vue d'une bonne saisie des statistiques du commerce extérieur;

— des mesures structurelles : Elles sont relatives à :

- la poursuite de la relance de la production;
- la réorientation des crédits à l'économie vers les secteurs productifs;
- la révision du code des investissements.

La création du Centre national du commerce extérieur en février 1978 en vue du développement des exportations par la prospection systématique des marchés extérieurs et l'étude des modalités de leur exploitation apportera un souffle nouveau au commerce extérieur du Cameroun.

Le commerce extérieur demeure l'élément fondamental de l'économie du Cameroun. L'obligation de garantir les entrées permanentes de devises étrangères et de ne laisser sortir qu'à bon escient ces dernières pour une croissance harmonieuse et l'indépendance éco-

nomique du pays, implique une considération prioritaire des actions promotionnelles dans le domaine des échanges extérieurs.

12.1.2.3. — Orientations fondamentales du commerce extérieur.

Les activités commerciales contribuent pour plus de 30 % à la production intérieure brute du Cameroun. Elles intéressent essentiellement deux domaines : le commerce intérieur et les échanges extérieurs.

Les échanges extérieurs jouent un rôle fondamental dans l'économie du Cameroun dans la mesure où, tout en garantissant l'entrée des devises étrangères, ils permettent également d'acheter à l'extérieur des biens d'équipement dont le pays a besoin pour son développement économique.

La recherche de l'indépendance économique et d'une croissance harmonieuse implique une considération prioritaire des actions promotionnelles dans le domaine du commerce extérieur.

Le V^e Plan poursuivra par conséquent dans le domaine du commerce extérieur, un double objectif :

- une bonne politique des échanges commerciaux et la résorption du déficit de la balance commerciale;
- la diversification des courants d'échanges.

— Au niveau des importations :

a) Sur le plan macro-économique.

Les objectifs à poursuivre sont la limitation des importations au strict minimum nécessaire à la satisfaction de besoins locaux en biens de consommation finale et intermédiaire.

De ce fait, la poursuite des recherches en cours et la mise en exploitation de matières locales dans le domaine industriel apportera un souffle nouveau à nos exportations et diminuera considérablement nos dépenses d'importation.

Ces objectifs ne pourront être atteints que si toutes les entreprises installées sur le territoire national fonctionnent à leur plein rendement, si elles procurent sur le marché local des produits concurrentiels à tous points de vue. Cela suppose une protection judicieuse de la production locale (agricole et industrielle), visant un rythme d'accroissement des importations compatible avec les besoins en recettes du budget national.

b) Sur le plan micro-économique.

Il s'agira de poursuivre résolument la politique d'importation sélective des biens d'équipement et de limitation des importations de biens de consommation finale et intermédiaire au strict minimum nécessaire. Les entreprises industrielles installées au Cameroun devront nécessairement de ce fait transformer en priorité les matières premières locales dans le but de diminuer nos dépenses d'importation.

Au niveau des exportations.

L'étude de la déconcentration optimale des exportations suggère les orientations suivantes à imprimer à ce secteur :

a) L'augmentation du volume des exportations.

Malgré le caractère diversifié de la structure des exportations d'origine agricole, tous les autres produits exportés n'ont pas encore atteint un seuil de production susceptible de créer des problèmes de placement sur le marché international, car leur volume demeure extrêmement réduit.

Il est de ce fait indispensable d'augmenter davantage le volume des exportations à partir d'une augmentation des différentes productions. Il convient par conséquent de choisir certains produits industriels et artisanaux sur lesquels l'accent sera mis en priorité, en fonction de l'évolution de la conjoncture internationale, de manière à équilibrer la participation des produits aux entrées de devises.

b) Augmentation de la proportion des produits transformés.

Le secteur primaire occupe une place prépondérante dans l'économie camerounaise et de nombreux efforts ont été faits en faveur de l'augmentation et de l'amélioration de la production agricole.

Il faut aboutir à une réduction de la proportion des produits bruts dans notre commerce d'exportation. L'industrie camerounaise bénéficie à cet égard d'un environnement très favorable.

Parallèlement à l'effort de promotion commerciale, les entreprises existantes doivent surtout dépasser l'objectif qui était d'adapter leur capacité de production aux besoins du marché local, et entrer dans la seconde phase d'industrialisation destinée à la production pour l'exportation. La vulgarisation d'entreprises agro-industrielles aux objectifs plus ambitieux et réalistes sera une bonne politique à cet égard.

En d'autres termes, la politique de valorisation des exportations à mettre en place devra s'orienter dans trois directions précises :

1^o Elle devra être appuyée par une politique d'industrialisation plus ambitieuse dans le but d'accroître la part des produits transformés dans nos exportations et, parlant de susciter une entrée de devises qui viendront améliorer notre balance commerciale dont le déficit persiste depuis quelques années.

2^o La politique de valorisation à mettre en place devra améliorer notre appareil de production intérieur de façon à rendre nos produits transformés concurrentiels sur les marchés internationaux. Cette action sur l'appareil de production devra être complétée par la suppression ou la réduction des taxes à l'exportation qui alourdissent les prix des produits exportés.

3^o Afin de stimuler les exportations, une structure plus active de financement des exportations sera mise en place : actuellement la procédure du crédit documentaire de la Banque centrale en faveur des exportations est encore lourde et timide.

Diversification des courants d'échanges.

Les pays du Marché commun sont les principaux fournisseurs et clients du Cameroun. Cette concentration des échanges commerciaux sur quelques pays oblige le Cameroun à subir les inconvénients des transactions liées du fait de son appartenance à la zone franc.

En plus des pays de la CEE, au cours du V^e Plan, les partenaires commerciaux seront diversifiés. Dans ce cas, il faudra commercer avec les pays de l'Europe de l'Est, les pays d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Asie.

Un accent sera mis sur le développement des échanges avec les pays africains en général et les pays de l'UDEAC et de l'OUA en particulier.

Le Centre national du commerce extérieur et les missions économiques à l'étranger joueront un rôle déterminant dans la diversification et le développement des échanges avec nos partenaires commerciaux. Leurs actions se manifesteront à un double niveau : la prospection et la formation.

a) Prospection :

— La participation du Cameroun aux foires internationales et aux manifestations économiques sera plus active;

— Une action de prospection plus efficace suppose la décentralisation de certaines missions économiques qui couvrent un grand nombre de pays à l'instar de la Mission économique installée à Paris et la création de nouvelles missions en Europe de l'Est, l'Amérique latine et en Afrique.

b) Formation :

— Pour une plus grande efficacité, la prospection du marché, l'encadrement technique des exportateurs et le suivi des activités commerciales devront être faits par les cadres formés pour la promotion commerciale.

12.1.3. — Perspectives du V^e Plan.

12.1.3.1. -- Commerce intérieur.

L'état actuel du commerce intérieur exige la mise en place d'une réglementation adéquate. Pour remédier à cette carence, il a été voté par l'Assemblée et promulgué par le Chef de l'Etat la loi n° 80-25 du 27 novembre 1980 fixant l'orientation de l'activité commerciale.

Afin de rendre cette loi efficiente, des projets de décrets d'application sont en cours d'élaboration. Toutefois ces précisions ne sont pas incompatibles avec l'exercice du pouvoir discriminatoire de l'administration aussi bien en matière d'agrément des étrangers, qu'en matière d'implantation des intéressés dans certaines parties du territoire national.

La liste des textes en étude se présente comme suit :

La liste fixant les conditions particulières d'exercice de l'activité commerciale;

— décret portant réglementation du commerce intérieur;

— décret portant réglementation du commerce extérieur;

— décret portant organisation et fonctionnement des commissions d'études en matière commerciale.

Pour maîtriser ce secteur clé du développement, des mesures doivent être prises par les pouvoirs publics à savoir :

— la création de réseaux intégrés entre les commerçants, les coopératives de production, les coopératives de consommation, les groupements de grossistes et les groupements de détaillants afin de réduire les coûts de transport;

— la réalisation d'investissements commerciaux permettant d'améliorer la présentation et la distribution des marchandises par les Camerounais eux-mêmes;

— la création de magasins de stockage intégrés au projet des transports routiers concernant l'établissement des centres de rupture de charge;

— l'organisation et l'aménagement physique des marchés existants dans les grands centres de consommation;

— l'organisation du marché des produits maraîchers.

Il faut également encourager l'implantation des marchés de surface (grands marchés, supermarchés...) qui contribueront à réduire les prix aux consommateurs finals.

Pour mener à bien ce vaste programme, des études doivent être menées.

Les études en perspective sont :

N° 1 : étude approfondie de la commercialisation des produits agricoles alimentaires.

L'objet de ce projet est de mener une étude approfondie de la structure et l'organisation du commerce des produits vivriers, afin de pouvoir faire des propositions détaillées pour la création des marchés, la formation des opérateurs, la création des pistes. Au cours de cette même étude, on mettra en place une banque de données significatives sur le commerce des produits vivriers. Au niveau national et international il s'agira de suivre la conjoncture mondiale des principales céréales et de proposer des mesures concrètes propres à moduler l'offre et la demande.

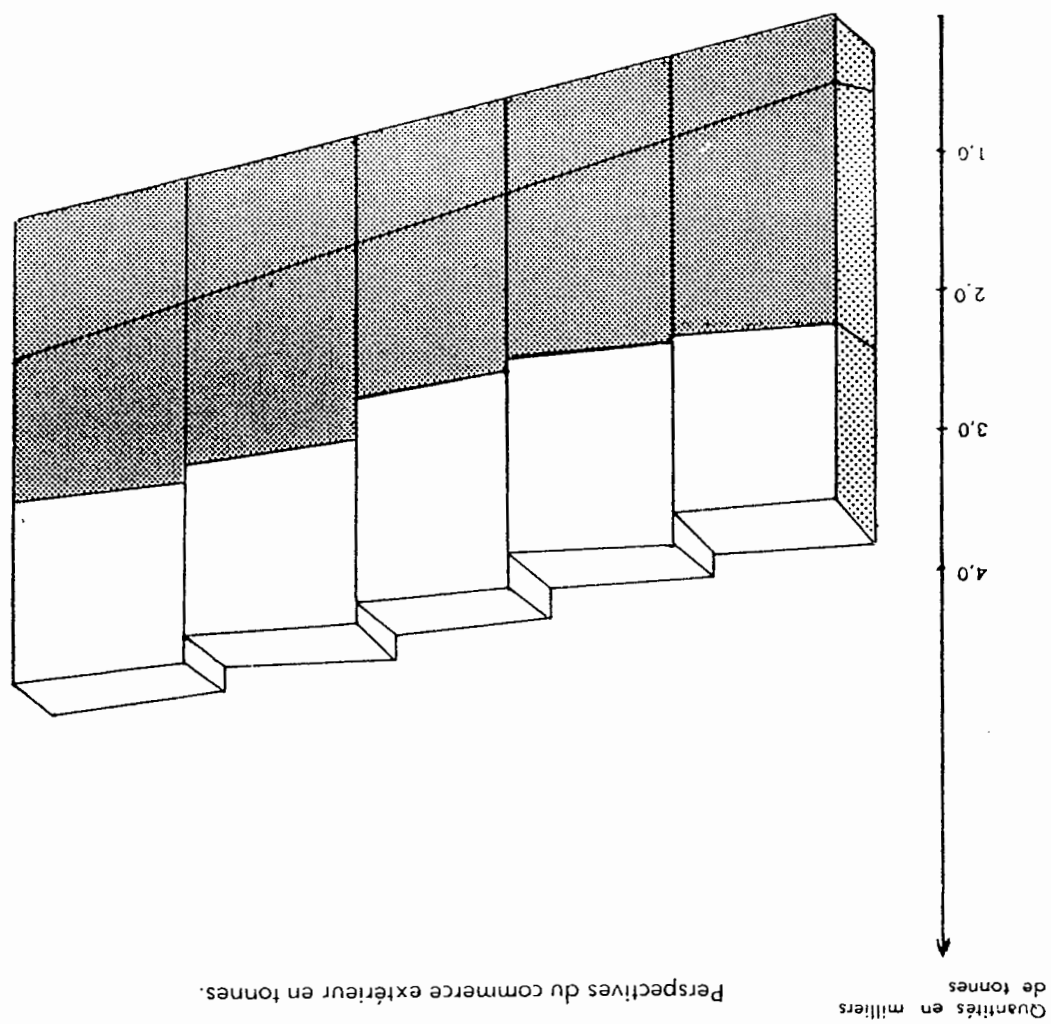
N° 2 : étude des techniques de commercialisation.

D'autres études dont l'opportunité n'est pas encore reconnue par le Gouvernement attendent d'être programmées :

— étude d'une chaîne frigorifique de stockage qui servira au stockage des produits alimentaires locaux et des produits importés pour leur distribution à l'intérieur du pays.

— étude sur la distribution des produits locaux et étrangers dans le but de réduire les prix à la consommation. Cette étude pourrait être menée par une société allemande qui se porte garant de son financement complet, et permettre ainsi l'amélioration de la structure de notre commerce.

Avec la loi n° 80-25 du 27 novembre 1980 fixant l'orientation de l'activité commerciale et ses textes d'application, les pouvoirs publics disposent enfin d'un



outil de travail privilégié. Leurs efforts doivent tendre à faire de la maîtrise du commerce intérieur un objectif prioritaire. Sans s'écarter du libéralisme, ils doivent veiller à ce que les intérêts de quelques-uns n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt général, la somme des intérêts particuliers ne produisant pas toujours l'intérêt de tous.

**Perspectives du commerce extérieur
(en volume en 100 tonnes).**

ANNEE	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS
1981-1982	3,8	1,9
1982-1983	4,2	2,2
1983-1984	4,8	2,5
1984-1985	4,9	2,8
1985-1986	5,0	3,1

12.1.4. — Equipements commerciaux et politique commerciale.

12.1.4.1. — Bilan des équipements commerciaux et de la politique commerciale.

Equipements commerciaux.

Les équipements commerciaux sont encore insuffisants bien qu'un effort ait déjà été entrepris au cours du plan en cours d'achèvement. C'est ainsi qu'on remarque le manque de magasins de stockage soit pour recevoir les produits importés dans l'attente de leur ventilation dans toutes les régions du pays, soit pour conserver en parfait état les produits destinés à l'exportation.

Il y a lieu de noter ici l'inorganisation du secteur para-maritime transit, dépôt, consignation, etc.) qui est le monopole des seules entreprises étrangères (SOCO-PAO, SOAEM, TRANSCAM). Aucune réglementation en la matière n'existe, précisant la nature et les domaines d'intervention de ces dernières.

Cette situation entraîne des fraudes comptables et ne permet pas au Cameroun de définir précisément la notion de commercialisation des navires, les privilèges de l'Etat sur les navires, leurs zones de navigation. Dans le contexte actuel, l'inorganisation du système d'entrepôt perturbe le bon fonctionnement du port, les entreprises ne disposant pas d'entrepôts.

Il convient de prendre des mesures suivantes :

- établir la réglementation des activités para-maritimes;

- faire en sorte que l'action de l'Etat soit prépondérante dans les activités para-maritimes (participation, direction) dans le but de mieux suivre ce secteur et d'en tirer les avantages financiers que cette participation implique;

- mener des études sur les actions à entreprendre pour doter le pays d'un système d'entrepôt moderne et efficace.

Actuellement seuls la Chambre de commerce et l'ONCPB sont sur le point de réaliser des magasins de stockage. Cette nécessité est d'autant plus évidente que les actions à venir concourent à la promotion des échanges commerciaux.

Politique commerciale.

La préoccupation essentielle dans ce domaine consiste à cerner le cadre dans lequel les actions gouvernementales doivent être menées pour une politique commerciale plus cohérente et plus efficace, ceci passe par la définition des grandes étapes à suivre.

Avant de décrire ces étapes, il convient de dire un mot de la politique menée actuellement au Cameroun et les grandes orientations qui doivent guider les efforts du Gouvernement. La politique commerciale du Cameroun repose sur un double objectif :

- dynamiser le secteur industriel afin de le rendre apte à affronter la concurrence aussi sur le marché intérieur que sur le marché d'exploitation;

- promouvoir et harmoniser une intégration de plus en plus poussée entre les activités industrielles et commerciales en créant entre les deux secteurs les liens de complémentarité propres à favoriser leur croissance

Chaque année, le ministère de l'Economie et du Plan met au point un programme général des échanges dans le cadre d'une politique de consolidation de notre développement économique. Le programme général ainsi défini par le Gouvernement est un ensemble de mesures destinées à soutenir, et à perfectionner, compte tenu de la conjoncture interne et internationale, les orientations fondamentales qui s'imposent dans ce domaine. Il s'agit en fait de mesures réglementaires concernant les exportations au Cameroun.

Pour les exportations, il existe trois groupes de régime :

- le régime des produits soumis à simple contrôle;
- le régime des produits contingentés;
- le régime de la liberté totale d'exportation.

Pour les importations, il y en a quatre :

- les produits réglementés dits sensibles dont l'importation n'est autorisée que dans certaines conditions;
- les produits réglementés soumis au système de jumelage à l'importation;
- les autres produits réglementés soumis à la procédure d'autorisation préalable à l'importation;
- les produits libérés.

La politique commerciale peut être définie comme l'ensemble des choix entre les perspectives de développement des exportations par l'application de l'avantage relatif de manière à créer ou consolider une position enviable sur le marché mondial. Au regard de cette définition, on est loin de considérer le programme des échanges comme une politique commerciale.

12.1.4.2. — Orientation des cinq prochaines années

Au niveau des importations.

Les objectifs sont la limitation des importations à un strict minimum nécessaire à la satisfaction des besoins locaux en consommations finales et intermédiaires.

Les entreprises industrielles installées sur place doivent concentrer leurs efforts pour améliorer la qualité de leur produit tout en maintenant la compétitivité

ce dernier par rapport au produit importé. Ainsi le mythe du produit importé communément constaté sur le marché pourra disparaître.

Un autre aspect du problème, non moins important, est la diversification des sources d'approvisionnement.

En effet, les accords commerciaux passés entre le Cameroun et ses partenaires commerciaux sont considérés comme des cadres trop rigides en dehors desquels aucun mouvement n'est envisageable. Ces monopoles de fait ne permettront pas de choisir et d'acheter les produits au cours mondial intéressant.

Il convient par conséquent de revoir le nombre des intermédiaires sur le plan international de manière à permettre des liaisons commerciales directes entre le Cameroun et les pays fournisseurs. Une plus grande souplesse dans les relations commerciales antérieures procurera certainement au Cameroun des avantages indéniables.

Il y a lieu de signaler que d'une manière générale, la politique actuelle en ce qui concerne les accords monétaires et commerciaux ne permet pas de promouvoir suffisamment notre commerce extérieur.

D'une façon générale, le nombre de nos fournisseurs devra être accru afin de mieux faire jouer la concurrence.

Au niveau des exportations.

Il s'agit de déconcentrer au maximum nos exportations; à cet effet, il convient de prendre les mesures suivantes :

a) Augmentation du volume des exportations.

La production n'a pas encore atteint le seuil où elle pose des problèmes de placement sur le marché mondial, car son volume reste faible. Il est donc possible et même indispensable d'augmenter quantitativement les différentes productions.

Il y a lieu aussi d'y placer de nouveaux produits en fonction de la conjoncture internationale. Il convient par conséquent de mettre un accent particulier sur les produits artisanaux, secteur encore sous-employé de notre économie mais possédant des atouts certains. Toutes ces possibilités devront être utilisées au mieux.

b) Augmentation de la proportion des produits transformés.

Les efforts du Gouvernement doivent tendre à la création d'industries aptes à transformer sur place les matières premières jadis exportées à l'état brut. Ainsi, au lieu d'exporter des produits bruts, le souci des pouvoirs publics sera de promouvoir l'exportation de produits semi-finis ou finis, qui accroîtront l'apport de devises à l'économie du pays.

Il s'agira donc de rechercher systématiquement les secteurs où une croissance est possible.

c) La diversification des partenaires commerciaux.

Ce qui a été dit pour les importations concernant les relations commerciales directes est valable pour les

exportations. Le Cameroun pourra ainsi vendre à un prix plus rémunérateur.

Des efforts devront être dirigés vers les pays africains, les pays européens où la concurrence est moins vive que sur les grands marchés et les pays de l'Est avec lesquels nos relations commerciales sont encore très faibles.

En plus des actions à mener sur le plan des importations et celui des exportations, il convient de créer :

— un office de commercialisation du bois afin de protéger cette ressource première de notre économie contre le pillage systématique des compagnies forestières;

— les structures de promotion des exportations. Les missions économiques devront étendre leur réseau de manière à jouer pleinement leur rôle à savoir la prospection des marchés pour nos produits.

Au niveau du financement des exportations, les dispositions de la Banque centrale relatives aux produits de base seront étendues aux autres produits choisis dans la politique commerciale (crédits de campagne).

d) Promotion des exportations.

Il convient de rappeler ici que la politique commerciale est la première phase importante de la deuxième étape d'un long processus que constitue la promotion des exportations. Ces étapes au nombre de quatre, faisant l'objet d'opérations échelonnées, seront décrites très sommairement.

Première étape : Pourquoi promouvoir les exportations.

Les opérations de cette étape sont :

1. Pourquoi exporter ?
2. Nécessité de promouvoir les exportations.

2^e étape : Promotion des exportations à l'intérieur du pays.

C'est dans cette étape qu'intervient la politique commerciale.

Elle comprend 6 phases :

3. Politique commerciale;
4. Stimulants monétaires;
5. Publicité des exportations à l'intérieur du pays;
6. Formation en vue de l'exportation;
7. Services d'information commerciale;
8. Amélioration des produits d'exportation.

3^e étape : Promotion des exportations à l'extérieur du pays.

9. Publicité des exportations à l'extérieur du pays;
10. Décisions sur les exportations;
11. Préparation des exportations;
12. Missions commerciales;
13. Rôle du représentant commercial;
14. Marketing conjoint des exportations.

4^e étape : Organisation de la promotion des exportations.

15. Coordination de la promotion des exportations;
16. Organisation d'un organisme de promotion des exportations;
17. Identification des priorités;
18. Résolutions pratiques.

En examinant de près ces dix-huit opérations, on constate que certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement, à savoir :

- les opérations 1 et 2 de la première étape;
- les opérations 10, 11, 12, 13 de la troisième étape;
- l'opération 16 de la quatrième étape par la création du Centre national du commerce extérieur chargé d'appliquer la politique commerciale du pays.

Mais leur pourcentage d'exécution demeure faible par rapport à ce qui reste à réaliser.

Pour ce qui est de la politique commerciale proprement dite, il s'agira d'identifier les objectifs par la détermination des produits-cibles et des marchés-cibles, de les planifier et de les réaliser à l'aide des moyens d'action arrêtés afin d'atteindre les objectifs fixés.

En conclusion, les efforts doivent être déployés afin de promouvoir les exportations sous trois angles :

— intensification des efforts antérieurs de promotion commerciale pour les produits déjà exportés en quantités appréciables eu égard au développement rapide du commerce mondial;

— décollage des exportations pour les nouveaux produits;

— possibilités de croissance en liaison avec les activités futures de promotion des exportations pour les nouveaux produits.

Orientation géographique des échanges (Valeur en 10⁶ F CFA).

P A Y S	1977/1978		1978/1979	
	Export	Import	Export	Import
TOTAL monde	191.016	216.436	198.905	250.356
TOTAL Europe	157.221	157.419	154.038	182.733
dont : CEE (total)	148.090	144.307	138.644	163.081
France	58.505	92.927	55.590	108.896
Belgique-Luxembourg	4.966	4.152	4.055	6.239
Pays-Bas	51.942	4.748	48.804	6.833
République Fédérale d'Allemagne	16.240	17.331	9.476	19.095
Italie	12.374	12.796	13.801	10.623
Royaume-Uni	3.852	10.703	5.804	8.974
Irlande	1	568	5	993
Danemark	230	1.082	109	1.429
Autres pays d'Europe occidentale (total)	4.669	4.924	///	///
dont : Espagne	2.877	3.489	6.363	4.364
Yougoslavie	1.180	656	3.590	58
AEI-E (total)	966	5.078	373	11.028
dont : Suisse	134	2.150	200	3.395
Suède	188	1.249	49	3.414
Portugal	811	263	115	279
Europe orientale (total)	3.496	3.110	5.480	3.548
dont : U.R.S.S.	3.324	1.075	5.359	1.153
République Démocratique d'Allemagne	4	1.166	4	938
Afrique (total)	15.816	15.052	14.463	19.202
dont : Afrique du Nord (total)	1.129	645	416	782
Maroc	164	445	174	353
Tunisie	177	102	—	116
Afrique noire (total)	14.827	14.407	14.047	18.420
UMOA (total)	2.200	1.677	1.529	2.800
Côte-d'Ivoire	2.060	781	1.423	1.004
Sénégal	95	799	74	713
UEAC (total)	1.986	291	2.188	470
Tchad	1.956	275	2.158	469
Zaire	30	16	30	1
UDEAC (total)	9.510	9.111	9.903	11.359
Gabon	5.161	8.164	4.475	10.376
Congo	1.995	750	1.795	847
République Centrafricaine	2.354	197	2.633	136
Autres pays d'Afrique (total)	///	///	///	///
Guinée	102	2.402	431	2.777
Nigéria	998	834	912	980
Amérique (total)	9.551	18.121	22.963	20.357
dont : U.S.A.	9.398	12.819	22.751	13.305
Canada	142	528	2	985

Orientation géographique des échanges
(Valeur en millions de francs CFA) (suite)

P A Y S	1979-1980			
	Export	%	Import	%
	15.026	49.926	7.055	27.700
dont : Chine Populaire	1.280	4.174	1.280	7.248
Japon	5.212	13.444	5.853	10.945
Formose	598	3.540	329	4.870
TOTAL MONDE	296.981	100	311.953	100
TOTAL EUROPE	188.436	63.4	223.846	71.7
dont CEE (total)	174.838	58.8	207.032	66.4
France	68.153	22.9	139.033	44.6
Belgique-Luxembourg	4.383	1.5		2.1
Pays-Bas	56.453	19.0	6.572	3.5
République Fédérale d'Allemagne	15.997	5.4	21.898	7.0
Italie	22.180	7.5	19.431	6.2
Royaume-Uni	6.956	2.3	8.695	2.6
Irlande	53		1.046	0.3
Danemark	663	0.2	1.064	0.3
Autres pays d'Europe occidentale (total)	///	—	///	—
dont Espagne	7.054	2.4	5.543	1.8
Yougoslavie	2.788	0.9	63	
AEIE (total)	868	0.2	6.358	2.0
dont : Suisse	78		2.971	0.9
Suède	194		1.977	0.6
Portugal	582	0.1	428	0.1
EUROPE ORIENTALE (total)	1.426	0.5	3.388	1.1
dont : URSS	1.237	0.4	1.789	0.6
République démoc. d'Allemagne	36		453	0.1
AFRIQUE (total)	18.710	6.3	25.888	8.3
dont Afrique du Nord (total)	515	0.1	998	0.3
Maroc	50		883	0.3
Tunisie	—	—	6	0.3
AFRIQUE NOIRE (total)	18.195	6.1	24.890	7.9
dont : UMOA (total)	3.444	1.2	5.848	1.9
Côte d'Ivoire	3.240	1.0	1.302	0.4
Sénégal	44	—	663	0.2
UEAC (total)	2.494	0.8	2.635	0.8
Tchad	2.470	0.8	2.564	0.8
Zaire	24		71	
UDEAC (total)	11.177	3.8	11.637	3.7
Gabon	5.399	1.8	10.673	3.4
Congo	2.547	0.8	811	0.3
République Centrafricaine	3.231	1.1	153	
Autres pays d'Afrique (total)	///	—	///	—
Guinée	173		3.816	1.2
Nigéria	739	0.2	825	0.3
Amérique (total)	78.789	26.5	28.063	8.9
dont : USA	78.154	26.3	15.979	5.1
Canada	79		1.393	0.4
ASIE (total)	10.957	3.7	33.700	10.8
dont : Chine Populaire	319	0.1	5.720	1.9
Japon	8.363	2.8	13.417	4.3
Formose	1.757	0.6	7.707	2.5

Source : Note annuelle de statistique.

PROJETS DU COMMERCE

1. Foire internationale de Douala (7,9 milliards);
2. Centre d'exposition commerciale de Yaoundé (700 millions);
3. Centre de groupage et de contrôle de qualité des produits sensibles destinés à l'exportation (100 millions);

4. Tunnel de congélation à l'aéroport de Douala (100 millions);
5. Construction d'un magasin d'entreposage au port de Douala par la Chambre de commerce (2,4 milliards);
6. Construction et équipement de halles à Yaoundé et Douala (3,6 milliards);

7. Etude des besoins de l'économie en entrepôts et infrastructure de stockage (200 millions);
8. Construction et aménagement des marchés fonctionnels à Yaoundé, Douala et dans d'autres centres (1 milliard);
9. Achat et installation des équipements météorologiques de base pour l'administration des poids et mesures (100 millions).

12.2.1. — Transports routiers.

12.2.1.1. — Situation actuelle.

Etant donné l'option de libéralisme planifié adoptée par le Cameroun, le transport routier est une activité exercée essentiellement par le secteur privé. Toutefois, par le biais de la réglementation et de la tarification

notamment, l'Etat dispose de moyens pour orienter le secteur conformément à la politique nationale de développement.

12.2.1.1.1. — Aspects quantitatifs : immatriculations, parc de véhicules, trafic, accidents.

Le tableau 12.2.1.1.a), ci-après présente l'évolution des immatriculations de véhicules et du parc automobile de 1976 à 1979. Au cours de la période, les immatriculations de voitures particulières ont augmenté régulièrement, atteignant un peu moins de 8.000 véhicules en 1979; par contre, les immatriculations de véhicules utilitaires ont fluctué autour de 5.000 véhicules. Le taux de croissance des immatriculations de véhicules à quatre roues et plus a été en moyenne de 4,1 % l'an. Les immatriculations de véhicules à deux roues ont cru au taux très élevé de 32,1 % l'an.

Tableau 12.2.1.1. a. Evolution des immatriculations et du parc automobile.

	1976	1977	1978	1979	TAUX de croissance
A. — Immatriculation					
Véhicules de tourisme	6.171	7.115	7.646	7.755	7,9
Véhicules utilitaires	4.908	5.300	5.022	4.695	— 1,5
Tracteurs et engins	75	82	31	75	0,0
Remorques et semi-remorques	67	60	86	147	+ 29,9
Sous-total	11.221	12.557	12.785	12.672	+ 4,1
Deux roues	2.852	4.396	6.061	6.572	+ 32,1
T O T A L	14.073	16.953	18.846	19.244	+ 11,0
B. Parc estimé.					
Voitures particulières	34 321	38 132	42 085	45 713	+10,0
Véhicules utilitaires	23 149	26 260	29 744	30 687	+ 9,9
Sous-total	57 470	64 392	70 829	76 400	+10,0
Deux roues	7 394	17.396	14 647	18 848	+38,6
TOTAL	64 864	74 788	85 476	95 248	+13,7

Source : Notre annuaire de statistique — 1979.

Le parc automobile camerounais n'est connue que par estimation. Selon ces estimations, le parc de véhicules en 1979 serait voisin de 76.000 unités pour les véhicules à quatre roues et de 19.000 unités pour les véhicules à deux roues. Les taux de croissance annuels des deux catégories de véhicules sont respectivement de 10 % et 36,6 %, si bien qu'on peut estimer qu'à la fin du IV^e Plan, le parc camerounais de véhicules automobiles est voisin de 85.000 véhicules.

L'équipement du pays en véhicules routiers engendre des importations dont la valeur est appréciable. Au cours des années 1978 et 1979, le Cameroun a importé pour près de 20 milliards de F CFA de véhicules routiers selon la décomposition suivante :

Importation de véhicules routiers (milliards de F CFA).

	1978	1979
Voitures particulières	6,7	7,2
Véhicules utilitaires	12,8	12,7
TOTAL	19,5	19,9

Le trafic routier n'est pas connu avec précision. Toutefois, on peut avoir une bonne idée de son évolution à partir de la consommation de carburants par les véhicules automobiles.

Les données disponibles montrent que cette consommation s'accélère.

Taux de croissance annuel de la consommation de carburants par les usagers de la route (%).

	1972-1976	1976-1979	1972-1979
Essence	3,7	17,0	9,2
Diesel	9,1	23,0	14,8
TOTAL	6,4	20,3	12,1

Il est donc certain que le transport routier camerounais, en dépit des difficultés qu'il rencontre, est une activité en expansion rapide.

Un aspect négatif de cette expansion est l'accroissement du nombre des accidents.

En rase campagne, selon les statistiques de la Gendarmerie nationale, le nombre total d'accidents et le nombre de victimes est évolué comme suit :

	1969	1976	1977	1978
Accidents	1 114	2 696	2 694	2 394
Tués	162	317	394	511
Blessés	1 158	3 737	3 839	5 096

Les statistiques de la Délégation générale à la Sûreté nationale font également état d'un accroissement rapide du nombre d'accidents et de victimes dans les principaux centres urbains.

12.2.1.1.2. — Aspects qualitatifs.

Bien qu'en expansion rapide, le transport routier camerounais voit son efficacité réduite par un certain nombre de handicaps qui sont principalement :

- le caractère artisanal de la profession et le manque de formation des artisans;
- la faiblesse de l'organisation professionnelle;
- le caractère anarchique du marché;
- le non respect de la réglementation;
- la médiocrité des infrastructures routières;
- le mauvais état de nombreux véhicules et leur immobilisation fréquente par défaut de pièces détachées;
- le taux élevé des accidents de circulation;
- l'enchérissement du coût des véhicules, des pièces détachées et des carburants.

a) Caractère artisanal de la profession et manque de formation des artisans.

En soi, l'exercice de la profession de transporteur routier par des artisans n'est pas nécessairement un handicap. Même dans les pays industrialisés où existent des entreprises de transport routier importantes, le transport routier conserve un caractère largement artisanal qui lui confère souplesse et adaptabilité. Ce qui est en cause est le manque de formation professionnelle des artisans. Ce manque de formation professionnelle nuit à la gestion des entreprises, à l'adaptation du parc de véhicules à l'état des infrastructures et à la demande, à l'entretien des véhicules.

b) Faiblesse de l'organisation professionnelle.

Surtout dans une profession à caractère artisanal, une bonne organisation professionnelle est nécessaire pour aider et orienter les entreprises, et négocier avec les pouvoirs publics les questions d'intérêt général. Actuellement, l'organisation professionnelle du transport routier demeure trop faible pour remplir pleinement ce rôle.

c) Caractère anarchique du marché.

Le caractère anarchique du marché résulte en particulier de l'insuffisance de la centralisation des offres et des demandes de frêt, de la faiblesse des communications, du manque de règles de priorité dans l'affectation du frêt entre les entreprises.

d) Non respect de la réglementation.

La réglementation demeure trop fréquemment bafouée, que ce soit pour ce qui concerne l'exercice de la profession de transporteur (existence de transporteurs clandestins) pour ce qui concerne l'usage des infrastructures (dépassement de la charge à l'essieu autorisée) ou encore l'état des véhicules (règles de sécurité non respectées). Les services officiels ne disposent pas de moyens suffisants pour faire respecter la réglementation dans ces divers domaines.

e) Médiocrité des infrastructures routières.

Par suite de l'insuffisance de l'entretien, le réseau routier camerounais est médiocre. Dès lors, certaines zones du pays sont inaccessibles au transport routier et en fait à tout transport; lorsque le transport demeure possible, les délais d'acheminement sont longs, l'usure du matériel rapide et par conséquent les coûts de transport élevés.

La signalisation routière est insuffisante, voire inexistante sur de nombreux axes routiers.

f) Parc de véhicules.

A cause de l'insuffisance des moyens financiers et de la formation technique, de nombreux véhicules routiers sont mal entretenus; leur durée de vie en est réduite, ce qui grève les coûts du transport routier, et la sécurité routière est gravement menacée.

Le défaut de pièces détachées entraîne fréquemment l'immobilisation des véhicules, ce qui contribue également à l'enchérissement des coûts.

g) Sécurité routière.

La médiocrité des infrastructures et de la signalisation routière, le mauvais état de nombreux véhicules, l'inconscience et l'irresponsabilité de nombreux conducteurs conduisent à un taux d'accidents beaucoup trop élevé eu égard au parc automobile en service, à tel point que les compagnies d'assurance refusent parfois la délivrance des polices.

h) Enchérissement du coût des véhicules, des pièces détachées et des carburants.

Depuis plusieurs années, la crise mondiale et les chocs pétroliers successifs ont entraîné un accroissement rapide du coût des véhicules, des pièces détachées et des carburants. Bien que ce mouvement frappe tous les modes de transport et pas seulement le transport routier, celui-ci éprouve des difficultés à absorber ces hausses et à renouveler convenablement le parc des véhicules. La répercussion des hausses sur les usagers conduit à des coûts élevés pour l'économie nationale.

12.2.1.1.3. — La Société des Transports Urbains du Cameroun (SOTUC).

La SOTUC est une société d'économie mixte, bénéficiant de l'autonomie financière et de gestion, dans laquelle l'Etat camerounais possède une participation de 67 %. Opérationnelle depuis 1973, elle exerce actuellement son activité dans les villes de Douala et Yaoundé, concurremment avec les exploitants de taxis. Malgré quelques vicissitudes dues à une mauvaise appréciation de sa mission, la SOTUC a pu développer son activité et transporte actuellement environ 50 millions de passagers par an. Au cours du IV^e Plan, les difficultés rencontrées par la SOTUC ont été dues principalement :

- à la vétusté du parc d'autobus qui n'avait pas été renoué depuis la création de la société;
- à la médiocrité de la voirie urbaine qui freine et parfois réduit l'extension du réseau;
- à l'accroissement de la circulation urbaine générale qui ralentit la rotation des autobus.

Un programme de rattrapage a été mis en place en avril 1980; il doit être exécuté pour la fin décembre 1981. Il comporte :

- le renouvellement du parc avec la mise en service de 210 nouveaux bus;
- la construction du siège social, des ateliers et d'installations diverses à Douala et Yaoundé;
- la construction et le fonctionnement d'un centre de formation du personnel d'exploitation;
- la mise en place d'une gestion informatisée de l'exploitation.

La majeure partie des investissements (4,45 milliards CFA) aura été exécutée à la fin du IV^e Plan; le reste du programme dont le coût est voisin de 2,15 milliards CFA, est en cours d'exécution.

L'exécution du programme a connu quelques difficultés pour le recrutement de conducteurs possédant la qualification requise.

12.2.1.2. — Objectifs.

Hormis le cas de la SOTUC, l'Etat n'intervient pas directement dans l'exploitation du transport routier compte tenu des options économiques générales du pays. Par contre, il dispose d'importants moyens d'action pour canaliser l'activité du secteur, par le biais notamment de la réglementation et de la tarification des transports.

D'une manière générale, les mesures étudiées et mises en place seront telles que le transport routier puisse poursuivre son expansion rapide et satisfaire les besoins de transport résultant du développement socio-économique avec une productivité et une sécurité plus grandes. Elles viseront principalement l'amélioration de la réglementation, de l'organisation et de la formation professionnelle, une meilleure connaissance de l'offre et de la demande, une meilleure connaissance des coûts de transport afin d'y adapter les tarifs, la coordination intermodale, l'accroissement de la sécurité routière, l'amélioration des transports urbains.

a) Réglementation.

La réglementation sera perfectionnée.

La définition de la profession de transporteur routier sera précisée; les conditions d'accès à la profession ainsi que les conditions d'exercice de la profession seront également précisées.

La réglementation relative aux caractéristiques des véhicules et de leurs accessoires sera révisée; elle visera à mieux adapter le parc de véhicules à l'état des infrastructures et à la demande.

Les moyens de contrôle de la réglementation seront renforcés.

b) Organisation professionnelle.

L'organisation professionnelle sera renforcée en particulier avec la mise en place effective du conseil national des transports routiers. Les regroupements professionnels seront favorisés.

c) Formation professionnelle.

Des actions de formation professionnelle seront lancées, en vue de porter la technicité des transporteurs et de leur personnel au niveau requis pour un exercice efficace de la profession. Le potentiel des organismes de formation sera renforcé.

d) Connaissance de l'offre et de la demande.

Les statistiques relatives au parc de véhicules seront améliorées et leur publication accélérée.

L'exploitation des résultats de l'importante enquête Origine-Destination effectuée en 1980-1981 permettra de mieux connaître la consistance du parc en circulation ainsi que les conditions d'utilisation de ce parc.

En tant que de besoin, des enquêtes et études complémentaires seront lancées en vue de mieux connaître les mécanismes d'affectation du fret et par suite de mieux réguler ces mécanismes.

Comme les activités de transport sont fortement imbriquées aux activités de stockage et de commercialisation, des initiatives seront prises auprès des organismes publics et privés compétents pour faire disparaître les maillons faibles et les goulots d'étranglement de la chaîne complète stockage-commercialisation-transport.

e) Connaissance des coûts de transport routier.

Les coûts de transport routier seront analysés avec plus de précision et plus de régularité, en sorte que les tarifs en vigueur puissent refléter ces coûts et que l'on parvienne ainsi dans le secteur à la vérité des prix.

f) Coordination intermodale.

La mise en service à peu près simultanée de la nouvelle route Douala-Yaoundé et de la ligne de chemin de fer rectifiée sur le même axe conduira à une concurrence accrue entre les deux modes de transport dans la zone d'influence de ces infrastructures. Des mesures seront étudiées pour que les conditions d'exercice de cette concurrence soient conformes à l'intérêt national.

g) Sécurité routière.

Les actions de prévention routière seront développées et intensifiées afin de sensibiliser le public sur l'importance de la sécurité, et réduire dans toute la mesure du possible le nombre d'accidents en dépit de l'accroissement prévisible du trafic.

h) Transports urbains.

Des études de transport urbain seront entreprises à Douala et Yaoundé. Dans ces deux villes, le renouvellement du parc de la SOTUC permettra un meilleur service, dans la mesure toutefois où des efforts suffisants seront entrepris par ailleurs pour améliorer et étendre la voirie urbaine.

12.2.1.3. — Programme et projets.

Au-delà des mesures qui relèvent de l'activité courante des administrations compétentes, les projets publics du sous-secteur retenus pour le V^e Plan sont les suivants :

- TRT 1 — Mise en place du conseil national des transports routiers;
- TRT 2 — Restructuration de la SOGETRANS;
- TRT 3 — Mécanisation et informatisation des services statistiques des transports;
- TRT 4 — Fabrication des plaques d'immatriculation des véhicules;
- TRT 5 — Formation professionnelle dans les transports routiers;
- TRT 6 — Prévention routière;
- TRT 7 — Etude des transports urbains à Douala et Yaoundé;
- TRT 8 — Développement du parc et des installations de la SOTUC.

Le coût de ces projets ainsi que leur échéancier sont précisés au tableau 12.2.6. en fin de chapitre.

Le coût total pour le V^e Plan est voisin de 7,6 milliards CFA.

Ce programme ne comprend pas les investissements en véhicules routiers du secteur privé.

Sur la base des importations observées en 1979, et d'un taux de croissance annuel de 10 %, les importations de véhicules utilitaires pourraient évoluer comme suit (milliards CFA 1979-1980).

1979	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	V ^e Plan
12,7	15,4	16,9	18,6	20,5	22,5	93,9

Les importations comprennent à la fois le renouvellement du parc et l'accroissement du parc qui constitue l'investissement net du secteur privé.

Les données disponibles ne permettent pas de calculer avec précision cet investissement net; on l'estimera à environ 30 milliards de F CFA, ce qui porterait l'investissement global du sous-secteur à environ 110 milliards de F CFA.

12.2.2. — Transports ferroviaires.

12.2.2.1. — Situation actuelle.

Les transports ferroviaires au Cameroun sont entièrement assurés par la Régifercam.

La situation actuelle dans ce domaine se caractérise par une croissance modérée du trafic et d'importants efforts pour améliorer les infrastructures, le parc de matériel roulant ainsi que la gestion et la formation professionnelle.

a) Trafic.

Le trafic de la Régifercam a évolué comme suit depuis 1979-1971.

	1970-1971	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
VOYAGEURS					
— Milliers de voyageurs	1912,7	1657,1	1725,7	1490,7	1406,7
— Millions de voyageurs-kilomètres	226,1	160,8	257,4	224,2	239,8
MARCHANDISES					
— Milliers de tonnes	1055,2	1291,3	1409,1	1338,2	1350,2
— Millions de tonnes-kilomètres	284,9	437,3	436,4	527,9	549,8

Le nombre de voyageurs transportés décroît depuis quelques années, par suite de la concurrence du transport routier et du transport aérien. Toutefois, le nombre de voyageurs/kilomètres se maintient à peu près.

En huit ans, le tarif de marchandises a augmenté de 28 % pour les tonnes (3,1 % par an) et de 93 % pour les tonnes/kilomètres (8,5 % par an). L'accroissement des tonnes/kilomètres reflète pour une bonne part l'extension du réseau.

b) Infrastructures.

Ce point est traité au chapitre relatif aux infrastructures de communications. L'action principale actuellement en cours est la rectification de la voie Douala-Yaoundé, qui est achevée sur les tronçons Yaoundé-Maloumé et Douala-Edéa.

En outre, des améliorations ont porté sur les installations fixes des gares et les télécommunications.

c) Matériel roulant.

Un effort important de renouvellement et d'expansion du parc de matériel roulant a été effectué au cours

du IV^e Plan. Les commandes et les livraisons de matériel ont été les suivantes par rapport aux prévisions du IV^e Plan et au parc en service au 30 juin 1979.

	PREVISIONS	COMMANDES	LIVRAISONS		PARC en service 30-6-1981
			IV ^e Plan	V ^e Plan	
Locomotives	26	46	34	12	53
Voitures de voyage	46	31	31	—	91
Fourgons	—	5	5	—	15
Wagons	466	722	512	210	1 723
ENSEMBLE	538	804	582	222	1 882

Le parc de matériel roulant ne devrait donc plus à court terme freiner l'acheminement du trafic.

d) Gestion.

Des difficultés subsistent dans le domaine de gestion. Elles se traduisent notamment par la lenteur des acheminements et par un taux élevé d'accidents ou d'incidents, ce qui réduit la capacité concurrentielle de la Régie. Toutefois un programme d'assistance technique et de formation professionnelle a été engagé pour remédier à ces difficultés.

12.2.2.2. — Objectifs.

Les objectifs poursuivis au cours du V^e Plan demeureront :

- l'adaptation du parc de matériel à la demande;
- l'amélioration de la gestion, aussi bien pour accroître la qualité du service rendu à la clientèle que pour réduire les dépenses d'exploitation.

Les prévisions de trafic de la Régie font état pour 1985 d'un trafic de marchandises de 2,575 millions de tonnes (1,170 milliards de tonnes/kilomètres); le bois représenterait à lui seul 970 milliers de tonnes et 485 millions de tonnes/kilomètres.

12.2.2.3. — Projets.

Cinq projets sont retenus, les trois premiers n'étant que l'achèvement d'opérations lancées au IV^e Plan :

Achèvement d'opérations du IV^e Plan :

- TFER 1 — Poursuite de l'action d'assistance technique et de formation professionnelle;
- TFER 2 — Acquisition de matériel roulant, de pièces de rechange et de parc;
- TFER 3 — Acquisition d'équipements ferroviaires divers;

Opérations nouvelles du V^e Plan :

- TFER 4 — Acquisition de matériel roulant.

En fonction de l'évolution du trafic, un nouveau programme d'acquisition de matériel roulant sera engagé :

Il comportera notamment l'acquisition :

- de 30 locomotives de 950 CV;
- 8 locomotives de 3 600 CV;
- de 5 autorails de 800 CV;
- de 200 wagons de divers types;
- de 30 voitures de voyageurs de divers types.

TFER 5 — Acquisition d'équipements divers de service.

Un nouveau programme d'acquisition d'équipements divers sera également lancé.

Le coût du programme d'investissement des transports ferroviaires au cours du V^e Plan ainsi que son échéancier sont précisés au tableau 12.2.6. en fin de chapitre. Le coût total pour le V^e Plan est voisin de 19,2 milliards de F CFA.

Conjugué avec le programme d'infrastructures, qui fera sauter le dernier goulot d'étranglement subsistant sur la voie ferrée (tronçon Edéa-Eséka-Maloumé), ce programme devrait mettre la Régie en mesure de jouer pleinement son rôle dans le développement national.

12.2.3. — Transports maritimes et fluviaux.

Les transports maritimes comportent :

— l'Administration (direction de la marine marchande) qui est chargée à la fois de missions techniques et d'une mission générale de tutelle des autres organismes du sous-secteur;

— la Cameroon Shipping Lines (CAMSHIP) chargée de mettre en œuvre la politique nationale du transport maritime;

— des organismes divers : conseil national des chargeurs (CNCC), Société Camerounaise de Manutention et d'Acconages (SOCAMAC), auxiliaires des transports maritimes.

L'activité de ces organismes est étroitement liée aux activités portuaires, qui sont traitées au chapitre des infrastructures de communications.

12.2.3.1. — Situation actuelle.

a) Direction de la marine marchande.

Le IV^e Plan a vu la création de la Direction de la marine marchande (Décret n° 76-161 du 22 avril 1976).

Sur le plan technique, elle est chargée de diverses missions :

- la surveillance maritime des eaux territoriales camerounaises;
- la formation du personnel navigant;
- la mise au point et le perfectionnement de la réglementation maritime nationale, en vue d'assurer notamment la sécurité du transport maritime;
- la prévention de la pollution et la lutte contre la pollution.

La surveillance des eaux territoriales camerounaises a connu un début de réalisation au cours du IV^e Plan, avec l'acquisition de six vedettes de surveillance.

La sécurité de la navigation maritime a fait l'objet d'un projet avec le concours du PNUD et de l'organisation maritime consultative intergouvernementale (OMCI), qui se trouve actuellement dans sa dernière phase, celle du recrutement des experts.

Sur le plan administratif, la direction de la marine marchande exerce la tutelle de la CAMSHIP, du Conseil National des Chargeurs, de la SOCAMAC.

b) La Cameroon Shipping Lines (CAMSHIP).

La CAMSHIP aborde en 1981-1982 la sixième année de son activité commerciale. Au cours du IV^e Plan, elle a acquis en toute propriété six navires (au lieu de sept prévus au Plan), soit un investissement voisin de 13,7 milliards CFA. Son activité a démarré sur le trafic de ligne du range Allemagne - Pays-Bas - Belgique France, qui est réglementé par la convention de Genève sur le code de conduite des conférences maritimes (règle des 40-40-20). Sa participation au trafic de cette ligne est passée de 178.000 tonnes en 1977 à 398.000 tonnes en 1979, soit pour cette année 36 % du trafic en volume et 29 % en valeur. Au début de 1980, la CAMSHIP a ouvert un service en Méditerranée.

c) Autres organismes.

Le conseil national des chargeurs accorde les dispenses à l'importation et à l'exportation, participe à la négociation des taux de fret et contribue à la promotion des transports maritimes et des exportations du Cameroun.

d) Contexte.

Deux faits importants doivent être présents à l'esprit dans le domaine des transports maritimes :

- le trafic est en croissance rapide; au port de Douala, qui voit transiter environ 90 % du trafic maritime du pays, il a cru au taux de 12 % l'an de 1976 à 1979 (17 % pour les importations, 2 % pour les exportations).

Ceci n'inclut pas les exportations de pétrole brut.

— les risques de pollution sont importants, par suite du développement de l'exploitation pétrolière au Cameroun, au Nigéria, au Gabon, au Congo. La position géographique du Cameroun au fond du Golfe de Guinée et le fait que Douala soit un port d'estuaire renforcent ces risques.

12.2.3.2. — Objectifs.

Le V^e Plan visera :

- à assurer la croissance du trafic maritime, vital pour le développement du pays;
- à consolider la maîtrise du Cameroun sur le transport maritime, en exploitant au maximum les possibilités offertes par le code de conduite des conférences maritimes, sous la contrainte de rentabilité de l'armement national;
- à assurer la sécurité des eaux territoriales nationales.

a) Direction de la marine marchande.

La surveillance du plan d'eau national sera renforcée par l'acquisition de vedettes en fonction des besoins effectifs.

La formation du personnel navigant, bien que ne faisant pas l'objet d'un projet inscrit au plan, sera engagée, afin d'accélérer la camerounisation des postes correspondants. On envisage à cet effet le recours simultané aux activités de l'éducation nationale, et la création d'une structure souple dont les premiers résultats détermineront l'avenir. Cette structure s'adressera dans un premier temps aux équipages navigants au long cours et à la pêche.

La réglementation relative à la sécurité de la navigation sera renforcée et perfectionnée.

La prévention et la lutte contre la pollution seront renforcées par la mise en œuvre d'un projet visant l'éducation des usagers, la formation de spécialistes, l'organisation des interventions et l'acquisition d'équipements.

Pour ce qui concerne la maîtrise du transport maritime des actions seront engagées dans deux directions :

- mise en place de mesures réglementaires d'encadrement du sous-secteur;
- élaboration d'un système de contrôle et de coordination des structures publiques et privées du secteur maritime, ainsi que des activités connexes au transport maritime (entreposage, cabotage).

b) Cameroon Shipping Lines.

La CAMSHIP poursuivra son expansion en accord avec les conclusions des études à long terme engagées au cours du IV^e Plan.

— Le service sur la Méditerranée sera amélioré par affrètement d'espace.

— La participation au trafic de l'Extrême-Orient et de l'Amérique du Nord sera réalisée en trois étapes :

- affrètement de cales;

- exploitation d'une ligne en pool avec un navire;
- exploitation d'une ligne indépendante.

— Le transbordement de trafic à destination du Royaume-Uni et de la Scandinavie sera effectué sur le continent européen.

Ces mesures concourent à l'exploitation des droits de trafic nationaux.

En outre, la CAMSHIP s'intéressera progressivement au transport du vrac (banane, clinker, hydrocarbures).

Pour atteindre ces objectifs, la modernisation et l'extension de la flotte seront poursuivies; des mesures seront prises pour rationaliser l'utilisation des conteneurs et améliorer le stockage; les activités de direction seront regroupées dans un immeuble commun à la CAMSHIP, à la l'ONPC et au CNCC.

c) Autres organismes.

Le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (NCC) amplifiera son action pour stimuler et améliorer ses activités connexes du transport maritime (entreposage et stockage, manutention, transport terrestre, connaissance du marché).

L'Office National des Ports du Cameroun (ONPC) va exécuter une étude ayant pour but de préciser les caractéristiques des voies fluviales du pays et les possibilités d'utilisation de ces voies.

12.2.3.3. — Projets.

Neuf projets sont retenus pour le V^e Plan :

- MAR 1 — Lutte contre la pollution du milieu marin;
- MAR 2 — Construction du siège commun à la CAMSHIP, l'ONPC et le CNCC;
- MAR 3 — Acquisition de cinq navires en propriété par la CAMSHIP;
- MAR 4 — Etude et création d'une société nationale de cabotage;
- MAR 5 — Achèvement d'un immeuble pour la SOCAMAC;
- MAR 6 — Etude et création d'un parc camerounais de conteneurs;
- MAR 7 — Etude et création d'une ligne fruitière du Cameroun;
- MAR 8 — Etude et installation d'engins de manutention et d'équipements;
- MAR 9 — Etude d'un système moderne d'entreposage.

Le coût de ces projets et leur échéancier au cours du V^e Plan sont précisés au tableau 12.2.6. en fin de chapitre.

Le coût total pour le V^e Plan est voisin de 34,3 milliards de F CFA.

2.2.4. — Transports aériens.

12.2.4.1. — Situation actuelle.

La société d'Economie mixte Cameroon Air Lines (CAMAIR) exploite les droits de trafic internationaux au Cameroun et possède le monopole du transport aérien intérieur.

a) Situation juridique.

Le capital de la CAMAIR porté à 6 milliards CFA en 1978 est détenu à 75 % par l'Etat camerounais et à 25 % par la Société nationale française Air-France.

b) La flotte.

La flotte actuelle de la CAMAIR est composée de :

- un B 747 combiné, mis en service en avril 1981;
- un B 707;
- trois B 737 engagés sur le réseau intérieur et régional;
- un twin otter qui relie divers aéroports du territoire national.

c) Le réseau.

La CAMAIR exploite un réseau comportant :

- une ligne Cameroun Europe, desservant Paris-Orly, Genève et Rome;
- une liaison Cameroun-Etats africains dont les escales sont actuellement Abidjan, Accra, Cotonou, Lagos, Douala, Libreville, Kinshasa, Bujumbura, Nairobi, Bangui et Ndjamena;
- le réseau intérieur avec la desserte de Douala, Yaoundé, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Koutaba, Batouri, Kribi, Dschang, Bali, Tiko, Bafoussam et Bertoua.

d) Le trafic.

Le trafic de passagers de la CAMAIR a cru ces dernières années à un taux voisin de 15 % l'an. Il a atteint 500.000 passagers en 1979-1980. On a toutefois noté un net ralentissement de la croissance à partir de 1980 imputable aux effets du deuxième choc pétrolier.

Le trafic de fret a moins progressé, par suite de la limitation des moyens de transport; toutefois l'affrètement de cargos a permis de faire passer le fret transporté de 5,3 à 8,2 milliers de tonnes de 1978-1979 à 1979-1980; la mise en service du B 747 combiné devrait contribuer à l'accroissement du fret.

d) Les effectifs.

En 1979-1980, les effectifs de la CAMAIR ont atteint 1.583 personnes, avec la structure suivante :

	Total	Camerounais	Expatriés
Total	1 583	1 522	61
Cadres	151	119	32
Personnel navigant technique	55	35	20

La CAMAIR poursuit ses efforts de formation du personnel, en vue de parvenir à la camerounisation complète de ses effectifs tout en respectant les impératifs de sécurité.

e) La gestion.

En vue d'améliorer notamment la connaissance du trafic et des coûts, la CAMAIR a engagé un programme d'études qui devrait permettre de fonder la politique de développement de la société et de rationaliser son exploitation.

12.2.4.2. — Objectifs.

Au cours du V^e Plan, la CAMAIR visera les objectifs suivants :

- Adaptation aux caractéristiques et à la croissance des divers compartiments du marché;
- Amélioration de la qualité du service offert à la clientèle;
- Amélioration de la gestion.

a) Adaptation au marché.

Les perspectives complémentaires du marché européen et notamment des escales telles que Londres, Francfort, Bruxelles seront étudiées, en liaison avec les possibilités offertes par l'utilisation du B. 707.

Des études de marché seront conduites dans diverses grandes villes africaines. Des négociations seront poursuivies en vue de l'élargissement des droits de trafic relatifs aux pays africains.

Pour le marché domestique, la priorité sera donnée à l'amélioration et à la consolidation des liaisons à forte densité de trafic. Des études seront entreprises en vue du choix d'un appareil destiné à la desserte des aéroports secondaires non accessibles aux biréacteurs.

Le marché du fret, dont on attend un important développement sera suivi avec attention.

Des aménagements tarifaires seront étudiés en vue d'attirer de nouvelles couches de clientèle sur les liaisons internationales, ou encore pour mieux couvrir les coûts d'exploitation sur les lignes intérieures, spécialement Douala - Yaoundé.

La flotte d'avions sera adaptée à l'évolution du marché.

b) Amélioration de la qualité du service.

Pour offrir une qualité de service conforme à son image de marque traditionnelle la CAMAIR entreprendra les actions suivantes :

- introduction de la réservation automatique pour les passagers;
- introduction de l'enregistrement automatique des passages à Douala et à Yaoundé;
- rénovation des principales agences;
- amélioration des services dans les escales en les rendant plus rapides et plus efficaces.

c) Amélioration de la gestion.

La compagnie étudiera et mettra en place un nouveau système de gestion lui permettant de maîtriser son développement. Un plan informatique sera progressivement mis en place; il fournira les informations requises pour la prise des décisions à court et moyen terme.

La politique d'entretien des avions sera révisée, en vue de réduire les coûts et de rentabiliser les investissements.

12.2.4.3. — Projets.

Cinq projets sont retenus.

TAIR 1 — Construction ou aménagement de divers bâtiments (agences de Garoua et Yaoundé, logements du personnel, siège social, hangars de fret à Douala, Yaoundé, Ngaoundéré, Garoua et Maroua);

TAIR 2 — Etude d'un hangar d'entretien des avions;

TAIR 3 — Acquisition et installation de matériels d'exploitation (Matériel informatique à Douala et Yaoundé, Matériel de réservation automatique à Douala, Yaoundé, Garoua, Paris, Abidjan, Lagos, Libreville) matériel d'enregistrement automatique des passagers, matériel de transmission;

TAIR 4 — Acquisition de matériel au sol à Douala, Yaoundé et Garoua;

TAIR 5 — Acquisition d'avions.

En l'état actuel des études, il est envisagé d'acquérir :

- un avion cargo pour les lignes intérieures et régionales;
- un avion passagers moyen courrier;
- un avion passagers pour les lignes intérieures.

Le coût de ces projets et leur échéancier sont précisés au tableau 12.2.6 en fin de chapitre.

Le coût total pour le V^e Plan est de 18,8 milliards CFA.

12.2.5. — Coordination et planification des transports.

En dépit de la création en 1970 du ministère des transports, chargé de définir et d'appliquer la politique nationale du secteur, les divers sous-secteurs se sont jusqu'ici développés de manière insuffisamment coordonnée et sans prendre toujours en compte tous les impératifs du développement national.

Pour cette raison, l'étude d'un plan national des transports a été retenue au IV^e Plan. Cette étude a connu un commencement d'exécution :

- une importante enquête origine-destination a été exécutée en 1980-1981; elle permettra de mieux connaître les flux de transport routier et les conditions d'utilisation du parc automobile;
- les termes de référence de l'étude ont été mis au point.

L'étude du plan national des transports sera réalisée au cours du V^e Plan. Elle permettra d'aboutir à un schéma directeur des diverses infrastructures à moyen et long terme, et de synthétiser l'information quantitative et qualitative nécessaire pour fonder la politique des transports.

Un comité technique sera mis en place pour assurer l'orientation et le contrôle de cette étude, puis la mise en œuvre de ses conclusions. Le comité technique devrait donc jouer un rôle éminent pour le développement harmonieux du secteur des transports et la coordination des différents modes.

	COUT Total	IV ^e PLAN	1	2	3	4	5	TOTAL	REPORT V ^e Plan
TRANSPORTS ROUTIERS									
TRT 1. — Mise en place du conseil national des transports routiers ..	340	—	100	140	100	—	—	340	—
TRT 2. — Restructuration de la SOGETRANS	100	—	100	—	—	—	—	100	—
TRT 3. — Mécanisation et informatisation des services statistiques des transports	375	—	50	150	150	25	—	375	—
TRT 4. — Fabrication des plaques d'immatriculation des véhicules	130	—	20	60	50	—	—	130	—
TRT 5. — Formation professionnelle dans les transports routiers	212	—	50	50	50	50	12	212	—
TRT 6. — Prévention routière	200	—	150	20	10	10	10	200	—
TRT 7. — Etude des transports urbains à Douala et Yaoundé	76	—	—	76	—	—	—	76	—
TRT 8. — Développement du parc et des installations de la SOTUC :									
— Projet en cours	6 600	4 450	1 150	1 000	—	—	—	2 150	—
— Projet complémentaire	7 200	—	—	—	1 000	1 000	2 000	4 000	3 200
TOTAL transports routiers	15 233	4 450	1 620	1 496	1 360	1 085	2 022	7 583	3 200
TRANSPORTS FERROVIAIRES									
TFER 1. — Assistance technique et formation professionnelle	2 000	240	400	400	400	400	160	1 760	—
TFER 2. — Acquisition de matériel roulant, de P. de rechange et de parc (1)	14 000	8 900	5 100	—	—	—	—	5 100	—
TFER 3. — Acquisition d'équipements ferroviaires	2 300	1 200	1 100	—	—	—	—	1 100	—
TFER 4. — Acquisition de matériel roulant (2)	16 500	—	—	2 000	2 000	3 000	3 000	10 000	6 500
TFER 5. — Acquisition d'équipements divers de service	1 200	—	—	250	360	270	320	1 200	—
TOTAL transports ferroviaires	36 000	10 340	6 600	2 650	2 760	3 670	3 480	19 160	6 500
TRANSPORTS MARITIMES									
MAR 1. — Lutte contre la pollution du milieu marin	1 125	—	500	625	—	—	—	1 125	—
MAR 2. — Construction du siège CAMSHIP-ONPC-CNCC	5 100	—	1 700	1 700	1 700	—	—	5 100	—
MAR 3. — Acquisition de cinq navires par la CAMSHIP	24 000	—	—	—	—	14 400	9 600	24 000	—
MAR 4. — Etude et création d'une société nationale de cabotage	2 800	—	400	1 200	1 200	—	—	2 800	—
MAR 5. — Achèvement de l'immeuble SOCAMAC	1 280	950	330	—	—	—	—	330	—
MAR 6. — Etude et création d'un parc camerounais de conteneurs	305	—	25	70	210	—	—	305	—
MAR 7. — Etude et création d'une ligne fruitière au Cameroun	72	—	4	43	25	—	—	72	—
MAR 8. — Etude et installation d'engins de manutention et d'équipements	292	—	2	197	83	—	—	292	—
MAR 9. — Etude d'un système moderne d'entreposage	230	—	27	138	65	—	—	230	—
TOTAL transports maritimes	35 204	950	2 998	3 973	3 283	14 400	9 600	34 254	—
TRANSPORTS AERIENS									
TAIR 1. — Construction et aménagement de bâtiments pour la CAMAIR	3 000	—	600	600	600	600	600	3 000	—
TAIR 2. — Etude d'un hangar d'entretien des avions	200	—	—	—	200	—	—	200	—
TAIR 3. — Acquisition et installation de matériel d'exploitation	1 500	—	300	300	300	300	300	1 500	—
TAIR 4. — Acquisition de matériel au sol	300	—	100	100	100	—	—	300	—
TAIR 5. — Acquisition de 3 avions	13 800	—	—	2 000	1 800	5 000	5 000	13 800	—
TOTAL transports aériens	18 800	—	1 000	3 000	3 000	5 900	5 900	18 800	—
Elaboration d'un plan de transport national	600	—	100	300	200	—	—	600	—
TOTAL TRANSPORTS	105 837	15 740	12 318	11 419	10 603	25 055	21 002	80 397	9 700

Tourisme et hôtellerie

I. — PRESENTATION DU SECTEUR

Le Cameroun occupe, dans le continent noir au Sud Sahara, une place privilégiée sur le plan touristique. Dans ce domaine il dispose d'immenses potentialités de sa situation géographique mi-équatoriale, de sa configuration, de la diversité de ses éléments naturels, de sa richesse et de son histoire. Le visiteur se trouve en face d'une extrême variété de facettes qui font du Cameroun une Afrique en miniature. Les richesses du tourisme camerounais sont absolument certaines. Elles relèvent du climat, du relief, de la faune, de la beauté de l'accueil des populations locales, de l'originalité du folklore et des traditions variées.

Le tourisme d'affaires.

Le tourisme d'affaires connaît plus que tout autre tourisme un essor très important. Les visiteurs entrant dans cette catégorie sont surtout attirés par Yaoundé où se déroulent les négociations avec les responsables du gouvernement, Douala où la plupart des investissements sont réalisés, Victoria à cause du pétrole et certaines villes du Nord où de grands projets sont en cours de réalisation.

Pour recevoir ces visiteurs, il existe d'excellents hôtels :

- deux novotel de très grand confort à Yaoundé et Douala, offrant respectivement 230 et 300 chambres;
- sept hôtels de bon standing : Akwa-Palace (90 chambres), hôtel La Falaise (90 chambres), Indépendance Hôtel (40 chambres), Mountain Hotel (53 chambres), Hôtel Transcam (50 chambres), Hôtel Mizao (60 chambres), et Manser Novotel (40 chambres).

Le potentiel d'hébergement s'étend de plus en plus, mais les investissements intéressent au premier chef les grandes villes où séjournent les hommes d'affaires.

Le tourisme d'agrément coûte encore très cher.

Pour les voyageurs d'agrément (nationaux ou étrangers), étant donné l'éloignement de l'Europe et des pays fournissant de gros contingents de visiteurs, ainsi que les tarifs élevés des prestations. Ils ne sont pas en mesure de supporter le prix pour les vacances ordinaires.

La détermination du Gouvernement en matière touristique doit être à la mesure des vastes potentialités touristiques et des dimensions modernes de cette jeune industrie qui suscite déjà plusieurs millions de touristes annuels sur le plan national et international.

13.2. — BILAN DU SECTEUR TOURISME.

Pour doter le secteur touristique et hôtelier d'un instrument administratif efficace, un certain nombre de textes législatifs et réglementaires ont été pris : sur le plan normatif, la Délégation générale au tourisme, créée en 1975 à l'aube du IV^e Plan a mené avec le concours du Comité national du tourisme une action dynamique soldée par :

- la réglementation des agents de voyages et tourisme;
- la mise en place d'une réglementation portant sur la constitution, le classement et la gestion des établissements de tourisme;
- l'ordonnance accordant des avantages particuliers à l'industrie touristique;
- le texte portant classement des établissements d'hébergement;
- la loi sur la protection des parcs nationaux;
- le décret réglementant les parcs nationaux.

Le développement du secteur touristique a permis d'accroître les infrastructures et de mettre en valeur les sites touristiques. C'est dans ce cadre que le gouvernement a renforcé les équipements d'accueil en matière hôtelière et de restauration pour un financement de 8,05 milliards inscrits au IV^e Plan pour la construction et l'agrandissement des hôtels à Douala, Maroua, Garoua. Bien que l'hôtel de Bertoua n'ait pas été prévu au IV^e Plan, il a été réalisé pour 50 chambres et 750 millions.

FINANCEMENT DE QUELQUES HOTELS

	Nombre de chambres	(Coût en milliards)
Novotel Douala	300	3,0
Hôtel de la Benoué	60	0,8
Hôtel de Maroua	60	0,7
Hôtel de Bertoua	40	0,75

A la suite de ces opérations qui traduisent l'engagement de l'Etat dans cette industrie qui prend de plus en plus d'importance, et aux engagements non négligeables des promoteurs privés nationaux, la capacité hôtelière du Cameroun est passée de 3.169 chambres et 4.565 lits en 1975-1976 à près de 5.046 chambres et 8.189 lits en 1980-1981 si l'on s'en tient aux estimations récentes de la Direction de la planification. Cette évolution représenterait un taux d'accroissement annuel de 9,8 % pour les chambres et 12,4 % pour les lits.

Les aménagements des parcs nationaux se poursuivent et ont déjà bénéficié de quelques engins pour l'entretien des pistes tout en évitant la dénaturation des sites.

Des études sont en cours pour résoudre le problème d'eau à Waza et l'aménagement d'autres parcs nationaux en zone de savane et de forêt.

L'octroi des subventions aux syndicats d'initiative (c'est-à-dire bureaux d'information touristique) les plus dynamiques, en vue de promouvoir la vente du produit touristique local, est une préoccupation essentielle.

Pour faire face à cet accroissement des effectifs et assurer un remplissage raisonnable à cette offre, un effort de promotion et de publicité s'avère indispensable.

L'industrie touristique constitue une activité complexe et multidisciplinaire qui implique des investissements considérables.

Il s'agit, en réalité, d'une source de devises étrangères dont l'incidence sur les économies ne doit pas être sous-estimée.

En raison de cette considération, l'action promotionnelle a été accentuée, notamment dans les pays européens grâce aux supports de presse, de l'édition, de la publicité et de l'audio-visuel.

Cette action a eu pour effet d'augmenter le nombre global de visiteurs étrangers dont le chiffre atteint déjà 123.000 en 1980-1981 dans les établissements d'hébergement contre 77.130 en 1975.

La sensibilisation des populations au phénomène touristique a été entreprise à l'intérieur du pays pour développer le tourisme national car, celui-ci est l'un des atouts pour la consolidation de l'unité nationale.

Il s'agit de faire participer activement les Camerounais aux activités de loisirs et de voyages pour découvrir et admirer leurs variétés socio-culturelles et naturelles.

La promotion du tourisme national a concerné non seulement les zones pilotes retenues par le plan de développement, mais aussi toutes les régions du pays susceptibles d'offrir une curiosité aux visiteurs.

Par là, le tourisme est aussi l'un des facteurs économiques devant être pleinement exploité pour œuvrer dans le sens de notre politique de développement équilibré.

Le chiffre des arrivées des résidents dans les établissements d'hébergement s'est élevé à 164.807 en 1980-1981, contre 122.370 en 1975, la participation des Camerounais a atteint 81 %.

Dans le souci constant de concrétiser les actions de promotion touristique tant à l'échelon national qu'international, le gouvernement a envisagé de concert avec les pays amis, la création de la Société Camerounaise de Tourisme (SOCATOUR) dont les objectifs principaux ont trait à l'exercice des activités de Ground Operator, à l'amélioration de la qualité de l'offre touristique du Cameroun, à la création et au management des hôtels, et enfin à la conception et à la réalisation des projets touristiques nouveaux.

Un important effort a été réalisé dans le domaine de la formation professionnelle : 13 cadres en tourisme, 35 en hôtellerie ont été formés à l'extérieur et 495 employés d'hôtels recyclés de 1975 à 1978.

Notre pays ne dispose pas encore d'institution de formation appropriée.

Si avec le réalisme et grâce à un esprit de persévérance du Gouvernement des résultats fort encourageants ont pu être obtenus, force est de constater que certains comportements de nature à freiner le développement touristique existent toujours. Il s'agit notamment :

- de l'absence de croyance au tourisme comme facteur de développement économique, social et culturel. La base communautaire de notre société explique de beaucoup ce comportement, mais aussi le niveau des revenus et des prix pratiqués dans les différents établissements d'hébergement.

- un manque de structure pour le développement du tourisme social. Dans l'exploitation des produits touristiques, on relève de nombreuses difficultés liées à :

- l'insuffisance des infrastructures routières, ferroviaires et aériennes;

- la défaillance des communications (téléphone, télex) à l'intérieur du pays;

- la concentration de la quasi-totalité des moyens d'hébergement dans les grandes villes situées loin des sites touristiques;

- l'absence d'une hôtellerie moyenne pouvant être utilisée par les organisateurs de voyages offrant des prix compétitifs à ceux des hôtels d'affaires gérés et contrôlés en majorité par des cadres expatriés qui favorisent la sortie des devises sous forme de salaire;

- un braconnage intensif qui sévit encore dans les parcs nationaux.

13.3. — PERSPECTIVES

Données prévisibles du secteur tourisme.

Tableau 13.3a.

	UNITE	1980-1981	1985-1986	TAUX de croissance moyen au cours du V ^e Plan
Chambres	Nombre	5.046	7.906	10,1 %
Lits	"	8.189	12.950	10,1 %
Arrivée à la frontière	"	224.948	399.987	12,10 %
Passage en croisière	"	2.433	4.890	15,0 %
Arrivée Ets touristiques				
— Résidents	"	164.807	293.048	12,10 %
— non résidents	"	123.071	207.381	11,0 %
Nuitées	en 10 ³	907	3.452	31,0 %

13.3.1. — Promotion du tourisme national et international.

Les difficultés rencontrées dans ce domaine sont liées au manque de structures d'intervention adéquates pour la promotion et la commercialisation du produit touristique. A cet effet, on pourrait penser à la mise en place éventuelle de la Société Camerounaise de Tourisme (SOCATOUR).

Se basant sur l'expérience du comportement du marché touristique international, force est de croire que le phénomène des loisirs et des vacances sera de plus en plus amplifié et deviendra, comme le témoignent déjà les opérateurs touristiques, une activité commerciale et essentiellement de consommation.

En effet, le tourisme est demeuré remarquablement actif au cours de la crise inflationniste à l'échelle mondiale qui a affecté tous les acteurs des économies nationales.

Au niveau international.

Devant cette disposition de la société internationale et la place privilégiée du Cameroun dans ce domaine, la politique du développement touristique se devra de poursuivre les efforts déjà entrepris pour normaliser les structures administratives, d'accueil et d'hébergement et fournir à ce secteur un personnel quantitativement et qualitativement suffisant.

Ceci passe obligatoirement par :

- l'assouplissement de la réglementation en matière de visas notamment la possibilité d'obtenir un visa touristique à l'entrée du Cameroun;

- l'ouverture de nouveaux consulats (généraux et honoraires) dans les pays émetteurs de touristes;

- la sensibilisation des forces de l'ordre à plus de courtoisie et de discernement lors des contacts avec les touristes.

Il convient par ailleurs :

- de combler les lacunes en matière d'études de marchés notamment par des analyses précises et périodiquement mises à jour des motivations et de la clientèle, et par la recherche des prestations à leur offrir;

- de donner la pleine efficacité à notre politique de commercialisation par une liaison, dans sa conception et son application, avec les compagnies de transport et par l'ouverture du territoire national aux « inclusive tours » et aux Charters;

- d'assurer une présence effective et permanente du Cameroun auprès des milieux d'affaires du tourisme international;

- de créer des bureaux d'information touristiques dans les pays émetteurs de touristes afin de concrétiser les actions entreprises lors des foires et manifestations touristiques. En attendant la mise en place de ces derniers, les agences de Cameroon Airlines, Camshipping lines, les ambassades et les Missions économiques devraient disposer de tels bureaux;

- d'accélérer l'utilisation des systèmes de réservation électronique.

Au niveau national

De même, le Gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour briser les contraintes qui bloquent le développement du tourisme national. Ces mesures doivent permettre d'élaborer des produits touristiques complets en utilisant le rôle moteur que devrait avoir la commercialisation du produit hôtelier et la création de nouveaux circuits. L'élaboration de tels produits implique une définition et une normalisation des prestations et des prix.

L'incitation à la constitution de produits touristiques complets devra être, au cours du cinquième plan, une des directions essentielles de la politique de promotion de la Délégation générale au tourisme. Cette incitation devrait permettre :

- d'identifier la campagne d'information sur la nécessité d'une prise de conscience du phénomène touristique, l'une des préoccupations majeures des sociétés modernes;

- de faciliter le relais sur grands axes;

- de promouvoir un tourisme social ;

- de développer le tourisme intérieur à des prix abordables;

- d'intégrer les volets loisirs dans la réalisation des grands projets.

La Direction de la promotion de la délégation générale au tourisme devra jouer un rôle important tant pour accélérer la mise en place de ces systèmes que pour faciliter leur coordination, en liaison avec les Postes et Télécommunications.

Il a été à maintes reprises constaté et souligné, pour chacun des secteurs de l'activité touristique, l'insuffisance des données chiffrées. La Délégation générale au tourisme devra au cours du V^e Plan, améliorer et renforcer l'appareil statistique existant en vue d'un meilleur suivi des activités du secteur.

Production statistique.

1. — Mesure de la demande et des flux touristiques.

Actuellement, seuls de tous les modes d'hébergement, l'hôtellerie homologuée est observée en ce qui concerne la fréquentation. Mais elle l'est selon des méthodes fondées sur le principe d'une déclaration autoritaire incitant la méfiance des assujettis : le taux de sous-estimation est de l'ordre de 50 %. Il faut donc réformer le système techniquement, administrativement et psychologiquement.

Les investigations renouvelées doivent s'étendre aux établissements de niveau inférieur deux fois plus nombreux que les hôtels classés. Elles doivent également couvrir toutes les autres formes d'hébergement complémentaire et même les terrains de camping-caravaning qu'il faut déjà aménager. On aura de la sorte une connaissance convenable de l'utilisation des moyens commerciaux d'hébergement collectif.

Pour être opérationnelle, la masse d'informations recueillies devra répondre à plusieurs exigences fondamentales :

- être suffisamment rapide pour l'analyse conjoncturelle;
- être établie selon un détail géographique assez fin : la province au minimum; le département dans de nombreux cas; les agglomérations selon la taille;
- se prêter à des regroupements significatifs selon les caractéristiques des voyageurs ou des vacanciers (lieu de provenance, catégorie sociale, motivations, etc...).

2. — Mesures de l'offre touristique.

Les statistiques de demandes n'ont d'utilité que si elles sont rapprochées d'une bonne description quantitative de l'offre. Les problèmes de l'offre touristique, se définissent surtout en terme d'infrastructure. La constitution de fichiers pour les hébergements collectifs et l'exécution de recensements périodiques ou d'enquêtes pour les installations individuelles sont indispensables. Un tableau de bord décrivant les projets d'investissements et les réalisations s'impose dans les régions à évolution rapide, notamment la zone balnéaire. La densité et la périodicité des relevés seront donc fonction de la vocation spécifique et de l'attrait des zones naturelles.

3. Réalisation des statistiques financières et économiques diverses.

Enquête sur les dépenses de séjour : Notre méconnaissance en ce domaine est dénoncée par les contradictions criantes existant entre les sources camerou-

naïses et étrangères et l'invéraisemblance de nos propres données. Les enquêtes sur les dépenses se feront à intervalles de deux ou de trois ans selon le rythme d'évolution du phénomène étudié.

Collecte sur le financement des investissements.

Un réseau de transmission des informations entre les organisations bancaires de l'Administration devra être tissé afin de connaître instantanément le montant des prêts, des subventions, des exonérations fiscales intervenues ou en voie d'intervention.

Statistiques d'emploi dans l'hôtellerie.

Les informations générales devront être complétées par des indications plus spécifiques et plus fines.

Etudes spécifiques ou ponctuelles.

Le service de la statistique interviendra de manière croissante dans les programmes annuels d'études habituellement répartis entre divers bureaux afin d'en assurer la cohérence logique et technique et d'en réduire le coût. Il effectuera lui-même de telles opérations dans la mesure de ses moyens.

4. Les tâches d'exploitation, d'analyse et de synthèse statistiques.

La place du tourisme dans l'économie nationale, son articulation avec cette dernière doivent être étudiées dans le cadre de la comptabilité nationale. Or, jusqu'à présent, les comptes économiques de tourisme ont été faits au gré des circonstances et des possibilités, à l'extérieur de la Délégation générale au tourisme. C'est ainsi que les comptes quelque peu approfondis les plus récents datent de 1971.

Il s'agit pourtant d'un travail revenant à l'Administration elle-même dont il n'est pas normal qu'elle se décharge sur d'autres organismes, pour un coût d'ailleurs plus élevé, et sans acquérir la maîtrise technique nécessaire à l'interprétation des comptes.

5. Les tâches de promotion d'animation et de coordination statistiques.

Dans la plupart des branches industrielles, les groupements syndicaux tiennent à jour, depuis quelques années, une abondante documentation statistique et les enquêtes périodiques auprès des membres de la profession sont solidement ancrées dans les mœurs. Il n'en est rien dans l'hôtellerie. Un patient travail de persuasion et de stimulation doit être entrepris à l'échelon provincial pour aboutir à des statistiques professionnelles bien coordonnées au plan national.

La statistique touristique est l'un des domaines où la coordination internationale est des plus indispensables. C'est pourtant celui où règne la plus grande cacophonie. Les pays étrangers éprouvent comme le Cameroun un besoin d'harmonisation. La place de notre pays dans le tourisme africain lui impose de participer activement à la concertation et non d'en attendre passivement les

clusions. Il ne s'agit pas d'un problème de simples faits car les difficultés dénoncées depuis de nombreuses années demeurent entières. Il faut entreprendre avec nos partenaires un laborieux programme de travail commun.

Les moyens à mettre en place dans les cinq prochaines années.

l'acuité et l'urgence des problèmes obligent à définir un calendrier d'action concis. Les années 1982 et 1983 constitueront une étape pilote au cours de laquelle seront imaginées et mises à l'essai des méthodes d'observation permanente de la capacité d'hébergement et de la fréquentation, qui sont la clef de voûte du phénomène touristique.

Prévoyant cette phase préparatoire dans les domaines ou dans les secteurs les plus avancés, la période de mise en place de l'appareil statistique interviendra au début de 1984 et devra être achevée en 1986.

Des études de synthèses fondamentales (comptes économiques, prévisions à moyen terme, etc...) seront entreprises en 1985 sur les bases nouvelles encore prévues.

Pour que ce programme soit réalisé, il faudra consentir un sérieux effort financier, en partant du principe que l'appareil statistique doit être amélioré ou renforcé. Pour être opérationnel, le dispositif exigera 5 cadres moyens, une capacité d'observation sur le terrain équivalente à environ trois mois d'enquête par an, le personnel d'exploitation correspondant et les moyens financiers destinés à la sous-traitance informatique (à la section centrale de l'informatique de préférence) et à la publication des résultats.

Le budget courant en année normale, lorsque l'appareil statistique aura acquis son rythme de croisière, sera de l'ordre de grandeur suivants (francs CFA) :

Moyens en personnel.

- 15 cadres moyens et supérieurs;
- 15 agents d'exécution.

Moyens matériels.

Environ 200 millions CFA, y compris les frais de traitement et de publication.

Équipement et infrastructures.

La réalisation des aménagements touristiques et la mise en place d'équipements collectifs au cours du IV^e Plan devraient tenir compte de la transformation et de l'élargissement du marché touristique, de la facilité et de la rapidité des communications et surtout d'un besoin accru de voyages face à l'urbanisation croissante.

En 1975, l'hôtellerie comptait 4.300 chambres, la capacité hôtellerie sera de 5.046 chambres en 1980-1981 contre 5.400 chambres prévues en fin du IV^e Plan.

Cette situation paraît d'emblée satisfaisante au regard des objectifs du IV^e Plan pour ce secteur. Mais en réalité l'accroissement du tourisme d'affaires, du tourisme de vacances et les déplacements divers dans notre pays appellent la mise en place de complexes non seulement dans les grandes villes, mais également dans toutes les localités du territoire relevant des sites touristiques.

13.3.2. — Options du V^e Plan.

Les orientations du V^e Plan devront tenir compte de la situation ci-dessus et définir les options suivantes :

- priorité au marketing;
- orientation des investissements en fonction de la compétitivité;
- aménagement et équipement des parcs nationaux existant et la création de nouveaux parcs notamment dans les zones forestières;
- développement du tourisme social;
- application des textes sur la réglementation en vigueur contre l'agression touristique et faunique;
- réalisation des infrastructures de base nécessaires à la desserte des zones touristiques;
- amélioration et renforcement de l'appareil statistique existant;
- création et mise en place des motels et relais le long de la transafricaine.

Les options du V^e Plan en matière d'aménagement et d'équipement collectif devront tenir compte aussi de la nécessité d'assurer la continuité des actions entreprises en ce qui concerne Douala et Yaoundé, avec le souci de confronter et d'adapter les réalisations existantes aux orientations définies et d'assurer un développement de dimension suffisante pour influencer sur le marché mondial.

Au cours du V^e Plan, il est prévu la création de 3.110 chambres réparties de la manière suivante :

— Douala	1.000
— Yaoundé	750
— Kribi	450
— Waza	60
— Garoua	350
— Buea	60
— Bafoussam	200
— Foumban	50
— Bamenda	100
— Maroua	40
— Mamfé	50

Il est prévu également la construction de villages de vacances à :

— Victoria	300 lits
— Kribi	200 lits
— Ngaoundéré	200 lits
— Bamendjin	200 lits

Pour inciter les promoteurs à investir dans les zones d'intérêt touristique jugées peu rentables par ceux-ci, des mesures incitatives doivent être prises notamment :

— la mise en place au sein de la Banque camerounaise de développement d'un fonds spécialisé en crédit hôtelier;

— l'aménagement d'aires de camping-caravanning pour promouvoir cette nouvelle forme de tourisme; à cet égard, il est prévu la création de 900 places au cours du V^e Plan réparties de la manière suivante :

— Yaoundé	100
— Douala	200
— Garoua	100
— Bamenda	100
— Waza	200
— Maroua	100
— Ngaoundéré	100

Le financement de ces camps de camping, sera assuré par l'Etat et les collectivités locales.

La réalisation de la plupart de ces opérations, surtout en ce qui concerne les zones désenclavées ou insuffisamment développées, exige que les sites touristiques à promouvoir soient viabilisés par :

— la mise en place d'une infrastructure routière préalable à tout investissement;

— la mise en place de l'adduction d'eau, de l'électricité et des télécommunications.

13.3.3. — Opérations de promotion.

Dans un souci de faire connaître le Cameroun à l'extérieur et donner aux nationaux le goût du loisir, du voyage et de la découverte de leur patrimoine touristique, les actions promotionnelles déjà entreprises en matière d'édition, de publicité, de presse et audiovisuel seront intensifiées et l'accent sera mis sur les opérations suivantes :

— la sensibilisation de l'opinion publique et des principaux acteurs au fait touristique;

— la redynamisation des syndicats d'initiative;

— la promotion du tourisme national par :

— l'aménagement des tarifs des services (hébergement, restauration et transport);

— la révision des modalités d'octroi de congé aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

— l'intégration des volets loisirs dans la réalisation des grands projets;

— la mise en place effective de la Société Camerounaise de Tourisme (SOCATOUR);

— l'intensification de l'action promotionnelle en vue de mieux faire connaître le Cameroun à l'extérieur, notamment par l'ouverture effective des bureaux d'information touristique à l'étranger;

— l'exploitation des circuits touristiques dans le respect des traditions et de l'environnement culturel du pays.

13.3.4. — Formation professionnelle.

Le V^e Plan devra prêter une attention particulière à la formation professionnelle du personnel touristique et hôtelier. Il est à constater que la quasi-totalité de nos cadres sont le plus souvent formés dans des écoles de formation étrangères. De ce fait, ils acquièrent des connaissances qui sont souvent difficilement adaptées à nos conditions locales.

De plus, ces cadres poursuivent les études grâce aux bourses offertes par des gouvernements amis ou organismes internationaux. Ces offres de bourses nous parviennent de façon sporadique et de ce fait, il nous est difficile de savoir d'avance s'il y aura, dans quelle quantité, pour quel domaine et pour quel niveau.

Ce problème de formation se rencontre également au niveau du recyclage et du perfectionnement des personnels en cours d'emploi dans l'industrie hôtelière, car nous devons adresser à des organismes ou écoles spécialisées dans la formation accélérée, telles que le Car Duisberg Gessellschaft ou l'école hôtelière de Lausanne pour l'organisation de ces cycles.

Il importe donc qu'une priorité soit accordée à la formation professionnelle par :

— l'exécution du planning de formation du secteur grâce à l'octroi de bourses à différents niveaux et en nombre suffisant;

— la création et la mise en place de l'école hôtelière de Ngaoundéré qui aura pour tâche la formation et le recyclage du personnel hôtelier de niveau supérieur.

13.3.5. — Mesures institutionnelles.

L'accroissement attendu des activités touristiques devrait être soutenu par des structures administratives appropriées notamment :

— la restructuration de la Délégation générale au tourisme de manière à lui conférer des pouvoirs réels de décision et des moyens devant lui permettre d'accomplir efficacement sa mission;

— le renforcement du rôle de coordination et de concertation dévolu au comité national du tourisme et à l'érection en conseil national de tourisme;

— l'élaboration du statut particulier du personnel de la Délégation générale au tourisme;

— un regroupement des tutelles sur les sociétés hôtelières et touristiques au sein d'un organisme unique, la Délégation générale au tourisme;

— une institutionnalisation de l'intervention de la Délégation générale au tourisme dans les financements publics concourant au développement du tourisme par la création d'un Cédit hôtelier au sein des banques et du Conseil national de crédit qui facilitera l'octroi de crédits à long terme à un faible taux d'intérêt aux hôteliers désirant investir dans le secteur touristique;

— la mise en place d'une formule nouvelle de location d'hôtels et campements appartenant à l'Etat qui pourra aboutir à la création d'une chaîne hôtelière nationale ;

— l'intensification des recherches en ce qui concerne la codification des cuisines camerounaises avec la collaboration de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique et l'OFUNC pour permettre la consommation de nos produits agricoles locaux dans les établissements de restauration;

— l'intégration entre le tourisme et l'artisanat local;

— reclassement des hôtels;

— révision des textes se rapportant à la réglementation des agences de tourisme;

— la réorganisation des syndicats d'initiative du tourisme et la mise en place à leur disposition des crédits nécessaires au développement du tourisme au niveau local;

— l'intensification des mesures réglementaires et de contrôle en ce qui concerne la lutte contre le braconnage par le relèvement des peines et des amendes et par l'augmentation du montant minimum de la transaction;

— la révision des modalités d'octroi de congé aux fonctionnaires et agents de l'Etat, notamment par l'assouplissement des mesures contenues dans le décret n° 72-DF-131 du 15 mars 1972 modifiant le régime des congés des fonctionnaires et agents de l'Etat en son article 3; « le fonctionnaire a droit au transport gratuit du lieu de son service à sa localité d'origine ».

En prévoyant des mesures susceptibles d'amener les fonctionnaires à passer leurs congés annuels au lieu de leur choix mais à l'intérieur du Cameroun, les Camerounais seraient incités à voyager davantage pour mieux connaître leur pays.

Projets nationaux (en millions de F CFA).
Tableau 13.a.

DESIGNATION DU PROJET	COUT du projet	SOURCE de financement
A1. Equipements touristiques		
Etude et création des parcs nationaux	200	Etat
Aménagement des parcs nationaux	350	Etat
Surveillance des parcs nationaux	20	Etat
Inventaire et aménagement des sites touristiques	200	Etat
Réorganisation des syndicats d'initiative de tourisme	80	Etat
Construction hôtel de 5 étoiles à Douala	3 750	Etat + Privé
Construction hôtel de 5 étoiles à Yaoundé	5 000	Etat + Privé
Restauration Mont Febe Novotel	1 000	Etat + Privé
Agrandissement SAWA Novotel	3 000	
Construction hôtel 2 étoiles à Garoua	3 500	
Construction hôtel 4 étoiles à Garoua	700	
Construction hôtel 4 étoiles à Kribi	3 500	Etat
Construction 2 hôtels 3 étoiles à Kribi	3 750	
Agrandissement hôtel international de Buéa 3 étoiles (Mountain hôtel)	700	Etat + Privé
Construction 3 hôtels 3 étoiles à Ydé	5 000	
Construction villoges de vacances à Victoria, Kribi, Ngaoundéré et Bamen-djin	4 000	
Agrandissement centre climatique de Dschang	800	
Complexe hôtelier de Waza (1 ^{re} tranche)	800	Etat + Privé
Construction d'un hôtel 2 étoiles à Foumban	500	Privé
Construction hôtel 3 étoiles à Balouasam	2 500	Privé
Hôtels et relais le long de la trans-africaine	PM	Etat
Construction 1 hôtel 2 étoiles à Bamenda	2 000	Etat
Construction d'un hôtel 2 étoiles à Mamfé	800	Etat
Agrandissement de l'hôtel de Bertoua 2 ^e tranche		
Agrandissement de l'hôtel de Maroua MIZAO	800	Etat
Etude et création des campings-caravanning dans les grandes zones touristiques et autour des grandes villes	100	Privé
Création d'un crédit hôtelier	PM	Etat + Privé
Création et agrandissement des campements dans les parcs nationaux	900	Etat
A2. — Projet de la promotion		
Ouverture de deux bureaux d'information touristiques à Paris et à New York	200	Etat
Campagnes promotionnelles dans les pays du Marché commun, de l'Europe du Nord et de l'Amérique du Nord	150	Etat
Création d'une Agence camerounaise du tourisme	200	Privé
Equipeement en matière audio-visuel et animation	50	Etat
Campagnes promotionnelles à l'intérieur du pays	50	Etat
Mise en place d'un appareil statistique	200	Etat
A3. — Formation professionnelle		
Construction d'une école hôtelière au Cameroun	800	Etat + PNUD

Projets provinciaux

Tableau 13.b).

DESIGNATION DU PROJET	COUT (en millions de F. CFA)	SOURCE de financeme
B1. — Centre-Sud		
Hôtel 2 étoiles à Ebolowa	à étudier	Etat
Hôtel 2 étoiles à Sangmélina	"	"
Hôtel Astoria à Sangmélina	40	Privé
Centre touristique Sangmélina	PM	C.R.
Centre touristique de Sombo (Akono-linga)	15	Etat + C.R.
Agrandissement auberge Mambou	25	Privé
Réserve de faune de Yoko	34,8	
Parcs nationaux du Dja et Campo	PM	Etat
Aménagement site à Mvagan	15	Privé
Construction auberge à Sa'a	15	Privé
Construction hôtel à Matomb	20	
B2. — Littoral		
Hôtel de 100 chambres à Edéa	PM	Etat
Construction 3 hôtels à Melon		
Construction 2 hôtels à Manjo et à Nkongsamba	87	Privé
Transformation de l'hôtel des Palmiers	PM	Privé
Aménagement de l'hôtel de Moungi Palace à Loum	PM	Etat
Aménagement sites : — chutes d'Ekoum, — Manengouba, — Grottes de Ngog-Lituba	PM	Etat
Création village de vacances à Yoyo	PM	Etat
Construction hôtel à Bonabéri	25	Privé
B3. — Nord		
Construction d'hôtels à : — Yagoua 25 chambres	24	
— Kousséri	PM	Etat
— Maroua 100 lits	PM	"
— Mokolo	PM	"
— Tibati	PM	"
— Guider	PM	"
— Banyo	PM	"
B4. — Est		
Construction et équipement de 9 auberges à : — Garoua-Boulai (Lom-et-Djerem)	10	C R
— Messamena (Haut-Nyong)	3,25	
— Abong-Mbang (Haut-Nyong)	5	Privé
— Mouloundou (Boumba-Ngoko)	5	Privé
— Mouloundou	20	Etat
— Batouri (Mbang) Kadéy	41	Privé
— Ketté	6	C R
— Ndéléla	8	Etat
Finitions et extension de 3 hôtels à : — Bertoua (Lom-et-Djerem)	97,5	Privé
— Abong-Mbang (Haut-Nyong)	45	Privé
— Abong-Mbang (Haut-Nyong)	10	Privé
Construction d'un cercle municipal à Nguelémendouka (Haut-Nyong)	8	C R
Création et aménagement d'un parc national à Bélabo-Bétaré-Oya (Lom-et-Djerem)	50	Etat

DESIGNATION DU PROJET	COUT (en millions de F. CFA)	SOURCE de financeme
B5. — Nord-Ouest		
Hôtel à Nkombé	50	Privé
Kenval Hotel, Nkombé	100	Privé
Provincial Hotel Bamenda	52	Privé
Extension du Nkombé Central Hotel	131	Privé
Trans-African Hotel, Bamenda	82	Privé
Hôtel Kimbi	25	Etat
Aménagement d'Oku Lake	10	Etat
Aménagement Wum Lake	5	Etat
Camp de vacances Sabga	250	Etat
Centre touristique d'Awing-Anter	1.500	Etat
Parc national de Kimbi-Misaje Wum	450	Etat
Réserve de chasse de Mbaw-Nwa	60	Etat
B6. — Sud-Ouest		
Construction d'un hôtel à Kumba	43	Privé
Construction et équipement de Sum		
Rise Hôtel à Kumba	70	Privé
Construction de 26 chambres dans l'hôtel « Travail avant Tout »	21	Privé
Construction et équipement de l'Hôtel Iska à Kumba	45	Privé
Construction d'un parc récréatif à Mamfé ville	30	Etat + com mune
Construction d'une auberge à Ekouk Mamfé	31	Privé
Construction et équipement d'une maison de passage à Bangem	8	
Aménagement de sites à : — Barombi Koto	100	Etat
— Barombi Mbo		
— Manengouba Lake		
— Bermin Lakes		
Aménagement des hôtels à Mamfé et Kumba	609	Privé
Construction d'hôtels dans le Ndian	150	Privé
Construction de l'hôtel Forchap William à Mveh (Fontem)	20	Privé
Rénovation du jardin zoologique à Victoria	5	
Rénovation de Mile Six Beach à Victoria	4	Comité départemental
Rénovation de Ekona Larva Terminus à Ekona	2	Fako
Construction hôtel Amusement Centre à Dibanda (département du Fako)	900	Etat
Fiango Guest House, aménagement et équipement	45	Privé
Disney Panorama at the Island in Victoria Bay	200	Privé
Aménagement de Corop dans Ndian	P.M.	Etat
B7. — Ouest		
Hôtel de l'Unité à Bafoussam 50 chambres	200	Privé
Complexe de loisirs à Bafang	250	Privé
Aménagement sites : — Accès Mont Bamboutou	P.M.	
— Lac Peponoum (Bamoun)		
— 2 grottes à Banwa et Boebo		
— Chutes de Mamiwata (Menoua)		
— Citerne de Bandjoun		
— Pierre parlante de Bangwa		
Construction d'un centre touristique à Mouankeu (Bafang)	300	Privé

CHAPITRE XIV

Infrastructures de communications

— INVESTISSEMENTS GLOBAUX PRE- VUS ET REALISES AU IV^e PLAN

données globales relatives aux investissements
Plan dans le secteur des infrastructures de com-
munication sont les suivantes (milliards de F.CFA et

	FRANCS courants	FRANCS 1980-1981
Investissement prévu :		
— Infrastructures (5 ans) ...	156,8	261,9
(4 ans)	(141,4)	(236,1)
Total des investissements (5 ans)	685	1 144,0
Investissement réalisé (4 ans)		
— Infrastructures	132,9	171,8
Total des investissements ..	664,9	831,3

	FRANCS courants	FRANCS 1980-1981
Part des infrastructures (%)		
— Prévu (5 ans)	22,9	22,9
— Réalisé (4 ans)	20,0	2,7
Taux de réalisation pour les infras- tructures (4 ans) %	94	73,

Le IV^e Plan avait prévu de consacrer près de 23 %
des investissements nationaux aux infrastructures de
communication. Au cours des quatre premières années
du Plan, c'est seulement une proportion de 20,7 % qui
leur a été consacrée. Le taux de réalisation sur 4 ans,
calculé d'après les valeurs actualisées à 1981, est de
73 %. La situation ainsi observée globalement n'est pas
homogène dans les divers sous-secteurs, comme l'illus-
trent les résultats suivants des quatre premières années
(milliards de F.CFA et %).

SOUS-SECTEUR	FRANCS COURANTS			FRANCS 80-81			PROPORTION	
	P	R	R/P	P	R	R/P	P	R
.....	19,2	29,8	156	32,1	37,4	117	13,6	21,8
et ponts	67,1	36,7	55	112,1	48,4	43	47,5	28,1
s de fer	27,7	32,8	119	46,3	43,3	94	19,6	25,2
et télécommunications	16,0	14,9	93	26,7	18,4	69	11,3	10,7
ostes	(2,8)	(0,9)	(35)	(4,7)	(1,2)	(25)	(2,0)	(0,7)
mmunications	(13,2)	(14,0)	(106)	(22,0)	(17,2)	(78)	(9,3)	(10,0)
utique civile	10,0	18,6	186	16,7	24,1	144	7,1	14,0
ologie	1,3	0,1	8	2,2	0,1	6	0,9	0,1
.....	141,4	123,9	94	236,1	171,8	73	100	100

Prévu — R = Réalisé.

et l'aéronautique civile qui a le taux de réalisation
s élevé (144 %). Cela reflète les investissements
rés à Douala, Yaoundé et Garoua. Il en résulte
a part des investissements aéronautiques s'élève
%, alors qu'il n'était prévu que 7,1 %. Cette pro-

portion est très élevée, si l'on tient compte du petit
nombre de Camerounais utilisant les transports aériens
par rapport à ceux qui utilisent les modes de transport
terrestres.

Les ports viennent ensuite, avec un taux de réalisation de 117 %. La proportion des investissements réalisés est de 21,8 % contre 13,6 % prévus. Cela traduit l'important effort que le Cameroun a consenti au cours du IV^e Plan pour l'extension du port de Douala qui, moyennant quelques investissements complémentaires, devrait pouvoir faire face au trafic des années 1980.

Le chemin de fer vient en troisième position avec un taux de réalisation de 94 %. Il a absorbé un peu plus de 25 % des investissements en infrastructures, contre 19,6 % prévus. Le gros des investissements réalisés concerne la rectification de la voie Yaoundé-Douala. Le chemin de fer demeure ainsi un gros consommateur d'investissements d'infrastructure.

En quatrième position, on trouve les postes et télécommunications, avec un taux de réalisation de 69 %. Toutefois, on note une grande distorsion entre les postes où le taux de réalisation n'est que de 25 % et les télécommunications où il atteint 78 %. La proportion d'investissement consommée est de 10,7 % (0,7 % pour les postes, 10 % pour les télécommunications) au lieu de 11,3 % prévue. On peut dire que la poste a été sacrifiée au cours des quatre premières années du IV^e Plan.

Le taux de réalisation pour le secteur routier n'atteint que 43 %. La proportion d'investissement consommée est de 28,1 %, contre 47,5 % prévue. On peut également considérer que le réseau routier a été relativement sacrifié au cours des quatre premières années du IV^e Plan, en dépit de son importance fondamentale pour l'irrigation du pays.

Bien que les investissements prévus pour la météorologie aient été très modestes, le taux de réalisation n'atteint que 6 %. La proportion d'investissement en infrastructure consommée est insignifiante 0,1 % contre 0,9 % prévue.

14.2. — PORTS

14.2.1. — Situation actuelle.

La situation portuaire actuelle du Cameroun se caractérise par l'existence d'un port largement dominant, Douala-Bonabéri, qui assure environ 90 % du trafic maritime du pays, et des ports secondaires de Kribi et de Tiko Victoria; le port fluvial de Garoua complète cet ensemble.

a) Douala-Bonabéri.

Un important programme d'extension a été réalisé au port de Douala-Bonabéri de 1976 à 1980. Ce programme a comporté principalement :

En aval

— la construction d'un terminal conteneurs et rod-on-roll-off, doté d'un terre-plein de 22,6 ha et d'une capacité minimale de 1,5 million de tonnes/an (150.000 conteneurs) extensible à 2 millions de tonnes/an.

— la création d'un port à bois d'une capacité de 1,5 million de tonnes/an;

— la création d'une zone d'entreposage longue durée sur laquelle seront implantés 8 entrepôts de 6.500 mètres carrés chacun.

En amont :

— la construction d'un port de pêche dont les équipements offrent une capacité estimée à 70.000 tonnes/an;

— la création d'une unité de réparation navale;

— la création d'une zone de support logistique à la recherche pétrolière;

— la création d'une zone d'entreposage longue durée destinée à l'implantation de 7 entrepôts de 7.500 mètres carrés chacun.

Outre ces équipements, le programme a comporté l'amélioration de la desserte ferroviaire et routière et le dragage du chenal d'accès.

On estime qu'à la suite des investissements réalisés la capacité du port de Douala se situe entre 6 et 7,5 millions de tonnes/an.

Le port dispose actuellement (fin 1979) d'un linéaire de quai de 3.228 m sur la rive gauche et de 350 m sur la rive droite, ainsi que d'un poste d'accostage des pétroliers.

Le trafic du port de Douala a dépassé les trois millions de tonnes en 1979; son évolution a été la suivante :

	1976	1977	1978	1979
Navires — (unités)	2 587	2 900	2 980	3 022
Marchandises (milliers de T)				
Importations ..	1 380	1 714	2 026	2 238
Exportations ..	848	802	812	902
Total	2 228	2 516	2 838	3 140

Le trafic augmente beaucoup plus vite à l'importation qu'à l'exportation; les taux de croissance annuels entre 1976 et 1979 ont été de 17 % à l'importation, de 2 % à l'exportation et de 12 % au total.

Actuellement, moyennant quelques aménagements complémentaires en vue de l'adaptation au trafic ou de la rationalisation de l'exploitation, le port de Douala devrait être en mesure de faire face au trafic des années 1980.

b) Ports secondaires.

Le port de Kribi, sur la rive droite de la Kienké, dispose d'équipements modestes. Son trafic est composé essentiellement de bois et de cacao. Le port de Tiko

oria voit passer un trafic modeste (produits du nier, cacao, café). Le port fluvial de Garoua, qui ne tionne qu'à la période de crue de la Benoué, est i de 255 m de quais, de terre-pleins de 12.000 m², hangars couvrant 4.800 m² et d'un wharf pétrolier neltant d'approvisionner un dépôt d'une capacité 22.430 m³.

e trafic des ports secondaires a évolué comme suit cours des dernières années (milliers de tonnes).

	1977	1978	1979
— Importations	9,8	11,6	6,6
Exportations	178,7	182,7	167,1
Total	188,5	194,3	173,3
o - Victoria — Importations ..	—	—	2,2
Exportations ..	23,5	21,1	21,1
Total	23,5	21,1	23,3
roua — Importations	5,1	9,7	5,0
Exportations	9,2	9,0	3,5
Total	14,3	18,7	8,5

c) Etudes de développement portuaire.

Au cours du IV^e Plan, une étude portant sur la création éventuelle d'un port spécialisé à Cap Limboh a été réalisée. Une autre étude portant sur la création d'un port en eau profonde au voisinage du Rocher du loup (Sud de Kribi) est actuellement en cours; ses conclusions devraient être disponibles à la fin de 1981.

14.2.2. — Objectifs poursuivis.

Les objectifs poursuivis au cours du V^e Plan seront les suivants :

a) adapter le port de Douala au trafic et rationaliser son exploitation, en facilitant le transit du trafic international, en procédant à des aménagements spécialisés (terminal fruitier, quai minéralier, logistique de recherche pétrolière) et en complétant les équipements annexes;

b) aménager les ports secondaires;

c) préparer l'extension du système portuaire du pays (étude du nouveau port du Rocher du Loup, première tranche des travaux);

d) évaluer les possibilités des voies navigables du pays.

14.2.3. — Projets retenus.

Les projets suivants seront exécutés :

1. Douala. Création d'une zone portuaire UDEAC;
2. Douala. Développement de la logistique de recherche pétrolière ;
3. Douala. Construction d'un terminal fruitier, extension du terminal minéralier;
4. Douala. Installation d'équipements divers;
5. Ports secondaires — Aménagements divers;
6. Rocher du Loup — Etude de la création d'un port en eau profonde;
7. Rocher du Loup — Première tranche des travaux;
8. Etude des voies navigables.

Le coût de ces projets, ainsi que l'échéancier prévisionnel de réalisation, sont présentés dans le tableau 14.2.3. ci-après.

Le coût total pour le V^e Plan est de 27,6 milliards de F CFA.

Tableau 14.2.3. Projets portuaires du V Plan (Millions de F CFA)

A N N E E S	1	2	3	4	5	TOTAL
— Douala — Création d'une zone portuaire UDEAC	1 925	1 000				2 925
— Douala — Logistique de recherche pétrolière ...	2 500	2 500	2 500	2 500		10 000
— Douala — Terminal fruitier — Quai minéralier ..	25	1 000	2 000	1 200		4 225
— Douala — Equipements divers	200	200	200	200	200	1 000
— Aménagement des ports secondaires	200	200	200	200	200	1 000
— Rocher du Loup — Etude de la création d'un port en eau profonde	250	400	400	400	400	1 850
— Rocher du Loup — Première tranche de travaux ..				2 000	4 000	6 000
— Etude des voies navigables	400	200				600
TOTAL	5 500	5 500	5 300	6 500	4 800	27 600

14.3. — SOUS-SECTEUR ROUTIER

Ce sous-secteur comprend les routes et ponts proprement dits ainsi que l'équipement des services et du parc national de matériel de génie civil.

14.3.1. — Situation actuelle.

14.3.1.1. — Consistance du réseau et réalisation du IV^e Plan.

On estime qu'il existe au Cameroun environ 65.000 kilomètres de routes et pistes. Antérieurement aux décrets de classification du réseau de 1979, en 1978, la longueur du réseau routier classé était estimée à 28.681 km. Les décrets de 1979 ont défini les catégories de routes suivantes : autoroutes, routes nationales, routes provinciales, routes départementales, routes rurales, voies urbaines. Toutefois, seuls les décrets définissant les routes nationales, provinciales et départementales ont été pris. La situation administrative du réseau routier est actuellement la suivante (km) :

Routes nationales	6.215
Routes provinciales	5.539
Routes départementales	5.565
Sous-total classé	17.319
Autres routes de l'ancien réseau classé	11.362
Sous-total ancienne classification (1978) ...	28.681
Pistes	36.000
Total	64.681

En fait, seul le réseau classé est connu avec précision. Actuellement, environ 2.500 km de routes sont bitumées.

Au cours du IV^e Plan, on aura construit ou reconstruit un peu plus de 1.000 km de routes soit :

— Routes nationales	975
— Routes provinciales	50
— Routes départementales	50
Total	1.075

La longueur des routes à construire inscrite au V^e Plan était voisine de 7.300 km.

Les principales constructions terminées ont été :

- Ngouna — Garoua — Maroua — Mora (N 1);
- Mutenguene — Bolifamba — Kumba (N 3 - N 8);
- Douala — Kekem (N 3 - N 5);
- Bamenda — Bafoussam, Pont du Noun — Foumban, Tibati — Meidougou (N 6);
- Tchontchi — Guider (P 3), Edéa-Dizangué (P 14), Dizangué — Mouanko (D 57).

Les études techniques ont été terminées sur 908 km de route; elles ont porté sur les routes suivantes :

- Fotokol — Maltam — Kousséri (N 1);
- Edéa — Kribi (N 7);
- Magada — Yagoua — Bongor (N 12);
- Guidjiba — Moundou (N 13);
- Bakebe — Biagwa — Fontem — Dschang (P 19);
- Mora — Nigéria — (D 8);
- Victoria — Idenau (D 60);
- Akwaya — Wum (non classé).

Par contre, les études de factibilité n'ont porté que sur deux tronçons de la N 6 (route transafricaine) d'une longueur de 531 km :

Ekok — Mamfé — Bamenda et Foumban — Tibati.

14.3.1.2. — Problèmes du réseau routier.

14.3.1.2.1. — Insuffisance de l'entretien.

L'insuffisance de l'entretien du réseau est une donnée de base à prendre en compte pour la planification du sous-secteur. Cette insuffisance se manifeste pratiquement dans tous les compartiments du réseau (routes bitumées, routes en terre c'assées, routes rurales, voirie urbaine). Rares sont les sections du réseau que l'on peut considérer en bon état en toute saison.

Les conséquences de cette situation sont multiples et bien connues :

- a) les coûts des transports routiers sont élevés.
- b) au moins en saison des pluies, les transports deviennent impossibles sur certaines liaisons, et certaines régions demeurent complètement enclavées.
- c) le capital investi par le pays en construisant de routes est gravement compromis. A titre d'exemple, par suite du défaut d'entretien, il a fallu reconstruire après peu d'années les routes bitumées Douala-Kekem et la R N I prolongeant vers le Nord le chemin de fer trans-camerounais. La route Kumba-Loum est ruinée.

Les causes de cette situation sont également multiples.

a) le budget d'entretien routier était notoirement insuffisant pour permettre le volume de travaux requis pour l'entretien convenable du réseau.

b) le personnel qualifié à tous les niveaux est également insuffisant pour faire face aux tâches de conception, d'exécution et de contrôle de l'entretien du réseau.

c) les structures administratives sont dans certains cas inadaptées, notamment pour les routes rurales et la voirie urbaine. Pour les routes rurales, la direction des routes ne contrôle pas en fait l'ensemble du réseau. Aussi bien pour le financement que pour l'exécution des travaux, les intervenants sont multiples : provinces, départements, communes, organismes d'aménagement, ministère de l'agriculture, ONCPB, secteur privé (forestier) etc...

Pour la voirie urbaine, l'articulation des responsabilités entre le ministère de l'économie et du plan, le ministère de l'urbanisme et de l'habitat et les communes, en cours de clarification au plan des principes

e de la création du ministère de l'urbanisme et oitait, n'est pas encore complètement passée : faits.

rité donnée aux autres infrastructures. Dans depuis l'indépendance, le Cameroun a accordé grande priorité à l'extension puis à l'amélioration du réseau ferroviaire ainsi qu'au développement des sports maritimes et aériens. Il en est résulté une forte ponction sur la capacité de financement du pays qui a réduit les ressources financières disponibles pour le réseau routier.

2.2. — Insuffisance de l'information et de la planification.

l'information concernant la longueur, le niveau d'aménagement et le niveau d'entretien du réseau demeure incomplète, imprécise et peu structurée. Les décrets de classification du réseau de 1979 ont montré un progrès vers la structuration du réseau; mais, ils n'ont pas défini la longueur officielle des sections du réseau classé. Les décrets de classement des routes rurales et de la voirie urbaine n'ont pas été pris à ce jour. Il n'existe pas de carte matérialisant clairement la structuration du réseau selon les classes de routes. Il n'existe pas non plus de plans de bacs qui orienterait la politique de construction des ponts.

La donnée d'information statistique sur le trafic résultant des comptages routiers paraît insuffisamment traitée et synthétisée. La fiabilité de cette information paraît également d'être analysée.

En matière de planification, les déficiences sont évidentes et patentées. En effet, les études routières ne tiennent que très rarement un volet de faisabilité. De ce fait, on ne dispose guère d'éléments fiables pour fonder la définition de priorités pour la construction des routes et des ouvrages d'art.

1.2.3. — Faible différenciation des normes de construction.

En pratique, presque toutes les études routières traitent la construction de routes bitumées de caractéristiques relativement peu différenciées. S'il est clair que l'usage progressif du réseau national et de certaines routes provinciales doit constituer un objectif à long terme du secteur, il n'est pas moins vrai que la différenciation des caractéristiques routières permet d'adapter l'offre à la demande du trafic, et que l'aménagement de routes en terre convenablement entretenues permet dans bien des cas de satisfaire les besoins.

3.1.2.4. — Faible longueur du réseau bitumé en zone rurale.

En dépit de la priorité accordée dans les faits à la construction de routes bitumées, la longueur du réseau bitumé, quoiqu'en progrès sensible depuis l'indépendance, demeure relativement modeste compte tenu de

l'étendue et des ressources du pays. Certains axes importants dont le bitumage est vraisemblablement justifié demeurent à l'état de routes en terre de caractéristiques modestes.

14.3.2.5. — Retard en matière de voirie urbaine.

Spécialement dans les métropoles de Douala et de Yaoundé, un important retard s'est accumulé quant à l'extension et au niveau d'aménagement et d'entretien de la voirie urbaine.

Ce retard est lié à celui accumulé en général dans le domaine de l'urbanisme. La rapidité de l'urbanisation a submergé les anciens plans d'urbanisme. Les études fondamentales et appliquées récemment engagées dans ce domaine, qui doivent permettre de cerner le coût de l'urbanisation du pays, commencent seulement à avoir des effets.

Des opérations d'aménagement de voirie urbaine ont été exécutées au cours du IV^e Plan. Fréquemment, elles l'ont été sur la base d'études préalables insuffisantes, ce qui a entraîné l'allongement des délais de chantier, le renchérissement du coût des travaux et parfois des dommages aux réseaux urbains.

14.3.1.3. — Mesures déjà prises ou envisagées.

Les autorités compétentes ont déjà pris ou étudié diverses mesures pour remédier aux difficultés constatées, notamment :

- les mesures prises dans le domaine de l'entretien routier;
- l'engagement d'un important programme de construction de routes bitumées;
- les projets de réorganisation des services routiers;
- le projet de plan de transport;
- la mise en place et la définition des attributions du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

14.3.1.3.1. — Entretien routier.

Le IV^e Plan a vu se réaliser l'étude de l'entretien routier par le bureau Harris dont les conclusions ont été déposées en 1978. A la suite de cette étude, deux faits importants sont survenus :

- la négociation et le lancement du 4^e projet routier de la BIRD (Banque mondiale);
- une première augmentation substantielle du budget d'entretien routier pour l'exercice 1980-1981.

Le 4^e projet routier BIRD comporte :

a) Formation.

Un programme de formation d'environ 3 ans pour le personnel de la direction des routes (D.R.) et du parc impliqué dans l'entretien des routes afin de former environ 600 personnes (contre-maîtres, chefs d'équipe, conducteurs, chauffeurs, mécaniciens, comptables).

b) programme d'entretien et de réfection des routes de 4 ans permettant l'entretien courant d'environ 16.900 km de routes classées et la réfection d'environ 1.350 km de routes principales en terre.

c) promotion de petites et moyennes entreprises nationales de travaux publics, grâce à la réfection d'environ 340 km de routes en terre, une assistance technique, et la mise en place de mesures tendant à favoriser ces entreprises.

d) contrôle du poids des véhicules grâce à deux stations de pesage (nord de Douala et Ngaoundéré).

e) création d'une cellule de planification à la direction des routes.

f) études de préinvestissement :

— route Douala-Yaoundé (exécutée);

— étude de factibilité d'environ 500 km de routes forestières par la cellule de planification de la DR;

— études d'exécution d'environ 200 km des routes précédentes.

Il est prévu que le projet prenne fin le 31 décembre 1985.

Le financement du projet est assuré par un prêt et un crédit d'un montant de 48 millions de dollars (10,8 milliards CFA avec 1 dollar = 225 CFA) couvrant totalement ou partiellement les dépenses du projet.

Le 4^e projet routier BIRD a effectivement démarré à la fin de 1980.

Parallèlement à l'exécution de ce projet, le budget d'entretien routier devrait croître substantiellement en valeur réelle. De fait, un accroissement d'environ 50 % a été enregistré au cours de l'exercice 1980-1981. L'objectif poursuivi est d'aboutir en 1984-1985 à un budget d'entretien routier représentant 3,80 % du budget national.

14.3.1.3.2. — Programme de construction des routes bitumées.

Un important programme de construction de routes bitumées est en cours de lancement, avec notamment les deux opérations majeures que sont les routes Douala-Yaoundé et Yaoundé-Bafoussam. Ce programme sera détaillé ci-dessous.

14.3.1.3.3. — Projets de réorganisation des services routiers.

Des études de réorganisation des services routiers ont été engagées au cours du IV^e Plan. Elles seront poursuivies au cours du V^e Plan.

14.3.1.3.4. — Projet de Plan transport.

L'élaboration d'un plan de transport concernant les divers modes de transport du pays était prévue au IV^e Plan. Ce projet n'a pas été réalisé. Toutefois, les négociations en vue du financement de ce projet par la Banque mondiale ont continué et sont sur le point d'aboutir, si bien que le projet sera repris au V^e Plan (secteur transports), il devrait contribuer largement à

la définition d'une politique des transports et des infrastructures de communication à long terme.

14.3.1.3.5. — Mise en place et définition des attributions du ministère de l'urbanisme et de l'habitat.

La mise en place et la définition des attributions du ministère de l'urbanisme et de l'habitat représentent un progrès appréciable de l'organisation administrative du pays. Ce progrès devrait se répercuter à terme sur tout ce qui concerne l'entretien, l'amélioration et l'extension des voiries urbaines. En l'état actuel des textes, les études générales de voirie urbaine (définition des tracés et des capacités) relèvent du ministère de l'urbanisme et de l'habitat tandis que les études d'exécution, l'exécution et le contrôle des travaux relèvent du ministère de l'équipement. Le rodage progressif de cette organisation devrait permettre une meilleure programmation du sous-secteur, ainsi que l'exécution des travaux dans de meilleures conditions lorsque les budgets requis auront été mis en place.

14.3.2. — Objectifs poursuivis.

Les objectifs poursuivis seront les suivants :

— assurer progressivement l'accessibilité permanente des zones frontalières ou enclavées;

— améliorer sensiblement l'état du réseau classé et non classé par un entretien ou un renforcement adéquat;

— poursuivre le bitumage des axes principaux prolongeant le chemin de fer, structurant le réseau national ou assurant les communications internationales;

— engager un programme cohérent de construction de routes et pistes rurales ou stratégiques;

— améliorer la planification du sous-secteur, ainsi que l'évaluation des projets;

— rechercher par des études appropriées les structures les mieux adaptées au sous-secteur.

14.3.3. — Projets.

Les projets du sous-secteur sont répartis en trois grandes catégories :

— les projets divers du ministère de l'équipement;

— les projets relatifs à la construction ou au renforcement de routes et ponts;

— les projets relatifs aux études de routes et ponts.

14.3.3.1. — Projets divers du ministère de l'équipement.

Ces projets divers comprennent :

A. Les projets de formation ou les études à caractère général (8 projets).

B. — Les projets de construction de bâtiments techniques ou d'acquisition d'équipement divers (10 projets). C'est dans cette catégorie qu'est classée l'acquisition de matériel de génie civil par le PNMGC (B 17).

C. — Les projets généraux de la direction des routes (projets). L'un des deux projets concerne l'équipement minimum des subdivisions en matériel de génie civil (20).

La liste complète des 20 projets divers, le coût de ces projets ainsi que l'échéancier de réalisation sont présentés au tableau 14.3.3.b. en fin de paragraphe. Le coût total pour le V^e Plan est voisin de 24,1 milliards de F CFA.

14.3.3.2. — Projets de construction ou renforcement de routes ou ponts.

Cette catégorie comprend :

D. — Les routes et ponts en cours de construction. On dénombre 9 projets de routes totalisant 1.095 km et 5 projets de ponts totalisant 1.187 mètres.

E. — Le renforcement des routes bitumées. Les 10 projets de renforcement concernent au total 1.156 km de routes bitumées, soit un peu moins de la moitié du réseau bitumé du pays.

F. — Les routes et ponts à construire. Dix projets de routes à construire totalisant 977 km sont inscrits au V^e Plan ainsi qu'un projet de pont.

G. — Construction ou aménagement de routes rurales ou stratégiques.

Pour faire face notamment aux besoins exprimés par les provinces et par le ministère des forces armées, le V^e Plan retient un programme de construction ou d'aménagement d'environ 4.000 km de routes rurales ou stratégiques. La consistance de ce programme sera définie par des études ultérieures. La réalisation du programme implique la mise en place d'une structure adéquate responsable de la construction et de l'entretien des routes et pistes rurales; l'organisation actuelle, comme on l'a indiqué plus haut, est insuffisamment structurée.

La liste détaillée des projets de construction ou de renforcement de routes et ponts, le coût des projets ainsi que l'échéancier de la réalisation sont présentés au tableau 14.3.3.c. en fin de paragraphe. Le coût total pour le V^e Plan est de 244,8 milliards de F CFA.

14.3.3.3. — Etudes de routes et ponts.

Afin de préparer l'extension future du réseau routier, un programme d'études de routes et ponts est retenu au V^e Plan. Ce programme comprend trois catégories :

H. — Etudes en cours.

Elles portent sur trois projets de routes totalisant 690 km et deux projets de ponts totalisant 160 m.

I. — Etudes à entreprendre sur les routes et ponts de rase campagne.

Les quatorze projets de routes retenus totalisent 2.646 km et les sept projets de ponts 2.450 m. Il faut toutefois noter que les études de ponts incluent un projet de refectio du pont sur le Wouri à Douala; les études d'ouvrages d'art neufs ne concernent donc que 650 m de ponts.

J. — Etudes de voirie urbaine.

Pour remédier aux difficultés constatées au cours du IV^e Plan, un programme d'études de voirie urbaine est inscrit au V^e Plan. La consistance de ce programme devra être définie par des études ultérieures.

Compte tenu des études déjà disponibles, des études en cours et des études à entreprendre, la direction des routes devrait disposer à la fin du V^e Plan, tout au moins pour les routes de rase campagne, d'un portefeuille d'études excédant nettement les possibilités de construction au cours du VI^e Plan. Un volet factibilité devra donc être intégré aux études à entreprendre, afin de fonder les priorités à retenir pour le VI^e Plan.

La liste détaillée des projets d'études de routes et ponts, leur coût ainsi que l'échéancier de réalisation figurent au tableau 14.3.3.d. en fin de paragraphe.

Le coût total pour le VI^e Plan est de 12,3 milliards de F CFA.

14.3.3.4. — Récapitulation.

Au total, 83 projets ou programmes sont retenus dans le sous-secteur routier pour le V^e Plan. Leur coût total pour le V^e Plan s'élève à 281,1 milliards de F CFA.

Les projets de construction engagés au V^e Plan se poursuivront au VI^e Plan; le report au VI^e Plan de ces projets engagés mais non terminés au V^e Plan est estimé à 51 milliards de F CFA.

Une récapitulation des projets du sous-secteur routier par nature et par catégorie est présentée au tableau 14.3.3.a. ci-après.

Tableau 14.3.3a .

Récapitulation des projets du sous-secteur routier.

Milliards de F CFA.

	NOMBRE de projets	LONGUEUR		COUT Total	IV ^e PLAN	V ^e P L A N						REPORT VI ^e Plan
		Routes km	Ponts m			1	2	3	4	5	Total	
<i>Projets divers</i>												
A — Formation — Etudes générales	8	—	—	3,067	—	0,614	0,862	0,607	0,491	0,493	3,067	—
B — Construction de bâtiments techniques, acquisition d'équipements divers	10	—	—	13,997	—	1,637	2,462	3,362	2,953	3,583	13,997	—
C — Projets généraux de la direction des routes	2	—	—	7,0	—	0,400	2,400	1,400	1,400	1,400	7,0	—
Total A à C — Projets divers	20	—	—	24,064	—	2,651	5,724	5,369	4,844	5,476	24,064	
<i>Construction ou renforcement de routes et ponts</i>												
D — Routes et ponts en cours de construction	14	1 095	1 187	151,55	14,0	46,6	38,25	17,55	15,65	19,5	137,55	—
E — Renforcement de routes bitumées	10	1 156	—	31,6	3,75	6,4	5,45	5,1	5,5	5,4	27,85	
F — Routes et ponts à construire	11	977	141	110,4	—	—	9,4	19,4	14,0	16,6	59,4	51
G — Construction ou aménagement de routes rurales ou stratégiques	1	4 000	—	20	—	—	2	6	6	6	20	—
Total D à G construction ou renforcement	36	7 228	1 328	313,55	17,75	53,0	55,1	48,05	41,15	47,5	244,8	51,0
<i>Etudes de routes et ponts</i>												
H — Etudes en cours	5	690	160	1,531	—	0,865	0,4	0,266	—	—	1,531	
I — Etudes à entreprendre (rase campagne)	21	2 646	2 450	7,722	—	0,931	1,818	1,809	2,006	1,158	7,722	
J — Etudes de voirie urbaine	1	—	—	3	—	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3	
Total H à J — Etudes de routes et ponts	27	3 336	2 610	12,253	—	2,396	2,818	2,675	2,606	1,758	12 253	
Total A à J sous-secteur routier	83	10 564	3 938	349,867	17,75	58,047	63,642	56,094	48,6	54,734	281,117	51

Tableau 14.3.3b.

Projets divers du ministère de l'Équipement (sauf routes et ponts).

Millions de F CFA.

	Ve P L A N					
	I	2	3	4	5	Total
A. — Formation — Etudes générales						
A 1 — Formation initiale du personnel de l'équipement	323	335	396	403	403	1 860
A 2 — Formation continue du personnel de l'équipement	20	20	20	20	20	100
A 3 — Etude des normes et réglementations relatives aux équipements techniques des logements et bâtiments	55	30	38	30	32	185
A 4 — Définition des normes de construction	60	60	60	—	—	180
A 5 — Elaboration d'un bordereau de prix	20	20	20	20	20	100
A 6 — Formation de métreurs	6	4	4	3	3	20
A 7 — Formation du personnel technique du labogénie	130	93	69	15	15	322
A 8 — Etude des structures du MINEQ	—	300	—	—	—	300
TOTAL A — Formation — Etudes générales	614	862	607	491	498	3 067
B. — Construction de bâtiments techniques — Acquisition d'équipements divers.						
B 9 — Aménagement de l'ENAT de Yaoundé et de l'annexe de Buéa	100	75	75	50	20	320
B 10 — Construction des bureaux et ateliers des services provinciaux et départementaux	400	400	400	400	400	2 000
B 11 — Equipement des garages et ateliers des services provinciaux et départementaux	100	100	100	100	25	425
B 12 — Acquisition de matériel pour exécution de travaux de bâtiments en régie	100	100	100	100	158	458
B 13 — Construction de bureaux et laboratoires du Labogénie	457	400	396	155	80	1 488
B 14 — Acquisition de matériel d'auscultation des chaussées par le labogénie	90	70	—	—	—	160
B 15 — Acquisition de matériel pour l'établissement d'une carte géotechnique	50	—	—	—	—	50
B 16 — Construction de bureaux, hangars, logements pour le PNMGC	240	232	226	148	—	846
B 17 — Acquisition de matériel de génie civil par le PNMGC	—	1 000	2 000	2 000	3 000	8 000
B 18 — Achat d'équipements techniques par le PNMGC	100	85	65	—	—	250
TOTAL B — Bâtiments spécialisés et équipements divers	1 637	2 462	3 362	2 953	3 583	13 997
C. — Projets généraux de la direction des routes						
C 19 — Auscultation des chaussées et ponts	400	400	400	400	400	2 000
C 20 — Equipement minimum des subdivisions en matériel de génie civil	—	2 000	1 000	1 000	1 000	5 000
TOTAL C — Projets généraux de la direction des routes	400	2 400	1 400	1 400	1 400	7 000
TOTAL Projets divers du Ministère de l'Equipement	2 651	5 724	5 369	4 844	5 476	24 064

Tableau 14.3.3c.

Projets de construction ou renforcement de routes et ponts.

SECTION	ROUTE	LONGUEUR (1)	COUT Total	IV ^e PLAN	V ^e P L A N					TOTAL	REPORT VI ^e Plan
					1	2	3	4	5		
D. — Routes et ponts en cours de construction											
D 21 — Belabo-Bertoua	N 1	84	9 200	—	600	4 000	2 300	2 300	—	9 200	—
D 22 — Douala-Edéa-Yaoundé	N 3	240	66 300	8 000	20 000	15 000	6 000	6 000	11 300	58 300	—
D 23 — Yaoundé-Bafoussam	N 4 — N 1	288	41 000	—	12 000	12 600	4 100	4 100	8 200	41 000	—
D 24 — Maroua-Mokolo-Mora	P 1 — P 2	135	12 200	—	5 400	1 800	2 500	2 500	—	12 200	—
D 25 — Lobe-Ndian	P 16	58	1 500	—	1 000	500	—	—	—	1 500	—
D 26 — Bidzar-Guider-Dourbeye	D 14	80	6 200	3 650	1 300	600	650	—	—	2 550	—
D 27 — Victoria-Idenau	D 60	43	5 000	—	2 500	1 250	1 250	—	—	5 000	—
D 28 — Accès aéroport de Garoua ..	N C	17	3 000	—	2 000	1 000	—	—	—	3 000	—
D 29 — Ngambé-Tikar	N C	150	1 000	—	500	500	—	—	—	1 000	—
TOTAL D — Routes		1 095	1 45 400	11 650	45 300	37 250	37 250	16 800	14 900	133 750	
D 30 — Pont Mbam-Mbangasina	N 4	(400)	3 000	—	500	1 000	750	750	—	3 000	
D 31 — Pont Lobe-Kribi	P 8	(100)	600	400	200	—	—	—	—	200	
D 32 — Pont Nyong-Olama	P 8	(200)	600	400	200	—	—	—	—	200	
D 33 — Pont Serbewel-Makari	D 1	(117)	250	150	100	—	—	—	—	100	
D 34 — Pont Sangha-Sakbayeme	D 55	(370)	1 700	1 400	300	—	—	—	—	300	
TOTAL D — Ponts		(1 187)	6 150	2 350	1 300	1 000	750	750	—	3 800	
TOTAL D — Routes et ponts			151 550	14 000	46 600	38 250	17 550	15 650	19 500	137 550	
E. — Renforcement des routes bitumées:											
E 35 — Figuil-Maroua-Mora	N 1	163	4 000	—	—	—	—	2 600	1 400	4 000	
E 36 — Ngaoundéré-Ngouna-Garoua ..	N 1	275	5 000	—	2 250	750	1 000	1 000	—	5 000	
E 37 — Bekoko-Tiko	N 3	28	2 000	—	—	—	—	—	2 000	2 000	
E 38 — Tiko-Victoria	N 3	25	500	—	—	—	—	500	—	500	
E 39 — Douala-Loum Pont du Nkam ..	N 3 — N 5	160	4 000	—	—	—	2 600	1 400	—	4 000	
E 40 — Pont du Nkam-Bafang	N 5	130	3 500	—	2 275	1 225	—	—	—	3 500	
E 41 — Bamenda-Bafoussam	N 6	80	1 600	—	—	1 600	—	—	—	1 600	
E 42 — Pont du Noun-Foumban	N 6	50	1 500	—	—	—	1 500	—	—	1 500	
E 43 — Mutenguene-Boufamba-Kumba ..	N 3 — N 8	75	2 000	—	—	—	—	—	2 000	2 000	
E 44 — Yaoundé-Mbalmayo-Sangméli- ma	N 2 — N 9	170	7 500	3 750	1 875	1 875	—	—	—	3 750	
TOTAL E — Renforcement de routes bitumées		1 156	31 600	3 750	6 400	5 450	5 100	5 500	5 400	27 850	
F. — Routes et ponts à construire											
F 45 — Fotokol-Kousséri	N 1	132	20 000	—	—	—	—	2 000	3 000	5 000	15 000
F 46 — Edéa-Kribi	N 7	108	11 000	—	—	—	5 500	2 750	2 750	11 000	—
F 47 — Kumba-Mamfé	N 6 — N 8	190	16 200	—	—	—	8 100	4 050	4 050	16 200	—
F 48 — Magada-Yagoua-Bongor	N 12	158	19 500	—	—	—	—	—	1 500	1 500	18 000
F 49 — Bafang-Bangangté-Foumbot ..	P 15	93	11 000	—	—	—	—	—	1 000	1 000	10 000
F 50 — Melong-Dschang	P 17	50	6 400	—	—	3 200	1 600	1 600	—	6 400	—
F 51 — Bakebe - Bangwa - Fontem Dchang	P 19	85	8 500	—	—	4 200	2 200	2 100	—	8 500	—
F 52 — Mora-Nigéria	D 8	30	3 000	—	—	2 000	1 000	—	—	3 000	—
F 53 — Accès Mont Cameroun (2) ..	N C	21	3 000	—	—	—	1 000	1 000	1 000	3 000	—
F 54 — Akwaya-Wum	N C	110	11 000	—	—	—	—	—	3 000	3 000	8 000
TOTAL F - Routes à renforcer		977	109 600	—	—	9 400	19 400	13 500	16 300	58 600	51 000
F 55 — Pont Mayo-Kalao-Maroua ..	P 2	(141)	800	—	—	—	—	500	300	800	—
TOTAL F — Routes et ponts			110 400	—	—	—	19 400	14 000	16 600	59 400	51 000
G 56 — Construction ou aménagement de routes rurales ou stratégi- ques	N C	4 000	20 000	—	—	2 000	6 000	6 000	6 000	20 000	—
TOTAL construction ou renforcement		7 288 (1 328)	313 550	17 750	53 000	55 100	48 050	41 150	47 500	244 800	51 000

NC = Non classé — (1) Longueur en kilomètres pour les routes, en mètres pour les ponts — (2) Opération liée au projet télévision.

Tableau 14.3.3d.

Projets d'études de routes et ponts.

(En millions de F CFA)

S E C T I O N	ROUTES	LONGUEUR	V e P L A N					TOTAL
			1	2	3	4	5	
H. — ETUDES EN COURS								
H 57 Bamenda-Mamfé-Ekok	N 6	187	247	133	—	—	—	380
H 58 Bamenda-Ring Road et pont Njinikom	N 11	383	383	192	131	—	—	766
H 59 Mamfé-Akwaya	N C	120	150	75	75	—	—	300
TOTAL H — Routes		690	780	400	256	—	—	1 446
H 60 Pont Nyong-Ngong Tos	P 10	(120)	55	—	—	—	—	55
H 61 Pont Noun-Bengong	N C	(40)	30	—	—	—	—	30
TOTAL H — Ponts		(160)	85	—	—	—	—	85
TOTAL H — Routes et ponts			865	400	266	—	—	1 531
I. — Etudes à entreprendre (rase campagne)								
I 62 Garoua-Boulay-Meidougou	N 1	105	—	—	110	50	50	210
I 63 Yaoundé-Cabon	N 2	260	—	250	125	125	—	500
I 64 Foumban-Tibati	N 6	215	—	—	240	200	200	640
I 65 Sangmélima-Ebolowa-Kribi-Campo	N2.P7-N7.P8	356	350	175	175	—	—	700
I 66 Yokadouma-Sangmélima	N 9.N C	380	—	380	190	190	—	760
I 67 Yaoundé-Ayos-Abong-Mbang	N 10	285	252	84	112	112	—	560
I 68 Bria-Batouri-Kenzou	N 10	207	—	—	275	128	137	550
I 69 Ngaoundéré-Lewa-Mambal	P 12-N C	160	—	—	160	80	80	320
I 70 Kumba-Loum	P 16	41	62	—	—	—	—	62
I 71 Kumbo-Mbongue-Idenau	P 16-N C	96	—	—	—	130	70	200
I 72 Bafoussam-Dschang	P 17	50	—	—	—	—	100	100
I 73 Campo-Ambam	D 41-NC	180	—	180	90	80	—	360
I 74 Yabassi-Yingui-Ndikimimeki	D 58-NC	160	—	—	—	208	112	320
I 75 Bandja-Ponka-Michel-Palessing	D 64-D 65	55	—	—	—	72	39	110
TOTAL I — Routes		2 646	664	1 064	1 477	1 395	787	5 392
I 76 Pont Serbewel-Malam	N 1	(100)	39	21	—	—	—	60
I 77 Pont Wourri-Douala	N 3	(1 800)	—	300	150	150	—	600
I 78 Pont Noun-N 6	N 6	(120)	—	300	102	136	136	680
I 79 Pont Kadey-Kenzou	P 4	(100)	—	—	80	—	—	80
I 80 Pont Faro	D 18	(100)	—	—	—	325	175	500
I 81 Pont Meme-Mbongue	D 61	(80)	—	—	—	—	60	60
I 82 Pont Lom-Kombo-Laka	N 6	(150)	228	122	—	—	—	350
TOTAL I — Ponts		(2 450)	267	749	372	611	371	2 330
TOTAL I — Routes et ponts			931	1 813	1 909	2 006	1 158	7 722
J — 83 Etudes de voirie urbaine								
			600	600	600	600	600	1 000
TOTAL études de routes et ponts		3 336 (2 610)	2 396	2 818	2 675	2 606	1 758	12 253

14.4. — CHEMIN DE FER

14.4.1. — Situation actuelle.

Le chemin de fer constitue au Cameroun l'épine dorsale des transports entre le Nord et le Sud du pays. La ligne transcamerounaise est longue de 942,5 km et la ligne de l'Ouest de 200,5 km, soit au total une longueur de lignes exploitées de 1.143 km.

Après l'achèvement de la ligne transcamerounaise, l'investissement majeur entrepris a été la rectification de la ligne Douala-Yaoundé. On estime qu'à la fin de cette opération la capacité de la ligne sera de 8 à 10 millions de tonnes/an, largement suffisante par conséquent pour l'écoulement du trafic prévisible.

Au cours du IV^e Plan, la rectification a été terminée sur les tronçons Yaoundé-Maloume et Douala-Edéa; elle a été engagée sur le tronçon Edéa-Eséka qui devrait être terminé en 1982; les études sont en cours pour le dernier tronçon Eséka-Maloume qui présente des difficultés considérables et requiert par conséquent un financement important.

D'autres investissements ont été exécutés ou engagés sur les installations fixes au cours du IV^e Plan. Les principales opérations ont été les suivantes :

- extension de la gare de Yaoundé;
- démarrage de la reconstruction de la gare marchandises de Douala et exécution des études pour la gare de voyageurs;
- démarrage de l'extension des ateliers de Bassa à Douala;
- acquisition de matériel pour la mise en place de la commande à distance des aiguilles et la signalisation lumineuse dans les gares entre Douala et Yaoundé.

14.4.2. — Objectifs.

Les objectifs suivants seront poursuivis au cours du V^e Plan.

- accroissement substantiel de la capacité de la ligne transcamerounaise et achèvement de la rectification des derniers tronçons Edéa-Eséka-Maloume;
- poursuite de l'amélioration des installations fixes en vue de faciliter l'exploitation et l'entretien du matériel et de renforcer la sécurité;

— préparation d'éventuelles extensions du réseau ferré en liaison avec des projets de développement précis (bauxite de l'Ouest, exploitation de la zone forestière Sud) ou le désenclavement de pays limitrophes.

14.4.3. — Projets.

Les projets suivants sont retenus au V^e Plan.

A. — Opérations inscrites au IV^e Plan;

1. Construction de la nouvelle gare de Douala (achèvement de la phase 1 (marchandises);
2. Extension des ateliers et du centre de formation de Bassa (Douala) — Construction d'un dépôt de locomotives et d'un atelier d'entretien des wagons à Mbalngong (Yaoundé);
3. Commande à distance des aiguilles et signalisation lumineuse dans les gares entre Douala et Yaoundé;
4. Construction de logements et de bâtiments administratifs;
5. Extension des gares entre Yaoundé et Belabo;
6. Investissements divers (ballastage et achat d'équipements divers);
7. Construction de la nouvelle gare de voyageurs de Douala (phase 2);

B. — Opérations nouvelles.

8. Installation d'une liaison radio entre Douala et Ngaoundéré;
9. Installation d'un bloc automatique entre les gares de Yaoundé marchandises et Mbalngong;
10. Rectification de la voie ferrée, tronçon Edéa-Eséka;

C. — Etudes.

12. Etude d'une liaison ferroviaire Bangui-Océan;
13. Etude d'une voie ferrée Douala-Nkongsamba - Ouest Cameroun.

Le coût de ces projets, ainsi que leur échéancier prévisionnel de réalisation sont précisés au tableau 14.4.3. ci-après.

Le coût total s'élève à 63,3 milliards de F CFA.

bleau 14.4.3.

Projets d'infrastructures ferroviaires.

(millions de F CFA)

	COUT Total	IV ^e PLAN	V ^e PLAN					TOTAL
			1	2	3	4	5	
A. — Opérations du IV ^e Plan								
— Construction de la nouvelle gare marchandises de Douala	5 000	3 050	1 950					1 950
— Extension des ateliers et du centre de formation de Bassa								
— construction du dépôt et de l'atelier d'entretien des wagons de Mbalngong	3 800	400	1 500	1 300	600			3 400
1. — Commande à distance des aiguilles et signalisation lumineuse entre Douala et Yaoundé	2 000	1 600	400					160
1. — Logements et bâtiments administratifs	2 800		100	270	1 400	1 030		2 800
1. — Extension des gares entre Yaoundé et Belabo	800			200	200	400		800
1. — Investissements divers	1 400	280	250	260	270	340		1 120
1. — Construction de la nouvelle gare de voyageurs de Douala	4 300		400	2 600	1 300			4 300
B. — Opérations nouvelles								
1. — Liaison radio entre Douala et Ngaoundéré	3 500				300	1 800	1 400	3 500
9. — Bloc automatique entre Yaoundé et Mbalngong	800	—	—	—	800	—	—	990
0. — Rectification du tronçon Edéa-Eséka	16 200	4 000	11 000	1 200	—	—	—	12 200
1. — Rectification du tronçon Eséka-Maloumé	29 000			7 000	7 000	7 000	8 000	29 000
C. — Etudes ferroviaires								
1. — Liaison ferroviaire Bangui-Océan	2 000				400	800	800	2 000
1. — Voie ferrée Douala-Nkongsamba Ouest	1 000			500	250	250		1 000
TOTAL	72 600	9 330	15 600	13 330	13 020	11 120	10 200	63 270

14.5. — POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**14.5.1. — Postes et infrastructures communes aux postes et télécommunications.****14.5.1.1. — Situation actuelle des postes.**

Au cours du IV^e Plan, les objectifs qui consistaient en la poursuite des opérations non réalisées au III^e Plan, la construction d'un bureau par unité administrative, la modernisation des bureaux et établissements postaux, l'amélioration et l'accélération de l'acheminement du courrier, la généralisation de la poste automobile rurale, la mécanisation, l'extension de la distribution motorisée, le développement intensif de la Caisse d'épargne, ont été poursuivis sans être toutefois entièrement exécutés en raison de l'insuffisance des ressources financières, aggravée par des procédures

très longues et compliquées ainsi que par des structures non appropriées à la nature des activités du sous-secteur. C'est ainsi que 20 à 25 % du programme inscrit ont été exécutés d'ailleurs dans des conditions extrêmement difficiles. Les projets complètement achevés concernent :

— six hôtels des postes à Foumban, Mbouda, Fombot, Sangmélina, Kribi et Ngaoundéré;

— dix-neuf établissements de moyenne capacité construits et ouverts au service à Makenene, Ombessa, Bamenda, Mengong, Bamenda up station, Njinekong, Widikong, Bafut, Gere, Kar Haz, Mindif, Atock, Yaoundé international, Evodoula, Fontem, Fundong et Ngambe.

— neuf lignes de poste automobile rurale ont été ouvertes dans les départements du Mungo, de la Sangha-Maritime, du Fako, de la Momo, de la Kadéï, de la Benoué, du Nyong et Mfoumou, de l'Adamaoua et de l'Océan;

— deux établissements supérieurs : un centre de tri à Yaoundé et un centre de chèques postaux à Bafoussam;

— l'informatisation du centre des chèques postaux de Douala et de la Caisse d'épargne.

Par ailleurs, certains projets tels que la reconstruction des bureaux de poste d'Eséka, Ebolowa, Yaoundé-Messa, Douala New-Bell, Mokolo et Garoua (hôtel des postes) ont démarré et sont en cours d'exécution; ils devront se poursuivre au cours du V^e Plan.

De même des études sont en cours pour le centre de tri régional de Douala, l'hôtel des postes de Yaoundé et son centre de tri.

Compte tenu des réalisations ci-dessus, les infrastructures des postes et des services financiers se présentent comme suit :

- 1 école supérieure des P.T.T.;
- 2 centres de colis postaux;
- 3 centres de chèques postaux;
- 1 centre de contrôle des mandats;
- 210 bureaux de poste;
- 62 lignes de transport conventionnés;
- 20 lignes de transport en régie;
- 25 circuits de la poste automobile rurale (PAR);
- 10 circuits de distribution motorisée.

La comparaison avec l'ensemble des infrastructures à la veille du IV^e Plan met en relief une insuffisance des réalisations dans de nombreux sous-secteurs.

Dans le même ordre d'idées, le taux de couverture de la population en bureaux de poste des pays à niveau de développement voisins place le Cameroun dans la frange supérieure de l'échelle établie par l'Union postale universelle; par contre, les équipements de ces établissements sont très insuffisants et les liaisons ne sont pas toujours assurées de manière satisfaisante. Tous ces facteurs rendent difficile l'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers.

14.5.1.2. — Orientations générales des postes.

Elaboré pour être exécuté dans les structures rénovées des postes et télécommunications, le V^e Plan tenant compte de ce qui précède devra surtout permettre de doter les services postaux d'équipement à la fois modernes et fonctionnels afin de consolider et de rentabiliser les infrastructures déjà mises en place, de maîtriser leur fonctionnement et d'en assurer une bonne maintenance.

C'est ainsi qu'une attention toute particulière sera portée à l'équipement des services en matériel devant permettre la mécanisation de la manutention, l'accélération du tri, l'assouplissement et la rationalisation du transbordement. A cette fin on considérera comme prioritaire, l'exécution des projets inscrits au IV^e Plan et non réalisés, puis ceux inscrits au V^e Plan qui visent à assurer un meilleur fonctionnement des services postaux et un agencement plus fonctionnel des nouveaux équipements aux anciens.

14.5.1.3. — Projets postaux du IV^e Plan.

Les opérations à porter au V^e Plan sont réparties en deux catégories :

- les opérations inscrites au IV^e Plan mais non entièrement exécutées;
- les opérations nouvelles.

14.5.1.3.1. — Les projets du IV^e Plan en cours d'exécution.

Ces projets portent sur :

— la construction des bureaux de poste d'Eséka, Ebolowa, Yaoundé-Messa, Douala-New-Bell, Mokolo et Garoua (Hôtel des postes).

— l'équipement du service des transports postaux en régie;

- l'équipement de la poste automobile rurale;
- la distribution motorisée;
- la mécanisation des guichets;
- l'acquisition de matériel postal;
- la mécanisation du tri.

14.5.1.3.2. — Les projets du IV^e Plan dont l'exécution n'a pas encore commencé.

Ils concernent :

- l'hôtel des postes de Yaoundé;
- la construction des bureaux de postes de Yaoundé-Mvog-Mbi, Awaé, Bipindi, Ma'an, Ngambé, Ngoulé-makong, NdiKinimeki, Zoétélé, Monatéle, Nanga-Eboko, Akonolinga, Douala-Deido, Douala-Bassa, Pouma, Mbang, Koundja, Santchou, Tchollire, Tignère, Banyo, Kaélé, Bamenda, Batibo, Moloundou, Yokadouma, Akwaya et Kumba.

14.5.1.3.3. — Opérations nouvelles.

Elles visent à la fois les équipements postaux et les établissements postaux.

14.5.1.3.3.1. — Equipements postaux.

Ils se rapportent à six domaines :

- la distribution;
- les acheminements;
- la mécanisation des opérations;
- l'extension de la PAR;
- l'informatisation de la comptabilité et
- la construction de nouveaux établissements postaux.

S'agissant de la distribution du courrier, l'accent sera mis sur l'équipement des bureaux de postes en boîtes postales dont le nombre minimum est arrêté en fonction du classement du bureau et de l'importance du trafic ainsi qu'il suit :

Bureau hors série	6.000
- Classe exceptionnelle	5.000
- Hors classe	4.000
- 1 ^{re} classe	2.000
- 2 ^e classe	1.500
- 3 ^e classe	1.000
- 4 ^e classe	500
- 5 ^e classe	250

En plus de ces équipements, les bureaux des villes portantes seront dotés de « private mailbag » pour courrier des grands groupements.

Dans le même ordre d'idées, il est prévu d'installer des boîtes postales communautaires dans certains quartiers des grandes métropoles éloignés des établissements postaux, mais où la construction d'un bureau ne peut être réalisée avant une longue période.

Pour couvrir toute cette organisation, des lignes de distribution motorisées seront étendues à toutes les grandes agglomérations à raison d'un véhicule léger et d'une mobylette de remplacement pour trois lignes.

Quant à l'acheminement, les politiques sont différentes selon qu'il s'agit de la route, de la voie ferrée ou de l'avion. L'acquisition de sacs postaux « CAME-DUN » est considérée comme une priorité absolue.

Pour les acheminements par voie terrestre, l'accent sera porté sur la prise en régie de la plupart des lignes actuellement desservies par les transporteurs convenus dont la manière de servir ne donne pas entière satisfaction.

En ce qui concerne la mécanisation postale, elle couvre 3 domaines :

- la comptabilité;
- les guichets;
- le tri.

Les études sur la mécanisation de la comptabilité, déjà entreprises, se poursuivront en vue d'aboutir à un système plus rationnel, plus rapide et plus conforme aux recommandations de l'Union postale universelle.

Pour les guichets, il est prévu le renforcement du parc machines dans tous les établissements de plein exercice à fort trafic.

Pour ce qui est du tri, tous les bureaux, à partir de la 1^{re} classe, devront être dotés des machines à oblitérer et de tout matériel susceptible de faciliter la manutention (chariots, matériel de transbordement...).

Un circuit de poste automobile rurale doit être créé dans chaque zone rurale insuffisamment dotée d'infrastructures postales.

14.5.1.3.3.2. — Construction d'établissements postaux.

L'ouverture d'un bureau de poste dans une localité qui n'en était pas dotée signifie sans aucun doute son désenclavement. C'est pourquoi il est prévu de construire ou d'entreprendre les études de construction des nouveaux établissements postaux.

14.5.1.3.4. — Récapitulation des établissements postaux.

La liste des établissements postaux dont la construction est envisagée au cours du V^e Plan est présentée au tableau 14.5.1.3.4. en fin de paragraphe.

14.5.1.4. — Infrastructures communes aux postes et télécommunications.

La construction de garages provinciaux et de magasins nationaux et provinciaux prévue au IV^e Plan n'ayant pas été réalisée, le projet est reconduit au V^e Plan pour un montant de 3.805 millions. Par ailleurs, la vétusté des bâtiments, dont beaucoup remontent à l'époque coloniale, ainsi que le défaut d'entretien, nécessitent une opération de gros entretien au V^e Plan pour un montant de 3.000 millions.

14.5.1.5. — L'Ecole supérieure des postes et télécommunications et la formation.

Le rôle de l'Ecole supérieure des postes et télécommunication est de former, perfectionner et de spécialiser les personnels des postes et télécommunications.

L'objectif de l'ensemble des projets est de procéder à l'extension des infrastructures d'accueil des élèves et de développer les programmes, les cours, les travaux pratiques, les méthodes pédagogiques, la formation et le perfectionnement du corps enseignant national conformément aux normes internationales et aux réalités locales.

Pour l'année universitaire 1980-1981, on compte les effectifs suivants dans les différents cycles :

- Cycle « A » : 80 élèves;
- Cycle « B » : 68 élèves;
- Cycle « C » : 72 élèves (dont 13 à l'annexe de Buéa).

220 élèves.

Cinq projets sont prévus au V^e Plan.

1. L'extension des infrastructures de l'école;
2. Création d'un centre de calcul et de 3 laboratoires.

Ces deux projets comprennent plusieurs volets de construction de bâtiments :

- a) Construction et équipement du bureau de poste pilote;
- b) Extension du bloc administratif (bureaux);
- c) Extension du bloc intendance (dortoir, réfectoire, cuisine etc...);
- d) Extension des salles de classe;
- e) Extension des laboratoires en place;
- f) Construction du bâtiment du centre de calcul;
- g) Construction du bâtiment devant abriter les trois laboratoires techniques vidéo (TV), techniques numériques (transmission et commutation) et d'études des phénomènes de propagation des ondes électromagnétiques.

Le coût des constructions s'élèverait à un milliard cinq cent millions de francs CFA et le coût des laboratoires à 2 milliards.

3. Formation du personnel.

Au cours du V^e Plan, il est envisagé la formation du personnel pouvant participer efficacement à la bonne marche des services des P.T.T.

Suivant les différents cycles, les prévisions en personnel sont les suivantes :

- Cycle « A » : 160;
- Cycle « B » : 225;
- Cycle « C » : 450;
- Total : 835.

Cette opération nécessitera un investissement camerounais de neuf cent millions de francs CFA.

4. Programme de formation des formateurs et de perfectionnement du corps enseignant.

Ce projet consiste à doter l'E.S.P.T. d'un effectif suffisant d'enseignants et à le perfectionner par des cours de recyclage et des stages dans les usines, les services, les laboratoires, certains organismes internationaux, tels que l'Union postale universelle (UPU) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), etc.

Le coût de l'opération s'élève à quatre vingt millions de francs CFA et pourrait être supporté par le budget camerounais, l'aide bilatérale ou multilatérale sous forme de bourses de perfectionnement.

5. Moyens de transport.

Les besoins logistiques de l'école nécessitent l'achat d'un certain nombre de véhicules.

Ce projet peut être estimé à 100 millions de francs CFA pour les cinq années à venir.

14.5.1.6. — Récapitulation des projets postaux, des projets communs aux postes et télécommunications et des projets de formation.

Le tableau 14.5.1.3. en fin de paragraphe présente le coût des projets du V^e Plan ainsi que l'échéancier prévisionnel de leur réalisation.

Le coût total du V^e Plan s'élève à 24,6 milliards de francs CFA, soit :

- 13,2 milliards pour les projets postaux proprement dits;
- 6,8 milliards pour les projets communs aux postes et télécommunications;
- 4,6 milliards par la formation et l'E.S.P.T.

14.5.2. — Télécommunications.

14.5.2.1. — Situation actuelle.

Le IV^e Plan avait accordé une très grande priorité d'une part à la réalisation complète des opérations programmées mais non réalisées au cours du III^e Plan

et, d'autre part, à la maintenance des installations déjà en fonctionnement; la mise en place d'une structure de gestion beaucoup plus adaptée à la nature des télécommunications ainsi que les extensions, la consolidation et la modernisation des installations en exploitation entraient dans les priorités de IV^e Plan tandis que le raccordement de nouvelles localités n'était envisagé qu'en dernière priorité.

Compte tenu de ces orientations, les objectifs du IV^e Plan ont été poursuivis sans toutefois être exécutés dans les mêmes pourcentages que ceux du II^e et III^e Plans, en raison de grosses difficultés dues essentiellement à la longueur et à la lourdeur des procédures de mise en place de financement et de lancement des opérations.

A la fin du IV^e Plan, le pays dispose d'un réseau homogène hiérarchisé à trois niveaux de commutation, avec trente quatre centraux automatiques, deux centres de transit régionaux, quatre centres de transit nationaux, un centre de transit téléphonique international, deux centres télex.

30.660 abonnés peuvent être raccordés aux points de communication reliés entre eux par des ouvrages de transmission en faisceaux hertziens couvrant 4.415 kilomètres et articulés autour de 90 stations relais et stations terminales.

Le service télex comporte deux centres qui desservent 700 usagers.

Le réseau international est composé des liaisons en ondes décimétriques, des faisceaux hertziens et d'un complexe spatial à Zamengoé pour les liaisons par satellites. Compte non tenu des investissements d'INTELCAM, l'infrastructure nationale des télécommunications aura nécessité un investissement d'environ 41 milliards de francs et aura porté la densité téléphonique du pays à 0,510.

Malgré les réalisations ainsi faites quelques difficultés ont cependant entravé de manière spécifique le développement du réseau national des télécommunications, notamment :

1. La longueur des procédures de mise en place des sources de financement et, quand ces dernières existent, le retard à la passation des marchés n'ont pas permis de réaliser les opérations aux échéances dictées par les conditions économiques et techniques optimales.

2. L'inadaptation entre le mode de gestion et la nature particulière de ce sous-secteur a contribué davantage à la dégradation rapide des équipements empêchant ainsi d'en tirer un service à la hauteur des investissements consentis.

Les effets cumulés des causes précitées, entre autres, ont rendu le coût de raccordement principal d'une ligne téléphonique au Cameroun extrêmement élevé.

14.5.2.2. — Objectifs.

A long terme les télécommunications visent la constitution d'un réseau couvrant la totalité du pays, fonctionnant en automatique intégral et harmonieusement connecté au réseau mondial des télécommunications.

Le Plan quinquennal de développement des télécommunications sera un plan de transition entre d'une part les acquis résultant de l'exécution des plans successifs de développement depuis 1966, plans mis en œuvre dans des conditions difficiles caractérisées par le fait de satisfaire un minimum de besoins en services téléphoniques tout en ayant recours à des capitaux limités et, d'autre part, les plans de développement dont les données saillantes sont les suivantes :
 - l'accroissement rapide des secteurs secondaire et tertiaire qui, étant de gros consommateurs des services de télécommunications, exigeront des télécommunications, pour leur propre développement, des services diversifiés;

- l'une forte augmentation des industries agro-alimentaires souvent situées en zones rurales d'accès difficile et la desserte en téléphone nécessite des investissements à rentabilité directe pas évidente a priori;

- l'une modification fondamentale des structures de développement des télécommunications;

- l'une mutation technologique spectaculaire dans les services des télécommunications qui seront de plus en plus associées à l'information ouvrant ainsi la voie à l'automatisation;

- l'une exigence accrue des usagers du téléphone qui concerne la qualité du service rendu.

5.2.3. — Projets.

Les opérations du V^e Plan peuvent être regroupées en groupes de projets homogènes à savoir, et par ordre de priorité :

Les opérations en cours d'exécution;

Les opérations des III^e et IV^e Plans non exécutées;

Les nouveaux projets.

5.2.3.1. — Réseau intérieur : opérations en cours d'exécution.

5.2.3.1.1. — Extension des réseaux aérosouterrains et des centraux téléphoniques de Douala, Yaoundé et Garoua.

Il s'agit des projets du III^e Plan qui viennent seulement d'être lancés. Ils ont pour but d'accroître les capacités des réseaux en même temps que celles des commutateurs qui sont proches de la saturation et permettre ainsi de satisfaire les besoins actuels et futurs jusqu'en 1985 environ.

5.2.3.1.2. — Fourniture et installation d'un 3^e canal FH entre Douala et Yaoundé et bouclage par Bafia, Bana et Douala.

Ce projet a pour but d'augmenter la capacité des circuits entre Douala et Yaoundé en même temps que de renforcer la sécurité de cet axe de transmission par un bouclage.

5.2.3.1.3. — Réhabilitation du réseau.

Ce projet de maintenance est un volet d'une grande opération comprenant trois autres parties concernant respectivement la planification, la restructuration générale des P. et T. et la réforme de la formation professionnelle. L'objectif assigné à l'unité de réhabilitation est

d'arrêter la dégradation de la qualité du service pendant que les nouvelles structures s'élaborent et se mettent en place.

14.5.2.3.1.4. — Nouvelles structures.

Opération prioritaire déjà au IV^e Plan, elle est largement amorcée puisque l'appel d'offres y afférent sera dépouillé prochainement. L'approche globale qui a été adoptée pour les structures des P. et T. y a fait inclure la mise en place d'une cellule de planification, la formation professionnelle adaptée et orientée et la maintenance.

14.5.2.3.1.5. — Rénovation du réseau téléphonique et désenclavement de Mayo-Oulo.

Le réseau télégraphique national est vétuste. La décision de le rénover date de 1974 et ce n'est que récemment que le contrat de fourniture à cet effet a été conclu.

De même le désenclavement de Mayo-Oulo est devenu une impérieuse nécessité et un projet intégré a été lancé pour cette localité.

14.5.2.3.1.6. — Finition et complément au marché n° 99-GG-BE/74-75.

Il s'agit ici des finitions et compléments indispensables pour terminer l'exécution des opérations confiées aux Britanniques au cours du IV^e Plan, le marché y afférent ayant connu des retards et d'importantes difficultés.

14.5.2.3.1.7. — Construction de milliers éclatés à Douala et d'un concentrateur à Yaoundé.

Les extensions des centraux de Yaoundé et Douala permettront de satisfaire les besoins téléphoniques jusqu'à l'horizon 1983. En attendant que des études précises soient menées en vue de trouver le lieu et la nature des nouvelles unités de commutation à construire dans ces deux localités, la mise en place de milliers éclatés et de concentrateurs reste la solution temporaire optimale.

14.5.2.3.2. — Réseau intérieur : projets du IV^e Plan non exécutés.

Dans l'ensemble, les opérations non réalisées de la période 1976-1981 sont relatives soit à la sécurisation de certains axes de transmission présentant des difficultés particulières, soit aux extensions, devenues indispensables du fait de l'accroissement du trafic et des demandes de raccordement téléphonique, des installations mises en place au cours des plans précédents notamment le II^e Plan.

14.5.2.3.2.1. — Projets d'extensions.

Il s'agit des extensions relatives aux centraux et réseaux construits au cours du III^e Plan. Les études de spécifications techniques sont prêtes et il reste seulement à rechercher des sources de financement en vue de lancer les appels d'offres.

14.5.2.3.2.2. — Opérations de sécurisation.

a) Etude et pose d'un câble coaxial entre Yaoundé et Mbankolo :

La station relais du Mont-Mbankolo constitue le nœud du réseau de transmission national. Toutes les communications de Yaoundé vers le reste du pays et vice-versa transitent par cette station.

A la suite de l'aménagement de la vallée de l'ancienne gare, les bâtiments qui seront érigés sur la nouvelle route seront de hauteur suffisante pour arrêter la propagation des ondes radio-électriques entre la station de Yaoundé et le Mont-Mbankolo; c'est pourquoi il a été prévu la pose d'un câble.

b) Etude et pose d'un câble coaxial entre Yaoundé et Douala :

A la fin de l'exécution du marché de bouclage du faisceau hertzien Yaoundé-Douala via Bafia, la liaison de transmission entre les deux villes connaîtra un degré minimum de sécurisation. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu de l'importance de cet axe de transmission sur lequel passent 92 % de communications téléphoniques nationales, la pose d'un câble coaxial, support complémentaire de faisceaux hertziens accroîtra la fiabilité et la disponibilité de la liaison et, en conséquence, les recettes téléphoniques.

c) Satellite domestique :

L'utilisation du satellite domestique à des fins de communications nationales permettra non seulement de desservir certaines zones isolées mais également de doubler certaines liaisons existantes.

L'usage du satellite domestique est recommandé pour l'axe de transmission Nord entièrement fait en faisceau hertzien.

d) Construction d'un laboratoire central de réparation, d'un centre de veille et d'un centre de contrôle des fréquences :

Pour maîtriser le contrôle des fréquences radioélectriques pour une utilisation optimale du spectre, étant donné les multiples utilisateurs des services des radio-communications dont les exploitants privés et la défense nationale, il est devenu indispensable de construire un centre de recueil pour la radioélectricité privée et un centre de contrôle des fréquences pour l'ensemble des services.

e) Réalisation de 15 centraux et réseaux avec les F.H. associés :

Ce projet est relatif au raccordement téléphonique de 15 nouvelles localités. Il était inscrit à la 2^e phase du IV^e Plan mais les études n'ont pas commencé. Au cours du V^e Plan des études complètes seront effectuées en vue des réalisations à la fin de la période ou au début du VI^e Plan, exception faite des villes de Mbanga et Loum pour lesquelles l'infrastructure de transmission est déjà prête et qu'il faudrait, pour éviter des immobilisations de matériel, raccorder au réseau national téléphonique avant l'échéance du V^e Plan.

14.5.2.3.3. — Réseau intérieur : Projets divers.

14.5.3.3.1. — Interventions d'ingénierie et études.

L'intervention d'ingénieurs-conseils sera encore nécessaire pendant cette période qui pourrait coïncider avec la mise en place d'une cellule d'ingénierie nationale susceptible de prendre la relève des ingénieurs-conseils dans leurs fonctions principales, à savoir :

— études générales et particulières des opérations prévues au Plan;

— contrôle et réception en usine du matériel nécessaire à l'exécution des marchés;

— réception des installations conformément aux spécialisations techniques;

— coordination des projets confiés aux différents fournisseurs.

14.5.2.3.3.2. — Acquisition d'équipements.

Ce qui précède concerne uniquement les télécommunications du réseau national auquel il convient d'ajouter l'acquisition des câbles, des appareils téléphoniques et télex ainsi que les moyens de transport indispensables dans un secteur où les déplacements sont courants.

Dans cette rubrique, compte tenu de l'augmentation prévue du nombre des usagers, de l'utilisation intensive des câbles de diverses capacités et du nombre important des établissements (214) disséminés dans tout le pays, il faut non seulement de nouveaux câbles et des postes mais aussi des véhicules adaptés.

14.5.2.3.3.3. — Support de transmission de télévision et des données.

Il s'agit ici d'un projet conjoint où la grosse part revient à la radiodiffusion.

14.5.2.3.4. — Télécommunications internationales.

Le programme des télécommunications intérieures est complété par celui des télécommunications du réseau international financé par la Société INTEL CAM. Les opérations qui seront réalisées sont de deux types :

a) Les opérations réalisées au cours du IV^e Plan dont les travaux se poursuivent au cours du V^e Plan;

b) Les opérations nouvelles.

14.5.2.3.4.1. — Opérations anciennes.

a) Extension du bâtiment du centre des télécommunications par satellites de Zamengoé :

L'extension se fera par l'adjonction d'un nouveau bâtiment à usage de bureaux et l'agrandissement de la salle d'exploitation du bâtiment actuel.

Extension des équipements du centre téléphonique national de 2^e catégorie de Yaoundé (CT2) :

s'agit d'augmenter la capacité du centre pour faire à l'augmentation du trafic téléphonique international qui devrait atteindre 1,5 million de minutes par an au cours du V^e Plan contre 650.000 actuellement.

Extension du centre télex national et international Yaoundé (CTNI) :

cette extension verra la mise en place des équipements supplémentaires pour faire face à l'augmentation du nombre d'abonnés télex qui devrait atteindre 500 au cours du V^e Plan.

f) Acquisition d'appareils télex :

est prévu l'installation d'environ 600 nouveaux appareils au service télex au cours du Plan.

g) 2^e tranche du bâtiment du siège social :

l'adjonction d'un nouveau bâtiment à usage de bureaux et de logements du personnel est prévue.

4.5.2.3.4.2. — Opérations nouvelles.

a) Commutateur automatique des messages de Yaoundé (CTNI) :

Cet équipement électronique géré par deux calculateurs permet l'automatisation intégrale de l'acheminement et de la réception du trafic télégraphique international.

b) Centre télex national et international de Douala (CTNI) :

Le nouveau centre entièrement électronique et de plus grande capacité (entre 1.000 et 10.000 lignes) viendra remplacer le centre télex actuel en voie de saturation d'une technologie dépassée (capacité maximale 100 lignes), pour faire face à la très forte demande du nombre d'abonnés au service télex dans la zone de Douala, en moyenne une centaine par an.

c) Centre téléphonique international de 2^e catégorie de Douala :

Il s'agit d'installer à Douala, un second CT2 entièrement électronique permettant la diversification des moyens d'acheminement en ce qui concerne le trafic téléphonique international automatique qui devrait utiliser près de 800 voies téléphoniques internationales entre 1980 et 1995.

d) Station terrienne des télécommunications par satellites de Douala :

L'organisation internationale des Télécommunications par Satellites (INTELCAM), recommande la construction

d'une deuxième antenne lorsque le nombre de circuits internationaux par satellites se situe entre 300 et 400. Ce chiffre sera atteint pour notre pays au cours du V^e Plan d'où la nécessité d'un nouveau centre permettant la diversification de nos moyens de transmission par satellites, pour répondre à la très forte demande en matière de trafic de télécommunications internationales.

e) Installation d'énergie pour les centres de Douala :

La construction de nouveaux centres de télécommunications internationales à Douala doit être complétée par l'installation d'un service d'énergie autonome fonctionnant 24 heures sur 24, pour l'alimentation de ces centres qui doivent assurer un service permanent.

f) Bâtiment technique :

Ce bâtiment servira à abriter les nouveaux centres des télécommunications prévus à Douala : (CTNI, CT2, Energie, FH, etc.).

g) Bâtiment pour la station terrienne des télécommunications par satellites de Douala :

Il servira à abriter les équipements du centre.

h) Redondance des équipements de l'antenne Zaf 1 :

Il s'agit de l'acquisition du matériel de télécommunications (émetteur et récepteur) pour compléter l'équipement de cette station.

i) Câble sous-marin :

Une préétude sera faite au cours du Plan pour la participation du Cameroun au câble sous-marin Europe-Afrique de l'Ouest.

14.5.2.3.5. — Récapitulation des projets des télécommunications.

Le coût et l'échéancier prévisionnel des projets de télécommunications sont récapitulés dans deux tableaux en fin de paragraphe :

— Tableau 14.5.2.a pour les télécommunications intérieures.

— Tableau 14.5.2.b pour les télécommunications internationales.

Le coût total au V^e Plan est de :

— 37,3 milliards pour les télécommunications intérieures;

— 8,9 milliards pour les télécommunications internationales;

— 46,2 milliards pour l'ensemble des télécommunications.

14.5.3. — Récapitulation Postes et Télécommunications.

Le tableau ci-dessous, présente les données globales relatives aux deux sous-secteurs (milliards de F CFA).

	POSTES	TELECOMMUNICATIONS			POSTES et Télécom.
		Intérieures	Internationales	Ensemble	
— Nombre de projets	14	33	13	49	63
— Coût total	26,451	44,97	10,337	55,357	81,808
— IV ^e Plan	—	7,631	0,313	8,149	8,149
— V ^e Plan 1	1,515	7,51	1,584	9,094	10,609
2	3,995	9,946	2,730	12,676	16,671
3	8,115	10,802	2,301	13,103	21,213
4	5,534	5,351	1,160	6,511	12,045
5	5,392	3,730	1,116	4,846	10,238
T O T A L	24,551	37,339	8,891	46,230	70,781
Report VI ^e Plan	1,900	—	0,978	0,978	2,878

C'est donc près de 71 milliards que le V^e Plan envisage d'investir dans le sous-secteur des postes et télécommunications.

Projets des postes, projets communs aux postes et télécommunications et projets de formation.

Tableau 14.5.3.1.

(Millions F CFA)

	Coût Total	V ^e P L A N					Total	Report VI ^e Plan
		1	2	3	4	5		
A — Projets postaux								
PST 1 — Mécanisation des services	316	84	112	80	40	—	316	—
PST 2 — Distribution motorisée	163	22	33	57	44	10	169	
PST 3 — Transports postaux	501	76	115	110	100	70	501	
PST 4 — Etablissements postaux importants	9 300	—	1 900	2 200	2 200	2 100	7 400	1 900
PST 5 — Etablissements postaux 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e classe (1)	4 780	—	670	1 450	1 310	1 350	4 780	
Total A postes	15.063	182	2 863	3 897	3 694	3 530	13 166	
B — Projets communs aux postes et télécommunications.								
PTL 1 — Construction de garages provin-								
ciaux	1 260	560	700	—	—	—	1 260	
PTL 2 — Construction d'un magasin général	2 205	15	150	2 100	—	—	2 265	
PTL 3 — Construction de magasins provin-								
ciaux	280	—	—	280	—	—	280	
PTL 4 — Gros entretien des bâtiments exis-	3 000	600	600	600	600	600	3 000	
tants								
Total B — Projets communs	6 805	1 175	1 450	2 980	600	600	6 805	
C — Projets de formation								
ESPT 1 — Extension des infrastructures de								
l'ESPT de Yaoundé	1 500	—	—	500	500	500	1 500	
ESPT 2 — Création d'un centre de calcul								
et de 3 laboratoires	2 000	—	500	500	500	500	2 000	
ESPT 3 — Formation du personnel à l'ESPT	900	130	150	200	200	220	900	
ESPT 4 — Formation de formateurs à								
l'ESPT	80	8	12	18	20	20	80	
ESPT 5 — Acquisition de moyens de trans-								
ports pour l'ESPT	100	20	20	20	20	20	100	
Total C Formation et ESPT	4 580	158	682	1 238	1 240	1 262	4 580	
Total général A+B+C	26 451	1 515	3 995	8 115	5 534	5 392	24 551	1 900

(1) Il est prévu : 17 bureaux de 2^e classe, 14 de 3^e classe et 102 de 4^e classe.

bleau 14.5.2a.

Projets des télécommunications intérieures (T.L.C.).

(Millions F CFA).

	Coût Total	IV ^e Plan	V ^e P L A N					TOTAL
			1	2	3	4	5	
I — Opérations du IV ^e Plan en cours d'exécution								
TLC 1 — Fourniture et installation des équipements nécessaires à l'extension du réseau Yaoundé	2 150	1 641	350	159	—	—	—	509
TLC 2 — Extension du central téléphonique Yaoundé	1 144	1 144	—	—	—	—	—	—
TLC 3 — Extension du réseau téléphonique aéro-souterrain de Douala	2 250	439	500	311	—	—	—	811
TLC 4 — Extension du central téléphonique Douala	527	527	—	—	—	—	—	—
TLC 5 — Aménagement du bâtiment du central téléphonique de Douala ..	100	60	40	—	—	—	—	40
TLC 6 — Extension du réseau téléphonique aéro-souterrain de Garoua	517	517	—	—	—	—	—	—
TLC 7 — Extension du central téléphonique Garoua	129	129	—	—	—	—	—	—
TLC 8 — Tdisième canal FH-DOUALA-Yaoundé et bouclage par Bana-Bafia	1 091	885	—	206	—	—	—	206
TLC 9 — Réhabilitation du réseau national de télécommunications	929	929	—	—	—	—	—	—
TLC 10 — Structuration des structures de gestion du ministère des P et T	1 000	—	600	400	—	—	—	1 000
TLC 11 — Rénovation du réseau radiotélégraphique	449	228	221	—	—	—	—	221
TLC 12 — Liaison Mayo-Oulo - Guider ..	260	132	128	—	—	—	—	128
TLC 13 — Suite du marché 99-GG-HB-74-75 équipements de télécommunications	271	—	150	121	—	—	—	271
TLC 14 — Construction de milliers éclatés à Douala et de concentrateurs à Yaoundé	320	—	—	—	170	150	—	320
TLC 15 — Extension des réseaux de : Bamenda - Buéa - Kumba - Mamfé - Tiko - Victoria	3 791	—	1 140	1 250	1 401	—	—	3 791
TLC 16 — Construction des centraux de Bamenda, Mamfé, extension des centraux de Bafoussam, Nkong-samba, Victoria et construction des faisceaux hertziens sur les liaisons Buéa - Bamenda - Mamfé, Ebolowa - Sangmelima	6 331	—	2 100	2 500	1 731	—	—	6 331
SOUS-TOTAL 1 à 16	21 259	7 631	5 435	4 741	3 302	150	—	13 628

Tableau 14.5.2 (a)

Projets des télécommunications intérieures (T.L.C.) suite.

	Coût Total	IV ^e Plan	V ^e P L A N					TOTAL
			1	2	3	4	5	
B. — Opérations du IV ^e Plan non exécutées								
TLC 17 — Extension des centraux téléphoniques : Ngaoundéré - Mbalmayo - Edéa - Eséka - Kribi	700	—	250	250	200	—	—	700
TLC 18 — Extension des réseaux téléphoniques : Maroua - Ngaoundéré - Mbalmayo - Edéa - Eséka - Kribi - Nkongsamba - Bafoussam	1 500	—	500	500	500	—	—	1 500
TLC 19 — Câble de déport entre la Station de Yaoundé et le Mont-Mbankolo	520	—	30	150	200	140	—	520
TLC 20 — Etude et pose d'un câble coaxial entre Douala et Yaoundé.	1 850	—	—	—	250	600	1 000	1 850
TLC 21 — Satellite domestique pour sécuriser les grands axes de communication, l'axe Nord notamment	1 650	—	—	200	950	500	—	1 650
TLC 22 — Centre de contrôle de fréquence et centre de recueil	480	—	—	—	200	200	80	480
TLC 23 — Etude et construction d'un laboratoire de dépannage	250	—	—	50	80	60	60	250
TLC 24 — Réalisation de 15 centraux et réseaux avec les FH associés .	3 880	—	—	880	1 200	1 000	800	3 880
TLC 25 — Ingénierie des projets	1 700	—	340	340	340	340	340	1 700
TLC 26 — Acquisition de câbles téléphoniques	1 285	—	—	485	600	200	—	1 285
TLC 27 — Acquisition des postes téléphoniques et des téléimprimeurs ..	550	—	110	110	110	110	110	550
TLC 28 — Acquisition de véhicules pour la maintenance des équipements .	1 545	—	45	650	200	400	250	1 545
TLC 29 — Support de transmission pour images de télévision	6 200	—	800	1 200	2 000	1 200	1 000	6 200
TLC 30 — Poursuite de la rénovation du réseau radiotélégraphique	451	—	—	—	250	201	—	451
TLC 31 — Construction de deux centraux à Garoua et Bafoussam	400	—	—	250	100	50	—	400
TLC 32 — Câble coaxial Bamenda-Bafoussam	400	—	—	100	200	100	—	400
TLC 33 — Desserte des zones d'implantation des projets agro-industriels.	350	—	—	40	120	100	90	350
Sous-Total 17 à 33	23 711	—	2 075	5 205	7 500	5 201	3 730	23 711
Total télécommunications intérieures (TLC)	44 970	7 631	7 510	9 946	10 802	5 351	3 730	37 539

Tableau 14.5.2b.

Projets de télécommunications internationales

(Millions F CFA).

	Coût TOTAL	IV* Plan	V* P L A N					TOTAL
			1	2	3	4	5	
LI 34 Extension du bâtiment du centre de télécommunications — Spatiales de Yaoundé-Zamengoué ..	108	50	58	—	—	—	—	58
LI 35 Extension du centre téléphonique international de 2 ^e catégorie de Yaoundé (CT2)	641	141	109	108	—	92	85	500
TLI 35 Extension du CTNI de Yaoundé de 400 à 600 abonnés	38	38	—	—	—	—	—	—
LI 37 Installation des téléimprimeurs chez les abonnés	750	—	150	150	150	150	150	750
TLI 38 Bâtiment du siège social INTEL CAM à Yaoundé — 2 ^e tranche	2 160	—	600	1 000	560	—	—	2 160
Sous-total 34 à 38	3 697	229	917	1 258	816	242	235	3 468
TLI 39 Commutateurs automatiques de messages (CAM) de Yaoundé	270	140	92	38	—	—	—	130
TLI 40 Centre télex national et international (CTNI) de Douala	390	45	91	71	66	61	56	345
TLI 41 Centre téléphonique international de 2 ^e catégorie de Douala	767	104	—	257	143	133	139	663
TLI 42 Station terrienne de télécommunications par satellites de Douala	3 184	—	—	420	638	595	553	2 206 (1)
TLI 43 Matériel d'énergie nécessaire aux centres de Douala (CNNI CT2 multiple faisceaux hertziens)	767	—	257	143	133	122	112	767
TLI 44 Bâtiment technique à Douala pour nouvelles installations	756	—	150	756	250	—	—	356
TLI 45 Bâtiment de la station terrienne de télécommunications par satellites de Douala	378	—	—	180	198	—	—	378
TLI 46 Redonnance des équipements de l'antenne ZAT 1 (Zamengoué)	70	—	70	—	—	—	—	378
TLI 47 Etude d'un câble sous-marin aboutissant à Douala	50	—	—	—	50	—	—	50
TLI 48 Acquisition de moyens de transport	58	—	7	7	7	7	30	58
Sous-total 39 à 48	6 690	289	667	1 472	1 485	918	881	5 423 (1)
Total télécommunications internationales	10 397	518	1 584	2 730	2 301	1 160	1 116	8 891 (1)

(1) Le solde du projet TLI 42 soit 978 millions, sera réalisé au VI* Plan.

Tableau 14.5.2c.

Répartition géographique des établissements postaux.

PROVINCE	LOCALITE	NATURE	CLASSE
CENTRE-SUD	1. Bengbis	BP	4
	2. Djoum	BP	3
	3. Zoétélé	BP	4
	4. Minta	BP	4
	5. Nanga-Eboko	BP	3
	6. Nkoleng	BP	4
	7. Monabé	BP	2
	8. Obala	BP	2
	9. Bokito	BP	4
	10. NdiKinimeki	BP	3
	11. Ngambe-Tikar	BP	4
	12. Ngoso	BP	4
	13. Ntui	BP	2
	14. Akono	BP	4
	15. Awaé	BP	4
	16. Mbankomo	BP	4
	17. Mlou	BP	2
	18. Ngoumou	BP	4
	19. Sca	BP	4
	20. Yaoundé	CTRI	HC
	21. Yaoundé	BP	EX
	22. Yaoundé-Bastos	BP	2
	23. Etoudi	BP	2
	24. Etoug-Ebé	BP	2
	25. Yaoundé-Messa	BP	1
	26. Yaoundé-Mvog-Mbi	BP	2
	27. Yaoundé-Nlongkak	BP	1
	28. Yaoundé-Nsam	BP	2
	29. Biwong-Bane	BP	4
	30. Biwong-Boulou	BP	4
	31. Mengong	BP	4
	32. Mayo-Centre	BP	4
	33. Mvangané	BP	4
	34. Ngoulamakong	BP	4
	35. Olamze	BP	4
	36. Ma'an	BP	4
	37. Messondo	BP	4
	38. Akonoïnga	BP	3
	39. Endom	BP	4
	40. Ako-Eman	BP	4
	41. Dzeng	BP	4
	42. Mbalmayo	BP	2
	43. Metet	BP	4
	44. Bipindi	BP	4
	45. Elog-Batindi	BP	4
EST	46. Yokadouma	BP	2
	47. Doumé	BP	4
	48. Lomié	BP	3
	49. Messamena	BP	3
	50. Ngoïla	BP	4
	51. Batouri	BP	2
	52. Diang	BP	4
	53. Mbang	BP	4
	54. Kette	BP	4
	55. Bertoua	HP	1

bleau 14.5.2c. (suite 1)

PROVINCE	LOCALITE	NATURE	CLASSE
LITTORAL	56. Mbanga	BP	2
	57. Nyombé	BP	3
	58. Penja	BP	3
	59. Yabassi	BP	3
	60. Yingui	BP	4
	61. Mouanko	BP	4
	62. Nindje	BP	4
	63. Nyanon	BP	4
	64. Pouma	BP	4
	65. Song-Loulou	BP	4
	66. Douala	CTT	EX
	67. Douala-Bassa	BP	2
	68. Douala-Deido	BP	3
	69. Douala New-Bell	BP	1
NORD	70. Bankim	BP	4
	71. Banyo	BP	4
	72. Belej	BP	4
	73. Djohong	BP	4
	74. Mbe	BP	4
	75. Ngoundal	BP	4
	76. Tignère	BP	4
	77. Adoumri	BP	4
	78. Bibemi	BP	4
	79. Fiquil	BP	4
	80. Fignolo	BP	4
	81. Garoua	CCP	HC
	82. Mayo-Oulo	BP	4
	83. Pitoa	BP	4
	84. Tcholliré	BP	4
	85. Touboro	BP	4
	86. Dobba	BP	4
	87. Gazaoua	BP	4
	88. Guidigo	BP	4
	89. Kaélé	BP	3
	90. Lara	BP	4
	91. Maroua	BP	1
	92. Mery	BP	4
	93. Moutourwa	BP	4
	94. Pette	BP	4
	95. Sora Mboum	BP	4
	96. Fotokol	BP	4
	97. Goulfey	BP	4
	98. Logone-Birni	BP	4
	99. Bourha	BP	4
	100. Doukoul	BP	4
	101. Jokombere	BP	4
	102. Koza	BP	4
	103. Mokolo	BP	2
	104. Maga	BP	4
NORD-OUEST	105. Jakiri	BP	4
	106. Nkambe	BP	2
	107. Nwa	BP	4
	108. Beha-Beyang	BP	4
	109. Bafut	BP	4
	110. Bamenda	BP	1
	111. Ndu	BP	4

Tableau 14.5.2c. (suite 2)

PROVINCE	LOCALITE	NATURE	CLASSE
NORD-OUEST (suite)	112. Santa	BP	4
	113. Bambili	BP	4
	114. Batibo	BP	3
	115. Belo	BP	4
	116. Fonfuka	BP	4
	117. Gwofo N.	BP	4
	118. Ngwawcont	BP	4
	119. Widikum	BP	4
OUEST	120. Bameng	BP	4
	121. Bayangam	BP	4
	122. Bafang	BP	2
	123. Bakou	BP	4
	124. Banja	BP	4
	125. Bangwa	BP	4
	126. Bansa	BP	4
	127. Dschang	BP	2
	128. Fokove	BP	4
	129. Galim	BP	4
	130. Nanwa	BP	4
	131. Santchou	BP	4
	132. Bafoussam	BP	1
	133. Baham	BP	4
	134. Bahouan	BP	4
	135. Bangou	BP	4
	136. Kounden	BP	4
	137. Koutaba	BP	4
	138. Company	BP	4
SUD-OUEST	139. Buea	HP	1
	140. Buea	BP	4
	141. Victoria	CCP	1
	142. Akwaya	BP	4
	143. Kembong	BP	4
	144. Manyemen	BP	3
	145. Tombel	BP	4
	146. Bamusso	BP	4

Légende : BP : Bureau de poste — HP : Hôtel des postes — HC : Hors classe — EX : Classe exceptionnelle.

14.6. — AERONAUTIQUE CIVILE

14.6.1. — Situation actuelle.

14.6.1.1. — Infrastructures.

Selon le répertoire de l'ASECNA de mai 1980, le Cameroun compte 42 aéroports ou aérodrômes.

Sur ces 42 aéroports ou aérodrômes :

- 3 sont internationaux (Douala, Garoua, Yaoundé);
- 11 autres sont actuellement (hiver 80-81) desservis par des vols réguliers de la CAMAIR (Bafoussam, Bamenda-Bali, Batouri, Bertoua, Dschang, Foumban, Kribi, Mamfe, Maroua-Salak, Ngaoundéré, Yaoundé).

Les aéroports de Douala et Garoua sont accessibles aux B 747; les aéroports de Yaoundé, Maroua-Salak et Ngaoundéré sont actuellement en mauvais état et devront être réparés rapidement. Les autres aéroports sont accessibles à des avions de type DC 4, ou des avions légers.

14.6.1.2. — Trafic.

Dans l'ensemble, le trafic des aéroports camerounais a évolué comme suit au cours des dernières années (milliers).

			1975	1976	1977	1978	1979	1980
Avions	Aéroports internationaux	C	20,6	21,4	23,1	24,1	28,1	
		A	19,5	11,2	16,3	10,9	21,3	
		T	40,1	32,3	39,4	35,0	50,4	
	Aéroports intérieurs	C	5,3	5,0	4,0	3,5	4,4	
		A	2,5	3,0	2,5	2,2	2,4	
		T	7,9	8,0	6,6	5,7	6,8	
	Tous aéroports	C	25,9	26,4	27,1	27,6	33,5	
		A	22,0	14,2	18,9	13,1	23,7	
		T	48,0	40,7	46,0	40,7	57,1	
Passagers	Aéroports internationaux	A+D	494,6	556,6	651,2	742,3	873,9	
		TR	82,5	85,3	86,5	86,8	93,7	
		T	566,1	641,9	737,7	829,1	967,6	
	Aéroports intérieurs	A+D	37,5	40,4	38,0	40,7	50,3	
		TR	29,0	30,6	31,3	26,8	28,7	
		T	66,5	71,0	69,3	67,5	79,0	
	Tous aéroports	A+D	522,1	597,0	699,2	783,0	924,2	
		TR	111,5	115,9	117,8	113,6	122,4	
		T	633,6	712,9	807,0	896,6	1046,6	

ons = C = Commerciaux — A — Autres — T = Total
passagers = A+D = Arrivées+Départs — Tr = Transit — T = Total.

Les mouvements commerciaux d'avions ont atteint en 1979 un peu plus de 35,5 milliers, dont 29,1 milliers pour les aéroports internationaux et 4,4 milliers pour les aéroports intérieurs.

Les mouvements locaux de passagers (arrivées + parts) ont totalisé en 1979 : 924,2 milliers dont 8,9 milliers (soit 95 %) pour les aéroports internationaux et 50,3 milliers pour les aéroports intérieurs. En fait, les seuls aéroports de Douala et Yaoundé voient passer en 1979 : 91 % du trafic réel de passagers et Douala à lui seul 57 %.

En trafic intérieur, le trafic de transit n'a une certaine importance qu'à Ngaoundéré, à cause de la position de cet aéroport sur la route du Nord.

Le taux de croissance annuel du trafic entre 1975 et 1979 est le suivant (%) :

	Avions commerciaux	Tous avions	Passagers locaux	Tous passagers
Douala	9,2	10	15,4	13
Yaoundé	4,7	2,7	13,7	11,4
Ngaoundéré	9,8	0,1	16,9	17,1
Aéroports internationaux	9	5,9	15,9	14,3
Aéroports intérieurs	4,8	3,7	7,6	4,4
Tous aéroports	6,6	4,5	15,3	13,4

Les aéroports internationaux connaissent donc une croissance aussi bien du nombre d'avions commerciaux que du nombre de passagers, le taux de croissance du nombre de passagers locaux étant voisin de 16 %. C'est à Yaoundé que la croissance est la plus rapide, puis à Douala et à Garoua.

Sur les aéroports intérieurs, la croissance a été à peu près nulle de 1975 à 1978 : elle a par contre repris en 1979 et s'est poursuivie en 1980.

Une autre caractéristique du trafic intérieur est sa dispersion sur un grand nombre d'aéroports (10) dont 5 (Bafoussam, Batouri, Dschang, Mamfé, Tiko) n'ont pas vu passer 1.000 passagers réels en 1979. En fait, seuls les aéroports de Ngaoundéré et Maroua ont un trafic relativement appréciable.

L'Ouest du pays, sur une surface peu étendue est desservi par 5 aéroports (Bali, Koutaba, Bafoussam, Dschang, Mamfé) dont le trafic réel dépasse à peine 10.000 passagers; la ville de Bafoussam qui est pourtant le centre géographique et démographique de ces régions, et qui est de surcroît reliée par route bitumée à Bamenda, Foumban, Bangangté et Nkongsamba, ne dispose que d'une desserte précaire en 1979, après être restée sans desserte pendant plusieurs années.

14.6.1.3. — Principaux problèmes.

Les principaux problèmes auxquels doit faire face le secteur de l'aéronautique civile sont les suivants :

— à court terme, l'adaptation de l'aéroport de Douala aux avions gros porteurs (B 747, DC 10) ;

— l'entretien des aéroports et service, spécialement de Ngaoundéré et Maroua ;

— la dispersion des infrastructures du réseau intérieur.

La dispersion des infrastructures rend difficile et coûteux leur entretien; elle accroît également les coûts d'exploitation de la compagnie aérienne. Au cours du V^e Plan, des études devront être entreprises sur la desserte aérienne intérieure souhaitable à moyen et long terme, prenant en compte à la fois la demande, la situation des infrastructures et les intérêts de la compagnie nationale. Ces études seront entamées au cours du Plan de transport programmé au V^e Plan (secteur transports). S'il y a lieu, il conviendra ensuite de les détailler.

14.6.2. — Objectifs.

Le V^e Plan poursuivra les objectifs suivants pour l'aéronautique civile :

- a) Achever l'adaptation de Douala aux gros porteurs;
- b) Procéder à la réfection des infrastructures en péril (Yaoundé, Ngaoundéré, Maroua);
- c) Achever les opérations en cours (Garoua, Bertoua);
- d) Procéder à des aménagements limités d'aéroports existants (Bali-Bamenda, Koutaba, Waza);
- e) Engager la construction de nouveaux aéroports (Bafoussam, Maltam);
- f) Préparer l'extension future du système aéroportuaire par des études appropriées (Yaoundé et Kribi notamment).

14.6.3. — Projets.

Les projets suivants sont retenus :

A. — Construction ou aménagement de Douala.

L'aménagement de Douala est réparti en deux tranches :

1. La première tranche comprend essentiellement l'extension des jetées d'embarquement, l'installation de passerelles télescopiques et divers équipements annexes.

2. La deuxième tranche comprend l'allongement de la piste principale à 3.400 m, la construction de voies de circulation et des équipements annexes.

3. Yaoundé. Il s'agit de renforcer la piste existante et les parkings et d'installer des équipements.

4. Garoua. Installation de jetées d'embarquement et de passerelles télescopiques.

5. Ngaoundéré. Renforcement de la piste et des parkings, entretien et reconstruction de bâtiments, installation d'aides à l'atterrissage, d'équipements météorologiques et de sécurité incendie.

6. Maroua. Renforcement de la piste et des parkings, reconstruction de l'aérogare et des bâtiments techniques, construction de logements et d'une caserne de pompiers, installation d'aides à l'atterrissage, d'équipements météorologiques et de sécurité incendie.

7. Bali-Bamenda. Aménagement de la piste, de l'aérogare, installation d'équipements.

8. Bertoua. Achèvement de l'aéroport, avec allongement de la piste de 2.100 m et bitumage, construction de logements, clôture, installation d'aides à l'atterrissage et d'équipements météorologiques.

9. Bafoussam. Allongement de la piste de 1.500 à 2.800 m, assainissement et drainage, construction de logements et d'une caserne de pompiers, clôture, installation d'aides à l'atterrissage, d'équipements météorologiques et de sécurité incendie.

10. Koutaba. Extension et bitumage de la piste.

11. Maltam. Etude et construction d'un nouvel aéroport.

12. Waza. Aménagement de l'aéroport.

13. Clôture des aéroports.

14. Installation d'équipements sur divers aéroports.

B. — Etudes.

1. Yaoundé. Etudes d'un nouvel aéroport international.

2. Kribi. Etude d'un nouvel aéroport.

3. Etude d'aménagement pour F 27 à Bafia, Ebolowa, Sangmélima, Abong-Mbang.

4. Recherche de sites pour B 737 à Bamenda et Kumba.

5. Recherche de sites pour F 27 à Mora, Banyo, Tibati, Nkambe, Ndian, Moloundou, Yokadouma, Yoko, Mokolo.

Le coût de ces projets et leur échéancier de financement sont précisés au tableau 14.6.3.a ci-après.

Le coût total s'élève à 40,5 milliards de F CFA.

AEROPORT	Coût Total	IV ^e Plan	V ^e P L A N					Total
			1	2	3	4	5	
Construction ou aménagement								
Douala aménagement 1 ^{re} tranche	4 642	1 010	2 007	1 625	—	—	—	3 632
Douala aménagement 2 ^e tranche	7 858	—	—	3 700	1 200	1 500	1 458	7 858
Yaoundé — renforcement de la piste et tarmac	1 420	—	—	923	497	—	—	1 420
Garoua — jetées et passerelles	884	—	884	—	—	—	—	884
Yaoundé — Réfection	2 876	—	—	1 500	688	688	—	2 876
Ni-Bamenda — Aménagement	5 065	—	2 683	1 191	1 191	—	—	5 065
Garoua — Réfection	2 000	—	—	1 000	500	500	—	2 000
Garoua — Achèvement	2 259	—	1 259	500	500	—	—	2 259
Yaoundé — Construction	4 129	—	—	—	2 065	1 032	1 032	4 129
Douala — Extension et bitumage piste et tarmac	2 000	—	—	—	1 000	500	500	2 000
Yaoundé — Etude et construction	3 000	—	700	1 300	1 000	—	—	3 000
Yaoundé — Aménagement	1 000	—	—	—	—	500	500	1 000
Entretien des aéroports	1 200	—	300	300	300	300	—	1 200
Installation d'équipement radio	637	—	637	—	—	—	—	637
Total construction ou aménagement	38 970	1 010	8 470	12 039	8 941	5 026	3 490	37 960
Etudes								
Yaoundé — Nouvel aéroport international	1 500	—	—	100	200	600	600	1 500
Kribi — Nouvel aéroport	500	—	—	—	100	200	200	500
Yaoundé — Ebolowa - Sangmélina - Abong- Mbang : Etude et aménagement pour F27	200	—	—	—	100	50	50	200
Bamenda - Kumba - Recherche de sites pour B 737	100	—	—	—	—	65	35	100
Mora - Banyo - Tibati - Nkambe - Ndian - Moloundou - Yokadouma - Yoko - Mokolo Recherche de sites pour F 27	270	—	—	—	135	68	67	270
Total Etudes	2 570	—	—	100	535	983	952	2 570
Total général	41 540	1 010	8 470	12 139	9 476	6 003	4 442	40 530

7. — METEOROLOGIE

7.1. — Situation actuelle.

En dépit de la contribution importante qu'elle peut porter à divers secteurs d'activité nationale (transports, agriculture, hydrologie etc...), la météorologie ne jouit jusqu'ici que d'une activité mineure, plus ou moins considérée comme une annexe de l'infrastructure aéronautique.

Les réalisations du IV^e Plan ont été modestes. On peut citer les suivantes :

- Acquisition d'instruments (en nombre insuffisant);
- Renforcement des activités agrométéorologiques, hydrométéorologiques, climatologiques, statistiques;
- Développement de la formation professionnelle;
- Participation du Cameroun aux activités de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale) et signature d'accords relatifs au développement de l'agro-

météorologie du Nord Cameroun ainsi qu'à l'équipement de la station agrométéorologique d'Ekona;

- Aménagement du magasin d'instruments à l'aéroport de Douala;
- Aménagement et équipement du bâtiment de la DMN (Direction de la Météorologie Nationale) à Douala;
- Construction du service provincial de Buéa, et des stations de Nkambe et d'Eséka.

Actuellement, la météorologie nationale comprend :

- 8 services centraux, des services extérieurs dont 2 centres météorologiques principaux à Douala et Yaoundé;
- 6 centres météorologiques secondaires;
- 6 services provinciaux;
- 18 stations d'observations synoptiques en surface;
- 8 stations de sondage par ballon;
- 1 station de radiosondage par ballon;
- 1 station de sondage par RAWIN;
- 34 stations climatologiques;
- 250 postes pluviométriques;
- 8 stations agrométéorologiques.

L'ASECNA gère les centres météorologiques principaux et secondaires, les 18 stations synoptiques, la station de sondage par RAWIN ainsi que les moyens de communications météorologiques.

L'ASECNA a scindé le réseau des stations ; par suite de leur intérêt aéronautique, 18 sont devenues les stations du Cameroun qui font partie du réseau de base de l'OMM, tandis que les 6 autres sont devenues des stations climatologiques.

14.7.2. — Objectifs.

Au cours du V^e Plan, la météorologie poursuivra les objectifs suivants :

- Extension des activités grâce à la création de nouveaux centres d'observation et au renforcement des équipements des stations existantes ;
- Diversification des activités en direction notamment de l'agriculture ;
- Amélioration du service rendu aux utilisateurs, par la diffusion d'informations et de prévisions météorologiques.

14.7.3. — Projets.

Douze projets sont proposés ; la liste en est donnée au tableau 14.7.3 ci-après ; ils concernent :

- la construction d'un laboratoire d'instruments météorologiques, l'acquisition d'instruments pour inspecter les stations, pour renouveler leur équipement, pour améliorer leur programme d'observation (projets METEO 1 à 5).
- le développement de l'agrométéorologie (projets METEO 6 à 8) ;
- la création d'un centre de prévision et de télécommunications météorologiques (METEO 9) ;
- la création d'une école nationale de météorologie (METEO 10) ;
- l'acquisition d'un équipement pour microfilm (METEO 11) ;
- l'installation d'un système de traitement des données à la DMN (METEO 12).

La plupart de ces projets figurent déjà au IV^e Plan et n'ont pas été réalisés.

Leur coût total s'élève à 3,1 milliards.

Tableau 1.

Projets de la météorologie.

	Coût total	IV ^e Plan	V ^e P L A N					TOTAL
			1	2	3	4	5	
1. Construction et équipement d'un laboratoire d'instruments météo	200	—	5	35	35	125	—	200
2. Acquisition d'équipements pour l'inspection des stations météorologiques	50	—	25	25	—	—	—	50
3. Renouvellement des instruments météorologiques dans les stations existantes ..	200	—	25	25	50	—	100	200
4. Amélioration du programme d'observations des stations existantes	85	—	—	80	—	5	—	85
5. Extension du réseau des stations météorologique	2 000	—	500	500	500	300	200	2 000
6. Construction et équipement de huit stations agrométéorologiques au Nord du Cameroun	267	108	59	50	50	—	—	159
7. Complément d'équipement de la station agrométéorologique d'Ekona	43	38	5	—	—	—	—	5
8. Préparation et exécution d'une enquête agrométéorologique	150	—	—	60	80	10	—	150
9. Aménagement et équipement d'un centre prévisions et de télécommunications météorologiques	100	—	20	20	10	50	—	100
10. Construction d'une école nationale de météorologie	125	—	1	9	50	40	25	125
11. Acquisition d'un équipement pour microfilm	3	—	—	—	1	—	2	3
12. Installation d'un système de traitement des données à la DMN	46	37	9	—	—	—	—	9
TOTAL	3 269	183	649	804	776	530	327	3 086

RECAPITULATION GENERALE

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des investissements dans le secteur des infrastructures de communications pour le V^e Plan. Le montant en est voisin 36 milliards, ce qui est supérieur de 86 % au mon-

tant inscrit au V^e Plan et de 106 % au montant investi pendant les quatre premières années du IV^e Plan. Il s'agit donc d'un effort considérable consenti dans le secteur. La répartition en pourcentage entre les sous-secteurs est la suivante, comparée avec celle du IV^e Plan prévue (P) et réalisée au cours des 4 premières années (R).

	V ^e Plan		IV ^e Plan	
	Milliards	%	P	R
Ports et voies navigables	27,6	5,7	13,6	21,8
Sous-secteur routier	282,1	57,8	47,5	28,1
Chemin de fer	63,3	13,0	19,6	25,2
Postes et télécommunications	70,6	14,6	11,3	10,7
dont postes	(24,6)	(5,1)	(2,0)	(0,7)
télécommunications	(46,2)	(9,5)	(9,3)	(10,0)
Aéronautique civile	40,5	8,3	7,1	14,0
Météorologie	3,1	0,6	0,9	0,1
ENSEMBLE	486,4	100	100	100

Le fait saillant est l'amélioration de la part consacrée aux routes et aux postes et télécommunications, ce qui devrait permettre de combler une partie du retard accumulé et de faire face aux besoins considérables dans les sous-secteurs. Le chemin de fer et l'aéronautique

civile conservent une proportion appréciable des investissements, tandis que les ports et voies navigables régressent en proportion, ce qui est normal eu égard aux importants investissements consentis au IV^e Plan. La part de la météorologie demeure très modeste dans l'ensemble du sous-secteur.

Tableau 14. Récapitulation des investissements dans les infrastructures de communications

Milliards de F CFA. Valeurs arrondies	Coût total	IV ^e Plan	V ^e P L A N						Report VI ^e Plan
			1	2	3	4	5	Total	
Ports et voies navigables	27,6	—	5,5	5,5	5,3	6,5	4,8	27,6	—
Sous-secteur routier	319,9	17,8	58,1	63,6	55,1	48,6	54,7	281,1	51
Chemin de fer	72,6	9,3	15,6	13,3	13,1	11,1	10,2	63,3	—
Postes et télécommunications ..	81,8	8,1	10,6	16,7	21,2	12,1	10,2	70,8	2,9
dont postes	(26,5)	—	(1,5)	(4,0)	(8,1)	(5,6)	(5,4)	(24,6)	(1,9)
télécommunication	(55,3)	(8,1)	(9,1)	(12,7)	(13,1)	(6,5)	(4,8)	(46,2)	(1,0)
Aéronautique civile	41,5	1	8,5	12,1	9,5	6,0	4,4	40,5	—
Météorologie	3,3	0,2	0,7	0,8	0,8	0,5	0,3	3,1	—
Total	576,7	36,4	99,0	112,0	106,0	84,8	84,6	486,4	53,9

Jeunesse - Sports et Loisirs

— BILAN D'EXECUTION DU IV^e PLAN

IV^e Plan avait réservé une place importante à d'abord de la jeunesse et à la promotion du sport puis à la culture.

La réalisation du programme prévu à cet effet s'est faite en dépit de nombreuses difficultés.

Il convient donc de faire le point de la réalisation du programme d'un côté et d'évoquer les problèmes rencontrés de l'autre.

1. — Jeunesse et animation.

Le programme concernant la jeunesse et l'animation comprenait les opérations relatives au Service civique, à la participation au développement et celles ayant trait à la culture, au sport et à l'éducation populaire.

1.1. — Réalisation de l'ONPD au cours du IV^e Plan.

IV^e Plan avait préconisé :

la construction de 5 Centres nationaux de Service civique devant servir de structures d'accueil pour la formation de « leaders » paysans pour l'initiation au travail manuel et aux travaux d'intérêt général;

le réaménagement de 3 centres urbains et de centres ruraux;

la fourniture des équipements nécessaires pour le fonctionnement de ces différentes structures.

Pour tous ces investissements, il était prévu le décaissement de 600 millions au cours de la période quinquennale.

Afin de réaliser cette importante mission, l'Office national de participation au développement, principale structure de mise en œuvre du Service civique, a articulé ses programmes autour des groupes d'activités principales suivantes :

- mise en place des structures;
- incorporation et formation;
- insertion et suivi;
- activités d'intérêt général.

L'on relèvera que les prévisions du IV^e Plan n'avaient porté que sur la mise en place des structures, et qu'aucun compte n'avait ainsi été tenu des activités d'incorporation, de formation, d'insertion, de suivi et d'intérêt général.

Ces volets de la mission du Service civique ont cependant été réalisés au cours des cinq années du IV^e Plan.

Toutefois, en dehors des centres nationaux qui n'auront pas vu le jour, les 3 centres urbains, et 6 des 7 centres ruraux programmés auront été réalisés à la fin de la période quinquennale, et sommairement équipés.

D'une manière générale, les opérations suivantes ont été exécutées :

15.1.1.1.1. — Mise en place des structures.

Au cours des quatre premières années du IV^e Plan, l'Office a procédé à la construction de 2 nouveaux centres ruraux à Ndjoré et Yabassi d'une capacité de 200 à 150 places et à l'aménagement des structures héritées du ministère de la Jeunesse et des Sports et qui ont servi de cadre aux centres ruraux d'Obala et Langui d'une capacité de 200 à 120 jeunes.

La dernière année du IV^e Plan a été consacrée à la construction des centres du Nord-Ouest et de l'Est.

Pendant la même période, les Centres de Jeunesse de Madagascar à Yaoundé, de New-Bell et de Sic-Bassa à Douala ont été aménagés comme centres urbains de service civique.

Toutes ces structures n'ont bénéficié que du strict minimum d'équipement nécessaire pour leur fonctionnement.

15.1.1.1.2. — Incorporation et formation.

Pendant la période concernée du Plan, 6.124 jeunes ont été incorporés et formés dans les centres ruraux et urbains existants. Ils se répartissent de la manière suivante :

1 ^{er} Centres ruraux	3.574 jeunes
— Obala	1.505
— Ndjoré	747
— Yabassi	739
— Langui	583
2 ^{es} Centres urbains	2.700 jeunes
— Madagascar (Yaoundé)	900
— New-Bell (Douala)	1.050
— Cité-Sic Bassa (Douala)	750

Ces chiffres paraissent insignifiants au regard du nombre de jeunes concernés, en quête d'emploi. Mais ils dénotent, dans la conjoncture actuelle, de réels efforts déployés par l'institution.

15.1.1.1.3. — Insertion et suivi.

L'insertion des jeunes ainsi formés s'effectue principalement, pour les jeunes ruraux, au sein de leurs communautés villageoises d'origine et, dans une moindre mesure, en raison du caractère onéreux de l'opération, dans des zones de colonisation et des villages pionniers; pour les jeunes formés dans les centres urbains au sein des secteurs publics, para-publics et privés et du secteur non structuré.

L'insertion dans les communautés villageoises est rendue difficile en raison du problème foncier. Des mesures incitatives en vue d'assurer une meilleure insertion des jeunes ruraux ont été prises par les pouvoirs publics, notamment l'institution des aides publiques pour l'installation des jeunes agriculteurs et dont bénéficient en priorité les jeunes du Service civique et les groupements de jeunes.

La plus importante zone de colonisation que gère l'Office à l'heure actuelle est l'opération Obala-Mbandjock dont la charge lui a été confiée en 1977.

43 pionniers sont installés dans le périmètre de cette opération où il en est programmé 200. Au cours des exercices 1978-1979 et 1979-1980, des travaux topographiques et des opérations de lotissement de la forêt et de la savane ont été exécutés, suivis :

- du défrichement et du labour de 22 hectares;
- de l'implantation et de la construction de 43 cases dans le village définitif;
- de la construction des pistes de desserte;
- du début de construction des ponts.

Les premières récoltes réalisées par les pionniers ont été encourageantes.

Le suivi technique des jeunes est conjointement assuré par les cadres du Service civique et les organismes d'encadrement du monde rural, partenaires privilégiés du Service civique.

15.1.1.1.4. — Opération d'intérêt général.

En dehors des travaux d'entretien des domaines, des cultures et du cheptel des centres exécutés par les jeunes appelés pendant leur formation dans les centres

de Service civique, l'opération « Sahel vert » aura été l'activité d'intérêt général la plus importante organisée par le Service civique au cours de la période concernée du IV^e Plan.

Lancée en 1977 le concours de l'Agence française de Coopération culturelle et technique (ACCT) et de nombreux organismes nationaux, cette opération vient compléter l'effort du Gouvernement dans la lutte contre le cataclysme que constitue l'avance inexorable du désert.

L'Opération « Sahel vert » a permis de planter plus d'un million d'arbres dans les cinq départements de l'extrême-nord du pays en trois campagnes, et surtout de tirer des leçons utiles pour la poursuite de cette action.

Mais le résultat le plus remarquable de cette opération réside plutôt dans l'immense succès populaire qu'elle a obtenu, notamment parmi les jeunes des différentes régions et des différents pays amis.

Si au cours du IV^e Plan, on peut se féliciter de l'ensemble des résultats obtenus au regard des crédits alloués chaque année à l'Office national de Participation au Développement, il importe dès à présent, non seulement de penser à une dynamique d'action susceptible d'embrasser une masse plus importante de population mais encore de faire du Service civique « un instrument et une arme de choix du Parti et du Gouvernement pour une maîtrise toujours plus efficace de notre développement ».

C'est dans cette perspective que l'Office national de Participation au Développement se propose de programmer ses activités au cours du V^e Plan.

15.1.1.2. — Réalisations dans le domaine de l'encadrement et de l'éducation populaire.

En ce qui concerne les projets relatifs à l'encadrement et à l'éducation populaire, il convient de noter que certains de ces projets n'ont pas vu le jour tandis que d'autres ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

15.1.1.2.1. — Projets non réalisés.

1. La construction des centres de jeunesse et d'animation urbaine de Bafoussam, Garoua et Boua;
2. La construction de 10 foyers d'animation rurale Edéa, Bafia, Bertoua, Nkongsamba, Ebolowa, Esék Ngoundéré, Bamenda, Yabassi, Kribi.

15.1.1.2.2. — Projets réalisés.

Les projets suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

1. Construction et équipement des centres permanents d'éducation populaire (villages de vacances);

Deux centres permanents d'éducation populaire ont été réalisés l'un à Ngoundéré et l'autre à Kribi.

Les bâtiments qui devaient abriter le centre permanent de Victoria ont été expropriés et font désormais partie du domaine de la SONARA.

2. Aménagement des centres de jeunesse et d'animation de Yaoundé, Douala, Maroua et Buéa.

15.1.2. — Réalisations dans le domaine des Sports.

La plupart des projets prévus pour encourager la pratique du sport et favoriser l'organisation des rencontres sportives nationales et internationales n'ont pas été exécutés. Certains ont été cependant réalisés ou sont en cours de réalisation.

15.1.2.1. — Projets non réalisés.

Les projets suivants n'ont pu être exécutés. Il s'agit de :

1. Construction et équipement d'un palais des sports à Douala;
2. Construction des gymnases d'entraînement à Bafoussam, Bertoua, Buéa, Garoua et Bamenda;
3. Etude et réalisation des stades provinciaux à Bertoua, Buéa et Bamenda;
4. Construction d'une piscine à Douala.

15.1.2.2. — Projets réalisés ou en cours de réalisation.

Les projets suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

1. Construction des stades provinciaux de Bafoussam et Garoua;

La construction de deux stades omnisports de 30.000 places chacun a été entreprise à Bafoussam et à Garoua. Ces deux ouvrages sont actuellement en cours de finition.

2. Construction et aménagement des installations sportives scolaires :

De nombreuses installations sportives scolaires ont été réalisées dans le cadre de la construction des projets intégrés des établissements primaires, secondaires, supérieurs et professionnels.

D'autres ont été aménagées dans les villes qui ont abrité les finales de l'OSSUC comme Yaoundé, Ngaoundéré, Bamenda, Nkongsamba et dans les établissements suivants : le lycée Leclerc de Yaoundé, le lycée technique de Yaoundé, le lycée d'Edéa, le lycée de Manengoumba, le lycée de Ngaoundéré, le lycée des jeunes filles de Douala, le lycée d'Eséka, le lycée d'Ebolowa, le lycée de Sangmélina, le CES de Yaoundé et le CETIF de Douala.

3. Aménagement des infrastructures sportives :

— Des travaux d'aménagement plus ou moins importants ont été réalisés sur les terrains de football des localités suivantes :

Abong-Mbang, Dschang, Ngaoundéré, Ebolowa, Nkongsamba, Kumbo, Ambam, Lomié, Buéa, Bafang, Foumban, Bangangté, Kumba, Sangmélina, Bafoussam,

Akonolinga, Eséka, Monatéle, Bamenda, Mbouda, Bertoua, Maroua, Victoria, Garoua, Nanga-Eboko, Bafia, Yaoundé (stade pluridisciplinaire de Madagascar).

15.1.3. Formation.

Les projets portant sur la formation concernaient l'enseignement de l'éducation physique et sportive et en jeunesse et animation.

Tous les projets de ce secteur ont été réalisés ou commencés. Il s'agit de :

1. Aménagement des CNEPS de Dschang et de Garoua.

Les travaux décrits ci-dessous ont été réalisés dans les CNEPS de Dschang et de Garoua :

- construction d'un gymnase à Dschang;
- construction d'un dortoir à deux niveaux à Dschang;
- aménagement des terrains de sport;
- extension des salles de classe;
- rénovation et équipement des cuisines;
- construction d'une cuisine et d'un réfectoire à Garoua;
- aménagement d'un dortoir à Garoua;
- agrandissement des locaux administratifs.

2. Etude de la construction de l'Institut national de la Jeunesse et des Sports;

Par ailleurs, un Centre national de la Jeunesse et des Sports a été ouvert hors plan dans le Centre permanent d'Education populaire de Kribi.

Après la mise en service de ce nouveau centre, la situation des effectifs des établissements se présentait de la manière suivante pour l'année académique 1979-1980 :

- INJS de Yaoundé : 406 élèves;
- CNEPS de Dschang : 109 élèves;
- CNEPS de Garoua : 70 élèves;
- ONJS de Kribi : 29 élèves.

15.1.4. — Problèmes.

La réalisation des programmes retenus au IV^e Plan s'est heurtée aux trois types de problèmes ci-après :

15.1.4.1. — Problèmes généraux.

La réalisation du programme de la jeunesse et des sports s'est heurtée à certains obstacles qui sont communs à toutes les opérations d'équipement, à savoir :

1. La complexité des procédures de passation des marchés publics et des lenteurs administratives;
2. Le renchérissement des projets et les difficultés de financement par l'Etat;
3. Les erreurs de prévision et de dimensionnement des projets;
4. L'insuffisance des contrôles techniques.

15.1.4.2. — Problèmes spécifiques de la Jeunesse et Sports.

Certains projets de la Jeunesse et des Sports n'ont pas pu être réalisés pour des raisons propres à ce secteur, à savoir :

1. L'absence de projets intégrés dans la construction des établissements scolaires. Bien que l'éducation physique et sportive soit désormais considérée comme une matière à part entière de notre système d'enseignement, les équipements nécessaires à sa pratique ne bénéficient pas encore de la même faveur que les salles de classe et les laboratoires dans les projets de construction des établissements scolaires;

2. Le non-respect de la loi sur les équipements sportifs qui impose aux promoteurs immobiliers, aux entreprises et aux propriétaires des établissements scolaires la réalisation de certaines installations sportives;

3. Le caractère spécialisé et complexe des études et des travaux des installations sportives par rapport à celui des études et travaux des bâtiments et autres infrastructures;

4. La réticence des organismes financiers internationaux à financer la réalisation des infrastructures sportives.

15.1.4.5. — Problèmes de formation.

Les difficultés rencontrées dans le domaine de la formation sont dues aux causes suivantes :

1. Pénurie de personnel enseignant et d'encadrement.

Le ratio maître-élèves qui est actuellement de 1/300 ne garantit pas la bonne qualité des prestations, de même que le ratio cadre-population qui se situe à 1/10 000;

2. Insuffisance de la qualification de la plupart des enseignants de l'Institut national de la Jeunesse et Sports;

3. Pénurie et vétusté des équipements didactiques (salles de classe, matériel technique, bibliothèques et laboratoires).

15.1.4.4. — Conclusion.

De nombreux obstacles endogènes et exogènes ont entravé la réalisation des projets prévus dans le IV^e Plan pour assurer la promotion des sports et améliorer la formation et l'encadrement de la jeunesse.

Néanmoins, les projets qui ont été réalisés ouvrent de nouvelles perspectives à l'ensemble de ce secteur.

Ces perspectives font l'objet des orientations et des projets du V^e Plan.

15.2. — ORIENTATIONS

L'encadrement et la formation de la jeunesse, la pratique de l'éducation physique et des sports méritent une place importante dans le V^e Plan quinquennal.

Au cours de ce plan, la politique du Gouvernement visera dans ce vaste secteur la réalisation des objectifs précis grâce à l'exécution de certains projets.

Ces objectifs et projets portent sur :

- l'encadrement et l'animation de la jeunesse;
- l'éducation physique et les sports;
- la formation.

15.2.1. — Jeunesse et animation.

15.2.1.1. — Objectifs.

La politique du Gouvernement dans le domaine de l'encadrement et de la formation de la jeunesse et de l'animation a pour but :

- de lutter contre l'exode rural;
- de protéger la jeunesse contre la délinquance juvénile et certains fléaux comme la violence, la drogue, la prostitution;
- d'assurer l'insertion des jeunes dans les circuits économiques;
- de développer chez les jeunes le sens du devoir et l'attachement aux valeurs traditionnelles positives et modernes de la nation;
- d'encourager le brassage des jeunes par la multiplication des colonies de vacances, des chantiers de jeunes et des échanges nationaux et internationaux de jeunes.

En ce qui concerne l'animation, elle vise entre autre à :

- informer, distraire et motiver l'ensemble de la population urbaine et rurale;
- organiser les loisirs pour jeunes et adultes.

Un des instruments privilégiés du Gouvernement pour atteindre ces objectifs restera, au cours de ce plan, l'Office national de Participation au Développement.

15.2.1.2. — Les orientations de l'ONPD au cours du V^e Plan.

La stratégie de mise en application des objectifs du Service civique a été redéfinie par le décret n° 79-131 du 12 avril 1979 portant réorganisation de l'Office national de Participation au Développement et des structures de mise en œuvre du Service civique.

C'est donc sous l'éclairage de celle-ci, des orientations découlant des décisions prises lors de la 2^e réunion de la Commission nationale du Service civique tenue à Yaoundé le 27 décembre 1979, et du discours-programme du Chef de l'Etat au III^e congrès ordinaire de l'UNC tenu en février 1980 à Bafoussam que seront menées toutes les activités de l'ONPD au cours du V^e Plan.

15.2.1.2.1. — Recommandations des assises de la Commission nationale.

La Commission nationale du Service civique a formulé les recommandations suivantes :

- donner pour le moment la priorité à l'action en milieu rural;

— intensifier les campagnes d'information et de sensibilisation des masses avant les périodes de recrutement;

— étudier les modalités de recrutement et de formation des équipes mixtes, hommes et femmes, dans les centres et au travers des équipes mobiles, avec la priorité aux couples d'assujettis;

— poursuivre, en liaison avec les autorités administratives, les études sur le problème des terres pour l'insertion des jeunes;

— mettre un accent tout particulier sur le problème du suivi des jeunes;

— poursuivre, en liaison avec le ministère de l'Éducation nationale, les études en vue de l'animation de travaux de vacances pour élèves et étudiants dans le but de les faire participer aux activités d'intérêt général.

5.2.1.2.2. — Orientations du discours de politique générale du Chef de l'État au II^e Congrès de l'UNC à Bafoussam.

Le discours de politique générale du Chef de l'État au III^e Congrès de l'UNC à Bafoussam précise que « le service civique national de Participation au Développement a pour finalité :

— de favoriser l'insertion massive et directe des jeunes dans les circuits de production rurale, en tant qu'agriculteurs, éleveurs et artisans;

— de favoriser l'organisation du peuplement du territoire national, l'orientation des migrations et l'intégration sociale et politique de la jeunesse ».

Il souligne par voie de conséquence que « la structure stratégique que constitue la communauté villageoise pourrait être le cadre opérationnel de déploiement des activités du Service civique ».

Comme stratégie de mise en œuvre de ces nouvelles orientations, le Chef de l'État fait l'obligation à l'Office :

— « de doter chaque province de centres de Service civique ».

— de revaloriser « la formation sur le tas » dans le cadre de l'intégration directe des jeunes au sein des communautés villageoises;

— de rechercher les modalités pratiques d'encadrement, de redressement, de formation des jeunes délinquants en vue de leur intégration effective et permanente dans le circuit de production;

— d'examiner la possibilité de faire des centres locaux du Service civique des unités nécessaires à la formation du personnel d'encadrement requis pour le succès des actions engagées à la base ».

Les actions préconisées pour le prochain quinquennat dont les grandes orientations viennent d'être données porteront sur les domaines ci-après :

15.2.1.3. — Les grandes actions du V^e Plan.

15.2.1.3.1. — Mise en place des structures.

15.2.1.3.1.1. — Construction du siège de la Direction générale de l'Office.

Actuellement, la Direction générale de l'Office national de Participation au Développement dépense actuellement pour abriter ses services plus de 6 millions de francs par an pour un immeuble dont la capacité ne pourra plus répondre aux besoins de service après la mise en place du nouvel organigramme.

La construction d'un immeuble propre à l'Office et susceptible de permettre à son personnel de travailler dans les meilleures conditions s'avère donc nécessaire. Des études y afférentes sont en cours et seront achevées avant le début du V^e Plan. Les travaux démarrent dès la première année du V^e Plan.

15.2.1.3.1.2. — Construction et équipement des centres ruraux du Service civique.

À la fin du V^e Plan, l'Office national de Participation au Développement disposera de 6 centres ruraux du Service civique en fonctionnement, mais partiellement construits et équipés : 2 dans le Centre-Sud, un dans le Littoral, un dans l'Est, un dans le Nord-Ouest et un dans le Nord.

Leur construction se poursuivra au cours du prochain quinquennat alors que le centre de Langui qui ne comporte que des barraquements, les travaux seront repris entièrement au cours de la première année du V^e Plan.

Pour doter chaque province d'un centre rural de Service civique, 3 nouveaux centres seront ouverts dès 1981-1982 dans le Sud-Ouest, l'Ouest et le deuxième centre du Nord est prévu pour 1982-1983. Ces nouvelles créations porteront à neuf le nombre de centres dans l'ensemble du territoire.

Ces centres dont la capacité moyenne est de 200 places tout en continuant à former les jeunes, s'orienteront progressivement vers la formation des leaders que découvriront les équipes mobiles au cours de la formation sur le tas.

15.2.1.3.1.3. — Construction des bureaux et équipements des équipes mobiles du Service civique.

Chaque équipe sera dotée au cours du Plan quinquennal des bâtiments nécessaires au stockage et à l'entretien du matériel et des engins, ainsi qu'au fonctionnement des services administratifs.

En outre, compte tenu de sa zone d'intervention, chaque équipe mobile sera dotée des équipements nécessaires à son fonctionnement.

15.2.1.3.2. — Incorporation et formation.

La formation de jeunes se fera dans les centres et par les équipes mobiles, dans les villages pionniers et les plantations abandonnées.

15.2.1.3.2.1. — La formation dans les centres du Service civique.

Compte tenu des résultats enregistrés, des mesures sont prévues en vue de :

— la promotion des incorporations de groupes de jeunes pour faciliter l'installation et le suivi;

— l'amélioration de la formation dispensée de manière à faire des jeunes appelés, des modèles, des entraîneurs ayant la possibilité de rayonner dans le milieu d'insertion;

— l'organisation rationnelle du suivi de ces futurs leaders paysans de manière à rendre leur installation effective et efficiente.

Il est envisagé d'accueillir dans les 9 centres ruraux du Service civique, entre 1981 et 1986, un total de 400 jeunes et 4.000 dans les centres urbains.

Estimant au moins à 4 le nombre de jeunes qui pourraient être entraînés par chaque assujetti, on peut escompter que 32.600 jeunes agriculteurs, éleveurs ou artisans seront effectivement touchés.

Le planning de recrutement dans les centres sera sensiblement le suivant au cours des cinq années du Plan, en admettant que chaque province sera dotée d'au moins un centre rural et urbain de Service civique et que la capacité moyenne de chacun d'eux sera de 200 jeunes pour les centres ruraux, et de 100 pour les centres urbains.

Tableau 15.2.1.3.2.1a. Planning de recrutement dans les centres ruraux.

CENTRES	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL
Centre-Sud I (Obala)	200	200	200	200	200	1 000
Centre-Sud II (Ndjoré)	200	200	200	200	200	1 000
Est (Laba)	200	200	200	200	200	1 000
Littoral (Yabassi)	200	200	200	200	200	1 000
Nord I	200	200	200	200	200	1 000
Nord II	—	200	200	200	200	800
Nord-Ouest (Gwofon)	200	200	200	200	200	800
Ouest	—	200	200	200	200	800
Sur-Ouest	—	200	200	200	200	800
Total	1 250	1 800	1 800	1 800	1 800	8 400

Tableau 15.2.1.3.2.1b. Planning de recrutement dans les centres urbains.

CENTRES	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL
Centre-Sud I	150	150	150	150	150	750
Centre-Sud II	—	100	100	100	100	400
Est	—	—	200	50	50	150
Littoral I	200	200	200	200	200	1 000
Littoral II	200	200	50	200	200	1 000
Nord	—	50	50	50	50	200
Nord-Ouest	—	—	50	50	50	150
Ouest	—	50	50	50	50	200
Sud-Ouest	—	—	50	50	50	150
Total	550	750	900	900	900	4 000

Les équipes mobiles devront permettre une insertion massive et directe des jeunes dans les circuits de production rurale grâce « à la formation sur le tas ».

Il est prévu que le nombre de jeunes à former par chaque équipe mobile augmentera d'une année à l'autre, compte tenu de l'expérience acquise. Ainsi 30 jeunes seront formés par les équipes mobiles au cours du V^e Plan, compte tenu des effets de l'action du Service civique sur l'ensemble des communautés villageoises touchées.

15.2.1.3.2.2. — Formation dans les villages pionniers et les fermes abandonnées.

En raison du caractère onéreux des investissements nécessaires pour la création des villages pionniers ou la restauration des fermes abandonnées, ces structures ne sont utilisées que dans des circonstances particulières. C'est ainsi qu'il n'est envisagé que la formation et l'installation d'environ 550 jeunes dans les villages pionniers d'Obala-Mbandjock, de Minton-Alati, dans les plantations Biau et à Mbéga.

Au total, le nombre de jeunes qui bénéficieront de l'encadrement des différentes structures de l'Office national de Participation au Développement atteindra à terme du V^e Plan :

1. En milieu rural :	
— Centres du Service civique	8.400
— Equipes mobiles	9.000
— Villages pionniers	550
— Fermes abandonnées	100
1. En milieu urbain	4.000
Total	22.050

15.2.1.3.2.3. — Formation du personnel d'encadrement.

Parallèlement à la mise en place de ce programme, le renforcement, la formation et le suivi du personnel technique et technique de l'Office de Participation au Développement ne seront pas perdus de vue. Un accent particulier sera mis sur la formation continue des cadres et agents en place afin d'améliorer leur qualification professionnelle et, partant, augmenter leur rendement.

A cet effet, des séminaires de recyclage et de perfectionnement, des voyages d'études et des stages seront organisés conformément aux objectifs poursuivis par l'Office national de Participation au Développement et les tâches dévolues au personnel concerné.

Le nouvel organigramme conçu à la dimension des obligations de l'Office national de Participation au Développement laisse entrevoir un déficit en personnel appelé à occuper la plupart des postes. L'Office national de Participation au Développement fera appel à ses différents partenaires en particulier des ministères de l'Agriculture, de l'élevage, des pêches et industries animales, de la Jeunesse et des Sports pour un meilleur renforcement des effectifs.

15.2.1.3.3. — Activités d'insertion.

Les jeunes incorporés au Service civique en vue de leur formation civique, morale et professionnelle seront installés par la suite soit dans leur communauté villageoise d'origine, soit dans les zones de colonisation ou les fermes abandonnées.

15.2.1.3.3.1. — Dans les communautés villageoises d'origine.

La plupart des jeunes formés dans les centres du Service civique et la quasi totalité de ceux qui seront formés par les équipes mobiles seront installés dans leur communauté villageoise d'origine.

Le problème de disponibilité de terres propres à la culture constitue jusqu'ici un handicap sérieux à leur installation effective au sein de leur communauté villageoise d'origine. Des solutions seront trouvées pour résoudre ce problème qui ne peut que compromettre les résultats attendus. Dans tous les cas, les jeunes formés bénéficieront comme par le passé du matériel de première installation.

15.2.1.3.3.2. — Dans les zones de colonisation.

Dans cette forme d'insertion, il faut grouper :

- les villages pionniers;
- les plantations et fermes abandonnées;
- les mini-colonisations, c'est-à-dire des groupements de jeunes en dehors de leurs communautés villageoises ou autour des complexes agro-industriels.

1. Villages pionniers :

Amorce de solution au problème de l'organisation du peuplement du territoire national et de l'orientation des migrations, il s'agit, d'une manière générale, de déplacer les populations, surtout les jeunes des régions surpeuplées, pour les installer dans les zones peu peuplées et disposant de terres fertiles.

Cette forme d'insertion très onéreuse exige des investissements importants dans des domaines aussi divers que les infrastructures, les équipements sociaux, les logements, l'organisation de la production et de la commercialisation. Toutefois conformément à sa mission l'Office créera, en plus de l'opération Obala-Mbandjock, un autre village pionnier au cours du V^e Plan à Minton-Alati et entamera des études pour un autre dans la province de l'Est.

Chacun des villages recevra à terme 200 familles environ.

2. Plantations et fermes abandonnées :

Au cours du V^e Plan, l'Office mettra en exécution les études en cours sur la ferme abandonnée dans l'arrondissement de Mbalmayo, et sur la plantation Biau située à Manpang dans l'arrondissement de Doumé dans le Haut-Nyong.

3. Groupements de jeunes en dehors de leur communauté villageoise :

Il s'agit de colonisations de petite taille à l'installation desquelles l'Office n'apporte qu'un appui aux jeunes concernés dont le nombre varie généralement de 15 à 30.

Cet appui se traduit par l'aide en :

- matériel végétal;
- matériaux de construction;
- ouverture de pistes;
- construction de ponceaux, etc.

La mini-colonisation de Bati-Baminyam dans le Bam-boutos est un exemple encourageant. L'Office continuera, au cours du V^e Plan, à soutenir cette action, à relancer les mini-colonisateurs de Ndoghot, Ndogbao dans le Nkam et de Langui dans le Nord et à initier des projets similaires dans d'autres départements.

4. Artisanat rural :

Pour encourager l'installation des jeunes issus des centres urbains en milieu rural, il leur sera attribué une aide matérielle adaptée à l'artisanat rural du milieu d'insertion.

e) Opérations d'appoint au profit des assujettis installés :

Dans le cadre de la promotion d'une collaboration de plus en plus comprise entre l'Office et les autres administrations chargées de l'encadrement des jeunes en milieu rural, l'Office national de Participation au Développement poursuivra deux importantes opérations lancées en 1980-1981 que constituent :

- l'appui direct aux jeunes installés ou à installer;
- l'appui aux agents des services partenaires, chargés de l'encadrement des jeunes en milieu rural.

15.2.1.3.4. — Activités d'intérêt général.

Comme par le passé, les jeunes en formation dans les centres du Service civique participeront aux travaux d'entretien des domaines, des cultures et du cheptel.

L'opération « Sahel vert » dans le Nord du pays se poursuivra également. Cette deuxième phase de lutte contre la désertification appelée « Sahel vert II » sera orientée vers les villages et les écoles.

Elle s'appuyera davantage sur la « mobilisation des masses », et la promotion de la solidarité nationale et internationale ».

Enfin, pour diversifier les activités d'intérêt général un accent particulier sera mis sur l'identification et l'animation-participation de petits projets lancés dans les communautés villageoises, surtout par les jeunes, pendant les vacances scolaires et universitaires.

15.2.1.3.5. — Promotion de l'artisanat.

Si « la communauté villageoise est le cadre opérationnel de déploiement des activités du Service civique », le milieu urbain demeure celui qui attire le plus les jeunes lorsqu'ils ont abandonné le système classique de formation scolaire et universitaire.

L'action de l'Office se doit de tendre non seulement à maintenir les jeunes dans les communautés villageoises, mais également à intéresser ceux des villes à y retourner pour y exercer un emploi bénéfique.

C'est ici que l'existence des centres urbains du Service trouve sa raison d'être. En effet, ces centres seraient le cadre privilégié de promotion de l'artisanat rural, pour peu que les besoins soient rationnellement identifiés, et les programmes de formation rigoureusement adaptés.

On concevra ainsi la formation des jeunes gens sur métiers tels que menuiserie, la maçonnerie, l'électricité, la mécanique, les arts ménagers dans les centres urbains du Service civique pendant un temps raisonnable, et leur incorporation par la suite dans les centres ruraux du Service civique où ils compléteront leur formation professionnelle en agriculture et en élevage.

Ces jeunes gens constitueront des groupes de travail pluridisciplinaires en milieu rural, pratiquant l'agriculture, l'élevage, aidant à la répartition du matériel et des engins agricoles et participant à l'amélioration de l'habitat rural.

15.2.1.3.6. — Promotion féminine.

La formation des couples disposant déjà d'une exploitation est de nature à favoriser la stabilisation des assujettis dans leur communauté villageoise.

Cette formation ne peut être envisagée à l'heure actuelle que par les équipes mobiles et dans les centres urbains, les centres ruraux de Service civique n'étant pas adaptés à recevoir des couples.

Au cours du V^e Plan, l'accent sera mis sur l'adaptation des structures d'accueil, des programmes de formation et des méthodes d'enseignement.

Il s'agira d'identifier et d'organiser l'exécution des opérations susceptibles de promouvoir l'épanouissement de la femme en général et des épouses des assujettis en particulier, de manière à entraîner leur participation active et consciente à l'amélioration de la qualité de la vie dans les communautés villageoises.

15.2.1.3.7. — L'informatisation de la gestion du personnel.

Le brassage d'un nombre toujours croissant de jeunes formés par l'Office national de Participation au Développement posera à brève échéance le problème non seulement de leur gestion rationnelle, mais de leur avenir. Il importe donc de mettre en place une gestion informatisée des effectifs en maîtrisant, grâce à un système adéquat de suivi, les données de base et les données dynamiques propres à chaque assujetti. Ces diverses données devront être collectées et enregistrées sur carte ou sur bande magnétique à chaque stade de la vie de l'assujetti à partir de son incorporation :

- au stade du recrutement;
- au stade de la formation;
- au stade de l'installation.

Des études afférentes à cette gestion informatisée seront entreprises au cours du V^e Plan.

15.2.1.4. — Les réalisations dans les autres domaines de la jeunesse et de l'animation.

Pour poursuivre les objectifs assignés à ce secteur, les équipement socio-éducatifs suivants seront réalisés :

1. Equipements socio-éducatifs scolaires :

- Contribution à la construction et à l'équipement de quarante foyers culturels des écoles primaires;

— Contribution à la construction et à l'équipement de quarante foyers culturels des établissements secondaires;

— Contribution à la construction et à l'équipement de quatre foyers culturels des établissements supérieurs;

— Contribution à l'aménagement des foyers culturels existants.

2. Equipements socio-éducatifs urbains et ruraux :

— Etude, construction et équipement de quarante complexes socio-éducatifs urbains;

— Etude, construction et équipement de quatre centres de récréation et de loisirs à Yaoundé, Douala, Garoua et Bafoussam;

— Contribution à la construction de quarante complexes socio-éducatifs des établissements et sociétés industrielles;

— Etude, construction et équipement de sept centres audio-visuels;

— Etude, construction et équipement de dix-sept centres de jeunesse et d'animation;

— Etude, construction et équipement de trente complexes socio-éducatifs ruraux;

— Etude, construction et équipement de sept villages de vacances;

— Achat et équipement de quarante-deux cinébus et véhicules d'animation;

— Aménagement et équipement des villages de vacances de Ngaoundéré et de Kribi;

— Aménagement des centres de jeunesse;

— Aménagement du centre audio-visuel de Yaoundé;

— Aménagement des foyers ruraux;

— Aménagement des cinébus;

— Développement du programme audio-visuel.

15.2.2. — Education physique et sportive

Pour le Cameroun, l'éducation physique et le sport ont pour but :

— de promouvoir le développement et la préservation des qualités physiques et morales de l'homme et de la jeunesse en particulier;

— de contribuer au développement complet et harmonieux de l'être humain et notamment au développement des aptitudes, de la volonté et de la maîtrise de soi;

— de contribuer à la préservation et à l'amélioration de la santé et à une saine occupation des loisirs en permettant à l'homme de mieux résister aux inconvénients de la vie moderne;

— de développer chez les Camerounais le sentiment d'appartenance à l'ensemble national, en satisfaisant leurs besoins émotionnels latents et d'être un facteur d'évaluation de vitalité de la jeunesse;

— de promouvoir l'expression et le rayonnement de la personnalité nationale;

— de favoriser le rapprochement entre les individus et entre les peuples;

— enfin d'éduquer la jeunesse dans un esprit de meilleure compréhension mutuelle, d'amitié et de fraternité en contribuant ainsi à la construction d'un monde de tolérance, de paix et de concorde.

Au cours du IV^e Plan, l'éducation physique et le sport ont atteint un niveau de développement appréciable qui a permis la réalisation de la plupart de ces objectifs.

Les brillantes victoires enregistrées sur le plan international ont contribué largement à consolider la cohésion nationale.

15.2.2.1. — Objectifs.

Compte tenu de cette situation, la politique du Gouvernement tendra au cours du V^e Plan à :

— consolider et développer les acquis dans le domaine de l'éducation physique et du sport;

— vulgariser la pratique de l'éducation et du sport;

— favoriser et garantir l'accès de chaque Camerounais à l'éducation physique et au sport;

— assurer le développement équilibré de tous les sports;

— permettre au sport de s'autofinancer.

Ainsi, les mesures à prendre tendront à :

— stimuler et à promouvoir la pratique de l'éducation physique et du sport dans les écoles et les milieux urbains et ruraux;

— confirmer l'éducation physique comme matière à part entière de notre système d'enseignement en la rendant obligatoire aux examens officiels;

— favoriser l'organisation des rencontres sportives nationales et internationales;

— créer les jeux nationaux au Cameroun;

— améliorer les structures et le fonctionnement des organismes sportifs;

— entreprendre l'étude de la professionnalisation de certains sports afin d'encourager les talents et de limiter la fuite des vedettes;

— assainir la gestion des finances sportives;

— doter les établissements scolaires, les agglomérations urbaines et rurales et les grandes unités industrielles et commerciales des infrastructures appropriées permettant notamment la pratique de plusieurs sports;

— prendre les mesures d'application de la loi sur les équipements sportifs et veiller au respect de ce texte;

— intégrer les installations sportives dans les projets de construction des établissements scolaires.

15.2.2.2. — Projets.

Les principaux projets à réaliser pour la promotion de l'éducation physique et du sport sont dans les domaines ci-après :

1. Construction :

— Finition de tous les projets en cours et notamment des chantiers de construction des stades omnisports de Bafoussam et de Garoua;

— Etude, construction et équipement de trois stades omnisports provinciaux à Bertoua, Bamenda et Buéa;

— Etude, construction et équipement de deux palais des sports dont à Douala et l'autre à Yaoundé pour favoriser l'organisation des rencontres sportives nationales et internationales dans plusieurs disciplines;

— Etude, construction et équipement de deux piscines olympiques dont l'une à Douala et l'autre à Yaoundé pour dynamiser et développer la pratique de la natation;

— Etude, construction et équipement de sept gymnases provinciaux à Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buéa, Douala, Garoua et Yaoundé;

— Etude et construction de quinze gymnases départementaux à Nkongsamba, Maroua, Kumba, Ngaoundéré, Fombran, Victoria, Bafang, Edéa, Mbalmayo, Bangangté, Abong-Mbang, Kumbo, Sangmélina, Batouri et Yaoundé;

— Etude et construction de sept piscines provinciales à Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buéa, Douala, Garoua et Yaoundé;

— Etude et construction de quinze piscines départementales à Kribi, Nkongsamba, Maroua, Mokolo, Fombran, Mbouda, Batouri, Bangangté, Yaoundé, Victoria, Mamfé, Bafia, Monatéle, Ebolowa et Edéa;

— Etude, construction et équipement de dix complexes sportifs de quartier comprenant des terrains de sports et une halle couverte;

— Contribution à la construction de vingt-cinq complexes sportifs départementaux comprenant des terrains de sports et une halle couverte;

— Contribution à la construction de trente complexes sportifs en zone rurale comprenant des terrains de sport;

— Contribution à la construction de vingt complexes sportifs de district, comprenant des terrains de sports;

— Contribution à la construction de vingt complexes sportifs d'usine comprenant des terrains de sport;

— Contribution à la construction de vingt complexes sportifs communaux comprenant des terrains de sport;

— Etude, construction et équipement d'un stadium pluridisciplinaire à Douala;

— Construction de terrains secondaires à Yaoundé, Douala et Bafoussam.

2. Aménagement :

— Rénovation du stade omnisport de Yaoundé;

— Rénovation et extension du stade omnisport de Douala;

— Rénovation du stade Akwa de Douala;

— Etude et installation de tourniquets pour le contrôle des accès aux stades omnisports de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Garoua;

— Aménagement des stades départementaux;

— Aménagement des stades provinciaux;

— Contribution à l'aménagement des terrains secondaires des quartiers;

— Contribution à l'aménagement des terrains secondaires dans les communes.

3. Acquisition de matériel sportif lourd :

— Acquisition de quarante rings de boxe;

— Acquisition de quarante tatamis et tapis de lutte;

— Acquisition de trente pirogues de compétition et de vingt pirogues d'entraînement;

— Acquisition de vingt jeux de poids et haltères;

— Acquisition de matériel divers pour l'athlétisme;

4 Installations sportives scolaires :

— Contribution à la construction de cinquante complexes sportifs des écoles primaires;

— Contribution à la construction de quarante-quatre complexes sportifs des établissements secondaires;

— Contribution à la construction de quatre complexes sportifs universitaires;

— Contribution à l'aménagement des installations sportives dans les établissements secondaires;

— Contribution à l'aménagement des installations sportives dans les établissements supérieurs;

— Contribution à l'aménagement des aires de jeux dans les écoles primaires.

15.2.3. Formation.

15.2.3.1. — Objectifs.

Les objectifs de la formation dans le domaine de l'éducation physique, des sports, de la jeunesse et de l'animation portent sur :

— l'accroissement de l'effectif des enseignants et du personnel d'encadrement pour améliorer le ratio élèves-maître et ratio cadre-population;

— l'amélioration de la formation des maîtres d'éducation physique et sportive, des professeurs d'éducation physique et sportive, des instructeurs et conseillers de jeunesse et d'animation.

15.2.3.2. — Projets.

Pour atteindre ces objectifs, les projets suivants seront réalisés :

1. Construction et équipement de l'institut national de la Jeunesse et des Sports;

2. Etude, construction et équipement de cinq centres nationaux de jeunesse et de sports à Bamenda, Buéa, Douala, Yaoundé et Bertoua;

3. Etude, construction et équipement d'un centre de médecine sportive;

4. Aménagement et équipement de l'Institut national de la Jeunesse et Sports existant;

5. Aménagement et équipement des centres nationaux d'éducation physique et sportive de Garoua, Dschang et Kribi;

6. Réforme des statuts de l'Institut national de la Jeunesse et des Sports pour améliorer le niveau de recrutement des élèves et le régime de l'enseignement;

7. Amélioration du niveau général et technique des formateurs par des stages et le recrutement d'enseignants titulaires d'un diplôme du 3^e cycle.

2.4. — Réalisations dans les domaines des équipements administratifs.

Les opérations du secteur Jeunesse et Sports seront complétées par les projets divers suivants :

1. Etude, construction et équipement du ministère de la Jeunesse et des Sports;

2. Etude, construction et équipement de six délégations provinciales de la Jeunesse et des Sports;

3. Etude, construction et équipement des dix délégations départementales de la Jeunesse et des Sports;

4. Aménagement et équipement des délégations provinciales de la Jeunesse et des Sports;

2.3. — LES INVESTISSEMENTS.

La réalisation des projets dans le domaine de la Jeunesse et des Sports s'élèvera, à l'exception des équipements administratifs à 32,2 milliards de F CFA dont 35 milliards à l'ONPD.

ANNEXES

1. Opérations de l'ONPD.

2. Projets classés par ordre de priorité dans chaque sous-secteur de la jeunesse et animation, sports et location physique ainsi que de la formation.

OPERATIONS

1. MISE EN PLACE DES STRUCTURES

- Construction et équipement du siège;
- Construction et équipement des 9 centres ruraux;
- Construction des bureaux des 9 équipes mobiles;
- Equipement de 7 équipes mobiles;
- Construction de 7 centres urbains;
- Equipement de 10 centres urbains.

2. INCORPORATION ET FORMATION

- Dans les centres ruraux de service civique;
- Dans les centres urbains;
- Par les équipes mobiles;
- Dans les villages pionniers et les fermes abandonnées.

3. INSERTION ET SUIVI

- Dans les communautés villageoises d'origine;
- Dans les villages pionniers;
- Dans les plantations et fermes abandonnées;
- Dans les mini-colonisations;
- Dans l'artisanat rural;
- Appui direct aux jeunes installés;
- Appui direct aux agents des services partenaires;
- Promotion féminine.

4. ACTIVITES D'INTERET GENERAL

- Opération « Sahel vert II »;
- Animation-participation et activités de vacances scolaires et universitaires.

Jeunesse/animation.

Numéros	INTITULE	LOCALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT
1	Aménagement et équipement de 2 villages de vacances	Ngaoundéré et Kribi	Etat
2	Contribution à l'aménagement des foyers existant dans les établissements scolaires	1 par département	MINEDUC et MINJS
3	Aménagement des centres de jeunesse	1 par département	Etat
4		Yaoundé	Etat
5	Aménagement des foyers ruraux	1 par département	Etat
6	Achat, équipement et entretien de cinébus et véhicules d'animation	1 par département à l'exception du Mfoundi et du Wouri qui auront chacun 2 cinébus.	Etat
7	Développement du programme audio-visuel	Inspections de JS et écoles de formation des cadres;	Etat
8	Etude, construction et équipement des 7 villages de vacances	1 par province;	Etat
9	7 centres de jeunesse et d'animation	1 par chef-lieu de province;	Etat
10	Etude, construction et équipement de 40 complexes socio-éducatifs urbains	1 par département.	Etat
11	Etude, construction et équipement de 4 centres de récréation et de loisirs	Yaoundé - Douala - Garoua - Bafoussam	Etat
12	Etude, construction et équipement de 7 centres audio-visuels	1 par chef-lieu de province;	Etat
13	Contribution à la construction et à l'équipement de 40 foyers dans les écoles primaires	1 par département;	MINEDUC et MINJS
14	Contribution à la construction et à l'équipement de 4 foyers des établissements d'enseignement supérieur	Yaoundé - Douala - Ngaoundéré et Dschang;	MINEDUC et MINJS
15	Contribution à la construction de 40 foyers des établissements secondaires	1 par département;	MINEDUC et MINJS
16	Contribution à la construction de 40 complexes socio-éducatifs des établissements et sociétés industrielles	Douala - Yaoundé - Garoua - Nkong-samba - Victoria - Bamenda - Bertoua - Bafoussam ;	Etat

Education physique et sports.

NUMEROS	INTITULE DU PROJET	LOCALISATION	Source de financement
1	Rénovation du stade omnisport	Yaoundé	Etat
2	Rénovation et extension du stade omnisport de Douala ...	Douala	Etat
3	Etude et installation de tourniquets pour le contrôle des accès aux stades omnisports	Yaoundé - Douala - Bafoussam - Garoua	Etat
4	Etude, construction et équipement d'un stadium pluridisciplinaire	Douala	Etat
5	Finition des stades omnisports provinciaux	Garoua et Bafoussam	Etat
6	Rénovation du stade Akwa	Douala	Etat
7	Etude, construction et équipement des stades omnisports provinciaux	Bertoua - Bamenda - Bouéa	Etat
8	Aménagement des stades provinciaux	Tous les chefs-lieux de provinces	Etat
9	Etude, construction et équipement de deux palais des sports	Douala et Yaoundé	Etat
10	Etude, construction et équipement de deux piscines olympiques	Douala et Yaoundé	Etat
11	Aménagement des stades départementaux	Tous les chefs-lieux de département	Etat
12	Etude, construction et équipement de 7 gymnases provinciaux	Yaoundé - Douala - Garoua - Bamenda - Bertoua - Bouéa	Etat
13	Construction et équipement des terrains secondaires	Yaoundé - Douala - Bafoussam	Etat
14	Acquisition de 40 rings de boxe	Chefs-lieux de départements	Etat
15	Acquisition de 40 tatamis et tapis lutte	Chefs-lieux de départements	Etat
16	Acquisition de 30 pirogues de compétition	Douala - Yaoundé - Kribi - Victoria - Garoua	Etat
17	Acquisition de 20 pirogues d'entraînement	Douala - Yaoundé - Kribi - Victoria - Garoua	Etat
18	Acquisition de 20 jeux de poids et haltères	Yaoundé - Douala - Garoua - Bafoussam - Dschang - Bertoua - Bamenda - Kribi - Nkongsamba	Etat
19	Acquisition de matériel divers pour l'athlétisme	Tous les chefs-lieux de départements	Etat
20	Contribution à la construction de 50 complexes sportifs des écoles primaires	1 par département à l'exception de : Yaoundé - Douala, Nkongsamba - Bafoussam - Maroua qui auront chacun 5 complexes	Etat
21	Contribution à la construction de 44 complexes sportifs des établissements secondaires	1 par département à l'exception de : Yaoundé - Douala - Bamenda - Dschang qui ont chacun 2 complexes	MINEDUC et MINJS

Education physique et sports (suite)

22	Contribution à la construction de 44 complexes sportifs universitaires	Douala - Yaoundé - Ngaoundéré - Dschang	MINEDUC et MINJS
23	Contribution à l'aménagement des terrains secondaires dans les communes	Obala - Bokito - Nkongok - Nguélémen - douga - Bonabéri - Mindif - Kaélé - Karhay - Touba - Lolodorf	Communes et Etat
24	Contribution à l'aménagement des terrains secondaires dans les agglomérations rurales	Mbandjock - Okola - Ntui - Essé - Lomié - Belong - Yinkui - Bétamba - Tibati - Bogo - Waza - Kékem - Fokoué - Ngatibo - Ndcp - Santa - Woum - Konye	Communes et Etat
25	Contribution à la construction de 20 complexes sportifs communaux	Soa - Ombessa - Campo - Moloundou - Doumé - Ndéié - Manjo - Poli - Tignère - Tcholliré - Galim - Mala - touen - Fokoué - Penka-Michel - Etak - Mayuka - Fiutam	Communes et Etat
26	Etude, construction et équipement de 15 gymnases départementaux	Nkongsamba - Maroua - Kumba - Ngaoundéré - Fouban - Mbalmayo - Kumba - Sangmélina - Abong-Mbang - Batouri - Yaoundé - Bangangté	Etat
27	Etude, construction et équipement de 7 piscines provinciales	Bafoussam - Bamenda - Bertoua - Boué - Douala - Garoua - Yaoundé	Etat
28	Etude, construction et équipement de 15 piscines départementales	Kribi - Nkongsamba - Maroua - Mokolo - Fouban - Mbouda - Batouri - Yaoundé - Bangangté - Victoria - Mamfé - Bafia - Monaté - Ebolowa - Edéa	Etat
29	Etudes, construction et équipement de 10 complexes sportifs de quartier	Douala - Yaoundé - Bafoussam - Garoua - Bertoua - Bamenda - Fouban - Ebolowa - Victoria - Bangangté	Etat
30	Contribution à la construction de 25 complexes sportifs départementaux	Mokolo - Yaoundé - Batouri - Abong-Mbang - Ngaoundéré - Yokadoma - Nanga-Eboko - Bafia - Ebolowa - Eséka - Yabassi - Edéa - Fouban - Dschang - Kumba - Bengwi - Victoria - Kumba - Guider - Bangangté - Akonolinga - Mbalmayo - Mfou - Mbouda - Bafang	Etat
31	Contribution à la construction de 30 complexes sportifs en zone rurale	Meiganga - Garoua - Boulay - Pitoa - Rey-Bouba - Dimako - Bétaré-Oya - Belabo - Zoété - Akono - Mayo-Centre - Bana - Mbanga - Loum - Manjo - Dibombari - Foubot - Bangoua - Ntonga - Malantouen - Bandjoun - Bazou - Ngoulamakong - Moutengone - Ndian - Tiko - Muyuka - Bui - Jakiri - Nkambé	Etat
32	Contribution à la construction de 20 complexes sportifs de district	Ma'an - Mvagan - Endom - Oveng - Kette - Mbang - Ngoia - Mouanko - Mbe - Bankim - Mayo-Oulo - Figuil - Guéré - Koza - Magba - Massangha - Bakou - Santchou - Baham - Soo	Etat
33	Contribution à la construction de 20 complexes sportifs d'usine	Yaoundé - Douala - Bertoua - Bafoussam - Victoria - Nkongsamba	Usines et Etat
34	Contribution à l'aménagement des terrains secondaires des quartiers	Yaoundé - Douala	Entreprises, Communes et MINEDUC et MINJS

Formation et divers.

NUMEROS	INTITULE DU PROJET	LOCALISATION	Source de financement
1	Aménagement et équipement de l'INJS existant	Yaoundé	Etat
2	Aménagement et équipement de 3 centres nationaux d'éducation physique et sportive	Garoua-Dschang-Kribi	Etat
3	Construction et équipement de l'INJS	Yaoundé	Etat
4	Etude, construction et équipement de 5 centres nationaux de jeunesse et des sports	Bamenda - Buéa - ouala - Yaoundé Bertoua	Etat
5	Etude, construction et équipement d'un centre de médecine sportive	Yaoundé	Etat
6	Aménagement et équipement des délégations départementales de jeunesse et des sports	1 par chef-lieu de province	Etat
7	Aménagement et équipement des délégations départementales de jeunesse et des sports	1 par chef lieu de département	Etat
8	Etude, construction et équipement d'un centre de médecine sportive	Yaoundé - Garoua - Bafoussam - Bertoua Bamenda - Buéa	Etat
9	Etude, construction et équipement de 10 délégations départementales de jeunesse et des sports	Dschang - Nkongsamba - Edéa - Ebolowa - Bafia - Akonoïinga - Ngaoundéré - Maroua - Batouri - Kumba	Etat
10	Etude, construction et équipement du ministère de la jeunesse et des sports	Yaoundé	Etat

Santé et Affaires Sociales

1.1. — SANTE

1.1.1. — Bilan du IV^e Plan.

16.1.1.1. — Les grandes orientations du IV^e Plan.

Au cours du IV^e Plan, l'effort des pouvoirs publics dans le domaine de la santé a notamment visé à :

1. Assurer de façon équilibrée la couverture sanitaire l'ensemble du territoire en mettant la santé à la portée de toutes les populations;
2. Renforcer l'infrastructure sanitaire grâce à la construction et à l'extension des hôpitaux provinciaux et départementaux, des centres de santé développés et élémentaires et des pharmacies;
3. Améliorer les équipements et la gestion des hôpitaux importants;
4. Développer la médecine préventive et l'éducation sanitaire;
5. Développer la recherche médicale et pharmaceutique;
6. Accélérer le processus de formation du personnel médical et paramédical en qualité et en quantité suffisante;
7. Mobiliser les populations en vue d'une participation plus active à l'effort d'amélioration du niveau de santé et des conditions d'hygiène en milieu urbain et en milieu rural.

16.1.1.2. — Les réalisations.

16.1.1.2.1. — Les activités sanitaires.

Les activités sanitaires portent aussi bien sur la médecine préventive que curative.

16.1.1.2.1.1. — Activités de soins.

Les hôpitaux centraux, provinciaux, départementaux et d'arrondissement ont assuré la couverture des soins pour environ 50 % de la population. Par ailleurs, ces activités hospitalières étaient complétées par celles de la médecine de masse qui a permis de soigner plus de 65 % de la population.

Une attention particulière a été portée sur :

- la chirurgie thoracique et l'hémodialyse à l'hôpital de Yaoundé;
- le traitement de la drépanocytose à l'hôpital Laquintinie de Douala.

16.1.1.2.1.2. — Activités de prévention.

Des progrès sensibles ont été notés dans le cadre de la médecine préventive :

- éradication de la variole;
- meilleur contrôle de la lèpre (baisse de l'incidence de 40.000 à 23.000 cas) grâce à l'organisation de 200 circuits d'itinérance;
- endémie cholérique circonscrite (3 à 4 cas par an dans les foyers);
- meilleur dépistage de la trypanosomiase (sur 3.301 suspects, 1.209 cas confirmés);
- actions ponctuelles des équipes de prospection pour la tuberculose, la schistosomiase, les maladies à transmission sexuelle, le monkey-pox;
- programme élargi de vaccination intéressant les enfants de moins de trois ans dans le cadre de la lutte contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole (40 % des enfants ont été protégés).

16.1.1.2.1.3. — Activités de protection et de promotion.

Dans le domaine de la protection et de la promotion de la santé, l'effort a porté sur :

— l'hygiène et l'assainissement : création de trente deux nouveaux services communaux, aménagement et contrôle des points d'eau en zone rurale, construction de latrines (environ une par famille) lutte antivectorielle dans les principales villes, étude de la pollution des eaux dans les Monts Mandara;

— éducation sanitaire : formation pratique en éducation pour la santé dans les départements de la Kadey et de la Mefou, préparation des manuels éducatifs et du matériel audio-visuel, formation et recyclage du personnel, création de comités de santé dans les villages, campagne nationale éducative sur l'hygiène et l'assainissement;

— nutrition : éducation nutritionnelle et démonstrations diététiques dans les PMI, enquête nutritionnelle à Yaoundé;

— création de deux unités de diététique clinique à l'hôpital central (PMI) de Yaoundé;

— santé dentaire : dépistage de la carie dentaire dans les écoles;

— santé mentale : construction d'un village psychiatrique au Centre Jamot de Yaoundé;

— santé scolaire et universitaire : surveillance de l'hygiène dans les établissements scolaires, prophylaxie des maladies contagieuses, intégration de l'éducation sanitaire dans les écoles;

— santé maternelle et infantile : consultations pré et postnatales; immunisation des mères et des enfants, chimioprophylaxie du paludisme.

16.1.1.2.1.4. — Activités de recherche.

Les recherches ont porté notamment sur :

- le cancer au C.U.S.S.;
- la stérilité et le goitre à l'Est;
- la maîtrise de la technologie de certains vaccins (antitétanique, antipoliomyélitique);
- la pharmacopée traditionnelle (sirop gamma);
- le recensement des guérisseurs dans le Centre-Sud et le Nord-Ouest.

D'une manière générale, le IV^e Plan avait prévu des activités sanitaires importantes. Il convient de relever que les actions entreprises ont été limitées faute de personnel, de matériel et de moyens financiers.

16.1.1.2.2. — La formation et l'évolution du personnel médical et para-médical.

Le personnel ci-après a été formé au cours de la période retenue.

Tableau 16.1.1.2.2.a.

PERSONNEL FORME AU COURS DU IV^e PLAN

TYPE DE PERSONNEL	Nombre à former	% de réalisation	Nombre formé
Médecins	300	265	88,33
Pharmaciens	50	19	38
Chirurgiens-dentistes	20	6	30
Ingénieurs sanitaires	11	1	9
Techniciens supérieurs	200	81	40,5
Cadres moyens et subalternes	4 349	4 105	94

Il convient toutefois de souligner qu'au cours de la période, le nombre de spécialistes formés n'a pas été à la hauteur des prévisions. Cette situation est due au fait que le Centre Universitaire des Sciences de la Santé (C.U.S.S.) n'a pas encore en son sein les spécialités requises, ce qui amène le gouvernement à recourir exclusivement aux possibilités des pays étrangers.

Par ailleurs, les activités connexes ont été réalisées dans le domaine de la formation du personnel, notamment la réforme des études paramédicales et des programmes de formation ainsi que l'organisation régulière de séminaires de recyclage.

Enfin, il importe de constater que la plupart des écoles de formation fonctionnent à pleine capacité, situation qui exige soit leur extension, soit la création d'autres écoles, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 16.1.1.2.2.b.

CAPACITE ACTUELLE DES ECOLES DE FORMATION

CATEGORIE DE PERSONNEL	Noms des écoles de formation	Capacité annuelle des écoles	TOTAL
Médecins	CUSS	42	42
Techniciens sup. en soins inf.	CESSI	14	14
Techniciens sup. en épidémio.	OCEAC	7	7
Techniciens de la santé	CUSS	40	40
I.D.E. accoucheurs	ENNISFA	15	20
	Bamenda	5	
Inf. anesthésistes	ENISFAY	10	10
	Bamenda		
Infirmiers brevetés	6 écoles I.B. for	140	140
	mation privée		
T. A. laboratoire	Yaoundé	12	
	Bamenda	10	31
T. A. assainissement	Garoua	9	
Aides-soignants	Yaoundé	15	15
	11 écoles CFAS	450	450

6.1.1.2.3. — Recrutement.

au cours des quatre premières années du IV^e Plan, le personnel ci-après a été recruté.

NOMBRE D'AGENTS RECRUTES

Tableau 16.1.1.2.3.a.

Exercices	Fonctionnaires et contractuels	Autres agents	Total
1976-1977	563	149	712
1977-1978	808	80	888
1978-1979	511	255	766
1979-1983	853	72	925
Total	2 735	556	3 291

En supposant qu'il existait au début du IV^e Plan 265 médecins et que 265 ont été formés et recrutés pendant cette période quinquennale, on peut admettre à la fin de ce Plan le ratio médecins/population sera un médecin pour 11.588 habitants et pourrait même atteindre un médecin pour 10.820 habitants si l'on prend en considération un apport extérieur de médecins. Ces chiffres restent malgré tout bien au-dessous des recommandations de l'OMS, soit un médecin pour 1000 habitants.

6.1.1.2.4. — Les constructions et aménagements des formations sanitaires.

6.1.1.2.4.1. — Les formations sanitaires.

Les réalisations des formations sanitaires, reprises dans le tableau ci-dessous ont été les suivantes :

Le IV^e Plan quinquennal avait prévu la construction et l'équipement de 60 centres de santé élémentaires (CSE); 13 de ces centres ont été construits et 53 sont en cours de réalisation.

En outre, 16 des 45 CSE ont été aménagés tandis que 132 des 160, soit 82 % ont été transformés en PMI villageoises. Enfin, seuls 17 %, soit 8 des 45 CSE sont en voie d'être équipés.

Alors qu'il n'était prévu que la construction de 6 nouveaux centres de santé développés (CSD), 20 ont en fait été créés et 19 sont en cours de réalisation. En outre, 6 des 18 prévus ont été aménagés. Le nombre des CSD transformés en hôpitaux d'arrondissement est enfin supérieur à celui qui avait été retenu au IV^e Plan, soit 26 au lieu de 25. Dans l'équipement des CSD 16 des 24 prévus ont été équipés au cours de cette période considérée.

Dans le cadre de la construction et de l'équipement des centres départementaux de la médecine préventive (CDMP) et des centres de protection maternelle et infantile (PMI), un des 5 CDMP prévus et 17 des 21 PMI départementales ont été construites, tandis qu'une PMI est en cours d'exécution. Bien qu'il n'ait pas été prévu d'aménagement de CDMP et de PMI, un CDMP et trois PMI ont été aménagés. Par contre seuls 3 des CDMP et 6 des 26 PMI ont été équipés au cours de la période du IV^e Plan.

Enfin, il convient de souligner qu'aucun des 6 magasins provinciaux annexes de matériel n'a été construit.

En ce qui concerne les écoles de formation, 5 des 8 écoles ont été construites et 2 aménagées au lieu d'une seule retenue au IV^e Plan. Enfin, 7 écoles de formation ont été équipées.

Tableau 16.1.1.2.4.1.a.

TYPES SANITAIRES REALISES AU COURS DU IV^e PLAN

Activités	C D M P			PMI ET MATERNITES			ECOLES DE FORMATION			MAGASINS ANNEXES			C S D			C S E		
	P	R	%	P	R	%	P	R	%	P	R	%	P	R	%	P	R	%
Constructions ...	5	1	20	21	17+	81	8	5	63	6	0	—	6	20+ (19)	300	60	13+ (53)	21
Aménagements .	0	1	101	0	3	103	1	2	200	—	—	0	18	6	33	45	15	36
Transformations .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0	24	26	108	160	132	82
Equipements ...	13	3	23	26	6	23	167	7	117	6	0	—	24	16	67	45	8+	17

CDM = Centre départemental de la médecine préventive ;

P = Prévisions; R = Réalisations;

+ = Autres centres en cours de réalisation.

16.1.1.2.4.2. — Les formations hospitalières.

Au cours du IV^e Plan, comme il ressort du tableau ci-dessous, il avait été prévu l'aménagement et l'équipement des hôpitaux centraux de Yaoundé et de Douala, lors que leur aménagement a eu lieu, seul l'un des deux hôpitaux est en voie d'être équipé.

Les projets de construction de 3 hôpitaux départementaux ainsi que de 2 pharmacies d'approvisionnement

nement de Yaoundé et Douala n'ont pu être réalisés faute de sources de financement.

Toutefois, les études techniques et architecturales ont été exécutées pour huit hôpitaux départementaux.

Par ailleurs, un nombre appréciable de formations hospitalières et sanitaires ont bénéficié d'aménagements, de transformations et d'équipements importants.

TYPES DE TRAVAUX REALISES DANS LES FORMATIONS HOSPITALIERES AU COURS DU IV^e PLAN

Tableau 16.1.1.2.4.2.a.

ACTIVITES	HOPITAUX CENTRAUX			HOPITAUX PROVINCIAUX			HOPITAUX DEPARTEMENTAUX			HOPITAUX D'ARRONDISSEMENT		
	P	R	%	P	R	%	P	R	%	P	R	%
Constructions	0	0	0	3	0	0	13	0	0	0	0	0
Aménagements	2	2	100	5	5	100	38	8	21	11	6	54
Equipements	0	1	5	5	0 (4)+	20	20	6 (14)+	30	25	2 (24)+	8

R = Réalisation.

P = Prévision ;

+ = début de réalisation ;

16.1.1.2.4.3. — Les capacités hospitalières.

En 1976, 22.745 lits d'hospitalisation étaient disponibles, soit un lit pour 337 habitants en moyenne. La répartition par province était la suivante :

REPARTITION DES LITS PAR PROVINCE EN 1976 (NON COMPRIS LES LITS DES LEPROSERIES)

Tableau 16.1.1.2.4.3.a.

PROVINCE	Nombre de lits	Ratio par lit
Centre-Sud	5 605	266
Est	1 585	230

PROVINCE	Nombre de lits	Ratio par lit
Littoral	3 952	237
Nord	3 485	641
Nord-Ouest	1 775	553
Ouest	4 803	216
Sud-Ouest	1 542	402
Ensemble du Pays	22 745	337

Au cours du IV^e Plan, c'est-à-dire de 1976 à 1980, le nombre de lits est passé de 22.745 à 24.541 comme le montre le tableau ci-dessous.

EVOLUTION DU NOMBRE DE LITS D'HOSPITALISATION AU CAMEROUN DE 1976 A 1980

Tableau 16.1.1.2.4.3.b.

ANNEES	Secteur public	Secteur privé	Total	Progression %	Lits de lépreux
1976	11 945	10 800	22 745	100	1 024
1977	12 353	11 092	23 445	103	381
1978	12 623	11 272	23 895	105	60
1979	12 835	11 369	24 205	106	40
1980	13 085	11 456	24 541	108	?

Comme il ressort de ce tableau, le taux d'accroissement du nombre de lits est resté inférieur au taux d'augmentation naturelle de la population, d'où une détérioration de la situation : le ratio lits/habitants est passé de 1/337 en 1976 à 1/353 en 1980.

16.1.1.2.4.4. — L'achat de matériel technique.

De 1971 à 1981, les crédits alloués pour l'achat de matériel technique ont connu une progression variant de 72 à 162 millions en francs courant comme l'indique le tableau suivant :

EVOLUTION DES CREDITS POUR L'ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE (en milliers de francs)

Tableau 16.1.1.2.4.4.a.

EXERCICES	Milliers F CFA	Evolution %
1976-1977	72 000	100
1977-1978	90 000	125
1978-1979	120 000	167
1979-1980	87 000	121
1980-1981	162 000	225

Des efforts importants ont été réalisés pour équiper les hôpitaux centraux de Yaoundé et de Douala où ont été créés des services nouveaux (chirurgie dentaire, hémodialyse, chirurgie cardiaque...)

Tableau 16.1.1.2.4.6.a.

EVOLUTION DU BUDGET (en milliers de francs)

EXERCICES	Budget de l'Etat	Budget santé	Rapport %	Evolution
1975-1976	100 000 000	4 888 663	4,8	100
1976-1977	128 000 000	5 219 492	4,0	107
1977-1978	137 000 000	5 848 420	4,3	119
1978-1979	165 245 000	6 729 982	4,0	141
1979-1980	186 600 000	9 399 600	5,0	190
1980-1981	246 000 000	9 040 702	3,7	185

Comme il ressort de ce tableau, la détérioration du budget de la Santé publique par rapport au budget de l'Etat est préoccupante. Bien que, par tête d'habitant, ce budget accuse une progression allant de 681 francs pour l'exercice 1976-1977 à 1.044 francs pour l'exercice 1980-1981, il importe de relever la faible part des crédits alloués à l'approvisionnement en médicaments et à l'achat de matériels techniques. En d'autres termes, le budget de fonctionnement reste de loin le plus important.

16.1.1.2.4.5. — L'approvisionnement en médicaments.

L'évolution des crédits alloués pour l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments a été la suivante :

EVOLUTION DES CREDITS POUR LES MEDICAMENTS (en milliers de francs)

Tableau 16.1.1.2.4.5.

EXERCICES	Milliers F CFA	Evolution %
1975-1976	760 000	100
1976-1977	899 500	118
1977-1978	850 000	111
1978-1979	895 000	117
1979-1980	911 000	120
1980-1981	961 000	127

Malgré l'accroissement de ces moyens, il convient de souligner que ramenée à la moyenne par tête d'habitant, cette évolution reste faible.

Ainsi, de 99 francs en 1976, l'Etat n'a consacré que 111 francs par tête d'habitant en 1981, soit 12 francs seulement en plus en cinq ans.

16.1.1.2.4.6. — L'évolution du budget de l'Etat.

Le budget du ministère de la santé publique a connu l'évolution suivante :

Enfin, il convient de souligner que la contribution de l'Etat dans le domaine de la santé ne se traduit pas uniquement dans ces budgets. L'Etat intervient également à travers différents projets à financement extérieur, la Caisse nationale de Prévoyance sociale et certaines parties des budgets des Ministères de l'Education nationale, des Affaires sociales et des Forces armées.

16.1.1.3. — Les problèmes.

En dépit des efforts entrepris par le gouvernement au cours du IV^e Plan, plusieurs difficultés ont limité les résultats escomptés. Se sont notamment posés les problèmes ci-après :

- insuffisance qualitative et quantitative du personnel médical et para-médical. Pénurie de certains spécialistes dans des domaines importants;
- insuffisance et vieillissement des infrastructures sanitaires et de la capacité hospitalière;
- absence ou insuffisance des équipements appropriés dans les formations sanitaires et hospitalières;
- insuffisance des moyens logistiques nécessaires au fonctionnement de ces infrastructures, et en particulier des moyens de transport;
- difficultés d'approvisionnement en médicaments aussi bien dans les pharmacies que dans les centres de formation sanitaire;
- mauvaise gestion des formations sanitaires et hospitalières;
- modicité du budget.

Outre ces problèmes qui affectent tout le domaine sanitaire, il convient de relever qu'au cours de cette période on a constaté une recrudescence des maladies endémiques et transmissibles.

L'insuffisance d'équipes mobiles bien équipées constitue un handicap sérieux pour mener à bien un programme de prévention efficace. Par ailleurs, l'absence d'assainissement du milieu constitue un problème dans le cadre de la protection et de la promotion de la santé. Enfin, il est apparu difficile de procéder de manière régulière à la collecte des informations sanitaires et d'en assurer la diffusion.

6.1.2. — Orientations du V^e Plan.

Au cours du V^e Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, les stratégies et les choix en matière de santé s'articulent autour de quatre principes directeurs :

- couverture sanitaire totale du pays;
- intégration des services de santé publique;
- priorité à la médecine préventive;
- participation des communautés nationales.

16.1.2.1. — Couverture sanitaire totale du pays.

L'objectif est de satisfaire progressivement les besoins sanitaires de toutes les couches de la communauté nationale :

- d'abord les besoins sanitaires fondamentaux qui expriment sur les plans de la prévention, de la guérison, de la réhabilitation et de la promotion sanitaire;
- ensuite, l'extension progressive des services de haute technologie médicale à ceux qui en ont besoin;

— celle-ci est aujourd'hui indispensable pour venir à bout d'une pathologie et des complexes psychosociaux que l'accroissement et l'approfondissement des connaissances scientifiques révèlent plus étendus, plus difficiles et en tous cas, spéciaux.

Dans cette entreprise, l'accent sera mis sur la nécessité d'adapter les programmes à notre contexte propre et à nos besoins spécifiques.

De plus, les sciences de santé communautaire qui visent la promotion de l'homme et de la société devront jouer un rôle de plus en plus déterminant.

Le tout sera sous-tendu par de solides recherches en matière de santé publique, instrument de choix dans l'identification et la définition des problèmes, dans l'exploitation de toutes les ressources de la technologie appropriée et dans l'adaptation des solutions à notre environnement social, économique et culturel.

Aussi, pour s'inscrire véritablement dans l'objectif de la couverture sanitaire totale des populations, notre V^e Plan quinquennal de développement sanitaire s'attellera :

1. A la poursuite des efforts déjà entrepris pour réduire les disparités régionales et rompre résolument le déséquilibre entre les villes et les zones rurales.

2. A la mise en place d'un programme national de soins de santé primaires ainsi qu'au développement de la médecine traditionnelle, approches irremplaçables pour satisfaire les besoins sanitaires fondamentaux des populations.

3. A promouvoir le développement des agents de santé, notamment les agents villageois de santé, les accoucheuses traditionnelles et les praticiens traditionnels.

4. A mettre en place et à développer la formation post-universitaire par les programmes de spécialisation médicale, support indispensable pour l'enseignement, la recherche médicale et les soins médicaux se réclamant de la technologie.

5. A développer et à rationaliser en zone rurale le réseau des pharmacies, institutions à caractère essentiellement social, qui permettent même aux plus démunis de disposer des produits pharmaceutiques de première nécessité.

6. A développer la recherche médicale et les recherches en matière de santé publique.

7. A mettre en place des équipements médicaux appropriés et bien adaptés à nos formations sanitaires.

16.1.2.2. — Intégration des services de santé publique.

L'intégration requiert un effort d'organisation et de structuration basé sur la cohérence et la coordination parfaite de l'ensemble des structures, des fonctions et des techniques en vue d'une meilleure utilisation des ressources et d'une efficacité maximale.

Sur le plan pratique, seront mis en place des services de santé à la fois bien organisés et efficaces, assurant une large diffusion des services médicaux tant curatifs que préventifs et utilisant à la fois les formations fixes et mobiles.

Dans cette perspective, les services de l'hygiène du milieu, de l'assainissement, le réseau hospitalier, les dispensaires et centres de santé, les activités de protection maternelle et infantile, la surveillance épidémiologique, les statistiques, élément fondamental d'appréciation des activités des services de santé, le développement des personnels, l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments et matériels, devront s'intégrer réellement dans l'infrastructure sanitaire générale et constituer les composantes des mêmes programmes de santé.

Il convient à cet effet de prendre les mesures suivantes :

1. Réorganisation rationnelle des services de santé grâce à la mise en place des mécanismes appropriés d'impulsion, de supervision, de contrôle et surtout de coordination.

2. Développement des sciences et techniques nécessaires notamment l'économie sanitaire et la planification.

3. Promotion d'un système efficace de gestion sanitaire grâce à l'apprentissage et à la fermeté dans l'exécution.

4. Dynamisation et généralisation du dialogue entre économistes et techniciens médicaux dans les projets de développement individualisés.

5. Dans les accords de convention d'établissement que l'Etat passe avec les promoteurs économiques, il importe que soit clairement définie dans le cahier des charges, l'intervention de la Santé publique dès le stade des études, le rôle de la Santé devant se poursuivre lors de l'exécution avec la surveillance nosologique, épidémiologique et prophylactique du territoire aménagé.

16.1.2.3. — Priorité à la médecine préventive.

16.1.2.3.1. — Insuffisance et coût élevé du curatif:

L'importance des maladies endémo-épidémiques dans notre pays, la pression de plus en plus grande de certaines maladies métaboliques et génétiques sur les familles et les collectivités, donnent la mesure des ressources en argent en infrastructures, en matériel et en personnels dont nous devrions disposer pour les maîtriser, en recourant exclusivement aux actions curatives

16.1.2.3.2. — Efficacité et primauté du préventif.

Par contre, une action plus efficace sur le plan préventif apparaît plus adaptée à notre contexte économique ainsi qu'aux exigences de la valeur humaine.

Le principe de la primauté du préventif est désormais indiscuté dans notre politique sanitaire.

Il faut cependant en clarifier le concept afin de rendre cette médecine plus dynamique au cours du V^e Plan quinquennal de développement.

La médecine préventive englobe toutes les actions devant être menées par les structures ou organismes directement ou indirectement responsables de la pro-

tection sanitaire des individus et des collectivités de l'amélioration de l'environnement et de l'éducation pour la santé.

Afin d'entrer dans les mœurs pour devenir un état d'esprit, la médecine préventive doit être présente au foyer au village, et à la source, à l'école, à l'atelier, à l'usine, sur la route, au champ, au bureau, dans toutes les structures médico-sanitaires, dans nos programmes de formation, dans tout milieu où les hommes vivent ou travaillent.

16.1.2.3.3. — Infrastructures et programmes.

Pour atteindre cet objectif, nos pouvoirs publics ont mis sur pied, dans le cadre de l'organisation générale des services de santé, des structures spécialisées de prévention et de prophylaxie.

A celles-ci d'identifier les approches qui favoriseront une prise de conscience générale de la place fondamentale que doit occuper la médecine préventive dans la vie des individus et des collectivités. A elles d'organiser les efforts pour que soient coupées les voies qu'emprunte la maladie pour atteindre l'homme. A celles de promouvoir partout la surveillance épidémiologique en s'appuyant sur de bonnes statistiques et des enquêtes épidémiologiques ainsi que sur un réseau opérationnel de laboratoires de santé qu'au demeurant, elles ont la charge d'installer dans le pays. A elles d'animer la médecine collective par le moyen de la médecine de masse (dépistage-traitements-vaccinations-épidémies et les maladies sociales. A elles d'assurer avec vigilance la surveillance continue et sélective de la santé de certains groupes de la population, notamment les plus fragiles et vulnérables, à savoir les enfants en bas âge, les femmes enceintes et allaitantes, les travailleurs, les vieillards... A elles de dynamiser partout l'éducation pour la santé, d'assurer la surveillance nutritionnelle des collectivités et de veiller à l'application des mesures d'hygiène générale et d'hygiène dentaire par les populations. A elles de garantir le bon équilibre social des individus, des familles et de ces collectivités grâce à la promotion d'une bonne hygiène mentale.

Au cours du V^e Plan, il a été décidé de :

1. Prendre toutes les mesures requises pour faire comprendre à tous que la médecine préventive concerne nécessairement la population tout entière.

2. Mettre en place des mécanismes de coordination efficaces entre les actions de médecine préventive et toutes les autres visant la promotion de la santé et du bien-être social.

3. Développer la formation du personnel dans les sciences de la santé communautaire.

4. Consentir les ressources nécessaires aux services spécialisés de médecine préventive pour leur permettre d'organiser et de mener efficacement les programmes prioritaires dans le domaine de la prévention, notamment :

- les campagnes de médecine de masse;
- la surveillance épidémiologique;

- la mise en place d'un réseau étoffé de laboratoires de santé;
- le développement et la généralisation de l'éducation pour la santé;
- la surveillance de la santé de la mère et de l'enfant;
- la surveillance nutritionnelle des collectivités;
- l'hygiène du milieu;
- la promotion de l'hygiène mentale;
- la promotion de la santé dentaire.

16.1.2.4. — Participation des communautés.

Au cours du V^e Plan, il a été décidé :

1. Par le biais des soins de santé primaires :

- de concevoir des moyens appropriés pour promouvoir et soutenir cette participation des communautés;
- d'intensifier l'éducation des populations pour leur faire prendre conscience des questions de santé et les mener ainsi à participer individuellement et collectivement à la planification, à l'exécution et au contrôle des actions visant leur santé et le développement social.

2. Au niveau des hôpitaux :

- de mobiliser plus que par le passé la communauté dans le processus de prévention.

6.1.3. — Programmes.

Le coût total du secteur sanitaire s'élève à 80 milliards de francs CFA. Le programme s'établit comme suit :

16.1.3.1. — Les activités sanitaires.

16.1.3.1.1. — Médecine préventive et médecine rurale.

16.1.3.1.1.1. — Soins de santé primaires.

Au cours du V^e Plan, les activités des soins de santé primaires porteront sur :

1. La formation d'un comité national de soins de santé primaires.
2. La création de comités provinciaux et départementaux de soins de santé primaires.
3. L'organisation de séminaires en vue de définir les stratégies et de dresser l'inventaire des besoins.
4. La formation des agents villageois de santé (AVS) 300 par province et par an, soit 2.100 AVS en cinq ans dont 600 accoucheuses traditionnelles.
5. Extension suivant les réalités locales.

16.1.3.1.1.2. — Médecine rurale.

Au cours du V^e Plan, les activités dans le domaine de la médecine rurale seront privilégiées en matière d'équipements et de fourniture de médicaments, pour contribuer à la promotion du bien-être général des populations et à l'élévation de leur niveau de vie.

16.1.3.1.1.3. — Education sanitaire.

Les activités en matière d'éducation sanitaire s'articuleront autour des centres d'intérêt suivants :

- création de 47 unités d'éducation sanitaire (7 provinciales et 40 départementales);
- intégration de l'éducation sanitaire dans les écoles;
- formation de cadres en éducation sanitaire;
- construction et équipement d'un atelier de production de matériel audio-visuel;
- renforcement de la campagne nationale d'hygiène et d'assainissement;
- poursuite des projets en cours.

16.1.3.1.1.4. — Hygiène et assainissement (eau).

Au cours du V^e Plan, les actions ci-après seront exécutées :

- création de 50 bureaux d'hygiène dans les arrondissements;
- création de 20 unités d'hygiène dans les hôpitaux (5 provinciales et 15 départementales);
- contrôle du péril fécal dans 150 centres de santé;
- approvisionnement en eau de 50 centres de santé et 10 hôpitaux d'arrondissement;
- création de 5 laboratoires pour le contrôle de la qualité chimique et bactériologique de l'eau;
- organisation de 7 équipes pour la lutte antivectorielle (paludisme, schistosomiase);
- développement de la recherche en hygiène du milieu;
- formation et recyclage du personnel.

16.1.3.1.1.5. — Nutrition.

Il est programmé les opérations suivantes :

1. Lutte contre la malnutrition protéino-calorique grâce à :

- la création d'un centre national d'expérimentation en diététique et en réhabilitation nutritionnelle;
- la création de 7 unités de diététique et de réhabilitation;
- la création d'un laboratoire d'hygiène alimentaire;
- la production et la distribution à la population infantile d'un aliment de sevrage à base de denrées locales.

2. Lutte contre le goitre endémique dans les provinces de l'Est, du Nord et du Nord-Ouest.

16.1.3.1.1.6. — Santé mentale.

Au cours du V^e Plan, il a été retenu la création de :

- 7 villages psychiatriques;
- 3 centres de neuro-chirurgie et leur équipement (Yaoundé, Douala, Garoua);

— un laboratoire d'exploration du système nerveux central et de psychopathologie à Yaoundé;

— 6 centres d'orientation et de triage à Yaoundé, Douala, Garoua, Bamenda, Bertoua, Bafoussam.

16.1.3.1.1.7. — Santé dentaire.

Il est prévu, au cours du V^e Plan :

— la création et l'équipement d'un service dentaire par département;

— la création et l'équipement de 2 unités d'odontostomatologie à Yaoundé et à Douala;

— le développement d'un programme d'hygiène dentaire au niveau des écoles.

16.1.3.1.1.8. — Santé maternelle et infantile.

Au cours du V^e Plan, les activités ci-après sont programmées :

— dynamisation des PMI, notamment au niveau des villages, grâce à la création de centres de récupération et d'unités de nutrition;

— intégration des accoucheuses traditionnelles dans le cadre de la promotion de la santé maternelle et infantile;

— construction de 36 PMI - maternités;

— réalisation et intégration du :

— projet de santé familiale;

— projet d'extension des soins de santé maternelle;

— projet de santé familiale et de protection maternelle et infantile;

— projet d'extension du programme élargi de vaccination dans l'ensemble du pays;

— projet d'équipement des centres de PMI;

— projet d'extension des PMI villageoises dans la province de l'Est.

16.1.3.1.1.9. — Médecine scolaire.

Les activités porteront sur les domaines ci-après :

— développement de la médecine scolaire;

— intégration de l'hygiène scolaire dans toutes les écoles;

— recyclage des enseignants en santé scolaire;

— création et équipement d'un service scolaire par province.

16.1.3.1.1.10. — Endémies majeures.

Face à la recrudescence de certaines endémies (en particulier le trypanosomiase, le paludisme, la fièvre jaune), les actions, au cours du V^e Plan, porteront sur :

— l'accroissement des moyens de la médecine préventive en personnel, en matériel et en budget;

— le renforcement des actions de dépistage des maladies graves;

— le maintien en état des chaînes de froid pour mieux conserver les vaccins;

— la surveillance épidémiologique;

— le rassemblement et le traitement des données statistiques;

— la création d'un bon réseau de laboratoires de contrôle.

Les programmes prioritaires seront :

1. La lutte contre les maladies transmissibles en particulier :

— La lèpre grâce à : la création de centres provinciaux de prothèse, la réhabilitation des infirmes;

— La tuberculose grâce : au renforcement de la lutte en milieu urbain, à la formation des pneumophthisiologues;

— Le choléra grâce : au renforcement de la surveillance épidémiologique et de l'assainissement, à l'approvisionnement en eau potable et à l'éducation des populations des régions suspectes;

— A la schistosomiase grâce : au projet de développement de l'hydraulique villageoise, comprenant : la formation de personnel, le dépistage et la surveillance épidémiologique;

— La trypanosomiase grâce : au renforcement du dépistage et du traitement des malades ainsi que de la lutte antivectorielle dans les foyers actifs;

— Le paludisme grâce : au renforcement du dépistage et du traitement. A cet effet, il est prévu la « nivaquinisation » dans les écoles et les PMI, la lutte antilarvaire et imagocide et les pulvérisations sporadiques;

— Les maladies à transmission sexuelle grâce : au dépistage et au traitement de masse, notamment en milieu scolaire, à la création de centres provinciaux de lutte.

2. La lutte contre les maladies non transmissibles.

Elle ne visera que la drépanocytose et portera sur

— l'étude épidémiologique;

— la carte nosologique;

— le dépistage systématique.

— L'onchocercose grâce : à l'intensification de la lutte contre les simuliés par la poursuite et le renforcement du projet inter-Etats Nord-Est Benoué (Cameroun-Tchad-RCA).

3. Les immunisations :

Pour ce qui est des immunisations, deux programmes seront poursuivis conjointement à savoir le programme élargi de vaccination (PEV) pour couvrir 40 % de enfants de moins de trois ans et la campagne de vaccination de masse (CVM) en particulier contre la rougeole, la tuberculose et la fièvre jaune.

16.1.3.1.2. — La médecine hospitalière.

Les activités viseront au cours du V^e Plan à établir l'équilibre entre les services attendus et la capacité hospitalière totale existante.

A cet effet, les actions ci-après seront considérées comme prioritaires :

1. La rénovation de l'hôpital central de Yaoundé;
2. La rénovation de l'hôpital Laquintinie de Douala;
3. La réforme hospitalière qui comportera la gestion autonome hospitalière et l'introduction de la médecine préventive et de l'hygiène hospitalière dans les hôpitaux;
4. La création d'un service hospitalier de maintenance;
5. La création de services de neuro-psychiatrie à l'hôpital central de Yaoundé, à l'hôpital Laquintinie de Douala et à l'hôpital provincial de Garoua;
6. La création d'un service de neuro-chirurgie à l'hôpital central de Yaoundé.

16.1.3.1.2.1. — La gestion hospitalière.

Au cours du V^e Plan, il est retenu :

1. La gestion autonome de :
 - l'hôpital central de Yaoundé;
 - l'hôpital Laquintinie de Douala.

Une expérience d'auto-gestion sera tentée dans ces deux hôpitaux et étendue progressivement dans les hôpitaux provinciaux; cette expérience inclura :

- l'institution d'un conseil d'administration de l'hôpital;
- la participation de la collectivité locale;
- la responsabilisation du personnel dans le fonctionnement de l'hôpital;
- la mise en place d'une comptabilité opérationnelle;
- la restructuration des services administratifs et techniques.

16.1.3.1.2.2. — Le recyclage des responsables des hôpitaux en matière de gestion hospitalière.

Il convient à cet effet de mener les actions suivantes :

- l'organisation des séminaires et de stages de recyclage au niveau des provinces;
- l'établissement de réseaux de formation post-universitaire dans les régions africaines;
- la formation du personnel, soutenue par des infrastructures appropriées, des équipements techniques et didactiques adéquats.

16.1.3.1.3. — Approvisionnement en médicaments et propharmacies.

Au cours du V^e Plan quinquennal, les actions prioritaires ci-après seront entreprises :

16.1.3.1.3.1. — Organisation de l'approvisionnement et de la distribution.

1. Pour remédier aux fréquentes ruptures de stocks et aux retards importants liés au système de commande et de marché, un Office national pharmaceutique sera créé.

2. Par ailleurs, afin d'adapter l'approvisionnement à la pathologie locale, chaque province sera dotée d'une pharmacie provinciale d'approvisionnement nantie d'une autonomie de gestion.

Ces structures seront complétées par des magasins provinciaux convenablement équipés.

3. Pour la zone rurale, les propharmacies villageoises serviront de support à la médecine communautaire, notamment aux soins de santé primaires.

4. L'action de l'administration sera complétée par les pharmacies d'officine privées dont la répartition judicieuse couvrira l'ensemble du pays.

Une mention spéciale doit être faite sur les critères de répartition de ces officines : priorité sera donnée aux quartiers périphériques des grands centres urbains ainsi qu'aux régions enclavées, le but ultime étant de rapprocher les médicaments de la population.

16.1.3.1.3.2. — Industrie pharmaceutique.

L'exportation anarchique des plantes médicinales à l'état brut constitue du point de vue économique une perte importante de devises. Jusqu'à présent, il n'y a pas de promoteurs pour l'extraction des produits actifs de nos plantes médicinales.

Compte tenu de la diversité et des grandes potentialités de nos ressources en plantes médicinales, il s'avère indispensable et urgent de créer :

1. Une industrie pharmaceutique au Cameroun, notamment pour fabriquer les produits essentiels de première nécessité tels que : solutés massifs, désinfectants, objets de pansement, vaccins. Cette création devra faire suite à la formation d'un personnel qualifié de pharmaciens et techniciens appropriés.

2. Un laboratoire national de contrôle des médicaments tant pour ceux qui sont importés que pour ceux qui sont de fabrication locale.

16.1.3.1.3.3. — Développement des propharmacies.

Au cours du V^e Plan, il sera nécessaire de doter le pays d'un nombre important de propharmacies. Leur organisation et leur fonctionnement s'inscriront dans le cadre de la responsabilisation pleine et entière des collectivités desservies. En particulier, la gestion des propharmacies relèvera des structures mises en place par les communautés, avec le concours technique des services spécialisés du ministère de la Santé publique.

16.1.3.1.3.4. — La recherche médicale.

Au cours du V^e Plan, la recherche médicale, intégrée dans une structure organique, portera sur les secteurs suivants :

1. Secteur d'intérêt national :
 - l'approvisionnement en médicaments;
 - les soins infirmiers;
 - la stratégie nationale des soins de santé primaires;
 - les grandes endémo-épidémies telles que la tuberculose et les maladies sexuellement transmissibles;
 - le goitre;
 - la stérilité;
 - la nutrition.

En outre, les recherches épidémiologiques et opérationnelles en santé publique, sur la pathologie des barages, les parasitoses intestinales et l'homéostasie de l'enfant ainsi que l'épidémiologie de l'alcoolisme autochtone seront poursuivies.

2. Secteur d'intérêt régional :
 - les services de santé et la technologie appropriée pour la santé;
 - les méthodes de lutte anti-vectorielle;
 - la lutte contre les maladies diarrhéiques;
 - les maladies tropicales;
 - les maladies nutritionnelles;
 - la contamination alimentaire par les mycotoxines;
 - la reproduction humaine;
 - la recherche sur les maladies transmissibles et non transmissibles;
 - la mise au point de l'évaluation des méthodologies simples et précises pour estimer les taux de morbidité et de mortalité des maladies tropicales;
 - l'évaluation de l'efficacité des systèmes actuels de chaînes de froid;
 - les réactions adverses liées aux vaccinations;
 - les vaccins; on cherchera notamment à fabriquer de vaccins plus stables contre la coqueluche et la poliomyélite; à produire des vaccins anti-coquelucheux plus actifs et moins réactogènes et à fournir des données complémentaires sur l'efficacité et le coût des vaccins antipoliomyélitiques tant tués que vivants dans les conditions d'utilisation diverses.
3. Secteur d'intérêt mondial :
 - l'impact de la maladie sur le développement économique;
 - l'immunologie (diagnostic, pathologie, thérapeutique, prophylaxie);
 - le cancer;
 - les maladies cardio-vasculaires;
 - la génétique humaine;
 - l'entomologie médicale.

16.1.3.1.5. — La médecine traditionnelle.

Au cours du V^e Plan, des mesures seront prises pour élaborer des stratégies et des approches concertées visant à intégrer effectivement la médecine tradition-

nelle dans la politique sanitaire nationale grâce à l'exécution d'un programme de médecine traditionnelle conjointement avec certains de nos pays voisins.

Programme :

Ce programme permettra de découvrir la médecine traditionnelle par :

- le recensement et l'identification des tradi-praticiens et accoucheuses traditionnelles des sept provinces, recensement basé sur des critères objectifs pour éliminer les escrocs et charlatans;
- la banque d'informations sur tout ce qui a été écrit et dit sur la médecine traditionnelle, notamment sur les conceptions cosmogoniques, l'anatomie, la physiologie, la pathologie, etc.;
- des enquêtes ethno-médico-pharmacognosiques auprès des tradi-praticiens et accoucheuses traditionnelles pour établir une pharmacopée traditionnelle. La mise à la disposition de la population d'un formulaire pharmaceutique par province;
- la phyto-thérapie par la pharmacotechnie appliquée;
- la planification et le suivi des activités des tradi-praticiens en vue de leur intégration progressive dans un système de santé intégré tant dans les zones rurales qu'urbaines;
- la mise au point de formes médicamenteuses simples et la standardisation des préparations médicinales avec la collaboration des tradi-praticiens, après des études pharmaco-dynamiques et toxicologiques.

En aucun cas, les stratégies et approches concertées ne devront aliéner la médecine traditionnelle à la médecine scientifique.

STRUCTURE ET ORGANISATION

Une structure sera créée en vue du développement et de la promotion de la médecine traditionnelle.

Elle sera principalement chargée de :

- promouvoir la médecine traditionnelle, la participation des tradi-praticiens et des accoucheuses traditionnelles aux programmes de médecine rurale et des soins de santé primaires en vue d'une meilleure couverture sanitaire de la population;
- recycler les tradi-praticiens et accoucheuses traditionnelles;
- publier des manuels didactiques de vulgarisation pour le personnel médical et para-médical;
- suivre, encourager et contrôler tout effort de collaboration à quelque niveau que ce soit des tradi-praticiens et des accoucheuses traditionnelles avec le personnel médical et para-médical.

16.1.3.2. — Infrastructures et équipements sanitaires.

1. Dans le domaine des infrastructures, priorité sera donnée :

- aux zones rurales;
- aux régions enclavées;
- aux régions frontalières.

On s'attachera également en priorité à améliorer formations sanitaires existantes et à terminer les travaux commencés au cours du plan précédent.

La construction des édifices devra toujours comporter :

- des bâtiments de soins et des locaux administratifs;
- des logements de fonction et des logements pour personnel;
- des installations sanitaires et des systèmes d'adduction d'eau;
- des services annexes, dont : une clôture de protection, un incinérateur, des cuisines de type local, etc.

6.1.3.2.2. — Normes.

La création d'une formation sanitaire devra obéir, aux normes suivantes :

1. Population couverte : A la fin du V^e Plan, il devra couvrir :

- une formation sanitaire pour 5.000 habitants en zone rurale;
- une formation sanitaire pour 10.000 habitants en zone urbaine;

qui, compte tenu de la poussée démographique, couvrira les besoins à :

- 1.300 formations sanitaires en zone rurale contre 100 existantes en 1980, soit 100 nouvelles formations à construire en cinq ans (20/an);
- 300 formations sanitaires en zone urbaine contre 50 existantes en 1980, soit 50 nouvelles formations à construire en cinq ans (10/an).

2. Nombre de lits : on devra tendre vers le taux de 2 lits d'hospitalisation pour une population de 100 habitants, ce qui portera le nombre total de lits disponibles à 30.000-35.000 dans le pays en 1986;

3. Distance minimale : On continuera à construire les formations sanitaires le long des voies habitables dans les agglomérations distantes d'au moins six à dix kilomètres;

4. Superficie : chaque lit d'hôpital construit couvrira une surface minimale de :

- 25 à 30 m² : en milieu urbain;
- 15 à 20 m² : en milieu rural.

5. Les constructions et les équipements se feront sur une structure type pour chaque formation sanitaire sur la base d'un plan type, assorti d'une liste standard de matériel et d'une équipe standard de personnel.

6.1.3.3. — Informations médicales et statistiques sanitaires.

Afin de permettre une évaluation objective, efficace et continue des activités sanitaires, il convient de mettre en place des services d'information et de statistiques.

16.1.3.3.1. — Information médicale.

Il est prévu de créer au cours du V^e Plan, un « Journal de la Santé » qui intéressera tous les agents, autant le médecin que l'aide-soignant. Ce projet sera renforcé par l'information permanente du public.

16.1.3.3.2. — Statistiques sanitaires.

Pour améliorer la situation, un projet de recensement sanitaire a été entrepris par le gouvernement avec l'assistance de l'OMS en 1979-1980, sur toute l'étendue du pays.

Ce projet sera achevé en 1980-1981 par le dépouillement mécanographique des données recueillies.

Au cours du V^e Plan quinquennal, on continuera à améliorer la situation des statistiques sanitaires dans le pays grâce à la mécanisation du traitement des données statistiques.

A cet effet, les activités suivantes seront entreprises :

1. Formation de personnel spécialisé à l'ISPEA de Yaoundé (100 techniciens dont 2 à 3 par département).
2. Introduction des statistiques sanitaires dans les programmes de formation des médecins et des infirmiers.
3. Création des services de statistiques sanitaires bien équipés dans les départements, les délégations provinciales et les hôpitaux. A ce niveau, un accent particulier sera mis sur le problème des archives médicales et des dossiers des malades qui n'existent pas encore au Cameroun.

16.1.3.3.3. — Carte sanitaire.

Afin de surveiller la couverture sanitaire du pays dans le domaine des infrastructures, du personnel, des équipements techniques, ainsi que dans l'établissement des programmes d'activités en rapport avec les principaux problèmes de santé, une carte sanitaire objective doit être établie et actualisée chaque année.

Cette carte doit également permettre de suivre l'évolution des principales maladies sous l'effet desdits programmes d'activités, ainsi que les données qui en sont les résultats escomptés (décès, guérisons, invalidités, etc.).

Au cours du V^e Plan, l'établissement de la carte sanitaire constituera l'une des priorités. Pour ce faire, les activités suivantes seront réalisées :

1. Etude :
 - des normes minimales des équipes de santé au niveau de chaque type de formation sanitaire;
 - des normes d'équipements standard des formations hospitalières et sanitaires;
 - des critères de création des formations sanitaires.
2. Enquête en vue de :
 - l'établissement des cartes sur les causes de morbidité et de mortalité;

- l'établissement des cartes (provinciales) ;
- du personnel sanitaire ;
- des écoles de formation ;
- des infrastructures publiques et privées ;
- l'établissement des normes standards des formations hospitalières et sanitaires (plan, coût).

3. Fichier des infrastructures sanitaires.

Constitution d'un fichier sur :

- les infrastructures ;
- les équipements ;
- le personnel.

16.1.3.3.4. — La formation et la gestion du personnel médical et para-médical.

Toutes les actions décrites seront nécessairement sous-tendues par un programme de formation et de gestion du personnel médical et para-médical.

Compte tenu de la situation actuelle, un accent particulier sera mis sur la formation des spécialistes et l'intensification de la formation des techniciens moyens.

En vue de répondre au souci d'humaniser les formations sanitaires, une attention particulière sera accordée à la gestion du personnel comme partie intégrante de la réforme hospitalière.

Enfin, il convient de souligner que la motivation du personnel médical et para-médical devra être prise en considération avec l'objectif d'accroître le rendement de ce personnel au cours du V^e Plan.

Le personnel médical et para-médical dont les détails se retrouvent en annexe du chapitre 21 sera formé pendant la période envisagée soit dans les écoles actuellement implantées au Cameroun, soit à l'étranger. A cette politique de formation sera liée une politique de récupération d'anciens étudiants qui sont restés à l'étranger après leurs études, ce qui suppose une revue des moyens d'incitation actuellement en vigueur.

16.1.4. — Financement des projets.

Le coût global des projets retenus s'élève à 80 milliards de francs CFA.

Projet du V^e Plan — Secteur : Santé

DESIGNATION DU PROJET	NOMBRE	LOCALISATION
— Constructions :		
— Hôpital général	1	Yaoundé (Ngouso).
— Hôpitaux provinciaux	4	Douala, Bertoua, Victoria, Bafoussam.
— Hôpitaux départementaux	13	Sangmélina Mfou, Mbalmayo, Eséka, Monatéle, Nanga-Ebiko, Kribi, Mbengwi, Kumbo, Yabassi, Kousséri, Mundemba, Yaounda.
— Hôpitaux d'arrondissement	23	Mvolé (Ydé III) Yaoundé IV, Mbakomo, Ngomedzap, Obala, Akwaya Douala II, Douala III, Jakiri, Nwa, Ndop, Eai, Batibo, Fundong, Moloundou, Ndéléle, Doumé, Messa, Bétaré Oya, Garoua-Boulai Belabo, Nguélemenlouka, Touboro.
— Construction de C. S. D.	45	Ngoazip, Nlel'foub, Melak, Ndik, Sombo, Mom, Songbayang, Bandjock, Rhumsiki, Wandaï Wanarou, Gomodougoum, Boundéri Oudjiba, Mochoche, Magdéri, Lagdo, Gabassguili, Zahoura, Mouldougoura, Tchombéré, Ngueche, Dimako, Teze-Ngie, Agbiken, Balim, Obinekan, Dadi, Akwa, Muyuka, Buéa, Batcham Chefferie (Mbouda), Bakambe, Kweka, Tonga, Foto Metroben, Fonkouakem, Akonolinga (P), Makénéné, Cité Verte, Londji, Endom, Ma'an, Mintom II, Goura.
— Construction de C. S. E.	210	Danko, Oveng, Mengossa, Binguéla, Abang, Nkolmeva, Bikok, Angonfeme, Nkolbawa, Ngat, Kousse, Ibityogmam, Natsari, Momebii, Ngoazip, Nlel'foub, Melak, Ndik, Sombo, Mom, Songbayang, Bandjock, Likongué, Enyengue, Nkolendam, Akoabas, Bilanga, Nkolafendek, Ndele, Mvoutessi, Nkoliti, Mbometa'a, Mekas, Zangang, Osoassang, Adjap, Evindissi, Figa, Ekoadje, Bellaé, Bissaga, Mango, Ebimimbang, Nkon Mbog, Menganda, Bipindi, Nloundou, Assawo, Elig-Mfomo, Nkolossan, Nkolondom II, Ngongo, Kangassa, Voua, Nkolé, Mbama, Ayos, Ngaba, Kokodo II, Niki, Goufan I, Yasse, Ndokwanen, Gah Bapei, Nditam, Nyokong-carrefour, Ndjole Batanga-Niki, Nyabiti, Yebekolo, Akak, Nganda, Niamvoudou, Mbanda, Ovangoué III, Sobia, Birbey, Nguen, Ebaé, Djom Essama, Etoa, Biakoa, Lokoti, Tourniqui, Mbang-Mboum, Dunfili, Goumbela, Galdi, Mboula, Badjoukri, Mayo Darié, Dobinga, Tchamba, Diamari, Telo, Bakana, Wantounou, Baidjiboune, Doudja Mana, Foulou, Damaye, Titing, Ngouna, Abassouni, Hielé, Mazira, Bodo, Noulvoudaye, Kouro-Mokdaye, Maya, Bougaye, Tchabali, Ndjilougou, Dimam, Mballam, Somalamo, Bindjombi, Mbengue-Tiko, Kagnol, Atsieck, Lila, Mindourou, Mbounou, Djampiel, Tapare, Oudi, Timangolo, Nguilili, Yanga, Kabi'one, Ngoundi, Assellike, Gado-Badzere, Nandoungul, Mibtom, Manoka, Iopoma, Dombo, Djombasso, Yoyo, Songsimout, Logbakosibongo, Manegoll, Mukonje, Mombo, Baré, Mangamba, Mian, Ndgbeie, Sihok, Frubana, Welh, Abongshie, Fombe, Minka, Ashong, Nyanock, Lower Mbo, Labongari, Modele, Numbaw, Social Insurance Bernabé, Bamenda Prison, Bassa, Adere, Akei, Bawok, Akeneku, Inyik, Pinyin, Balandji, Ambo, Aku, Baboutchaf, jam, Bajoudeubatcheu, Fadanti, Bafounda, Bacham Chefferie, Bamenyam, Sati, Mentoang, Malandon, Banbicham, Momo, Baloum, Baleveng, Fongo, Fongo, Banki, Wetcheng, Fossong, Bamengui, Bandrefam, Mna, Djemgheu, Balambo, Ndionzou, Dipa III, Magna, Mancha, Batenga, Memfoung, Bachiembou, Bangwa, Bayie, Massang Agbokem, Balim, Obenikan, Dadi Akwa, Muyuka, Bassa.
— Construction de PMI — Maternités	21	Nlongkak, Mvog-Mbi, Nkomo, Mfou, Nanga-Eboko, Bafia, Eséka, Nhilzoh, Mbouda, Bangagaté, Victoria, Mundemba, Mamfé, Bamenda, Mbengwi, Wum, Kumbo, Nkambé, Batouri, Belabo, Diang.
— Construction de CDMPR	17	Akonolinga, Dschang, Mbouda, Fouban, Bangagaté, Victoria, Mundemba, Manié, Yabassi, Mbengwi, Wum, Nkabé, Yokadouma, Bertoua, Ebolowa, Mbalmayo, Kribi.
— Construction de CSD (suite)	25	Balengang, Nanki II, Mna, Baleveng, Tsela, Badieumbou, Bangwa, Banekone, Bahoua, Pouma, Dizangué, Mouanko, Manoka, Meyomessi, Mengong, Avebe, Oveng, Mensok'Yensok, Bikok, Awaé, Akouman, Mengueme, Ahonolinga (P), Ondondo (P), Makénéné.

Projet du V^e Plan — Secteur : Santé

DESIGNATION DU PROJET	NOMBRE	LOCALISATION
— Construction de polycliniques	3	Foumban, Dschang, Bafoussam.
— Construction de propharmacies		Toutes les provinces
— Construction d'une unité de fabrication de sérum		Yaoundé
— Construction d'un DAT à Yaoundé	1	Yaoundé
— Construction de délégation provinciale de la santé publique	7	Dans les 7 provinces.
— Construction de services départementaux de santé	40	Dans les 40 départements
— Construction magasins provinciaux de matériel	7	Dans les chefs-lieux des 7 Provinces
— Construction de propharmacies villageoises	450	Dans toutes les provinces, tous les départements, arrondissements et districts.
— Construction de services provinciaux de maintenance	7	Dans les chefs-lieux des 7 Provinces
— Construction de pharmacies d'approvisionnement	4	Bafoussam, Douala, Bertoua, Garoua.
— Extension — aménagement et équipement des hôpitaux :		
— centraux	2	Douala (Laquintinie) — Jamot.
— provinciaux	3	Garoua (morgue) — Bafoussam — Bamenda.
— départementaux	18	Yagoua, Yokadouma, Batouri, Abong-Mbang, Bertoua, Mbengwi, Wum, Nkambe, Bamenda, Bafang, Foumban, Bangangté, Dschang, Mbouda, Mbalmayo, Kribi, Akonoinga.
— hôpitaux d'arrondissement	20+3	Kaélé, Nwa, Mbanga, Loum, Melong, Bibia (P), Enongal (P), Ngovayang (P), Buéa, Penka-Michel, Obala, Soa, Yoko, Ayos, Lolodorf, Djoum, Ambam, Ntui, Bandjoun, Bangou, Bazou, Malenlouen, Bana.
AMENAGEMENT — EXTENSION		
— des CDMP (centre départemental de la médecine préventive)	9	Ngoundéré, Tibati, Maroua, Yagoua, Kousséri, Mokoio, Bamenda, Nkong-samba, Bafang.
— des écoles de formation	4	ENISFAY (extension) Yaoundé, EFBA (Bafoussam) CFAS (Foumban), CFAS (Bafoussam).
— Centres de santé développés	22	Ngato, Sokamalam, Dimako, Diang, Mbang, Mboubara, Badengoue, Miadourou, Ngaringambo, Tombel, Elig-Essono, Mengueme, Mbalmayo, Ebolowa, Bengbis, Evodoula, Minta, Akom II, Mengong, Mvolyé, Ngouïmakong, Mlou, Dzeng.
— Centres de santé élémentaires	83	Koundi, Andom, Ngamboulai, Yangamo, Bouli II Koundi, Esselegue, Doumba-belle, Berongo, Gado, Badzere, Nadouque, Mambaya, Gribi, Mboi II, Bangtelle-logi, Yanga, Ngulilli, Ankaung, Ayok, Mindourou, Segledom, Goumegerin, Djaposten, Adjiba, Essiembol, Djonon, Doumemane, Bidjomo, Koa, Biba, Nkonzou, Anossa, Zeumé, Mbenguliko, Lila, Djampiel, Kampiel, Kagnol, Lalo, Bimba., Obli, Jjassi, Lolo, Gounte Ngato, Ngante, Bambui, Mem, Berabo, Missaje, Kembong, Three-Corner (20 centres) de l'Ouest non localisés, Atega, Biba, Akok, Balima, Abanda, Nitoukou, Enangand, Ndekwa, nem, Endinding, Mbakomo, Nkomiyen (P).

Projet du V^e Plan — Secteur : Santé

DESIGNATION DU PROJET	NOMBRE	LOCALISATION
En charge des centres communaux (extension)	70+8	Mfouladja-Nkolonyeng, Essanaut, Bamesaling, Bumbaleng, Mbayang, Bambili, Babessi, Mandji Balou, Andekngie, Kevu, Kom, Mbotnso, Essimbi, Fanantui, Modékak, Tali, Njungo, Kagnol I, Gounté, Atiok, Bolite, Mbouno, Pana, Iyeng, Essamvout, Akom, Zingui Adjap, Nkonlem, Ganda, Bikola, Akoniga, Teguel, Nkwak, Mbomba, Meutcheboun, Ngandamé, Long, Petit Pol, Kembé I, Ekom, Ngoulemakong, Moundi, Ndemba, Iwouthaba, Bombi-bouli, Ngaoundal, Bakunu, Tomel, Nkonga, Nja, Elom, Mfouladja, Nkolonyeng, Essamvout, Akom, Zingui, Adjap, Nkonlem, Ganda, Bikola, Akonolinga-Bidou, Grand-Batangha, Ngoantet, Ebogo, Njalam, Assie, Nkolmvak, Nlongbon, Nkolassa, Nlon-Onambele, Yemsoa, Mindoum, Nkolmekok, Mvoua, Ekekem, Lobo, Boutourou, Ngoula.
En charge et transformations	27	Koutie, Mayo, Maliem, Bapa, Batcha, Matchoutvi, Mboabo, Baboutcha, Fojam, Balembo, Bahiala, Bapi, Bangem, Bangou-Carrefour, Ndionzou, Ndepa III, Balengamthouet, Kailong, Essong Kakodo II, Niga, Yambetta, Balamba, Assala I, Nangai, Doumé, Mikouri.
Formation des CSD en hôpitaux d'arrondissement	22	Awaé, Dibang, Oveng, Deuk, Ngoro, Makénééné, Batcham, Magba, Massangam, Kékem, Fokoué, Santchou, Bamusso, Nguti, Mindourou, (District) Guidigué, Guiseye, Baga, Mbang, Dizangué.
Formation des CSE en CSD (extension)	13	Mbe, Djohong, Bankim, Figui, Touboro, Gawar-Hina, Tourou, Kossa, Menie, Sassi-gossiavele, Mogoté, Tombere, Geguel.
Formation des CSE en CSD (aménagement)	56	Mbot, Kedjem-Keku, Sub-Buw, Nkum-kou, Guyang, Gwegou, Ngje, Mbein, Santa, Ngu, Nijem, Bangolara, Belmen, Batoufan, Babadjou, Toumaka, Manok, Obout, Mengong, Mvangané, Elong, Elog-Batindi, Mankim, Linte, Fokam, Barounga, Balengou, Goura, Yenvok, Mensok, Meyemessi, Biwong, Basse, Akolman, Nsem, Mengueme, Endinding, Wail, Avebe, Oveng.
Formation des CSE en CSD (construction)	21	Bamendjim, Bangang, Bakong, Babadjou, Balepo, Bangourain, Djone, Bankouop, Fotouni, Baboate, Mayakoue, Babowantou, Fondjomekwet, Fomepéa, Ndahojuttisa, Fondontra, Balessing, Ngwatta, Batoufam, Bahouan, Batoum, Koupakagnam.
Formation du CSD ADLUCM en hôpital	1	Bangam (P).
Formation de la pouponnière en hôpital		Dschang.
Formation des CSD érigés en hôpitaux d'arrondissement	7	Okola, Zoétéié, Bokito, Ngoumou, Campo, Essé, Ngog-Mapubi.
Équipement des formations hospitalières et sanitaires		
Hôpital général	1	Yaoundé.
Hôpitaux provinciaux	5	Bafoussam, Douala, Bertoua, Bamenda, Victoria.
Hôpitaux départementaux	30	Mfou, Eséka, Mbalmayo, Sangmélina, Kribi, Monatélé, Akonolinga, Nanga-Eboko, Bangangté, Fouban, Mbouda, Kumba, Mamfé, Nkongsamba, Yabassi, Edéa, Abong-Mbang, Batouri, Yokadouma, Yagoua, Kousséli, Maroua, Ngaoundéré, Mbengwi, Nkambé, Wum, Kumbo.
Hôpitaux d'arrondissement	106	Yaoundé III, Yaoundé IV, Mvolé, Essé, Akono, Mbankomo, Ngoumou, Awaé, Bikok, Ngomedzap, Dzeng, Messondo, Matomb, Makak, Ngog-Mapubi, Bot Makak, Djouni, Oveng, Bengbis, Zoétéié, Akom II, Lolodorf, Mvengue, Campo, Obala, Saa, Okola, Evodoula, Ntui, Bokito, Yoko, Ndikinimeki, Ombessa, Minta, Bangou, Bandjoun, Kekem, Bana, Bandja, Tonga, Bazou, Galim, Foubot, Penka-Michel, Buéa, Tiko, Ekona, Bota, Muyuka, Nguti, Tombel, Bangem, Fontem, Bamusso, Ekondo, Titu, Bonabéri, Douala II, Douala III, Loum, Mbanga, Melong, Mandjo, Dibombari, Yingui, Ndom, Pouma, Dizangué, Mouanko, Jakiri, Bali, Batibo, Fundong, Nwo, Ndop, Lomié, Messamena, Nguélemendouka, Doumé, Ndélélé, Beibabo, Ndian, Guider, Poli, Tcholliré, Mayo-Ouio, Banyo, Tibati, Meiganga, Tignère, Doukoulou, Maga, Guere, Mindif, Ndélé, Meri, Bogo, Guidigué, Mora, Koza, Bouha, Makari.

DESIGNATION DU PROJET	NOMBRE	LOCALISATION
5. CSD	7	Dimako, Dibang, Endom, Makénéné, Deuk, Ngoro, Ebolowa.
6. CSE	42	Dipam, Binjombo, Mbailam, Simabamo, Kasiloné, Bindjombo, Ngoundi, Yang, Nguillili, Ndom, Djombassi, Yoyo, Songsimout, Logbakosibongo, Danko, Oveng, Mengossa, Binguéla, Abang, Bikok, Nko:meva, Angonefeme, Nko:bewa, Tiga, Ngat, Komassi, Oboul, Bityogman, Ondougadjap, Melack, Momebili, Nelefup, Mengong, Mvagane, Ngoazip, Sombo, Mom, Songbayang, Mbandock, Likongue, Japoma, Manoka.
7. Centres de neuro-psychiatrie	2	Yaoundé, Douala.
8. Centre de neuro-chirurgie	1	Yaoundé.
9. Centre cardio-thoracique	1	Yaoundé.
10. Pharmacies provinciales	7	Yaoundé, Victoria, Douala, Bertoua, Garoua, Bafoussam, Bamenda.
11. Centre de médecine traditionnelle	1	Yaoundé.
12. Laboratoire de contrôle	1	Yaoundé.
13. Centre de transfusion sanguine	7	Yaoundé, Victoria, Douala, Bertoua, Garoua, Bafoussam, Bamenda.
14. Laboratoires provinciaux	6	Bafoussam, Victoria, Douala, Bamenda, Bertoua, Garoua.
15. Laboratoires départementaux	22	Mfou, Mbalmayo, Ebolowa, Eséka, Sangmelima, Kribi, Monatéié, Akinolinga, Bafia, Nanga-Eboko, Foumban, Mbouda, Dschang, Bafang, Bangangté, Nkomsamba, Yabassi, Edéa, Abong-Mbang, Batouri, Yokadouma.
16. Laboratoires d'arrondissement	5	Obala, Okoia, Ayos, Minta, Nkondjock.
17. Maternités	22	Mvog-Mbi, Nlongkak, Nkomo, Eséka, Monatéié, Akinolinga, Bafia, Nanga-Eboko, Bandjoun, Mbouda, Bangangté, Yabassi, Bamenda, Mbengwi, Wurkumbo, Nkambé, Batouri, Tcholéiré, Victoria, Mamfé, Mundemba.
18. C D M P	11	Kribi, Bangangté, Bafang, Yabassi, Kumbo, Yokadouma, Bertoua, Garoua, Mbengwi, Wum, Nkambé.
19. Ecole de techniciens-adjoints d'assainissement	1	Bamenda.

16.2. — AFFAIRES SOCIALES

16.2.1. — Bilan du IV^e Plan.

16.2.1.1. — Les objectifs du IV^e Plan.

Au cours du IV^e Plan l'action sociale a porté sur la protection et la réinsertion des groupes sociaux les plus vulnérables, notamment :

- la prévention et le traitement de la délinquance juvénile et de l'inadaptation sociale;
- la protection de l'individu;
- la promotion de la famille.

Pour atteindre ces objectifs, les programmes suivants avaient été fixés :

1. Achèvement et équipement du Borstal Institut de Buéa.
2. Equipement des centres socio-ménagers.
3. Réhabilitation professionnelle des handicapés, construction d'un centre pour aveugles à Garoua.
4. Construction de chantiers ruraux d'adaptation sociale des jeunes et de centres d'éducation pour jeunes filles.
 - construction et équipement de trois foyers d'accueil.

Construction et équipement de crèches et de gar-
ges d'enfants.

Implantation des jeunes en milieu rural.

3.2.1.2. — Réalisation au cours du IV^e Plan.

Le programme de dynamisation et de rentabilisa-
des activités du Borstal Institut de Buéa a été
lisé. Les travaux d'aménagement des ateliers prévus
t achevés et certains ateliers ont été équipés;

Sur les vingt-neuf centres sociaux prévus au IV^e
n, seize ont été construits et équipés;

Das le domaine de la réhabilitation profession-
le des handicapés, le Centre de Réhabilitation des
ndicapés de Yaoundé (CRHY), fondé par le Cardinal
er, a été transféré à l'Etat et est devenu le Centre
tional de Réhabilitation des Handicapés (CNRH) qui
ure actuellement la rééducation fonctionnelle des
ndicapés.

La diversification des activités du CNRH en vue de
formation professionnelle des handicapés ainsi que
construction et l'équipement d'un centre pour les
eugles à Garoua sont à l'étude.

4. Dans le cadre de la promotion féminine, le projet
me-ateliers pour la réadaptation sociale et la forma-
n professionnelle des jeunes filles est entré dans sa
ase d'exécution pour le home-ateliers de Douala.

Le projet action démographique et amélioration du
en-être familial est en cours d'exécution.

5. Les études relatives au projet de construction et
équipement de crèches et de garderies d'enfants sont
minées. Le financement de la crèche de Yaoundé
t acquis. Les études relatives à la création de
DNIAF sont en cours.

16.2.1.3. — Les difficultés rencontrées dans l'exé- cution du programme du IV^e Plan.

Au cours du IV^e Plan, l'action sociale a été entravée
ar l'insuffisance des moyens financiers et le manque
e personnel et d'équipement. A cela se sont ajoutés
e morcellement de l'action sociale et l'absence de
oordination entre les différents organismes concourant
la promotion de cette action, dont l'impact sur la
opulation s'est trouvé d'autant plus réduit.

6.2.2. — Orientations de l'action sociale au cours du V^e Plan.

L'action sociale s'articulera au cours de la période
quinquennale autour de trois principes directeurs :

- l'assistance-participation aux handicapés et aux
nécessiteux;
- la protection de la petite enfance;
- la promotion sociale individuelle et familiale.

16.2.2.1. — Assistance-participation aux handicapés et aux nécessiteux.

S'agissant de l'assistance-participation aux handi-
capés et aux nécessiteux, un accent particulier sera
mis sur la réhabilitation socio-professionnelle des han-
dicapés et la création d'infrastructures de base permet-
tant aux handicapés de subvenir eux-mêmes à leurs
besoins et de participer à l'œuvre de construction
nationale. Par ailleurs, l'aide accordée aux nécessiteux
devra leur permettre de s'auto-entretenir.

16.2.2.2. — Protection de la petite enfance.

Quant à la protection de la petite enfance, il s'agira
de créer en faveur des enfants déshérités un environ-
nement social favorable à leur épanouissement.

16.2.2.3. — Promotion sociale individuelle et fami- liale.

En ce qui concerne la promotion sociale individuelle
et familiale, priorité sera donnée aux mesures visant à
assurer une plus grande stabilité matrimoniale et à
faire prendre conscience à la famille de son rôle édu-
catif et de la nécessité d'assurer à l'enfant un meilleur
encadrement matériel et moral, encadrement dont le
défaut est à l'origine de nombreux cas de délinquance
juvénile.

16.2.3. — Conditions d'application des orien- tations de l'action sociale au cours du V^e Plan.

16.2.3.1. — Au niveau des structures.

Pour faciliter l'application de l'action démographique,
il sera mis en place, aux niveaux national et régional,
des structures de contrôle et des moyens appropriés
qui permettront de responsabiliser la paternité et la
maternité et de dispenser les soins nécessaires pour
lutter contre la stérilité et la sous-fécondité.

On s'efforcera au cours de la période quinquennale
de renforcer l'infrastructure sociale par la construction
et l'équipement des services provinciaux, des secteurs
départementaux des affaires sociales et des centres
sociaux.

L'application des principes directeurs énoncés ci-
dessus qui sous-tendent la politique d'action sociale
nécessite la mise en place d'infrastructures adéquates
et un apport suffisant de moyens financiers et de maté-
riel ainsi qu'un personnel assez nombreux et qualifié
pour dynamiser cette action.

Pour dynamiser l'action démographique et sociale
des pouvoirs publics, le ministère chargé des affaires
sociales sera renforcé par les structures suivantes :

- une cellule d'analyse prospective et d'étude des
projets qui examinera en permanence la politique
démographique et sociale du gouvernement et pro-
grammera des actions dans ce domaine;

— un comité d'action sociale (comité ad hoc) qui se réunira périodiquement en vue de coordonner les interventions des différents organismes concourant à la promotion de l'action sociale et de se concerter sur les solutions à apporter aux maux dont souffre la société camerounaise.

Par ailleurs, l'exploitation des études actuellement en cours sur l'assurance maladie des catégories sociales non couvertes par les systèmes existants devra aider le gouvernement à jeter les bases de la sécurité sociale.

16.2.3.2. — Au niveau de la formation du personnel.

Au cours du V^e Plan, les besoins en formation du secteur social se chiffrent à 1.530 spécialistes dont la répartition se trouve en annexe du chapitre 21 de ce document.

Le nombre important de spécialistes à former justifie par la nécessité de disposer d'un personnel spécialisé suffisant pour faire fonctionner les infrastructures à promouvoir. L'Ecole nationale des assistants des affaires sociales qui devra être construite ne sera pas à même de pourvoir à toute cette formation; elle recourra nécessairement aux écoles spécialisées étrangères.

16.2.4. — Financement des projets.

Sur la base de ces orientations, plusieurs projets ont été retenus dont le coût global s'élève à 12 milliards de francs CFA.

ANNEXES

Tableau 16.2.4a.

Projets en cours d'exécution.

DESIGNATION	LOCALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT
Action démographique et amélioration du bien-être familial (Projet PNUD CMR-76-P01)	Foyers expérimentaux dans les 7 provinces.	Etat
Équipement du programme • animatrices rurales	Pools d'animation dans la plupart des arrondissements	Etat
Construction et équipement de home-ateliers pour jeunes filles et femmes ..	Douala	Etat
Construction et équipement d'institutions de rééducation	Garoua	Etat
Construction et équipement des maisons de la femme	Bangangté, Kumbo, Yaoundé, Maroua, Dschang, Nkambé, Bamenda, Edéa, Mbalmayo, Wum.	Etat
Construction de centres sociaux	Sangmélima, Mfou, Akonolinga, Ebolowa, Batouri, Ngaoundéré, Wum, Victoria.	Etat

Tableau 16.2.4b.

Projets dont les études sont terminées.

DESIGNATION	LOCALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT
Construction et équipement d'institutions de rééducation	Bafoussam	Etat
Construction et équipement de pouponnières et de crèches	Yaoundé, Douala, Kumba, Maroua, Bafoussam, Bamenda.	Etat
Construction de villages SOS pour enfants abandonnés	Mbalmayo.	Etat
Construction et équipement des centres sociaux	Yaoundé, Douala, Nanga-Eboko, Nkong-samba, Yabassi, Garoua, Bamenda, Bertoua, Boua, Mbengwi, Batiang, Bangangté, Mbouda, Dschang, Kousséri, Mokolo, Yaoundé, Bafia, Eséka, Kribi, Monatéle, Abong-Mbang, Yokadouma, Mamfé, Kumba, Nkambé, Mundemba.	Etat
Aménagement et équipement du centre de réhabilitation de Bulu	Boua.	Etat
Construction et aménagement de maisons de la femme	Bafia, Bertoua, Abong-Mbang, Ndian, Kribi, Monatéle, Mamfé, Kumba, Yaoundé (2).	Etat
Construction de villages pour réinsertion des handicapés mentaux	Bamenda, Douala, Yaoundé, Garoua, Bertoua.	Etat
Construction et équipement de centres d'amélioration et de vulgarisation des technologies intermédiaires appropriées	Un centre par zone écologique Yaoundé ou Douala, Bafoussam ou Bamenda, Maroua.	Etat
Projet Goura Mont-Tama	Arrondissement de Ntui dans le Mbam.	Etat

Tableau 16.2.4c.

Projets dont les études sont en cours.

DESIGNATION	LOCALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT
Construction et équipement du centre national d'appareillage pour handicapés	Yaoundé (Etoug-Ebé).	Etat
Animation et encadrement des coopératives de femmes pour la production, la commercialisation et la conservation des produits vivriers	Bamenda Bafoussam, Lékié, Nkong et Kele, Meïou, Mbam.	Etat
Etudes et réalisation en vue de la sédentarisation et de l'intégration socio-économique des pygmées	Centre-Sud et Est.	Etat
Etudes et réalisation de structures d'éducation en milieu ouvert et liberté surveillée pour mineurs en danger moral (ateliers E.M.O. clubs de prévention)	Chefs-lieux de provinces de certains départements.	Etat
Construction et équipement d'institutions de rééducation	Yaoundé + réaménagement Bélanba et Bula.	Etat
Construction et équipement de home-ateliers	Yaoundé	Etat
Centres d'entretien d'appareillages	Douala, Bouéa, Bamenda, Bertoua, Bafoussam.	Etat
Enquêtes en vue de l'identification de métiers pour handicapés.....	Ensemble du Pays.	Etat
Reprise Etude ONIAS	"	Etat
Etude sur la codification des textes sur la protection des handicapés	"	Etat
Construction et équipement d'un pilote de planning familial	Yaoundé	Etat
Création de chantiers ruraux d'adaptation sociale des jeunes	Provinces Centre-Sud Littoral et Est	Etat
Etude et élaboration d'un programme d'éducation sexuelle	"	Etat
Centre des aveugles	Maroua	Etat
Etude et mise en place d'un service social ambulancier	Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua, Bertoua, Bamenda.	Etat
Construction et (ou) aménagement de quartiers de mineurs dans les prisons	Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bertoua, Bamenda.	Etat

Tableau 16.2.4d.

Projets dont les études démarreront au cours du V^e Plan.

DESIGNATION	LOCALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT
Construction et équipement d'institutions de rééducation	Bertoua, Bamenda.	Etat
Construction et équipement de home-ateliers	Bafoussam, Garoua, Bertoua.	Etat
Construction du centre national des arts et métiers pour handicapés ...	Yaoundé (Eloug-Ebé)	Etat
Construction de cantines scolaires	Yaoundé, Douala.	Etat
Construction d'hospices pour vieillards et invalides	Yaoundé, Douala.	Etat
Construction d'un magasin central d'approvisionnement en matériel d'assistance publique	Yaoundé.	Etat
Etude en vue de la mise en place d'un service social pour les immigrants	Yaoundé.	Etat
Etude sur la situation de la famille camerounaise	Yaoundé.	Etat
Etude sur le placement familial et l'adoption	Yaoundé.	Etat
Etudes et réalisation de foyers d'accueil pour jeunes filles	Yaoundé, Douala.	Etat

Tableau 16.2.4e.

Projets C.N.P.S. et privés.

DESIGNATION	LOCALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT
Construction cité EPC à Djoungolo	Yaoundé	(EPC)
Aménagement du centre d'Etoudi	Yaoundé	Diocèse de Yaoundé.
Modernisation et extension du centre Jean-XXIII de Mvolé	Yaoundé	Archévêché
Construction d'un complexe de bureaux et de logements pour la conférence épiscopale nationale du Cameroun (CENC)	Yaoundé	(CENEC)
Achèvement du SAJOCAH	Bafut (Bamenda)	Mission catholique
Construction d'une maison du collégien	Bafoussam	Eglise catholique
Construction d'un centre de prévoyance sociale	Yaoundé	(CNPS)

CHAPITRE XVII

Information et Culture

17.1. — BILAN DU IV^e PLAN

17.1.1. — Information.

17.1.1.1. — Presse écrite.

Dans le domaine de la presse écrite, le IV^e Plan avait prévu deux grands projets à savoir la création du Journal du monde rural et la mise en place d'un réseau de télécommunications autonomes d'agence.

17.1.1.1.1. — Le Journal du monde rural.

Ce projet avait été retenu dans le but d'éduquer, informer et mobiliser le monde rural qui constitue les trois quarts de la population de notre pays. Les études y relatives n'ont pas pu démarrer faute de moyens financiers. Cependant avec l'inscription d'un crédit de 2 millions au budget de l'exercice 1980-1981 et l'arrivée déjà annoncée d'un consultant de l'UNESCO, les études relatives à ce projet débiteront bientôt et le Journal du monde rural pourra paraître au cours des deux premières années du V^e Plan.

17.1.1.1.2. — Télécommunications autonomes d'agence.

Il était prévu au cours du IV^e Plan de doter l'Agence camerounaise de Presse d'une infrastructure pouvant lui permettre, sur le plan intérieur, de collecter et de diffuser rapidement les informations nationales et, sur le plan extérieur, de capter les nouvelles mondiales des agences de presse étrangères et d'émettre vers ces dernières. Par suite des mutations ayant entraîné la création de la Société de Presse et d'Édition du Cameroun (SOPECAM) qui intègre en son sein les activités des anciennes sociétés ACAP, AGRACAM et de la Société camerounaise de publication, ce projet n'a pu être réalisé. Compte tenu du rôle important que le Cameroun doit jouer au sein de la PANA, ce projet doit être actualisé et reconduit au V^e Plan.

17.1.1.2. — Radiodiffusion.

Dans le domaine de la radiodiffusion, quatre projets avaient été retenus dans le IV^e Plan à savoir le centre d'écoute, de contrôle et de mesures. La radiodiffusion

à modulation de fréquence, la construction des stations provinciales de Douala et Bafoussam, la construction et l'équipement du laboratoire de l'Ecole supérieure des postes et télécommunications.

17.1.1.2.1. — Centre d'écoute, de contrôle et de mesures.

Les relevés topographiques du terrain ont déjà été effectués et les études actualisées. Il reste actuellement à entreprendre les études techniques en ce qui concerne le génie civil. Il convient de signaler que ce projet a déjà bénéficié d'un financement de l'ordre de 24 millions de francs CFA.

17.1.1.2.2. — Radiodiffusion à modulation de fréquence.

Ce projet fait partie du programme d'extension des moyens de radiodiffusion au Cameroun et consiste à équiper le poste national à Yaoundé d'un émetteur à modulation de fréquence. Ce projet reste au niveau expérimental à Yaoundé et à Douala.

17.1.1.2.3. — Construction des stations provinciales.

Le projet concernant Bafoussam a été entièrement exécuté tandis que celui de Douala reste au stade des études qui bénéficient pour l'exercice 1980-1981 d'un crédit de 30 millions de francs CFA.

17.1.1.2.4. — Construction et équipement du laboratoire de l'Ecole supérieure des postes et télécommunications (E.S.P.T.)

La création d'un réseau de télévision et l'extension du réseau de radiodiffusion exigent un personnel technique suffisant et compétent. C'est pourquoi il avait été prévu, dans le cadre de l'E.S.P.T., la construction d'un laboratoire dans lequel seront formés des techniciens de télévision et de radiodiffusion. Ce projet n'a pas pu être réalisé faute de moyens financiers. Il est reconduit au V^e Plan dans le cadre de la formation intégrée de l'Ecole supérieure internationale de journalisme de Yaoundé (E.S.I.J.Y.).

17.1.1.3. — Télévision.

Les études relatives à la télévision ont été achevées et le coût actualisé à 27 milliards; un appel d'offre international a été lancé et le projet se trouve au niveau du dépouillement des offres.

17.1.1.4. — Cinématographie.

Le IV^e Plan avait retenu la construction et l'équipement de l'immeuble de la cinématographie et la formation du personnel artistique et technique.

17.1.1.4.1. — Construction et équipement de l'immeuble de la cinématographie.

Le gros œuvre est achevé, les travaux d'installation et d'équipement d'un laboratoire de traitement de films restent à réaliser. Le coût des travaux a été estimé à 900 millions de francs CFA et le financement acquis est de l'ordre de 430 millions de francs CFA.

17.1.1.4.2. — Formation du personnel artistique et technique.

Ce projet n'a guère été mis en exécution au cours du IV^e Plan.

17.1.1.4.3. — Rôle du FODIC.

Il convient de souligner le rôle important joué par le Fonds de développement de l'industrie cinématographique au cours du IV^e Plan. En effet, malgré les maigres moyens financiers dont dispose cet organisme, le résultat de ses interventions est encourageant eu égard à l'apparition ces dernières années de quelques longs métrages camerounais qui ont obtenu une reconnaissance internationale.

17.1.2. — Culture.

Dans le domaine de la culture, les principaux objectifs assignés au IV^e Plan étaient les suivants :

Promotion d'une culture authentiquement camerounaise dans le cadre du renouveau culturel.

Cette promotion de la culture camerounaise doit intégrer l'ensemble des valeurs traditionnelles, politiques, sociales, religieuses, artistiques et économiques.

Pour atteindre ce but, le IV^e Plan avait prévu un certain nombre de projets :

- création de galeries d'art;
- instauration d'une architecture en harmonie avec l'environnement;
- création d'une troupe nationale de théâtre et d'opéra national;
- mise en place d'un ensemble de danses camerounaises;
- promotion dans les milieux scolaires et universitaires s'inspirant de la culture nationale;
- développement d'une industrie du livre;

— construction de sept centres culturels linguistiques provinciaux;

— construction d'un Musée national à Yaoundé et d'un musée à Bamenda et à Garoua;

— construction d'un Institut des arts pour la formation des musiciens, danseurs, dessinateurs, peintres, vanniers, sculpteurs, cinéastes, photographes, etc.

N'ont pas été réalisés les projets suivants :

- création de galeries d'art;
- instauration d'une architecture authentiquement camerounaise;
- création d'une bibliothèque nationale;
- construction de sept centres culturels provinciaux;
- réalisation du Musée national de Yaoundé, de l'Institut national et des musées de Bamenda et Garoua.

Quelques projets ont été réalisés ou sont en cours ou en début de réalisation.

Ainsi, la troupe nationale de théâtre, l'orchestre national, la troupe nationale de ballets ont été créées. Toutefois, ces structures en sont encore à leur phase d'expérimentation et n'ont pas un véritable statut. Ce statut est à l'étude.

La mise en place d'infrastructures culturelles n'a pas été réalisée de manière satisfaisante. Seul le palais des congrès est actuellement en cours d'achèvement. Pour le Musée national écologique de Yaoundé, le musée de Garoua ainsi que celui de Bamenda, seules les études muséologiques sont achevées et les études architecturales viennent de débiter. Il en est de même des centres culturels provinciaux de Boua et de Bertoua. En ce qui concerne l'Institut des arts, les études architecturales viennent de commencer.

17.1.3. — Problèmes dans le domaine de l'information et de la culture.

La réalisation du IV^e Plan dans le domaine de l'information et de la culture s'est heurtée aux difficultés ci-après :

- insuffisance des moyens humains, financiers et matériels;
- difficultés au niveau de la réalisation des études architecturales des infrastructures culturelles en raison du caractère spécifique de ces dernières (musée, institut national des arts, bibliothèque nationale);
- insuffisance des infrastructures de communication;
- taux élevé d'analphabétisme en milieu rural;
- manque d'engagement dans la formation de l'opinion publique et impondérable de l'exercice de la liberté de presse.

ORIENTATIONS

- Information.

gie nationale de développement étant fondée sur la connaissance globale et systématique du monde, l'information doit jouer un rôle moteur dans le développement et la revitalisation des communautés villageoises, assurant la sensibilisation des masses aux actions de développement et en éveillant les énergies au moyen des programmes et des structures appropriées.

En outre, il s'agit de créer des conditions favorables à la diversification des sources et des moyens d'information. A cet égard, des mesures doivent être prises au cours de cette période pour définir les obligations des journalistes et leur assurer l'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions. Des mesures seront en outre prises pour permettre une formation intégrée, organisée au sein de laquelle les cadres de l'audio-visuel, journalistes et techniciens.

— Radiodiffusion.

1. — Radiodiffusion à modulation d'amplitude.

Les travaux déjà entrepris durant les précédents plans quinquennaux seront poursuivis et consolidés. A cet égard, au cours du V^e Plan, il devra se terminer l'installation d'une station de radiodiffusion dans chaque province. Parallèlement, des dispositions devront être prises en vue de faire face à la nécessité politique d'entretien du matériel et à la non moins grande nécessité de moderniser les équipements amortis et vétustes en vue de améliorer les conditions d'écoute de notre population.

La radiodiffusion devra s'affermir progressivement dans l'exploitation de son réseau imputable à ses services tant administratifs que para-administratifs. En outre, elle se dotera de réseaux locaux auto-acheminement de modulations dans les chefs-lieux des provinces tout en exigeant de ses partenaires une meilleure prestation de services.

En outre, dans le cadre de la mission assignée à la radio pour son auditoire à l'étranger, la réalisation d'une chaîne internationale dont les faisceaux atteignent actuellement les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest doit être complétée par la desserte des zones du Sud.

2. — Radiodiffusion à modulation de fréquence.

Les émissions expérimentales en modulation de fréquence qui fonctionnent depuis quelques années à Yaoundé et à Douala à la grande satisfaction de nos auditeurs devront passer au stade définitif au niveau national compte tenu du niveau de vulgarisation des

récepteurs transistorisés équipés en FM. Cette recherche de la qualité sera consolidée par l'achèvement de l'équipement des deux studios du poste national en matériel stéréophonique.

17.2.1.2. — Télévision.

Les préoccupations dans ce domaine concernent la maîtrise du système de télévision par une formation préalable et appropriée des hommes et une conception judicieuse de programmes qui doivent rester fidèles à l'éthique des valeurs de nos sociétés et aux principes de développement économique, social et culturel de la nation.

L'implantation du réseau national de télévision polychrome en cours s'achèvera durant le V^e Plan quinquennal par la réalisation des phases deux et trois du projet, ce qui amènera le taux de couverture nationale à 80 %. Il sera développé dans le même temps des structures de production par la création des centres secondaires de production dans tous les chefs-lieux de provinces à savoir : Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Boua, Douala et Garoua.

17.2.1.2. — Imprimerie et édition.

L'imprimerie et l'édition constituent le support technique de l'information, la presse écrite notamment, et de la culture.

17.2.1.3.1. — Imprimerie nationale.

Dans le cadre de l'Imprimerie nationale, les objectifs suivants seront poursuivis :

— modernisation de l'équipement tant au siège qu'aux annexes de Boua et de Garoua;

— création d'une imprimerie moderne intégrée à Douala pour faire face aux besoins des services publics et des entreprises para-administratives et privées de la localité;

— ouverture de magasins de vente des imprimés administratifs dans les chefs-lieux des provinces;

— formation de cadres techniques supérieurs et moyens.

Par ailleurs, il sera nécessaire, au cours du V^e Plan, de faire l'inventaire des imprimeries privées susceptibles de collaborer avec l'Imprimerie nationale.

17.2.1.3.2. — SOPECAM.

La SOPECAM reprend à son actif les projets de construction du siège de l'ancienne Société camerounaise de publication et d'installation des télécommunications autonomes d'agence. Elle se propose par ailleurs de construire une agence à Douala, de renouveler l'ensemble des équipements d'imprimerie et d'agence. En outre, elle prévoit de former du personnel dans les disciplines suivantes :

— technique d'édition;

— fabrication d'imprimerie;

— techniciens de maintenance des équipements des télécommunications d'agence;

— techniques de photogravures.

L'évolution de la SOPECAM devra aboutir au renforcement des imprimeries privées et permettre l'éclosion d'éditions spécialisées dans différents domaines.

17.2.1.4. — Cinéma.

Au cours du V^e Plan les objectifs suivants seront poursuivis :

— développement d'une production cinématographique nationale de qualité. Dans cette optique, des mesures seront prises pour susciter et encourager les vocations des artistes et réalisateurs de films nationaux;

— mise en place d'un programme spécial de cinébus. Il s'agit de dynamiser le secteur non commercial du film en vue de l'éducation et de la sensibilisation des communautés villageoises;

— création d'une industrie cinématographique. Ce projet vise la mise en place d'une structure adéquate de l'industrie cinématographique, la réglementation et l'organisation de la distribution des films dans le cadre des interventions du FODIC. Il est en outre retenu, au cours de ce plan, la création d'un laboratoire de montage de films.

17.2.2. — Culture.

Il s'agit de poursuivre la mise en application des recommandations du premier conseil national des affaires culturelles à savoir :

— la promotion d'une culture authentiquement camerounaise, l'encouragement des hommes de culture camerounaise;

— l'encouragement de l'esprit de créativité dans tous les domaines;

— la conservation de notre patrimoine culturel national par tous les moyens et notamment par l'audiovisuel;

— la poursuite de l'inventaire du patrimoine culturel national.

Dans cette optique, les objectifs suivants seront poursuivis :

— au niveau de la culture, passage progressif du folklore à l'art tout en restant fidèle aux expressions de la culture nationale et africaine;

— encouragement des productions qui revalorisent la puissance créatrice des auteurs, acteurs et producteurs camerounais;

— renforcement du rôle du conseil national des affaires culturelles;

— activités d'animation culturelle constante;

— mise à la disposition des artistes de structures opérationnelles moins coûteuses pour la présentation et l'exposition de leurs œuvres (théâtre, livres, tableaux, chansons);

— renforcement de la formation du public par la lecture (bibliothèques provinciales et scolaires);

— renforcement de la formation des cadres de la culture.

En outre, des mesures seront prises afin que l'on passe à une conduite d'opérations ponctuelles et de campagnes appropriées, la présence du Cameroun assurée dans le monde à travers les médias nationaux et étrangers.

oleau 17.3a.

Consolidation de l'acquis.

PROJETS	Localisation	Source de financement	Année de démarrage	OBSERVATIONS
Musée écologique.....	Yaoundé	Etat	1981	Etudes achevées.
2. Musée dynamique de Garoua	Garoua	Etat	1980-1981	En cours de réalisation
3. Musée de Bamenda		Etat	1980-1981	Travaux commencés
4. Centres culturels provinciaux	Bués - Bertoua Bamenda - Bafoussam - Garoua.	Etat	1977	Projets lancés au IV ^e Plan.
5. Construction et aménagement du Centre de contrôle des écoutes et mesures	Ngoumou	Etat	1982	Lancé dans le cadre du IV ^e Plan.
6. Construction et aménagement imprimerie nationale annexe de Garoua	Garoua	Etat	en cours	En cours de réalisation
7. Construction de 20 magasins de vente	Cameroun	I.N. 50 % Etat %	en cours	En cours de réalisation
8. Réseau autonome de télécommunications d'agence	Cameroun	Etat	1982	Lancé dans le cadre du IV ^e Plan.
9. Finition et équipement immeuble de la cinématographie et installation laboratoire de traitement de 16 mm/22 mm (noir et blanc et couleur)	Yaoundé	Etat	en cours	« »
10. Construction station provinciale de la radiodiffusion à Douala ..	Douala	Etat	1969	Etudes en cours.
11. Construction station provinciale de la radiodiffusion à Bamenda ..	Bamenda	Etat	1980	Lancé hors plan. Etudes engagées.
12. Musée de Douala	Douala	Etat	1982	Innovation.
13. Usine de pressage de disques	Victoria	Etat	1980	« »
14. Equipement de l'ensemble national	Yaoundé	Etat	1981	« »
15. Centre culturel de Douala	Douala	Etat	1981	« »
16. Intervention dans la rénovation du palais du Sultan Njoya	Foumban	Etat	1982	« »
17. Réfection délégation provinciale pour abriter Bibliothèque provinciale de Douala	Douala	Etat	1981	« »
18. Achat d'émetteurs FM de 3 KW chacun	Bafoussam Bamenda Douala, Garoua	Etat	1981	« »
19. Achat d'un émetteur FM de 10 KW	Yaoundé	Etat	1981	« »
20. Equipement de 2 studios stéréo	Yaoundé	Etat	1981	« »

Consolidation de l'acquis (suite)

PROJETS	Localisation	Source de financement	Année de démarrage	OBSERVATIONS
21. Achat émetteur 100 WK pour chaîne internationale	Yaoundé	Etat	1981	Innovation.
22. Achat émetteurs OM	Tout le réseau	Etat	1982	" "
23. Bitumage voie d'accès centre HF	Garoua	Etat	1981	" "
24. Modernisation station Centre-Sud	Yaoundé	Etat	1982	" "
25. Modernisation station Buéa	Buéa	Etat	1982	" "
26. Renouvellement de l'équipement du siège de l'imprimerie nationale	Yaoundé	Etat	1982	" "
27. Agrandissement et équipement Imprimerie Nationale annexe de Buéa	Buéa	Etat	1982	" "
28. Matériel roulant comprenant 5 camions Mercedes (charge 20 tonnes chacun)	Yaoundé	Etat 50 % I.N. 50 %	1982	" "
29. Annexe dotée d'une impression continue avec compression sur ordinateur	Douala	Etat	1982	" "
30. Construction de 2 entrepôts de papier	Yaoundé Douala	Etat 50 % I.N. 50 %	Douala 1982 Yaoundé 1981	" "
31. Construction siège SOPECAM	Yaoundé	Etat	1982	" "
32. Construction agence SOPECAM	Douala	Etat		" "
33. Equipement de composition, d'impression, de façonnage pour la presse et autres travaux	SOPECAM Yaoundé	Etat		" "
34. Construction de 3 centres provinciaux de presse et autres travaux	Yaoundé Buéa, Douala	Etat		" "
35. Equipements autres travaux en continu	SOPECAM	Etat		" "
36. Equipement du laboratoire Offset du MINFOC	Yaoundé	Etat		" "
37. Equipement des laboratoires des 5 CPPI	Buéa, Douala Bafoussam Yaoundé	Etat		" "
38. Construction et équipement d'un service central de la photo graphie	Yaoundé	Etat	1982	" "
TOTAL — 1 (38 projets)			18 425	Millions de ?

17.3b.

Dynamisation du monde rural.

PROJETS	Localisation	Source de financement	Année de démarrage	OBSERVATIONS
at et équipement de stations mobiles (7)	une par province	Etat		Innovation.
ation d'une presse rurale	Yaoundé	Etat + UNESCO	1982	Etudes en cours.
quisition de 10 cinébus : vices centraux (3) vices provinciaux (7)	Yaoundé services provin- ciaux.	Etat	1982	Innovation.
TOTAL — 2 : (03 projets)			265 Millions de F CFA	

17.3c.

Création de structures d'intervention dans le domaine culturel.

PROJETS	Localisation	Source de financement	Année de démarrage	OBSERVATIONS
liothèque nationale	Yaoundé, annexes provinciales	Etat	1982	Innovation.
émathèque nationale	Yaoundé	Etat	1982	« »
nds de développement pour l'action culturelle	Yaoundé	Etat	1982	« »
nstruction et aménagement du siège de la société des droits auteur	Douala	Etat	1982	« »
TOTAL — 3 : (04 projets)			1 500 Millions de F CFA	

17.3d.

« Révolution » audio-visuelle.

PROJETS		Source de financement	Année de démarrage	OBSERVATIONS
plantation de la télévision	Réseau	Etat	1982	
campagne quinquennale d'information audiovisuelle sur le plan ternational (Opération World Magazine)	Amérique du Nord, Europe occidentale	Etat	1981	
TOTAL — 4 : (02 Projets)			15 610 Millions de F CFA	

TOTAL 1	18 425	Millions de F CFA
TOTAL 2	265	« »
TOTAL 3	1 500	« »
TOTAL 4	16 610	« »
36 800		Millions de F CFA

Urbanisme et Habitat

secteur urbanisme et habitat, le précédent opposait d'atteindre les trois objectifs ci-

se en place d'une politique d'urbanisation développement et à la réalisation de projets intégrés et cohérents d'aménagement urbain; se en place d'une politique de l'habitat tenir des conditions décentes et salubres de ces populations urbaines en s'appuyant sur des foncières adaptées;

tense promotion des réseaux urbains.

des actions entreprises à cet effet donne la situation dans le secteur, à la veille du

SITUATION ACTUELLE.

- Le cadre structurel de l'action d'urbanisme aura au cours du IV^e Plan, connu de profondes modifications avec :

ation en 1979 d'un ministère de l'urbanisme et de l'habitat qui, sous la même autorité regroupe les attributions en matière d'urbanisme, et du domaine foncier, pour une plus grande cohésion dans la conception et la mise en œuvre des projets d'urbanisme.

stitution d'une Mission d'Aménagement et de Développement des Terrains Urbains et Ruraux (M.A.E.-1977; institution qui aura répondu au souci de voir l'Etat se doter d'une structure capable de satisfaire la demande de terrains aménagés en réseaux d'infrastructures diverses. Création du CREDIT FONCIER DU CAMEROUN en 1977, en vue du financement de la politique foncière. Au 15 juin 1980 le C.F.C. aura déjà accordé 1.355 milliards de prêts.

se en place du Fonds spécial d'équipement intercommunale (F.E.I.C.O.M. en 1977). Le C.O.M. aide les communes à réaliser une série d'opérations d'urbanisme en finançant en partie des projets d'infrastructures ou d'équipements

publics. A ce titre, de mars 1978 à décembre 1979, il aura consenti 1.355 millions de crédits d'investissement sur un total d'intervention de près de 2 milliards.

— la réforme de la Société Immobilière du Cameroun (S.I.C.) entreprise afin de lui permettre de mieux s'insérer dans le processus de production de logements pour le plus grand nombre.

18.1.2. — En ce qui concerne les programmes, sont en cours :

— les plans généraux de : Mbengwi, Ngaoundal, Tibati, Meiganga, Kumbo, Mfou, Campo, Zoétélé, Abam, Ayou, Ndikinimeki, Bagodo;

— les plans de détail de : Bamenda, Kumba, Victoria, Garoua;

— le projet de développement urbain (P.D.U.) à Yaoundé (zone Nord-Ouest et à Douala (zone Nylon);

— la révision des plans d'urbanisme directeurs de : Garoua, Maroua, Nkongsamba, Kribi, Dschang, Buea, Bafoussam;

— les plans directeurs des quartiers Mvog-Mbi, Mvog-Ada, Centre administratif de Yaoundé;

— les photos aériennes des villes de :

Centre-Sud : Akonolinga, Ambam, Bafia, Bengbis, Campo, Ebolowa, Eséka, Evodoula, Makak, Lolodorf, Mbalmayo, Nanga-Eboko, Obala, Sa'a, Sangmélima, Zoétélé.

Nord : Kaélé, Kousséri, Mokolo, Mora, Waza, Meiganga, Ngaoundéré, Tibati, Guider, Figuil, Tignère, Tcholliré, Banyo.

Est : Batouri, Bertoua, Bétaré-Oya, Belabo, Garoua-Boulai, Yokadouma, Moloundou, Abong-Mbang, Doumé, Ndelele.

Ouest : Bafang, Bangangté, Bazou, Bamendjou, Bandjoun, Fombot, Fouban, Tonga.

Nord-Ouest : Bamenda, Nkambe, Ndom.

Littoral : Dizangué, Manjo, Melong, Njombe, Penja, Ndom.

Sud-Ouest : Fontem, Ekondo-Titi, Muyuka, Mamfé, Mundemba.

Il convient en outre de signaler les études d'urbanisme commencées en 1980-1981, il s'agit des villes de :

— Bertoua, Bamenda, Ngaoundéré, Edéa, Kumba, Bafang.

L'urbanisme opérationnel au cours du IV^e Plan aura surtout concerné les principales villes avec :

— à Yaoundé, la rénovation du centre commercial et l'aménagement du nouveau centre (vallée de l'ancienne gare);

— l'opération de lotissement de Biyem-Assi;

— le début des travaux d'assainissement de certaines zones à Douala.

A la fin du IV^e Plan, le patrimoine de la S.I.C. s'élève à 1693 logements, tandis que près de 80 centres sont électrifiés, tel qu'il ressort du tableau ci-après.

LOCALITES ELECTRIFIEES A LA FIN DU IV^e PLAN

Nord : Garoua, Guider, Kousseri, Maroua, Mokolo, Mora, Meiganga, Ngaoundéré, Yagoua, Banyo, Mayo-Oulo, Poli, Tibati.

Est : Batouri, Bertoua, Abong-Mbang.

Centre-Sud : Akonolinga, Bafia, Ebolowa, Eséka, Kribi, Mbalmayo, Nanga-Eboko, Okola, Sangmélina, Yaoundé, Ambam.

Littoral : Douala, Dibombari, Edéa, Loum, Penja, Manjo, Nlohe, Mbang, Nkongsamba, Yabassi, Baré, Mouanko, Mélong, Bomono, Nkapa, Souza, Njombe, Sodiko, Nkake, Bonendale, Satcho.

Ouest : Bafang, Bafoussam, Bangangté, Bayangam, Bana, Dschang, Foumban, Koutaba, Foubot, Mbouda, Baham, Bazou, Balengou, Bangwa, Bandja, Kamna, Kekem.

Nord-Ouest : Bamenda, Kumbo, Wum, Santa, Bali, Mbengwi.

Sud-Ouest : Buéa, Kumba, Muyuka, Mamfé, Tiko, Tombel, Victoria, Moliwe, Ekona.

En matière d'hydraulique urbaine, 20 centres ont été équipés en eau potable ou ont vu leurs réseaux s'étendre; il s'agit de :

Centre-Sud : Nanga-Eboko, Batchenga, Ngoumou, Obala, Akonolinga, Ambam, Ayos, Campo, Makak, Mbandjock, Mfou, Monatélé, Ndikinimeki, Zoétélé, Yaoundé.

Littoral : Manjo, Loum, Penja, Njombe, Mbang, Yabassi.

Nord : Kousseri, Mokolo.

Nord-Ouest : Bamenda.

Sud-Ouest : Kumba, Tiko.

Est : Belabo.

Ouest : Bafoussam, Bangangté, Mbouda, Foubot.

La mise en place des zones industrielles a porté sur :

— la poursuite de l'aménagement de la première tranche de 72 hectares à Bonabéri;

— le démarrage des travaux à Bassa;

— les études de création d'une zone industrielle de 342 hectares à Nsam.

En dépit de toutes ces réalisations, le IV^e Plan est resté marqué par une faible cohérence entre les opérations d'urbanisme d'une part et les opérations d'urbanisme d'autre part. Il semble être dû :

— à la qualité des documents d'étude et notamment les plans directeurs d'urbanisme qui dans leur application actuelle s'avèrent très peu opératoires et ont souvent été remis en cause de leur application;

— au problème de coordination effective et de mise en œuvre de l'action des différents opérateurs urbains dans un cadre intégré.

Les seules opérations concertées semblent n'avoir été menées que dans les grandes métropoles.

La modicité des moyens tant techniques que financiers de la majorité des municipalités ne leur permet pas d'intervenir efficacement dans la conduite des opérations urbaines.

Le déficit en logements sociaux n'a fait que s'accroître.

18.2. — PERSPECTIVES.

Le recensement général de la population de 1986 a dénombré 2.190.000 citoyens, représentant 28,6 % de la population totale. Cette proportion devrait s'accroître pour atteindre 38,2 % d'ici 1986.

A moyen terme (horizon du V^e Plan) il semble que sur la base d'une croissance moyenne de 5,6 % que la population urbaine représentera 38,2 % de la population totale et se répartira pour près de 40 % dans les deux métropoles que sont Yaoundé et Douala.

Cet apport de population additionnelle (plus d'un million de personnes en 1986) devrait donner lieu à un surcroît de demande d'espace urbanisable estimé de l'ordre de 8.000 à 8.500 ha dont 6.500 ha la vingtaine de villes principales dénombrées et le reste dans les centres secondaires.

Cette évaluation ne tient pas compte des besoins de réaménagement des espaces déjà urbanisés, réaménagement dont les perspectives devraient rester en deçà des besoins au cours des prochaines années.

Enfin, dans les grands centres et villes secondaires les besoins théoriques en logement au cours du V^e Plan sont estimés à 123.000 logements, les besoins théoriques solvables étant évalués à 80.270 (voir tableaux 18.2. a et 18.2. b).

Face à l'ampleur de cette évolution prévisible des besoins subséquents, force est de reconnaître :

— la croissance urbaine ne pourra totalement être maîtrisée au cours de la seule période du V^e Plan; l'offre de terrains aménagés devant rester en deçà de la demande.

équence l'aménagement des villes ne s'arrêtera pas et l'on devrait s'attendre à une poursuite des villes pendant que l'habitat continuera à proliférer;

En par ailleurs de la lourdeur des travaux nécessaires pour leur aboutissement, les assainissements devront, compte tenu des moyens, focaliser l'attention des principaux sur l'action urbaine;

au niveau des petites villes ou villes secondaires pourrait demeurer d'une certaine importance des services, relativement aux villes plus importantes qui auraient pour conséquence une distribution des populations urbaines devant aboutir à la création des « petites villes » au profit des zones rurales.

Il ressort que compte tenu des tendances actuelles, ce qui concerne notamment les possibilités humaines et organisationnelles étant jusqu'à présent intersectoriel, le V^e Plan ne devrait pas avoir l'intention de résorber la totalité des gaps relevés.

En outre, surtout au-delà des objectifs qui lui sont assignés, il s'agit d'attacher à jeter et à consolider les bases d'une stratégie dans le cadre d'une action à laquelle seule peut porter remède aux maux actuels relevés.

LES PROGRAMMES.

Le IV^e Plan aura permis de relever une coupure entre les études d'urbanisme et l'action opérationnelle.

En face à cette situation, le V^e Plan s'attachera à une plus grande concision du cadre des interventions ponctuelles à entreprendre.

— Etudes d'urbanisme et généralités.

En effet et en ce qui concerne particulièrement Douala et Yaoundé, l'effort entrepris sera afin de définir soit globalement (dans le cadre des directeurs) soit au niveau sectoriel (adduction d'eau, assainissement, transports, etc.), les diffusions ou opérations à entreprendre à long terme.

En ce qui concerne les autres villes principales, il s'agit de tendre à améliorer les capacités d'accueil de la ville pour les autres centres urbains très fortement influencés par le milieu rural environnant, il ne faut pas perdre de vue d'hypothéquer leur avenir, de concevoir le développement dans le cadre de leur milieu.

Le rapport de cet objectif au cours de la prochaine quinquennale devrait être constitué par les points suivants :

1^{re} Formation :

Des agents de l'Etat et des municipalités capables de gérer les plans d'urbanisme.

2^{es} Etudes générales et sectorielles :

Devant permettre la réalisation des études intégrées traitant des villes, des réseaux inter-urbains et des régions qui commandent ces villes.

Ces études tiendront compte des grandes entités géographiques du pays. Elles s'attarderont sur le rôle moteur des grandes villes de province et sur le poids économique des capitales. Elles déboucheront sur l'établissement des schémas de structures.

3^{es} Etudes de faisabilité, montages financiers d'opérations d'urbanisme.

Ces études devraient permettre de définir la consistence des projets envisagés, d'en déterminer les composantes, d'en estimer les coûts et d'en proposer le détail opérationnel.

4^{re} Planification, urbanisme et aménagement :

Le projet consiste, dans le cadre de la poursuite des activités de la cellule d'urbanisme, en la réalisation de documents d'urbanisme et des programmes et projets pré-opérationnels d'aménagement et d'équipement.

5^{es} Restitution, interprétation des photographies :

— des zones périphériques de toutes les villes en forte croissance;

— des petites villes.

6^{es} Plans cadastraux :

Des villes de Yaoundé, Douala, Garoua, Bafoussam, Maroua, Bouéa et Victoria ainsi que l'implantation d'une infrastructure de base dans les villes de Nkongsamba, Bertoua, Bamenda, Kribi, Ebolowa.

18.3.2. — Urbanisme opérationnel.

En matière d'urbanisme opérationnel, le V^e Plan, se basant sur des études entreprises et à la lumière de la nouvelle stratégie d'urbanisation à adopter, assurera la préparation des structures d'accueil des futures migrations tout en veillant au maintien d'un service toujours plus efficace aux diverses populations cibles.

Cet objectif se traduira notamment par :

1^{re} La continuation de la remise en état de la voirie urbaine des villes du pays afin de leur assurer un réseau décent.

2^{re} La réalisation du « premier projet de développement urbain (P.D.U.) » à Yaoundé et Douala, consistant en l'aménagement de l'infrastructure primaire et principale, le drainage, l'amélioration des équipements et l'aménagement des parcelles assainies dans les zones concernées : Nylon et Bonamoussadi à Douala, les zones Nord-Ouest à Yaoundé.

18.3.3. — Habitat.

Le V^e Plan s'attachera particulièrement à limiter la prolifération de l'habitat spontané dans nos principales cités et notamment dans les villes du pays où dans un

premier temps, la mission d'aménagement et d'équipement de terrains urbains et ruraux (MAETUR) entreprendra un programme de viabilisation de près de 3.000 hectares dont :

- 680 hectares réservés à la SIC;
- 560 hectares pour des lotissements « moyen standing »; et
- 1.760 hectares à des lotissements sociaux.

À côté de l'auto-construction, la Société immobilière du Cameroun (SIC) continuera à mettre à la disposition du public mais à un rythme plus accru, des logements à caractère social et son programme de production au cours de la prochaine période quinquennale se chiffrera à 15.000 unités comme il ressort du tableau ci-dessous.

PROGRAMME SIC — Nombre de logements par catégorie.

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL V ^e Plan
Programmes sociaux moyens (PSM)	1 500	1 800	1 800	1 800	1 800	8 700
Programmes sociaux économiques (PSE)	1 500	1 200	1 200	1 200	1 200	6 300
TOTAL	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000

18.3.4. — Zones industrielles.

Dans le cadre de la politique prônée de décentralisation du tissu industriel du pays, le V^e Plan poursuivra l'aménagement des zones industrielles dans d'autres centres après Douala.

Dans ce cadre, seront entrepris les études techniques, l'aménagement et l'équipement des terrains à Yaoundé, Victoria, Ngaoundéré et Bafoussam. Des études préliminaires seront réalisées pour l'équipement de Bamenda, Garoua et Berotua.

18.3.5. — Adduction d'eau.

Compte tenu du caractère fondamental des besoins en eau potable des populations, la prochaine période quinquennale s'emploiera à :

— Renforcer les ouvrages d'adduction d'eau à Yaoundé et à Douala;

— Créer ou étendre le réseau dans les autres centres grâce aux :

1^{er} 8^{es} projet d'adduction d'eau de la coopération allemande (onze centres): Bandjoun, Banyo, Mbandjock, Bazou, Ndop, Garoua (extension), Kekem, Meiganga, Melong, Muyuka, Yagoua.

2^e programme Bird-Comdev (treize centres): Abong-Mbang, Bafang, Bali, Buéa, Jakiri, Kumba, Mamfé, Mbengwi, Njinikom, Kambe, Tombel, Wum, Victoria.

3^e programme de la coopération belge (huit centres): Akonolinga, Ambam, Ayos, Batouri, Saa, Mfou, Monakélé, Yokadéma.

4^e programme d'adduction d'eau de trente-et-un centres :

— Sous-programme (A) (six centres): Dizangué, Pouma, Ngambe, Issanguele, Ekondo Titi, Elat Okou;

— Sous-programme (B) (sept centres : Tibati, Tcholiré, Tigneré, Makari, Poli, Kar-Hay, Maga;

— Sous-programme (C) (dix centres) : Tonga, Banga, Bandja, Penka-Michel, Banzou, Bamendjou, Bana, Fontem, Nkondjock, Bambili, Ndu;

— Sous-programme (D) (huit centres) : Yoko, Djoum, Akom II, Bokito, Bétaré-Oya, Doumé, Ndélé, Ndom;

5^e programme de 18 centres :

— Bidzar, Guider, Figuil, Mayo-Oulo;

— Ndikinimeki, Campo, Zoétélé;

— Batibo, Fundong, Mundemba, Nguti;

— Kaélé, Bogo, Mindif, Waza;

— Mora, Koza, Meri.

Des études de débit d'étiages de cinquante cours d'eau seront entreprises dans les vingt-cinq centres secondaires ci-après :

Djoum, Bot-Makak, Yoko, Ngomedzap, Ntui, Ngoulamakong, Zoétélé, Ndikinimeki, Batchenga, Eséka, Ebolowa, Batibo, Nguélemendouka, Lomié, Messamena, Nkondjock, Ngambé, Edéa, Bangou, Bandja, Mbouda, Fouban, Magba, Nwa, Penka-Michel.

Des travaux d'assainissement devraient commencer à Yaoundé et Douala dans un premier temps.

Enfin des études d'approvisionnement en eau potable de centres ruraux contribueront à déterminer les meilleurs voies de financement des investissements et des frais d'exploitation et de maintenance des adductions d'eau rurales.

18.3.6. — Electrification.

En plus de l'étude d'électrification des zones rurales et des opérations pilotes qui seront initiées dans ce cadre (micro-centrales, biogaz, etc.), le V^e Plan étendra les réseaux d'électrification dans celles des localités non encore alimentées notamment :

1° Dans la province du Nord :

— à partir du réseau interconnecté : Figuil, Mayo-Oulo, Dourbey, Bourra, Kaélé, Lara, Guidiguiz, Mindif, Doukoula, Bogo, Guirvidik, Maga, Poussa, Meri, Waza, Koza, Tokombéré;

— à partir des centrales thermiques locales : Tcholliré, Tignère et Makari.

2° Dans la province de l'Est :

— à partir du réseau interconnecté : Belabo, Doumé, Dimako et Diang;

— à partir des centrales thermiques locales : Garoua Boulai, Betaré-Oya, Ndélé, Lomié, Nguelemendouka.

3° Dans la province du Centre-Sud : Obala, Ngoumou, Akono, Makak, Saa, Evodoula, Essé, Monaté, Mfou, Awaé, Ngog-Mapubi, Matomb, Dibang, Pouma, Mbankomo, Bot-Makak, Bokito, Ombessa, Ntui, Batchenga, Zoété, Lolodorf, Mvengue, Ngoulemakong, Ngomedzap, Akom II, Campo, Mbandjock, Minta, Ndi-kinimeki, Mvangané, Bengbis.

4° Dans les provinces du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Ouest : Ndop, Jakiri, Fundong, Batibo, Mundemba, Ekondo-Titi, Banguem, Nguti, Fontem, Mbonge, Penka-Michel, Fokoué, Galim, Bazou, Tonga, Bangou, Massagam, Malentouen, Magba.

18.4. — MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE REALI- SATION DES PROGRAMMES.

L'efficacité dans la poursuite des objectifs ci-dessus énumérés dépendra dans une large mesure du niveau d'intégration entre la doctrine et/ou stratégie de l'urbanisme et la politique de l'aménagement du territoire. En s'appuyant donc sur une réflexion à long terme, la promotion d'un urbanisme d'action au cours de la période quinquennale sera basée sur un faisceau de mesures cohérentes dont les grands axes sont :

18.4.1. — Traitement différencié mais simultané des villes principales et des centres secondaires.

— Un traitement différencié des villes certes, mais une priorité simultanée aux villes principales et

aux centres secondaires afin d'éviter de trop grands déséquilibres en faveur des premières.

18.4.2. — Procédure des plans d'urbanisme.

— L'abandon des documents d'urbanisme jugés inopératoires, au profit de la procédure ci-après :

— réalisation de schémas de structures définissant les programmes d'équipements primaires et d'extension des villes à long terme;

— étude de la périphérie par « zones d'aménagement prioritaire » (ZAP), suivie de l'élaboration de plans directeurs locaux (PDL) sur tout ou partie des « ZAP » et opposables aux tiers.

— élaboration enfin de « plans d'équipement locaux » (PEL) pour les quartiers existants et par tranches successives.

18.4.3. — Plan cadastre.

— La constitution d'une nouvelle base de fond du plan cadastral dans les villes principales et en priorité pour les villes de Douala et Yaoundé.

18.4.4. — Politique domaniale.

— Une politique domaniale adéquate mettant l'accent sur de procédures de réserves foncières peu coûteuses ainsi que sur l'accélération des procédures d'immatriculation.

18.4.5. — Politique sociale de l'habitat.

— Une politique résolument sociale de l'habitat visant à mettre à la disposition du plus grand nombre des parcelles équipées ainsi que des facilités d'accès au crédit logement.

18.5. — FINANCEMENT.

— Le coût minimum des opérations du V^e Plan dans le secteur urbanisme-habitat s'élève à 253 milliards de francs CFA répartis entre les différents programmes ci-après :

Urbanisme et habitat — Coût total du programme minimum au cours du V^e Plan

Tableau 18.1.

(en milliards de F CFA)

SOUS-SECTEURS	ETAT	C.F.C. (1)	Subventions Extérieures	Emprunts Extérieurs	Autres	TOTAL
Etudes et généralités	8,9	—	0,5	0,5	—	9,9
Urbanisme opération	3,8	1,9	—	8,7	—	14,4
Programme MEATUR	50,2	33,5	—	0,9	11,2	95,8
Programme SIC	—	96,3	—	—	—	96,3
Zones industrielles	12,3	—	—	—	—	12,3
Adductions d'eau	8,5	—	—	7,5	4,4	20,4
Electrification	0,1	—	—	—	3,8	3,9
Ensemble	83,8	131,7	0,5	17,6	19,4	253,0

(1) Crédit foncier du Cameroun.

Tableau 18.2. a

Besoins théoriques en lots ou lotissements au cours du V^e Plan

A N N E E S	YAOUNDE	DOUALA	VILLES secondaires	TOTAL
1981-1982	4 400	6 200	10 400	21 000
1982-1983	4 900	6 600	11 100	22 600
1983-1984	5 300	7 100	12 300	24 700
1984-1985	5 700	7 700	13 400	26 800
1985-1986	6 300	8 200	13 500	28 000
TOTAL V ^e Plan	26 600	35 800	60 700	123 100

Tableau 18.2. b

Besoins théoriques solvables en lots ou logements au cours du V^e Plan

A N N E E S	YAOUNDE	DOUALA	VILLES Secondaires	TOTAL
1981-1982	3 520	4 960	5 200	13 680
1982-1983	3 920	5 280	5 550	14 750
1983-1984	4 240	5 680	6 150	16 070
1984-1985	4 560	6 160	6 700	17 420
1985-1986	5 040	6 560	6 750	18 350
TOTAL V ^e Plan	21 280	28 640	30 350	80 270

Tableau 18.3.a.

Urbanisme et habitat — Programme « Etudes et Généralités »

(Millions F CFA)

Numéro	PROJETS	ETAT	CFC	Subventions extérieures	Emprunts extérieurs	Autres	TOTAL
1	Formation des agents de l'Etat et des communes	30	—	20	72	—	122
2	Etudes générales et sectorielles	816	—	—	287	—	1 103
3	Etudes de factibilité, études pré-opérationnelles ponctuelles	310	—	100	200	—	610
4	Projet de planification urbanismes et aménagement	400	—	350	—	—	750
5	Couverture aérienne complémentaire	200	—	—	—	—	200
6	Plans cadastraux	7 127	—	—	—	—	7 127
		9 883	—	470	559	—	9 912

Tableau 18.3.b.

Urbanisme et habitat — Programme urbanisme opérationnel

(Millions F CFA)

Numéro	PROJETS	ETAT	CFC	Subventions extérieures	Emprunts extérieurs	Autres	TOTAL
	Voirie urbaine et ouvrage d'art	PM	—	—	—	—	PM
8	Projet de développement urbain — Aménagement de la zone Nylon (Douala)	1 591	—	—	6 125	—	7 716
9	Projet de développement urbain Nord-Ouest Yaoundé — Sud-Ouest Yaoundé	1 138	856	—	1 335	—	3 329
10	Projet de développement urbain Nord-Ouest Douala (Bonamoussadi)	1 077	1 033	—	1 265	—	3 375
TOTAL	Urbanisme opérationnel	3 806	1 889	—	8 752	—	14 420

Tableau 18.3.c.

Urbanisme et habitat — Programme MEATUR

(Millions F CFA)

Numéro		ETAT	CFC	Emprunts extérieurs	Autres	TOTAL
11	Programme Yaoundé	16 456	10 158	442	3 500	30 556
12	Programme Douala	22 999	12 754	446	4 400	40 599
13	Programme villes provinces	10 780	10 600	—	3 300	24 680
	Ensemble	50 235	33 512	888	11 200	95 835

Tableau 18.3.d.

Urbanisme et habitat — Programme S.I.C.

(Millions F CFA)

	OPERATION	Financement Crédit foncier
	Programme Douala	48 140
15	Programme Yaoundé	32 090
16		16 050
TOTAL	Programme villes secondaires	96 280

Tableau 18.3.e.

Urbanisme et habitat — Programme zones industrielles

Millions F CFA

N°	PROJETS	ETAT
17	Zones industrielles Yaoundé	4 720
18	Zones industrielles Victoria	40
19	Zones industrielles Bamenda	100
19	Zones industrielles Ngaoundéré	5 080
20	Zones industrielles Garoua	100
21	Zones industrielles Bertoua	100
22	Zones industrielles Bafoussam	2 130
23	Sous-Total zones industrielles	12 270

Tableau 18.3.f.

Urbanisme et habitat — Programme adduction d'eau

Millions F CFA

N°	PROJETS	BUDGET Etat	EMPRUNTS Extérieurs	AUTRES	TOTAL
24	Renforcement ouvrage adduction d'eau à Yaoundé				
25	Renforcement ouvrage adduction d'eau à Douala				
26	Adduction d'eau dans 13 centres				
27	2 ^e projet adduction d'eau coopération allemande	4 975	4 025	—	9 000
28	Adduction d'eau dans 8 centres coopération belge	3 500	3 500	—	7 000
29	Adduction d'eau à Bidzar — Guider — Figuil — Mayo-Oulo etc.	—	—		
30	Etudes adduction d'eau programme A	—	—		
31	Etudes adduction d'eau programme B	—	—		
32	Etudes adduction d'eau programme C	—	—		
33	Etudes adduction d'eau programme D	—	—		
34	Etudes débit d'étiages de 50 cours d'eau	—	—		
35	Plans directeurs d'assainissement à Douala et Yaoundé		—		
36	Travaux d'assainissement				
37	Etude d'approvisionnement en eau potable de centres ruraux	40	—	—	40
	Ensemble	8 515	7 525	4 360	20 400

Tableau 18.3.g.

Urbanisme et habitat — Programme Electrification

Millions F CFA

N°	PROJETS	BUDGET Etat	AUTRES	TOTAL
38	Electrification villes, province Nord réseau interconnecté	—	—	—
39	Electrification province du Nord centrales thermiques locales	—	800	800
40	Electrification villes, province Est centrales thermiques locales	—	1 200	1 200
41	Electrification villes provinces Nord-Ouest, Sud-Ouest et Ouest	—	—	—
42	Electrification villes province Centre-Sud	—	—	—
43	Electrification villes province Est réseau interconnecté	—	1 800	1 800
44	Etude électrification rurale	120	—	120
	S/TOTAL ELECTRIFICATION	120	3 800	3 920

Recherche Scientifique et Technique

19.1. — SITUATION ACTUELLE

Au cours du V^e Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique, dont la mission est de concevoir, d'orienter et d'appliquer la politique scientifique et technologique, du Gouvernement, apportera sa contribution propre à l'édification de notre construction nationale. La Délégation générale traduira la politique de développement du Gouvernement en termes concrets et pratiques par l'intermédiaire de l'action sur le terrain de ses sept organismes et instituts spécialisés.

Ces instituts spécialisés sont :

1. L'Institut de la Recherche agronomique (IRA);
2. L'Institut des Recherches médicales et d'Etudes des Plantes médicinales (IMPM);
3. L'Institut des Recherches géologiques et minières (IRGM);
4. L'Institut de Recherches zootechniques (IRZ);
5. L'Institut des Sciences humaines (ISH);
6. Le Secrétariat permanent pour l'Homme et la Biosphère (MAB);
7. Le Comité national pour le transfert des Technologies (CNTT).

Chacun de ces établissements spécialisés de la Délégation générale (IRA, IRGM, IMPM, IRZ, MAB, CNTT) mettra en œuvre les divers voies et moyens pour atteindre les objectifs du V^e Plan dans son domaine de spécialisation. Dans ce contexte, chaque établissement réalisera les recherches et les expériences de développement appliqué en vue de l'amélioration générale de la qualité de la vie pour tous les Camerounais.

Une condition essentielle pour obtenir des résultats significatifs en matière de recherche est de disposer de ressources humaines. Des efforts encourageants ont été faits pour la formation et le recrutement de chercheurs qualifiés. Ainsi, au moment de la promulgation de la loi créant l'ONAREST en 1965, il n'y avait que deux Camerounais pour 61 chercheurs étrangers. A la fin du IV^e Plan, c'est-à-dire en juin 1981, il y a 140 chercheurs Camerounais pour 60 étrangers. La promulgation du Statut général des chercheurs le 18 juillet 1980 a certainement comblé le vide législatif en matière de

recherche, amélioré et renforcé le moral des chercheurs, rendant désormais la recherche scientifique très attrayante pour des personnels bien qualifiés.

Dans sa poursuite constante d'une amélioration des ressources humaines et des conditions faites aux chercheurs, le Gouvernement a franchi une nouvelle étape en créant, organisant et implantant les structures opérationnelles de recherches sur le plan local. Le régime de la recherche en République unie du Cameroun est ainsi passé par différentes phases :

- création de l'ONAREST par la loi 65-LF-5 du 22 mai 1965;
- création de la Direction de la Recherche scientifique et technique et des ressources humaines 1969-1971;
- création du Secrétariat permanent à la Recherche scientifique et technique 1971-1972;
- création de la Direction de la Recherche scientifique et technique 1972-1974;
- décret 74-538 du 6 juin 1974 rendant l'ONAREST opérationnel;
- réorganisation de l'ONAREST par décret 76-116 du 16 mars 1976;
- transformation de l'ONAREST en Délégation générale par décret 79-495 du 4 décembre 1979;
- création, organisation et localisation de structures opérationnelles de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique par arrêté du Premier ministre n° 151-PM du 29 octobre 1980.

Ces différentes étapes des interventions constantes du Gouvernement touchant le cadre institutionnel de la recherche, qui ont abouti à la création des instituts, centres régionaux, stations et laboratoires ont conduit la recherche à un point décisif de rupture entre la phase d'organisation et la phase opérationnelle ou de fonctionnement.

Le vide en matière des activités de recherche entre la création de l'ONAREST en 1965 et son entrée dans sa phase opérationnelle en 1974 était comblé par les instituts français de recherches, tels que :

- Institut de Recherches agronomiques tropicales et des Cultures vivrières (IRAT);
- Institut français du Café, du Cacao et autres Plantes stimulantes (IFCC);

- Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux (IRHO);
- Institut de Recherches sur le Caoutchouc (IRCA);
- Institut Pasteur;
- Institut d'Elevage et de Médecine vétérinaire des Pays tropicaux (IEMVT);
- Institut de Recherches sur les Fruits et Agrumes (IRFA);
- Office de la Recherche scientifique et technique Outre-Mer (ORSTOM).

Les quatre premiers plans de développement pour ce qui concerne la recherche, ont porté sur la création et l'organisation. Le V^e Plan comme le IV^e Plan donne certaines bases pour la réalisation de la recherche.

Au cours du V^e Plan, la Délégation générale à travers ses établissements spécialisés renforcera et traduira en termes pratiques et concrets la politique scientifique et technologique gouvernementale. Au niveau national, le V^e Plan de développement réunit donc de meilleures conditions pour assurer la réalisation des objectifs de la recherche scientifique et technique du pays.

Bien que les institutions créées constituent l'ossature de la Recherche scientifique et technique au Cameroun, il convient de rappeler que des activités dans ce domaine se poursuivent aussi bien dans les institutions universitaires, dans certains départements ministériels et d'autres structures étatiques, para-étatiques ou privées. Enfin, il est utile de mentionner que des chercheurs isolés et des organismes étrangers non installés au Cameroun contribuent également à l'élargissement des connaissances scientifiques et techniques du pays. Si l'analyse ci-après se limite aux secteurs reconnus de la Recherche scientifique et technique, elle ne doit par conséquent pas faire oublier cette dimension du problème.

19.1.1. — Bilan des plans précédents.

19.1.1.1. — Recherche agronomique et forestière.

Les résultats obtenus, en majeure partie par les instituts français, au cours des plans précédents portaient sur les cultures industrielles destinées à l'exportation. C'est ainsi que l'on peut constater des activités agro-industrielles intensives touchant le caoutchouc, le palmier à huile, le cacao, le coton, le café, la banane, le bois, etc... Le Gouvernement a commencé au cours du IV^e Plan à s'occuper beaucoup plus des cultures vivrières et poursuivra son action dans ce sens.

Les résultats de la recherche agronomique obtenus sur les cultures pérennes ont aidé à l'extension ou à la création des complexes agro-industriels tels que la SEMRY, la SODERIM, l'UNVDA.

19.1.1.2. — Recherche zootechnique.

De même que pour la recherche agronomique où l'accent a surtout été mis dans le passé sur les cultures pérennes en vue de l'exportation, dans le domaine de

la recherche zootechnique, les activités de recherche se sont limitées aux domaines bovins à viande et pâturages. Récemment avec la création et le démarrage de l'ONAREST, la recherche zootechnique a été étendue pour couvrir le domaine laitier, les petits ruminants (caprins) et les espèces monogastriques (porcs et volaille).

Les activités de recherche dans le domaine des bovins à viande ont eu pour résultat la création des ranches de la SODEPA et la Mission d'embouche bovine de Mbandjock (MIDBOM). La recherche laitière qui a commencé en 1968 a déjà donné des résultats encourageants par l'adaptation de races étrangères à forte production de lait comme les holstein Frisonnes, les Jersiaises et les métis Montbéliard. Deux laiteries expérimentales fonctionnent actuellement à Bambui et au Centre de recherche de Wakwa. Des tests d'adaptation et des données de lactation sont en cours d'analyse à la station de Mankon sur des chèvres laitières importées qui pourraient aisément être élevées par de nombreux petits éleveurs avec des moyens financiers limités. La recherche sur les espèces monogastriques comme les porcs et la volaille est trop récente pour fournir des résultats utiles.

Le croisement de la race Goudali de Ngaoundéré avec la race américaine Brahman a abouti à la création et à la fixation de la Wakwa comme race bovine camerounaise, ces espèces améliorées sont distribuées aux ranchs de vulgarisation appartenant à des ruraux encadrés par la SODEPA et à des éleveurs individuels.

19.1.1.3. — Recherche géologique et minière.

Les activités de recherche géologique et minière ont été orientées dans le passé vers les études fondamentales sur les ressources hydrauliques nationales, la prospection minière et les études et levées de cartes géologiques.

Les résultats obtenus dans le domaine de l'hydrologie ont servi au Gouvernement pour ses plans d'aménagement des chutes d'eau pour la fourniture d'électricité (barrages de Mbakaou, de Bamendjin, de Lagdo, etc.) et des centrales d'Edéa et de Song-Loulou. Les mêmes travaux ont servi pour les diverses stations de pompage pour l'adduction d'eau dans les villes et villages. A cet égard, deux barrages hydrauliques ont été construits et sont en service : le barrage de la Mefou qui alimente Yaoundé et le barrage de Mokolo qui alimente la ville de Mokolo; les études sur le Mayo Tsanaga ont pour objectif l'irrigation de la plaine de Gazawa près de Maroua. D'autres études hydrologiques ont servi à évaluer les ressources en eau de rivières, fleuves nécessaires aux adductions d'eau de villes comme Yaoundé, Ngaoundéré, Dschang, Nkonasamba, Eholowa, Tiko, Douala, Bertoua, Fombot, etc. Ces mêmes études ont permis d'assurer l'alimentation en eau des complexes industrielles comme SOSU-CAM à Mbandjock, SONARA à Victoria, etc.

Des annuaires hydrométriques ou répertoires indiquant les étiages ont été élaborés pour 70 stations d'observation installées à travers le pays. La pluviométrie

et les précipitations ont fait l'objet d'études dont les résultats ont été exploités pour la création de plantations agro-industrielles.

19.1.1.4. — Recherche médicale et sur les plantes médicinales.

Les études sur les plantes médicinales bien que récentes (elles ont débuté en 1975) ont permis de recenser, avec la collaboration des guérisseurs traditionnels, environ 500 plantes médicinales.

En outre, la traduction du livre de médecine traditionnelle du feu Sultan Njoya a permis d'isoler des plantes susceptibles de contenir des principes actifs qui pourraient être utilisés dans le traitement des maladies telles que la filariose, la jaunisse, les parasitoses intestinales et autres parasitoses, les empoisonnements.

19.1.1.5. — Recherche en sciences humaines.

Les activités de recherche généralement regroupées sous le vocable « Sciences humaines » ont été intenses au cours des quatre premiers plans de développement. C'est ainsi que les études suivantes ont été réalisées et leurs résultats mis à la disposition du Gouvernement et autres utilisateurs du secteur public.

Sciences sociales :

- monographies sur les communautés rurales et les mouvements de migration de population;
- impact socio-économique de la création de plantations agro-industrielles sur les populations et utilisation de la main-d'œuvre dans les complexes agro-industriels;
- enquêtes démographiques.

Sciences géographiques :

- dictionnaires des villages;
- atlas national et atlas régionaux;
- monographies de certaines régions et villages du Cameroun;
- facteurs facilitant ou faisant obstacle au développement;
- couverture cartographique du pays à différentes échelles;
- couverture géodésique, astronomique et hydrométrique du Cameroun.

Sciences de l'Education :

- analyse du système d'enseignement camerounais;
- innovation en matière scolaire (projet pilote);
- théorie du système d'enseignement et de formation.

Sciences économiques :

- analyse des transformations rurales et urbaines;
- le cas de la SOSUCAM;
- la surpopulation du département de la Lékoué;
- les Zapi de l'Est;

— études des variables socio-économiques telles que l'enquête budget-consommation à Douala et les enquêtes socio-économiques dans la plaine des Mbos.

19.1.1.6. — L'homme et la biosphère (MAB) et le Comité national pour le transfert des technologies (CNIT).

Ces deux organismes de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique étant de création très récente, travaillent encore sur leurs plans d'action future et n'ont pas encore obtenu de résultats de recherche.

19.1.2. — Problèmes.

La recherche scientifique et technique s'est heurtée durant les quatre premiers plans de développement aux obstacles suivants :

- défaut de cadre institutionnel;
- insuffisance des ressources humaines;
- manque de moyens financiers;
- absence d'information.

19.1.2.1. — Cadre institutionnel.

Le cadre institutionnel existant était inadapté pour permettre la liaison entre les activités de recherche et chercheurs, la création et l'organisation des instituts de recherche, la signature de textes sur le fonctionnement des instituts, relatifs en particulier aux conseils de direction, aux comités de programmes, aux commissions d'évaluation et de recrutement. Le problème du cadre institutionnel ne se pose donc plus pour le V^e Plan.

19.1.2.2. — Ressources humaines.

Bien que le nombre des chercheurs nationaux soit passé de 2 en 1965 à 140 en 1981, cet obstacle demeure, surtout face à l'impulsion dynamique donnée par le Gouvernement à la recherche scientifique. L'expansion constante des activités de recherche donne un caractère élastique au problème de l'inadéquation des ressources humaines. La question des ressources humaines pour les activités de recherche demeure le plus grand handicap dont le V^e Plan héritera de ses prédécesseurs.

19.1.2.3. — Moyens financiers.

Le manque apparent de moyens financiers pour les activités de recherche dans le passé doit être imputé plutôt à l'incapacité du cadre de recherche d'anticiper d'utiliser judicieusement les fonds disponibles, qu'au non octroi par le Gouvernement de fonds suffisants. Si on examine le tableau ci-dessous qui indique l'évolution du budget de fonctionnement et du budget d'équipement consacrés à la recherche, on observe une progression qui va d'un milliard en 1974-1975 à 4,7 milliards en 1980-1981. Ainsi en sept ans, le budget de la

recherche a augmenté de 47 %. L'accent au cours du V^e Plan devrait être mis non seulement sur un accroissement des moyens financiers mais davantage encore sur une utilisation plus efficace des moyens financiers disponibles.

Evolution du financement de la recherche
de 1974 à 1980.
Tableau 19.1.2.3.a).

ANNEE Budgétaire	BUDGET de fonctionnement	BUDGET d'équipement	TOTAL
1974-1975	775 000 000	255 432 875	1 030 432 675
1975-1976	1 210 000 000	546 786 000	1 576 786 000
1976-1977	2 027 778 086	400 000 000	2 427 778 086
1977-1978	2 126 496 687	132 882 655	2 259 365 342
1978-1979	2 446 907 023	140 000 000	2 586 907 023
1979-1980	2 343 233 631	946 000 000	3 289 233 631
1980-1981	2 589 827 000	2 112 000 000	4 701 827 000

19.1.2.4. — Information.

L'insuffisance de l'information a eu un effet négatif sur la vulgarisation des résultats acquis de la recherche. Les utilisateurs potentiels des résultats acquis de la recherche ne disposaient pas suffisamment d'information sur ce qui était ou n'était pas disponible. Même si certains ont commencé à se servir des résultats, il n'y avait toujours pas de dialogue ni d'information en retour entre l'utilisateur lui-même, les autres utilisateurs et le chercheur ayant produit les résultats.

Il y avait donc un vide entre le chercheur et les utilisateurs des résultats de la recherche. D'autres vides à combler sont ceux qui concernent les échanges de documentation scientifique entre le Cameroun et les pays voisins. L'exploitation des résultats accumulés par la recherche sert à appuyer par des documents ce qui a été fait afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des efforts et des ressources.

19.2. — ORIENTATIONS POUR LE V^e PLAN

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les plans précédents ont été, au niveau national, dans le domaine de la recherche scientifique et technique, des plans de création et d'organisation. C'est au cours du V^e Plan que les organisations déjà existantes vont s'affirmer dans leur fonctionnement et dans l'exécution des programmes

Sous la conduite de la Délégation générale qui en assure la coordination, chaque institut ou organisme exécutera pendant les cinq prochaines années une fraction prioritaire de son programme à long terme. Le choix des parties du programme à exécuter sera dicté par les orientations nationales définies dans la politique de développement du Gouvernement.

19.2.1. — Recherche agronomique et forestière.

Au cours du V^e Plan, la recherche agronomique et forestière entreprendra d'améliorer la production agricole tant en quantité qu'en qualité afin de contribuer à une amélioration réelle du niveau de vie général des populations camerounaises tant urbaines que rurales. La recherche agronomique et forestière tout en poursuivant les programmes en cours sur les cultures d'exportation et les produits de consommation locale, mettra un accent particulier sur les cultures vivrières. Ainsi, la recherche agronomique et forestière, devra permettre la mise en œuvre du plan de production vivrière. Ces recherches porteront également sur les systèmes de cultures.

Toutes les zones climatiques typiques ainsi que les provinces à population dense seront dotées de structures opérationnelles et multidisciplinaires de recherche scientifique telles que centres, stations et antennes. C'est dans cette optique par exemple que le Centre agronomique de Nkolbisson dont les principales recherches portent sur les cultures pérennes sera converti en un centre de recherches diversifiées, l'accent étant mis sur les cultures adaptées à l'écologie de la province du Centre-Sud. Dans d'autres provinces, en particulier le Nord, l'Ouest, et le Nord-Ouest, l'accent sera mis sur les céréales. Les structures de recherches céréalières en place seront renforcées et étendues tandis que de nouvelles unités seront créées.

19.2.1.1. — Recherche sur les cultures vivrières.

Le travail de recherche sur les cultures vivrières portera sur la sélection et l'amélioration génétique, les techniques culturales, la résistance aux maladies du matériel végétal local et importé afin d'améliorer les rendements, la quantité et la qualité des produits disponibles pour l'alimentation des populations camerounaises.

19.2.1.1.1. — Recherche sur les céréales.

Grâce aux énormes possibilités de conservation par rapport à d'autres productions vivrières, les céréales à graines sèches restent l'aliment le plus répandu au Cameroun. Compte tenu de ces qualités, les céréales en général, le riz le maïs et le sorgho en particulier assumeront une place de plus en plus importante dans l'alimentation de nos populations.

Les activités de recherche dans ce domaine porteront sur les variétés à cycle court, adaptées aux zones de culture, à haut rendement et résistantes aux maladies. L'adaptation des variétés du riz irrigué sera recherchée étant donné le rendement plus élevé de ces variétés par rapport au riz pluvial.

La production de semences sélectionnées de céréales et la mise de celles-ci à la disposition des paysans et des sociétés de production telles que la SEMRY, la SODERIM, l'UNVDA et la WEST CORN feront l'objet d'une attention particulière de la recherche au cours du V^e Plan. A cet effet, la création d'un Office national chargé de la production et de la vulgarisation des semences est à encourager.

Des techniques de production plus efficaces et adaptées et la mise en place de circuit de commercialisation pour rendre la production céréalière nationale plus concurrentielle face aux importations constitueront des actions prioritaires. Le Gouvernement renforcera les efforts déjà entrepris dans le domaine des céréales par la dynamisation des activités du projet national de recherche et de vulgarisation des céréales financé par l'USAID et de Projet Centre-Nord qui est un programme de développement rural intégré. Dans le cadre de ce projet, l'infrastructure du Centre agronomique de Maroua sera renforcée. Par ailleurs, les résultats des recherches sur les céréales pourront être vulgarisés dans le cadre du projet de développement rural intégré du Nord-Ouest.

19.2.1.1.2. — Recherche sur les tubercules.

En ce qui concerne les tubercules, l'accent au cours du V^e Plan sera mis sur les ignames, le manioc, le macabo et le taro. Les recherches porteront sur la sélection du matériel résistant aux maladies (macabo et manioc) et haute productivité. D'autres recherches génétiques porteront sur la reproduction sexuelle des ignames.

19.2.1.2. — Recherche sur les oléagineux.

La recherche dans le domaine des oléagineux portera sur le palmier à huile, l'arachide et le cocotier. Contrairement aux plantes stimulantes qui sont principalement destinées à l'exportation, le palmier à huile et les arachides constituent les meilleures entreprises de production à double objectif. En effet, ces produits répondent à une forte demande tant sur le marché interne que sur les marchés extérieurs. Elles sont donc à la fois des cultures vivrières et des cultures de rapport.

Le travail de recherche au cours des cinq prochaines années portera en ce qui concerne le palmier à l'huile et le cocotier sur la découverte de clones rustiques auto-producteurs, la sélection et la multiplication en vue de la résistance aux maladies, d'une production élevée et d'une précocité de maturité. Une unité de production de semence sera construite à Dibamba pour le palmier à huile et pour le cocotier. Dans tous les cas, du matériel de pré-vulgarisation sera produit pour satisfaire les besoins des plantations agro-industrielles, des projets de plantations villageoises en même temps que des producteurs individuels.

En ce qui concerne l'arachide, domaine où se sont posés de multiples problèmes au cours du IV^e Plan, la recherche mettra l'accent sur la sélection des variétés à haut rendement, résistantes à la sécheresse et aux maladies. Des champs semenciers seront mis en place pour multiplier et distribuer la semence sélectionnée et

mise au point par la recherche pour accroître la production paysanne ou industrielle. Ceci sera fait en liaison avec les organismes de multiplication et de vulgarisation sur des points bien définis.

Etant donné les potentialités du soja pour la production d'huile végétale, des tourteaux pour la fabrication des provendes et d'autres aliments du bétail et les effets fertilisants et restaurateurs du sol de cette plante, la recherche continuera à être faite sur les variétés à haut rendement et résistante aux maladies. Ces recherches permettront la création d'une unité industrielle d'huilerie sur le plateau de l'Ouest.

19.2.1.3. — Recherche concernant les stimulants.

Ce programme implique la recherche sur les principales plantes stimulantes comme le cacao, le café (Arabica et Robusta) et le thé, résistantes aux maladies et hautement productives. Ces recherches visent à améliorer quantitativement et qualitativement la production et à réduire le coût de celle-ci par l'amélioration ou l'introduction de nouvelles techniques de production. L'accent sera mis plus particulièrement sur la résistance ou la tolérance aux maladies. (Ex. pourriture brune du cacao.) Les résultats attendus permettront de se procurer davantage de devises étrangères et par là d'améliorer la balance nationale des paiements ainsi que le pouvoir d'achat des petits planteurs et d'accroître en même temps les gains des complexes agro-industriels.

En ce qui concerne la fertilisation des cacaoyères, l'association calco-magnesium sera utilisée davantage pour corriger et relever le pH des sols.

Du matériel végétal sélectionné sera distribué aux planteurs; d'autre part, une priorité sera accordée au conditionnement et au transport post-récolte des produits.

19.2.1.4. — Recherche sur les plantes à latex.

Le travail de recherche dans ce domaine visera, au cours du V^e Plan, la création d'une station de recherche sur l'hévéa. Les travaux d'amélioration génétique et de sélection seront réalisés grâce aux nouveaux clones qui sont attendus des prospections en Amérique du Sud. Le nouveau matériel attendu de ces activités de recherche permettra d'aider les plantations industrielles et les projets de plantations villageoises.

D'autres activités telles que l'amélioration des techniques de saignée, le renforcement de l'unité de technologie et de normalisation du caoutchouc à Ekona seront entreprises.

19.2.1.5. — Recherche sur les plantes à fibres.

La principale plante à fibre sur laquelle l'accent sera mis au cours du V^e Plan est le cotonnier. Comme la SODECOTON étend ses activités vers le Sud du département de la Benoué, les problèmes d'accroissement des rendements, les problèmes phytosanitaires et des techniques culturales vont se poser. Le travail de recherche au cours du V^e Plan sera concentré sur des activités aux potentialités de rendement qualitatif élevé.

La lutte biologique sur les maladies du cotonnier démarrera au cours du V^e Plan.

19.2.1.6. — Recherche sur les plantes fruitières.

Au cours du V^e Plan, les activités de recherche sur les arbres fruitiers y compris le bananier seront intensifiées. Les résultats de travaux déjà obtenus aux centres agronomiques de Nyombe et Ekona seront davantage vulgarisés. Des vergers de comportements multi-locaux seront implantés dans différentes zones écologiques du pays.

19.2.1.7. — Recherche forestière et botanique.

Les activités en matière forestière au cours du V^e Plan mettront un accent particulier sur l'inventaire, le recensement et la description scientifique des plantes et de la végétation afin d'établir des cartes de la flore camerounaise et des cartes phyto-géographiques dans le domaine botanique. Quant à la recherche forestière en forêt dense ou en savane, les objectifs seront d'accroître et d'améliorer la connaissance de la sylviculture, l'aménagement et la gestion de la forêt pour assurer la pérennité du patrimoine forestier national et augmenter sa productivité, fournir en bois de chauffage les familles, contrôler la progression du désert vers le Sud et élaborer des méthodes appropriées de reboisement pour les services techniques locaux.

19.2.1.8. — Recherche pédologique et agro-météorologique.

L'importance de la pédologie, de la recherche pédologique et de la météorologie comme bases des activités agronomiques est indiscutable.

Au cours du V^e Plan, le travail de recherche dans ce domaine s'articulera sur les thèmes suivants :

- inventaire des ressources du sol pour une utilisation rationnelle des terres;
- étude et élimination des contraintes pédologiques en vue d'accroître la productivité agricole;
- lutte contre la dégradation des sols et accentuation de la restauration des sols;
- problèmes idéologiques spécifiques (évaluation, études des sols, levés cartographiques) liés à la production agricole et aux projets de développement;
- création et fonctionnement de stations de recherche agro-météorologique;
- collecte, traitement, stockage ou utilisation des données pour une évaluation correcte du potentiel agricole pour les zones de projet de développement.

19.2.2. — Recherche médicale et sur les plantes médicinales.

Au cours des cinq prochaines années, la recherche médicale et les études des plantes médicinales porteront sur trois secteurs prioritaires à savoir :

- étude des plantes médicinales;
- étude des états pathologiques du Camerounais;
- étude de l'état nutritionnel du Camerounais.

Les objectifs de chacune de ces études sont les suivantes :

- isolement des principes actifs des plantes médicinales en vue de la fabrication locale de médicaments;
- amélioration de la situation sanitaire des Camerounais grâce à l'analyse des aspects physiopathologiques, anatomo-pathologiques et clinico-biologiques spécifiques de la pathologie camerounaise;
- amélioration de la connaissance des produits alimentaires locaux, évaluation et surveillance de l'état nutritionnel du Camerounais.

En matière de médecine préventive et de santé publique, il conviendra de poursuivre les recherches en vue de produire sur place :

1. Les vaccins et les sérums nécessaires à la satisfaction des besoins locaux;
2. Du matériel nécessaire pour le recensement, le dépistage et l'éradication des arthropodes vecteurs de maladies;
3. Du matériel de lutte contre les grandes endémies (lutte contre les vecteurs, lutte contre les germes).

En matière de médecine curative, l'accent sera mis sur la fabrication :

1. Des solutés de première nécessité;
2. Des produits pharmaceutiques de grande consommation importés jusqu'à présent;
3. Des produits pharmaceutiques à partir de plantes médicinales traditionnelles douées de propriétés curatives.

Enfin, la recherche dans le domaine de la médecine traditionnelle sera poursuivie.

En matière de nutrition, la recherche portera sur :

1. Les déficits anthropométriques modérés observés chez les jeunes enfants. Il s'agira de déterminer les rôles joués par les carences alimentaires, les infections ou d'autres maladies dans la genèse des malnutritions protéino-énergétiques modérées.
2. Les aliments de cueillette, aliments largement consommés par les Camerounais et qui pourraient faire l'objet d'une exploitation industrielle.

19.2.3. — Recherche géologique et minière.

Les activités de la Recherche géologique et minière ont porté principalement jusqu'ici, sur trois domaines de recherche : ressources hydrauliques, prospection minière, levé de cartes géologiques.

Au cours du V^e Plan quinquennal, ces activités seront poursuivies dans les mêmes domaines. Leurs objectifs seront les suivants :

1. Connaissance de base des principaux cours d'eau du pays permettant de définir les différents régime hydrologiques et de procéder aux applications pratiques sur les aménagements hydro-électriques et hydro agricoles, sur les voies navigables et les infrastructures routières (dimensionnement des buses, implantation de ponts, etc.).

2. Etude de la qualité des eaux des précipitations.

3. Levé des cartes géologiques à grande échelle dans les zones reconnues favorables et synthèse des différences données cartographiques en vue de l'établissement d'une carte géologique générale du Cameroun au 1/200 000.

4. Recherches volcanologiques et sismologiques, en particulier surveillance du Mont-Cameroun et études géologiques de la « ligne du Cameroun ».

5. Mise à jour des différents indices minéraux et établissement d'une carte générale des indices.

6. Etudes de l'origine des minéralisations de l'or dans le district aurifère de l'Est.

7. Etudes géologiques et géochimiques des formations précambriennes du Cameroun.

8. Etudes et recherches sur les énergies non conventionnelles en vue de la création et de la mise au point des techniques appropriées pour la consommation énergétique domestique et industrielle (énergie solaire, biomasse, etc.).

19.2.4. — Recherche zootechnique et halieutique.

Le but final de l'effort à déployer dans le domaine de la recherche zootechnique et halieutique est l'amélioration du niveau de vie des Camerounais en mettant à leur disposition les produits d'origine animale en quantité et qualité suffisantes. Au cours du V^e Plan, l'action sera axée sur les principaux domaines suivants :

- recherche sur les bovins à vocation viande;
- recherche laitière;
- recherche sur les caprins et ovins;
- recherche sur les porcs;
- recherche sur la volaille et les lapins;
- recherche sur les différents types de pêche et la faune aquatique;
- recherche sur les pâturages, les fourrages et les denrées alimentaires destinées à la nutrition animale;
- recherche vétérinaire.

Les objectifs globaux de la recherche zootechnique et halieutique seront les suivants :

- collecte, identification, multiplication, préservation et exploitation rationnelle des génotypes locaux y compris ceux en voie de disparition;
- importation des souches étrangères pour adaptation et exploitation dans les conditions locales;
- croisement de ces souches locales et souches importées en vue de leur amélioration et création de souches nouvelles à haute performance;
- création, stabilisation et conservation d'un pool de gènes pour les recherches d'amélioration;
- distribution du matériel animal et végétal amélioré aux éleveurs pour accroître la quantité et la qualité de leurs productions;
- utilisation rationnelle des pâturages, des sous-produits agro-industriels et d'autres sources d'aliments bon marché pour la production animale nationale;

— amélioration des conditions économiques et création d'emplois nouveaux pour stabiliser les éleveurs à la campagne et endiguer ainsi l'exode rural des jeunes;

— formation des chercheurs, du personnel technique et des éleveurs surtout sur le tas;

— évaluation de l'impact économique des activités de la recherche zootechnique et halieutique sur l'économie du secteur concerné;

— étude et amélioration des méthodes traditionnelles de pêche;

— augmentation de la production locale en vue de diminuer les importations et même d'exporter les excédents de la production locale;

— connaissance des infections et infestations du cheptel;

— étude des principales entités pathologiques sévissant dans le pays, leurs fréquences, leur incidence sur la vie humaine et établissement d'une carte des principaux vecteurs.

19.2.5. — Recherche en sciences humaines.

Les activités de recherche à entreprendre dans le domaine des sciences humaines au cours du V^e Plan quinquennal permettront d'une part de consolider les acquis du plan précédent et d'autre part d'ouvrir de nouvelles perspectives dans la recherche d'une plus grande maîtrise de phénomènes socio-économiques et culturels du Cameroun. Elles s'attacheront également, grâce à des études comparatives, à mieux faire exploiter les résultats de la recherche des autres pays pour une meilleure compréhension de l'évolution régionale et internationale. Elles devront enfin permettre de mieux appréhender le rôle que le Cameroun est appelé à jouer sur la scène mondiale au cours de la période retenue.

19.2.5.1. — Recherche historique et archéologique.

Le principal objectif de ces études est la connaissance du passé archéologique, préhistorique et historique du Cameroun afin de mieux comprendre le présent et de mieux préparer l'avenir : à cet effet, il convient d'axer les études d'une part sur l'archéologie et l'histoire des sociétés traditionnelles couvrant le territoire camerounais ; d'autre part sur l'histoire de la colonisation du Cameroun. A cet effet, une attention particulière sera portée sur les phénomènes historiques qui ont conduit à l'émergence d'une nation camerounaise et qui marquent l'évolution contemporaine.

En ce qui concerne l'archéologie et la préhistoire de certaines sociétés traditionnelles, il s'agira dans un premier temps de faire l'inventaire des données et traditions historiques et de procéder à des fouilles préhistoriques de ces sociétés, de déterminer ensuite leur spécificité et leurs points de convergence et de ressemblance dans le cadre de l'unité nationale.

Les études sur l'histoire du Cameroun devront embrasser tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle de la nation.

19.2.5.2. — Recherche ethno-sociologique et ethno-culturelle.

Les objectifs de ces études viseront à mieux faire découvrir la richesse et le dynamisme des différentes cultures camerounaises et à mieux adapter l'instrument de recherche à la spécificité de la société camerounaise. A cet effet, des études sur les systèmes sociaux, en particulier, de parenté, sur les structures sociales et leur évolution feront l'objet d'une attention particulière. En outre la connaissance plus approfondie des réalités socio-économiques de la société traditionnelle pourra contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement du monde rural.

Au cours de ce plan, la collecte systématique des manifestations culturelles traditionnelles ainsi que l'exploitation et l'étude des productions culturelles seront poursuivies. Il conviendra en outre, de dégager le processus d'intégration du Camerounais et de sa culture dans le cadre de la culture et de la civilisation universelle.

19.2.5.3. — Recherche linguistique.

La diversité et la richesse du patrimoine linguistique camerounaise continueront à être au centre de la recherche linguistique. L'objectif poursuivi au cours du V^e Plan est d'arriver à une systématisation lexicologique des langues camerounaises et de procéder à la lexicographie linguistique camerounaise. A cet effet, l'inventaire du patrimoine linguistique et la normalisation des langues seront poursuivis. Par ailleurs, des études sociolinguistiques viendront compléter les grands domaines de la recherche linguistique retenus.

19.2.5.4. — Recherche philosophique.

Les activités essentielles dans ce domaine de la recherche seront axées autour d'une meilleure connaissance de la pensée et de la mythologie camerounaises dans le cadre de la pensée et de la mythologie africaine.

A cet effet, il conviendra d'analyser, aussi bien les visions du monde que les religions des sociétés traditionnelles et de rechercher ce qui les caractérise. L'inventaire, la collecte, la traduction et l'interprétation de ces données devront contribuer à mieux saisir les formes de transformation que la pensée traditionnelle subit au contact des philosophies issues d'autres sociétés.

19.2.5.5. — Recherche en matière d'éducation et de psychologie.

L'objectif au cours du V^e Plan d'une part de poursuivre les études engagées en matière d'éducation et d'autre part de jeter les bases pour des études psychologiques au Cameroun.

En ce qui concerne la recherche en matière d'éducation, il conviendra que la réforme de l'enseignement reste au centre des préoccupations. En outre, il importe de se pencher sur la détermination des objectifs, des structures des méthodes et des résultats de l'éducation populaire au Cameroun.

Dans le domaine de la psychologie, l'accent sera mis sur la psychologie de groupe et la psychologie de l'enfant. A cet effet, les comportements et les attitudes mentales dans le contexte de la société camerounaise feront l'objet d'études appropriées.

19.2.5.6. — Recherche démographique et sociologique.

Les études dans le domaine de la recherche démographique porteront au cours du V^e plan sur la famille et les ménages. Elles ont pour objectif de montrer l'importance de la structure de la famille et des ménages dans le processus de développement et de rendre plus évidentes les relations entre le développement économique, social et culturel et les aspects démographiques. A cet effet, il conviendra de poursuivre des études sur la fécondité et la fertilité et sur les effets des mouvements migratoires, en particulier grâce à l'implantation des unités de production agro-industrielles. Par ailleurs, des études sociologiques sur ces unités de production devront être poursuivies.

19.2.5.7. — Recherche géographique.

Au cours du V^e plan la recherche géographique portera sur la poursuite des études écologiques, topographiques et géodésiques de certaines régions et sur les activités cartographiques et photogrammétriques traditionnelles. L'objectif est de fournir les éléments les plus indiqués pour une meilleure organisation de l'espace et des établissements humains. A cet égard, il conviendra d'étudier les effets de l'aménagement du territoire et du processus d'urbanisation en vue de proposer des voies et moyens pour mieux les orienter selon les réalités du développement du Cameroun.

19.2.5.8. — Recherche économique.

La recherche dans le domaine économique portera essentiellement sur l'économie rurale, l'économie des transports et communications et les problèmes de croissance. L'objectif est de saisir les éléments fondamentaux pour dynamiser le développement du monde rural. A cet effet, non seulement les systèmes et les modes de production de l'économie camerounaise seront analysés mais également les infrastructures de communication et les modes de transports. En vue de saisir les phénomènes économiques dans leur globalité, il conviendra de procéder aux études relatives à l'industrialisation et à l'utilisation optimale des ressources. A cet effet l'analyse de l'impact du marché international sur l'économie camerounaise ainsi que du rôle de celle-ci dans la sous-région sera d'une importance capitale.

19.2.5.9. — Recherche politique et juridique.

Il conviendra au cours du V^e plan que les études soient menées pour mieux faire découvrir les systèmes politiques et juridiques des sociétés traditionnelles camerounaises et permettra de mieux appréhender les systèmes contemporains. A cet effet, la recherche devra être axée autour des grands thèmes qui animent la vie politique et juridique du Cameroun. Ainsi les problèmes

portant sur l'harmonisation et l'uniformisation des systèmes juridiques en vigueur et les fondements politiques de la démocratie gouvernante devront faire l'objet d'une attention particulière. En outre, la recherche sur la réforme administrative permettra de mieux cerner les facteurs susceptibles de dynamiser les structures administratives pour faire de l'administration une administration de développement.

19.2.6. — Recherche sur l'environnement.

L'impact des modifications des facteurs du milieu (météorologie, sol, végétation, faune etc...) et les effets néfastes de la pollution industrielle et domestique sur la qualité de vie de l'homme et de la société posent de façon préoccupante le problème de la survie de l'humanité (santé, ressources alimentaires et en eau, catastrophes naturelles etc...)

Cette évolution de l'environnement, de plus en plus hostile à l'homme, est aggravée par l'insuffisance de coordination et d'intégration sur le terrain de diverses opérations de développement économique et social.

Dans la recherche des voies et moyens pour atténuer cette évolution, des mesures ont été prises au Cameroun pour promouvoir l'intégration sur le terrain des activités de recherches et d'études et pour faciliter les concertations en matière d'environnement.

Au cours du V^e plan, les activités dans ce domaine s'ordonneront autour de trois axes : études des écosystèmes, lutte contre la pollution, information et éducation en environnement.

19.2.6.1. — Etudes des écosystèmes.

Il s'agit d'importants projets d'aménagement intégré intéressant plusieurs secteurs et qui souvent constituent la partie ou l'aspect national d'un grand projet régional.

19.2.6.1.1. — Recherche pour l'aménagement intégré de la zone semi-aride du Nord-Cameroun.

La lutte contre la désertification dans cette partie du pays a jusqu'ici été menée de façon parcellaire, épisodique et sans base scientifique suffisante. Les opérations de développement agricole, pastoral, industriel et touristique, par manque de coordination et de concertation, ont contribué en partie à la perturbation du milieu. Au cours du V^e Plan les actions en cours seront poursuivies et renforcées avec une plus grande intégration des objectifs par l'amélioration des connaissances scientifiques du milieu et par l'accroissement de la capacité scientifique et technique nationale d'intervention :

- études de la faune et de la flore de la région en vue du reboisement rationnel et d'une conservation des ressources génétiques animales et végétales menacées de disparition;

- aménagement des points d'eau;

- études climatologique et météorologique;

- lutte contre les vecteurs des maladies transmissibles (paludisme, onchocercose et bilharziose);

- surveillance continue de la dégradation des terres à pâturage;

- formation des spécialistes;

- équipement du Centre de Recherches agronomiques de Maroua en vue d'en faire un Centre de recherches intégrées.

19.2.6.1.2. — Recherche pour l'aménagement intégré de la forêt guinéenne.

La recherche pour l'aménagement intégré de la forêt guinéenne consistera au cours du V^e Plan en :

- l'étude des effets des activités humaines sur les éco-systèmes de forêts du Sud-Cameroun y compris la régénération forestière;

- la mise en place d'un système de surveillance continue de la dégradation des milieux forestiers;

- l'étude des possibilités d'intégration et de coordination de différentes opérations de développement et d'exploitation en milieu forestier.

19.2.6.1.3. — Réserves de la biosphère.

Le but poursuivi, dans le cadre de la protection de l'environnement est l'inventaire et l'étude des espèces rares ou menacées de disparition en vue de la conservation de la diversité des ressources génétiques animales et végétales.

A cet effet, les réserves de la biosphère font partie des aires protégées et constituent des sites de recherche et d'études floristiques et fauniques.

Le parc national de Waza est déjà homologué comme réserve de la biosphère; d'autres dont la description est en cours le seront prochainement, notamment : Bénoué (Nord) Dja (Centre-Sud), Pangar-Djerem (Est), Kimbi (Nord-Ouest), le Mont-Cameroun (Sud-Ouest).

19.2.6.1.4. — Perception du milieu et cadre de vie.

Les périls naturels (cyclones, inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques) et provoqués (incendies, guerres, etc.) sont des catastrophes qui perturbent dangereusement le paysage et les établissements humains. Aussi, convient-il de prendre des mesures appropriées pour prévenir certains de ces périls. A cet effet, il est prévu la création d'une unité de séismologie au Mont-Cameroun.

Ce projet sera complété par une étude approfondie de la conception de l'environnement en rapport avec les structures mentales dans quelques zones écologiques à choisir.

19.2.6.2. — Recherche météorologique.

Le développement des infrastructures météorologiques est un critère d'appréciation du degré de développement scientifique et technique d'un pays. Au cours du V^e Plan, outre la recherche agrométéorologique, la promotion et la généralisation des recherches météorologiques sur toute l'étendue du territoire seront encouragées.

ragées. Un accent particulier sera mis sur l'étude des zones de grandes perturbations atmosphériques. En vue d'une meilleure exploitation des données, il est prévu la création d'un Centre national de météorologie qui pourra intégrer toutes les structures météorologiques existantes.

19.2.6.3. — Lutte contre la pollution de l'environnement.

La pollution de l'atmosphère, des cours d'eau et des mers ne connaît pas de frontières nationales. Les villes et les campagnes sont déjà menacées par les pollutions domestiques et industrielles.

Les actions au cours du V^e Plan porteront sur :

- la protection des milieux marins (pollution par les navires, les rejets des cours d'eau et les industries côtières);

- une convention de coopération régionale et internationale portant sur le golfe de Guinée a été signée à Abidjan en mars 1981. Il s'agira pour le Cameroun d'élaborer son plan national d'action en application de cette convention et de promouvoir les recherches océanographiques;

- l'amélioration des connaissances des caractéristiques chimiques et biologiques des ressources en eau : études des plans d'eau naturelle et artificielle (polluant et concentrations);

- l'hygiène et l'assainissement des milieux urbains grâce à la mobilisation des populations, du Parti et des municipalités pour assurer la propreté des villes;

- la concertation et l'harmonisation de la recherche et des interventions dans le domaine de la santé (homme, animaux, plantes);

- la formation des personnels compétents pour le contrôle de la population;

- l'élaboration d'une législation nationale de la pollution.

19.2.6.4. — Information et éducation en environnement.

Toutes ces actions seront complétées, au cours du V^e Plan par :

- la formation des spécialités;

- l'installation des équipements appropriés;

- l'organisation de la collecte et la diffusion des informations;

- l'élaboration des programmes d'éducation en environnement des populations en concertation avec toutes les administrations concernées.

19.2.7. — Recherche technologique et Industrielle.

Le développement technologique et industriel s'est heurté au cours des dernières décennies, à de nombreux goulots d'étranglements parmi lesquels on peut citer :

- l'absence d'une structure de recherche technologique;

- la pénurie de techniciens qualifiés;

- l'absence d'une structure de normalisation et de contrôle de la qualité.

Au cours du V^e Plan quinquennal, des actions seront entreprises dans le but de consolider les structures acquises et de mettre en œuvre des projets qui permettront de maîtriser notre développement technologique et industriel. Il est prévu :

- la transformation du Comité national de Transfert des Technologies en Comité national de développement des Technologies, organe de conseil, d'études, de coordination, de documentation et d'information en matière de développement et d'acquisition des technologies;

- la création d'un Institut de Recherche technologique et industrielle comprenant entre autres un Service de Pré vulgarisation;

- la création d'un atelier pour l'entretien et la maintenance des équipements scientifiques et techniques;

- la création d'une bibliothèque et d'un Centre national de Documentation et d'Information scientifique et technique.

Les mesures ci-dessus seront accompagnées de l'exécution de certains projets importants tels que :

- la mise en place d'un système d'informations technologiques et la création d'un bulletin d'information technologique;

- l'inventaire des appareils scientifiques et techniques dans les diverses institutions universitaires et de recherche;

- l'évaluation des besoins technologiques du Cameroun;

- la diffusion des informations sur les technologies « appropriées ».

19.3. — CONDITIONS DE REALISATIONS DES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La réalisation des programmes de recherche décrits précédemment exigera des moyens tant financiers qu'en ressources humaines importants.

19.3.1. — Ressources humaines.

La réussite des actions ainsi décrites dépend du nombre et de la qualité du personnel scientifique et technique disponible. Aussi, convient-il que des mesures soient prises en vue d'augmenter sensiblement les ressources humaines scientifiques au cours du V^e Plan.

Si l'on note que les besoins totaux en chercheurs nationaux dans les institutions reconnues de la recherche passeront de 140 en 1980-1981 à 472 en 1986, on peut se faire une idée de l'ampleur de ces besoins.

Ressources humaines — Personnel à recruter et/ou à former au cours du V^e Plan.

ETABLISSEMENTS	CATEGORIES DE PERSONNEL			
	CHERCHEURS	CADRES moyens	CADRES Subalternes	TOTAL
DGRST et Services centraux	35	45	20	100
I.R.A.	102	100	120	322
I.M.P.M.	73	59	65	197
I.R.G.M.	70	35	25	130
I.R.Z.	97	60	100	257
I.S.H.	99	50	48	197
MAB, etc... ..	51	40	30	121
TOTAL	527	389	408	1 324

19.3.2. — Coût des projets.

Avec la création de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique, la promulgation du statut des chercheurs, le renforcement de la multiplication des structures opérationnelles de recherche sur

le terrain, les activités de recherche devront se développer de façon significative au cours du V^e Plan. C'est donc au regard de toutes ces considérations que les coûts des équipements de la recherche scientifique et technique seront de l'ordre de 18.400 millions de F CFA.

Equipements administratifs

Les équipements administratifs constituent l'ensemble de moyens en immeubles et meubles attachés faisant partie du patrimoine de l'Etat et qui permet à celui-ci d'exercer la souveraineté nationale à l'extérieur du pays.

20.1. — PROBLEMES

Le bilan diagnostic du secteur révèle les caractéristiques principales ci-après :

- l'installation d'un grand nombre de services publics dans les locaux vétustes et exigus;
- l'usage des locations à coûts très élevés et ne répondant pas toujours aux normes exigées;
- l'éparpillement des services qui favorise l'absentéisme et qui ne permet pas la concertation nécessaire à toute action administrative;
- le surpeuplement des bâtiments administratifs qui contribue au manque de conscience professionnelle;
- le manque de coordination dans la réalisation des équipements administratifs;
- le délabrement prononcé et l'insuffisance d'entretien de la plupart des bâtiments administratifs;
- les charges élevées de l'Etat en matière de location administrative;
- les charges récurrentes d'entretien des logements d'Etat;
- les difficultés inhérentes au problème de logement des agents diplomatiques et consulaires.

20.2. — OBJECTIFS

Les perspectives d'assainissement de cette situation imposent notamment :

- le regroupement des services par affinité dans de grands ensembles aussi bien au niveau central que provincial, départemental et d'arrondissement;
- l'établissement d'un programme de réalisation des équipements administratifs;
- la réservation des terrains urbains pour les équipements administratifs;

- la mise en place d'une structure de coordination au sein du ministère de l'urbanisme et de l'habitat chargé de la centralisation des besoins en la matière et de la conception des équipements administratifs;

- la priorité à accorder à la construction et à l'acquisition du logement destiné à l'affirmation de la souveraineté;

- le renforcement de la politique de l'accès à la propriété immobilière des agents de l'Etat;

- l'élaboration d'une politique générale de maintenance et d'entretien des équipements administratifs;

- la prise en charge à 100 % des frais de logement des diplomates camerounais à l'étranger.

20.3. — PROGRAMMES

Les investissements relatifs aux équipements administratifs doivent concourir à l'exercice de la souveraineté nationale et avoir pour but :

1. de rapprocher l'administration des populations.
2. d'équiper les services publics en immeubles et matériels adéquats.
3. d'assurer une digne représentation du pays à l'extérieur.

Les projets sont répertoriés par le ministère ou l'organisme public et concernent :

1. les constructions ou les réfections de bâtiments;
2. l'équipement des services publics en matériel approprié;
3. l'acquisition des immeubles.

Ministère de la santé :

- 7 délégations provinciales;
- 7 délégations départementales.

Ministère de la jeunesse et des sports :

- 6 délégations provinciales;
- 10 délégations départementales.

Ministère du travail et de la prévoyance sociale :

- 4 inspections provinciales;
- 7 inspections départementales.

Ministère de l'éducation nationale :

- 6 délégations provinciales;
- 6 sous-délégations;
- 7 inspections départementales maternelles;
- 7 inspections départementales primaires Aménagement et équipement CNE;
- 7 inspections médicales scolaires;
- 1 guichet de poste (Université);
- 1 paierie (Université).

Délégation générale au tourisme

- 6 délégations provinciales;
- 2 bureaux extérieurs.

Ministère de l'équipement :

- Bloc administratif ENAT Buéa;
- 23 délégations départementales;
- Equipe ment toutes constructions.

Ministère des transports :

- Direction météo Yaoundé;
- Services provinciaux météo;
- 7 délégations provinciales;
- 7 délégations départementales.

Ministère de la justice :

- 10 palais de justice.

Ministère des affaires sociales :

- 5 services provinciaux.

Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales

- 2 délégations provinciales;
- Aménagement 5 délégations provinciales;
- 31 secteurs d'élevage;
- 60 sous-secteurs d'élevage;
- 60 centres zootechniques et vétérinaires.

Ministère délégué à l'inspection générale de l'Etat :

- Construction Institut;
- Aménagement divers (voiries);
- Equipement.

Ministère de l'urbanisme et de l'habitat :

- Immeubles ministériels;
- Villas ministérielles;
- Equipement direction cadastre;
- 3 services provinciaux cadastres;
- Agrandissement service provincial cadastre.

Ministère de l'information et de la culture :

- 3 délégations provinciales.

Ministère de l'économie et du plan :

- Immeuble ministériel.
- 5 délégations provinciales;
- 10 délégations départementales;
- Acquisition Missions économiques Bonn et Washington.

Ministère de l'agriculture :

- 7 délégations provinciales;
- 15 délégations départementales.

- Construction d'un immeuble pour le siège de la Chambre d'agriculture, d'élevage et des forêts du Cameroun.

Ministère des affaires étrangères :

P.M.

Ministère de l'administration territoriale :

P.M.

Délégation générale à la recherche scientifique et technique :

Bureaux délégation :

- » IRA;
- » IMPM;
- « IRGM;
- » IRZ
- » I.S.H.

20.4. — FINANCEMENT

Les projets nécessitent un investissement global de 55,2 milliards CFA qui se répartit comme suit :

— bâtiments ministériels	10
— villas ministérielles	2
— services extérieurs et centraux	15
— Ministère des affaires étrangères	15
— Ministère de l'administration territoriale ..	13,2

TOTAL 55,2

Enseignement et Formation**21.1. — BILAN DU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION AU COURS DU IV^e PLAN QUINQUENNAL.****21.1.1. — Enseignement maternel.****21.1.1.1. — Effectif des élèves.**

Les effectifs de l'enseignement maternel sont relativement modestes; ils sont passés de 23 594 en 1976-1977 à 32 763 en 1978-1979, soit un accroissement annuel moyen de 17,8 %. Près de 60 % des élèves sont dans les écoles publiques.

Par ailleurs, quand on compare les nouveaux inscrits en première année du cycle primaire à l'ensemble des élèves de l'enseignement, on constate que cet enseignement n'est pas très développé.

21.1.1.2. — Personnel enseignant.

L'encadrement quantitatif des élèves de l'enseignement maternel est très satisfaisant; en effet, le nombre de maîtres est passé de 747 en 1976-1977 à 1 228 en 1978-1979 (dont 872 pour l'enseignement public), soit un accroissement annuel moyen de 23,2 %. Le ratio élèves/maître s'améliore progressivement; il est passé de 32 à 27 pour les deux secteurs et de 37 à 22 pour le public au cours de la même période. Mais le problème de l'encadrement se pose avec acuité. En effet, la plupart des enseignants en service ne sont pas qualifiés pour ce type d'enseignement dont la délicatesse exige une formation spécifique; il s'agit dans la plupart du temps de maîtres sans formation pédagogique ou formés pour l'enseignement primaire.

21.1.1.3. — Infrastructures et équipements.

Les structures de l'enseignement maternel sont encore très insuffisantes: en 1978-1979, on ne dénombre que 375 écoles maternelles ou classes enfantines, avec 218 pour le secteur public. Le rayonnement territorial de ces unités scolaires est très limité. Ces structures sont essentiellement concentrées dans les grands centres urbains.

Le nombre de salles de classe est passé de 434 en 1976-1977 à 597 en 1978-1979, soit un accroissement annuel moyen de 17,3 %. Mais leur nombre demeure insuffisant dans la mesure où le ratio élèves/classes passent de 54 à 55 ne cesse de se détériorer. Pour le secteur public, ce nombre est passé de 249 à 339 au cours de la même période et le ratio élèves/classes est tombé de 69 à 57.

Ces salles de classe connaissent en général un sous-équipement notoire tant en places assises qu'en matériel didactique.

Enfin, dans la plupart des écoles maternelles surtout publiques, les conditions hygiéniques sont peu satisfaisantes.

21.1.2. — Enseignement primaire.**21.1.2.1. — Effectifs des élèves.**

Les effectifs des élèves de l'enseignement primaire sont passés de 1.074.021 en 1974-1975 à 1.254.065 en 1978-1979, soit un taux d'accroissement annuel de 3,95 %.

L'évolution des élèves par province fait ressortir que le taux annuel moyen de croissance des effectifs varie de 2,5 % au Sud-Ouest à 5,2 % à l'Ouest et au Nord, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 21.1.2.1a. Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement primaire par province

P R O V I N C E	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Taux annuel moyen de croissance %
Centre-Sud	302 096	312 747	322 324	332 857	338 158	2,86
Est	56 090	57 735	60 402	62 625	63 245	3,05
Littoral	160 017	165 496	175 269	178 695	189 551	4,3
Nord	108 983	112 713	118 366	129 396	133 370	5,2
Nord-Ouest	120 384	131 552	120 491	129 008	142 712	4,35
Ouest	220 903	232 919	247 614	259 145	270 558	5,2
Sud-Ouest	105 548	109 738	101 971	111 115	116 471	2,5
R.U.C.	1 074 021	1 122 900	1 146 437	1 202 841	1 254 065	3,95

Evolution des élèves de la première et de la dernière année d'études du cycle primaire.

Tableau 21.1.2.1b.

ANNEE D'ETUDES		1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Taux annuel moyen de croissance %
C1.1 ou C1.1	NI	199 908	210 320	205 644	212 004	221 832	2,6
	R	90 660	91 124	95 674	100 461	107 123	4,3
	Total	290 568	301 444	301 318	312 465	328 955	3,2
CM2 ou C1.7		123 194	129 856	137 541	147 025	153 168	5,6

NI = Nouveaux inscrits
CI = Cours d'initiation

CM2 = Cours moyen deuxième année

Comme il ressort du tableau, cette augmentation des effectifs est amplifiée par les redoublements.

En effet, les nouveaux inscrits au cours d'initiation n'ont évolué qu'au taux de 2,6 % alors que les redoublements augmentent au taux annuel moyen de 4,3 %.

Ainsi, le rendement de l'enseignement primaire est peu satisfaisant. Les taux de redoublement sont très élevés, particulièrement dans la première et la dernière année d'études. L'analyse par province montre que ces taux dépassent 30 % au Nord, à l'Est et au Centre-Sud.

PROVINCE	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Centre-Sud	32	30	30	30	31
Est	35	34	34	33	33
Littoral	26	26	25	25	27
Nord	35	35	35	37	27
Nord-Ouest	15	14	14	18	19
Ouest	30	27	29	20	29
Sud-Ouest	17	17	17	21	21
Ensemble	28	26	26	28	28

Si l'on estime le coût de fonctionnement d'une année/élève à 7.900 (estimation de la Banque mondiale), les 28 % des élèves redoublant leur cours en 1978-1979 ont entraîné un gaspillage de 2,8 milliards de francs environ.

L'ampleur des abandons prématurés est d'autant plus inquiétante que les enseignements ne reflètent pas suffisamment l'environnement socio-économique et culturel de l'enfant. On constate aussi qu'en dépit des mesures prises, la tendance des déperditions est à la hausse. Il devient donc urgent de réformer le système.

21.1.2.2. — Personnel.

21.1.2.2.1. — Effectifs.

Le nombre de maîtres de l'enseignement primaire est passé de 20.803 en 1974-1975 à 24.843 en 1978-1979, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,5 %. Au cours de la même période, le nombre de maîtres du secteur public a évolué au taux moyen de 9,7 par an, passant de 10.932 à 15.807. Le taux d'accroissement du nombre de maîtres varie, selon les provinces, de 1 % au Sud-Ouest à 7,2 % à l'Est.

Tableau 21.1.2.2a. Evolution du nombre d'enseignants de l'enseignement primaire par province.

PROVINCE	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Taux annuel moyen de croissance %
Centre-Sud	6 117	6 509	7 117	7 432	7 572	5,5
Est	1 053	1 238	1 266	1 367	1 392	7,2
Littoral	2 792	2 980	3 349	3 400	3 554	6,2
Nord	2 233	2 260	2 317	2 447	2 480	2,7
Nord-Ouest	2 504	2 674	2 543	2 546	2 670	1,6
Ouest	3 766	4 209	4 316	4 602	4 927	8,9
Sud-Ouest	2 338	2 339	2 121	2 252	2 248	— 1,0
R.U.C.	20 803	22 209	23 029	24 046	24 943	4,5

21.1.2.2.2. — Ratios.

L'importance du nombre des maîtres ne peut valablement être apprécié qu'à travers le ratio élèves/maître qui caractérise l'encadrement quantitatif : il est de 50 pour l'ensemble du pays depuis trois ans, mais des dis-

parités existent entre provinces : le Centre-Sud et l'Est ont déjà un ratio de 45 (objectif du III^e Plan) alors qu'il est au moins égal à 52 dans les autres provinces. La situation s'améliore au Littoral et à l'Ouest et se dégrade dangereusement au Nord, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest.

Tableau 21.1.2.2.2.a) Evolution du ratio élèves/maître par province.

PROVINCE	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Centre-Sud	43	48	45	45	45
Est	53	47	48	46	45
Littoral	57	56	52	53	53
Nord	49	50	51	53	54
Nord-Ouest	48	49	47	51	53
Ouest	59	55	57	56	55
Sud-Ouest	45	47	48	49	52
R.U.C.	52	51	50	50	50

En 1978-1979, la situation s'est encore détériorée dans le secteur public. A l'exception des provinces du Centre-Sud, du Littoral et de l'Est où le ratio est bon, soit respectivement 43 et 46 dans les autres provinces; il atteint 56 au Nord, 62 au Nord-Ouest, 57 à l'Ouest et 55 au Sud-Ouest. Pour l'ensemble du pays cependant, il est de 51, chiffre supérieur à l'objectif du IV^e Plan qui est de 50 élèves par maître.

Les ratios précédents caractérisent d'ailleurs très mal la situation. En effet, si l'on considère de plus petites unités que la province et particulièrement les grandes villes (Yaoundé et Douala notamment), il est courant

de constater des classes de plus de 120... Cela est dû à l'insuffisance des salles de classe qui entraîne l'instauration de la pratique de la mi-temps, qui ne résout pas le problème des maîtres restés sans classe, appelés communément maîtres-volants.

A ceux-ci, il convient d'ajouter les maîtres d'enseignement ménager et de couture et les maîtres de l'opération « bilinguisme » qui normalement ne sont pas titulaires d'une classe. Un examen attentif de la situation de Yaoundé et de Douala fait ressortir qu'il y avait 380 enseignants de cette catégorie en 1978-1979 et 400 en 1979-1980 dans le secteur public. Ces enseignants sont en majorité des femmes (81 % à Yaoundé et 68 % à Douala en 1979-1980, pour les maîtres-volants dont la plupart ont rejoint leurs conjoints.

Répartition des maîtres n'ayant aucun cours en permanence à Douala et à Yaoundé (public seulement).
Tableau 21.1.2.2.2.b).

ANNEE SCOLAIRE	TYPE DE MAITRES	Y A O U N D E			D O U A L A		
		H	F	T	H	F	T
1978-1979	Maitres-volants	28	116	144	11	18	29
	Maitres de langue	27	58	85	11	23	34
	Maitres de couture	—	74	74	—	14	14
	TOTAL	55	248	303	22	55	77
1979-1980	Maitres-volants	32	133	165	13	27	40
	Maitres de langue	14	45	59	16	25	41
	Maitres de couture	—	78	78	—	23	23
	TOTAL	46	256	302	29	75	104

21.1.2.2.3. — L'évolution des maîtres non qualifiés.

Au cours de la même période, le nombre de maîtres non qualifiés c'est-à-dire sans aucune formation pédagogique ou dont le diplôme est inférieur au BEPC, au GCE'OL ou à son équivalent a évolué au taux de 2,9 % par an, en passant de 10,572 à 11.836. Sauf dans la province du Nord, cette catégorie de maîtres a aug-

menté dans toutes les provinces. L'augmentation annuelle dans les deux secteurs (public et privé) est apparemment préoccupante au Nord-Ouest (82,8 %) et au Sud-Ouest (28,5 %). Cette situation s'explique par la reconnaissance et le transfert à l'Etat d'un grand nombre d'écoles privées qui utilisaient un personnel généralement non qualifié.

Tableau 21.1.2.2.3a).

Evolution des maîtres non qualifiés par province.

PROVINCE	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Taux annuel moyen de croissance %
Centre-Sud	4 020	4 041	4 427	4 365	4 235	1,3
Est	640	749	727	757	744	3,8
Littoral	1 825	1 949	2 140	2 061	2 052	3,0
Nord	951	863	874	861	810	— 4,1
Nord-Ouest	30	170	134	153	335	82,8
Ouest	2 971	3 212	3 280	3 307	3 292	2,6
Sud-Ouest	135	223	253	256	368	28,5
R.U.C.	10 572	11 207	11 835	11 760	11 836	2,9

En ce qui concerne la proportion des maîtres non qualifiés par rapport à l'ensemble des maîtres, il importe de préciser que la tendance est l'amélioration dans la mesure où la proportion est passée de 50,8 %

en 1974-1975 à 47,6 % en 1978-1979. Au niveau des provinces, la situation s'améliore dans l'ensemble. Mais la proportion des maîtres non qualifiés reste forte au Centre-Sud (55,9), à l'Est (53,4 %) et surtout au Littoral (57,7 %) et à l'Ouest (66,8 %).

Evolution de la proportion des maîtres non qualifiés par province (en %)

Tableau 21.1.2.2.3.b).

PROVINCE	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Centre-Sud	65,1	62,1	62,2	58,7	55,9
Est	60,8	60,5	57,4	55,4	53,4
Littoral	65,4	65,4	63,9	60,6	57,7
Nord	42,6	38,2	37,7	35,2	32,7
Nord-Ouest	1,2	6,4	5,3	6,0	12,5
Ouest	78,9	76,3	76,0	71,9	66,8
Sud-Ouest	5,8	9,5	11,9	11,4	16,4
R.U.C.	50,8	50,5	51,4	48,9	47,6

Enfin, il convient de souligner que sur la base du ratio de 50 élèves par maître, le déficit en maîtres n'a fait que s'accroître d'année en année. Il s'accroît en

moyenne de 7,7 % par an. Il est particulièrement important dans le secteur public et surtout dans la province de l'Ouest.

Tableau 21.1.2.2.3c).

Déficit en maîtres au cours de trois dernières années.

P R O V I N C E	1977-1978			1976-1977			1978-1979		
	PU	PR	T	PU	PR	T	PU	PR	T
Centre-Sud	72	115	187	43	109	152	26	123	149
Est	41	9	50	29	5	34	23	6	29
Littoral	158	158	316	109	260	369	67	312	379
Nord	186	—	186	234	—	234	264	—	264
Nord-Ouest	83	—	83	169	—	169	264	—	264
Ouest	566	97	663	573	56	629	508	45	553
Sud-Ouest	21	—	21	41	2	43	101	7	108
R.U.C.	1 127	379	1 506	1 190	432	1 630	1 253	493	1 746

NB : PU = Secteur Public
PR = Secteur Privé

21.1.2.3. — Infrastructures et équipements

Le nombre d'écoles primaires est passé de 4.349 en 1974-1975 à 4.721 en 1978-1979, accusant ainsi un accroissement annuel moyen de 2,1 %. Le rythme de croissance des écoles publiques est élevé, soit en moyenne 6,6 % par an, puisqu'elles sont passées de 2.383 à 3.078 au cours de la période quinquennale. Cette croissance rapide s'explique en grande partie par les transferts des écoles du secteur privé au public; le nombre d'écoles privées a en effet connu une baisse moyenne de 4,6 % par an.

La couverture du pays en écoles primaires est assez satisfaisante, mais les écoles à cycle incomplet sont relativement nombreuses en zone rurale et constituent

une des causes d'abandon prématuré des études ou de leur perturbation. Cette situation est la résultante d'une forte demande sociale d'éducation liée à la dispersion de la population et à la politique qui consiste à rapprocher les structures scolaires le plus possible du domicile des élèves.

Le nombre de salles de classe est passé de 21.337 en 1974-1975 à 23.017 en 1978-1979, soit une augmentation de 4,1 % par an.

Toutefois, la situation reste préoccupante : Ainsi pour l'année scolaire 1978-1979, le nombre de salles de classe en matériaux provisoires est encore élevé : 2.795 pour les deux secteurs et 2.235 pour le secteur public soit respectivement 11,2 % et 14,9 % de l'ensemble des classes.

Tableau 21.1.2.3a).

Situation des salles de classe en 1978-1979.

P R O V I N C E	PUBLIC + PRIVE				PUBLIC			
	Dur	Semi-dur	Mat. prov.	TOTAL	Semi-dur	Semi-dur	Mat. prov.	TOTAL
Centre-Sud	3 037	3 297	787	7 121	1 776	2 589	662	5 027
Est	645	406	300	1 351	452	381	269	1 102
Littoral	1 676	1 319	381	3 376	805	530	98	1 533
Nord	1 519	400	593	2 512	1 173	316	580	2 069
Nord-Ouest	1 158	1 945	138	3 241	417	709	97	1 223
Ouest	2 664	1 952	484	5 100	1 478	1 216	361	3 053
Sud-Ouest	1 091	1 113	112	2 316	498	515	68	991
R.U.C.	11 790	10 432	2 795	25 017	6 507	6 256	2 235	14 998

Dans l'hypothèse d'un ratio élèves/classe maximum de 50 et en admettant que les salles de classes en matériaux provisoires et en semi-dur sont à remplacer automatiquement, on estime le déficit à 13.290 pour les deux secteurs et à 9.469 pour le seul secteur public.

Répartition par province du déficit en salles de classe en 1978-1979 sur la base d'un ratio élèves/classe de 50.

Tableau 21.1.2.3.b).

PROVINCE	PUBLIC	PUBLIC + PRIVE
Centre-Sud	3 014	3 725
Est	611	620
Littoral	917	2 116
Nord	1 085	1 148
Nord-Ouest	951	1 696
Ouest	2 112	2 747
Sud-Ouest	779	1 238
R.U.C.	9 469	13 290

En matière d'équipements, on note que la plupart des écoles, même urbaines n'ont pas de sanitaires. Le mobilier scolaire, notamment les tables-bancs et les armoires de rangement, est très insuffisant. Les équipements existants sont généralement en mauvais état.

Quant au matériel didactique, on constate une insuffisance notoire dans toutes les écoles.

L'amélioration sensible de cette situation est l'une des conditions essentielles de la réforme de l'enseignement.

21.1.3. — Enseignement secondaire.

21.1.3.1. — Enseignement secondaire général.

21.1.3.1.1. — Effectifs des élèves.

Le nombre d'élèves est passé de 93.934 en 1974-1975 à 145.073 en 1978-1979, accusant ainsi un accroissement annuel moyen de 11,9 %. Le secteur public contrôle une part sans cesse croissante des élèves qui atteint 52,5 % en 1978-1979. La répartition des élèves par province montre que les provinces du Centre-Sud, du Littoral et de l'Ouest abritent 80,1 % des élèves en 1978-1979 avec 42,4 % pour le Centre-Sud.

Tableau 21.1.3.1.1. a Evolution des élèves de l'enseignement secondaire général par province

PROVINCE	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Taux annuel moyen de croissance %
Centre-Sud	39 711	44 736	49 701	57 724	82 367	11,9
Est	4 255	4 724	5 402	5 635	6 025	8,1
Littoral	19 595	21 290	21 963	24 705	26 638	8
Nord	4 170	4 901	5 634	6 761	7 281	15
Nord-Ouest	3 157	4 324	5 674	6 395	7 582	24,5
Ouest	17 628	20 121	25 118	26 976	28 790	13
Sud-Ouest	5 418	6 170	6 715	7 322	8 390	11,6
R. U. C.	93 934	106 266	120 207	135 518	147 073	11,9

Si l'on analyse certaines années d'études, l'on constate une évolution constante relativement élevée. Ainsi

le taux moyen de croissance varie entre 8,1 % pour la classe de seconde et 14,1 % pour la terminale.

Tableau 21.1.3.1.1.b).

Evolution des élèves dans certaines classes.

CLASSES	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Taux annuel moyen de croissance %
6 ^e ou Form. 1	26 041	20 867	33 588	37 040	39 422	10,9
3 ^e ou Form. 5	14 532	16 479	18 786	20 620	22 372	11,4
Seconde	6 468	6 452	7 378	8 721	8 847	8,1
1 ^{re} ou Form. 6L	5 735	6 991	7 556	8 574	9 655	13,9
Terminale ou Form 6 Upper	3 812	3 967	5 135	5 641	6 468	14,1

Le rendement de l'enseignement secondaire général vu sous l'angle des résultats aux examens montre une baisse sensible des taux de réussite à partir de 1977-1978. Toutefois, en 1979-1980, on note une hausse géné-

rale de tous les taux de réussite. Cette situation semble être liée aux réformes introduites dans l'organisation des examens et dont les effectifs positifs pourraient ainsi s'amorcer.

Tableau 21.1.1.3.1.1.c). Enseignement secondaire général évolution des résultats aux examens.

E X A M E N		1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
B.E.P.C.	P	22 519	24 420	28 378	34 337	33 861	33 498
	A	8 242	11 755	8 501	7 930	7 930	9 479
	%	36,6	33,6	41,4	24,8	23,41	28,3
Probatoire	P	8 058	9 979	14 368	17 412	17 250	12 094
	A	2 893	3 998	4 886	5 230	3 006	3 309
	%	35,9	40,07	33,7	30,04	17,42	27,4
Bac	P	4 625	5 196	6 829	9 301	10 424	7 904
	A	1 180	1 984	2 614	2 470	2 521	2 111
	%	25,5	38,1	38,3	26,6	24,18	26,7

Le rendement vu sous l'angle du flux des élèves peut être apprécié par les taux de redoublement. D'une manière générale, on constate qu'ils ont une tendance

à la hausse et qu'ils sont particulièrement élevés dans les classes d'examen et surtout en terminale.

Tableau 21.1.1.3.1.1.d). Evolution des taux de redoublement dans certaines classes.

C L A S S E S	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978
Sixième	7,0	9,3	9,3	9,7	11,7
Troisième	12,8	20,1	22,6	22,6	22,6
Seconde	7,2	7,9	9,0	9,0	9,5
Première	18,3	20,9	21,4	23,5	25,4
Terminale	24,2	21,5	25,4	24,6	32,1
Ensemble	9,5	12,1	13,3	12,9	15,0

Ainsi, il convient de noter que les rendements de l'enseignement secondaire général constituent des problèmes non négligeables. Les résultats des examens et les taux de redoublement attirent l'attention sur la nécessité de procéder à des réformes importantes dans ce type d'enseignement.

21.1.3.1.2. — Personnel enseignant.

Le nombre d'enseignants permanents est passé de 3.699 en 1974-1975 à 5.112 en 1978-1979, soit un accroissement de 8,4 % par an; pendant ce temps, le nombre d'élèves augmente au rythme de 11,9 %. Au cours de

la même période, la proportion d'enseignants ayant un diplôme de niveau inférieur ou égal au baccalauréat est passé de 50 à 55,5 %, d'où une détérioration de la situation.

Cette faible qualification du personnel jointe à la pléthore d'enseignants vacataires dans les établissements privés est préjudiciable à la qualité de l'ensei-

gnement et au rendement quantitatif et qualitatif du système.

Au niveau des provinces et en 1978-1979, le pourcentage d'enseignants dont le niveau du diplôme est égal ou inférieur au baccalauréat est au-dessous de 50 % au Nord et au Sud-Ouest et au-dessus de 60 % à l'Ouest où il atteint 64,7 %.

Tableau 21.1.3.1.2.a).

Evolution du nombre d'enseignants par province.

P R O V I N C E	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	
					TOTAL	B & Moins
Centre-Sud	1 608	1 363	1 968	1 968	2 080	1 153
Est	154	194	194	214	230	119
Littoral	758	617	742	828	842	475
Nord	219	217	266	284	546	163
Nord-Ouest	157	176	282	304	375	198
Ouest	535	529	675	760	817	529
Sud-Ouest	268	253	348	370	422	198
R.U.C.	3 699	3 309	4 318	4 728	5 112	2 835

En d'autres termes, le problème des enseignants non qualifiés mérite de retenir l'attention du gouvernement. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle peut affecter le niveau des enseignants et contribuer ainsi à la faiblesse des résultats des élèves.

21.1.3.1.3. — Infrastructures et équipements.

Le nombre d'établissements d'enseignement général est passé de 226 (74 publics et 152 privés) en 1974-1975 à 301 (122 publics et 179 privés) en 1978-1979, soit une augmentation annuelle moyenne de 7,4 % pour le privé.

On dénombre en 1978-1979, 193 établissements de premier cycle uniquement dont 75 publics, 5 de deuxième cycle dont 44 publics et 103 de premier et de deuxième cycles dont 43 publics.

Le nombre total de salles de classe (spécialisées et ordinaires) est passé de 2.749 en 1974-1975 à 3.717 en 1978-1979, soit un accroissement annuel moyen de 7,8 %. Au cours de la même période, les salles ordinaires ont augmenté au rythme moyen annuel de 10 % en passant de 2.364 à 3.467. Il convient toutefois de signaler que les provinces du Littoral et du Sud-Ouest ont accusé les taux les plus bas avec respectivement 4,3 % et 5,8 %.

Tableau 21.1.3.1.3a).

Evolution du nombre de salles de classe.

P R O V I N C E S	1974-1975		1975-1976		1976-1977		1977-1978		1978-1979		Taux annuel moyen de croissance %	
	Total	Ord.	Total	Ord.	Total	Ord.	Total	Ord.	Total	Ord.	Total	Ord.
Centre-Sud	1 086	969	—	1 084	1 301	120	1 398	1 336	1 496	1 435	8,3	10,9
Est	106	92	—	123	143	143	155	151	146	139	8,3	10,9
Littoral	596	514	—	620	628	587	621	591	641	608	1,8	4,3
Nord	170	132	—	152	201	174	230	207	239	210	8,9	12,3
Nord-Ouest	125	96	—	150	184	156	196	162	276	220	21,9	32
Ouest	453	411	—	499	570	550	633	602	689	667	11,1	12,9
Sud-Ouest	213	150	—	171	239	183	248	194	232	188	2,2 †	5,8
R.U.C.	2 749	2 364	—	2 799	3 266	287	3 471	3 243	3 719	3 467	7,8	10,0

Non seulement la plupart des établissements manquent de salles spécialisées (technologie, sciences naturelles et physiques, etc...), mais aussi celles qui existent sont dans l'ensemble notoirement sous-équipées. Beaucoup d'établissements n'ont pas de blocs sanitaires et là où il en existe, ils sont généralement en très mauvais état de fonctionnement.

Enfin, il faut signaler que l'entretien des bâtiments n'est pratiquement pas assuré et que la quasi-totalité des vieux établissements sont dans un état déplorable.

21.1.3.2. — Enseignement secondaire technique.

21.1.3.2.1. — Effectifs des élèves.

Le nombre d'élèves est passé de 27.524 en 1974-1975 à 45.412 en 1978-1979, soit un accroissement annuel moyen de 13,3 %. La part du secteur public est passée de 18,7 % à 25 % au cours de la même période. Au niveau des provinces, les effectifs évoluent en général à la hausse avec un taux compris entre 8,5 % (Est) et 28,8 % (Nord) : mais le Littoral et le Centre-Sud contrôlent 67,6 % des élèves en 1978-1979.

Tableau 21.3.2.1.a). Enseignement secondaire technique évolution des élèves par province

PROVINCE	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Centre-Sud	7 178	8 330	9 129	10 536	12 330
Est	461	529	649	657	638
Littoral	11 758	13 142	15 905	17 114	18 377
Nord	415	540	647	1 006	1 142
Nord-Ouest	2 033	3 001	3 360	3 956	4 777
Ouest	2 426	2 482	2 957	3 538	3 747
Sud-Ouest	2 453	3 071	3 054	3 569	4 461
R.U.C.	27 524	31 135	35 601	40 376	45 412

Lorsqu'on considère l'évolution des certaines classes au cours de la période retenue, il apparaît que les classes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire technique ont dans l'ensemble au moins presque doublé leurs effectifs. Cette évolution est due entre autres aux efforts entrepris pour augmenter la capacité d'accueil de ce type d'enseignement.

L'analyse de l'évolution des élèves en 6^e, en seconde, en première et en terminale fait ressortir en même temps que le rythme de croissance des effectifs n'est que de 11,3 % en 6^e, il atteint 16,4 % en seconde, 23,2 % en première et 18,1 % en terminale, ce qui laisse prévoir des problèmes dans le flux des élèves à travers le cycle.

Tableau 21.1.3.2.1.b) Enseignement secondaire technique : Evolution des élèves dans certaines classes.

CLASSES	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
6 ^e ou 1st Year	8 512	9 326	10 516	11 563	13 047
3 ^e ou 5th Year	3 901	4 111	4 365	4 615	5 667
Seconde	1 717	2 063	2 835	3 228	3 151
Première	1 360	1 838	2 248	3 067	3 135
Terminale	595	778	1 190	1 115	1 118

Du point de vue des résultats aux examens, les statistiques disponibles montrent que les taux évoluent en général en dents de scie. En effet, si l'on compare les taux de réussite des années 1974-1975 et 1979-1980, ils

ont été au CAP respectivement de 10,9 % et 14,9 %, au probatoire de 45,8 % et 20,2 %, au baccalauréat de 15,5 % et 21,5 %.

Tableau 21.1.3.2.1c). Enseignement secondaire technique — Evolution des résultats aux examens.

EXAMEN		1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
C.A.P.	P	6 282	—	—	—	—	9 426
	A	689	—	—	—	—	1 405
	%	10,9	—	—	—	—	14,9
PROBATOIRE	P	1 058	2 224	3 800	—	—	500
	A	485	1 172	899	—	—	912
	%	45,8	52,7	21,3	—	—	20,2
BAC	P	628	1 076	1 443	1 603	1 546	1 531
	A	289	382	515	449	245	335
	%	15,5	35,5	35,7	28,0	15,8	21,5

P = Présentés.

A = Admis.

En ce qui concerne le rendement de l'enseignement secondaire technique, il convient de signaler qu'il est meilleur que celui de l'enseignement général. En effet le taux global de redoublement n'y atteint pas 12 % mais dans les classes d'examen, ce taux est en général plus élevé dans l'enseignement technique que général.

21.1.3.2.2. — Personnel enseignant.

Les élèves sont encadrés par un nombre sans cesse croissant d'enseignants. Le nombre de professeurs croît au taux de 9,8 % par an tandis que celui des professeurs dont le niveau du diplôme est égal ou inférieur au baccalauréat connaît un taux d'accroissement de 14,7 % par an.

Tableau 21.1.3.2.2c). Enseignement secondaire technique — Evolution du nombre d'enseignants.

PROVINCE	1974-1975		1975-1976		1976-1977		1977-1978		1978-1979		
	TOTAL	BAC et moins	TOTAL	BAC et moins	TOTAL	BAC et moins	TOTAL	BAC et moins	TOTAL	BAC et moins	%
Centre-Sud	—	—	326	—	469	—	454	—	541	396	73,2
Est	—	—	30	—	38	—	37	—	28	28	100
Littoral	—	—	440	—	573	—	624	—	622	452	87,1
Nord	—	—	38	—	49	—	66	—	83	48	57,8
Nord-Ouest	—	—	89	—	137	—	172	—	187	175	93,6
Ouest	—	—	94	—	131	—	167	—	161	148	90,7
Sud-Ouest	—	—	128	—	148	—	181	—	182	147	80,8
R.U.C.	1 428	804	1 145	917	1 545	1 205	1 681	1 255	1 804	1 392	77,1

N.B. — Avant 1978-79 le MINEDUC n'exploitait pas encore les statistiques sur les enseignants moins qualifiés par province, ce qui s'explique pour les années antérieures à celles-ci.

Source : MINEDUC, Service des statistiques scolaires.

Comme il ressort de ce tableau la catégorie d'enseignants dont le niveau est égal au baccalauréat représente au moins les 3/4 du personnel enseignant à partir de 1975-1976, ce qui pose le problème de la qualité de l'enseignement. Au niveau des provinces, la proportion des enseignants de cette même catégorie varie en 1978-1979 de 57,8 % (Nord) à 100 % (Est), et reste en moyenne autour de 77 %. Si l'on considère que la plupart des enseignants n'ont pas reçu une formation pédagogique, il convient de souligner que la pénurie des enseignants qualifiés reste un problème préoccupant.

21.1.3.2.3. — Infrastructures et équipements.

Le nombre de salles de classe est passé de 1.026 en 20 publics) en 1974-1975, à 147 (dont 28 publics) en 1978-1979, soit un accroissement de 8 % par an. Le nombre d'établissements publics a ainsi connu un accroissement de 8,8 % contre 7,8 % pour les privés.

Les 147 établissements recensés en 1978-1979 se répartissent comme suit :

- 113 de premier cycle dont 23 publics;
- 14 de second cycle dont 2 publics; et
- 20 de premier et deuxième cycles dont 3 publics.

L. Le nombre de salles de classe est passé de 1.026 en 1974-1975 à 1.507 en 1978-1979, soit un accroissement

de 10,1 % par an. Mais l'essentiel de ces salles est constitué par des salles ordinaires (pour cours théoriques), soit 773 au début de la période et 1.215 à la fin. Pendant ce temps, le nombre de salles spécialisées n'a évolué qu'au taux de 3,6 % par an, en passant de 253 à 292.

En ce qui concerne les équipements, la situation est critique, surtout dans le secteur privé qui contrôle en 1978-1979 81 % des établissements totalisant 75 % des élèves. La situation est plus catastrophique dans les établissements d'enseignement technique industriel où les équipements sont vétustes et très insuffisants.

21.1.4. — Enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur regroupe l'Université et les Centres universitaires dont deux sont devenus opérationnels : le centre universitaire de Dschang et le centre universitaire de Douala. Les facultés de théologies catholique et protestante ne sont par conséquent pas prises en considération.

21.1.4.1. — Université de Yaoundé.

21.1.4.1.1. — Effectif des étudiants.

De 1974-1975 à 1978-1979, le nombre d'étudiants a évolué au rythme annuel de 13,2 % environ à l'Université de Yaoundé.

Tableau 21.1.4.1.1a). Evolution des effectifs des étudiants à l'Université de Yaoundé.

ETUDIANTS PAR FACULTE OU	1974-1975	1976-1977	1975-1976	1977-1978	1978-1979 (1)	Taux d'accroissement
Faculté Droit	1 653	2 517	2 164	4 053	5 433	27,1
(Capacité Droit)	(434)	(316)	(329)	(402)	—	—
I.A.E.	79	111	150	156	—	—
Fac. Lettres	1 206	1 627	1 707	1 859	1 852	10,0
Fac. Sciences	1 400	1 549	1 568	1 526	1 320	1,4
E.N.S.	712	571	562	765	600	4,4
ENSA	63	122	171	187	—	—
CUSS	235	263	271	291	291	12,5
ESIY	88	114	119	101	101	— 2,1
ENSP	107	151	175	200	200	21,6
IRIC	52	73	43	44	55	3,2
T O T A L	6 029	7 061	7 612	9 584	8 852	13,2

(1) Le démarrage des centres universitaires de Douala et de Dschang a conduit au détachement de l'ENSA et de IAE à partir de cette année.

Les étudiants de la Faculté de droit et des sciences économiques, qui représentent une part sans cesse croissante de l'ensemble des étudiants (34,6 % en 1974-1975 et 61,4 % en 1978-1979) ont évolué au rythme élevé de 27,1 % par an. Le nombre d'étudiants de l'ENS,

de la Faculté des sciences et de l'ESIY évolue par contre dans le sens de la baisse.

21.1.4.1.2. — Effectif des enseignants.

Au cours de la même période, les effectifs du personnel enseignant des établissements de l'Université de Yaoundé passent de 357 à 388.

Tableau 21.1.4.1.2a).

Evolution des effectifs du personnel enseignant à l'Université de Yaoundé.

FACULTES	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
F.D.S.E.	38	38	40	31	--	47	46
I.R.I.C.	4	3	3	6	7	7	5
F.L.S.H.	64	64	95	78	--	92	97
F.S.	81	82	85	73	--	95	100
ENS	59	49	39	57	59	53	48
ENSA	35	35	34	29	31	44	28
CUSS	50	50	53	51	50	45	49
ESIY	7	7	7	7	7	8	7
ENSP	19	27	32	34	36	41	45
I.A.E.	--	2	2	2	--	--	--
TOTAL	357	357	320	368	--	388	392

Au regard de ces données, il convient de constater que le ratio enseignants/étudiants varie d'un établissement à l'autre. Si la moyenne est de 1/23 en 1978-1979, il passe de 1/6 au Centre universitaire des sciences de la santé, à 1/16 à la Faculté de droit et sciences économiques. Ce qui constitue par rapport à la première année du IV^e Plan une détérioration de l'encadrement des étudiants.

21.1.4.2. — Centre universitaire de Dschang.

Le Centre universitaire de Dschang regroupe actuellement deux établissements :

— l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA) et l'Institut des Techniques Agricoles (ITA).

21.1.4.2.1. — Effectifs des étudiants.

Le Centre universitaire de Dschang compte 583 étudiants en 1978-1979 et 798 en 1979-1980, soit un accroissement de 36 %. En 1979-1980, les effectifs selon les établissements sont respectivement de : 240 à l'ENSA; et 558 à l'ITA.

21.1.4.2.2. — Personnel enseignant.

En 1979-1980, 52 enseignants permanents et 81 vacataires encadrent les étudiants aussi bien de l'ENSA que de l'ITA.

21.1.4.2.3. — Infrastructures et équipements.

La situation reste préoccupante dans la mesure où l'ENSA n'est pas encore transférée et qu'aucune modification significative n'a pas eu lieu pour agrandir les structures en place.

21.1.4.3. — Centre universitaire de Douala.

Le Centre universitaire de Douala regroupe actuellement en son sein deux établissements :

— l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) qui a hérité de l'Institut d'Administration des Entreprises;

— l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET).

21.1.4.3.1. — Effectif des étudiants.

Pour l'année académique 1980-1981, le centre compte 320 étudiants inscrits dans les cycles réguliers à raison de 193 pour l'ESSEC et 128 pour l'ENSET.

21.1.4.3.2. — Personnel enseignant.

Actuellement, 26 enseignants permanents, y compris ceux qui relèvent des accords de coopération assurent l'encadrement des étudiants. En outre, le centre utilise plusieurs enseignants vacataires.

21.1.4.3.3. — Infrastructures et équipements.

Actuellement, le centre se trouve dans des locaux provisoires; il ne fonctionne pas encore dans ses propres infrastructures dont la construction de certaines est en cours.

21.1.5. — Enseignement normal.

21.1.5.1. — Effectifs des élèves.

Le nombre d'élèves des écoles normales évolue en dents de scie, mais avec une tendance générale à la hausse.

Tableau 21.1.5.1. Evolution des effectifs des écoles normales.

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
EFFECTIFS (Elèves)	1 115	1 611	1 572	1 712	1 677
Nombre d'ENI, ENIA,	14	20	20	17	17
Nombre de Professeurs	130	132	162	144	168
Nombre élèves de dernière année	941	1 190	1 019	1 133	1 073

Le débit annuel de ces écoles est d'environ 1.100 maîtres. Ceux-ci couvrent moins de la moitié des besoins, ce qui entraîne le recrutement régulier des instituteurs-adjoints auxiliaires.

21.1.5.2. — Personnel enseignant.

Les élèves des écoles normales sont quantitativement bien encadrés, en moyenne 9 élèves par professeur en 1978-1979. Mais l'encadrement qualitatif est peu satisfaisant. En effet, 80 % environ des enseignants ont des qualifications au plus égal au baccalauréat.

21.1.5.3. — Infrastructures et équipements.

Le nombre d'écoles normales est passé de 14 en 1974-1975 à 20 en 1975-1976 et 1976-1977 avant de tomber à 17 en 1977-1978, après la fermeture de trois écoles privées dans la zone anglophone.

Les 17 écoles existantes en 1978-1979 sont toutes publiques et 2 seulement forment les maîtres pour le système anglophone.

21.1.6. — Formation professionnelle.

Les établissements de formation professionnelle sont appelés à répondre aux besoins sans cesse croissants du développement dans le cadre des actions économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de la formation des agents d'exécution et des cadres moyens qui jouent un rôle très important dans la maîtrise de notre développement.

21.1.6.1. — Formation post-primaire (SAR & SM).

Les établissements de formation post-primaire, essentiellement composés des Sections Artisanales Rurales (SAR) et des Sections Ménagères (SM) accueillent des jeunes gens du niveau de fin d'études de l'enseignement primaire et leur offrent une formation pratique. Leur évolution se présente comme suit :

Tableau 21.1.6.1.a). Evolution des SAR et SM.

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Effectif des élèves	4 081	5 127	5 583	5 573	4 815
Effectif des enseignants	244	219	323	435	337
Effectif des établissements	55	78	95	93	92

21.1.6.1.1. — Effectif des élèves.

Le nombre d'élèves évolue comme le montre le tableau ci-dessus à la baisse, après avoir atteint un maxi-

mum en 1976-1977. En effet, ces effectifs sont passés de 4.081 en 1974-1975 à 5.583 en 1976-1977 pour retomber à 4.815 en 1978-1979. Pour cette dernière année 98,4 % des élèves sont dans les structures d'accueil de l'Etat.

21.1.6.1.1. — Personnel enseignant.

Le nombre d'enseignants évolue en dents de scie, mais l'encadrement quantitatif est très satisfaisant puisque le nombre maximum d'élèves par enseignant est de 23 en 1975-1976. Ce ratio est de 14 en 1978-1979. En ce qui concerne l'encadrement qualitatif, la situation est celle qu'on retrouve à tous les niveaux du système scolaire, la plupart des enseignants n'étant pas qualifiés.

21.1.6.1.2. — Infrastructures et équipements.

Le nombre de sections artisanales rurales, de sections ménagères est passé de 55 en 1974-1975 à 95 en 1976-1977 pour retomber à 92 en 1978-1979. Cette évolution s'explique par la transformation de certaines écoles ménagères en CETIF et par la fermeture de certains établissements privés. Elle explique également la baisse des effectifs des élèves que nous avons constatée plus haut.

Par ailleurs, la répartition des établissements par province en 1978-1979 montre que le Sud-Ouest n'a aucun établissement et que le Centre-Sud (41), le Littoral (12) et le Nord (18) ont les 77,2 % des structures existantes.

21.1.6.2. — Formation agricoles.

21.1.6.2.1. — Effectifs des élèves.

Au cours de l'année 1980-1981, les dix centres de formation agricole totalisent un effectif de 313 élèves.

Ce nombre est insignifiant quand il faut prendre en considération la place du secteur agricole dans l'économie nationale.

21.1.6.2.2. — Personnel enseignant.

Actuellement, les écoles de formation agricole comptent 83 professeurs permanents et vacataires.

21.1.6.3. — Ecole nationale de technologie.

21.1.6.3.1. — Effectif des élèves.

Le nombre d'élèves est passé de 368 en 1977-1978 à 389 en 1978-1979 soit un accroissement annuel de 5,7 %.

21.1.6.3.2. — Personnel enseignant.

De 1977-1978 à 1980-1981, l'effectif des enseignants passe de 19 permanents et 50 vacataires à 22 permanents et 33 vacataires.

21.1.6.3.3. — Infrastructures d'accueil et équipement.

Actuellement l'ENAT compte :

- 17 salles de classe;
- 100 nouvelles tables-bancs; et
- 1 atelier en bois.

21.1.6.4. — Formation des personnels sanitaires.

21.1.6.4.1. — Effectif des élèves.

Le nombre des élèves a évolué en baisse passant de 876 en 1978-1979 à 859 en 1979-1980. Cet effectif concerne les secteurs public et privé.

21.1.6.4.2. — Personnel enseignant.

Les écoles de formation des personnels sanitaires sont encadrées actuellement par 64 enseignants à temps plein; mais la plupart des enseignants employés dans ces écoles surtout publiques sont des vacataires. Chaque année, ils sont nommés par le ministre de la santé publique sur proposition des chefs d'établissements.

21.1.6.4.3. — Infrastructures d'accueil.

A la fin du IV^e Plan de développement économique, social et culturel du Cameroun, les établissements de formation des personnels sanitaires sont au nombre de 30 (trente).

21.1.6.5. — Centres de formation professionnelle rapide d'employés de bureau & métiers industriels.

21.1.6.5.1. — Stagiaires.

Sous la tutelle du ministère du travail et de la prévoyance sociale, les centres de formation professionnelle rapide forment et perfectionnent le personnel des entreprises et du secteur public. Ils totalisent actuellement 270 stagiaires regroupés en section de perfectionnement et section formation.

21.1.6.5.2. — Instructeurs.

Les stages de perfectionnement et de formation sont encadrés par 40 formateurs environ.

21.1.6.5.3. — Infrastructures d'accueil.

Il existe actuellement 5 centres de formation professionnelle rapide situés dans les localités ci-après :

— Formation professionnelle :

a) employés de bureau : Buéa, Douala, Garoua, Yaoundé;

b) métiers industriels : Douala-Bassa.

21.1.6.6. — Centres nationaux de formation zootechnique et vétérinaire de Maroua et Jakiri.

21.1.6.6.1. — Effectif des élèves.

En 1980-1981, le nombre d'élèves est de 79.

21.1.6.6.2. — Personnel enseignant.

Le nombre d'enseignants s'élève à 11 dont 4 assistants techniques.

21.1.6.7. — Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales (ENAAS).

21.1.6.7.1. — Effectif des élèves.

De 1974-1975 à 1978-1979, l'effectif des élèves de l'ENAAS passe de 28 à 30. Cet effectif est encore très faible pour faire face aux multiples besoins en matière sociale du Cameroun.

21.1.6.7.2. — Personnel enseignant.

Au cours de la même période, le personnel enseignant composé de permanents et de vacataires passe de 30 à 31.

21.1.6.7.3. — Infrastructures et équipements.

Depuis son transfert de Bétamba à Yaoundé, l'ENAAS occupe un immeuble où sont localisés les bureaux pour la direction et les services administratifs ainsi que les salles de classe, des bibliothèques et des magasins assez bien équipés dans l'ensemble.

21.1.6.8. — Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.

21.1.6.8.1. — Effectif des élèves.

L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature compte 500 élèves en 1978-1979; en 1979-1980, cet effectif atteint 524 soit un taux d'accroissement annuel de 4,5 %.

21.1.6.8.2. — Personnel enseignant

L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature est encadrée par 80 professeurs permanents et vacataires. En 1979-1980, ce chiffre atteint 91 enseignants dont 12 permanents et 79 vacataires.

21.1.6.9. — L'Ecole Supérieure des Postes et Télécommunications.

21.1.6.9.1. — Effectif des élèves.

L'Ecole Supérieure des Postes et Télécommunications (E.S.P.T.) compte 211 élèves pour l'année académique 1980-1981 répartis comme suit dans les différents cycles :

Cycle « A » : 80 élèves;

Cycle « B » : 68 élèves;

Cycle « C » : 63 élèves (dont 13 à l'annexe de Buéa).

21.1.6.9.2. — Personnel enseignant.

L'Ecole compte 33 professeurs permanents et 18 vacataires soit 51 enseignants.

21.1.6.9.3. — Infrastructures et équipement.

L'E.S.P.T. comprend outre un bâtiment principal au sein duquel se trouvent les bureaux administratifs, des infrastructures techniques et pédagogiques dont un amphithéâtre, 11 salles de cours d'une capacité d'accueil de 20 élèves environ chacune, un bureau de poste fictif et 14 laboratoires.

21.1.6.10. — Institut des Statistiques, de Planification et d'Economie Appliquée.

21.1.6.10.1. — Effectif des étudiants.

L'Institut des Statistiques, de Planification et d'Economie Appliquée (ISPEA) comprend trois cycles qui comptent en 1980-1981 127 étudiants dont 73 Camerounais et 54 étrangers, répartis de 1978-1979 à 1980-1981 comme suit :

Evolution de l'effectif des étudiants de 1978-1979 à 1980-1981.

Tableau 21.1.6.10.1.a).

DIVISIONS	ANNES	1978-1979	1979-1980	1980-1981
1) Ingénieurs d'application				
Camerounais		37	52	47
Etrangers		19	19	14
2) Techniciens				
Camerounais		28	24	16
Etrangers		23	23	21
3) Agents techniques				
Camerounais		15	11	10
Etrangers		22	14	19
ENSEMBLE				
Camerounais	81		87	73
Etrangers	61	142	56 143	54 127

Comme il ressort de ce tableau, le nombre d'étudiants n'a cessé de baisser au cours de ces trois dernières années. Cette diminution frappe aussi bien les Camerounais que les étrangers et touche plus particulièrement les cycles de techniciens et d'agents techniques.

21.1.6.10.2. — Personnel enseignant

L'ISPEA est encadré par 53 enseignants en 1980-1981 dont 13 permanents seulement. Au cours des 3 dernières années, la situation a évolué de la manière suivante :

Evolution du personnel enseignant.

Tableau 21.1.6.10.2.a).

	1978-1979	1979-1980	1980-1981
1. — Nationaux			
Permanents	5	5	9
Vacataires	37	37	38
2. — Etrangers			
Permanents	5	4	4
Vacataires	2	3	2
Ensemble :			
Vacataires	10	8	13
Permanents	39	49 40 48	53 40

Aussi le nombre de vacataires est resté fort élevé au cours de cette période même si l'effectif des enseignants permanents s'est amélioré au cours de cette dernière année.

21.1.6.10.3. — Infrastructures et équipement.

L'ISPEA dispose d'un immeuble qui abrite, outre les infrastructures administratives d'une capacité maximale de 600 places, 6 salles de classe.

21.2. — PROBLEMES

Au cours du V^e Plan, les problèmes qui ont caractérisé l'enseignement et la formation aussi bien scolaire que professionnel ont été les suivants :

- l'insuffisance des structures d'accueil;
- l'insuffisance des équipements adéquats en particulier les équipements didactiques, des salles spécialisées et de laboratoires;
- la sous-qualification du personnel enseignant;
- l'insuffisance des crédits de fonctionnement;
- l'inadaptation du système éducatif et de formation aux réalités socio-économiques et culturelles nationales;
- des taux très élevés de déperdition scolaire; et
- le faible rendement dans l'enseignement scolaire conventionnel.

Outre ces problèmes, il convient de souligner :

21.2.1. — Dans l'enseignement maternel.

La concertation dans les grands centres urbains de ce type d'enseignement.

21.2.2. — Dans l'enseignement primaire.

L'insuffisance des structures d'accueil particulièrement dans les villes de Douala et de Yaoundé ainsi que dans les zones frontalières et enclavées :

- la construction arbitraire des écoles par les parents;
- l'existence des maîtres bénévoles.

21.2.3. — Dans l'enseignement secondaire général et technique.

— l'insuffisance des équipements didactiques, des salles spécialisées, des laboratoires et des bibliothèques;

— l'absence des crédits d'investissement alloués en particulier à l'enseignement secondaire technique industriel.

21.2.4. — Dans l'enseignement supérieur.

- la pénurie d'unités de recherches opérationnelles;
- l'insuffisance qualitative et quantitative de l'encadrement des étudiants en particulier à la faculté de Droit et des Sciences économiques;
- l'insuffisance des bourses et allocations universitaires;
- le manque d'infrastructures pour le bon fonctionnement des centres universitaires déjà ouverts.

21.2.5. — Dans l'enseignement normal.

- l'inexistence des structures de formation du personnel de l'enseignement maternel et agricole;
- l'insuffisance de structures d'accueil en particulier pour la formation des formateurs de l'enseignement technique;
- la sous-utilisation de certaines structures d'accueil existantes.

21.2.6. — Dans la formation agricole.

— la vétusté des structures d'accueil, notamment des Ecoles techniques agricoles de Balang et d'Abong-Mbang.

21.2.7. — A l'Ecole nationale de Technologie.

— le manque de professeurs permanents des laboratoires et ateliers.

21.2.8. — A l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature.

- l'insuffisance de l'encadrement par un corps enseignant permanent, notamment de spécialistes de la formation professionnelle continue;
- l'exiguïté des locaux au regard de l'évolution des effectifs;
- l'insuffisance du parc de matériels utilisés par les élèves et les personnels techniques de l'école.

21.2.9. — A l'Ecole supérieure des Postes et Télécommunications.

1. Sur le plan pédagogique :

— la dichotomie entre le « background » des élèves et les matières enseignées, les élèves ayant reçu une formation en mathématiques modernes et les matières enseignées ayant pour outil de travail les mathématiques classiques.

2. Sur le plan des équipements :

- l'insuffisance des équipements des laboratoires;
- l'insuffisance de manuels de la bibliothèque;
- le manque de moyens de transport; et
- l'insuffisance des places à l'internat.

21.2.10. — A l'Institut des Statistiques, de Planification et d'Economie appliquée (ISPEA).

- l'insuffisance du corps enseignant permanent;
- l'insuffisance budgétaire due au fait que le Cameroun contribue seul au fonctionnement;
- l'insuffisance de la capacité d'accueil compte tenu des besoins des départements ministériels en cadre statisticiens.

21.3. — ORIENTATIONS

Au regard des problèmes ainsi évoqués, il s'avère nécessaire de définir aussi clairement que possible les orientations qui devront marquer l'évolution de l'enseignement et de la formation scolaire et professionnelle.

Ainsi, au cours du V^e Plan :

1. La réforme de l'enseignement devra être effective et englober tous les types et tous les niveaux d'enseignement;

2. Il convient d'améliorer et de renforcer les infrastructures existantes en les dotant du personnel enseignant nécessaire et qualifié et des équipements didactiques appropriés;

3. L'enseignement technique et professionnel devra occuper une place de choix dans les réalisations aussi bien au niveau post-primaire, secondaire que supérieur;

4. La formation des enseignants à tous les niveaux devra constituer l'autre priorité du Gouvernement; pour ce faire, il devient urgent d'exploiter les différentes possibilités non conventionnelles de formation en les valorisant sous l'angle matériel, en vue d'améliorer la qualité de nos enseignants et d'augmenter quantitativement leur nombre;

5. Des mesures devront être prises pour soutenir de manière plus efficace toutes ces actions : elles porteront sur la création d'un Fonds national d'Education, et sur l'utilisation rationnelle et le réajustement de la taxe d'apprentissage dans l'enseignement professionnel. Elles porteront sur des mesures d'intéressement du métier d'enseignant. Il sera nécessaire en particulier de prendre compte ceux des enseignants appelés à travailler dans des zones enclavées, des zones frontalières et dans les régions où les conditions de vie sont particulièrement difficiles.

Outre ces orientations générales, il importe au cours du V^e Plan :

21.3.1. — Dans l'enseignement maternel.

— d'augmenter sensiblement le nombre des écoles maternelles dans les grandes villes de Douala et de Yaoundé et de doter de ces écoles des villes secondaires importantes telles qu'Edéa et celles qui sont les chefs-lieux de province.

21.3.2. — Dans l'enseignement primaire.

— de faire place dans les écoles et salles de classe en matériaux provisoires à des infrastructures en matériaux définitifs répondant aux normes pédagogiques et d'hygiène d'une école primaire moderne.

La création de nouvelles écoles devra se faire en fonction de la population scolarisable et de la carte scolaire qui devra être confectionnée au cours de cette période. Pour se faire, les villes de Yaoundé et de Douala devront bénéficier des mesures d'urgence.

21.3.3. — Dans l'enseignement secondaire général.

— renforcer sensiblement le corps enseignant scientifique et accorder une attention particulière à la mise en place des laboratoires et bibliothèques bien équipés.

21.3.4. — Dans l'enseignement secondaire technique.

— développer en priorité les infrastructures et le personnel de l'enseignement technique industriel et emprunter de nouvelles voies en vue d'utiliser des praticiens du secteur dans les enseignants.

21.3.5. — Dans l'enseignement supérieur.

— d'étendre effectivement l'Université de Yaoundé et de rendre pleinement opérationnels les centres universitaires créés.

A cet effet des études seront entreprises en vue de la création de nouvelles disciplines scientifiques au regard de nos besoins (médecine vétérinaire, spécialisation au CUSS).

En ce qui concerne le Centre universitaire de Dschang, il importe de :

1. Sur le plan structurel :
— d'adopter ses statuts particuliers.
2. Sur le plan des infrastructures :
— d'implanter effectivement les futures structures d'accueil de l'ENSA à Dschang;
— d'achever l'extension de l'ITA.
3. Sur les plans académique et technique :
— d'équiper les laboratoires;
— d'obtenir la contribution effective des sociétés agro-industrielles aux actions de formation et d'équipement de ce centre.

Quant au Centre universitaire de Douala, il convient de s'attendre à une évolution très rapide de cet établissement au cours des cinq prochaines années grâce à l'ouverture de certains cycles qui ne fonctionnent pas encore et grâce à sa vocation régionale africaine. Aussi convient-il que ce centre soit doté des infrastructures et équipements nécessaires à son bon fonctionnement.

21.3.6. — Dans l'enseignement professionnel.

1. Dans l'enseignement normal :
— d'accorder la priorité à la création et l'amélioration des écoles de formation des formateurs en personnel, en équipements et en moyens financiers et d'introduire effectivement des sections d'enseignement maternel.

2. Dans l'enseignement post-primaire :
— de poursuivre la spécialisation des SAR et SM en même temps que des mesures pour une étroite collaboration avec le Service civique national de Participation au développement seront prises.

3. Dans l'enseignement agricole :

— de refondre des enseignements et des carrières en vue de mettre un lien organique entre les écoles agricoles et les enseignements du Centre universitaire de Dschang notamment son Institut des techniques agricoles.

4. Dans les Centres de Formation professionnelle rapide d'Employés de Bureau et des Métiers industriels :

— d'organiser le recyclage des chefs d'établissement et des instructeurs.

5. Dans les écoles zootechniques et vétérinaires :

— d'étendre et de structurer ces écoles en fonction des besoins de plus en plus pressants de ce secteur.

6. Dans l'Ecole nationale d'administration et de Magistature :

— d'appliquer effectivement la réforme de cet établissement grâce aux mesures d'extension des infrastructures et d'équipements et grâce aussi au renforcement du corps enseignant.

21.4. — PERSPECTIVES

Les orientations ci-dessus mentionnées reposent sur certains besoins qui caractérisent l'enseignement et la formation. En outre, elles doivent prendre en considération l'évolution de ce secteur, évolution qui risque d'avoir des effets imprévisibles si des mesures énergétiques ne sont pas prises dès le début du V^e Plan. Ainsi, il convient de souligner que si les taux d'accroissement des effectifs d'élèves actuels se maintenaient à tous les niveaux, un déficit important en enseignants, en infrastructures et en équipements se dégagera d'année en année si leur taux d'accroissement n'est pas supérieur à celui de ces effectifs.

A cela, il importe d'ajouter que le maintien de l'accroissement des effectifs aura pour conséquence d'augmenter le nombre de personnes qui ne bénéficieront pas du système éducatif.

21.4.1. — Enseignement maternel.

21.4.1.1. — Effectifs des élèves.

En admettant un taux d'accroissement annuel moyen de 17,8 %, le maternel atteindra :

— 53.600 élèves en 1981-1982;

— 103.100 élèves en 1985-1986.

Le secteur public contrôlerait 60 % des effectifs, soit :

— 32.160 en 1981-1982; et

— 61.860 en 1985-1986; contre

— 19.235 en 1978-1979.

21.4.1.2. — Besoins en enseignants.

Avec un ratio élèves/maître de 25, les besoins du V^e Plan s'établissent à 3.266 maîtres; le secteur public seul aura besoin de 1.865 maîtres, à raison de 373 maîtres en moyenne par an.

21.4.1.3. — Besoins en infrastructures.

Pour combler le déficit actuel, il faudra construire au cours du V^e Plan 1.470 salles de classe pour les deux secteurs dont 900 pour le public, soit 180 en moyenne par an.

21.4.1.4. — Besoins en équipements.

Le V^e Plan doit réaliser la fabrication de 70.340 places assises, soit 42.630 pour le secteur public, ce qui implique une moyenne annuelle de 8.526 places assises.

21.4.2. — Enseignement primaire

21.4.2.1. — Effectif des élèves.

En admettant un taux d'accroissement annuel moyen de 4 % :

Tableau 21.4.2.1.a).

Evolution des effectifs.

PROVINCE	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Centre-Sud	407 000	427 000	445 000	461 000	475 000
Est	77 000	81 000	84 000	87 000	90 000
Littoral	221 000	232 000	241 000	250 000	258 000
Nord	150 000	158 000	164 000	170 000	175 000
Nord-Ouest	153 000	161 000	167 000	174 000	179 000
Ouest	306 000	321 000	334 000	347 000	357 000
Sud-Ouest	130 000	137 000	142 000	147 000	152 000
R.U.C.	1 444 000	1 517 000	1 557 000	1 636 000	1 696 000

Le secteur public devra contrôler au moins 66,1 % des effectifs en 1981-1982; 71 % en 1985-1986.

Le nombre d'élèves pour le secteur public évoluera au rythme de 5,8 % par an contre 4 % pour l'ensemble du secteur.

Tableau 21.4.2.1.b). Evolution des effectifs de l'enseignement public.

PROVINCE	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Centre-Sud	286 000	305 000	322 000	343 000	358 000
Est	67 000	71 000	75 000	81 000	84 000
Littoral	105 000	112 000	118 000	126 000	132 000
Nord	143 000	153 000	161 000	172 000	180 000
Nord-Ouest	67 000	71 000	75 000	81 000	84 000
Ouest	219 000	234 000	247 000	263 000	275 000
Sud-Ouest	67 000	71 000	75 000	81 000	84 000
R.U.C.	954 000	1 017 000	1 073 000	1 147 000	1 197 000

21.4.2.2. — Besoins en enseignants.

Les besoins en maître au cours du V^e Plan s'élèvent à

11.974 sur la base d'un ratio de 50 élèves/maître. Ces besoins ne tiennent pas compte des maîtres non qualifiés qui représentent 47,6 % en 1978-1979.

Répartition indicative des besoins par province au cours du V^e Plan : nombre de maîtres supplémentaires à recruter.
Tableau 21.4.2.2a).

PROVINCE	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL
Centre-Sud	626	737	682	689	643	3 377
Est	118	139	128	129	121	635
Littoral	340	399	370	374	350	1 833
Nord	230	272	251	254	238	1 245
Nord-Ouest	234	277	256	259	242	1 268
Ouest	470	553	513	518	484	2 537
Sud-Ouest	199	236	217	220	206	1 078
R.U.C.	2 217	2 613	2 417	2 443	2 284	11 974

Les besoins du secteur public se chiffrent à 10.207 maîtres sur la base moyenne de 2.042 maîtres par an.

Le débit annuel des écoles normales actuellement de 1.100 maîtres environ ne couvre que la moitié des

besoins. Il est par conséquent nécessaire de procéder soit à l'extension des ENIA existants, soit à la création de nouvelles écoles de ce type.

Tableau 21.4.2.2.b). Besoins supplémentaires en maîtres du secteur public (1).

PROVINCE	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	TOTAL
Centre-Sud	598	608	580	695	580	3 062
Est	140	142	136	162	135	715
Littoral	219	223	213	254	214	1 123
Nord	298	305	290	347	290	1 530
Nord-Ouest	140	142	136	162	135	715
Ouest	459	466	466	532	445	2 348
Sud-Ouest	140	142	135	162	136	715
R.U.C.	1 994	2 028	1 936	2 314	1 935	10 207

21.4.2.3. — Besoins en infrastructures.

Les besoins en salles de classe se chiffrent à 11.500 pour l'ensemble des deux secteurs et à 11.105 pour le secteur public sur la base d'un ratio de 50 élèves/classe.

Tableau 21.4.2.4). Besoins en tables-bancs.

PROVINCE	PUBLIC + PRIVE	PUBLIC
Centre-Sud	633	560
Est	150	170
Littoral	433	260
Nord	316	422
Nord-Ouest	95	103
Ouest	505	562
Sud-Ouest	168	144
R.U.C.	2 300	2 221

21.4.2.4. — Besoins en équipements.

Les besoins en tables-bancs s'élèvent annuellement à 104.338 pour deux secteurs, soit à 84.726 pour le secteur public.

Au cours du V^e Plan, ces besoins sont de 521.690 pour les deux secteurs et à 423.630 pour le secteur public.

Besoin en tables-bancs.

Tableau 21.4.2.4.

PROVINCE	PUBLIC + PRIVE	PUBLIC
Centre-Sud	158 556	131 253
Est	29 075	29 647
Littoral	65 148	40 664
Nord	61 085	70 585
Nord-Ouest	41 831	22 469
Ouest	109 241	111 202
Sud-Ouest	56 746	27 811
R.U.C.	521 685	423 631

21.4.3. — Enseignement secondaire général.

21.4.3.1. — Effectifs des élèves.

Sur un taux d'accroissement annuel moyen de 8,8 % les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général passeront de 197.000 en 1981-1982 à 276.000 en 1985-1986.

Les effectifs du secteur public varieront de 108.350, soit :

C L A S S E S	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
1 ^{re} année	49 000	54 000	56 000	60 000	66 000
2 ^e année	39 000	42 000	46 000	48 000	52 000
3 ^e année	34 000	37 000	40 000	44 000	48 000
4 ^e année	31 000	34 000	37 000	39 000	44 000
5 ^e année	17 000	19 000	21 000	23 000	25 000
6 ^e année	16 000	17 000	19 000	21 000	24 000
Terminale	11 000	12 000	14 000	16 000	17 000
Ensemble	197 000	215 000	233 000	251 000	276 000

21.4.3.2. — Besoins en enseignants.

Au cours du V^e Plan, il faudra former 6.914 enseignants pour les deux secteurs; parmi lesquels 5.856 pour le secteur public. Ceci représente 1.383 enseignants par an dont 1.172 pour le secteur public.

Les besoins annuels dépassent largement le débit annuel de l'Ecole normale supérieure qui se situe autour de 200 professeurs.

Il importe donc que des mesures soient prises en vue de doter ceux des enseignants qui seront recrutés des connaissances pédagogiques nécessaires pour exercer valablement leur fonction.

Nombre d'enseignants requis et besoins au cours du V^e Plan relatifs à la croissance des effectifs.

Tableau 21.4.3.2.a).

DISCIPLINE	1981-1982	1985-1986	BESOINS au cours du V ^e Plan
Français	1 278	1 936	658
Anglais	1 030	1 580	550
Mathématiques	942	1 466	524
Technologie	140	217	77
Histoire	340	538	198
Géographie	340	538	198
Instruction civique	186	281	95
Sciences naturelles	394	593	209
Travaux manuels — Enseignement ménager	425	659	234
Musique	213	330	117
Dessin	213	330	117
Education physique	425	659	234
Langues vivantes II	397	666	269
Sciences physiques	211	377	166
Philosophie	68	135	67
TOTAL	6 592	10 305	3 713

21.4.3.3. — Besoins en infrastructures.

Au cours du V^e Plan, les besoins en salles de classe sont de l'ordre de 2.670 pour les deux secteurs et de 2.118 pour le secteur public sur la base d'un ratio de 45 élèves/classe.

Concernant les salles spécialisées, les besoins se chiffrent à 668 pour les deux secteurs et 473 pour le secteur public. Ces situations demandent la création de nouveaux établissements d'enseignement secondaire général.

21.4.3.4. — Besoins en équipements.

Au cours de la période quinquennale, les salles de classe devront être dotées en équipements de 133 mille 300 places assises, soit 86.650 tables-bancs à deux places pour les deux secteurs, soit 55.820 pour le secteur public. Il sera en outre nécessaire que les salles spécialisées accueillent le matériel didactique approprié.

21.4.4. — Enseignement secondaire technique.

21.4.4.1. — Effectifs des élèves.

Sur un taux d'accroissement annuel moyen de 12,3 %, les effectifs des élèves dans ce type d'enseignement passeront de 76.000 en 1981-1982 à 121.000 en 1985-1986.

Le secteur public pourrait contrôler 20.370 élèves, soit 26,8 % en 1981-1982 et 38.720 soit 32 % à la fin du V^e Plan 1985-1986.

Tableau 21.4.4.1.a). Evolution prévisible des élèves de l'enseignement technique.

ANNEE D'ETUDES	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Première année	19 000	22 000	23 000	25 000	28 000
Deuxième année	15 000	17 000	19 000	21 000	23 000
Troisième année	14 000	14 000	17 000	19 000	20 000
Quatrième année	12 000	8 000	15 000	17 000	20 000
Seconde	7 000	7 000	10 000	11 000	12 000
Première	6 000	7 000	8 000	10 000	11 000
Terminale	3 000	4 000	5 000	6 000	7 000
Ensemble	76 000	96 000	97 000	109 000	121 000

21.4.4.2. — Besoins en enseignants.

Les besoins en enseignants pour faire face à la croissance des effectifs s'élèvent au cours du V^e Plan à 2.695 pour l'ensemble des secteurs. Toutefois, si l'on considère les remplacements pendant la période et le déficit actuel, l'ensemble des besoins s'élève alors à 4.535 enseignants dont 2.326 pour le secteur public.

Nombre d'enseignants requis et besoins au cours du V^e Plan dus à la croissance des effectifs (enseignants techniques).

Tableau 21.4.6.1.a.

DISCIPLINE	1980-1981	1985-1986	BESOINS au cours du V ^e Plan
Français	397	735	338
Anglais — Langue vivante II	295	556	261
Mathématiques	293	552	259
Histoire et géographie, Instruction civ. Lég. ...	213	404	191
Physique — Chimie et Mécanique	72	146	74
Sciences naturelles et Hygiène	64	110	46
Education phys. artistique et musicale	196	371	175
Travail manuel, Eco. domestique, ménager ...	79	136	57
Travaux graphiques de constr. et Technologie de constr. (Dessin) ...	127	241	114
Travaux pratiques, Tech. no. de const. ou prof. matière de spécial. ...	607	1 144	537
Commerce, Comptabilité et bureau comptable	116	225	109
Correspondance et bureau commercial	92	180	88
Sténo-dactylo et bureau Secrétariat	246	492	246
Eco. générale et Statistiques	48	115	67
Droit	16	43	27
Eco. & Org. des Entreprises, Org. Administ.	22	58	36
Techniques quant. de gestion, Tech. commer.	31	81	50
Philosophie	11	31	20
Economie familiale ...	—	50	50
TOTAL	2 925	5 670	2 745

21.4.4.3. — Besoins en infrastructures.

Sur la base d'un ratio élèves/classe de 40 et si les salles actuelles sont encore en service en 1985-1986, il faudra construire pour les deux secteurs 1.810 salles

de classe, soit 675 pour le secteur public au cours du V^e Plan.

Les besoins en salles spécialisées sont de 572 pour les deux secteurs et de 195 pour le secteur public.

21.4.4.4. — Besoins en équipements.

Il faudra, au cours du V^e Plan, fabriquer 44.645 tables-bancs à deux places assises pour les deux secteurs, soit 15.434 pour le secteur public.

21.4.5. — Enseignement supérieur.

21.4.5.1. — Université de Yaoundé.

Le nombre d'étudiants passera de 13.700 en 1981-1982 à 21.600 en 1985-1986 sur la base d'un taux d'accroissement moyen de 12 % (taux de la période de 1974-1975 à 1979-1980).

21.4.5.2. — Centre universitaire de Dschang.

L'accroissement des étudiants provoquera des besoins très importants en infrastructures et en équipements.

21.4.5.3. — Centre universitaire de Douala.

Le nombre d'étudiants pourra être multiplié par dix au cours de la période quinquennale. Aussi convient-il de s'attendre à des besoins importants en équipement et en personnel enseignant.

21.4.6. — Enseignement professionnel.

21.4.6.1. — Enseignement normal.

Au cours du plan, la formation initiale des enseignants pour l'enseignement maternel, primaire, secondaire et post-primaire sera renforcée.

Pour ce faire, plusieurs établissements de formation des formateurs seront créés et des études pour la création d'une seconde école normale supérieure seront entreprises.

21.4.6.2. — Formation post-scolaire.

21.4.6.2.1. — Effectifs des élèves.

Au cours du V^e Plan, le nombre d'élèves en formation dans les SAR et SM passera de 10.100 en 1981-1982 à 17.000 en 1985-1986 accusant un accroissement moyen annuel de 12 %.

Tableau 21.4.6.1.a). Evolution prévisible des effectifs de l'enseignement post-primaire.

TYPE DE SECTION	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
SAR	6 600	7 400	8 300	9 300	10 400
SM	3 500	4 200	5 100	6 100	7 300
Ensemble	10 100	11 600	13 400	15 400	17 700

21.4.6.2.2. — Besoins en enseignants.

Les besoins au cours du V^e Plan se chiffrent à 944 professeurs dont :

- 497 pour les SAR;
- 447 pour les SM.

21.4.6.2.3. — Besoins en infrastructures.

Sur la base d'un ratio élèves/classe de 45, les besoins en salles de classe au cours du V^e Plan se chiffrent à 150 soit en moyenne 30 salles de classe par an.

21.4.6.2.4. — Besoins en équipements.

Le V^e Plan doit s'évertuer à fabriquer 7.170 tables-bancs à 2 places pour ce type de formation.

21.4.6.3. — Enseignement agricole.

L'enseignement agricole devra connaître une réforme profonde en vue d'augmenter le rendement des écoles existantes. En outre, il sera nécessaire d'intensifier l'installation sur le terrain de jeunes agriculteurs, appelés agriculteurs de contact, ouverts aux innovations et qui serviront à entraîner les autres; ils sont formés dans les Centres de formation des Jeunes agriculteurs. Ils seront en contact permanent avec les moniteurs agricoles, qui sont appelés à cet effet à recevoir une formation solide, adaptée aux objectifs du développement du monde rural, alors que jusque-là, ils ne recevaient pas de formation systématique.

Par ailleurs, en vue d'élargir les formations de niveau supérieur, des études pour la création d'un Institut supérieur de Développement rural seront entreprises.

21.4.6.4. — Ecole nationale de Technologie.

D'ici 1985-1986, l'ENAT accueillera probablement de 400 à 500 élèves compte tenu de la création du cycle B1 qui n'existait pas avec l'ancien décret.

Cette école trop limitée sur le plan des filières doit répondre aux besoins des cadres techniques moyens qui ne se forment pas dans l'enseignement technique classique. Une réforme dans ce sens devra être entreprise au cours de ce Plan quinquennal.

21.4.6.5. — Centre de formation professionnelle rapide d'Employés de Bureau et Métiers industriels.

Il est prévu pour la formation d'agents des métiers industriels, la création d'un établissement à Pitoa, à Yaoundé, Bertoua.

21.4.6.6. — Centres nationaux de Formation zootechnique et vétérinaire.

Un accent particulier doit être porté sur la formation des cadres et techniciens en élevage, pêches et industries animales au cours du V^e Plan.

21.4.6.7. — Ecole nationale d'Administration et de Magistrature.

21.4.6.7.1. — Effectifs des élèves.

L'ouverture de nouveaux cycles devra permettre d'augmenter sensiblement le nombre d'élèves de cet établissement d'ici 1986.

21.4.6.7.2. — Besoins en enseignants.

Au cours du V^e Plan, il est prévu le recrutement de trois attachés pédagogiques, de deux ou trois professeurs permanents et du même nombre pour le Service technique de la Reproduction et de l'Édition du Centre.

21.4.6.7.3. — Besoins en infrastructures.

En dehors de l'aménagement de certains locaux de l'école, il est prévu de construire un asile neuf pour période quarante cadres moyens seront formés d'ici niques.

21.4.6.7.4. — Besoins en équipements.

Le renouvellement du parc des matériels divers et l'accroissement de l'outillage d'imprimerie (matériels Offset) seront requis au cours du V^e Plan.

21.4.6.8. — Ecole supérieure des Postes et Télécommunications.

Il est prévu, au cours du V^e Plan :

- une formation plus pratique par l'installation à l'école d'équipements techniques appropriés et utilisés dans les services;

- l'ouverture des cycles de formation d'administrateurs des postes et télécommunications et d'ingénieurs des télécommunications;

- l'introduction de nouvelles disciplines dans les enseignements ainsi que de la recherche appliquée au niveau des enseignants;

- l'amélioration quantitative et qualitative des enseignants;

- une plus large ouverture régionale de l'établissement et une plus grande coopération internationale avec les autres institutions similaires.

21.4.6.9. — Institut panafricain de Développement.

En dehors des séminaires prévus au cours de cette période quarante cadres moyens seront formés d'ici 1986 dont une vingtaine pour les besoins du ministère de l'Economie et du Plan.

21.4.6.10. — Institut de Statistique, de Planification et d'Economie appliquée.

Cet institut devra, compte tenu des besoins en statisticiens de tous niveaux former plus de six cents statisticiens au cours du V^e Plan.

21.5. — FINANCEMENT

La réalisation des programmes inscrits au V^e Plan aussi bien pour l'enseignement conventionnel que pour la formation professionnelle nécessitera 202,400 millions de francs CFA dont :

- 5.000 millions pour l'enseignement maternel;
- 60.126 millions pour l'enseignement primaire;
- 22.097 millions pour l'enseignement secondaire général;
- 28.887 millions pour l'enseignement secondaire technique et professionnel;
- 7.940 millions pour l'université de Yaoundé;
- 20.000 millions pour le Centre universitaire de Ngaoundéré;
- 13.000 millions pour le Centre universitaire de Dschang;
- 10.000 millions pour le Centre universitaire de Buéa;
- 9.950 millions pour le Centre universitaire de Douala;
- 9.400 millions pour l'enseignement normal;
- 2.000 millions pour l'enseignement post-primaire;
- 14.000 millions pour les moyens didactiques et d'autres secteurs tels que le recyclage, la confection de la carte scolaire.

Enseignement maternel — Ventilation des projets par province.

Tableau 21.5a).

PROVINCE	Nbre d'écoles maternelles à construire	Nbre d'écoles à améliorer	Réfection, entretien matériel didactique
Centre Sud	94	22	264
Est	26	8	74
Littoral	36	8	101
Nord	50	10	141
Nord-Ouest	22	12	65
Ouest	42	12	120
Sud-Ouest	30	8	85
R.U.C.	300	80	950

Tableau 21.5d).

Enseignement primaire — Ventilation des projets par province.

PROVINCE	Nombre de salles de classe	Nombre de groupes de 6 classes	Déficit en tables-bancs	Ecoles pilotes à internat
Centre-Sud	2 800	466	61 253	1
Est	850	142	8 397	3
Littoral	1 300	217	8 164	—
Nord	2 110	352	17 835	2
Nord-Ouest	515	86	9 594	2
Ouest	2 810	468	30 952	—
Sud-Ouest	720	120	9 811	2
R. U. C.	11 105	1 851	146 006	10

Tableau 21.5c).

Enseignement secondaire général.

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
1.1. Lycées créés mais à construire	Akonolinga, Ebolowa, Eséka, Mfou, Mbalmayo, Kribi, Nanga-Eboko, Monatélé, Abong-Mbang, Mokola, Ya-goua, Mbengwi, Wum, Mbouda, Dschang, Bangangté, Fouban, Bafang, Yabassi, Guider, Kaelé.	
1.2. C.E.S. créés mais à construire	Bengbis, Matomb, Doumé, Koza, Mayo-Oulo, Guere, Fundong, Mundemba, Malantouen, Nguti.	
1.3. C.E.S. à ligne budgétaire directe	Yaoundé.	Ceinture de 4 CES
	Douala.	Ceinture de 3 CES Douala III
1.4. A Créer et à construire		
Lycées	Awé, Makak, Campo, Mbankomo, Ngoulemakong, Mengong, Soa, Ombessa, Mvengue, Melong, Tignère, Bogo, Makari, Meri, Mindif, Tibati, Bambili, Kumbo, Bamenda, Baham, Foubot, Victoria, Tonga, Bandja, Messamena, Bana, Mouanko, Mbanga, Manjo.	
Lycée pilote	Victoria, Mundemba, Kumbo.	
	Douala.	
	Batibo, Jakiri, Nkambe, Mbang, Kékem, Kumba.	+
II. — REFECTIONS ET EXTENTIONS		
2.1. Lycées	Yaoundé.	LECLERC
C.E.S.	Bafia, Obala, Sangmélina.	
Lycée bilingue	Yaoundé, Yokadouma, Bertoua, Bafoussam, Kumba.	
Lycée bilingue	Bués.	
Lycée Joss	Douala, Maroua, Garoua, Ngaoundéré.	
Lycée polyvalent	Bonabéri, Batouri.	
CCAST de	Bambili.	
	Nkongsamba, New-Bell, Monatélé.	
C.E.S.	Ambam, Ebolowa, Lolodorf, Ndikimeki, Ntui, Okola, Saa, Ngoumou.	
Collège bilingue d'application	Yaoundé, Ayos.	
C.E.S.	Yaoundé, Evoudoua, Lomié, Nguelemdouka, Mora, Garoua, Maroua, Doukoulou, Meiganga.	
Extension et achèvement	Kumbo.	5 millions prévus province.
	Bafoussam, Batcham, Bamendjou, Bandjoun, Bangou, Penka-Michel, Galim, Victoria, Nyassouso, Bonadoumbé, Edéa, Pouma, Dibombari, Ngambé.	
Extension et équipement	Bui.	Ecoles privées.
III. — PROJETS NOUVEAUX		
3.1. Lycées création, construction et équipement	Yaoundé.	1 Lycée de 2 ^e cycle +
Lycée bilingue	Bafoussam.	
Lycée bilingue	Douala.	
3.2. C.E.S.	Akono, Biwong-Bané, Dibang, Endom, Ma'an, Mvangan, Ngambé-Tikar, Olamze, Makénéné, Garoua Boulai, Dimako, Ndélélé, Bélébo, Ndiang, Mbe, Bankim, Fiquil, Guidigué, Bourha Maga, Balengou.	
Création et construction d'un C.E.S. privé	Kousséri, Bali, Ndop, Nwa, Bafoussam, Dschang, Foukoué, Magba, Santichou, Akwaya, Bangem, Bamuso, Ekondoué, Issangele, Muyuka, Tiko, Penja, Yingui.	

Tableau 21.5. d.

Secondaire technique

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
ETABLISSEMENTS CREES		
1.1. Lycées techniques créés mais à construire Lycées techniques industriels	Yaoundé, Bertoua, Bamenda, Bafoussam, Kumba.	+
CETIC créés mais à construire	Abong-Mbang, Maroua, Yagoua, Bafang, Kumbo, Mamfé, Mbandjock, Ngaoundéré, Victoria.	+
Réfections et extensions		
2.1. Lycées techniques	Yaoundé, Douala, Garoua.	+
2.2. CETIC -- CETIF	Bafia, Sangmélina, Monatélé, Garoua, Yagoua, Ombe, Ebolowa, Sangmélina, Bamenda, Bafoussam, Bangangté, Fouban, Moliko, Edéa, Douala, Nkongsamba.	+
PROJETS NOUVEAUX		
Création, construction et équipement		
3.1. Lycées techniques.	Ebolowa, Victoria, Edéa.	+
3.2. CETIC	Akonolinga, Eséka, Kribi, Mbalmayo, Mfou, Nanga-Eboko, Yaoundé, Yokadouma, Batouri, Kousséri, Mokolo, Bengwi, Wum, Dschang, Mbouda, Mudemba, Yabassi, Nkambé.	+
	Mbui.	1 CETIC privé prévu en place
Construction extension et équipement	Mezam.	6 CETI. 2 Collèges P. tech. commerciales.

Tableau 21.5. e.

Formation professionnelle

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
Construction du centre national de faune, zootechnie et vétérinaire.	Jakiri, Maroua.	
Construction des centres de formation professionnelle des métiers industriels.	Yaoundé, Pitoa, Bertoua, Victoria, Bamenda, Bafoussam.	
Création des centres agricoles et de bois.		
Etudes sur la création d'un institut supérieur du développement rural.		
Création de l'Institut national des arts.		

Tableau 2.1.5. f

Université de Yaoundé

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
a) UNIVERSITE DE YAOUNDE		
4 ^e Tranche Fac. de Droit et Sciences Economiques		
1 amphithéâtre de 1 500 places	YAOUNDE	
1 bloc administratif	"	
des bureaux pour enseignants	"	
12 salles de travaux dirigés	"	
4 ^e Tranche FLSH		
1 amphithéâtre de 700 places	YAOUNDE	
3 laboratoires de recherche	"	
1 bloc administratif	"	
4 ^e Tranche Faculté des Sciences		
1 amphithéâtre de 1 000 places	"	
4 ateliers	"	
1 bloc de recherche de 12 unités	"	
1 animalerie	"	
1 vivarium 1 centre de calcul automatique	"	
2 restaurants de 8 000 places	"	
1 nouvelle chancellerie	"	
3 pavillons de 300 lits chacun	"	
1 nouvelle bibliothèque centrale	"	
1 Centre Médico-Social	"	
INFRASTRUCTURE SPORTIVE		
1 gymnase	YAOUNDE	
1 piscine	"	
1 terrain omnisports	"	
b) GRANDES ECOLES		
ECOLE NORMALE SUPERIEURE		
Transformation ancien internat en salles de classe	YAOUNDE	
Construction d'un pavillon de 200 chambres pour 400 lits	"	
	BAMBILI	Annexe de l'ENS
Extention d'un bloc scientifique	YAOUNDE	
Construction d'une nouvelle cuisine	"	
Construction d'un bloc infirmerie	"	
Finition de la clôture	"	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE EXTENTIONS		
Salles de cours et ateliers	YAOUNDE	
Infrastructures sportives	"	
CENTRE UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE LA SANTE		
Extention et équipement du centre hospitalier	YAOUNDE	
Construction pavillon pour les internes	"	

Tableau 21.5g).

Centres universitaires de Ngaoundéré, Dschang, Buéa.

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
ESTIMATION GLOBALE	NGAOUNDERE	Avec financement extérieur
	DSCHANG	
CENTRE UNIVERSITAIRE	BAMENDA	Annexes ENSA
	BUEA	

Tableau 21.5h).

Centre universitaire de Douala.

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
Protection et viabilité des terrains du centre (400 ha)	DOUALA	
Construction Cité universitaire première tranche 600 chambres	DOUALA	
Construction amphithéâtre 1500 places avec salles secondaires	DOUALA	
Construction bibliothèque universitaire	DOUALA	
Construction du Centre médico-social	DOUALA	
Construction de logements pour responsables administratifs (première tranche)	DOUALA	
Construction d'un restaurant universitaire (première tranche)	DOUALA	
Construction de l'ENSET	DOUALA	Participation du gouvernement
Equipement ENSET	DOUALA	
Equipements divers	DOUALA	Cycle d'enseignement moyen et supérieur

bleau 21.5. i.

Enseignement normal

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
Etablissements créés mais à construire		
1. ENIA	Bafia, Ebolowa, Edéa, Foumban, Pitoa, Yaoundé.	
	Bamenda.	ENI-ENIA
2. ENIET	Bengwi, Kumba, Soa, Garoua, Nkongsamba.	
Réfections et extensions		
ENI -- ENIA	Ngoumou, Bertoua, Garoua, Maroua.	
	Bafoussam.	D'une capacité d'accueil de 300 élèves-maitres par an.
	Kumba, Nkongsamba.	
1.1. ENEM	Obala, Yaoundé, Bertoua, Garoua, Bamenda, Bafoussam, Kumba, Douala.	
1.2. ENI	Yaoundé.	ENI d'application de l'ENS.
1.3. ENIET	Baham, Bertoua.	

Tableau 21.5. j.

Enseignement Post-Primaire

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
Etablissements créés		
SAR et SM	Ntui, Dzeng, Ngoulemakong, Messondo, Manjo, Mindif, Batcham, Penka-Michel, Kekem.	
Projets nouveaux SAR et SM	Esse, Dibang, Mlou, Makak, Matomb, Makéréné, Mayo-Centre, Ngoro-Ntui, Obala, Okola, Olameze, Soa, Zoétélé, Atok, Diam, Dimako, Kribi, Garoua-Boulai, Mbang, Ngoila, Bourtha, Guidiguiss, Gouffei, Koza, Maga, Mayo-Oulo, Touboro, Bafout, Kumbo, Ndu, Oshie, Santa, Badut, Bamena, Bafoussam, Baham, Santchou, Fokoue, Bafang, Foumbot, Kouoptamo, Malatouem, Massagam, Bafou, Mantoun, Bamouso, Manyemen, Kumbo-Itindi, Isanguele, Tombel, Bonepoupa Bindjen II, Ndom, Ngambô, Penja, Pouma.	

Tableau 21.5. k.

Moyens didactiques et logistiques

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
Moyens didactiques		
Moyens logistiques		
Réforme		
Administration centrale et services extérieurs		
Etude et mécanisation de la gestion ou système éducatif		
Confection de la carte scolaire nationale		Avec toutes réserves d'augmentation
Activités de recherche C.N.E. -- I.P.A.R.		

V^e Plan Enseignement privé .

DESIGNATION	LOCALITE	OBSERVATIONS
Maternel et primaire		
Construction d'une école	Mbalmayo	Mission catholique
Extension des écoles privées catholiques	Nkoemvun, Ofoumesilek.	Mission catholique
Construction d'un bâtiment scolaire de 4 classes	Nsem (Haute-Sangha)	Mission adventiste
Création d'une école franco-arabe	Bôt-Makak	Population
1. Confessionnel		
1.1. Catholique		
Construction collège	Mimetala, Endom.	
Construction au collège Marie-Albert, bât. 4 étages 4 classes	Eséka	
Atelier de menuiserie	Sangmélina	
Collège privé catholique	Akonolinga	
Extension CETM	Kribi	
Projets d'extension		
1.2. Protestant		
Extension collège Johnson	Yaoundé	
Ouverture 2 ^e cycle au collège Rémy Bidja	Akonolinga	
Agrandissement du collège	Metet	
Projets d'extension		Secondaire général Province de l'Ouest
2. Laïcs		
Construction complexes socio-culturel pour des jeunes	Miou	Assodeme (Elite)
Agrandissement collège Djilo	Mbalmayo	
Création et construction collège privé laïc	Monatéle	MVOGOWENDEL
Création et construction CES	Akonolinga	MBIDA Thomas
Création et construction foyer filles (100 lits)	Ngog-Mapupi	Elite
Construction des salles de classes au cours du soir « Educateur »	Eséka	NGUEMBOCK Richard
Collège polyvalent	Sangmélina	Mme MONEVONDO
Création, construction et équipement du collège d'ens. technique laïc	Bafia	
Collège secondaire général	GWOFOF (Momo)	NGOH Establishment and Com- pany limited
Projets d'extension (collèges)		12 dans la Province de l'Ouest
Création construction et équipement centres socio- économique	Oveng-Otelo	Elite Ovengienne
Secondaire		
Extensions prévues		Source de financement privé

Liste des besoins de spécialistes exprimés par certaines Administrations et Institutions publiques dans les divers secteurs (période du V^e Plan).

1. — Information et Culture.

DESIGNATION	FORMATION DE BASE	N O M B R E
— Animation culturelle		
— Administrateurs	Licence	15
— Animateurs	Baccalauréat	15
— Théâtre		
— Metteurs en scène		30
— Régisseurs		15
— Directeurs artistiques		25
		10
— Danses et ballets		
— Chorégraphes		40
— Metteurs en scène		35
— Bibliothèque	Licence	25
— Bibliothécaires	"	25
— Archivistes	"	50
— Documentalistes		
— Musée	Licence	35
— Conservateurs de musée	Baccalauréat	35
— Techniciens de musée		
— Archéologie	Maîtrise	3
— Droits d'auteurs	Licence en Droit	5
— Spécialistes		
— Information et Presse		
Spécialistes de tous les niveaux		
— Cinéastes		
— Photographes		
— Imprimeurs		
— Editeurs		
— Techniciens de radio et télévision		
		Indéterminé
— Cinématographie		
— Réalisateur		5
— Cameramen		2
— Monteurs		4
— Scripts		3
— Laborantins		4
— Ingénieurs de son		3
Cinémathécaires		3

DISCIPLINES	FORMATION DE BASE	N O M B R E
Génétique, sélection, amélioration des plantes	Ingén. agro. Licen. maîtrise, M. Sc. (biol.) Tech. agro.	15
Agronomie	,	13
Entomologie agricole	Ing. agro. Licen. maîtrise, M. Sc. (Zool. Bioch. biol.) tech. agro.	6
Phytopathologie	Ing. agro. licen. maîtrise, M. Sc. (biol. vég., botan.) tech. agro.	10
Agro-sociologie	Ing. agro. tech. agr.	6
Agro-économie	Ing. agro. licen. maîtrise, M. Sc. doct. 3 ^e cycle (Sc. Eco.) tech. agro.	6
Agropédologie	Ing. agro. licen. maîtrise, M. Sc. doct. 3 ^e cycle (Cim.)	6
Technologie alimentaire	Ing. agro. licen. maîtrise, M. Sc. (biol., chimie)	5
Technologie du caoutchouc	Ing. agro. licen. maîtrise, M. Sc. (chimie, biochimie) tech. agro.	4
Technologie du bois	Ing. agro. Ing. bois, licen. maîtrise M. Sc. (chimie)	3
Eaux et forêts	Ing. E et F, Ing. agro. tech. E et F	3
Malherbologie	Ing. agro. licen. maîtrise, M. Sc. (biol. vég., botan.) des Ecologies génér.	4
Physiologie végétale	Ing. agro. licen. maîtrise, M. Sc. B. Sc. (biol. vég., phys. vég.)	3
Pédologie	Ing. agro. DES péd. ou géol. licen. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (chim. géol.) tech. agr.	4
Botanique	Ing. agro. licen. B. Sc., maîtrise M. Sc. (biol. vég. bot. DES Ecologie génér. tech. agro.	3
Ecologie	Ing. agro. licen. B. Sc., maîtrise M. Sc. (biol. vég. bot.) DES Ecologie	3
Documentation scientifique	Dipl. sup. documentation, tech. doc. tech. codification	2
Traduction	,	2
Programmation	Ing. programmeur, tech. maîtrise, M. Sc. (maths) terh. progr.	
TOTAUX IRA		

IMP

DISCIPLINES	FORMATION DE BASE	N O M B R E
Botanique	Ing. agro. licen. B. Sc., maîtrise, M. Sc. (biol. vég. bot.) DES Ecologie générale	4
Chimie analytique (minérale, organique, cristallographie, mesures physiques, électrochimie)	Ing. chim. licen., B. Sc; maîtrise, M. Sc. (chim.) DES ou doct. 3 ^e cycle (chim.) tech. chim.	4
Chimie des substances naturelles	"	2
Chimie organique biologique	"	4
Synthèses organiques	"	2
Chimie structurale	"	2
Pharmacologie	Doct. pharm. doct. médecine, lic., B. Sc. maîtrise, M. Sc. (chim. bioch. biol.) doct. 3 ^e cycle (chim. bioch) tech. santé (pharma.)	5
Physiologie animale	Doct. médecine, lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (phys. anat. biol. an.) DES tech. labo. tech. santé	4
Parasitologie	Doct. médecine, lic. B. Sc., maîtrise, M. Sc. (parasit.) DES ou doct. 3 ^e cycle (para. tech. santé)	2
Physiologie et analyse fonctionnelle	Doct. médecine, doct. 3 ^e cycle (biol. bioch.) lic. B. Sc., maîtrise, M. Sc. (biologie, bioch. tech. santé)	2
Pédiatrie	Doct. médecine, doct. 3 ^e cycle (biol. bioch.) lic. B. Sc., maîtrise M. Sc. (biologie, bioch.) tech. santé	2
Immunologie	"	6
Nutrition (biologie humaine)	"	3
Nutrition (alimentation humaine)	"	4
Nutrition (contrôle des denrées alimentaires et conserves)	"	6
Production des vaccins	Doct. médecine, doct. 3 ^e cycle biol. bioch. lic., B. Sc., maîtrise, M. Sc. (biol. bioch.) tech. santé	3
Maintenance et utilisation des équipements d'analyses	Ing. électronique DES ou doct. 3 ^e cycle, électronique, lic. B. Sc. (physi. électr.) tech. élec.	3
Documentation scientifique	Dipl. ét. sup. doc. tech. doc., tech. codification	2
Traduction interprétation	Ing. traduct. lic. P. Sc. (lettres bilin.)	2
Programmation	Ing. programmeur, lic. B. Sc., maîtrise, M. Sc. (maths)	2
TOTAUX IMPM		86

DISCIPLINES	FORMATION DE BASE	N O M B R E
Religion	Lic. B., Sc. maîtrise M. Sc. (hist., Soc.)	2
Economie-Planification	Doct. 3 ^e cycle ou DES (Econo.) lic. B. Sc., maîtrise, M. Sc. (Sc. Econ.)	2
Economie du développement	DES ou doct. 3 ^e cycle (Sc. Econ.) Ing. Economiste	2
Econométrie	"	3
Statistique	Lic. B. maîtrise M. Sc. (Sc. Eco.) tech. sup. statist.	3
Stat. économiques	"	3
Economie de l'Education	Dipl. Sc. de l'Educa. Tech. Sc. de l'Educa.	3
Economie rurale	Ing. agro. lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (Sc. Eco.) tech. écon.	3
Economie urbaine	"	4
Economie du travail et de l'emploi	Doct. 3 ^e cycle ou (Sc. Eco., Sc. Soc.) lic. B. Sc. Sc. maîtrise, M. Sc. (Sc. Eco. Sc. Soc. contr. du travail	2
Histoire	DES ou doct. 3 ^e cycle (hist.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (hist.)	5
Ethno-sociologie	DES ou doct. 3 ^e cycle (Soc.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (Soc.)	3
Cultures matérielles (muséologie, archéologie, arts)	Lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (hist.)	3
Linguistique	Lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. lettres (Linguistiques)	3
Pensée africaine	Lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. lettres (Soc.) doct. 3 ^e cycle sociol.	3
Musicologie	Musicologie	2
Ethnographie de l'art	Lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (hist., sociol.)	2
Littérature africaine	"	2
Littérature française	"	2
Littérature anglaise	"	2
Psychologie	Doct. 3 ^e cycle ou DES (psy-cho., Sc. Soc.) lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (Sc. Soc.)	2
Géographie physique	Doct. 3 ^e cycle géogr. lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (géogr.)	3
Géographie humaine	"	3
Géographie économique	"	3
Photogrammétrie	+ tech. labo.	3
Photographie aérienne	+ tech. labo.	3
Documentation scientifique	Dipl. ét. sup. doct. tech. doct. tech. codification	2
Traduction	Ing. traduction, lic. B. Sc. (lettres bilin.)	2
Sciences politiques	Doct. 3 ^e cycle ou DEA (Sc. Po.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (Sc. Po.)	3
Droit international	Doct. 3 ^e cycle, DEA (Droit) Lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (Droit)	2
Droit public	Doct. 3 ^e cycle, DEA (Droit) Lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (Droit)	2
Droit privé	"	2
Droit rural	"	2
Démographie	Ing. démographie Tech. démographie	3
Sociologie rurale	Doct. 3 ^e cycle ou DES (Sc. Soc.), lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (Sc. Soc.)	2
Sociologie du développement	"	2
Agro-économie	Ing. agro. doct. 3 ^e cycle ou DES (Sc. Eco.) lic. B. Sc., maîtrise M. Sc. (Sc. Eco. tech. agr.)	2
Traduction-interprétation	Ing. traduction lic. B. Sc. (lettres bilin.)	2
Programmation	Ing. program. licenc. B. Sc. maîtrise (maths) tech. program.	
TOTAUX ISH		99

IRGM

DISCIPLINES	FORMATION DE BASE	NOMBRE
Hydrologie	Ing. hydrol. DES ou doct. 3 ^e cycle (hydrol.) lic. B. Sc. M. Sc. (hydrol) tech. hydrologie	9
Géophysique	Ing. géophysicien DES ou doct. 3 ^e cycle (géo.) lic. B. Sc., maîtrise, M. Sc. (géo. géo.)	3
Volcanologie	Ing. géologie DES ou doct. 3 ^e cycle (géo. lic., B. Sc. maîtrise M. Sc. (géo.))	5
Prospections	Ing. géo., Ing. géol. DES ou doct. 3 ^e cycle (géo., géol.) lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (géo. géol.)	6
Cartographie	Ing. géo. DES ou doct. 3 ^e cycle (géo.) lic. ; B. Sc., maîtrise M. Sc. (géo) tech. géo.	3
Travaux de laboratoire	..	3
Pétrographie	Ing. pétrographie DES ou doctorat 3 ^e cycle (géo.) lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (géo. chim.) tech.	4
Géodésie	Ing. pétrographie DES ou doct. 3 ^e cycle (géo.) lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (géo.) tech. (géo., pédol.)	4
Géomorphologie	..	4
Physique (électronique, thermodynamique)	Doct. 3 ^e cycle ou DES (phys. électr. thermod. méc.) lic. B. Sc. maîtrise M. Sc.	4
Chimie (minérale analytique, cristalographie)	Doct. 3 ^e cycle ou DES (chim.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (chim.)	4
Capteur plans et cylindro-paraboliques	Ing. électronique DES ou doct. 3 ^e cycle (phys.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (physique)	3
Conversion photovoltaïque	..	3
Energie (solaire, atomique)	Ing. électronique DES ou doct. 3 ^e cycle (phys.) lic. B. Sc., maîtrise M. Sc. (phys.)	2
Développement des biomasses	..	2
Energie biométhanique	DES ou doct. 3 ^e cycle (phys. bioch. chim.) lic. B. Sc. maîtrise M. Sc.	2
Documentation scientifique	Dip. ét. sup. doct. tech. doct. tech. doct. cod.	2
Traduction	Ing. trad. lic. B. Sc. (lettres bilingues)	2
Programmation	Ing. program. lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (maths) tech. program.	2
TOTAUX IRGM		70

DISCIPLINES	FORMATION DE BASE	N O M B R E
Génétique animale	DES ou doct. 3 ^e cycle (zool.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (zool.) adj. tech. vétér. adj. tech. Elevage	7
Nutrition animale	"	6
Physiologie animale (viande)	DES ou doct. 3 ^e cycle (phys. anim. biol. anim.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (phys. An. biol. an.) tech. ou adj. tech. Elevage	4
Technologie animale (viande)	Tech. (viande) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (biol. bioch.) DES ou doct. 3 ^e cycle bioch.)	2
Vétérinaire	Doct. vétér. lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (zool.) tech. Elevage	12
Agrostologie	Ing. agro. lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (biol. bot.) tech. Elevage	12
Bactériologie	DES ou doct. 3 ^e cycle (biol. microbiologie, bioch.) lic. B. Sc., maîtrise M. Sc. (biol. bioch.) tech. Elevage	4
Parasitologie	"	4
Biochimie	DES ou doct. 3 ^e cycle lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (biol. bioch.)	6
Zootchnie	Ing. agro. DES ou doct. 3 ^e cycle (Zool.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (Zool.) tech. Elevage	6
Technologie laitière	DES, doct. 3 ^e cycle (bioch.) lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (Zool.) tech. Elevage	15
Océanographie	DES ou doct. 3 ^e cycle (biol. géo.) lic. B. Sc. maîtrise M. Sc. (biol. géol.)	5
Recherches halieutiques	"	6
Documentation scientifique	Dipl. et sup. doc. tech. doc. tech. codification	2
Traduction	Ing. trad. lic. B. Sc. (lettres bilingues)	2
Traduction - interprétation	"	
Programmation	Ing. program. lic. B. Sc. maîtrise, M. Sc. (maths) tech. program.	2
TOTAUX IRZ		97

3. — Ministère de la Santé publique.

DISCIPLINE	FORMATION DE BASE	NOMBRE
Médecine générale	Baccalauréat	300
a) Services cliniques et para-cliniques		
— chirurgie générale	Médecin	50
— gynéco-obstétrique	"	50
— médecine interne	"	15
— cardiologie	"	10
— pneumo-phthisiologie	"	4
— dermato-vénérologie	"	9
— neuro-psychiatrie	"	9
— ophtalmologie	"	8
— O.R.L.	"	8
— chirurgie cardio-thoracique	"	4
— Pédiatrie	"	15
— Neuro-chirurgie	"	3
— Urologie	"	2
— Stomatologie	"	2
— Radiologie	"	11
— Anesthésie-réanimation	"	9
— Hématologie	"	4
— Histopathologie	"	3
— Parasitologie	"	5
— Microbiologie	"	5
— Médecine légale	"	3
— Médecine du travail	"	10
— Chirurgie dentaire	Médecin	15
— Pharmaciens biologistes	Enseignement supérieur	11
— Pharmaciens d'officine	"	10
— Pharmaciens d'industrie	"	12
b) Médecine communautaire		
— Epidémiologie	Baccalauréat	10
— Nutrition	"	10
— Santé publique (paludologues, écolistes, entomologistes, hygiénistes statisticiens)	"	25
— Ingénieurs sanitaires	"	8
c) Techniciens supérieurs		
— Soins infirmiers		75
— Santé publique (MPH)		40
— Radiologie		25
— Analyse médicale		25
— Assainissement		25
— Statistiques sanitaires		11
— Nutrition	Licence	35
— Laboratoire		30
— Education sanitaire		25
d) Cadres infirmiers		
— Infirmiers diplômés d'Etat		100
— Infirmiers diplômés accoucheurs		150
— Infirmiers diplômés anesthésistes		100
— Infirmiers diplômés psychiatriques		30
e) Techniciens de la santé		
— Laboratoires		100
— Radiologie		50
— Assainissement		75
— Préparateurs en pharmacie		50
— Kinésithérapeutes		50
— dentistes		50
— Nutritionnistes		25
f) Techniciens adjoints		
— Laboratoire		250
— Assainissement		150
g) Infirmiers brevetés et infirmiers brevetés accoucheurs		1 000
h) Aide-soignants (options soins infirmiers, santé communautaire, toire, assainissement)		2 500
i) Agents villageois de santé		1 500
j) Accoucheurs (euses)		
Traditionnels (ics)		600
k) Techniciens de maintenance		
— Ingénieurs		3
— Techniciens supérieurs		10
— Techniciens		20

3. — Ministère de la Santé publique (suite).

DISCIPLINE	FORMATION DE BASE	NOMBRE
l) Personnels administratifs		
— Administrateurs de la santé publique		60
— Secrétaires d'administration de la santé publique		120
— Secrétaires médicaux		60
m) Techniciens pour archives médicales		23
4. — Ministère de l'économie et du plan		
— Statisticiens		200
— Techniciens de reprographie		15
— Techniciens de cartographie		10
— Economie rurale, économie industrielle, planification et évaluation de projets	Licence	40
— Techniciens de métrologie		15
— Inspecteurs et contrôleurs de prix		35
— Enquêteurs permanents		60
— Cadres de la promotion commerciale		30
5. — Ministère de la justice		
— Auditeurs de justice		125
— Cadres A de l'Administration des greffes		50
— Cadres B de l'Administration des greffes		50
6. — Ministère du travail et de la prévoyance sociale		
— Administrateurs du travail		25
— Contrôleurs du travail		50
— Contrôleurs adjoints du travail		75
— Commis du travail		100
7. — Ministère des affaires sociales		
— Inspecteurs principaux		25
— Inspecteurs		50
— Assistants principaux		150
— Assistants adjoints		150
— Educateurs des handicapés		300
— Educateurs des aveugles		150
— Educateurs des handicapés mentaux		75
— Prothésistes		200
— Conseillers en économie familiale		40
— animateurs (trices)		40
		100
8. — Ministère de la jeunesse et des sports		
— Encadreurs de l'éducation physique des sports, de la jeunesse et de l'animation, maîtres d'éducation physique et sportive		300
— Maîtres adjoints d'éducation physique et sportive		360
— Professeurs d'éducation physique et sportive		150
— Instructeurs et conseillers de jeunesse et d'animation		
9. — Ministère de l'agriculture		
— Ingénieurs d'agriculture		275
— Ingénieurs agronomes		105
— Ingénieurs agro-économistes		61
— Ingénieurs agro-statisticiens figurent dans la liste (autres cadres supérieurs)		33
— Ingénieurs du génie rural		76
Eaux et forêts		281
— Généralistes		199
— Forestiers-économistes		2
— Technologues du bois		30
— Inventaire-aménagistes		25
— Aménagiste de la faune		10
— Sylviculteurs et généticiens		15
Ingénieurs des travaux :		
— agricoles		390
— génie rural		119
— eaux et forêts (généralistes, aménagistes, sylviculteurs, technologues)		385
— Techniciens supérieurs (agriculture, génie rural, eaux et forêts)		874
— Techniciens (agriculture, génie rural, eaux et forêts, technologie du bois, entretien, machinisme)		746
— Agents techniques et agents techniques adjoints		1 985
— Autres cadres supérieurs (administrateurs, économistes, sociologues, informaticiens, journalistes, géographes, pédologues, économistes en coopération, analystes financiers statisticiens)		269
— Autres cadres moyens (comptables, laborantins, techniciens en coopérative, documentalistes, statisticiens, etc.)		276

3. — Ministère de la Santé publique (suite).

DISCIPLINE	FORMATION DE BASE	NOMBRE
10. — Ministère de l'Education nationale		
— Enseignement maternel		3 266
— Enseignement primaire		
— Maîtres		11 974
— Enseignement post-primaires		
— Enseignement secondaire général :		
Enseignants dont :		3 713
— Français		658
— Anglais		550
— Mathématiques		
— Technologie		77
— Histoire		198
— Géographie		198
— Instruction civique		95
— Sciences naturelles		209
— Travaux manuels — Enseignement ménager		234
— Dessin		117
— Musique		117
— Education physique et sportive		234
— Langue vivante II		269
— Sciences physiques		166
— Philosophie		67
— Enseignement secondaire technique		
Enseignant dont :		2 745
— Français		338
— Anglais — Langue vivante II		261
— Mathématiques		259
— Histoire, Géographie, Instruction civique, Législation		191
— Physique, Chimie et Mécanique		74
— Sciences naturelles et Hygiène		46
— Education physique, artistique et musicale		175
— Travail manuel, économie domestique, enseignement ménager ..		57
— Travaux graphiques, technologie de construction		114
— Travaux pratiques, technologie de construction, matière de spéc.		537
— Commerce, comptabilité		109
— Correspondance et bureau commercial		88
— Sténo-dactylo et bureau secrétariat		246
— Economie générale et statistiques		67
— Droit		27
— Economie et organisation des entreprises, organisation adminis-		
trative		36
— Techniques quantitatives de gestion, techniques commerciales ...		50
— Philosophie		20
— Economie familiale		50
— Enseignement professionnel		
— Enseignants pour les SAR		497
— Enseignants pour les SM		447
11. — Ministère de l'Equipement		
— Ingénieurs		indéterminé
— Techniciens supérieurs, techniciens, agents techniques (corps du		
cadastre, génie rural, urbanisme, génie civil, etc.		

12. — Ministère de l'Elevage et des Industries Animales.

CYCLE DE FORMATION	CATEGORIE	NOMBRE
Infirmiers vétérinaires principaux	B2	20
Infirmiers vétérinaires	B1	50
Infirmiers vétérinaires adjoints	C	75
Agents vétérinaires	D	50
Infirmiers vétérinaires principaux	B2	8
Infirmiers vétérinaires	B1	25
Infirmiers vétérinaires adjoints	C	75
Agents vétérinaires	D	25
Docteurs vétérinaires	A2	37
„ „	A2	40
„ „	A2	10
„ „	A2	11
„ „	A2	5
Ingénieurs des industries animales	A2	14
„ „	A2	20
Docteurs vétérinaires	A2	107
Ingénieurs des industries animales	A2	34
Infirmiers vétérinaires principaux	B2	28
Infirmiers vétérinaires	B1	75
Infirmiers vétérinaires adjoints	C	150
Agents vétérinaires	D	75

CADRES - CATEGORIES	A2	A1	B2	B1	C	D	TOTAL
Docteurs vétérinaires	90	—	—	—	—	—	90
Spécialistes laboratoires	9	—	—	—	—	—	9
Spécialistes ou Ing. princip. de pêches ..	5	—	—	—	—	—	5
Ingénieurs princip. Ind. Animales	41	—	—	—	—	—	41
Statisticiens et économistes	1	—	—	—	—	—	1
Techniciens supérieurs d'élevage	—	20	—	—	—	—	20
Ing. de travaux I. A. (Zootechnique)	—	30	—	—	—	—	30
Ingénieurs de (range-management)	—	15	—	—	—	—	15
Techniciens sup. de laboratoire	—	10	—	—	—	—	10
Techniciens de pêches	—	40	—	—	—	—	40
Tech. principaux I. A.	—	—	30	—	—	—	30
Tech. principaux de laboratoires	—	—	10	—	—	—	—
Tech. principaux des pêches	—	—	—	—	—	—	Indéterminé
Tech. principaux de statistique	—	—	1	—	—	—	1
Tech. des Ind. Animales	—	—	—	35	—	—	35
Techniciens des industries des pêches	—	—	—	80	—	—	80
Techniciens des statistiques	—	—	—	1	—	—	1

CYCLE DE FORMATION	CATEGORIE	Nombre
Tech. adjoints Ind. An.	C	181
Agent tech. de statistique	C	7
Tech. adjoints de pêches	C	100
TOTAL		288
Agent des ind. animales	D	50
Moniteur de pêches	D	200
TOTAL		250

13. — Toutes administrations.

— Traducteurs-interprètes	Indéterminé
— Documentalistes, archivistes, bibliothécaires ..	
— personnels d'exploitation (opérateurs-pupitreurs)	354
— programmeurs	485
— analystes	254
— ingénieurs informaticiens	86
— cadres administratifs (cat. A)	500
— personnels administratifs (cat. B)	400

CHAPITRE XXII

Utilisation des Ressources Humaines

22.1. — BILAN

22.1.1. — Population active.

La population active se compose des personnes exerçant effectivement un emploi et de celles qui, n'ayant jamais travaillé ou ayant perdu leur emploi, sont en quête d'une activité économique.

Au terme du recensement général de 1976, la population active camerounaise était de 3.057.000. A l'année terminale du IV^e Plan, ce chiffre est de l'ordre de 3.454.000.

22.1.1.1. — Profil général de la situation d'activité.

Au cours du IV^e Plan, la situation de la population camerounaise, définie selon le profil d'activité, est la suivante :

Tableau 22.1.1.a. Situation d'activité de la population totale (recensement de 1976).

SITUATION D'ACTIVITE	%
Population active	100,0
Population occupée	93,9
Population sans emploi ayant déjà travaillé	1,7
Population cherchant du travail pour la première fois	4,4
Population inactive	100,0
Ménagères	31,9
Elèves et étudiants	50,7
Autres	17,4

22.1.1.2. — Répartition de la population active.

22.1.1.2.1. — Répartition de la population active selon la situation dans l'activité, les tranches d'âges et le secteur de résidence.

La répartition selon la situation dans l'activité, les tranches d'âge et le secteur de résidence se présente selon le recensement de 1976 de la manière suivante :

Tableau 22.1.1.2.a. Répartition de la population active selon la situation dans l'activité, les tranches d'âge et le secteur de résidence.

SECTEUR	TRANCHE D'AGE Situation d'activité	6 — 14 ans		15 — 50 ans		60 ans et plus		TOTAL	
		Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%
ZONE URBAINE	Population active	14 748	100,0	665 596	100,0	26 422	100,0	706 766	100,0
	Personnes occupées	9 826	66,7	585 175	87,9	25 278	95,6	620 279	87,8
	Personnes sans emploi ayant déjà travaillé	396	2,5	19 780	2,9	1 017	3,8	21 193	2,9
	Personnes cherchant du travail pour la première fois ..	4 526	30,8	60 641	9,2	127	0,6	65 294	9,3
ZONE RURALE	Population active	178 681	100,0	1 953 052	100,0	218 501	100,0	2 350 234	100,0
	Personnes occupées	161 779	90,6	1 872 264	95,8	214 933	98,4	2 249 976	95,7
	Personnes sans emploi ayant déjà travaillé	2 895	1,6	23 930	1,3	3 337	1,5	30 162	1,3
	Personnes cherchant du travail pour la première fois ..	14 007	7,8	56 858	2,9	231	0,1	71 096	3,0
ENSEMBLE	Population active	193 429	100,0	2 618 648	100,0	244 923	100,0	3 057 000	100,0
	Personnes occupées	171 605	89,0	2 457 439	93,8	240 211	98,0	2 869 255	93,8
	Personnes sans emploi ayant déjà travaillé	3 291	1,7	43 710	1,7	4 354	1,7	51 355	1,7
	Personnes cherchant du travail pour la première fois ..	18 533	9,3	117 499	4,5	358	0,3	136 390	4,5

Il convient ici de souligner que la population active est concentrée dans les zones rurales avec 76,9 % de la population active totale. L'occupation des femmes et des personnes âgées de 60 ans et plus par rapport au secteur urbain y est très importante. Le recensement ayant dégagé l'activité des jeunes de moins de 15 ans, il convient d'attirer l'attention sur le fait que celle-ci est non négligeable en zone rurale et y représente plus de 94 % de la population totale occupée de cet âge.

22.1.1.2.2. — Répartition spatiale de la population active.

En 1976, la population active est répartie comme suit par province :

Tableau 22.1.1.2.2.a. Répartition de la population active par province.

PROVINCE	Population active	%
Centre-Sud	626 685	20,5
Est	180 363	5,9
Littoral	340 498	11,4
Nord	975 183	31,9
Nord-Ouest	345 441	11,3
Ouest	339 327	11,1
Sud-Ouest	241 503	7,9
Cameroun	3 057 603	100,0

Tout comme la population totale, la main-d'œuvre nationale est très inégalement répartie par province, fait dont il faut tenir compte en matière d'aménagement en vue de faciliter une osmose propice aux divers projets à forte intensité de main-d'œuvre.

22.1.1.3. — Population active occupée.

Le recensement de 1976 présente la répartition suivante de la population active occupée :

Tableau 22.2.1.3.a. Répartition de la population active selon l'emploi.

EMPLOI	EFFECTIFS	%
Personnels des professions scientifiques et techniques, libérales et assimilées	76 425	2,5
Membres des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique	3 057	0,1
Personnel administratif et travailleurs assimilés	58 083	1,9
Personnel commercial et vendeurs	97 824	3,2
Travailleurs spécialisés dans l'hôtellerie et les services	61 140	2,0
Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs et chasseurs	2 274 408	74,4
Ouvriers et manœuvres non agricoles, conducteurs d'engins de transport	348 498	11,4
Personnes cherchant du travail pour la première fois	137 565	4,5
TOTAL	3 057 000	100,0

Comme il ressort du tableau ci-dessus, les emplois occupés par la population active concernent essentiellement l'agriculture et les branches assimilées.

Le niveau de modernisation et de concentration de cette agriculture apparaît lorsqu'on examine la répartition de la population active selon la situation dans l'emploi.

Tableau 22.1.1.3.b. Répartition de la population active occupée des deux sexes selon la situation dans l'emploi — 1976..

SITUATION DANS L'EMPLOI	EFFECTIFS	%
Travailleurs indépendants	1 824 684	63,6
Employeurs	14 345	0,5
Salariés permanents	298 376	10,4
Salariés temporaires	100 415	3,5
Apprentis	34 428	1,2
Travailleurs familiaux non rémunérés	568 062	19,8
Personnes non classées	28 690	1,0
Population active occupée	2 869 000	100,0

Ainsi près de 64 % de la population active occupée est constituée de travailleurs indépendants tandis que 14 % environ représente les effectifs des salariés. Cette situation est le reflet du faible niveau de modernisation de l'économie et de notre agriculture en particulier, compte tenu du fait que la plupart des travailleurs indépendants sont des agriculteurs.

22.1.2. — Investigations statistiques programmées au cours de la période du IV^e Plan.

Malgré les efforts entrepris depuis quelques années pour appréhender les problèmes de l'emploi, la situation demeure préoccupante notamment dans le secteur informel urbain peu connu et dans le secteur agricole traditionnel défavorisé par l'exode rural.

Le bilan et les perspectives d'emploi dans le secteur moderne prennent en compte la main-d'œuvre salariée du secteur public (administration centrale et municipalités) et du secteur privé et para-public (entreprises modernes enregistrées). Le secteur informel (non structuré) est abordé dans le chapitre qui traite des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.

Jusqu'en 1976, le recensement agricole de 1972-1973 et l'enquête-emploi de 1971-1972 étaient les principales sources d'information sur l'état de la main-d'œuvre, situation que l'analyse du recensement général de la population et de l'habitat de 1976 a permis de mieux préciser dans le cadre de l'exécution du IV^e Plan.

L'enquête-emploi (formule de sondage auprès des ménages), le recensement artisanal, le recensement industriel et commercial qui ont été également retenus n'ont pas pu être réalisés et la recherche de leur financement est en cours pour le V^e Plan. Pour l'année terminale du IV^e Plan, une enquête sur les problèmes de l'adéquation formation-emploi et une autre étude sur les budgets et les consommations des ménages sont en cours de réalisation.

22.1.3. — Prévisions et réalisations du IV^e Plan.

22.1.3.1. — La situation d'ensemble.

Le IV^e Plan prévoyait au total la création de 89.143 nouveaux emplois dont 60.430 dans le secteur privé et para-public et 28.713 dans le secteur public.

En 1976, on comptait pour l'ensemble du pays 298.376 salariés permanents, soit 10,4 % seulement de la population active occupée.

En 1981, le nombre total de salariés serait de 429.800 dont 314.000 dans le secteur privé et para-public et 115.800 dans l'administration centrale et les municipalités.

Au total, 131.424 nouveaux emplois salariés auraient donc été créés au cours de la période quinquennale, soit un accroissement annuel de 7,6 % en moyenne.

Cette situation particulièrement satisfaisante résulte des mesures suivantes :

- augmentation constante du budget de l'Etat;
- expansion des diverses branches d'activités;
- rotation de la main-d'œuvre malgré un rapport de remplacement assez élevé. En effet, la table de vie active du pays dégage un rapport de remplacement de l'ordre de 192 %, c'est-à-dire que, pour 100 postes libérés, l'on dispose de 192 candidats.

22.1.3.2. — Situation de l'emploi dans le secteur privé et para-public.

Le secteur privé et para-public reste essentiellement urbain. En 1980-1981 on y dénombre 314.000 salariés contre 221.370 en 1974-1975.

22.1.3.2.1. — Qualification de la main-d'œuvre et camerounisation des emplois.

Par catégorie et par nationalité, la situation, au cours du IV^e Plan, a été la suivante :

Tableau 22.1.3.2.1.a. Répartition des salariés du secteur privé et para-public par nationalité, par catégorie et par sexe en 1980-1981.

CATEGORIE PROFESSIONNELLE	CAMEROUNAIS		ETRANGERS		TOTAL
	H	F	H	F	
1. Manœuvres ord. 1 ^{re} catégorie	23,59	14,62	12,32	0,00	22,72
2. Manœuvres spécialisées	16,17	12,31	5,47	0,00	15,56
3. Ouvriers/employés ordinaires	15,27	10,46	6,77	0,62	14,72
4. Ouvriers/employés spécialisés	21,19	22,44	7,13	2,89	20,67
5. Ouvriers/employés qualifiés	12,01	16,07	2,23	5,68	11,80
6. Ouvriers/employés hautement qualifiés	4,48	11,32	1,63	5,57	4,66
7. Agents de maîtrise/tech. subalternes	3,11	4,20	0,53	4,13	3,07
8. Agents de maîtrise/tech. confirmés	1,95	4,24	4,42	22,50	2,20
9. Agents de maîtrise/tech. supérieurs	0,98	2,92	11,77	19,81	1,52
10. Cadres/ingénieurs subalternes	0,91	1,27	16,56	24,04	1,58
11. Cadres/ingénieurs confirmés	0,20	0,10	10,93	4,13	0,60
12. Directeurs sup./hors classe	0,14	0,05	20,16	10,63	0,90
Ensemble	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Chiffres absolus	288 378	13 062	11 587	973	314 000

La main-d'œuvre nationale reste essentiellement banale : 74 % du personnel est recruté sans qualification initiale et formé « sur le tas ».

On constate par ailleurs que la nation doit déployer beaucoup d'effort pour la formation des cadres moyens, autrement dit les agents de maîtrise et les ouvriers hautement qualifiés.

Le diplôme n'est pas toujours exigé dans les entreprises du fait de l'insuffisance des stages pratiques approfondis dans les établissements scolaires techniques; certains titulaires du certificat d'aptitude professionnelle sont contestés par les employeurs, surtout dans le secteur bâtiment. Par contre, ceux qui sont nantis d'un CAP comptable ou industriel sont opération-

nels sur le marché de l'emploi, l'adaptation étant plus rapide.

Un effort¹ particulier a été fait dans le sens de la camerounisation des emplois. En effet, 95 % des agents de maîtrise (cat. 7 et 8) et 67 % des techniciens supérieurs (cat. 9) sont nationaux.

Cependant, 39 % des cadres seulement sont camerounais, essentiellement de formation administrative et financière.

22.1.3.2.2. — Rémunération des travailleurs.

La structure des salaires dans le secteur privé et para-public est la suivante :

Tableau 22.1.3.2.2.a. Répartition des travailleurs par tranche de salaires et par nationalité.

NATIONALITE				
Tranche de salaires	Africains	Camerounais	Autres expatriés	Ensemble
Jusqu'à 49 000	90,17	89,53	0,09	87,77
50 000 — 90 000	7,35	6,72	4,11	7,26
100 000 — 149 000	1,55	1,61	13,54	1,87
150 000 et plus	0,93	2,14	82,26	3,10
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Il convient de noter que, dans l'ensemble, les salaires de la main-d'œuvre nationale restent bas dans la situation inflationniste actuelle.

Ce phénomène est lié surtout à la concentration de cette main-d'œuvre dans les catégories professionnelles inférieures, somme toute peu qualifiées, par opposition au personnel expatrié non africain dont les salaires vont généralement au-delà des simples normes légales liées à la qualification.

La situation a donc peu évolué depuis le III^e Plan où il était déjà établi, grâce à l'enquête de 1971-1972 que les travailleurs camerounais étaient concentrés dans les catégories des salaires les plus bas (93,7 % des effectifs globaux contre 70,6 % seulement des salaires).

La Commission nationale paritaire des conventions collectives (créée en 1970), composée de commissions sectorielles (primaire, secondaire, tertiaire I et tertiaire II) fixe des barèmes de salaires par catégorie, secteur et zone. Les négociations en ce sens ont débuté en 1971.

Au cours du IV^e Plan, elles se sont poursuivies dans le souci de l'augmentation du revenu des travailleurs.

Les principaux avantages supplémentaires ainsi consentis sont :

— la prime d'ancienneté, distincte du changement d'échelon (sous les 4 ans maximum);

— la prime de transport différenciée selon les catégories;

— les gratifications de fin d'année et parfois le 13 mois de salaire;

— les indemnités de logement (plus de 25 % à partir de la 3^e catégorie);

— les distinctions honorifiques (médaille d'honneur donnant droit à une indemnité;

— et, éventuellement, la prime de rendement.

Dans le secteur privé et para-public (le secteur tertiaire II, zone I étant pris en illustration — moyennes des catégories X à XII), l'augmentation relative des salaires a été de 11 % au cours du IV^e Plan soit 2,2 % en moyenne chaque année.

En comparaison, la Fonction publique a connu une augmentation (calculée par rapport aux valeurs brute du point d'indice) de 19,8 % soit près de 4 % par an en moyenne.

Ces augmentations quoique dégressives (coefficient de relèvement plus importants dans les secteurs, les zones et catégories moins rémunérés) n'ont pas substantiellement aplani les écarts (en chiffres absolus)

en termes de pouvoir d'achat), si bien que de par ses avantages immédiats le secteur privé et para-public continue à attirer de plus en plus les meilleurs cadres et spécialistes compétents.

22.1.3.2.3. — Prévoyance sociale.

Depuis sa création en 1956, le système camerounais de prévoyance sociale (caisse de compensation et de prestations familiales) a connu une profonde mutation tant en ce qui concerne la structure qu'en ce qui concerne les branches couvertes.

En 1971, le siège initialement fixé à Douala avec une caisse unique a été transféré à Yaoundé. Parallèlement, des mesures législatives ont été prises tendant à la fois :

- à renforcer l'appel des cotisations, en vue de donner à l'organisme une réelle autonomie financière;

- à assurer une décentralisation permettant ainsi à la nouvelle Caisse nationale de Prévoyance sociale de mieux assurer sa nouvelle mission en se rapprochant davantage des assurés sociaux. Des centres de prévoyance sociale fonctionnent aujourd'hui dans chaque chef-lieu de province. Cette politique se poursuivra par la création de centres de prévoyance dans les localités à forte densité ouvrière.

Complétant les réformes de 1967, la direction de la Caisse nationale de Prévoyance sociale a été transformée en 1974 en direction générale comportant des services techniques appropriés dotés de cadres compétents.

S'agissant du champ d'application, il convient de noter que la Caisse nationale de Prévoyance sociale assure actuellement la gestion des secteurs suivants :

1. Une branche de prestations familiales instituée en 1956 et réorganisée par la loi n° 67-LF-7 du 12 juin 1967. Au 30 juin 1980, près de 145.000 allocataires bénéficient d'allocations familiales pour 502.183 enfants.

Signalons que ces prestations ont augmenté de 100 % de 1976 à 1978. Parallèlement, les allocations de maternité ont connu une majoration substantielle.

2. Les risques professionnels depuis le 1^{er} juillet 1977 sur l'ensemble du territoire national : après la période transitoire caractérisée par le transport des dossiers des compagnies privées d'assurance à la Caisse nationale de Prévoyance sociale, cet organisme de sécurité sociale assure actuellement la maîtrise de la gestion de ce risque et verse une rente viagère à 3.077 crédi-rentiers. Ce chiffre apparemment modeste représente 20 à 25 % de la réalité car, la majorité des accidentés du travail bénéficient d'une allocation d'incapacité versée en une seule fois.

Cette politique de prévention de risques professionnels est constamment soutenue par une réglementation adéquate en matière d'hygiène et de sécurité de travail et l'agrément des médecins privés chargés de veiller au bien-être physique et mental des travailleurs et aux conditions générales d'hygiène industrielle.

3. La gestion de pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès a été confiée à la Caisse nationale de Prévoyance sociale. Cette branche du système de pré-

voyance sociale instituée par la loi n° 69-LF-18 du 10 novembre 1969 est devenue opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 1976. Dans ce cadre, 2.579 pensionnés touchent actuellement des prestations. Ce faible effectif qui progresse sans cesse s'explique par le caractère récent du système. Les rentes-accidents du travail tout comme les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès subissent depuis 1976 des revalorisations générales qui tiennent compte du coût de la vie et de la dépréciation du pouvoir d'achat due à l'inflation. Ainsi, la branche de pension vieillesse a connu, à elle seule, entre le 1^{er} janvier 1976 et le 1^{er} janvier 1980, quatre augmentations de 9, 8, 7 et 10 pour cent.

Les dispositions législatives et réglementaires relatives à cette branche de la prévoyance sociale seront révisées au cours des prochaines années afin de corriger certaines lacunes que leur application a fait ressortir.

Il convient de souligner que l'ensemble des mesures qui précèdent témoignent de la détermination du Gouvernement à faire profiter toutes les couches de la population des fruits de l'expansion et, partant, à asseoir sa politique de justice sociale sur des bases solides.

Enfin, au-delà de sa vocation sociale, la Caisse nationale de Prévoyance sociale participe activement à l'effort national de développement en procédant à des prises de participation au capital social des entreprises dont la rentabilité est certaine. Cette politique n'altère en aucun cas la mission de la Caisse nationale de Prévoyance sociale. Au contraire, elle accroît ses moyens d'intervention en mettant à l'abri de l'érosion monétaire les réserves et les surplus éventuels de fonds dégagés à la fin de chaque exercice. En d'autres termes, les dividendes qui seront perçus permettront de faire face aux obligations vis-à-vis des assurés sociaux en cas de difficultés de trésorerie au lieu de recourir à des subventions.

Dans le même esprit, la Caisse nationale de Prévoyance sociale étend également son action dans le domaine de l'immobilier soit pour abriter ses services, soit dans le cadre d'immeubles de rapport. Dans le domaine de son action sanitaire et sociale, elle complète la politique des pouvoirs publics par la création de jardins d'enfants dans les localités à forte densité ouvrière (12 fonctionnent en 1981 pour un effectif de 750 enfants) et de centres médico-sociaux au niveau de chaque province et partout où besoin s'en fait sentir.

Pour le moment, trois centres médico-sociaux fonctionnent déjà.

22.1.3.3. — L'emploi dans le secteur public.

22.1.3.3.1. — Situation générale.

Au cours de l'exercice 1980-1981, l'ensemble des effectifs du secteur public se chiffre à 115.800 environ. Il s'agit ici des agents gérés par le ministère de la Fonction publique (fonctionnaires et contractuels), des agents décisionnaires et auxiliaires ainsi que des agents de collectivités publiques locales.

22.1.3.3.2. — Effectifs de l'Administration publique.

Par catégorie, l'évolution des agents de l'Administration publique a été la suivante :

Tableau 22.1.3.3.2.a. Evolution des agents de l'Etat de 1977 à 1981.

CATEGORIE / ANNEE	1977	1979	1981
Fonctionnaires :	24 193	30 064	39 900
dont : A	3 156	3 884	5 000
B	5 007	6 302	8 000
C	8 048	10 770	15 500
D	7 982	9 103	11 400
Contractuels	4 452	5 954	7 000
Décisionnaire et auxiliaires	50 200	58 488	61 900
Décisionnaires et auxiliaires	7 300	6 700	7 000
Ensemble	86 145	101 106	115 800

Cette évolution est caractérisée par un accroissement rapide des effectifs des fonctionnaires. Le taux de 8,5 % prévu par le IV^e Plan a été largement dépassé ces dernières années. Par contre, l'augmentation des effectifs des contractuels est moins rapide par suite des mesures envisagées pour supprimer progressivement cette catégorie d'agents publics.

Les décisionnaires et auxiliaires sont recrutés en nombre dans les administrations centrales et sur place même dans les provinces.

Enfin, on remarque dans les collectivités publiques et les municipalités une diminution liée aux catégories des personnels qui y sont employés. Un sondage réalisé en 1979 a établi que 98 % du personnel communal se trouve dans des catégories I à V à forte mobilité.

22.1.3.3.3. — Evolution des fonctionnaires par secteur.

Les corps des fonctionnaires, regroupés par secteur d'activité ont évolué comme suit :

Tableau 22.1.3.3.3. a). Evolution des différents corps des fonctionnaires.

RANG	SECTEUR / ANNEE	1977	1978	1979	1980
1	Educatif	30,93	35,27	36,77	37,16
2	Technique	25,12	23,60	22,49	22,42
3	Administratif et juridique	18,93	17,56	16,91	16,85
4	Médical et social	17,72	16,92	16,69	16,38
5	Financier	7,30	6,65	7,14	7,19
	Ensemble	100,00	100,00	100,00	100,00

Ce tableau montre que les divers secteurs ont gardé leur rang respectif au cours du IV^e Plan, le secteur éducatif étant toujours le plus important des corps des fonctionnaires. Dans le secteur technique, l'exploitation des postes et télécommunications ainsi que l'agriculture occupent une place de choix.

22.1.3.3.4. — Assistance technique et volontariat.

Le personnel de la coopération a évolué dans un cadre assez restreint au cours du IV^e Plan, tout en respectant la diversification prônée par le Gouvernement dans le cadre de sa politique d'ouverture. En 1981, les effectifs de la coopération bilatérale et internationale et du volontariat sont estimés respectivement à mille cinquante deux, soixante douze et trois cent cinquante sept, témoignant par conséquent de la volonté de mai-

trise de notre développement par les cadres et techniciens nationaux.

22.1.3.3.5. — Formation des agents de l'Etat.

Le nombre de fonctionnaires ayant augmenté pour faire face aux besoins des diverses administrations, il convient de souligner que cette augmentation est consécutive au recrutement soit des candidats sortant de différentes écoles, soit des agents de l'Etat désireux d'être intégrés dans les catégories de la fonction publique (secteur éducatif par exemple).

En ce qui concerne le personnel communal, un effort particulier reste à faire malgré l'ouverture du nouveau centre de formation en administration municipale de Buéa.

Quant aux stages de recyclage, le problème reste posé tant au niveau des effectifs concernés qu'à celui des possibilités offertes et de leur gestion.

22.1.3.3.6. — Répartition spatiale des agents de l'Etat.

La répartition géo-administrative des effectifs du secteur public demeure imprécise. Toutefois, les estimations actuelles laissent croire qu'il y a prédominance, presque à égalité du Centre-Sud et de l'Ouest en ce qui concerne le nombre d'agents publics. Viennent ensuite dans l'ordre : le Nord-Ouest, le Sud-Ouest, le Littoral, l'Est, et le Nord. Le découpage administratif (nombre de départements par exemple), l'importance démographique et certains facteurs socio-économiques tels que la scolarisation expliquent cette hiérarchie.

22.1.4. — Problèmes fondamentaux de l'emploi au cours du IV^e Plan.

Bien que les prévisions du IV^e Plan aient été dépassées en matière de création d'emplois, le rythme actuel de création d'emplois ne permet pas, à courte échéance, d'absorber le potentiel de main-d'œuvre inoccupée. Les problèmes majeurs auxquels il convient de trouver des solutions au cours des prochaines années sont donc : le chômage, la structure des revenus et la formation professionnelle de la main-d'œuvre.

22.1.4.1. — Chômage.

Selon le recensement de 1976, le taux théorique du chômage est de 6,2 % mais si l'on tient compte des cas marginaux de la population active occupées (travailleurs familiaux non rémunérés par exemple), ce taux apparaît en réalité plus élevé. Ce chômage touche principalement les grands centres urbains et concerne notamment les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

22.1.4.2. — Structure des revenus.

Un déséquilibre notoire de revenus apparaît entre les divers secteurs de l'économie. Les prix aux producteurs agricoles, en particulier, restent bas en comparaison de l'économie de salariat, ce qui motive en grande partie l'exode rural. Par ailleurs, les salaires sont très inégaux entre le secteur privé et le secteur public; de surcroît, par souci d'attirer et de maintenir les spécialistes hautement qualifiés, on a accordé à la main-d'œuvre expatriée, des avantages spécifiques qui n'ont pu être étendus aux éventuels homologues nationaux.

Dans le secteur public, malgré les critères rigoureux des barèmes de salaires, quelques distorsions apparaissent au niveau des avantages statutaires, catégoriels, fonctionnels ou même d'une administration à une autre.

L'absence actuelle de données ne permet pas de s'étendre davantage sur le problème des revenus dont les principales composantes discutées ici sont les salaires et les prix aux producteurs.

22.1.4.3. — Formation professionnelle de la main-d'œuvre.

En général, le niveau d'instruction ou de qualification de la population active occupée est bas et le fait que plus de 70 % de la main-d'œuvre salariée soit en-dessous de la quatrième catégorie reflète le faible niveau de diversification, de spécialisation et de technologie de l'économie.

22.2. — ORIENTATIONS GENERALES

Face à un processus considéré comme irréversible, à savoir la maîtrise de notre développement, l'emploi apparaît comme un objectif immédiat permettant de mobiliser toutes les forces vives de la nation et justifiant l'énorme effort consenti en matière d'éducation et de formation. Par conséquent, la dynamisation et la diversification des différents secteurs économiques : primaire, secondaire et tertiaire, et d'une manière générale, la poursuite du processus d'industrialisation intégrée et adaptée, avec comme corollaire la création des infrastructures adéquates supposent l'occupation rationnelle de la main-d'œuvre nationale.

Dans le contexte actuel d'une population essentiellement jeune, où une personne active a, à sa charge, près de 2 personnes inactives, la création massive d'emplois est fondamentale. Il s'agira en effet :

- de stabiliser l'essentiel de la population active rurale en lui accordant des revenus pour le moins comparables à ceux du salariat urbain;

- de stimuler l'expansion et la diversification des branches d'activités industrielles et commerciales grâce à un code d'investissement réformé et au respect des clauses d'agrément telle que la réduction des taxes aux grandes unités à forte intensité de main-d'œuvre;

- de développer les investissements publics et de veiller à la saine gestion des établissements ainsi bénéficiaires afin que l'Etat justifie entièrement la politique des oligopoles;

- de promouvoir la participation féminine à l'économie de salariat grâce aux mesures de sensibilisation et au relèvement du niveau d'éducation et de formation.

22.2.1. — Adaptation de la formation à l'emploi.

Avant tout, il s'agira d'intensifier l'action de la réforme afin que la formation soit réellement le creuset de la préparation à la vie active. Les personnes sortant de divers cycles d'enseignement doivent à cet effet ne pas être automatiquement des demandeurs d'emploi, mais également des créateurs potentiels. L'action visera ensuite l'adaptation des niveaux de qualifications aux profils d'emplois.

Cet effort de formation et de perfectionnement doit s'accompagner d'une participation des utilisateurs à la conception des programmes des établissements

d'enseignement si l'on veut que ces programmes répondent au profil des emplois disponibles. L'exemple de certains établissements où des chefs d'entreprises exercent des responsabilités effectives dans les conseils de direction doit devenir la règle dans tous les établissements et centres de formation professionnelle, tout comme le travail manuel est actuellement stimulé dans la majorité des écoles du pays.

Au regard des offres d'emploi enregistrées, il conviendra d'orienter les efforts vers la formation des cadres et agents des secteurs suivants :

- a) Techniques industrielles :
 - chaudronnerie industrielle;
 - construction métallique;
 - architecture;
 - marbrerie, carrelage, étanchéité;
 - serrurerie;
 - mètreur en béton armé;
 - affûtage;
 - industrie alimentaire : pâtisserie, confiserie, charcuterie;
 - grutiers;
 - concassage, broyage.
- b) Electronique et électricité :
 - informatique (toutes techniques);
 - électronique (toutes techniques y compris télévision);
 - téléphonie;
 - électromécanique.
- c) Chimie et disciplines annexes :
 - pétrole;
 - pétrochimie;
 - laboratoire (analyse).
- d) Commerce, comptabilité, gestion, finances, comptabilité analytique.
- f) Arts :
 - décoration;
 - dessin.
- g) Agriculture et élevage (toutes techniques).
- h) Textile et cuir (toutes techniques).
- i) Santé, nutrition :
 - chirurgie;
 - oculistes;
 - prothésistes;
 - otorhinolaryngologie;
 - diététique.
- j) Autres :
 - pilotes;
 - hôtellerie;
 - scaphandriers, sécurité et hygiène industrielle;
 - signalisation routière.

Ces spécialisations s'ajoutent aux besoins exprimés par diverses administrations et dont l'essentiel se trouve en annexe du chapitre précédent.

Enfin, des mesures seront prises au cours de ce plan pour donner aux travailleurs un emploi correspondant à leur type de formation.

22.2.2. — Camerounisation des emplois.

L'action dans ce domaine sera multiple. En effet, les principaux objectifs ci-après seront poursuivis :

a) La monopolisation des emplois au niveau de la maîtrise (catégories VII à IX) par des Camerounais;

b) L'octroi systématique de contrats à durée déterminée aux cadres expatriés. Cette dernière action devra entraîner une révision périodique de ces contrats dans le but de libérer progressivement des postes à l'avantage des Camerounais, particulièrement pour deux catégories de fonctions qui jouent un rôle déterminant dans le processus du développement, à savoir les cadres dirigeants et les agents de maîtrise des techniques de pointe.

En réalité, l'offre de cadres dirigeants et des agents de maîtrise camerounais reste en deçà des possibilités de notre marché de l'emploi, malgré une pléthore de jeunes diplômés de notre université et de nos grandes écoles.

Il convient donc de se consacrer à la formation et au perfectionnement de ces catégories afin de disposer de spécialistes compétents.

22.2.3. — Coûts de création des emplois.

Les estimations actuelles sur les coûts de création d'un emploi sont :

— moins de 800.000 F CFA pour les petites exploitations agricoles;

— 1.500.000 à 2.500.000 F CFA pour le secteur encadré agricole et les PME;

— 4 à 12 millions de F CFA pour les industries manufacturières ;

— au-delà de 15 millions de F CFA pour les grandes industries à forte intensité de capital.

C'est donc finalement le secteur primaire et les PME qui offrent le plus de possibilités de création d'emplois. Aussi un accent particulier sera-t-il mis sur ces secteurs en vue de résorber les demandes potentielles d'emplois au cours du plan.

22.2.4. — Réglementation et gestion de la Fonction Publique.

D'une façon générale, l'arsenal juridique couvre l'ensemble des domaines et peut être considéré comme satisfaisant.

outefois, dans le souci de créer des conditions favorables au développement de l'économie, des mesures ont prises pour aligner la productivité du travail dans l'administration publique à celle de toute entreprise de services et pour veiller au respect strict de la fonction publique. A cet effet, des études seront entreprises pour aboutir à un rapprochement des niveaux salariaux entre les secteurs public et privé dont l'écart se creuse depuis un certain temps au détriment du secteur public.

Par ailleurs, il est prévu la publication de l'ensemble des textes d'application dans le statut général en matière de remboursement des frais d'hospitalisation, de prise en charge du transport des enfants pendant les congés administratifs et de réglementation du changement de corps. Ceci permettra de mieux faire connaître les avantages que l'Etat accorde au personnel de la fonction publique.

Enfin, l'intégration de certaines catégories de personnel relevant du code du travail dans la fonction publique sera poursuivie.

2.3. — EQUILIBRE OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOIS AU COURS DU V^e PLAN

2.3.1. — Population active.

L'évolution de la population active conditionne le développement de l'ensemble des activités économiques. Cette évolution sera la suivante :

Evolution prévisible de la population active au cours du V^e Plan.

Tableau 22.3.1.a. Evolution prévisible de la population active au cours du V^e Plan.

ANNEE	Effectif absolu	Proportion par rapport à la population totale %
1981	3 454 000	39,9
1986	3 877 000	39,9

En ce qui concerne les tranches spécifiques d'âge 15-59 ans, les prévisions ont été estimées à 2.955.000 en 1981 et 3.341.000 en 1986.

Il convient de souligner l'importance numérique de la population active dont l'occupation effective constitue la condition sine qua non de réalisation des programmes de développement retenus par le V^e Plan, notamment en matière d'agriculture et d'industrialisation.

22.3.2. — Emploi dans les secteurs privé et para-public.

La création d'emplois dans le secteur privé et para-public sera favorisée grâce à la rotation de la main-d'œuvre (mouvements de départ, etc...), à l'expansion (croissance de la production) et à l'extension (implantation de succursales, dépôts et ateliers dans toutes les provinces) des anciennes entreprises et à la création de nouvelles entreprises dans les diverses branches. Au cours du IV^e Plan, l'ensemble des secteurs primaire, secondaire et tertiaire (sauf administration) aura évolué à un taux de croissance variant entre 3 et 8 % selon les secteurs.

Sur la base des paramètres dégagés pour les perspectives de croissance de l'économie camerounaise au cours du V^e Plan (notamment l'élasticité de l'emploi par rapport à la valeur ajoutée de chaque secteur, le cumul de la formation brute de capital fixe et le coût de création d'un emploi) l'évolution sectorielle est la suivante :

Tableau 22.3.2.a). Répartition des travailleurs par secteur au cours du V^e Plan.

SECTEUR	ANNEE	1981-1982		1985-1986		TAUX de croissance
		Effect.	%	Effect.	%	
Primaire (salarié moderne)		103 600	33,0	125 000	30,5	3,8
Secondaire		97 400	31,0	140 000	34,1	7,5
Tertiaire (sauf administration)		113 000	36,0	145 000	35,4	5,1
TOTAL		314 000	100,0	410 000	100,0	5,5

Ainsi, au cours du V^e Plan, grâce aux investissements des entreprises, l'offre d'emplois dans le secteur privé et para-public augmentera de façon sensible, soit 410.000 au total dont 96.000 nouveaux emplois avec une nette progression du secteur industriel et agro-industriel, secteur dans lequel de nouvelles unités et des complexes seront implantés grâce aux programmes de développement des infrastructures de communications et à la mise en valeur des ressources énergétiques, minières et agricoles.

22.3.3. — Emploi dans le secteur public.

Au cours du V^e Plan, le secteur public évoluera de façon sensible pour faire face aux besoins du développement de la nation dans tous les domaines.

Cette évolution sera la suivante :

Tableau 22.3.3.a). Evolution des effectifs d'agents publics (toutes catégories).

ANNEE	EFFECTIF	TAUX d'accroissement
1981	115 800	7 %
1986	162 400	

Tableau 22.3.3.c. Evolution prévisible des différents corps de fonctionnaires.

RANG	ANNEE	1980-1981		1985-1986		TAUX d'accroissement
	SECTEUR	Effectif	%	Effectif	%	%
1	Educatif	15 400	37,2	23 180	38,0	8,5
2	Technique	9 274	22,4	14 030	23,0	8,6
3	Administratif et juridique	6 955	16,8	9 760	16,0	7
4	Médical et social	6 790	16,4	9 760	16,0	7
5	Financier	2 980	7,2	4 270	7,0	7,5
	Ensemble	41 400	100,0	61 000	100,0	8

Ainsi, il ressort de ce tableau que la structure des effectifs des fonctionnaires ne subira pas des changements majeurs. Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue que la création de nouveaux corps, en particulier techniques, pourra contribuer à renverser cette situation.

En ce qui concerne les agents gérés par la fonction publique (fonctionnaires et contractuels), l'augmentation sera la suivante :

Tableau 22.3.3.b. Evolution des fonctionnaires et des contractuels au cours du V^e Plan.

TAUX d'accroissement par catégorie	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS
Année	8,3%	4,5 %
1981	41 400	6 900
1986	61 000	8 600

L'évolution des effectifs des fonctionnaires sera donc de loin plus favorable que celle des contractuels compte tenu des mesures envisagées pour supprimer progressivement cette catégorie. Parmi les différents corps des fonctionnaires, les secteurs éducatif et technique occuperont encore une place dominante; par contre le secteur médical et social aura la même importance que le secteur administratif et juridique. Du reste, la répartition prévisible est la suivante :

22.3.4. — Conditions de mobilisation de la main-d'œuvre.

Le facteur emploi jouera en amont et en aval comme moteur de développement au cours du V^e Plan.

Il s'agira donc de maintenir la population active occupée non atteinte par la limite d'âge dans le salariat moderne, de créer des emplois nouveaux pour occuper les chômeurs recensés au cours du IV^e Plan ainsi que toutes les autres catégories de demandeurs d'emplois, à savoir les diplômés de fin de cycles d'enseignement général, technique, professionnel et universitaire. A ceux-ci s'ajoutent les effectifs de déperdition. Dans le primaire, l'on estime que le taux de déperdition pour une cohorte est de 60 % au bout de la sixième année du cycle. De ce fait, environ 600.000 personnes ayant abandonné le cycle primaire risquent de ne retrouver dans la vie active. Dans le cycle secondaire (technique et général), l'effectif correspondant est de l'ordre de 158.000.

Il convient surtout de prendre des mesures visant à empêcher la dégradation de la productivité du travail dans le secteur rural qui continue d'occuper le plus de main-d'œuvre.

Compte tenu du volume des emplois dans le secteur moderne (572.400 salariés en 1986 soit un accroissement net de 143.400 emplois nouveaux au cours de la période quinquennale), les efforts viseront avant tout la formation et la spécialisation de cette main-d'œuvre en vue de répondre aux objectifs déjà définis de camerounisation et de rémunération des travailleurs.

Enfin, le secteur non structuré, de par les diverses catégories d'emplois qu'il comporte (indépendants, employeurs, salariés, apprentis...), jouera un rôle non négligeable pour une proportion importante de la population active, grâce aux diverses mesures envisagées en matière d'encadrement technique, de développement et de diversification des investissements dans la PME camerounaise qui, finalement, est l'entreprise type à forte intensité de main-d'œuvre.

En conclusion, les orientations fondamentales en matière de rentabilisation du travail dans tous les secteurs, de camerounisation et de qualification de la main-d'œuvre seront suivies dans l'optique finale de faire participer l'ensemble de la population et plus particulièrement la population active à l'effort général de maîtrise de notre développement.

22.3.4.1. — Actions prioritaires de formation professionnelle et continue.

Le V^e Plan se propose de promouvoir l'emploi dans tous les secteurs de l'économie. Pour ce faire, diverses actions complémentaires seront menées. Les efforts seront concentrés sur :

1. La qualification de la main-d'œuvre à travers :
 - l'enseignement technique conventionnel : le comité permanent de la réforme de l'enseignement technique sera à cet effet plus fonctionnel;
 - la multiplication et la spécialisation des sections artisanales rurales et des sections ménagères;
 - la création de nouveaux centres de formation professionnelle;
 - le Centre National de Formation Professionnelle continue (CENAFOP) : celui-ci sera opérationnel au

cours du V^e Plan et devra axer la formation sur les besoins exprimés par les employeurs et obtenir leur soutien logistique;

- le soutien à la formule d'apprentissage pratiquée dans le secteur informel (non structuré) et dans certaines grandes unités;

- la formation morale et civique des travailleurs par le biais des syndicats et d'autres structures d'animation. La tâche de l'Union Nationale des Travailleurs du Cameroun (UNTC) à ce niveau est fondamentale.

L'action de l'UNTC portera notamment sur l'achèvement des programmes de formation des formateurs syndicaux à raison d'au moins un par département, l'installation des comités départementaux d'éducation ouvrière, l'implantation des conseils juridiques, des comités de propagande dans chaque département et enfin l'insertion des coopératives. Des symposiums regroupant les présidents des Unions départementales seront organisés en prélude à ces programmes.

22.3.4.2. — Actions prioritaires d'incitation à la création des emplois.

Au cours du V^e Plan, les actions prioritaires d'incitation à la création des emplois porteront sur :

1. L'intensification de l'action de Groupement de jeunes Agriculteurs Modernes (GAM) et le réaménagement de l'organisation sociale, du régime foncier, des moyens de production et des structures de soutien;
2. La réorientation des activités du service civique dont l'impact devra être plus perceptible;
3. Le soutien plus prononcé des institutions bancaires à la création des entreprises nationales;
4. La dynamisation des PME et du secteur informel (mise en place d'un programme général cohérent et adapté au système de production dans ce secteur) grâce à une plus grande ouverture des institutions bancaires et à un encadrement technique mieux adapté;
5. Le développement industriel et commercial grâce à une politique d'ouverture et de coopération dynamique inter-africaine et internationale;
6. La redynamisation des structures actuellement en place telles que la Commission Nationale de Camerounisation des Emplois et la Commission Nationale de Transfert de Technologie.

22.3.4.3. — Actions prioritaires dans le domaine de la prévoyance sociale.

a) Des études actuarielles seront entreprises dans un double but :

- étendre progressivement le bénéfice des allocations familiales à certaines catégories sociales (travailleurs indépendants, lauréats des concours agricoles et chefs des premier et second degrés);

- revaloriser les taux des pensions de vieillesse notamment pour les retraités à bas revenus.

b) L'action sanitaire et sociale de la Caisse Nationale de prévoyance sociale sera revigorée, comme il ressort du chapitre de la santé, par l'achèvement des travaux de construction et la mise en état de fonctionnement des centres médico-sociaux de Douala, Bafoussam, Bamenda, Bertoua et Buéa;

c) L'élaboration des textes d'application de la loi n° 77-11 du 13 juillet 1977 portant réparation et prévention des accidents du travail et maladies professionnelles sera poursuivie avec une célérité d'autant plus accrue que la densité croissante du réseau industriel du pays entraînera nécessairement l'apparition de secteurs économiques à hauts risques professionnels, accélérant ainsi la gravité des accidents du travail.

Cet accroissement des moyens de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles devra aller de pair avec la formation, en collaboration avec le BIT, de techniciens en matière d'hygiène et de sécurité.

22.3.4.4. — Réaménagement de l'Inspection du travail.

En 1981, on dénombre 45 administrateurs du travail, 132 contrôleurs du travail et 75 commis de travail. Ces effectifs seront améliorés pour faire face à l'augmentation de la main-d'œuvre occupée.

Dans le cadre du Code du travail camerounais, l'Inspection du travail s'est limitée à deux aspects essentiels :

- a) Le conseil des employeurs et des travailleurs;
- b) Le contrôle et l'application de la législation et de la réglementation et la protection sociale des travailleurs au regard des mesures d'hygiène et de sécurité du travail.

Si donc le rôle de l'Inspection du travail a été perceptible au niveau de la conciliation et du règlement des différends, force est de constater l'insuffisance des effectifs et la multiplicité des tâches des fonctionnaires. Aussi, avec l'apparition de nouvelles techniques et industries, l'Inspection du travail sera repensée, l'Inspecteur provincial du travail devenant l'animateur de plusieurs services dont le service de conciliation, le service de la médecine du travail, le service de la main-d'œuvre et de l'emploi et les centres de formation professionnelle.

Les moyens en personnel qui ont été envisagés prévoient la formation de 25 administrateurs du travail, 50 contrôleurs du travail, 75 contrôleurs adjoints du travail et 100 commis de travail pour la période du V^e Plan.

22.3.4.5. — Actions prioritaires pour la transparence des marchés de l'emploi.

22.3.4.5.1. — Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre.

Pour créer des conditions favorables en vue d'assurer la transparence des marchés de l'emploi, un Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre sera créé

au cours du V^e Plan. Une telle structure pourra en effet jouer un rôle décisif dans ce domaine. Non seulement elle aura pour tâche d'observer et de diffuser l'évolution des emplois comme conséquence des mutations que subira nécessairement l'appareil de production des biens et services existants, mais elle constituera une banque de données, un fichier national des professions pour tous les secteurs d'activité. Il permettra enfin le renforcement des inspections du travail en général et des bureaux provinciaux de main-d'œuvre en particulier.

22.3.4.5.2. — Gestion informatique du personnel de la fonction publique.

La gestion informatique du personnel nécessitera un surcroît de matériel. L'objectif est la saisie de toutes les données concernant les agents de l'Etat : avancements et appréciations ou sanctions, affectations, caractéristiques individuelles (âge, situation matrimoniale, origine, etc...). L'informatique s'étendra également au système des concours administratifs.

22.3.4.5.3. — Etudes et enquêtes.

Afin de mettre en place un système permanent de suivi des problèmes et du marché de l'emploi, il est programmé :

- le recensement du secteur informel et des études spécifiques approfondies auprès des métropoles de Douala et Yaoundé et des centres urbains secondaires;

- l'enquête-emploi auprès des ménages;

- deux sondages biennaux sur le problème de l'adéquation formation/emploi;

- la mise en forme définitive et l'exploitation rationnelle des documents d'information sur le personnel employé (DIPE) détenus par la Caisse nationale de prévoyance sociale;

- la définition d'un système de saisie permanente pour :

- a) une connaissance des besoins de main-d'œuvre par spécialités techniques, effectifs et niveaux à travers les organigrammes, les extensions des unités et la rotation du personnel;

- b) la prévision des arrivées de jeunes sortant du système d'enseignement;

- c) une plus grande connaissance des spécialistes nationaux anciennement basés à l'étranger;

- d) la définition des écarts entre les besoins et les ressources, accompagnée de propositions concrètes de réorientation de la formation professionnelle pour adapter les ressources humaines au développement de l'économie.

Conditions nécessaires pour la mobilisation de l'Appareil Administratif et la dynamisation des structures de développement

3.1. — BILAN DES PLANS PRECEDENTS

L'appareil administratif a connu, comme il en ressort du chapitre précédent, au cours de la période 1974-80 un rythme d'expansion assez important si l'on se fère à l'accroissement des effectifs employés et à l'augmentation de la masse salariale qui en résulte.

Il convient par conséquent de se demander dans quelle mesure cet appareil administratif a rempli de façon satisfaisante ses fonctions :

- de conception et d'orientation;
- d'exécution;
- de coordination;
- de contrôle.

Si certains problèmes relevés au cours des plans précédents ont pu trouver des solutions grâce à l'action des services de la réforme administrative et de l'organisation du territoire, force est de constater que d'autres restent latents :

a) La prédominance des tâches de gestion et d'exécution au détriment des fonctions d'étude et de conception; ce qui pèse lourdement sur l'efficacité réelle des responsables et des structures en place;

b) L'insuffisance :

- de concertation, malgré l'existence de certaines structures créées à cet effet, celles-ci ne fonctionnant pas le plus souvent au niveau et suivant la périodicité souhaités; de cette situation il s'ensuit que le suivi et l'exploitation des conclusions des travaux ne sont pas assurés par les organes permanents désignés (par exemple les secrétariats permanents);

- de déconcentration dans la prise des décisions tant au niveau hiérarchique que territorial;

- de décentralisation de moyens d'action, la base étant peu informée des projets et des crédits la concernant;

- de circulation des informations, base essentielle pour le suivi et le contrôle des actions;

- de contrôle, en particulier de contrôle physique des projets.

c) Le phénomène de sous-administration de certaines zones notamment frontalières;

d) L'excroissance des effectifs de certaines catégories au détriment des cadres et techniciens;

e) L'inadaptation des méthodes de travail aux objectifs nationaux de développement qui tend à instaurer une bureaucratie inopérante parce que souffrant des maux suivants : formalisme, cloisonnement des services, non encadrement d'un personnel subalterne abondant et sous-qualifié, « réunionnite » et « missionnite » paralysantes, personnalisation des créations de structures et des recrutements, etc.;

f) Des carences de la part des acteurs à tous les niveaux de la hiérarchie : insuffisance de la formation, inadaptation de celle-ci aux fonctions exercées, capacité médiocre de travail, inconscience professionnelle, non-respect de la hiérarchie dans les deux sens, pratiques de corruption, etc. carences sous-tendues souvent par un manque de motivation et un désintérêt pour la chose publique et les finalités du développement.

23.2. — ORIENTATION POUR LE V^e PLAN

Le V^e Plan, plus que les plans précédents, s'attellera à maîtriser le développement de l'appareil administratif consécutif à la complexité croissante de notre économie, en tenant compte du rôle primordial de l'homme dans

l'animation des structures et comme finalité de développement.

L'accent devra de ce fait être mis de manière générale sur :

23.2.1. — La responsabilité des acteurs.

La responsabilisation des acteurs ne pourra se faire que par la création d'une atmosphère saine de travail (conditions matérielles et psychologiques) grâce à l'instauration du dialogue et à un souci constant de développer toutes les potentialités et de faire participer tous les acteurs au fonctionnement des structures comme à la conception et à la réalisation des projets.

L'effort au travail, qui est le seul fondement possible d'un développement authentique, devra être encouragé par le respect strict de la hiérarchie dans la confiance mutuelle, une meilleure description des postes et des délégations réelles de pouvoirs.

23.2.2. — La rationalisation des méthodes de travail.

La rationalisation des techniques et méthodes de travail visant à un allègement du formalisme et des circuits de traitement des affaires devra continuer dans une optique éducative à se traduire par :

- la généralisation de la concertation à tous les niveaux;
- L'institutionnalisation de l'évaluation interne et externe de la vie des structures et des activités des acteurs;
- la circulation des résultats des concertations et des évaluations;
- une meilleure utilisation des services de la réforme administrative et des organismes de contrôle.

23.2.3. — L'humanisation des structures.

L'effort d'humanisation des structures visera à développer le sens de l'humain dans la vie des structures et le sens de la justice vis-à-vis des individus sans pour autant favoriser leur personnification. A cet égard, le recrutement et la promotion d'agents compétents, loyaux et dévoués devront éviter toute discrimination reposant sur le sexe, l'appartenance ethnique ou religieuse, ou sur des intérêts particularistes. La rigueur, notamment en matière de notation, devra être renforcée pour combattre efficacement l'irresponsabilité, la paresse, la corruption, les fraudes ainsi que toute autre attitude pouvant conduire au blocage des institutions.

23.3. — DYNAMISATION DES STRUCTURES

23.3.1. — Structures administratives.

23.3.1.1. — Normalisation des organigrammes.

Les organigrammes de l'administration centrale obéissent déjà à une structure type basée sur des règles fondamentales de verticalité et d'horizontalité, mais des diversités demeurent notamment dans les appellations et les avantages accordés aux services extérieurs. Une normalisation des organigrammes com-

portant une analyse rationnelle des fonctions et une articulation cohérente des cellules continuera d'être recherchée.

23.3.1.2. — Restructuration de l'administration provinciale.

L'administration provinciale dont les responsables ont reçu en 1978 des pouvoirs étendus en matière de direction et de coordination des services installés dans leur ressort devra bénéficier d'une restructuration adaptée et de moyens d'action adéquats tant financiers qu'en ressources humaines qualifiées, pour assurer le plein succès de la réforme. La déconcentration des décisions et la décentralisation des moyens d'action devront être poursuivies. Il s'agit d'informer la base sur les moyens alloués par l'Etat pour la réalisation des projets à l'élaboration desquels elle a participé, en même temps que de susciter une attitude dynamique d'auto-développement. A cet égard, le rôle des comités de développement devra être renforcé en ce qui concerne le suivi de l'exécution du V^e Plan.

23.3.1.3. — Restructuration des communes.

L'administration communale réorganisée au cours du IV^e Plan bénéficie de programmes soutenus d'en cadrement du personnel et d'équipements matériels. Le rôle des communes devrait s'en trouver renforcé grâce à une gestion améliorée. Petit à petit, la responsabilité de l'administration des communes devra revenir entièrement aux originaires afin de pouvoir mobiliser toujours davantage les intérêts locaux pour des actions de développement. La restructuration des communes urbaines importantes en vue de les doter de services opérationnels et de cadres qualifiés devra intervenir dès les premières années du V^e Plan.

23.3.1.4. — Structures d'analyse prospective et d'études.

La généralisation des structures d'analyse prospective et d'études travaillant en liaison avec les directions administratives et techniques des départements ministériels ou auprès des autorités provinciales, devra permettre aux décideurs d'être mieux outillés pour poser les grands axes devant régir le développement de leurs secteurs respectifs et pour identifier et évaluer les projets. Ces cellules d'études devront être dotées de cadres de haut niveau, de formation et d'expérience pluridisciplinaires, ayant le sens du réel et du travail en équipe.

23.3.1.5. — Ramification spatiale de l'infrastructure administrative.

Sur le plan spatial, l'existence de certaines zones fortes potentialités économiques, mais sous administrées amène à penser que l'organisation administrative du territoire national n'est pas encore terminée. Cette organisation devra être décidée, non seulement en fonction de la population à encadrer, mais aussi en fonction des ressources à mettre en valeur. Aussi serait-il souhaitable qu'au cours de ce plan l'organisation administrative soit repensée dans la région côtière Sud et Sud-Est du pays afin que les infrastructures administratives puissent devancer d'importants investissements qui verront jour au cours des plans futurs. L'Etat pourra ainsi mieux contrôler l'exploitation des ressources naturelles qui décèlent ces zones.

Dans le même esprit, une attention spécifique devra être portée, au cours du V^e Plan, au renforcement de l'appareil administratif et à l'aménagement des zones frontalières.

23.3.2. — Structures de développement.

Au cours du IV^e Plan, la multiplicité des structures de développement et le peu d'efficacité de certaines ont posé des problèmes qu'il convient de résoudre au cours du V^e Plan. Il s'agit en particulier de structures de concertation et des structures chargées de dynamiser le développement soit sous formes de sociétés, de missions ou d'institutions de financement du développement.

23.3.2.1. — Structures de concertation.

L'efficacité technique des structures de concertation existantes devra faire l'objet d'une évaluation en vue d'un aménagement éventuel afin de les rendre plus opérationnelles. Cette réactivation (ou éventuellement leur suppression en cas d'inadaptation) ne devra pas exclure la création de nouvelles structures répondant aux besoins réels et bien définis de concertation soit entre divers secteurs techniques, soit entre le secteur public et le secteur privé pour permettre le suivi et l'ajustement des orientations énoncées dans le plan et l'appréciation des résultats et des difficultés rencontrées.

23.3.2.2. — Structures des sociétés para-publiques et d'économie mixte.

Le bilan des structures para-publiques et d'économie mixte révèle une grande diversité dans l'organisation et les méthodes d'action.

Une évaluation de ces structures déjà amorcée et indispensables après quelques années d'existence cherchera à apprécier leur efficacité dans la réalisation des objectifs qui leur sont assignés, notamment leur impact sur les populations et à entrevoir des adaptations ou des formules de réforme et de créations nouvelles. Mais dès la création, il convient d'institutionnaliser le suivi du démarrage et de la mise en place des entreprises d'Etat et des organismes de développement.

L'expérience déjà acquise et les résultats de ces évaluations devront aboutir à l'élaboration d'une charte générale applicable à l'ensemble des entreprises de ce type. L'attention devra être portée en outre sur les critères de désignation des responsables de ces sociétés sur la base d'une formation appropriée à la gestion et d'une expérience satisfaisante. Un contrôle de leur activité, à visée éducative, devrait permettre les redressements nécessaires en temps utile.

23.3.2.3. — Structures de développements étatiques.

Tous les secteurs importants du développement économique, social et culturel se caractérisent par la présence d'une ou de plusieurs structures étatiques dont l'objectif est de mieux canaliser les efforts et de per-

mettre une plus grande efficacité des actions. Toutefois, à la lumière de la situation qui a prévalu au cours du IV^e Plan, il convient de constater que le but escompté n'a pas toujours été atteint. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle touche essentiellement le développement rural. Plusieurs des structures ainsi créées n'ont pas permis de dynamiser de manière significative ce secteur important de l'économie. Cette constatation prévaut également dans d'autres secteurs où l'Etat a été appelé à mettre des structures en place.

Au cours du V^e Plan, il convient de revoir les structures de développement afin de les rendre plus opérationnelles et de permettre un meilleur encadrement des agents économiques, en particulier du monde rural. L'objectif poursuivi dans la mise en place des structures telles que ceci ressort dans les différents secteurs de développement économique, social et culturel, est de dynamiser et de rentabiliser au mieux les actions préconisées au cours du plan, étant entendu qu'un effort de rationalisation est nécessaire à cet effet.

23.3.3. — Structures et mécanismes de contrôle.

23.3.3.1. — Situation actuelle.

Au niveau de l'Etat, le contrôle est assuré par l'Inspection générale de l'Etat qui cumule les fonctions de contrôle et de juge des comptes.

Au niveau des administrations centrales, il y a une certaine diversité dans l'organisation. Dans certaines administrations (Equipement, Postes et Télécommunications, Forces armées, Education nationale, Jeunesse et Sports), il a été créé des organes de contrôle supérieurs internes; d'autres au contraire, comme le ministère des Finances, ont constitué des brigades de contrôle spécialisées, souvent de niveau moyen; dans d'autres enfin, il ne semble pas que la fonction ait été individualisée au niveau de l'administration centrale.

Par ailleurs, les attributions des organes de contrôle varient sensiblement d'une administration à une autre.

23.3.3.2. — Orientations pour le V^e Plan.

Dans l'optique d'une administration de développement, les préoccupations du V^e Plan seront essentiellement tournées vers la systématisation et la rationalisation des structures et mécanismes de contrôle, le principe étant acquis quant à l'exercice des contrôles internes de caractère secondaire au niveau des institutions et organismes, et du contrôle supérieur au niveau de l'Inspection générale de l'Etat.

23.3.3.2.1. — Généralisation des contrôles internes.

Il s'agira de faire fonctionner normalement ceux qui existent ou encore d'en créer là où il n'en existe pas avec le souci de leur faire jouer le rôle de contrôle technique, régulateur et permanent.

Les techniques et les formules à mettre sur pied doivent permettre la complémentarité entre le contrôle interne qui est secondaire et le contrôle supérieur qui est effectué par l'Inspection générale de l'Etat. On devra en tout état de cause aboutir à la concertation et non à la concurrence.

23.3.3.2.2. — Harmonisation des mécanismes de contrôle.

Il s'agit des commissions financières existant au sein de certaines institutions ou encore des commissaires aux comptes.

Le problème est d'arriver à mettre sur pied une réglementation uniforme pour ces mécanismes qui, à l'heure actuelle, connaissent des sorts divers suivant les institutions, les membres dépendant très souvent du bon vouloir des conseils d'administration et de ce fait, ne pouvant pas exercer en toute sérénité la mission qui leur incombe.

A cet égard, il convient de souligner que les études actuellement en cours dont l'objectif est la création et la mise en place d'un corps d'audits permanents, permettront de déceler à temps les maux dont peuvent souffrir les entreprises. Avec cette structure, il sera nécessaire de revoir et de redéfinir le rôle que les commissions financières et les commissaires aux comptes auront désormais à jouer au sein des institutions et, le cas échéant, envisager leur disparité progressive.

23.3.3.2.3. — Fonction éducative du contrôle.

Il y a là une orientation systématique à prendre au cours du V^e Plan; en effet, actuellement, le caractère répressif et policier des tâches de contrôle engendre une méfiance générale et des réactions peu constructives.

Des formules seront développées pour que les contrôles qui visent à faire parler les faits contribuent davantage, par leur rôle éducatif, à l'évolution positive et économique des structures, ce qui est leur but en dernière analyse.

L'accent sera mis en particulier sur les propositions de réforme que peuvent susciter les opérations de contrôle.

23.3.3.2.4. — L'Inspection générale de l'Etat (IGE).

Tous les aménagements qui sont préconisés doivent être complétés par ceux de l'organe supérieur de contrôle qu'est l'Inspection générale de l'Etat.

Il conviendra au cours du V^e Plan, que des études soient faites à la lumière des pratiques et des problèmes rencontrés pour l'adoption des bases juridiques appropriées de l'Inspection générale de l'Etat. Celle-ci devra en effet jouer pleinement son rôle d'institution supérieure de contrôle dont la consolidation et l'expansion sont préconisées.

Des études viseront aussi à créer un véritable corps d'élite eu égard à la délicatesse de la mission que doivent assumer les cadres de l'IGE. Dans le même esprit, les réflexions porteront sur les moyens et les conditions de travail de l'Inspection générale de l'Etat.

23.3.4. — La Réforme administrative.

Les missions générales de la Division de la Réforme administrative, créée au sein de l'Inspection générale de l'Etat, ont été institutionnalisées au cours du IV^e Plan. Dotée de services centraux et de délégations auprès des ministères et organismes para-publics, elle est chargée du secrétariat du Comité national de la Réforme administrative.

Les services de la Réforme administrative devront devenir plus opérationnels au cours du V^e Plan car ils constituent l'instrument essentiel de l'Etat pour la dynamisation des structures et la mise en place des conditions nécessaires à la mobilisation de l'appareil administratif.

23.3.4.1. — Bilan du IV^e Plan.

Les orientations une fois définies, les résultats suivants ont été obtenus au cours du IV^e Plan.

23.3.4.1.1. — Formation des premiers effectifs.

Plus de 130 hauts fonctionnaires des administrations et entreprises publiques ont été initiés aux techniques modernes de gestion administrative dans le cadre des stages annuels de sensibilisation et de présélection « Organisation et méthodes ».

Huit d'entre eux ont suivi avec succès la formation complète d'organisateurs-informaticiens à l'Institut d'Etudes supérieures des Techniques d'Organisation (IESTO) de Paris avant d'être intégrés à la Division de la Réforme administrative en qualité de conseillers en organisation administrative.

Le nombre de ces conseillers est ainsi passé de 1976, année de démarrage du plan, en 1980, de sept à quatorze; soit un doublement d'effectif pendant la période quinquennale. Ceux-ci bénéficient d'avantages particuliers au sein de la Fonction publique, compte tenu de la spécificité de leurs fonctions.

23.3.4.1.2. — Rationalisation du fonctionnement des services.

Les recherches de portée générale menées dans le domaine de la simplification des circuits intra et inter-services ont abouti à des résultats opérationnels concernant principalement la proposition d'un nouveau circuit de traitement du courrier dans certaines administrations et la simplification des procédures en particulier de l'examen du certificat d'études primaires élémentaires.

Ces études ont rencontré partout un écho favorable. Leurs conclusions sont actuellement en application en ce qui concerne le CEPE et en expérimentation pour le nouveau circuit de traitement du courrier.

23.3.4.1.3. — Analyse des fonctions et des postes de travail.

Dans ce domaine, l'action consiste en une analyse des fonctions en vue d'une simplification et d'une normalisation des organigrammes pour une meilleure articulation des cellules administratives en rapport avec leurs compétences.

A cet effet, et à la demande des départements ministériels intéressés, des interventions ont été faites dans les organismes ci-après :

- à l'Office national de Participation au Développement (ONPD);

- et au Centre hospitalier et universitaire de Yaoundé.

Au-delà de ces interventions ponctuelles, il a été décidé une mission de prospection générale des problèmes de réforme dans les ministères et les entreprises publiques et d'économie mixte.

La prospection ainsi prescrite, qui est un recensement des difficultés d'organisation rencontrées par les ministères et organismes publics dans l'accomplissement de leurs missions, a pour objectif l'établissement d'un plan général de réforme administrative dans le cadre des missions dévolues au Comité national de la Réforme administrative créé par décret n° 78-361 du 24 août 1978, mais qui n'a pas encore fonctionné.

23.3.4.1.4. — Service interministériel d'informations administratives.

Ce service, malgré l'insuffisance de ses moyens en personnel, a entrepris la collecte des textes législatifs et réglementaires et élaboré divers classements (alphabétique sur fiches, chronologique).

Malgré l'équipement de reproduction en place, la diffusion de ses publications reste embryonnaire.

23.3.4.2. — Orientations pour le V^e Plan.

Au cours du V^e Plan, la Division de la Réforme administrative devra s'attacher à poursuivre et à développer, grâce à des moyens en personnel et en matériel accrus, les grandes actions engagées et qui portent notamment sur :

- la formation du personnel en vue d'un accroissement notable des effectifs;
- la rationalisation du fonctionnement des services;
- l'amélioration de la gestion administrative;
- la dynamisation de ses fonctions en matière de documentation et de renseignements administratifs.

23.3.4.2.1. — Formation du personnel en vue d'un accroissement des effectifs.

Doter la Réforme administrative d'un personnel technique qualifié et suffisant en nombre demeure un objectif prioritaire pour lui permettre d'assurer correctement et pleinement ses missions.

Les besoins pour la période du V^e Plan seraient en effet d'environ 300 conseillers en organisation et méthodes auxquels il faudra adjoindre des chargés d'études en organisation et méthodes.

L'ouverture d'un établissement supérieur de formation sur place dès 1981 permettra à la Réforme administrative de disposer à la fin du V^e Plan d'une centaine de cadres supérieurs. Ce projet n'exclut pas la poursuite du planning de formation à l'extérieur par un accroissement du nombre de bourses.

Cette augmentation sensible des effectifs facilitera la décentralisation par la création au sein des ministères et grands services publics de délégations de la Réforme administrative chargées de l'étude des problèmes spécifiques de ces établissements et de l'application des principes généraux d'organisation préconisés au niveau central.

En outre, la Réforme administrative poursuivra l'organisation des stages d'initiation et de présélection « Organisation et Méthodes » qui permettent de sensibiliser les participants aux techniques modernes d'organisation et de simplification du travail.

Ces stages réservés jusqu'à présent aux fonctionnaires de catégories A et assimilés, intéresseront désormais toutes les catégories de fonctionnaires. D'autre part, pour faciliter et diversifier le recrutement des stagiaires de l'Institut d'Organisation prévu, on s'orientera vers l'initiation et la sélection de certains universitaires licenciés dans des cycles spécialement adaptés à leur cas.

23.3.4.2.2. — Rationalisation du fonctionnement des services.

L'analyse des fonctions, entreprise au cours du IV^e Plan dans le cadre de la prospection générale des problèmes de réforme, se poursuivra.

Outre l'objectif de base de doter l'Administration camerounaise d'un plan général de réforme dans le cadre des missions confiées au Comité national de Réforme administrative, cette étude devra déboucher au cours du V^e Plan sur le recensement des services publics avec identification précise des missions et objectifs assignés à ces services dans le but de conférer à chaque cellule administrative le caractère d'une véritable unité de production avec indication des normes de performance.

L'étude permettra également de démasquer les incohérences et les doubles emplois dans les structures et aboutira à leur normalisation.

L'analyse des postes de travail et l'établissement subséquents des fiches de tâches pour chaque poste devront, de leur côté, favoriser une meilleure utilisation et un meilleur contrôle des personnels disponibles et servir de base objective à l'élaboration de la politique des effectifs.

Des actions seront également entreprises en matière d'uniformisation et de normalisation des imprimés administratifs.

Dans le secteur des entreprises publiques et d'économie mixte, déjà recensées au cours du IV^e Plan, les efforts porteront sur une analyse des problèmes spécifiques de gestion ou de production afin de rentabiliser davantage ce secteur qui est d'une importance capitale pour l'économie nationale.

23.3.4.2.3. — Amélioration de la gestion administrative.

Il convient d'envisager, dans le système de gestion des organismes et institutions étatiques, l'introduction des techniques d'élaboration et de contrôle des projets.

A cet effet, des études seront entreprises tendant d'une part à la mise en application expérimentale du système de la Rationalisation des Choix Budgétaires (R.C.B.) dans le processus d'élaboration des projets et des budgets, et d'autre part à l'introduction des méthodes d'analyse par réseaux dans le processus de contrôle de l'exécution des projets sur le double plan des délais et de la consommation des moyens financiers et matériels.

23.3.4.2.4. — Dynamisation du service interministériel d'informations administratives.

Le rôle centralisateur de ce service en matière de documentation administrative devra être renforcé, une fois précisées les fonctions des divers organismes produisant de la documentation administrative (voir chap. 25, Documentation) et une fois accrues ses ressources en personnel qualifié. L'évolution de ce secteur devrait permettre la mise en place ultérieure d'un Centre de Documentation administrative automatisé et la publication de guides et brochures à l'intention des usagers.

23.3.4.2.5. — Contrôle des équipements administratifs.

La Division de la Réforme administrative devra concrétiser ses attributions en matière de rationalisation de l'emploi du matériel administratif et d'agencement rationnel des bâtiments et bureaux administratifs grâce à des actions de sensibilisation et de concertation avec les autres services publics et organismes para-publics concernés et notamment avec la structure qui sera chargée de coordonner les équipements administratifs.

23.4. — MOBILISATION ET UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES HUMAINES

Compte tenu du rôle fondamental que les structures de l'Administration publique sont appelées à jouer dans la dynamisation et la maîtrise du développement au cours du V^e Plan, il convient, plus que par le passé, de mettre tout en œuvre pour aboutir à la mobilisation et à une utilisation optimale des acteurs de ces structures.

A cet égard, il importe de prendre les mesures appropriées pour doter ces structures de compétences techniques nationales en nombre suffisant. Certaines démarches complémentaires aux mesures traditionnelles de recrutement devront à cet effet être envisagées.

23.4.1. — Circulation de l'information.

La communauté nationale devra pouvoir davantage bénéficier de la participation des cadres nationaux à des rencontres internationales, le défaut de feedback étant patent dans la plupart des secteurs. Il s'agira en particulier de renforcer, dans un premier temps, le rôle des journalistes affectés dans les ministères, actuellement cantonnés dans les services de documentation, et qui devront avoir la responsabilité de la circulation de l'information par la diffusion de communiqués, de bulletins réguliers, par l'organisation de séances d'information internes, de tables-rondes publiques, de conférences de presse, etc... Dans un 2^e temps, des moyens informatiques devront permettre une amélioration décisive de l'information au sein de l'Administration.

Des rencontres entre les représentants du Cameroun à l'étranger (ambassadeurs, chefs de missions économiques et commerciales, conseillers culturels et autres Camerounais de l'extérieur) et les cadres des administrations centrales devront être organisées périodiquement sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'une meilleure information réciproque.

Les centres de presse et d'information à l'étranger devront en conséquence accroître leur efficacité en tant que courroie de transmission en matière d'informations économiques et techniques, orientation professionnelle, offres et demandes d'emploi, etc...

23.4.2. — Valorisation des compétences nationales.

Un recensement systématique devra être entrepris des cadres nationaux actuellement à l'extérieur, soit en fin d'études, soit déjà installés, afin de les informer des possibilités d'emploi au Cameroun et d'étudier les conditions favorables à leur retour au pays.

L'établissement d'un fichier national des compétences techniques nationales (des secteurs privé et public, installés au Cameroun ou à l'étranger) permettra la mise sur pied d'un corps de « consultants » nationaux susceptibles, au même titre que les experts étrangers et de façon préférentielle, de fournir à l'Etat leur expertise dans le cadre de contrats spécifiques pré-étudiés (consultations ponctuelles, études, consultants de projets, etc...).

23.4.3. — Accroissement du pouvoir de rétention des cadres et agents qualifiés dans l'Administration.

Pour permettre aux administrations de l'Etat de conserver en leur sein certaines catégories de personnel à compétence technique et leur permettre de faire carrière (secrétaires, personnel de maintenance tels que mécaniciens, mécanographes, manipulateurs, etc...) l'idée de fonctionnarisation devra être étendue à tous les corps; ceux-ci devront ainsi se voir dotés de statuts

particuliers, statuts qui leur accorderont au besoin des avantages substantiels qui les rendent moins sensibles aux sollicitations du secteur privé.

En outre, des postes fonctionnels techniques, indépendants des postes administratifs classiques et correspondant à la technicité accrue de l'administration moderne, devront être créés dans tous les secteurs où la promotion d'ordre administratif ne peut être que limitée.

Compte tenu de l'évolution rapide des connaissances dans le monde contemporain et pour surmonter la tendance courante à considérer la qualification minimale d'admission à un poste comme l'ultime acquis en matière professionnelle, l'administration publique devra, au cours du V^e Plan, mettre en place un système généralisé de formation professionnelle continue pour tous les agents de l'Etat.

A cet effet, certains textes réglementant les stages devront être réaménagés.

Eu égard à la diversité des situations et des conditions matérielles au sein de la fonction publique d'une part, et d'autre part entre les secteurs public, parapublic et privé, il devient urgent dans le cadre de la justice sociale de procéder à une harmonisation, qui pourra jouer comme facteurs de stabilisation de l'emploi public et comme stimulant de la productivité et du respect strict de la fortune publique.

Pour permettre aux différents corps d'établir des traditions et une déontologie, il sera indiqué d'encourager la création des grands corps d'Etat (corps des Inspecteurs d'Etat, corps préfectoral, corps des Inspecteurs des finances, corps des agronomes, corps des urbanistes, des architectes, corps des planificateurs, etc...).

Conditions nécessaires pour la mobilisation des Ressources Humaines féminines

Depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, la femme camerounaise a toujours été intégrée dans le processus de développement du pays conformément à la législation nationale.

Cependant, certaines contraintes sociales demeurent, qu'elles soient inhérentes à la nature féminine ou créées par l'environnement, contraintes qui militent contre l'application effective des principes de pleine et entière participation et d'égalité de chances de tous les citoyens du pays. En conséquence, il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux problèmes féminins, en mettant en premier lieu l'importance des femmes rurales, la pierre dorsale de l'économie rurale sur laquelle repose tout le système de développement économique.

À la lumière de ces remarques et dans le cadre de chaque secteur de l'économie, le V^e Plan quinquennal de développement économique, social et culturel préconise une plus grande participation des femmes au développement et prévoit à cet effet des structures de base et des programmes de formation afin de promouvoir leurs capacités et augmenter leurs ressources, dans un souci d'amélioration de leur propre bien-être et de celui de la famille. Cette démarche est fondamentale car elle a donné la relation qui existe entre le statut de la femme en tant que personne et le niveau de développement économique de tout pays quel qu'il soit.

S'agissant du secteur population

La politique démographique devra répondre d'une part au souci d'équilibre démographique en vue de faire correspondre population et production, population et ressources, population et emplois, etc... d'autre part, à la préoccupation d'amélioration du bien-être familial dans le cadre d'une parenté responsable animée par un dialogue entre hommes et femmes.

À cet égard, un programme d'éducation familiale sera rendu accessible aux parents et futurs parents en vue de promouvoir des familles saines et épanouies.

En matière de santé

Il convient de souligner la nécessité de responsabiliser les populations notamment les populations féminines compte tenu de leur rôle fondamental à cet égard.

L'accent sera mis d'une part, sur l'éducation à l'hygiène de vie individuelle dans le cadre de la lutte contre la pollution, l'alcoolisme, la drogue, les risques héréditaires et les maladies transmissibles. D'autre part, la participation active des femmes aux programmes de médecine préventive (comités de soins de santé primaires) et d'éducation nutritionnelle (campagnes nationales pour l'amélioration des techniques de sevrage et de l'alimentation familiale) sera renforcée.

Dans le secteur social

La multiplication des « maisons de la femme » en milieu urbain et des « foyers de la femme » en milieu rural est une des conditions essentielles de la réalisation des programmes multidimensionnels d'éducation féminine; ces structures devront s'adapter à l'évolution du marché du travail.

Les systèmes à mettre en place pour promouvoir une meilleure solidarité collective sont à apprécier en fonction d'une valorisation effective, au niveau des individus et des groupes, de la solidarité familiale traditionnelle, fondée sur le travail et la justice, facteur authentique d'un développement équilibré et humain de la société.

Dans le secteur de développement rural

À l'aube du V^e Plan, il est constaté que la population des villages se féminise, compte tenu des migrations vers les villes et les complexes agro-industriels. La charge alimentaire passera de plus en plus sur cette population féminine, qui ira en vieillissant. Toutes les mesures seront donc prises afin d'augmenter la productivité des femmes rurales et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie. Il importe d'appuyer à cet égard les programmes d'hydraulique villageoise et d'électrification, d'ouverture de pistes rurales et de grands axes de communication, de petite mécanisation, etc... L'introduction des technologies appropriées tiendra cependant compte des pratiques en usage en cherchant à les améliorer dans un souci de réduire la pénibilité du travail agricole et ménager dans les zones rurales.

Toutes les actions et projets à engager dans le milieu rural : cultures vivrières, engrais, petit élevage, pisciculture, association agriculture/élevage, etc... s'adjoindront un programme de formation et d'animation

prenant les femmes rurales comme population-cible. A cet égard, un encouragement particulier sera donné à l'encadrement des femmes des travailleurs des complexes agro-industriels.

L'enrôlement des femmes dans le mouvement coopératif pour une meilleure organisation de la production, de la conservation et de la commercialisation des produits permettra à celles-ci de participer davantage aux prises de décision à côté des paysans.

Diverses formules de crèches rurales familiales permettant une meilleure protection de la petite enfance seront étudiées dans le cadre d'une organisation familiale plus rationnelle.

D'ailleurs, la formation de jeunes agriculteurs et de jeunes agricultrices modernes notamment par le service civique national de participation au développement ne pourra que déboucher sur une meilleure répartition des tâches agricoles et domestiques au sein des familles rurales et avoir un effet d'entraînement positif sur l'ensemble des communautés villageoises.

En outre, les écoles pratiques d'agriculture dotées de moyens accrus formeront au cours du V^e Plan davantage de moniteurs et surtout de monitrices en vue de répondre au premier chef aux nécessités d'encadrement des communautés rurales et notamment des populations féminines.

En matière d'éducation, de formation et d'emploi.

Le taux important des déperditions scolaires notamment des filles (61 % de filles dans le cycle primaire, 14,6 % dans le cycle secondaire) appelle des actions spécifiques car la jeunesse féminine doit parvenir à l'âge du mariage et de la création d'une famille dotée d'un capital éducatif susceptible d'améliorer sa condition personnelle et celle de son entourage familial.

A cet effet, un encouragement constant sera assuré aux filles, tant au niveau des familles que par l'environnement social, dans la poursuite de leurs études jusqu'au niveau le plus élevé, en même temps qu'une diversification des programmes en particulier de l'enseignement technique, facilitera leur insertion professionnelle.

Pour une évolution harmonieuse des familles modernes, l'éducation civique et familiale (éducation morale, sexuelle, ménagère, sanitaire, nutritionnelle, économique, etc...) sera insérée dans les programmes scolaires dès le cycle primaire à l'intention tant des filles que des garçons. La formation des formateurs sera à cet égard approfondie.

Compte tenu de la sous-qualification actuelle d'une grande partie de la main-d'œuvre féminine, les structures permettant la récupération des laissées pour compte de l'enseignement conventionnel seront orientées vers l'intégration effective des femmes au processus de développement, notamment par une formation appropriée visant à la rentabilisation de leurs activités.

Les secteurs à important personnel féminin (secrétaires, infirmières etc...) devront bénéficier d'une réglementation professionnelle plus adéquate (statut parti-

culier, primes de rendement, etc...) afin de valoriser la compétence d'activité dont le poids est important dans la vie socio-économique du pays.

Des mesures visant à remédier aux discriminations de fait encore constatées vis-à-vis des femmes en matière de recrutement et d'évolution de carrière seront prises en vue de respecter leur droit au mariage et à la maternité en même temps que leur droit d'accès à toutes les professions et aux postes de responsabilité.

Les stages de perfectionnement et de recyclage seront aménagés de sorte à recevoir davantage de personnel féminin afin de leur assurer la formation permanente dont elles ont besoin.

L'emploi indépendant féminin sera encouragé et stimulé par un appui des institutions financières et d'encadrement technique permanent.

Dans le secteur industrie, commerce, PME et artisanat.

Compte tenu du dynamisme et de l'importance des activités économiques féminines, les organismes d'assistance aux petites et moyennes entreprises accentueront leurs actions d'encadrement et de formation auprès des femmes pour une meilleure diversification et rentabilisation de leurs entreprises (petites industries, commerce, artisanat).

Dans le même sens, les moyens financiers des structures de garantie de crédit telles que le FOGAPE seront renforcés et les modalités d'octroi de prêts assouplies à leur intention.

S'agissant du cadre de vie, de l'habitat rural & urbain et de l'urbanisme.

L'habitat social en milieu urbain devra s'adapter aux conditions de vie effectives de la famille camerounaise, qui a besoin notamment d'un espace suffisant et de facilités particulières en matière de cuisine et de rangement.

En outre, un effort particulier sera fait pour améliorer l'habitat rural grâce à l'utilisation des matériaux de construction locaux et des campagnes d'encouragement.

Les efforts du Gouvernement pour assainir l'environnement urbain bénéficieront d'une participation effective des populations grâce à des actions d'éducation et de sensibilisation notamment par l'intermédiaire de l'école, du Parti et des associations féminines. Une attention particulière sera portée par les municipalités à l'aménagement et à l'entretien des marchés.

S'agissant du secteur information, culture, jeunesse et sports.

Compte tenu de l'impact écrasant des media sur les mentalités, et en particulier sur la jeunesse, il est essentiel que la radio, la presse, la publicité, le cinéma et la télévision, s'efforcent de promouvoir une image de la femme qui respecte la dignité de sa personne et évitent à cet effet toutes formes de déformation et de la féminité des visées commerciales.

Les émissions de radio et les publications à caractère éducatif et traitant de la condition féminine seront encouragées.

Un accent nouveau sera mis sur la redynamisation de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes notamment dans une perspective fonctionnelle.

Le rôle des femmes dans l'inventaire, la conservation et la revitalisation du patrimoine culturel ne saurait être trop souligné.

Des actions spécifiques seront envisagées pour faire participer davantage les femmes à la protection des forêts, de la faune, de la flore et de la pharmacopée traditionnelle.

Des équipements récréationnels seront mis à la disposition des femmes jusqu'au niveau des villages pour leur permettre d'avoir accès aux loisirs (y compris aux différents sports) et à la culture moderne.

La créativité féminine culturelle et artistique devra être encouragée.

Afin de faciliter l'insertion de la jeunesse masculine et féminine dans la vie sociale et le monde moderne, les activités visant à leur assurer des loisirs sains et des possibilités d'échanges culturels au niveau national et international seront encouragées.

S'agissant de la recherche scientifique et technique.

Priorité sera donnée aux programmes de recherche appliquée et aux projets de vulgarisation des résultats et de l'information à l'intention de la base y compris la population féminine.

Sont notamment à encourager :

— la recherche agricole sur la production vivrière, sur l'amélioration des espèces, l'utilisation des engrais, les conditions de conservation et de conditionnement des denrées alimentaires et de produits de rente;

— la recherche zootechnique et vétérinaire concernant les petites espèces;

— la recherche sur les différentes sortes de pollution et sur le contrôle de la qualité des produits;

— la recherche sur les énergies nouvelles, en vue de leur développement à usage domestique;

— la recherche sur le système éducatif et sur la ruralisation de l'enseignement primaire;

— la recherche sociologique pour une meilleure connaissance des comportements féminins et une amélioration des conditions de vie des femmes tant en milieu urbain qu'en milieu rural (étude sur les horaires de la vie urbaine division du travail en milieu rural, etc...);

— la recherche technologique et industrielle en vue d'une modernisation des méthodes de préparation et de cuisson des plats de la cuisine camerounaise.

Les établissements de recherche se préoccuperont de former des chercheurs féminins et d'utiliser les femmes pour la collecte et l'interprétation des données notamment pour les recherches sur le patrimoine culturel et la pharmacopée traditionnelle.

S'agissant de mesures d'accompagnement.

Il convient de noter l'importance qu'aura sur le devenir féminin, la réforme des textes touchant l'état civil et le statut des personnes. Une stratégie sera mise en place pour une information complète des femmes sur les implications de ces réformes.

De manière générale, afin que toutes les mesures législatives et réglementaires puissent être appliquées et opposables à l'ensemble des citoyens et pour éviter les difficultés d'interprétation et d'information, le mécanisme national chargé des femmes devra être consulté non seulement sur les avant-projets à caractère social, mais sur tous les textes afin de pouvoir faire analyser par une cellule appropriée leurs implications sur les populations féminines et en faire réviser si besoin est le fonds et la forme avant leur adoption.

Moyens Technologiques opérationnels

Ce secteur qui traite de la collecte, de l'analyse, du stockage et de la circulation de l'information au sens large devra faire l'objet, au cours des cinq prochaines années, d'une concertation accrue. La place de l'information socio-économique dans le processus de développement du pays s'est révélée au fil des années, extrêmement importante; et pratiquement tous les services administratifs ont montré qu'ils étaient conscients de cette importance. Les efforts du Gouvernement dans ce secteur ont porté sur la création des structures et des infrastructures appropriées en vue de moderniser la collecte, l'analyse, le stockage et même la diffusion de l'information socio-économique.

Dans le domaine de la collecte, la réorganisation du ministère de l'Economie et du Plan le dotant de services jusqu'au niveau départemental permettra l'amélioration de la collecte des données, qui devra servir à son tour à une meilleure planification du développement économique du pays. S'agissant de l'analyse et du stockage, la Direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale et la Direction centrale de l'Informatique devront s'efforcer de coordonner leurs actions d'abord entre elles, ensuite avec les ministères techniques compétents compte tenu du fait que ces derniers se sentent de plus en plus concernés et souhaitent mettre en place des systèmes de documentation et d'analyse de données automatisés.

Le support logistique que constituent pour l'Etat les services de traduction et d'interprétation a une place institutionnelle dans le système d'information. Il vise à répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs de l'offre et de la demande linguistiques pour un meilleur service public.

25.1. — INFORMATIQUE ET TELEINFORMATIQUE

25.1.1. — Bilan du IV^e Plan.

25.1.1.1. — Programmes.

Un vaste programme informatique a été prévu au cours du IV^e Plan. Tandis qu'une partie de ce programme a effectivement été réalisé, certains projets ont à peine été amorcés. En ce qui concerne la téléinforma-

tique, le réseau n'a pas, au niveau des provinces, été mis en place en raison de l'absence de lignes téléphoniques fiables. Les réalisations ont donc porté sur les domaines suivants :

1. Au niveau des administrations publiques.

a) Pour le ministère des Finances :

— la comptabilité du trésor automatisé avec deux terminaux est actuellement gérée sur place;

— le contrôle d'exécution du budget a été également automatisé : à cet effet, le ministère des Finances et la Direction de la Programmation au ministère de l'Economie et du Plan sont reliés par des terminaux à l'ordinateur de la Direction centrale Informatique et Téléinformatique (DCIT);

— le projet d'automatisation des centres fiscaux, dont l'étude a été réalisée au niveau de l'ordinateur, n'a pas été utilisé par le ministère des Finances.

b) Pour le ministère de la Fonction publique :

— la gestion des effectifs du ministère de la Fonction publique a été amorcée : le programme a été mis au point, la saisie est en voie d'achèvement. Il convient toutefois de signaler que l'exécution de ce programme a été retardée par le déménagement du ministère, ce qui a entraîné l'installation de nouveaux câbles pour relier le terminal directement à l'ordinateur de la DCIT.

c) Pour le ministère de l'Economie et du Plan :

En dehors du raccordement mentionné ci-dessus, des opérations ont été effectuées pour le compte :

— de la Direction de la Planification : analyse de ce qui est mécanisable, pré-étude sur les indicateurs socio-économiques;

— de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale : enquêtes diverses, enquête conjoncturelle et permanente auprès des entreprises, dépouillement du recensement démographique national.

2. Au niveau d'autres organismes publics et parapublics :

— l'Office de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) vient de se doter, dans son récent organisme, d'une cellule informatique. Le programme de ses opérations est en cours d'élaboration. Elle travaillera avec le Centre informatique de Douala;

— la Caisse nationale de Prévoyance sociale (CNPS) effectue elle-même la saisie des données pour la gestion de ses allocataires;

— certains instituts de recherche ont procédé au dépouillement d'enquêtes diverses.

25.1.1.2. — Logistique et équipements.

— la DCIT qui a remplacé en 1976 (décret 76-258 du 2 juillet 1976) le Service central de la Mécanographie a été dotée au cours du IV^e Plan d'un gros ordinateur IBM 370/158;

— un petit ordinateur fourni par le PNUD dans le cadre du recensement national, existe à la Direction de la Statistique; il est relié par câble au gros ordinateur de la Direction centrale Informatique;

— un ordinateur est en place au Centre informatique de Douala;

— un petit ordinateur a été installé à Garoua pour la gestion de la solde pour la province du Nord;

— dans le secteur privé, la plupart des banques et certaines sociétés de service sont équipées d'ordinateurs;

— des terminaux, soit 23 au total, existent dans certaines administrations et permettent l'exploitation directe des programmes.

25.1.1.3. — Problèmes.

Actuellement, les terminaux et petits ordinateurs doivent être reliés directement par câbles à la DCIT, ce qui occasionne des coûts élevés et des limites de distances, en raison de l'absence d'un réseau de transmission par lignes téléphoniques fiable. Malgré les fonctions centralisatrices importantes dévolues à la DCIT dans le domaine de l'automatisation de la gestion administrative et de traitement des données, on constate un certain manque de concertation dans les programmes utilisant les moyens informatiques, les organismes et administrations étant sollicités par divers systèmes souvent par le biais d'organisations internationales d'assistance. Le problème de la coordination effective des équipements et des programmes devient alors urgent.

Par ailleurs, les services informatiques continuent à faire appel à un personnel relativement important, comme le montre le tableau ci-dessous.

	Etrangers	Nationaux
Ingénieurs	4	27
Analystes	5	21
Programmeurs	—	6

25.1.2. — Perspectives.

Un développement très important de ce secteur est à prévoir en moyens d'équipement et en personnel, compte tenu de l'évolution technique très rapide de

l'informatique, de la téléinformatique et de la bureautique ainsi que la détermination du Cameroun à utiliser au mieux ces moyens technologiques pour la réalisation de ses objectifs de développement.

25.1.3. — Orientations pour le V^e Plan.

25.1.3.1. — Informatique.

Au cours du V^e Plan, l'efficacité de l'action en matière informatique sera conditionnée par :

1. la mise en place d'un réseau fiable de transmission des données. Pour ce faire, la convention entre le ministère chargé des télécommunications et de la DCIT pour l'installation et l'exploitation des réseaux de transmission des données devra être rapidement étudiée et conclue.

2. la coordination des équipements et programmes au niveau national devrait pouvoir être utilisée grâce à la dynamisation de la Commission nationale de l'informatique et de la téléinformatique, chargée de définir la politique informatique gouvernementale. Pour accomplir cette tâche, la commission devra faire fonctionner :

a) la sous-commission d'orientation des équipements et programmes qui sera appelé à jouer son rôle d'arbitre en particulier pour éviter le double emploi en matière de création de banques de données;

b) la sous-commission de la formation afin d'assurer l'utilisation des cadres nationaux dans ce secteur important.

Il importe, enfin que tout soit mis en œuvre pour l'élaboration au cours du V^e Plan d'un plan informatique national.

25.1.3.1.1. — Formation.

Les efforts de formation d'un personnel national qualifié à tous les niveaux seront poursuivis pour répondre aux besoins accrus et qui se présentent de la manière suivante :

— Besoins en personnel pour les cinq années à venir :

1. Personnel d'exploitation (opérateurs et pupitreurs)	344
2. Programmeurs	485
3. Analystes	254
4. Ingénieurs informaticiens	86

25.1.3.1.2. — Equipements.

— Construction et équipement de l'immeuble de la DCIT : les études sont terminées, l'appel d'offre est en cours. L'équipement comprendra deux ordinateurs, des terminaux, des groupes électrogènes de relai (pour la climatisation et l'alimentation électrique, etc...);

— Autres équipements en ordinateurs : dans les provinces autres que le Nord, le Centre-Sud et le Littoral, soit 4 ordinateurs pour le Sud-Ouest, le Nord-Ouest, l'Ouest et l'Est ; dans les ministères, notamment le ministère de l'Economie et du plan ;

— équipement éventuel en mini-ordinateur et micro ordinateurs pour l'application de la bureautique et au traitement des textes.

25.1.3.2. — Téléinformatique.

Au cours du V^e Plan, on procédera à :

1. l'étude et la réalisation du réseau national de transmission des données (acceptant divers types de terminaux y compris les TY et télex;
2. la liaison avec les réseaux étrangers.

25.1.4. — Programmes.

Les programmes en cours seront poursuivis et seront complétés par des programmes nouveaux. Ainsi il est envisagé :

- le nouveau plan comptable général de l'Etat avec décentralisation au niveau des Trésoreries ;
- le nouveau système mécanisé des douanes ;
- les opérations de mécanisation :
 - de la Recherche scientifique et technique,
 - de l'Education nationale (gestion des examens, des bourses, des effectifs, etc...),
 - de l'Urbanisme et de l'habitat (cadastre, etc...),
 - de l'Agriculture (recensement agricole),
 - de l'Economie et du plan (contrôle de l'exécution du plan fichier national des études, banques des données etc...),
 - des transports (statistiques, carte grise, fichier central du parc automobile national, etc...),
 - du tourisme (statistiques, etc...),
 - des Postes et télécommunications (Caisse d'Epargne postale).
- l'étude et la mise en place d'un centre de calcul ;
- l'expérimentation dans certains domaines de la microélectronique, machine pour le traitement des textes.

25.1.4. a. — Récapitulation des projets.

1. Formation.
 - Bourses de formation et stages de recyclage,
 - Etude et mise en place d'une structure nationale de formation de programmeurs et analystes,
 - Séminaires de sensibilisation et colloques.
2. Construction et équipement de l'immeuble de la DCIT, Yaoundé ;
3. Equipement en ordinateur, terminaux, mini-ordinateurs etc... ;
4. Equipement bureautique ;
5. Réalisation du réseau national de transmission de données ;
6. Opérations de mécanisation des ministères ;
7. Autres études R et D.

25.2. — STATISTIQUES

25.2.1. — Bilan du IV^e Plan.

25.2.1.1. — Conseil national de la statistique et de la prévision.

Le IV^e Plan présageait la mise en place du Conseil national de la statistique et de la prévision qui devait remplacer le Comité interministériel de la statistique créé par la loi 63-10 du 19 mars 1963 ; ce conseil n'a pas vu le jour et le comité interministériel de la statistique n'a pas davantage été réuni. La nécessité de mettre en place une structure de coordination des travaux statistiques et d'orientation de leur exploitation s'impose plus que jamais. Un projet de loi dans ce sens est en cours d'élaboration.

S'agissant du volet prévision, la création de la Division des études et de la Prévision du Ministère des Finances et celle du comité interministériel de la conjoncture placé sous la responsabilité du Premier ministre ont résolu le problème.

25.2.1.2. — Enquêtes réalisées au cours du IV^e Plan.

Les enquêtes ci-après ont été réalisées ou sont en voie de démarrage :

— le recensement général de la population et de l'habitat de 1976 : l'analyse et la publication des résultats seront achevées courant 1981 ;

— l'enquête budget-consommation prévue au IV^e Plan a été retardée en raison d'un manque de financement : financée par l'Etat (500 millions), elle vient de démarrer ;

— l'enquête Emploi n'a pas démarré. Cependant deux enquêtes non exhaustives ont été menées ; la première relative à l'auto-emploi dans le secteur non structuré à Yaoundé, l'autre concernant le profil des emplois ;

— le recensement industriel, commercial et artisanal est un projet en cours ; sa méthodologie a été revue et son financement est presque acquis ;

— l'enquête Fécondité est terminée sur le terrain. Les résultats ne sont toujours pas disponibles ;

— l'enquête conjoncturelle auprès des entreprises entre dans le programme de collecte permanente des données.

25.2.1.3. — Problèmes.

Au cours du IV^e Plan, on constate :

— un manque de coordination des enquêtes et autres travaux statistiques dont le lancement, la conception et la réalisation semblent relever de la responsabilité de chaque opérateur qui en recherche le financement. Il en découle un gaspillage de temps, de ressources financières et humaines ;

— une insuffisance de personnel qualifié ; la trop grande mobilité des cadres actuels empêche leur spécialisation ;

— une insuffisance de moyens matériels (équipement de reprographie, transport pour les enquêteurs sur le terrain, etc...).

En conclusion, en dehors du recensement démographique qui constitue une opération spéciale, les programmes statistiques sont plutôt en retard sur les prévisions. Les enquêtes qui viennent de trouver un financement vont cependant démarrer au cours du V^e Plan.

25.2.2. — Orientations pour le V^e Plan.

Au cours du V^e Plan, les moyens humains et financiers devraient être globalement accrus pour accroître l'efficacité de l'appareil statistique de l'Etat. Celle-ci sera conditionnée par :

1. La coordination des programmes qui devra être assurée au niveau national par le Conseil national de la statistique;

2. Dans le cadre de la mise en place d'un système national d'information en matière de planification du développement, où toutes les administrations, notamment les ministères techniques, sont concernés, priorité devra être donnée au cours du V^e Plan à la création d'une banque des données chargée de gérer rationnellement les données statistiques et socio-économiques permanentes, projet qui devra démarrer secteur par secteur : Population, Education, Santé, Agriculture, Industrie, Transports, Commerce y compris Tourisme, Emploi, Investissements, Consommation, etc... L'étude, la recherche de financement, la formation du personnel à différents niveaux, l'acquisition de l'équipement devront se faire parallèlement à l'adoption d'une réglementation régissant l'accès aux données de la banque.

En outre, les orientations suivantes seront suivies :

— le financement des programmes devra être recherché longtemps à l'avance, les enquêtes étant conçues pour être exploitées au maximum et pour éviter les doubles emplois;

— les besoins en statisticiens devront être analysés, notamment sous l'angle de leur spécialisation et de leur affectation;

— la Direction de la statistique et de la comptabilité nationale qui vient d'être réorganisée devra être dotée d'un bâtiment fonctionnel, les locaux actuels déjà insuffisants et dispersés étant destinés à être rapidement démolis. Sa capacité de traitement devra être accrue par un équipement adapté : ordinateur, etc... en liaison avec le programme national d'équipement informatique.

25.2.3. — Projets pour le V^e Plan.

Au cours du V^e Plan quinquennal les projets ci-après seront réalisés :

- l'enquête Budget-Consommation;
- le deuxième recensement national de la population et de l'habitat prévu pour 1986;
- le second recensement agricole prévu pour 1982-1983;
- une enquête sur l'emploi auprès des ménages, avec un module sur l'emploi féminin;

— l'élaboration des statistiques appropriées pour le suivi du développement touristique : mesures de la demande et du flux touristique, enquête sur les dépenses de séjour, collecte sur le financement des investissements, statistiques d'emploi dans l'hôtellerie, etc...;

— des enquêtes sur les besoins en statisticiens, création d'un corps d'enquêteurs permanents;

— l'organisation des statistiques judiciaires, agricoles, sanitaires, scolaires, etc... en liaison avec le projet de création de la banque de données.

25.2.3.a. — Projets dans le domaine des grandes études et enquêtes.

1. Formation.

- bourses de formation à différents niveaux;
- recyclage et spécialisation;
- formation du personnel d'imprimerie.

2. Equipement.

- amélioration de la capacité de traitement des données;
- acquisition du matériel de reprographie.

3. Enquêtes.

- recensement général de la population et de l'habitat;
 - recensement industriel, commercial et artisanal;
 - recensement agricole;
 - enquête Budget-Consommation;
 - amélioration de l'état civil;
 - enquête Emploi;
 - fichier villages;
 - mise à jour des enquêtes et recensements.

4. Banque de données.

25.3. — DOCUMENTATION

25.3.1. — Bilan des plans précédents.

Depuis 1972, de nombreuses études ont été réalisées qui ont fait ressortir le rôle et la place que doivent occuper l'information et la documentation dans le processus de développement économique. Mais aucun projet n'a pu être réalisé jusqu'ici. Le Cameroun ayant adhéré assez récemment à un certain nombre de systèmes internationaux d'information, une politique nationale de l'information devrait être définie car déjà, on constate comme mentionné plus haut que la plupart des administrations, acquises de plus en plus rapidement à la chose documentaire, se préoccupent de programmes de collecte, de traitement et de la conservation de l'information documentaire dans leur secteur.

S'agissant de la documentation administrative, la publication du Journal officiel a vu son rythme normalisé au cours du IV^e Plan, le contenu ayant été réduit à cet effet aux textes les plus essentiels. Toutefois, il reste à publier les tables chronologiques et analytiques en liaison avec les répertoires élaborés tant par le service interministériel de renseignements administratifs de l'Inspection générale de l'Etat que par le Ministère de la justice. Par ailleurs, les administrations ont pris à leur compte soit sous le couvert de revues d'information, soit directement, la publication d'un certain nombre de documents touchant leur secteur, dans des conditions qu'il serait souhaitable d'évaluer. Cependant, la circulation de la documentation officielle, juridique et administrative (discours, actes de l'Etat, rapports, décisions de justice, etc...) demeure restreinte, la notion de secret étant parfois abusive.

C'est pour cette raison qu'il importe en premier lieu de redéfinir les rôles respectifs d'une part de l'Imprimerie nationale et de la SOPECAM en matière d'impression et d'édition de la documentation notamment au regard de la concurrence et de la spéculation privées, d'autre part du service de la Réforme administrative et du Ministère de la justice en matière de codification de la législation, de publication et de diffusion de la documentation administrative et juridique. De toutes façons, une structure de coordination s'impose en matière d'édition et de diffusion de la documentation administrative afin d'assainir le secteur et d'améliorer la qualité et la diffusion effective de cette catégorie de documentation indispensable à une bonne gestion de la chose publique et à une information responsabilisante du citoyen.

S'agissant des Archives tant internes (des administrations et organismes publics) que nationales, leur détérioration est préoccupante.

25.3.2. — Perspectives et orientations.

Une stratégie documentaire visant à coordonner les moyens et méthodes de traitement des données et de l'information documentaire devra être mise en place au cours du V^e Plan. Sous l'impulsion d'un comité de liaison (Conseil national pour les services de bibliothèques, d'archives et de documentation) regroupant les ministères et secteurs concernés, un système national d'information sera mis en place secteur par secteur.

25.3.3. — Projets.

Outre la création d'une banque des données inscrite au programme national statistique, les projets du V^e Plan porteront sur :

1. La mise en place d'un Centre de documentation pour l'agriculture camerounaise, chargé d'animer un réseau sectoriel d'information agricole;

2. La mise en place du fichier national des études réalisées sur le Cameroun. Les données devront être normalisées pour permettre son intégration dans un

programme d'automatisation plus vaste et faciliter le suivi de l'exécution des projets;

3. L'étude approfondie en vue de la mise en place d'un Centre de documentation en matière scientifique et technique en liaison avec les autres projets du secteur;

4. La réhabilitation de la fonction Archives, en liaison avec la mise en place d'unités documentaires, qui exigera un tri des archives internes, une application plus stricte de la réglementation en matière de dépôt légal, une négociation avec les anciennes puissances coloniales pour la reconstitution complète des fonds coloniaux et une politique concertée d'acquisitions.

La gestion des archives devra être décentralisée et des moyens en bâtiments, matériels et personnels dégagés à cet effet.

5. L'inventaire général du Fonds documentaire camerounais;

6. La mise en place d'un système rationnel pour une meilleure circulation de l'information dans les administrations publiques (courrier, classement, documentation, diffusion, archivage); celui-ci, en cours d'expérimentation dans le cadre de la réforme administrative, devra être généralisé afin d'éviter la déperdition de la documentation utile et de permettre le relai des centres de documentation existants;

7. L'étude d'un centre automatisé de documentation administrative.

Ces différentes opérations imposent au préalable la formation d'un important personnel qualifié à tous les niveaux : spécialistes en informatique documentaire bibliothécaires, documentalistes, archivistes, techniciens en reprographie, etc... Un programme soutenu de formation devra démarrer dès le début du V^e Plan. Les établissements étrangers de formation devront être sollicités notamment pour la poursuite de la formation des formateurs, en même temps qu'une formation sur place envisagée par la création d'une structure adaptée.

Par ailleurs, les équipements (ordinateurs) mis en place devront être interconnectables afin de permettre aux divers utilisateurs l'exploitation optimale des systèmes tant nationaux qu'internationaux. La sous-commission d'orientation des équipements et programmes informatiques devra être consultée à cet effet.

25.3.3. a. — Projets relatifs à la documentation.

Formation du personnel du secteur :

— bourses de formation de bibliothécaires, documentalistes, archivistes;

— stages de spécialisation en informatique documentaire et de techniciens divers;

— centre de documentation agricole camerounais (CEDAC);

— fichier national des études (MINEP);

— centre de documentation administrative (Division de la Réforme administrative);

- réhabilitation des archives (Direction des Archives nationales);
- inventaire du Fonds documentaire camerounais;
- rationalisation des circuits de l'information et de la documentation dans l'administration (Division de la Réforme administrative);
- création d'une école de bibliothécaires/documentalistes.

25.4. — TRADUCTION ET INTERPRETATION

25.4.1. — Bilan des Plans précédents.

Le bilinguisme officiel du Cameroun, adopté en 1961, a imposé, outre l'instauration de programmes spécifiques d'apprentissage du français et de l'anglais (programmes scolaires et universitaires, programmes fonctionnels des centres linguistiques, programmes pour hauts fonctionnaires), l'utilisation des techniques de traduction et d'interprétation entre les deux groupes linguistiques du pays. Des moyens, assez accrus au cours des quatre derniers plans, en traducteurs et en interprètes, au départ fournis par une assistance étrangère ont non seulement permis de répondre à la demande originelle de l'Etat (législation et réglementation, appui en traduction documentaire aux administrations, Journal officiel bilingue, etc...) mais ont également facilité la communication du Cameroun, sur le plan international, avec les mondes francophone et anglophone (réunions internationales tenues au Cameroun, travail free-lance et détachements auprès d'organisations ayant leur siège au Cameroun, etc...).

Les effectifs actuels en traducteurs dûment formés s'élèvent à 44 dont 12 interprètes de conférences (un certain nombre pouvant traduire et interpréter en d'autres langues internationales que le français et l'anglais : espagnol et allemand essentiellement) 31 Camerounais sont en formation sur bourses nationales ou étrangères dans les écoles européennes et canadiennes de traducteurs-interprètes de niveau post-licence ou sur des programmes spécialisés de préqualification universitaire (traduction juridique, économique ou scientifique, langue arabe, etc...), l'école supérieure de traduction prévue à Buéa au sein du Centre universitaire, n'ayant pas encore vu le jour.

25.4.2. — Problèmes.

Les problèmes ci-après demeurent :

1. Insuffisance de traducteurs professionnels pour traduire dans les faits la politique du bilinguisme documentaire de l'Etat : les besoins du Cameroun en traducteurs sont en fait importants. D'après une étude récente du ministère de la fonction publique, les besoins des seuls ministères s'élèveraient, pour les cinq prochaines années à 300 traducteurs. Les besoins du secteur privé n'ont pas encore été évalués :

2. Connaissance insuffisante du rôle et de la fonction de traducteur et d'interprète; le développement très

positif du bilinguisme individuel tout en progressant ne devrait qu'accentuer les exigences de l'Etat en matière d'écriture et de langage s'agissant tant de la documentation officielle, administrative, scientifique et technique que des mass-media (presse, édition, sous-titrage, etc...), sans préjudice d'une promotion effective des langues nationales. Le volume réel des travaux de traduction à effectuer pour un bon fonctionnement des administrations reste à évaluer;

3. Difficultés d'accès des candidats nationaux dans les écoles étrangères de traducteurs et d'interprètes où l'admission se fait sur concours;

4. Inexistence de structures d'accueil pour ce type de personnel dans les ministères;

5. Insuffisance du matériel mobile d'interprétation et défaut d'entretien des salles de conférences équipées en installations fixes.

25.4.3. — Orientations.

25.4.3.1. — Personnel.

Les efforts au cours du V^e Plan devront être poursuivis en matière de formation de traducteurs-interprètes. En liaison avec l'Université, les préqualifications des candidats orientés vers ce secteur d'emploi devront faire l'objet d'une étude d'évaluation en même temps que la formation professionnelle supérieure envisagée sur place devra voir le jour.

Le perfectionnement du personnel en poste devra viser à ajuster aux normes assignées à une administration de développement le ratio volume de travail/qualification du personnel. Parallèlement, des postes ou des avantages fonctionnels techniques devraient être créés dans les administrations pour permettre la rotation des traducteurs-interprètes entre services centraux et extérieurs.

Une tarification nationale des prestations ponctuelles des traducteurs et des interprètes devra être étudiée en consultation avec les services ou organismes demandeurs en vue d'une meilleure harmonisation. La mise à la disposition d'organisations africaines et internationales, sur une base ponctuelle ou temporaire, de traducteurs et interprètes expérimentés ne devra pas être exclue, le Cameroun ayant un rôle certain à jouer sur la scène régionale et internationale de par son bilinguisme tant pratique que technique.

25.4.3.2. — Structures.

A la fin du IV^e Plan, la Présidence de la République dispose d'un service de traduction et d'interprétation structuré et capable de satisfaire les besoins les plus urgents de l'Administration, les services linguistiques de l'Assemblée nationale ayant des attributions propres (secteurs parlementaire et politique).

Ce service central de traduction et d'interprétation devra pouvoir disposer à la fin du V^e Plan, d'un personnel en quantité suffisante pour effectuer les travaux de traduction officielle et d'interprétation de conférences de

l'ensemble de la République. Des unités de traduction dont le fonctionnement devra être évalué, sont prévues dans tous les ministères et chefs-lieux de provinces pour la traduction des textes courants.

Le service central comme les unités décentralisées devront pouvoir bénéficier de moyens accrus et de personnel spécialisé en matière de documentation et avoir accès à un fichier central de terminologie. A cet égard, l'automatisation d'un fichier central de terminologie devra être envisagée au cours du V^e Plan.

25.4.3.3. — Equipements.

La mise en service des salles de conférences du Palais des congrès de Yaoundé permettra l'interprétation de conférences dans des conditions satisfaisantes. Le développement de la vie nationale implique cependant l'installation d'autres salles dans les plus grandes villes du pays, y compris la capitale, et la dotation des services centraux en matériel mobile fiable.

Les équipements et l'utilisation des salles de conférences (taux de location, type d'appareils, climatisation, sonorisation, cabines isolantes, personnel auxiliaire

bilingue de secrétariat, etc...) et leur entretien rigoureux sur contrats d'entretien ou par des techniciens qualifiés de l'Etat devront être coordonnés et contrôlés par une structure ad hoc, l'accent étant mis sur la permanence de la maintenance.

25.4.3.a. — Projets relatifs à la traduction et à l'interprétation.

Formation :

- bourses de formation de traducteurs-interprètes (environ 30 par an);
- stages de recyclage et de perfectionnement sur place et à l'extérieur, (traducteurs, interprètes terminologues, etc...).

Equipement :

- renouvellement du matériel mobile d'interprétation;
- équipement de salles de conférences en matériel fixe;
- étude et mise en place d'un fichier central de terminologie automatisé.

Financement

26.1. — SITUATION ET PROBLEMES ACTUELS

Le bilan de financement du IV^e Plan aura permis de relever la situation suivante :

a) En ce qui concerne les ressources de l'Etat et la fiscalité :

1) Les recettes budgétaires sont restées beaucoup plus assises sur la fiscalité douanière dont le produit a, en moyenne, représenté plus de 50 %. La perpétuation de cette situation, conjuguée avec les effets de la politique d'incitation à l'industrialisation, risquerait de comprimer le niveau des ressources budgétaires.

2) Le manque à gagner qu'entraîne la concession de privilèges fiscaux, en sus de la limitation des recettes fiscales que ces derniers supposent, n'a pas toujours été suivi des effets compensateurs escomptés sur le plan social et économique ;

3) Certaines dispositions du système fiscal se seront avérées des freins au développement des activités :

— L'impôt sur le chiffre d'affaires intérieur (I.C.A.I.) présente un caractère pénalisant de par son système d'imposition en cascade qui limite l'extension verticale des activités.

— La taxe spéciale sur les sociétés frappe le capital d'une société bien avant son entrée en production, ce qui ne favorise pas l'accumulation de capital.

b) En ce qui concerne les dépenses de l'Etat, le rythme d'exécution des budgets d'investissement est resté bas (moins de 70 % en général) ;

c) Parallèlement au faible rythme de consommation des crédits d'investissement d'une part et à l'accélération du niveau d'endettement de l'Etat d'autre part, il a été relevé une très rapide évolution des dépôts publics auprès des banques induisant ainsi un financement net croissant du système bancaire sur fonds publics.

La conjonction de ces principaux problèmes n'aura pas permis une pleine exploitation des possibilités de financement du pays, possibilités dont les perspectives invitent à une plus grande maîtrise.

26.2. — PERSPECTIVES ET POLITIQUES

D'une manière générale, le V^e Plan sera marqué par :

- la mobilisation de toutes les sources de financement compatibles avec nos orientations et objectifs ;
- le meilleur usage possible des moyens ainsi dégagés, en se référant aux priorités de développement.

26.2.1. — Politique budgétaire et fiscale.

a) Afin de réduire l'extraversion du système fiscal (dont le produit repose encore sur la fiscalité douanière), le V^e Plan s'emploiera à jeter les bases de son réaménagement dans son ensemble, de manière à l'asseoir davantage sur la fiscalité intérieure.

A cet effet, en même temps qu'une étude sera menée en vue d'une part de remplacer progressivement la taxe sur le chiffre d'affaires (T.C.A.) par une taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.), et d'une autre part de réformer les taxes spéciales sur les sociétés dans le sens d'une exonération du capital des entreprises industrielles pendant la période d'installation, la réforme du Code des investissements sera poursuivie de façon à l'adapter aux nouvelles conditions de l'économie nationale. Dans ce cadre, un système de contrôle efficace devra être mis en plus afin de veiller strictement au respect, par les bénéficiaires des régimes privilégiés, des engagements par eux souscrits ;

b) La prolifération des organismes bénéficiant de recettes affectées sera évitée, tandis qu'un contrôle plus étroit sera fait de l'utilisation non seulement des ressources ainsi affectées mais aussi des subventions accordées aux organismes d'Etat.

c) Afin d'une part de réduire le phénomène de sous-consommation de crédits d'équipement, et d'autre part de mieux soutenir l'activité économique sur l'ensemble du territoire, il sera entrepris l'allègement des procédures d'utilisation des crédits d'équipement tandis que les différentes administrations seront dotées de cellules d'études, d'évaluation et de suivi de projets relevant de leur secteur ;

d) Par ailleurs dans le cadre de l'attribution des marchés publics, il sera de plus en plus tenu compte de la capacité d'intervention des entreprises adjudicatrices et

des mesures seront prises en vue de les inciter à améliorer cette capacité afin d'aboutir à la réduction des délais d'exécution de ces marchés;

e) Les méthodes de prévisions budgétaires seront sensiblement améliorées et singulièrement en ce qui concerne les dépenses de personnel pour lesquelles une procédure sera mise en place ;

f) Dans la mesure où le budget de l'Etat est l'instrument privilégié de la mise en œuvre du Plan national, une meilleure synchronisation devra être instituée entre la préparation des budgets annuels de l'Etat, (budget de fonctionnement aussi bien que budget d'investissement) et le contrôle annuel de l'exécution du Plan.

A la lueur de ces mesures de politique budgétaire et fiscale et en vue de la réalisation des objectifs de croissance retenus, les recettes budgétaires devraient, au cours du prochain quinquennat, croître d'en moyenne 7 % par an en termes réels..

Elles passeraient ainsi de 288 milliards en 1981-1982 (en francs constants 1979-1980, soit 310 milliards de francs 1980-1981) à 377 milliards à l'année terminale de Plan grâce à l'essor des impôts et taxes (8,6 % de croissance annuelle) qui en seront le principal produit (50 %) confirmant ainsi l'orientation vers une fiscalité beaucoup plus assise sur l'activité intérieure.

Ce cheminement s'effectuera avec l'apport substantiel que représenteront les redevances pétrolières et grâce à la réforme fiscale plus haut préconisée.

Avec une croissance de 5,1 % par an, les droits de douane et autres droits indirects représenteront, en 1985-1986, 37 % des recettes budgétaires totales.

Quant aux dépenses, la part relative des dépenses de fonctionnement des services publics passera de 64 % en 1981-1982 à 62 % en 1985-1986, ceci au profit du service de la dette qui pendant la même période évoluera de 8 % à 10 % des dépenses de l'Etat. Malgré une forte croissance (près de 13 %) au cours du V^e Plan, croissance justifiée notamment par une intervention plus accrue du pays sur le marché obligatoire international, le service de la dette extérieure restera en deça de 10 % de recettes d'exportation pendant le quinquennat sous revue comme le montre le tableau ci-après (Francs constants 1979-1980 1985-1986).

A = Service de la dette (en milliards F CFA	20,2	39
B = Exportations en milliards F CFA	297	500
A/B	6,8%	9,8 %

Enfin l'épargne budgétaire au cours du V^e Plan ne devrait point, en moyenne, descendre en dessous de 28 % des ressources budgétaires.

EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES en francs constants 1979-1980, milliards F CFA

	1979-1980		1981-1982		1985-1986		Croissance moyenne annuelle 1981 - 1986
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Impôts et taxe (1)	67,7	32	136	47	100	50	+8,6 %
Droits de douane (2)	114,4	53	114	40	139	37	+5,1 %
D. E. T. C. (3)	12,4	6	12	4	15	4	5,7
Autres recettes	18,9	9	26	9	34	9	6,9
Total recettes	213,4	100	288	100	377	100	+7,0 %
Total dépenses	213,0	100	288	100	377	100	+7,0 %
Dépenses de fonctionnement	159,0	75	185	64	234	62	+6,0 %
Service de la dette extérieure	20,2	9	24	8	39	10	+12,9 %
Dépense d'investissement	33,8	16	79	28	104	28	+7,1 %

(1) Y compris redevances pétrolières.

(2) Y compris autres droits indirects.

(3) Droits d'enregistrement du timbre et de la curatelle.

26.2.2. — Politique financière et monétaire.

Dans le cadre du principe de la maîtrise des leviers de notre développement qui soutend le V^e Plan, la politique financière et monétaire sera axée vers :

a) une plus grande mobilisation, une meilleure allocation et une meilleure rémunération des ressources d'origine locale ainsi que leur retention à l'intérieur du pays ;

b) une amélioration régulière des circuits monétaires et financiers, eu égard à l'activité croissante et aux besoins réels de l'économie ;

c) l'encouragement des exportations par la mise en place des financements appropriés d'une part, la facilitation de l'accès des nationaux au crédit d'autre part.

C'est en vue de réaliser ces différents objectifs que seront entreprises les différentes actions ci-après :

1) La poursuite de la couverture bancaire du pays, l'extension des places bancables et l'amélioration du service rendu à la clientèle ;

2) L'accélération de la réforme de certains organismes financiers en vue d'accroître et de diversifier leurs ressources ;

3) L'étude et la mise en place éventuelle d'un système de bonification destiné à privilégier certaines opérations prioritaires ;

4) L'étude du phénomène des tontines en vue de la formalisation de son insertion dans les circuits de mobilisation de l'épargne intérieure; la rétention de cette épargne au sein de l'économie par diverses mesures dont notamment la restructuration et l'amélioration de ses taux de rémunération ;

5) L'étude sur le taux d'actualisation sera menée en vue de permettre à l'état d'arbitrer entre l'avenir et le présent ;

6) L'étude et la mise en place éventuelle d'un organisme d'assurance des financements extérieurs ;

7) L'organisation technique d'un marché financier et son adaptation aux conditions nouvelles de l'économie nationale ;

8) Enfin l'opportunité déjà ressentie de la mise en place d'un marché monétaire continuera de faire l'objet des préoccupations du gouvernement.

26.2.3. — Politique d'emprunt.

A la fin de la période d'utilisation des ressources de l'I.D.A.V.I. à l'horizon 83, le Cameroun sortira définitivement de la catégorie des pays dit à faible revenu. De ce fait, le pays sera amené à intervenir davantage que par le passé sur les marchés financiers internationaux.

Dans cette perspective et pour éviter d'ores et déjà un alourdissement excessif de la charge de l'endettement extérieur, il sera renouvelé l'émission par l'Etat d'emprunts intérieurs, formule qui a révélé, par le passé, d'importantes possibilités de mobilisation de l'épargne privée intérieure en faveur des opérations d'investissement.

A l'extérieur, le Cameroun organisera sa coopération économique internationale et direction des pays et organismes susceptibles de lui accorder de l'aide à des conditions de faveur.

En ce qui concerne les prêts contractés sur le marché privé, la tendance sera comme par le passé, à la prudence dans les interventions, en tenant compte des taux d'escompte des banques centrales des pays dispensateurs et surtout en orientant le produit de ces prêts vers des projets productifs susceptibles d'en secréter l'amortissement.

S'agissant de la dette indirecte, la politique d'octroi d'aval par l'Etat à différents organismes et sociétés sera encore plus encadrée afin d'éviter un trop grand engagement de l'Etat, face aux déséquilibres importants et durables de la structure financière de certaines unités bénéficiaires.

26.3. — MOYENS DE FINANCEMENT DU V^e PLAN

L'ensemble des programmes à mettre en œuvre au cours du V^e Plan est, aux coûts de 1979-1980, évalué à 2.300 milliards de F CFA ainsi que détaillé, par secteur, dans le tableau ci-après :

FINANCEMENT DU V^e PLAN

(en milliards de F CFA).

Tableau 26.3.1. Financement du V^e Plan

	MONTANT	%
I. — PRODUCTION RURALE	545,1	23,7
Agriculture	434,7	18,9
Élevage et pêche	82,8	3,6
Forêt et chasse	27,6	1,2
II. — SECTEUR SECONDAIRE	377,2	16,4
Industrie-Artisanat-PME	184,0	8,0
Mines-Energie	193,2	8,4
III. — SECTEUR TERTIAIRE	176,6	7,7
Commerce	16,0	0,7
Transports	110,0	4,8
Tourisme-Hôtellerie	50,6	2,2
IV. — INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATION	486,4	21,1
Ports et voies navigables	27,6	1,2
Routes et ponts	281,1	12,2
Chemins de fer	63,3	2,7
Aéronautique	40,5	1,8
Météorologie	3,1	0,1
Postes et télécommunications	70,8	3,1
V. — ENSEIGNEMENT-SANTÉ CULTURE	363,4	15,8
Enseignement-Formation	202,4	8,8
Jeunesse-Sport-ONPD	32,2	1,4
Information-Culture	36,8	1,6
Santé-Affaires sociales	92,0	4,0
VI. — URBANISME - EQUIPEMENT-RECHERCHE	351,9	15,3
Urbanisme et Habitat	253,0	11,0
Aménagement du territoire	13,8	0,6
Équipements administratifs	55,2	2,4
Recherche	18,4	0,8
Études et enquêtes	11,5	0,5
ENSEMBLE	2 300,0	100,0

Dans la mesure où les actions ci-dessus retracées serviront de base aux différentes politiques budgétaire, fiscale, financière et monétaire, les investissements prévus seront réalisés de la manière qu'il suit :

26.3.1. — Financement public.

Le secteur public supportera 60 % du financement du V^e Plan soit 1.380 milliards F CFA.

Conformément à l'option de développement auto-entretenu, et à la nécessité de faire appel en premier lieu à nos moyens propres, les fonds publics locaux représenteront 43,5 % du financement des programmes retenus.

Le financement public local sera principalement constitué par :

— l'épargne budgétaire qui, en croissant de 7,1 % par an, permettra à l'Etat de dégager au cours du V^e Plan un potentiel de financement de 456 milliards principalement consacrés à la poursuite de la consolidation de l'infrastructure de communication, aux équipements sociaux ainsi qu'à l'encadrement de la production rurale.

— diverses autres ressources publiques locales évaluées à 394 milliards ;

— des emprunts publics locaux dont principalement les possibilités de tirages sur la B.E.A.C.

En vue de compléter l'apport en ressources locales, le V^e Plan escompte une contribution extérieure de 380 milliards dont 223 milliards d'emprunts nouveaux et 50 milliards de subventions attendues.

26.3.2. — Financement privé.

Fidèle à l'action de libéralisme planifié qui a toujours orienté l'action économique, le V^e Plan, plus que par le passé laissera une large part à l'initiative privée, dans le cadre néanmoins tracé par la réglementation.

C'est ainsi que, grâce entre autres à la création d'un environnement favorable à l'éclosion de petites et moyennes entreprises camerounaises, le secteur privé contribuera pour 40 % au financement du V^e Plan soit 920 milliards principalement injectés dans le secteur de l'industrie.

En résumé, le V^e Plan sera financé de la manière suivante :

FINANCEMENT DU V^e PLAN

en francs constants 1979-1980 (milliards de F CFA).

Tableau 26.3.2 Financement du V^e Plan

A1. Financement public local	MONTANTS	%
Epargne budgétaire	456	19,8
Autres publics local	394	17,2
Emprunts publics locaux ..	150	6,5
Sous-Total	1 000	43,5
A2. Financement public externe		
Emprunts acquis	107	4,7
Emprunts nouveaux à contracter	223	9,7
Subventions	50	2,1
Sous-Total	380	16,5
A. TOTAL financement public	1 380	60,0
B. Financement privé	920	40,0
Ensemble	2 300	100,0

CHAPITRE XXVII

Perspectives de croissance

Les perspectives de croissance à l'horizon 1985-1986 ont été élaborées à partir de deux approches différentes mais complémentaires.

— la première, procédant de l'analyse macroéconomique, a permis de dégager les paramètres structurels les plus importants et de faire ressortir les grandes tendances de notre économie.

— la seconde, plus analytique, repose sur les travaux de commissions nationales de planification.

Les deux méthodes ont été confrontées pour dégager des perspectives de croissance cohérentes dont nous présentons ci-après la synthèse à travers les principaux indicateurs de l'économie nationale.

UNE CROISSANCE PRUDENTE MAIS REALISTE

L'analyse rétrospective de l'économie camerounaise au cours des deux dernières décennies ainsi que celle des perspectives futures nouvelles a conduit la Commission nationale de planification « financement et croissance » à opter pour un scénario selon lequel l'exploitation et la transformation pétrolières s'ajouteront aux autres activités économiques pour expliquer le niveau global de croissance.

Cette croissance, au cours du V^e Plan, Plan de la maîtrise du développement, s'exprime par un taux d'accroissement réel annuel moyen du produit intérieur brut de 7 % par rapport à l'année de base 1979-1980. Elle sera en effet assurée grâce à des investissements s'accroissant au rythme annuel soutenu de 8,4 % provenant pour une part encore importante des importations (biens d'équipement) dont le taux d'accroissement sera de 9,3 %. Le financement de ces importations se fera grâce aux devises provenant des exportations qui s'accroîtront également à un rythme de 9,3 % par an. La consommation finale évoluera, quant à elle, à un taux de 6,1 %.

Ces taux de croissance résultent de l'équilibre global des ressources et des emplois entre les grands agrégats dont la projection explicite les objectifs sectoriels arrêtés au sein des commissions nationales de planification.

Equilibre ressources-emplois au cours du V^e Plan
(en milliards de F CFA de 1979-1980).

Tableau 27.a).

	1979-1980	1985-1986	Taux d'accroissement annuel moyen de 1979-1980 à 1985-1986
Produit intérieur brut ..	1 356,2	2 035,2	7 %
Importations de Biens et services	312,0	621,2	12,2%
RESSOURCES	1688,2	2 656,4	
Formation brute de capital	288,1	468,3	8,4 %
Exportations de Biens et services	297,0	645,2	13,8%
Consommation finale ..	1083,1	1 542,9	6,1%
EMPLOIS	1688,2	2 656,4	

UNE EPARGNE BRUTE NATIONALE SUSCEPTIBLE DE FINANCER PRESQU'ENTIEREMENT LE V^e PLAN

En francs constants de 1979-1980, le volume total de l'épargne brute projetée pendant les cinq années du V^e Plan atteint 1755,6 milliards de francs CFA, contre un niveau d'investissement total de 2.054 de F CFA.

Ainsi la capacité de notre économie à financer le V^e Plan couvrirait-elle près de 95 % du niveau total des investissements prévus et l'apport de capitaux extérieurs les 15 % restant.

L'aisance relative que reflètent ces chiffres ne doit cependant leurrer personne, car cette épargne brute résulte d'une relation d'équilibre global. Elle ne deviendra effective que sous un ensemble de conditions évoquées au chapitre précédent traitant du financement. Les conditions touchent entre autres les mécanismes institutionnels et techniques qui devraient permettre de mieux canaliser l'épargne intérieure publique et privée.

Il en va de même de la consommation qui suppose un niveau de revenu des ménages suffisant et une restructuration des circuits de distribution.

L'analyse de la projection des différents agrégats qui va suivre à présent aura pour but d'en préciser les composantes et d'appuyer les recommandations qui les sous-tendent.

27.1. — LA PRODUCTION ET SES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'indicateur retenu pour mesurer les performances de la production est le produit intérieur brut (P.I.B.). C'est en référence à cet agrégat que seront appréciées la croissance et les mutations de notre économie pour les cinq années à venir.

Les travaux de perspectives long terme ont permis d'estimer qu'au cours du V^e Plan, le P.I.B. évoluerait au taux réel annuel de 5 % en l'absence de tout recyclage de revenus pétroliers. La prise en compte de ces derniers et des recommandations émises lors des commissions sectorielles de planification, conduit ce taux à atteindre voire dépasser 7 % l'an, ce qui, compte tenu de la croissance démographique de 2,47 % par an entraîne un taux de croissance du P.I.B par tête d'habitant de 4,53 % par an.

Si des perspectives intéressantes se présentent à notre pays pour réaliser les grands objectifs contenus au V^e Plan et amorcer avec confiance ceux fixés à l'horizon 2000, il importe de ne pas négliger l'impact négatif qu'aurait sur la réalisation du Plan une inflation importante et persistante du genre de celle des années 1973-

1975. La politique économique à court terme devrait chercher à contenir de telles pressions inflationnistes au cas où elles se présenteraient.

27.1.1. — Produit Intérieur Brut.

Le produit intérieur brut représente pour une année donnée la création de valeur des différents secteurs de l'appareil productif de l'économie à laquelle s'ajoutent le coût de fonctionnement des administrations publiques, des institutions privées sans but lucratif et les droits et taxes à l'importation.

Les grands secteurs que nous retenons sont les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Tandis que le secteur primaire regroupe l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et la sylviculture; le secteur secondaire renferme les activités des industries extractives, des industries manufacturières, l'électricité, gaz et eau, les bâtiments et travaux publics. Le secteur tertiaire comprend quant à lui le commerce, les restaurants, les hôtels, les transports, entrepôts et communications; les banques, assurances, affaires immobilières et services.

L'évolution du produit intérieur brut suivant ses principales composantes est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau 17.1.1.a. Evolution et structure du produit intérieur brut au cours du V^e Plan.
(en milliards de F CFA de 1979-1980)

SECTEURS	1979-1980	1985-1986	Taux de croissance annuel moyen période 1979-1980 (en %)
1. Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	404,4	542,9	5,0
2. Industries extractives	52,6	265,8	31,0
3. Industries manufacturières	123,0	164,8	5,0
4. Electricité, gaz et eau	16,6	21,3	4,0
5. Bâtiments et travaux publics	84,6	138,3	8,5
6. Commerce, restaurants, hôtels	202,3	260,4	4,3
7. Transports, entrepôts, communications	90,0	131,7	6,5
8. Banques, assurances, affaires immobilières	168,6	213,3	4,0
9. Services à la collectivité	17,5	23,9	5,4
PRODUCTION INTERIEURE BRUTE	1 159,6	1 762,4	7,2
DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	68,1	96,2	5,9
IPSBL + GAGES DOMESTIQUES	20,3	26,7	4,7
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	108,2	150,0	5,6
PRODUIT INTERIEUR BRUT	1 356,2	2 035,3	7,0

IPSBL : Institutions privées sans but lucratif.

27.1.1.1. — Secteur primaire.

La production intérieure brute de ce secteur passera de 404,4 milliards en 1979-1980 à 542,9 milliards en 1985-1986, soit en termes réels une croissance annuelle moyenne de 5,0 % (cf tableau 27.1.1.b.).

La production vivrière devrait augmenter du fait d'une demande importante et de l'amélioration des circuits de

distribution. Un plan vivrier dont les objectifs sont déjà signalés dans le développement du secteur agricole est préconisé à cet effet.

Au cours du V^e Plan, la production annuelle en volume du sous-secteur vivrier devrait progresser de la manière suivante :

Céréales :

Mil et sorgho	1,0 %
Maïs	4,6 %
Riz	22,0 %
Blé	20,0 %

Féculeux :

Banane plantain	0,6 %
Manioc	0,9 %
Taro-macabo	0,8 %
Igname	1,3 %
Patate douce	0,8 %
Pomme de terre	5,8 %

Légumineuses et fruits :

Haricot dolique	18,0 %
Grains de courge	3,3 %
Arachides décortiquées	3,6 %
Sésame	7,9 %
Fruits et légumes	6,8 %

En ce qui concerne l'élevage, l'objectif est de mettre à la disposition de chaque camerounais une quantité de protéine équivalant à 36 kg de viande de bœuf par an à l'horizon du Plan. Cette quantité est évaluée à 33,1 kg en 1980-1981. Pour ce faire, la production en tonnes de viande de gros bétail devrait évoluer en taux de 2,50 % par an ; celle des ovins et caprins au taux de 5 %, celle des porcins au taux de 4 % et celle de la volaille au taux de 6 %. Les autres productions connexes : œufs, produits laitiers, gibiers, évolueront respectivement aux taux de 6 %, 4 % et 1,5 % l'an.

S'agissant de la pêche la production à l'horizon du plan devrait atteindre 124.880 tonnes et la consommation par tête 12,79 kg en équivalent viande. Cet objectif devrait être atteint grâce à une série de mesures qui portent sur la dynamisation de la pêche maritime, industrielle et artisanale, le développement de la pêche continentale, et de la pisciculture et sur une politique judicieuse des prix.

Pour ce qui est des autres productions agricoles les croissances annuelles attendues au cours du V^e Plan sont les suivantes :

Cacao	3,0 %
Café robusta	5,1 %
Café arabica	6,9 %
Coton	6,1 %
Tabac de cape	6,8 %
Huile de palme	10,3 %
Patates	10,3 %
Sucre raffiné	8,3 %
Banane douce	3,3 %
Thé	3,6 %
Ananas d'exportation	2,6 %
Caoutchouc	3,6 %

La forêt continuera, comme par le passé, à apporter une contribution substantielle à la production intérieure brute du pays.

De 1.613.207 m³ en 1979-1980, la production des grumes pourra atteindre 2.350.000 m³ en 1985-1986 ce qui représente un taux de croissance de 6,5 % par an.

Pendant la même période, le taux de transformation du bois passera de 52 % à 63 %. Les exportations réparties suivant les grumes et débités évolueront de 1.023.800 m³ (dont 85,4 % de grumes et 14,6 % de débités) en 1981-1982 à 1.131.000 m³ (77,7 % de grumes et 22,3 % de débités) en 1985-1986.

La consommation locale enregistrera, au cours de la période 10,4 % de croissance par an partant de 269.500 m³ à 400.000 m³ de débités.

27.1.1.2. — Secteur secondaire.

Au sein du secteur secondaire, les industries extractives en raison de la production pétrolière attendue, les bâtiments et travaux publics seront les sous-secteurs les plus dynamiques. Les industries manufacturières et le sous-secteur électricité gaz eau, évolueront plus modérément au cours des premières années du plan.

Au sein des industries manufacturières un effort de diversification devrait s'opérer concomitamment à l'amélioration de qualité afin de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur et accroître nos exportations. Le sous-secteur électricité gaz eau, verra ses activités s'accroître au cours des dernières années du plan grâce au vaste programme d'industrialisation, d'électrification urbaine et rurale et d'adduction d'eau, adopté par les commissions nationales de planification.

Cependant, l'activité globale du secondaire verra sa production intérieure brute passer de 276,8 milliards en 1979-1980 à 590,2 milliards en 1985-1986, soit un taux annuel moyen de croissance de 13,4 % (cf tableau 27.1.1.b).

Il convient cependant de rappeler que pour faire accroître la production industrielle à ce taux, il sera nécessaire de mettre en place des industries industrialisantes (amorce d'une industrialisation lourde) susceptibles de dynamiser le secteur productif moderne au cours du V^e Plan et de le relancer au-delà de 1986.

27.1.1.3. — Secteur tertiaire.

Dans le secteur tertiaire, les transports, entreprises d'entrepôts et communications seront les plus dynamiques, suivis des services.

La valeur ajoutée de ce secteur passera de 478,4 milliards en 1975-1980 à 629,8 milliards en 1985-1986, soit un taux de croissance de 4,7 % par an (cf tableau 27.1.1.b).

Cette croissance exigera de la part des secteurs productifs un effort particulier au cours du V^e Plan si l'on voudrait voir l'ensemble de la production intérieure brute évoluer au taux moyen annuel de 7,2 %. Plus que

par le passé, la part de la production intérieure brute provenant du secteur primaire diminuera de 4 points au profit des activités du secondaire. Il en est de même du secteur tertiaire qui perdra environ 5 points passant de 41 % de la Production Intérieure Brute en 1979-1980 à 36 % en 1985-1986 en faveur du secondaire du fait de la production pétrolière, des industries connexes et d'autres grandes unités de production qui attireront de plus en plus de main-d'œuvre initialement occupée dans les activités commerciales et auxiliaires. Les activités de ce secteur verront ainsi leur part, par rapport à la production intérieure brute totale passer de 24 % en 1979-1980 à 33 % en 1985-1986 (cf tableau 27.1.1.c).

Tableau 27.1.1.b. Evolution de la production intérieure brute par grands secteurs économiques.

(en milliards de FCFA de 1979-1980)

Secteur économiques	1979-1980	1985-1986	Taux croissant moyen en % 1979-1986
Primaire	404,4	542,9	5,0
Secondaire	276,0	590,2	13,4
Tertiaire	478,4	629,3	4,7
Total	1 159,6	1 762,4	7,2

Tableau 27.1.1.c. Structure de la production intérieure brute par grands secteurs économiques.

SECTEURS	1979-1980	1985-1986
Primaire	35	31
Secondaire	24	33
Tertiaire	41	36
Total	100	100

27.2. — INVESTISSEMENTS

Le niveau des investissements a été évalué en tenant compte des objectifs sectoriels de production qui traduisent la volonté de maîtrise dans l'exécution des projets au cours du V^e Plan.

Le taux d'investissement (Investissements/PIB) est en effet de 23 %. Ce qui conduit, en francs constants de 1979-1980, à un encours global de l'ordre de 2.054 milliards de FCFA l'investissement au cours du V^e Plan.

Ces investissements sont définis suivant l'optique formation brute de capital (FBC) de la comptabilité nationale. Le rapprochement de ce volume avec l'enveloppe de financement du V^e Plan de 2.300 milliards de FCFA dégage une différence de 246 milliards FCFA qui s'explique par les dépenses de fonctionnement des structures d'intervention en milieu rural et dans divers domaines sociaux.

Par agent économique, l'évolution et la structure de ces investissements sont décrites par le tableau suivant

Tableau 27.2.a). Evolution et structure par agent de la formation brute de capital
(Valeur en milliards de francs constants de 1979-1980).

	1979-1980		1985-1986		Taux de croissance en %
	Valeur	%	Valeur	%	
Sociétés et quasisociétés	105,3	36,4	128,0	27,4	3,3
Administrations publiques	61,3	21,3	200,3	42,8	28,8
Ménages et entrepreneurs individuels	121,6	42,3	140	29,8	2,4
TOTAL	288,2	100,0	468,3	100,0	8,4

Il ressort de ce tableau que les interventions des administrations publiques seront particulièrement importantes au cours du quinquennat, atteignant un volume de 200,3 milliards de FCFA, soit 42 % des investissements

pour l'année horizon. On notera cependant que sur le volume des investissements cumulés du V^e plan, 36 % seront réalisés par les administrations contre 32 % par les sociétés et quasi-sociétés et 32 % par les ménages et entrepreneurs individuels.

27.3. — COMMERCE EXTERIEUR

27.3.1. — Une croissance continue mais sélective des importations.

La valeur des importations des biens et services devrait partir de 312 milliards en 1979-1980 pour atteindre 621,1 milliards en 1985-1986, soit un taux de croissance de 9,3 % par an (cf tableau 27.3.a). Les principaux éléments de ces importations évolueraient aux taux annuels suivants :

— consommation intermédiaire	11,2 %
— consommation finale	3,8 %
— équipement industriel	12,6 %

Dans ces projections l'importance accordée aux consommations intermédiaires et aux biens d'équipement traduit la volonté du gouvernement de promouvoir l'industrialisation du pays. En revanche, la consommation finale s'accroît plus faiblement du fait de la substitution d'une part appréciable des importations par la production locale.

27.3.2. — Croissance et compétitivité des exploitations.

Le taux d'évolution des exportations sera de 13,8 % par an en moyenne, passant de 297 milliards en 1979-1980 à 645,2 milliards en 1985-1986.

Cette évolution s'explique par l'accroissement des exportations de produits primaires (cacao, café, bois, bananes...), la transformation et la valorisation locales de ces produits dans le souci de les rendre compétitifs sur les marchés mondiaux.

Par ailleurs, la contribution des produits pétroliers et des produits industriels sera de plus en plus importante au cours de la période.

Il en résultera un excédent de la balance des biens et services de l'ordre de 24 milliards à l'horizon du plan (cf tableau 27.3.a).

Evolution du commerce extérieur

Tableau 27.3.a).

(en milliards de F CFA de 1979-1980).

	1979-1980	1985-1986	Taux de croissance
Exportation	297,0	645,2	13,8 %
Importation	312,0	621,1	12,2 %
Balance commerciale ..	— 15,0	+ 24,1	—

27.4. — CONSOMMATION FINALE ET REVENUS

27.4.1. — Besoins de la population camerounaise.

Selon les projections précédentes, la consommation finale devrait s'accroître au taux de 6,1 % par an. Son poids par rapport au produit intérieur brut passerait ainsi de 76,3 % en 1979-1980 à 72,9 % en 1980-1986. Cette baisse relative étant due à l'accroissement des exportations de pétrole brut.

Tableau 27.4.1. Projection de la consommation finale des ménages et des administrations publiques.

(en milliards de F CFA de 1979-1980).

	1979-1980	1985-1986	Taux d'accroissement annuel moyen 1979-1986 en %
Ménages	947,7	1 282,9	6,2 %
Administrations publiques	135,4	260,0	11,5 %
Consommation finale totale	1083,1	1 542,9	6,1 %

De ce tableau, il résulte que la consommation finale des ménages s'accroîtrait au rythme de 5,2 % l'an pour une population dont le taux d'accroissement est de 2,47 %. Ainsi les besoins de la population camerounaise devraient être largement couverts.

Il convient toutefois de noter que cette consommation ne deviendrait effective que si le pouvoir d'achat des ménages ne se dégrade pas au cours de la période.

Des mesures directes ou indirectes dans ce sens ont été prévues. On notera en particulier que la subvention des imputs agricoles mis à la disposition des paysans, ainsi que la politique de prix rémunérateurs garantis au producteur permettraient d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs.

De même la réforme de la fiscalité indirecte pourrait contribuer à une baisse relative des prix à la consommation.

27.4.2. — Revenus des ménages.

Du côté des revenus des ménages, les projections réalisées reposent sur un accroissement de la masse salariale en francs constants de 1979-1980 de 7,7 % l'an, tandis que l'excédent brut d'exploitation restant aux ménages et entrepreneurs individuels s'accroît à un taux plus faible de 4,8 % consécutif à l'importance relative que connaîtront les activités de type moderne au cours du V^e Plan.

On notera que l'accroissement de la masse salariale doit résulter de la conjonction d'une part de l'accroissement des effectifs de la main-d'œuvre et d'autre part de celle du taux de salaire réel afin que le pouvoir d'achat des ménages s'apprécie conformément à l'esprit de justice sociale préconisé par le Gouvernement.

Tableau 27.4.2.a. Evolution des principaux éléments du revenu des ménages.

(valeur en milliards de F CFA 1979-1980).

	1979-1980	1985-1986	Taux d'accroissement annuel
Revenus salariaux	358,0	557,7	7,7 %
Excédent brut d'exploitation des ménages et entrepreneurs individuels	624,3	825,1	4,8 %
Revenu brut disponible des ménages	1003,3	1 396,8	5,7 %

27.5. — EPARGNE BRUTE ET FINANCEMENT

Le V^e Plan pourrait être presque entièrement financé par les ressources nationales. Le tableau ci-après présente en effet comment évolueraient au cours du V^e Plan l'épargne brute et la formation brute de capital qui recouvre principalement les investissements.

Tableau 27.5a. Epargne brute et financement. (en milliards de F CFA de 1979-1980).

	1979/80	1985-86	Cumul de 5 années du plan
Produit intérieur brut.....	1356,2	2035,3	—
Solde des transferts et revenus de la propriété au reste du monde ..	34,0	93,2	—
REVENU BRUT DISPONIBLE ..	1322,3	1942,1	—
CONSOMMATION FINALE	1082	1542,9	—
Epargne brute	233,5	399,2	1755,6
Formation brute de capital	283,2	468,0	2054,0
Capacité (+) ou besoin (—) de financement	48,7	68,8	258,4

Afin de cerner ce qu'illustre ce tableau, il convient de rappeler que l'épargne brute désigne le surplus de la valeur créée par l'appareil de production nationale sur les utilisations courantes (transferts nets en provenance du reste du monde et consommation finale) de agents de l'économie nationale. Autrement dit il s'agit de sommes résiduelles disponibles pour réaliser des investissements et/ou des placements financiers.

On comprend dès lors la nécessité que la structure des circuits financiers puisse permettre la mobilisation effective de cette épargne et son recyclage optimal dans l'économie en vue de dynamiser l'appareil productif.

Les recommandations émises à cet effet ont donc toute leur importance lorsqu'on se rappelle que pendant les deux plans précédents l'économie camerounaise a présenté continuellement un besoin de financement important vis-à-vis du reste du monde. Au cours du V^e Plan l'afflux des revenus générés par l'activité économique en général et de l'exploitation pétrolière en particulier risque d'entraîner des mutations importantes sur les opérations financières pouvant dégager pour certaines années une capacité de financement ou aggraver le besoin de financement présenté dans le tableau 27.5a.

Les programmes à mettre en œuvre au cours du V^e Plan ont été évalués à 2.300 milliards de F CFA parmi lesquels les immobilisations ou encore les investissements s'élèvent à 2.054 milliards de F CFA, la différence représente des contributions diverses au développement à travers des structures d'interventions.

L'analyse qui a été faite plus haut repose non pas sur l'ensemble des programmes, mais sur la part correspondant aux immobilisations de ces programmes; ses contributions au développement étant prises en compte de manière implicite (dépenses de fonctionnement, subventions...).

L'apport des capitaux extérieurs prévu au chapitre précédent répond à notre souci de prévoir tous les facteurs devant concourir à la réalisation des objectifs. Ceci sous l'hypothèse implicite que la mobilisation de notre épargne nationale risque d'être pénalisée par des circuits financiers peu ou mal adaptés, et qu'il pourrait en résulter des transferts importants vers le reste du monde.

7.6. — TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE (T.E.E.)

Il s'agit de présenter une estimation du TEE de l'année de base résultant de la structure moyenne observée sur la période 1974-1977, ainsi que la projection de ce tableau de synthèse pour l'année horizon du Plan en y incorporant les recommandations de politique économiques telles qu'elles ont été arrêtées au sein des commissions sectorielles de planification.

Une hypothèse sur le transfert des capitaux a été faite pour l'année 1979-1980 (année de base) en tenant compte de la structure observée en 1974-1977, et pour l'année horizon du plan en tenant compte de la politique prudente et réaliste du gouvernement en la matière.

Dans ces TEE, les secteurs institutionnels retenus sont les suivants :

- Sociétés et quasi-sociétés (S);
- Administrations publiques (A);
- Ménages, entrepreneurs individuels et institutions privées sans but lucratif (M);
- Reste du monde (RdM);
- Biens et services (B&S).

Les opérations et les agrégats économiques sont les suivants :

- Importations des biens et services (IMP);
- Exportations des biens et services (EXP);
- Valeur ajoutée (VA);
- Rémunération des salariés (RS);
- Impôts indirects nets des subventions (IInS);
- Excédent brut d'exploitation (EBE);
- Revenu de la propriété (RP);
- Impôts directs et redevances (ID);
- Transferts sociaux (TS);
- Transferts courants (TC);
- Revenu brut disponible (RBD);
- Consommation finale (C);
- Epargne brute (EB);
- Formation brute de capital (FBC);
- Transferts de capitaux (TCx);
- Besoin ou capacité de financement (BF ou CF).

Tableau 27.6.a).

Tableau économique d'ensemble estimé pour 1979-1980

(valeur en milliards de FCFA).

S	A	M	RdM	B et S	TOTAL emplois		S	A	M	RdM	B et M	TOTAL ressources
						IMP				312,0	312,0	312,0
			297,0	297,0	297,0	EXP					69,2	
						VA	458,8	108,2	720,0			1356,2
165,0	108,2	84,8			358,0	RS			358,0			358,0
99,1		11,1		69,2	179,4	IInS		179,4				179,4
						EBE	194,7		624,1			818,8
98,2	17,7				115,9	RP	4,2	51,8	29,9	30,0		115,9
26,8		7,2			34,0	ID		34,0				34,0
14,1	12,0	22,2			48,3	TS	14,1	14,44	19,8			48,3
4,0	30,1	6,1	9,8		50,0	TC	3,6	14,4	6,9	13,5		50,0
						RBD	73,5	25,9	1000,3			1322,3
	135,1	947,7			1082,8	C		245,7				
						EB	73,5	110,6	55,4			239,5
105,3	61,3	121,6			288,2	FBC		114,0				
1,0	6,1		12,6		19,7	TCx	18,7		1,0			19,7
- 14,1	+ 43,2	- 65,2	+ 36,1			BF ou CF						

Tableau 27.6.b).

Tableau économique d'ensemble pour l'année horizon du V^e Plan 1985-1986

S	A	M	RdM	B et S	TOTAL emplois		S	A	M	RdM	B et S	TOTAL ressources
						IMP				621,1	621,1	621,1
			645,2	645,2	645,2	EXP						
						VA	824,0	150,0	965,1		96,2	2035,3
285,0	150,0	122,7			557,7	RS			557,7			557,7
166,0		17,3		96,2	279,5	IInS		279,5				279,5
						EBE	373,0		825,1			1198,1
242,3	43,9					RP	11,5	174,6	40,5	59,6		286,2
82,2		15,3			97,5	ID		97,5				97,5
19,9	20,0	28,5			68,4	TS	16,9	20,4	31,1			68,4
8,7	42,8	23,6	15,7		90,8	TC	5,1	26,6	9,8	49,3		90,8
						RBD	53,4	491,9	1396,8			1942,1
	260,0	1282,9			1542,9	C						
						EB	53,4	231,9	113,9			399,2
128,0	200,3	140,0			468,3	FBC						
3,6	21,8		45,0		70,4	TCx	66,8		3,6			70,4
- 11,4	+ 9,8	- 22,5	+ 24,1			BF ou CF						

IMPRIME SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE
YAOUNDE
REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN